This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

308 .G189A C.1
Discours et plaidoyers
Stanford University Libraries
3 6105 047 132 290

DISCOURS

ET

PLAIDOYERS CHOISIS

DE

LÉON GAMBETTA

AVEC UNE NOTICE BIOGRAPHIQUE

PAR

M. JOSEPH REINACH

Édition ornée du Médaillon de GAMBETTA

PAR J.-C. CHAPLAIN

DEUXIÈME MILLE

PARIS

G. CHARPENTIER ET Cie, ÉDITEURS

13, RUE DE GRENELLE-SAINT-GERMAIN, 13

1883

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARY

DISCOURS

ET

PLAIDOYERS CHOISIS

DE

LÉON GAMBETTA

PARIS

TYPOGRAPHIE GEORGES CHAMEROT

19, rue des Saints-Pères, 19

LEON·GAMBETTA·2·AVRIL·1838·31·DECEMBRE·1882
J. C. CHAPLAIN.

DISCOURS

ET

PLAIDOYERS CHOISIS

DE

LÉON GAMBETTA

AVEC UNE NOTICE BIOGRAPHIQUE

PAR

M. JOSEPH REINACH

Édition ornée du Médaillon de GAMBETTA

PAR J.-C. CHAPLAIN

DEUXIÈME MILLE

STANFORD LIBRARY

PARIS

G. CHARPENTIER ET Cie, ÉDITEURS

13, RUE DE GRENELLE-SAINT-GERMAIN, 13

1883

Tous droits réservés.

3,08
G189w

444935

STANFORD LIBRARY

NOTICE BIOGRAPHIQUE

I

Léon Gambetta naquit à Cahors le 2 avril 1838. Son père, originaire de Gênes, était épicier. Sa mère, Oréasie Massabie, descendait d'une vieille famille bourgeoise du Quercy. Il était par excellence un fils de ces *nouvelles couches sociales* dont il devait proclamer et diriger l'avènement avec tant d'éclat.

Après avoir fait de rapides et brillantes études d'abord au petit séminaire de Montauban, puis au lycée de sa ville natale, Léon Gambetta vint à Paris pour suivre les cours de l'École de droit et se livrer, selon le désir de sa mère qui lui avait appris à lire dans les œuvres d'Armand Carrel, à sa passion déjà dominante pour la politique. Inscrit au barreau en 1860, il débuta bientôt avec succès, mais sans se laisser éblouir par ses premiers triomphes oratoires, et continua à développer par d'immenses lectures une instruction qu'il sentait incomplète. On a beaucoup glosé sur les longues stations du jeune avocat au café Procope, et de nombreuses légendes plus ou moins inexactes ont couru sur *les années d'apprentissage* de Gambetta. On n'a presque rien dit du travail acharné auquel il s'appliqua sans relâche dans le modeste appartement que tenait son excellente

tante et où il ne recevait que des amis d'élite. C'est pourtant ce labeur passionné et méthodique à la fois qui sera digne de fixer un jour l'attention d'un véritable historien. Dans les cafés, à la conférence Molé dont il fut deux fois président, à la conférence du stage dont il fut le troisième secrétaire, Gambetta ne faisait guère qu'ouvrir une écluse aux pensées qui s'agitaient dans son ardent cerveau. Mais ce n'était que la moindre partie de son existence. Peu d'hommes sont entrés mieux armés que lui dans la vie publique. Et c'est lui-même qui s'arma. Il n'a réellement paru sur la scène qu'après avoir parachevé une éducation littéraire, historique, économique, politique et militaire qui faisait, dès 1865, l'admiration des vieux hommes d'État, de Thiers qui eut pour lui, de très bonne heure, un goût très vif, de Crémieux dont il fut le secrétaire favori, de Jules Favre. Il suivait avec assiduité les séances du Corps législatif, dont il rendit compte, pendant quelque temps, dans l'*Europe*. Il s'appliquait à connaître et à comprendre les hommes importants de tous les partis. Il voyagea deux fois en Orient, et ne voyagea pas en simple touriste. Il voulut toujours voir et savoir par lui-même, et méditant profondément sur les causes qui avaient fait échouer la tentative républicaine de 1848, il s'appliqua à dégager des nuages une conception claire et pratique de la démocratie.

Ce fut aux élections générales de 1863 que Gambetta fit son premier acte de politique un peu éclatant, en soutenant avec énergie dans le sixième arrondissement, qui était le quartier des Écoles, la candidature, simplement libérale, de Paradol. Il a toujours été très fier de cet acte d'indépendance qui lui créa, dès lors, une place à part dans le camp républicain. Cette campagne n'a pas été moins caractéristique de son tempérament d'homme d'État et de sa ligne générale de conduite que ne le fut, quelques années plus tard, sa foudroyante intervention dans l'affaire Baudin.

Le procès Baudin porte la date du 14 novembre 1868. M. Pinard, ministre de l'intérieur, avait fait poursuivre devant la police correctionnelle MM. Challemel-Lacour, rédacteur en chef de la *Revue Politique*, Peyrat, rédacteur en chef de l'*Avenir National*, Delescluze, rédacteur en chef du

Réveil, Charles Quentin, rédacteur du même journal, Duret, gérant du journal *la Tribune*, Gaillard père et fils, et Abel Peyrouton, « sous l'inculpation d'avoir tous les huit, à Paris, dans le but de troubler la paix publique et d'exciter à la haine et au mépris du gouvernement, pratiqué des manœuvres à l'intérieur ». Ces manœuvres résultaient du fait d'avoir ouvert une souscription pour élever un monument à l'héroïque représentant qui avait été tué sur les barricades de Décembre. Delescluze savait que Gambetta, véritable chef de la jeunesse française, avait plaidé avec un grand talent l'affaire des Sociétés secrètes, dite procès des 54, et l'affaire des correspondants mexicains. Il se souvenait que Gambetta avait gagné contre lui-même en 1865, après un remarquable plaidoyer, un procès littéraire très curieux qui engageait le droit de réponse. Il le désigna comme avocat l'avant-veille de l'audience. Les défenseurs des autres accusés étaient : Crémieux, Clément Laurier, Jules Favre, M. Emmanuel Arago et M. Leblond.

Le plaidoyer pour Delescluze produisit un effet immense; il retentit à travers toute la France comme un coup de canon. Jamais un plus terrible réquisitoire contre l'Empire n'avait été prononcé dans un plus magnifique langage. Jamais encore le régime de Décembre n'avait été dénoncé avec plus de colère à la haine de tous les amis du droit et de la justice. Ce fut réellement le signal avant-coureur de la chute prochaine des Bonaparte. « La veille du procès, écrivait M. Henri Brisson dans la *Revue Politique*, on parlait de Sadowa, du Mexique, du pape. Le lendemain, on ne parla plus que du Deux-Décembre, et dévoilé, flétri dans son origine criminelle, l'Empire était condamné. » Léon Gambetta passa ainsi du premier coup au premier rang des républicains qui étaient l'espoir du pays. Berryer étant mort, les électeurs de Marseille offrirent sa succession à Gambetta. Le gouvernement impérial s'effraya, et il fut décidé qu'à la veille des élections générales, toutes les élections partielles seraient ajournées.

Ce ne fut pour Gambetta qu'un très court retard. Deux circonscriptions, la première du département de la Seine, et la première des Bouches-du-Rhône, l'envoyèrent au Corps

législatif le 23 mai et le 6 juin 1869. Il fut élu à Marseille contre MM. Thiers, Ferdinand de Lesseps et Barthélemy, et à Paris, contre M. Carnot, comme candidat irréconciliable avec l'Empire.

Le principe directeur de mes opinions et de mes actes politiques, disait-il dans sa profession de foi aux électeurs de Belleville, c'est la souveraineté du peuple, organisée d'une manière intégrale et complète ; il faut tout lui rapporter et il en faut tout déduire, les institutions, les lois, les intérêts et les mœurs mêmes ; scientifiquement appliqué, ce principe peut seul achever la Révolution française, et fonder pour toujours l'ordre réel, la justice absolue, la liberté plénière, et l'égalité véritable.

Gambetta devint rapidement l'un des chefs de la minorité républicaine du Corps législatif. Recherché par tous ses collègues sans exception pour la grâce charmante de son esprit et l'irrésistible attrait de son talent, il était par excellence, et même aux heures de l'opposition la plus violente, l'homme de gouvernement dans son parti :

Il faut surtout, écrivait-il le 24 avril 1870, s'attacher à dissiper les calomnies dont on couvre nos doctrines et nos aspirations. Il faut dire, redire et prouver que, pour nous, le triomphe de la démocratie fondée sur les libres institutions, c'est la sécurité et la prospérité assurée aux intérêts matériels; la garantie rendue à tous les droits, le respect de la propriété, la protection des droits sacrés et légitimes des travailleurs, l'amélioration et la moralisation des déshérités, sans atteinte, sans péril pour les favorisés de la fortune et de l'intelligence. Dites bien que notre passion, c'est uniquement d'amener la justice et la paix sociale parmi les hommes; démontrez sans trêve, sans repos, que, seul entre tous les partis, le parti démocratique est réellement conservateur, libéral et progressif. Avec le triomphe de nos idées et seulement par ce triomphe, la France pourra clore l'ère des révolutions, et développer, au sein d'une démocratie régénérée et maîtresse d'elle-même, les admirables ressources de la patrie française.

Et dans une autre lettre de la même époque :

Je crois pouvoir résumer en deux lignes toute ma politique : faire prédominer la politique tirée du suffrage universel dans l'ordre intérieur aussi bien que dans la conduite des affaires extérieures; pour tout dire, au point de vue des circonstances

actuelles, prouver que la République est désormais la condition même du salut de la France au dedans, et de l'équilibre européen.

Il avait dit de même dans sa profession de foi :

Démocrate radical, dévoué avec passion aux principes de liberté et de fraternité, j'aurai pour méthode politique, dans toutes les discussions, de relever et d'établir, en face de la démocratie césarienne, la doctrine, les droits, les griefs et aussi les incompatibilités de la démocratie loyale.

Et il tint parole dans ses actes comme dans tous les discours qu'il prononça depuis son entrée au Corps législatif, dans celui du 10 janvier 1870 où il dit aux ministres du prétendu Empire libéral et à leurs clients :

Vous n'êtes qu'un pont entre la République de 1848 et la République à venir, et ce pont, nous le passons.

Dans la magnifique harangue du 18 janvier, contre les prétentions insolentes de M. Ollivier à la confiance des républicains :

Il y a quelque chose que vous ne pourrez expliquer, pour la moralité française, c'est que votre changement d'opinion a coïncidé avec votre fortune.

Dans le charmant discours au banquet de la jeunesse, et surtout dans le discours du 5 avril contre le plébiscite. Ce jour-là, devant le ministère accablé, et au milieu de l'admiration générale de l'Assemblée pour le merveilleux génie d'orateur et de politique qui éclatait devant elle, Gambetta proclama sans ambages la République contre l'Empire. Il avait déjà dit le 10 janvier :

Ce que nous voulons, c'est qu'à la place de la monarchie, on organise une série d'institutions conformes au suffrage universel, à la souveraineté nationale; c'est qu'on nous donne, sans révolution, pacifiquement, cette forme de gouvernement dont vous savez tous le nom : la République.

Il le répéta le 5 avril avec plus de force encore et d'éclat :

Il faut choisir entre le suffrage universel et la monarchie... En dehors de la réalisation de la liberté par la République, tout ne sera que convulsion, anarchie ou dictature... Je ne veux pas d'une

république mensongère, je veux d'une république réelle, et si l'on ne l'a pas essayée, c'est une raison de plus pour le faire.

Les avertissements de Gambetta furent perdus pour le suffrage universel comme pour le Corps législatif. Un ordre du jour de confiance fut voté au cabinet du 2 janvier et le sénatus-consulte fut approuvé le 8 mai par 7,359,142 *oui*, contre 1,538,825 *non* et 112,975 bulletins nuls. L'appel des gauches à la nation et à l'armée, à la veille du plébiscite, avait été rédigé par Gambetta. Les députés républicains disaient : « La Constitution qu'on vous propose, c'est votre abdication qu'on vous demande. » Ce fut par l'abdication que le suffrage universel répondit, égaré et trompé une dernière fois par les hommes néfastes qui lui répétaient que l'Empire, c'était la paix.

II

Le 15 juillet, le gouvernement impérial déclarait la guerre à la Prusse.

Le plaidoyer pour Delescluze avait révélé dans Gambetta l'orateur de premier ordre ; le discours contre le plébiscite avait montré dans le jeune tribun l'homme d'État le plus puissant de son parti : il apparut, à partir de l'ouverture des hostilités contre l'Allemagne, comme le plus admirable patriote de son pays.

D'abord, après avoir joint ses efforts les plus éloquents à ceux de Thiers pour obtenir du ministère une preuve, même la plus faible, que la France avait été réellement insultée par le roi de Prusse dans la personne de son ambassadeur, que cette guerre était vraiment une guerre nationale et non une guerre dynastique, Gambetta se sépara avec éclat de ceux de ses collègues qui refusèrent de voter les demandes de subsides. « Quand la guerre sera déclarée, avait dit Gambetta, nous ne verrons devant nous qu'une seule chose : le drapeau de la patrie. » Et en effet, il ne vit plus autre chose. Après les désastres de Wœrth et de Spickeren, s'il fut le premier à signer avec Jules Favre la demande d'un

comité de gouvernement élu par le Corps législatif « pour repousser l'invasion étrangère », — demande qui, si elle avait été adoptée dès le 10 août, aurait pu sauver la patrie, — Gambetta fut aussi le plus énergique à repousser avec colère les avances des démagogues qui ne cherchaient dans les malheurs de l'armée qu'une occasion de trouble et d'insurrection. L'échauffourée de la Villette fut flétrie par lui en termes indignés (séance du 17 août), et le ministre de la guerre n'eut pas d'avocat et même de collaborateur plus dévoué que lui, pour toutes les mesures qui avaient trait à l'organisation énergique de la défense et à l'expulsion de l'étranger.

Il montait presque chaque jour à la tribune du Corps législatif pour y prononcer des paroles dont la sagesse et le patriotisme allaient droit au cœur de la France. Le 10 août, il réclama l'armement immédiat de la garde nationale; le 12, l'armement immédiat de Paris; le 13, la discussion et l'adoption de la proposition de Jules Favre :

Il faut savoir si, ici, nous avons fait notre choix entre le salut de la patrie ou le salut de la dynastie.

Puis ce fut lui qui annonça au Corps législatif l'entrée des Prussiens à Nancy (14); il demanda la permanence de l'Assemblée (15), réclama l'application énergique de la loi sur les étrangers (17), insista avec énergie pour le projet de loi relatif à l'activité des militaires de tous grades et la proposition des gauches de mettre le recrutement et l'armement de la garde nationale de Paris dans les attributions du général Trochu (27 et 29). Le gouvernement cachait les nouvelles de la guerre; il les réclama avec passion :

Savez-vous, Messieurs, ce que je pense? c'est que vous êtes tout à fait patriotes, mais aveugles, je le dis dans la sincérité de mon âme. Eh bien! j'estime que nous avons fait assez de concessions, que nous nous sommes assez tus, qu'on a trop longtemps jeté dans ce pays un voile sur les évènements qui se précipitent et fondent sur nous. J'ai la conviction intime que ce pays court vers l'abîme sans en avoir conscience.

Il roula en effet au gouffre : l'armée, emprisonnée dans Sedan, fut livrée par l'Empereur au Roi de Prusse.

Ce fut dans la nuit du 2 au 3 septembre que le ministère reçut la première dépêche de la capitulation de Sedan, et la nouvelle se répandit le lendemain dans Paris. Le patriotisme de Gambetta grandit avec le désastre. Comprenant à merveille quelle serait, en face de l'invasion triomphante, la faiblesse originelle d'un gouvernement issu d'une insurrection, il aurait voulu que le Corps législatif eût le courage de proclamer lui-même la vacance du pouvoir et de nommer, en dehors de toute préoccupation de parti, un gouvernement de défense nationale. Thiers et Jules Favre eurent le même sentiment, mais les efforts de ces bons citoyens, qui étaient des politiques perspicaces, furent inutiles. Le Corps législatif ne sut pas se décider à temps; le général de Palikao s'obstina à poursuivre une lieutenance chimérique de l'Empire, et cependant tout le peuple de Paris se mit en mouvement. Il n'y eut pas, à proprement parler, de révolution. Le Corps législatif fut envahi malgré les efforts de Gambetta, et l'Empire disparut. Lorsqu'il fut bien avéré que la majorité du Corps législatif perdait son temps à ne rien décider, Gambetta s'élança à la tribune .

Citoyens! attendu que la patrie est en danger; attendu que tout le temps nécessaire a été donné à la représentation nationale pour prononcer la déchéance; attendu que nous sommes et que nous constituons le pouvoir régulier issu du suffrage universel libre, nous déclarons que Louis-Napoléon Bonaparte et sa dynastie ont à jamais cessé de régner sur la France.

La foule réclame la République. « Oui! vive la République! réplique Gambetta. Citoyens, allons la proclamer à l'Hôtel de Ville. » Et il partit au milieu d'une escorte enthousiaste de gardes nationaux. A l'Hôtel de Ville, ce fut lui qui proclama la République. Les députés de Paris se constituèrent en gouvernement de la Défense nationale sous la présidence du général Trochu, et le ministère de l'intérieur fut confié à Gambetta.

Il est impossible de résumer, dans le cadre étroit de cette notice, le rôle de Gambetta pendant la Défense nationale, à Paris d'abord, jusqu'au 7 octobre, alors qu'il renouvelait en quelques heures tout le personnel administratif, qu'il adressait au peuple les admirables proclamations du 23 sep-

tembre et du 3 octobre, qu'il insistait en vain pour la translation du gouvernement en province, — puis, à Tours et à Bordeaux, jusqu'au 6 février, lorsque, s'étant échappé en ballon de Paris assiégé [1], il prit en main l'organisation de la résistance dans les départements et qu'il réussit à sauver l'honneur de la patrie, après avoir mérité d'en sauver l'intégrité. L'histoire de Gambetta pendant la Défense nationale, c'est celle de la France même, de la France qu'il retira de sa prostration, qu'il électrisa par l'éloquence enflammée de ses discours, qu'il remplit pour quelques semaines de son enthousiasme et de son héroïsme, dont il fit enfin une nation armée qui disputa pied à pied le sol sacré du territoire contre les plus fortes troupes du monde. L'Europe fut émerveillée, et les militaires allemands, le général de Moltke le premier, rendirent à Gambetta le plus éclatant hommage. Ministre de l'intérieur, il avait réprimé toutes les tentatives factieuses, domptant la Commune dans Lyon par son intervention hardie aux funérailles du commandant Arnaud, brisant la ligue du Midi par la vigueur d'une prompte répression, arrêtant les dissidences monarchistes par la dissolution des conseils généraux. Ministre de la guerre, il fit de la France un immense camp retranché et il lança coup sur coup, au secours de Paris, quatre armées. Quand Gambetta avait débarqué au milieu de la forêt d'Épineuse, près de Montdidier, la France manquait de tout. Un mois après, grâce au génie du jeune dictateur, elle était debout et les Allemands vaincus évacuaient Orléans.

Il avait débuté à Tours par une proclamation où il signalait aux citoyens des départements le double devoir d'écarter tout autre souci que celui de la guerre à outrance et d'accepter fraternellement, jusqu'à la paix, le commandement du pouvoir républicain sorti de la nécessité et du droit :

Le temps manque, disait-il; j'ai mandat, sans tenir compte ni des difficultés, ni des résistances, de suppléer, à force d'activité, avec le concours de toutes les libres énergies, à l'insuffisance

1. Dans le ballon l'*Armand Barbès*, avec M. Eugène Spuller qui devait être, à Tours et à Bordeaux, sans titre officiel, son collaborateur de tous les instants.

des délais. Les hommes ne manquent pas ; ce qui a fait défaut, c'est la résolution, la décision, la suite dans l'exécution des projets. Ce qui a fait défaut, ce sont les armes...

Et il annonçait que l'on concluait des marchés pour accaparer tous les fusils disponibles sur le marché du globe[1]. Il peignait en traits de feu ce qui était à faire pour mettre en œuvre toutes les immenses ressources du pays, pour inaugurer la guerre nationale :

La République fait appel au concours de tous. C'est sa tradition à elle, d'armer les jeunes chefs ; nous en ferons !

Et il en faisait. A côté des d'Aurelle et des Faidherbe, il découvrit Chanzy, Billot, Clinchant, Farre, Cremer ; il prit à la marine Jauréguiberry, Jaurès, Gougeard :

Non, il n'est pas possible que le génie de la France se soit voilé pour toujours, que la grande nation se laisse prendre sa place dans le monde par une invasion de 500,000 hommes ! Levons-nous en masse, et mourons plutôt que de subir la honte du démembrement.

Et il formait les deux armées de la Loire, l'armée du Nord, l'armée de Normandie, l'armée des Vosges, l'armée de l'Est. Il avait accepté le concours de Garibaldi ; il reçut avec joie celui de Cathelineau, de Stofflet, de Charette. Il choisit l'ingénieur de Freycinet pour son délégué à la guerre, le colonel Thoumas comme directeur de l'artillerie, et le général Loverdo comme directeur de l'infanterie et de la cavalerie. Clément Laurier conclut à Londres un emprunt de 250 millions. Il appela à lui toutes les forces, tous les courages, tous les patriotismes[2].

Mais le destin nous avait condamnés : Metz capitule,

1. Voir le beau récit de M. Henri Martin : *Gambetta à Tours*.

2. Les principaux commissaires de la République et préfets s'appelaient Challemel-Lacour, Testelin, Grosjean, Valentin, Gent, Paul Bert, Allain-Targé, Desseaux, Ténot, Lechevalier, Ricard, Martin Nadaud, Charton, Pierre Lefranc, Girot-Pouzol, Cornil, Camescasse ; l'amiral Fourichon était ministre de la marine, M. de Chaudordy délégué aux affaires étrangères, M. Cazot secrétaire général à l'intérieur, M. Ranc directeur de la sûreté

tout semble perdu, et les plus vaillants désespèrent. Gambetta, presque seul, ne se laisse point abattre :

Français ! s'écria-t-il dans une proclamation qui semble écrite de lave ardente, Français, élevez vos âmes et vos résolutions à la hauteur des effroyables périls qui fondent sur la patrie. Il dépend encore de vous de lasser la mauvaise fortune et de montrer à l'univers ce qu'est un grand peuple qui ne veut pas périr et dont le courage s'exalte au sein même des catastrophes. Metz a capitulé ! Un général sur qui la France comptait, même après le Mexique, vient d'enlever à la patrie en danger plus de cent mille de ses défenseurs. Le maréchal Bazaine a trahi ; il s'est fait l'agent de l'homme de Sedan, le complice de l'envahisseur, et, au mépris de l'honneur de l'armée dont il avait la garde, il a livré, sans même essayer un suprême effort, cent vingt mille combattants, vingt mille blessés, ses fusils, ses canons, ses drapeaux et la plus forte citadelle de France : Metz, vierge jusqu'à lui des souillures de l'étranger. Un tel crime est au-dessus même des châtiments de la justice...

Presque au lendemain de cet héroïque appel, le général d'Aurelle de Paladines rentrait dans Orléans. Le mouvement militaire qui fut couronné par cette victoire avait été indiqué par Gambetta. Le ministre de la guerre avait même insisté pour que l'opération eût lieu quinze jours plus tôt, et il avait vu juste. Les retards nécessités par l'inutile voyage de Thiers à Versailles et l'hésitation du général d'Aurelle après la bataille, permirent à l'armée du prince Frédéric-Charles de rejoindre les Bavarois défaits et d'entrer en ligne. Orléans fut repris par les troupes allemandes, et dès lors la série des désastres, interrompue pendant quelques jours à Coulmiers et à Bapaume, recommença. Pourtant ni la perte de la bataille du Mans, ni la défaite de Saint-Quentin ne purent altérer la confiance inaltérable de Gambetta dans un retour final de la fortune. Les troupes, en effet, s'aguerrissaient à vue d'œil ; l'admirable retraite de Chanzy, la campagne de Faidherbe dans le Nord, des combats comme ceux de Dijon, Nuits et Viller-

générale, M. Lecesne président de la commission d'armement, M. Steenackers directeur des postes et télégraphes, M. Isambert chargé du service de la presse.

sexel, témoignaient que la France allait bientôt tenir une véritable armée.

Mais Paris affamé capitule, un armistice est signé à Versailles, l'armée de l'Est est perdue par l'erreur fatale de Jules Favre, le gouvernement de Paris convoque les électeurs pour la nomination d'une Assemblée nationale... Gambetta persiste à vouloir lutter. Tout en s'inclinant devant la décision qui convoque les électeurs pour le 8 février, la Délégation rend le fameux décret qui frappe d'inéligibilité tous ceux qui ont exercé sous l'Empire les fonctions de ministre, de sénateur, de conseiller d'État, tous ceux qui ont été présentés aux populations comme candidats officiels, qu'ils aient ou non réussi à se faire élire députés. Ce décret, dans lequel l'histoire verra une grande pensée de justice et de moralisation politique, fut accueilli par les vives protestations de M. de Bismarck. Le chancelier, « au nom de la liberté des élections stipulées par l'armistice », déclara que le scrutin, « dans de telles conditions d'oppression », ne pourrait créer une représentation légale du pays. Gambetta répond par quelques paroles indignées à cette immixtion de l'étranger dans nos affaires intérieures. Mais le gouvernement de Paris est dominé par d'autres sentiments; il annule le décret de Bordeaux, et M. Jules Simon est envoyé auprès de la délégation, avec mission de faire exécuter dans sa plénitude le décret de convocation. Gambetta résiste avec énergie. M. Jules Simon s'obstine, il s'abouche avec des officiers, et alors, quand il devient évident que l'attitude de l'envoyé de Paris menace d'ajouter aux horreurs de la guerre étrangère la honte d'une lutte civile, Gambetta donne sa démission de tous les pouvoirs réunis en sa personne.

Il fut élu représentant dans neuf départements : à Paris, par 202,399 voix, par 56,621 dans le Bas-Rhin, par 51,917 dans le Haut-Rhin, par 57,047 dans la Moselle, par 47,211 dans la Meurthe, par 18,530 dans Seine-et-Oise, par 62,739 dans les Bouches-du-Rhône, par 12,425 à Alger, et par 6,142 à Oran. Il opta pour le Bas-Rhin et vota contre les préliminaires de paix (1er mars).

Quand le traité de démembrement eut été adopté par 516 voix contre 107, Gambetta signa la déclaration suivante,

qui fut portée par M. Grosjean à la tribune de l'Assemblée nationale :

Les représentants de l'Alsace et de la Lorraine ont déposé, avant toute négociation de paix, sur le bureau de l'Assemblée nationale, une déclaration affirmant de la manière la plus formelle, au nom de ces provinces, leur volonté et leur droit de rester françaises.

Livrés, au mépris de toute justice et par un odieux abus de la force, à la domination de l'étranger, nous avons un dernier devoir à remplir.

Nous déclarons encore une fois nul et non avenu un pacte qui dispose de nous sans notre consentement.

La revendication de nos droits reste à jamais ouverte à tous et à chacun dans la forme et dans la mesure que notre conscience nous dictera.

Au moment de quitter cette enceinte où notre dignité ne nous permet plus de siéger, et malgré l'amertume de notre douleur, la pensée suprême que nous trouvons au fond de nos cœurs, est une pensée de reconnaissance pour ceux qui, pendant six mois, n'ont pas cessé de nous défendre, et d'inaltérable attachement à la patrie dont nous sommes violemment arrachés.

Nous vous suivrons de nos vœux et nous attendrons, avec une confiance entière dans l'avenir, que la France régénérée reprenne le cours de sa grande destinée.

Vos frères d'Alsace et de Lorraine, séparés en ce moment de la famille commune, conserveront à la France, absente de leurs foyers, une affection filiale jusqu'au jour où elle viendra y reprendre sa place.

Bordeaux, le 1er mars 1871.

Signé : L. Chauffour, E. Teutsch, André, Ostermann, Schneegans, E. Keller, Kablé, Melsheim, Ball, Titot, Albrecht, Alfred Kœchlin, A. Saglio, Humbert, Kuss, Rencker, Deschange, Bœrsch, A. Tachard, Th. Noblot, Dornès, Ed. Bamberger, Bardon, Léon Gambetta, Frédéric Hartmann, Jules Grosjean.

Puis les députés de l'Alsace-Lorraine quittèrent la salle des séances, le président Grévy restant muet au fauteuil. Le soir même mourait Kuss, le dernier maire français de Strasbourg, et ses obsèques, célébrées le lendemain au milieu d'une affluence énorme, permettaient à Gambetta d'adresser un suprême adieu à l'Alsace :

La force nous sépare, mais pour un temps seulement, de l'Al-

sace, berceau traditionnel du patriotisme français. Nos frères de ces contrées malheureuses ont fait dignement leur devoir, et, eux du moins, ils l'ont fait jusqu'au bout. Eh bien! qu'ils se consolent en pensant que la France, désormais, ne saurait avoir d'autre politique que leur délivrance; pour atteindre ce résultat, il faut que les républicains, jurant à nouveau une haine implacable aux dynasties et aux Césars qui ont amené tous nos désastres, oublient leurs divisions et s'unissent étroitement dans la pensée patriotique d'une revanche qui sera la protestation du droit et de la justice contre la force et l'infamie.

Épuisé par les fatigues surhumaines de la Défense, Gambetta se rendit à Saint-Sébastien pour reprendre quelques forces et attendre les élections complémentaires qui lui permettraient de rentrer à l'Assemblée. Les évènements des trois mois sinistres, mars, avril et mai, le plongèrent dans une profonde tristesse. Il flétrit hautement les excès et les crimes de la Commune.

III

Les élections complémentaires ayant été fixées au 3 juillet, Gambetta accepta une triple candidature dans la Seine, le Var et les Bouches-du-Rhône :

On pose aujourd'hui à la France, sous des noms divers, la même question : veut-elle, une fois encore, abdiquer et verser dans l'ornière des dynasties ?

Non, répondait le discours de Bordeaux, et promettant à Thiers, sans marchander, son appui le plus désintéressé, Gambetta ajoutait :

Je crois que, grâce à l'union faite entre les diverses nuances de l'opinion républicaine, nous pouvons donner à la France le spectacle d'un parti discipliné, ferme en ses principes, laborieux, agissant et résolu à tout pour arriver à convaincre la France de ses facultés gouvernementales. En un mot, un parti acceptant la formule : Le pouvoir au plus sage et au plus digne... Il faut donc être les plus sages. (Discours du 26 juin.)

Gambetta traçait ensuite les grandes lignes de sa politique :

d'abord, il faut maintenir et appuyer la République, considérer quiconque la menace comme un factieux ; puis, il faut changer le caractère de l'opposition :

L'opposition, sous un gouvernement républicain, doit presser et contrôler et non détruire; l'âge héroïque, chevaleresque du parti est passé depuis la réalisation d'une partie de ses espérances.

Enfin, pour achever la Révolution, il faut donner l'éducation à tous, car c'est l'infériorité de notre éducation nationale qui nous a conduits aux revers; il faut que chaque Français soit soldat :

Que, pour tout le monde, il soit bien entendu que, lorsqu'en France un citoyen est né, il est né un soldat; et que quiconque se dérobe à ce double devoir d'instruction civile et militaire est impitoyablement privé de ses droits de citoyen et d'électeur.

Gambetta fut élu dans les trois départements où sa candidature avait été posée : il avait eu contre lui tous les royalistes sans exception et, parmi les républicains, tous ceux qui n'avaient pas encore compris la grandeur de la défense nationale en province et continuaient à voir en lui un fou furieux. Il avait eu pour lui tous les patriotes ardents et l'élite enthousiaste des républicains. Ainsi, il rentrait à l'Assemblée, — et c'était à la fois sa force et sa faiblesse, — comme étant par excellence l'homme de la revanche et l'homme de la république radicale.

A l'Assemblée, il poursuivit deux buts : préparer le relèvement de la patrie en refaisant l'éducation civique et militaire de la nation; faire du parti républicain un parti de gouvernement. Thiers ayant compris que la République seule pouvait rendre à la France sa force et son prestige, Gambetta lui apporta son concours contenant les impatiences des députés de l'extrême gauche, répandant avec les idées de liberté et les principes de démocratie les idées et les principes de gouvernement, imposant à ses adversaires le respect de son talent, de son travail acharné et de son caractère. L'Assemblée, se croyant en état de rétablir la monarchie, se déclarait constituante : Gambetta nia qu'elle en eût le droit et combattit la proposition Rivet (30 août). Mais s'il esti-

mait que l'Assemblée, élue uniquement pour trancher la question de paix ou de guerre, avait pour devoir de se dissoudre et de faire place à une Assemblée vraiment constituante, il ne pensait pas qu'il convînt aux représentants du parti républicain à l'Assemblée de se mettre en grève. Il jugeait, au contraire, que ses amis de l'Union Républicaine ne devaient pas négliger une occasion d'apporter leur pierre à l'œuvre commune de la régénération nationale : il le dit et le répéta hautement; il les persuada à la longue, et quant à lui, il tint à honneur d'intervenir souvent dans les débats et, sur les questions politiques comme sur les questions d'affaires, avec une grande modération. La compétence de ses discours pratiques sur les traités du commerce, la réorganisation du conseil d'État, le recrutement de l'armée et la responsabilité ministérielle produisit une vive impression sur les esprits. Il se révéla bientôt comme le premier des manœuvriers parlementaires et des tacticiens de couloir, habile à intervenir au meilleur moment, toujours prêt à profiter de la moindre faute de ses adversaires, prompt à se décider dans les moments de crise et à s'emparer de la position la plus forte, confiant et inspirant la confiance, sachant se dégager aussi bien que s'engager, de tous les *leaders* politiques le plus vigilant et le plus sûr. Thiers renonça rapidement aux préventions injustes qui lui avaient été inspirées contre lui. Quant aux violentes attaques dont la délégation de Tours était l'objet de la part des meneurs de la droite, Gambetta ne leur opposa jamais que le plus fier dédain. Sa déposition devant la commission d'enquête sur les actes du gouvernement de la Défense et son discours sur le rapport fait au nom de la commission des marchés réduisirent à néant les calomnies de la réaction.

Pour travailler, en dehors de l'Assemblée, à la constitution du parti républicain et à la régénération de la patrie, Gambetta entreprit une double tâche. Il fonda la *République française*[1] (5 novembre 1871). Il commença au banquet de

1. Il y eut pour principaux collaborateurs politiques MM. Spuller, Challemel-Lacour, Isambert, Allain-Targé, Paul Bert, Ranc, Louis Combes, de Freycinet, Proust, et un peu plus tard, MM. Girard de Rialle, Colani, Marcellin Pellet, Thomson,

Saint-Quentin la campagne de propagande et d'éducation démocratique qu'il devait continuer, avec une activité prodigieuse, dans cinquante discours[1].

L'apparition de la *République française* fut un événement politique d'une grande portée. Au lendemain de la guerre et de la Commune, en plein régime de l'état de siège, ce n'avait pas été sans malice que l'autorisation de publier un journal avait été accordée à la première demande de Gambetta. On s'attendait à une feuille révolutionnaire, âpre et violente, qui eût discrédité son fondateur. Ce fut le *Journal des Débats* de la démocratie qui parut et la surprise fut générale. « La politique pratique tint autant de place à la *République française* que l'exposition de la doctrine. Chaque jour les collaborateurs de Gambetta s'y appliquèrent, sous son inspiration, à faire comprendre les incidents de la journée, à exposer la véritable question, souvent fort différente de la question apparente, à découvrir la tactique des adversaires, à montrer par quel mouvement les républicains y devaient répondre. Aucun incident, même secondaire, ne fut omis, aucune difficulté ne fut dissimulée, et, pour que la propagande fût complète et parvînt jusqu'aux plus humbles, bientôt à la grande *République* la *Petite République française* vint s'adjoindre : le lecteur ne s'intéressa plus seulement aux débats retentissants de la tribune; il suivit les mouvements des couloirs, il fut initié au travail des commissions, aux discussions des bureaux; et cet exemple, auquel s'associa toute la presse républicaine, eut pour effet de répandre par toute la France la vie politique. Chaque

Joseph Reinach, Barrère, Depasse. La *Petite République française*, journal populaire à cinq centimes, ne fut fondée qu'en 1876.

1. Discours de Saint-Quentin, Angers, le Havre, Versailles, la Ferté-sous-Jouarre, Firminy, Chambéry, Albertville, Grenoble, Pontcharra, Thonon, Bonneville, la Roche, Annecy, Saint-Julien, Nantes, Versailles, Périgueux, la Borde, Auxerre, Aix, Lille, Avignon, Bordeaux, Lyon, Amiens, Abbeville, Lille, Château-Chinon, Marseille, Valence, Romans, Grenoble, Cherbourg, Cahors, Tours, le Neubourg, Lisieux, Honfleur, Pont-l'Evêque, Quillebœuf et tous les discours prononcés à Paris (réunions publiques du XXe arrondissement, conférences populaires, banquets des voyageurs de commerce, des débitants de vin, des chambres syndicales, etc., etc.).

électeur, tenu au courant des faits et gestes de ses mandataires, de leurs votes, des moindres agitations des partis, comprit peu à peu ce qui est l'art de la politique et à quelles conditions on y remporte la victoire[1]. »

Mais ce fut surtout par ses promenades oratoires à travers la France que Gambetta se révéla comme le plus puissant des éducateurs du suffrage universel. Avant lui, on avait vu des tribuns populaires, des *leaders* politiques, s'adresser dans leurs harangues à telle ou telle fraction de la démocratie, de préférence aux électeurs de leur circonscription. Gambetta voulut se mettre en communication directe avec la démocratie tout entière; il eut cette ambition que sa parole, éclatant tour à tour dans toutes les parties du territoire, formerait à une seule et même politique les populations les plus diverses par l'éducation, les besoins et les mœurs. Ouvriers et bourgeois des villes, paysans et fermiers des campagnes, il aspirait à les amener tous à la République à la fois progressiste et conservatrice, mais patriote avant tout, qui était son idéal. Aucune peine, aucun sacrifice ne devait lui coûter pour la réalisation de cette œuvre. Vexé et tracassé chaque instant par une administration réactionnaire, injurié et calomnié toujours par une presse violemment hostile, il ne se lassa jamais. Du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest, chaque fois que les vacances parlementaires lui en donnaient le loisir, il allait répandre dans un merveilleux langage ses fortes et saines doctrines, les principes et les règles d'une sage conduite politique, et toujours le principe le plus important à comprendre, la règle la plus utile à pratiquer à l'heure où il parlait, recommander la patience et le courage, démontrer la nécessité et l'excellence du gouvernement républicain, semer à pleines mains le patriotisme et l'espoir. Une démocratie nouvelle naquit sous sa parole. Il aimait le peuple d'un ardent amour, mais comme il l'estimait autant qu'il l'aimait, il ne s'abaissa jamais à le flatter. Il était à la tribune comme à la barre pour dire toute la vérité. Il la dit toujours. Tous les discours de ce grand prédicateur laïque sont des en-

1. Bigot, *la Fin de l'anarchie*, p. 266 sq.

seignements, et par conséquent des actes; chacune de ses campagnes oratoires marque une étape en avant dans la marche de la République. Lorsque Gambetta voyageait ainsi, Rome n'était plus dans Rome : elle était toute avec lui, chez les rudes montagnards du Dauphiné et de la Savoie comme aux banquets commémoratifs de la naissance de Hoche, quand il faisait pénétrer au plus profond de cœurs naguère encore défiants le culte passionné de l'armée et quand il apprenait à des campagnards à peine affranchis du joug des moines les bienfaits de la Révolution.

Voici quelques extraits de ces discours :

A Saint-Quentin (16 novembre 1871) :

Il faut que la France soit constamment penchée sur cette œuvre de régénération. Il lui faut un gouvernement qui soit adapté à ses besoins du moment et surtout à la nécessité qui s'impose à elle, de reprendre son véritable rôle dans le monde. Là-dessus, Messieurs, soyons très réservés, ne prononçons jamais une parole téméraire; cela ne conviendrait pas à notre dignité de vaincus; car il y a aussi une dignité du vaincu, quand il est tombé victime du sort et non pas de sa propre faute. Soyons gardiens de cette dignité, et ne parlons jamais de l'étranger, mais que l'on comprenne que nous y pensons toujours... Alors vous serez sur le véritable chemin de la revanche, parce que vous serez parvenus à vous gouverner et à vous contenir vous-mêmes.

A Angers (7 avril 1872) :

Ce qui ajoute à ma foi dans l'avenir, c'est qu'il me semble que celui qui est à la tête du gouvernement ne peut oublier ni son origine, ni ses études, ni les leçons de l'expérience; il sait, il doit savoir qu'il y a quelque chose de plus beau que d'avoir écrit les annales de la Révolution française, c'est de l'achever, en couronnant son œuvre par la loyauté et la sincérité de son gouvernement.

Au Havre (18 avril 1872) :

Il y a même des gens, je puis dire des hommes d'esprit, ma foi! qui ont cru en faire preuve en m'appelant *commis-voyageur!* Cela n'est pas fait pour m'humilier. S'ils ont cru toucher en quoi que ce soit ma vanité ou mon amour-propre, en répétant cette plaisanterie, ils se sont cruellement... j'allais dire grossièrement trompés! Je n'en rougis pas; je suis, en effet, un voyageur et le commis de la démocratie. C'est ma commission, je la tiens du peuple. Tant pis pour ceux qui passent leur vie à débiter ces misères.

Et encore, dans le même discours, à la grande colère des socialistes de 1848 :

Mais tenons-nous en garde contre les utopies de ceux qui, dupes de leur imagination ou attardés dans leur ignorance, croient à une panacée, à une formule qu'il s'agit de trouver pour faire le bonheur du monde. Croyez qu'il n'y a pas de remède social, parce qu'il n'y a pas *une question sociale*. Il y a une série de problèmes à résoudre, de difficultés à vaincre, variant avec les lieux, les climats, les habitudes, l'état sanitaire, problèmes économiques qui changent dans l'intérieur d'un même pays; eh bien! ces problèmes doivent être résolus un à un et non par une formule unique. C'est par le travail, par l'étude, par l'association, par l'effort toujours constant d'un gouvernement d'honnêtes gens, que les peuples sont conduits à l'émancipation. Il n'y a pas, je le répète, de panacée sociale, il y a tous les jours un progrès à faire, mais non pas de solution immédiate, définitive et complète.

A la Ferté-sous-Jouarre, le 14 juillet 1872 :

Eh bien, que s'est-il passé après l'émancipation légale des citoyens, après ce don magnifique de joyeux avènement de la Révolution française, qui prend dans son sillon, où il croupissait comme une bête de somme, le paysan, qui le redresse et lui fait figure humaine, — que dis-je? qui lui fait figure civile et politique et qui lui dit : Cette terre est à toi; c'est ta passion dominante, tu l'aimes, tu la travailles, tu la fécondes; tu sens là toutes les joies qui appartiennent à l'homme sur son propre fonds, chaque jour tu ornes cette maîtresse, tu la surveilles avec des soins jaloux, ne permettant d'empiètement à personne, mais cherchant toujours à l'agrandir, à l'amplifier, mettant constamment dans chaque pli, dans chaque recoin, l'empreinte de ta personnalité avec celle de ton travail; eh bien, ce travail de chaque jour, ce travail accumulé, ce travail associé à ta personne, c'est ton bien, c'est ta propriété, il est à toi!

Enfin, à Grenoble, dans le célèbre discours du 26 septembre 1872 :

On se demande si ces hommes ont bien réfléchi sur ce qui se passe; on se demande comment ils ne s'aperçoivent pas des fautes qu'ils commettent et comment ils pensent plus longtemps conserver de bonne foi les idées sur lesquelles ils prétendent s'appuyer; comment ils peuvent fermer les yeux à un spectacle qui devrait les frapper. N'ont-ils pas vu apparaître depuis la chute de l'Empire une génération neuve, ardente, quoique contenue, intelligente, propre aux affaires, amoureuse de la justice, soucieuse des

droits généraux. Ne l'ont-ils pas vue faire son entrée dans les conseils municipaux, s'élever, par degrés, dans les autres conseils électifs du pays, réclamer et se faire sa place, de plus en plus grande dans les luttes électorales ? N'a-t-on pas vu apparaître sur toute la surface du pays, — et je tiens infiniment à mettre en relief cette génération nouvelle de la démocratie, — un nouveau personnel du suffrage universel? N'a-t-on pas vu les travailleurs des villes et des campagnes, ce monde du travail à qui appartient l'avenir, faire son entrée dans les affaires politiques? N'est-ce pas l'avertissement caractéristique que le pays, après avoir essayé bien des formes de gouvernement, — veut enfin s'adresser à une autre couche sociale pour expérimenter la forme républicaine.

Oui! je pressens, je sens, j'annonce la venue et la présence, dans la politique, d'une couche sociale nouvelle, qui est aux affaires depuis tantôt dix-huit mois, et qui est loin, à coup sûr, d'être inférieure à ses devancières.

Cette prédiction de l'avènement des nouvelles couches sociales a été l'un des points les plus lumineux de la carrière politique de Gambetta ; et non seulement il a annoncé cet avènement, mais il l'a préparé, il l'a conduit, c'est lui, plus que tout autre, qui l'a mené au but. Ce jour-là, la colère des vieux partis réactionnaires fut vraiment clairvoyante et, en effet, depuis la grande parole de Bonaparte : « La carrière est ouverte aux talents », aucun mot d'une pareille portée politique et sociale n'avait été prononcé en France. M. J.-J. Weiss a dit à ce sujet dans l'un de ses plus beaux articles :

Ils sont nombreux, ceux qui, n'étant pas de la même doctrine philosophique ni du même parti politique que M. Gambetta se sont toujours sentis du même parti social. On demande quelquefois ce que c'est que les « nouvelles couches ». Je vais le dire. Il y a toute une génération politique sortie des derniers rangs de la foule, fils de petits boutiquiers, de petits fonctionnaires, de simples soldats, d'ouvriers à la tâche, d'artistes plus riches de talent que d'argent; cette génération s'était formée à force de travail solitaire; elle s'était abreuvée aux sources les plus pures. Les poètes, les romanciers, les dramaturges, les constructeurs d'utopies du règne de Louis-Philippe l'avaient illuminée, dès l'adolescence, d'un rêve éblouissant. Tout ce qu'il y avait de plus grand dans le monde n'aurait pas rempli son cœur. Elle avait vingt ans, elle s'élançait, lorsqu'elle fut tout à coup arrêtée et refoulée par la nuit de Décembre. Il lui a fallu attendre une aurore jusqu'en son âge mûr. M. Gambetta s'est fait son homme. L'occasion l'a porté;

mais il a su saisir l'occasion. Il nous a réalisé, au moment où nous n'espérions plus, le rêve de notre jeunesse. Croyants ou philosophes, monarchistes ou républicains, qu'importe! Nous n'avons tous fait qu'un avec le fils de l'épicier de Cahors, s'élevant tout à coup au premier rang, commandant les armées et incarnant la France. Sa fortune a été littéralement la nôtre. Nous débordions en lui, après la trop longue compression de 1852. Voilà ce qu'a été pour nous M. Gambetta.

IV

Cependant la coalition des droites monarchiques contre le gouvernement républicain suivait son cours. Quand Thiers, soutenu par toutes les gauches, eut réussi, à force de génie et d'adresse, à payer l'indemnité allemande, à hâter la libération du territoire et à restaurer dans toutes ses parties le gouvernement national, alors les droites reconnurent que « la tâche était désormais à la hauteur de leurs courages », et ils renversèrent le président de la République par le grand vote d'ingratitude du 24 mai 1873. La nomination de M. Barodet à Paris contre Charles de Rémusat (27 avril) avait été, de l'aveu même de Thiers et de M. Jules Simon, absolument étrangère à cette catastrophe. Si Gambetta avait soutenu M. Barodet, c'est que la candidature de Rémusat lui avait apparu comme un retour à la candidature officielle et comme un essai de confiscation des gauches démocratiques au profit du centre gauche. Au 24 mai, comme dans vingt votes antérieurs, Thiers eut pour lui la voix de Gambetta et celles de tous ses amis.

Le maréchal de Mac-Mahon, élu président de la République, appela aux affaires tous les chefs de la réaction cléricale, et la campagne de restauration monarchique commença aussitôt. Dans ces circonstances critiques, ce fut Gambetta qui conduisit la résistance des gauches après avoir rédigé cet appel des représentants républicains à la nation :

Citoyens,

Dans la situation que fait à la France la crise politique qui vient d'éclater, il est d'une importance suprême que l'ordre ne soit pas troublé.

Nous vous adjurons d'éviter tout ce qui serait de nature à augmenter l'émotion publique.

Jamais le calme de la force ne fut plus nécessaire. Restez calmes. Il y va du salut de la France et de la République!

Le parti républicain se conforma à cette sage exhortation. Laissant à Gambetta le soin de protester à la tribune de l'Assemblée contre tous les abus de pouvoir et contre toutes les tentatives de corruption et d'intimidation qui se produisaient chaque jour[1], il resta calme devant toutes les provocations du cléricalisme et du bonapartisme. Rien ne le fit sortir de sa fière résignation et de sa forte confiance dans l'avenir, ni les persécutions contre les libres penseurs, ni l'insolence des consécrateurs de l'église du Sacré-Cœur, ni les menées factieuses qui précédèrent et suivirent la fusion des deux branches de la famille de Bourbon à Froshdorff, ni le régime de plus en plus agressif de l'état de siège. La ferme attitude du centre gauche dérouta une première fois, au mois d'octobre, le complot royaliste, et bientôt, plus intimidé par l'énergie tranquille des républicains qu'il ne l'eût été par les démonstrations les plus violentes, le comte de Chambord cessa de se soucier de l'aventure : il déclara qu'il ne pouvait renoncer au drapeau blanc.

L'Assemblée nationale reprit ses séances le 5 novembre. Quatre jours avant la publication de la lettre du comte de Chambord à M. Chesnelong, les membres du comité de direction des droites avaient soutenu publiquement que la prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon ne serait qu'un « misérable expédient », auquel le président de la République ne consentirait jamais. Croyant la monarchie faite, ils affirmaient que mieux valait même la République que le provisoire. Mais après la déclaration du comte de Chambord, qui était l'avortement du complot royaliste, force fut aux conjurés du 24 mai de se rejeter sur la solution tant dédaignée de la prorogation. Le comité des Neuf adopta aussitôt ce système : maintenir le provisoire à l'aide d'une dictature indéfinie et garder le pouvoir en attendant

1. Discours des 10 et 24 juin, 2, 12, 14 et 16 juillet, 28 sepembre et 3 octobre 1873.

les occasions, c'est-à-dire la mort du comte de Chambord.

Ce fut alors que Gambetta commença de son côté à retourner ses batteries : tout en continuant à réclamer la dissolution de l'Assemblée et à plaider cette cause dans de magnifiques harangues, il laissa entrevoir la possibilité d'une transaction sur le vote de lois constitutionnelles établissant la République. Il avait déclaré vingt fois qu'entre la dissolution de la patrie et la dissolution de l'Assemblée, il voterait pour la dissolution de l'Assemblée. Mais si, par un miracle, par épuisement, par crainte de la colère du pays, par le sentiment d'une responsabilité de plus en plus grave, par horreur du bonapartisme qui relevait la tête, par patriotisme enfin, s'il pouvait se former, sur la frontière du centre gauche, une majorité pour fonder la République, fallait-il s'obstiner? Fallait-il s'attacher à la vieille théorie néfaste : « Périsse la République plutôt qu'un principe! » Louis Blanc, Quinet, M. Jules Grévy, hésitaient. Gambetta ne balança point. Il laissa dénoncer par les intransigeants la politique des résultats, et il négocia hardiment avec le centre sur cette base commune : ou la dissolution (que le centre avait toujours repoussée jusqu'alors), ou l'établissement de la République par l'Assemblée.

Mais d'abord, il fallait faire rentrer sous terre le bonapartisme qui, après avoir été au 24 mai le protecteur du duc de Broglie, l'avait débordé et finalement renversé avec le concours de la droite légitimiste. Ce fut une des plus éloquentes campagnes oratoires de Gambetta. (Discours du 1er juin 1874 à Auxerre, du 9 à l'Assemblée, du 26 au banquet commémoratif de la naissance de Hoche.)

Ce duel entre l'Empire et la République était attendu, prévu; il était certain qu'un jour la démocratie déloyale, la pseudo-démocratie, qui s'appelle et qui se vante d'être la démocratie couronnée, se rencontrerait avec la démocratie républicaine, la démocratie française. C'est pourquoi ce duel était inévitable.

Il est impossible, en effet, que ce pays qu'on a tant trompé, que ce pays qui a supporté les Bonaparte, en les croyant par deux fois les héritiers et les continuateurs de la Révolution française; il est impossible que ce pays soit complètement guéri et complètement éclairé. Et pourquoi, Messieurs, en est-il ainsi? N'aurions-nous

donc pas subi assez de désastres, assez d'humiliations et de hontes? Non, Messieurs, la raison n'est pas là. Ce pays est encore trop faible, trop peu éclairé; on lui a trop marchandé, on lui a mesuré d'une main trop avare l'éducation et la lumière.

Vous souvenez-vous du premier cri que poussa la France républicaine, quand elle se vit au fond de l'abîme où l'avaient plongée Bonaparte et ses amis? Des écoles, des écoles! C'était le cri célèbre : De la lumière! de la lumière! Qu'a-t-on fait pour éclairer la France? On voudrait, hélas! qu'elle n'apprît rien. Un peuple ignorant est un peuple docile; mais il y a, pour déjouer ces plans néfastes, mieux qu'un système complet d'instruction publique, que cette éducation qu'on reçoit sur les bancs de l'école : c'est l'éducation que nos mobiles et nos mobilisés ont reçue dans les rangs de l'armée, c'est l'éducation devant le canon prussien ou la lance du uhlan, alors que notre armée combattait pour la défense de la patrie envahie!... Il suffit de ramener le souvenir de la France à ce passé horrible, il suffit de montrer cette portion mutilée et saignante de la France, en disant : C'est là qu'est la trace de l'envahisseur. Il nous a quittés, mais il nous surveille. Il médite de revenir pour nous arracher quelque autre province. Qui donc l'amène infailliblement? N'est-ce pas l'Empire? Est-il jamais entré victorieux dans ce pays autrement qu'à la suite des Bonapartes? (Auxerre, 1er juin.)

Puis, lorsque le 5 juin, M. Girerd lut à la tribune de l'Assemblée une pièce qui constatait l'existence d'un comité central bonapartiste conspirant pour rétablir l'Empire, Gambetta interpella le cabinet dont M. de Fourtou était le véritable chef :

Ce qui fait la gravité du document, c'est la complicité coupable qu'elle révèle de la part de certains agents de l'État pour la faction dont il s'agit.

M. Rouher essaye de parer le coup en faisant appel aux rancunes de la majorité contre les hommes du 4 Septembre. Mais alors Gambetta :

Je dis, Messieurs, que, dans cette Assemblée, je n'ai jamais décliné la controverse ni la contradiction avec les honorables membres que vous avez chargés d'installer des commissions d'enquête, et que toutes les fois qu'on a apporté un rapport à cette tribune j'y ai répondu; mais j'ajoute qu'il y a quelqu'un ici à qui je ne reconnais ni titre ni qualité pour demander des comptes à la révolution du 4 septembre, ce sont les misérables qui ont perdu la France!

Rappelé à l'ordre par le président Buffet, Gambetta reprit :

Messieurs, il est certain que l'expression que j'ai employée contient plus qu'un outrage : c'est une flétrissure, et je la maintiens.

Le lendemain, à la gare Saint-Lazare, Gambetta fut assailli et injurié par une bande de bonapartistes, dont l'un alla même jusqu'à le frapper d'un coup de poing au visage. Mais ces indignités ne profitèrent pas aux ennemis de la République, et lorsque l'Assemblée se sépara le 31 juillet, il devint évident que, malgré le rejet consécutif du projet de loi constitutionnelle présenté par Casimir Périer et de la proposition de dissolution déposée par le marquis de Maleville au nom de trois cents et quelques députés, une majorité allait se former dans l'Assemblée pour élever la République contre le Bas-Empire menaçant. Gambetta l'annonça à l'Assemblée la veille même de sa prorogation (31 juillet 1874) :

La vérité, la voici : plus vous allez, plus vous vous mettez en opposition avec l'opinion. Et le secret de votre politique est là : vous rusez avec elle au lieu d'agir; vous ne voulez pas surmonter vos anciennes défiances, vos anciennes rancunes.

Cependant vous êtes destinés à vivre. Vous avez des enfants, vous devez préparer l'avenir des générations futures : croyez-vous pouvoir le leur préparer en dehors de la démocratie?

Est-ce qu'il appartiendra à une coalition de trois ou quatre cents députés de faire rebrousser chemin à la Révolution française? Le croyez-vous?

Si vous ne le croyez pas, il faut prendre un parti, le prendre avec énergie. Allez en vacances : passez-y un mois, je souhaite surtout que les électeurs vous disent la vérité, toute la vérité; et alors, confiant dans tout ce qui doit rester de patriotisme au fond de vos âmes, en dehors de l'esprit de parti, je suis convaincu que ces vacances ne se passeront pas sans que vous ayez remarqué l'orage qui s'amoncelle sur ce qui reste de la France; et, quand vous serez revenus, je suis convaincu que vous ne prêterez pas les mains à des combinaisons artificielles. Si vous pouvez faire la monarchie, vous la ferez; si vous voyez que la République seule est possible, vous la ferez, et vous ferez un gouvernement fort, capable de refaire, comme nous en avons tous la passion, la gloire et l'honneur de la France.

La généreuse espérance de Gambetta fut réalisée.

Le 30 novembre, quand l'Assemblée nationale reprit ses séances, la nécessité de sortir d'un provisoire énervant était reconnue par tous les esprits patriotes et éclairés.

Il est impossible d'entrer ici dans le détail des manifestations publiques, des négociations et des discussions parlementaires qui aboutirent, le 30 janvier 1875, à la reconnaissance constitutionnelle de la République. On a raconté ailleurs au prix de quels efforts Thiers finit par détacher une dizaine de voix du centre droit, Gambetta par déterminer ses amis de l'extrême gauche à sacrifier, dans l'intérêt majeur de la cause commune, leurs sentiments intimes sur la création d'une seconde Chambre et sur la septennalité de la Présidence. Ce fut au bon sens persuasif et à l'activité infatigable de ces deux chefs du parti républicain que la cause de la République dut de triompher finalement à une voix de majorité, cette seule et unique voix qui avait été proclamée suffisante pour restaurer la monarchie.

L'Assemblée avait abordé, le 21 janvier, la discussion de la loi relative à l'organisation des pouvoirs publics. Le 30 janvier, elle votait, par 353 voix contre 352, la proposition présentée par M. Wallon : « *Le président de la République est élu, à la pluralité des suffrages, par le Sénat et la Chambre des députés réunis en Assemblée nationale. Il est nommé pour sept ans. Il est rééligible.* » La République était désormais la loi.

Cependant il restait un dernier écueil à franchir. Une disposition additionnelle à la loi sur l'organisation des pouvoirs publics avait stipulé qu'elle ne serait promulguée qu'après le vote du projet sur le Sénat, et cette disposition, qui était l'œuvre du duc de Broglie, faillit être la pierre d'achoppement de la République (11 et 12 février). En effet, l'Assemblée ayant commencé par adopter l'article 1er d'un projet en vertu duquel le Sénat devait être nommé par les mêmes électeurs que la Chambre des députés, le président de la République intervint par un message qui bouleversa les constitutionnels et les détermina à se joindre aux droites pour rejeter l'ensemble de la loi. Les royalistes et les bonapartistes exultèrent aussitôt. « La gueuse est enterrée, »

disait le général Changarnier. M. Brisson déposa une proposition de dissolution.

Gambetta intervint :

Je dis, Messieurs, que nous vous avions donné le spectacle d'un parti que vous aviez souvent qualifié d'intransigeant, d'excessif, d'exclusif, de rebelle à tout compromis et à toute transaction politique; nous vous avions donné ce spectacle, nôn sans quelque courage et sans de grands sacrifices de la part de nos aînés et de nos devanciers dans la vie politique, nous vous avions donné ce spectacle de nous associer à vous et de vous dire : Conservateurs, vous voulez bien reconnaître qu'après l'échec et l'avortement définitif de vos espérances monarchiques, il est temps enfin de donner à la France un gouvernement qui pourra rester dans vos mains, si vous êtes sincères et véritablement épris de ces principes libéraux dont vous nous parlez sans cesse et dont vous suspendez constamment l'application.

Nous vous avons dit : Eh bien, nous faisons taire nos scrupules, nous prenons sur nous de faire ce sacrifice aux nécessités générales de l'État, troublé au dedans, menacé au dehors, et qui a plus besoin que jamais de gagner sur les heures qui s'écoulent un temps que lui convoite la jalousie de ses adversaires dans le monde; nous prenons sur nous de capituler entre vos mains, si vous voulez faire un gouvernement modéré et conservateur.

Nous avons consenti à diviser le pouvoir, à créer deux Chambres; nous avons consenti à vous donner le pouvoir exécutif le plus fort qu'on ait jamais constitué dans un pays d'élection et de démocratie; nous vous avons donné le droit de dissolution, et sur qui? sur la nation elle-même, au lendemain du jour où elle aurait rendu son verdict!

Mais cela ne vous a pas suffi, vous avez voulu aller plus loin, exiger davantage; vous avez voulu préparer un Sénat qui fût à vous, exclusivement à vous. Peut-être cependant n'auriez-vous pas insisté dans ces prétentions extrêmes, et c'est ici que se place la responsabilité du cabinet. Hier, vous aviez fait une majorité; vous avez fait aujourd'hui deux majorités. Dans la journée, le cabinet, dont l'existence politique individuelle et collective était mise en question d'une façon véritablement définitive si cette majorité restait constituée, le cabinet s'est précipité chez le maréchal, et il en est revenu avec une déclaration. Il vous l'a lue; l'a-t-il commentée, expliquée? a-t-il apporté un argument, une raison politique? Non, il s'est caché derrière cette épée, et il vous a fait voter.

Et maintenant, voici ce que j'ai à vous dire : Je sais, — pardonnez-moi de froisser vos illusions, — je sais qu'il en est encore parmi vous qui poussent cet esprit de sagesse et de transaction politique jusqu'à l'héroïsme, et qui croient pouvoir encore rencon-

trer, dans des rangs où rien de solide ne s'est présenté, des auxiliaires pour cette œuvre impossible; oui, je le sais. Eh bien, expérimentez vos illusions, la déception ne tardera pas à venir. Jusqu'à présent nous vous avons donné des gages, — je l'ai dit et je le maintiens, — plus tard on nous jugera, et on nous jugera moins sévèrement, malgré les fautes que nous avons pu commettre, que vous ne serez jugés vous-mêmes. Plus tard on dira que vous avez manqué la seule occasion peut-être de faire une République véritablement ferme, légale et modérée.

Ce discours produisit une profonde émotion. A gauche, on reprit courage; à droite on se sentit jugé et condamné. De nouvelles négociations furent entamées. M. Wallon déposa un projet d'organisation du Sénat qui fut successivement adopté par la fraction du centre droit qui marchait avec MM. d'Audiffret-Pasquier et Bocher, par le groupe Lavergne, par le centre gauche, par la gauche républicaine à l'unanimité moins cinq voix, dont celle de M. Grévy, et enfin par l'Union républicaine, après un discours de Gambetta qui arracha des larmes aux délégués présents des autres groupes. L'accord étant fait de ce côté, ce projet fut porté devant l'Assemblée, où le débat dura quatre jours. Enfin, le 24 février, la loi sur le Sénat fut adoptée par 448 voix contre 210, et le lendemain 425 suffrages contre 254 votèrent l'ensemble de la loi sur l'organisation et la transmission des pouvoirs publics.

Faire ratifier par la démocratie l'œuvre de conciliation nationale qu'il avait menée à bonne fin et préparer les élections générales de 1876 dans un sens favorable à la République, telle fut la tâche que Gambetta se proposa pour la fin de l'année. A part quelques intransigeants et quelques idéologues, la politique qui avait conduit à la proclamation de la République par l'Assemblée fut approuvée par tout le parti républicain. A Belleville, le 25 avril, l'approbation fut chaleureuse, même lorsque Gambetta y fit l'éloge du Sénat :

Ceux qui ont eu les premiers l'idée de constituer un sénat, dit-il, ont voulu dès l'origine créer là une citadelle pour l'esprit de réaction, organiser là une sorte de dernier refuge contre les dépossédés et les refusés du suffrage universel. Mais il faut voir si ceux qui ont eu cette pensée l'ont bien réalisée; si, voulant

créer une chambre de résistance, une citadelle de réaction, ils n'ont pas organisé un pouvoir essentiellement démocratique par son origine, par ses tendances, par son avenir. Messieurs, quant à moi, telle est ma conviction, et je vais essayer de l'établir.. Après la délibération commune, que va-t-il sortir des urnes? Un sénat? Non, citoyens, il en sortira le grand conseil des communes françaises. Voulez-vous me dire dans quel État de la vieille Europe on a fait, à l'usage d'une démocratie, un instrument meilleur et plus avantageux? Par cette institution du Sénat, bien comprise, bien appliquée, la démocratie est souveraine maîtresse de la France.

Si l'institution d'une seconde Chambre a pu s'acclimater en France, c'est à Gambetta qu'elle le doit. C'est lui qui a convaincu la démocratie de la nécessité d'une assemblée de contrôle.

La victoire des républicains dans l'élection des sénateurs inamovibles par l'Assemblée nationale fut l'œuvre de Gambetta et le résultat d'une de ses plus habiles manœuvres parlementaires. Mais il fut battu sur la question du scrutin de liste. Soucieux de la dignité ainsi que de la représentation *vraie* du suffrage universel, il demandait que la Chambre des députés fût élue au scrutin de liste. Les droites, soutenues par le président du conseil Buffet, firent adopter le scrutin d'arrondissement qui devait leur permettre l'abus le plus scandaleux de la candidature officielle (13 et 26 novembre). Ce fut dans le discours du 26 que Gambetta prononça ces mots : « La modération, c'est la raison politique. »

V

L'Assemblée nationale se sépara le 31 décembre, et Gambetta fut alors, pour les élections sénatoriales comme pour les élections à la Chambre des députés, le *leader* du parti républicain ; ce fut lui qui dirigea le mouvement, acclamé presque partout comme le plus sage inspirateur et le guide le plus prudent de la démocratie. Parmi les belles leçons qui furent données par Gambetta à la démocratie, il faut placer au premier rang ses discours de cette période alors que, voyageur infatigable, il sillonna la France

pendant six semaines, sans repos, toujours alerte, toujours plein de belle humeur et de foi, toujours heureux de répandre à travers le pays la manne bienfaisante de sa parole.

A Lille, le 6 février 1876 :

Quand je dis qu'il faut que vos candidats soient des démocrates, j'entends dire qu'ils doivent être pénétrés, avant tout, de la nécessité de l'amélioration intellectuelle et morale du plus grand nombre et qu'ils ne doivent pas cesser de poursuivre, dans l'administration comme dans la législation, les moyens pratiques d'éclairer les esprits et de faire arriver à la lumière les capacités intellectuelles que recèle la masse entière du peuple, laquelle est tenue à l'écart, et qui, comme une mine non exploitée, renferme peut-être des trésors de facultés et d'aptitudes que la misère et l'ignorance étiolent, que l'obscurantisme asservit ou corrompt au détriment de la patrie. Ce que j'entends par démocrates, ce sont des hommes qui sont persuadés que la souveraineté doit s'exercer dans le sens du plus grand nombre, et jamais au profit d'une collection d'individus, d'une caste ou d'une famille; ce sont des hommes qui comprennent que l'administration de l'État, que son budget et sa force ne doivent être qu'un moyen de développement général, et non pas la mense, la feuille de bénéfice de quelques-uns. Ce sont des hommes qui ne sont préoccupés, avant tout, que de la meilleure distribution des forces financières, industrielles, économiques du pays; ce sont des hommes qui, ne sacrifiant rien au hasard, ne vont que du connu à l'inconnu, avec patience, avec méthode, ne tentant que ce qui est possible et reconnaissant qu'il y a toujours quelque chose à faire, même dans le meilleur des mondes possible.

Le démocrate enfin n'est pas celui qui n'est uniquement préoccupe que de reconnaître des égaux, car tous les jours, dans la société, on reconnaît des égaux, mais là n'est pas la démocratie vraie. Ce qui constitue la vraie démocratie, ce n'est pas de reconnaître des égaux, c'est d'en faire.

A Avignon, trois jours plus tard :

Il suffit de déchirer les divers décrets, mesures et ordonnances qu'ont pris nos ministres depuis trois ans, pour établir une politique de liberté qui est le premier besoin du pays et, notamment, le premier besoin des populations de ce Midi de la France, qu'on a systématiquement diffamées pour pouvoir mieux les refouler et les mater. Oui, le premier besoin de ces populations, avant d'entreprendre des réformes plus ou moins délicates et lointaines, c'est de redevenir maîtresses d'elles-mêmes, c'est de ressaisir la liberté d'écrire, de se réunir, de s'associer, la liberté de choisir

leurs maires; le premier besoin de ces populations, c'est d'avoir des fonctionnaires, qui, au lieu d'être des ennemis tracassiers, des esprits hostiles et chagrins constamment en conflit réglé avec les populations, soient des fonctionnaires soucieux de la paix et du bon ordre des populations, en même temps que de la dignité de l'administration dans un pays qui n'est avide que d'apaisement, de concorde et de travail, et qui n'exige que le règne de la loi, à la place des fantaisies et des caprices d'une poignée d'ambitieux infatués de leurs mérites.

Le 13, à Bordeaux :

On a donc fait la Constitution, et, grâce à elle, on a évité la dictature décorée du nom de septennat, on a évité cette égalité de prétendants de tous les partis, et le suffrage universel, qui se prononcera le 20 de ce mois, n'a pas à écouter les sollicitations de Napoléon IV, de Chambord ou d'Orléans; il n'a qu'une chose à faire : maintenir et consacrer l'édifice républicain, à l'abri duquel l'ordre et les développements progressifs des droits de tous sont assurés. Voilà l'œuvre du 25 février 1875; c'est une œuvre de patriotisme, et, quand on dit qu'elle est le fruit de la conciliation, c'est le plus bel éloge qu'on en puisse faire. Oui, elle est le fruit de la conciliation. Mais est-ce que vous connaissez une politique qui soit plus désirable que la conciliation entre des Français venant à la République, abjurant leurs anciennes idées, vous apportant l'influence de leurs noms et de leur situation sociale? Non pas, s'ils ne sont pas sincères; non pas, s'ils sont hypocrites; mais nous avons fait ce classement, nous savons ceux qui mentent en parlant, ceux qui sont sincères en votant; le vote est là, c'est un critérium décisif. Eh bien! je dois dire que de tous ceux qui, à la suite de M. Thiers, de M. Casimir-Perier, de M. Léon de Maleville, se sont détachés de leurs vieilles idées et, sous l'influence d'un patriotisme éclairé, sont venus à la République, pas un seul n'a fléchi; il n'en est pas un qui n'ait été le plus ferme, le plus vigilant, le plus soucieux, le plus jaloux défenseur des libertés publiques.

Le pays a vu se réaliser enfin la pensée de ce rapprochement tant recherché, qui, s'il s'était opéré il y a soixante ans, il y a quarante ans, ou même trente ans, aurait achevé le cycle de la Révolution française. Qu'est-ce qu'ont voulu, en effet, nos prédécesseurs, les auteurs de la Déclaration des Droits? Qu'est-ce qu'ont voulu Mirabeau, Saint-Just lui-même, Robespierre, ces esprits rendus exclusifs par la passion et par cette étroitesse d'esprit qui fait les combattants? Ils ont surtout voulu, dans leur jour de sérénité, fonder une immense démocratie dans laquelle les frères aînés, c'est-à-dire ceux qui sont arrivés, seraient les initiateurs, les patrons, les guides, les protecteurs de ceux qui, placés au-

dessous, n'avaient pu recevoir les bienfaits de l'éducation, de la fortune, mais qui avaient leurs droits, eux aussi. C'est précisément cette alliance, cette union, ce concordat pacifique entre la bourgeoisie et le peuple, qui a été accompli dans la Constitution du 25 février, c'est ce qui en fait un gage pour l'avenir; ce qui fait qu'elle vivra en dépit d'attaques que j'admets, que je comprends et que je m'explique pour des hommes de théorie. Pour moi, je ne suis pas un homme de théorie, je suis un homme de pratique, voué à la défense des idées démocratiques; je n'ai qu'une passion, celle de réaliser tous les jours un progrès dans les lois et les institutions de mon pays.

A Paris, le 15, proclamant la candidature de Victor Chauffour dans le VIIIe arrondissement :

A toutes ces qualités qui suffiraient à en faire le modèle de la candidature réellement républicaine dans notre parti, Victor Chauffour joint un autre titre qui n'a jamais laissé et qui ne laissera jamais Paris insensible. Il est de ceux qui expient parmi nous, avec nous, les conséquences de cette odieuse servitude impériale supportée pendant dix-huit ans et qui a abouti à le priver, lui, de son berceau et nous, de nos meilleures provinces.

Eh bien! il serait douloureux, devant une assemblée de Français, de patriotes, de Parisiens, d'insister longuement sur un pareil deuil et de toucher à cette blessure toujours saignante. Je n'ajouterai qu'un mot. Quand on a devant soi un homme aussi dévoué à nos idées, ayant cet ineffaçable et auguste caractère d'être un fils de l'Alsace frappée par l'étranger, on n'a qu'à se dire : Ne pouvant pas avoir la terre, prenons les hommes.

Après le vote du 30 janvier qui avait envoyé au Sénat une forte minorité républicaine, le vote du 20 février justifia toutes les espérances des républicains et récompensa tous leurs efforts. Comme M. Challemel-Lacour l'avait annoncé dans l'une des dernières séances de l'Assemblée nationale, la France se rendit au scrutin comme à une fête de délivrance; et la fête fut superbe. Le premier tour de scrutin donna au parti républicain 300 sièges contre 135; le second devait lui en donner 56 contre 49. — Résultat significatif : pendant que Gambetta était élu à Paris, à Lille, à Marseille et à Bordeaux, M. Buffet était battu dans les quatre circonscriptions où il s'était fait porter, à Castelsarrasin, à Bourges, à Commercy et à Mirecourt. La défaite était si écrasante que M. Buffet refusa d'attendre la

réunion des Chambres pour se retirer. Il donna sa démission dès le 23 février et fut remplacé par Dufaure.

Gambetta fut le chef incontesté de la majorité républicaine de la nouvelle Chambre. Il essaya d'abord de provoquer la cohésion en un seul groupe des diverses fractions de la gauche : « Il faut, disait-il, que chacun de nous puisse parler au nom de la majorité tout entière, d'une majorité qui n'est pas seulement celle des Assemblées, mais qui est aussi celle de la nation. » Ce conseil perspicace ne fut malheureusement pas écouté et la gauche se divisa. Ce fut là, comme Gambetta l'avait annoncé, la cause de difficultés sans nombre : la division des républicains provoqua la faiblesse politique, puis l'instabilité des ministères, l'hésitation du Parlement et du gouvernement, enfin la situation embarrassée et confuse qui eut son dénouement au 16 mai et où la République faillit périr.

En dehors de l'impulsion générale donnée à la marche des affaires et à l'affermissement progressif de la République, deux grandes questions occupèrent principalement Gambetta : celle des finances et celle des empiètements du clergé. Nommé président de la commission du budget le 5 avril, il révéla tout de suite dans cette nouvelle direction des qualités hors ligne. Après avoir annoncé dans son allocution d'ouverture qu'il fallait travailler à dissiper « les appréhensions intéressées des esprits chagrins et hostiles », il porta son attention la plus sagace sur tous les chapitres du budget, et particulièrement sur celui de la guerre. La passion qu'il avait apportée de longue date à toutes les questions qui intéressent la force, la grandeur et le bien-être de l'armée lui avait créé dans ses rangs de vives sympathies. Ces sympathies redoublèrent quand on le vit se constituer dans la commission du budget comme à la Chambre l'avocat infatigable des intérêts et des réformes militaires.

C'est ainsi que la discussion du budget pour l'exercice 1877 fut une des plus remarquables de notre histoire économique et politique. Gambetta y prononça quinze discours (budgets de la guerre, de la marine, de l'intérieur, des affaires étrangères,) et il se montra dans tous également supérieur, soit qu'en combattant la suppression de l'ambas-

sade auprès du Saint-Siège, il rendît hommage à la clientèle catholique de la France dans le monde, soit qu'il discutât les détails historiques du budget de la guerre, soit qu'il défendît la République contre les insolentes interventions des bonapartistes :

Et ne dites pas qu'on n'a pas consulté la nation! La nation a été consultée le 20 février, et la nation a répondu, par toutes les voix que vous connaissez, qu'il y avait un décret de déchéance; la nation a répondu comme vous allez répondre vous-mêmes : qu'on peut bien se rire des décrets de déchéance, mais qu'il y a une chose qu'on n'effacera pas, une tâche indélébile qu'on n'arrivera jamais à supprimer... (*Bruyantes exclamations.*) Non! jamais! et cette chose, cette tache, c'est un crime! (*Cris et interruptions à droite.*) Un crime! un crime! (*Nouveaux cris à droite. — Applaudissements à gauche.*) Et ce crime, vous ne l'effacerez pas de la mémoire de la France! Elle dira... (*Les exclamations partant d'une partie du côté droit deviennent de plus en plus bruyantes et finissent par couvrir la voix de l'orateur.*) Messieurs, vous direz ce qu'a dit la nation, ce qu'a déjà dit l'histoire, c'est qu'il y a une honte et un crime que vous n'effacerez jamais : un crime, le 2 Décembre! et une honte, la perte de l'Alsace et de la Lorraine! (*Bravo! bravo! et applaudissements à gauche et au centre.*)

Dans les premiers jours du mois de mai, Gambetta avait proposé à la commission du budget de rédiger, outre le rapport général sur l'exercice 1877, un second rapport ayant pour objet spécial l'exposé des réformes à introduire dans les exercices suivants. Cette proposition ayant été accueillie, la *République française* publia une grande étude préparatoire sur la réforme de l'impôt dans un sens démocratique (16 octobre). Gambetta y préconisait l'impôt sur le revenu, et son travail se présentait comme le premier projet d'une très belle et très hardie constitution financière de la République.

Ce fut dans le même esprit politique que Gambetta défendit contre M. Jules Simon, successeur de Dufaure à la présidence du conseil, les droits de la Chambre en matière de budget (27 décembre). La majorité eut la faiblesse, dont elle se repentit six mois plus tard, de ratifier les empiètements du Sénat.

Fortifié chaque jour par l'adhésion de plus en plus cha-

leureuse du parti républicain grandissant, Gambetta engagea résolument la lutte contre le cléricalisme. Après avoir donné de nouvelles preuves de sa modération et de sa sagesse en flétrissant à Belleville (26 octobre) « les hommes tarés qui avaient exploité le mouvement de désespoir de la Commune » et en développant à chaque occasion les solides principes de la politique des résultats (vote pour l'amnistie partielle, discours contre l'opportunité de la proposition demandant la réduction du service militaire à deux ans, discours pour la proposition de cessation des poursuites), il s'appliqua à démontrer l'urgence de réprimer par des moyens légaux l'agitation du parti ultramontain. Dès le 24 mars, à l'occasion de l'invalidation de M. de Mun, il avait dit :

Il ne s'agit pas ici de défendre la religion que personne n'attaque ni menace. Quand nous parlons du parti clérical, nous ne nous adressons ni à la religion, ni aux catholiques sincères, ni au clergé national. Ce qui nous préoccupe est de ramener le clergé dans l'Église, et de ne pas permettre qu'on transforme la chaire en tribune politique; c'est de faire respecter la liberté électorale; c'est d'assurer le libre combat aux opinions politiques qui n'ont rien à voir avec les questions cléricales.

Mais le discours capital fut celui du 4 mai 1877 sur les interpellations des gauches. Il y montrait comme le parti clérical était avant tout aux ordres de Rome, insistait sur l'influence profonde qu'il avait su prendre en France dans les classes bourgeoises, signalait le mépris croissant où était tenue la déclaration de 1682 :

Le plus clair résultat du concile de 1870 a été précisément d'ébranler le concordat, de mettre en question ce traité, ce contrat synallagmatique qui règle le rapport du sacerdoce et de l'empire, de l'État et de l'Église, en dehors duquel il n'y a que deux solutions : ou l'exclusion ou la séparation.

Or, comme nous estimons que tout vaut mieux que ces deux solutions, nous voulons ramener au respect du concordat et des articles qui l'accompagnent, à l'application rigoureuse, permanente, répressive des lois qui figurent sur nos codes pour la défense de nos libertés et pour la protection de notre indépendance ecclésiastique... Il faut choisir, c'est un dilemme que je pose : ou vous cesserez d'être Français, ou vous obéirez à la loi.

En tenant ce langage, sommes-nous trop exigeants? sommes-nous des hommes passionnés?

Sommes-nous, dis-je, des hommes passionnés, quand nous venons demander l'application des lois qui ont été appliquées par M. de Vatimesnil, par Mgr Frayssinous, par le gouvernement de Charles X, par le gouvernement de Louis-Philippe, par l'Empire? Proclamez donc qu'à vos yeux, il n'y a que la République qui ne soit pas en état de légitime défense. Dites-le, ayez ce courage! Et alors, avouez que vous n'êtes qu'une faction politique, montant à l'assaut du pouvoir.

D'ailleurs, j'en ai assez dit; le sentiment de la Chambre est fait, et je dois dire que, quelque précision qu'elle mette dans sa sentence, elle ne satisfera qu'à moitié la conscience nationale indignée, révoltée d'être ainsi périodiquement agitée par des hommes qui ne relèvent que de l'étranger...

Vous sentez donc, vous avouez donc, qu'il y a une chose qui, à l'égal de l'ancien régime, répugne à ce pays, répugne aux paysans de France, c'est la domination du cléricalisme!

Vous avez raison, et c'est pour cela que du haut de cette tribune je le dis, pour que cela devienne précisément votre condamnation devant le suffrage universel! et je ne fais que traduire les sentiments intimes du peuple de France en disant du cléricalisme ce qu'en disait un jour mon ami Peyrat : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi! »

VI

Le coup d'État parlementaire du 16 mai fut la réponse de la Curie au discours de Gambetta et à l'ordre du jour sur les menées ultramontaines. M. Jules Simon fut brusquement congédié par le maréchal, et M. de Broglie fut rappelé aux affaires pour dissoudre la Chambre. MM. de Fourtou, Brunet, de Meaux, Caillaux et Decazes étaient les complices du duc de Broglie dans cette aventure.

La lettre du maréchal de Mac-Mahon à M. Jules Simon ne produisit dans le parti républicain qu'une seule impression de colère et d'indignation. Le renvoi du cabinet du 13 Décembre, c'était la revanche de l'ordre du jour sur la répression des menées ultramontaines; c'était le défi lancé par les revenants du 24 mai et de l'Empire à toute la démocratie progressiste et libérale, c'était le cléricalisme aux affaires, et le cléricalisme, c'était bien l'ennemi. Car il n'avait

pas seulement pour objet d'arrêter en France la marche de la Révolution, il était une cause d'inquiétudes pour l'Europe entière ; sa victoire d'un jour avait provoqué en Italie une vive agitation et des armements contre les projets supposés de restauration du pouvoir temporel. Donc, « il fallait le combattre et l'abattre » ; il fallait, sans perdre une heure, reformer contre lui l'union féconde de toutes les fractions de la gauche, il fallait signifier sans retard au maréchal de Mac-Mahon que la France, à qui il avait fait appel contre le Parlement, serait avec le Parlement contre toute tentative de pouvoir personnel et de gouvernement ultramontain.

Les journaux républicains du mois de mai furent unanimes dans l'expression de ces sentiments. En province, comme à Paris, ils tinrent tous le même langage très ferme et très calme. Un accord tacite confia à Gambetta la direction du mouvement de résistance. Une heure de péril avait suffi à refaire l'union de tout le parti républicain.

Gambetta fut chargé de développer devant la Chambre l'interpellation des quatre groupes de gauche :

Messieurs, il faut en finir avec cette situation, et il vous appartient d'y mettre un terme par une attitude à la fois virile et modérée. Demandez, la Constitution à la main, le pays derrière vous, demandez qu'on dise enfin si l'on veut gouverner avec le parti républicain dans toutes ses nuances, ou si, au contraire, en rappelant des hommes repoussés trois ou quatre fois par le suffrage populaire, on prétend imposer à ce pays une dissolution qui entraînerait une consultation nouvelle de la France. Je vous le dis, quant à moi, mon choix est fait, et le choix de la France est fait aussi : si l'on se prononçait pour la dissolution, nous retournerions avec certitude et confiance devant le pays qui nous connaît, qui nous apprécie, qui sait que ce n'est pas nous qui troublons la paix au dedans, ni qui inquiétons la paix au dehors. Je le répète, le pays sait que ce n'est pas nous, et, si une dissolution intervient, une dissolution que vous aurez machinée, que vous aurez provoquée, prenez garde qu'il ne s'irrite contre ceux qui le fatiguent et l'obsèdent ! Prenez garde que, derrière des calculs de dissolution, il ne cherche d'autres calculs et ne dise : La dissolution, c'est la préface de la guerre !

Criminels seraient ceux qui la poursuivraient dans cet esprit !

L'ordre du jour des gauches fut voté par 347 voix contre

147; les Chambres furent prorogées le surlendemain pour un mois (18 mai) [1].

La prorogation n'était que la préface de la dissolution. La dissolution ne pouvait profiter à la coalition cléricale que par l'organisation méthodique, d'un bout à l'autre du pays, de la candidature officielle. Le cabinet du 17 mai ne perdit pas une heure à commencer la campagne. Huit jours lui suffirent à remettre en place le haut personnel administratif et judiciaire du 24 Mai. Il menaça de révocation tous les petits fonctionnaires suspects d'attachement à la République. Il invita les tribunaux à poursuivre avec la dernière rigueur toute la presse républicaine, à traquer sans pitié les colporteurs de tout écrit hostile au nouveau gouvernement. Il se déclara le très humble serviteur du parti clérical. M. de Fourtou ouvrit les portes aux chefs les plus insolents du bonapartisme, et le duc de Broglie, qui n'avait été, au 24 Mai, que le protégé de l'Empire, en devint publiquement le plagiaire et le patron.

Mais le parti républicain était décidé à n'opposer qu'une propagande légale aux violences du gouvernement de combat. Cette propagande fut admirablement organisée. Dès que la dissolution de la Chambre devint imminente, Gambetta réunit les directeurs politiques des grands journaux de Paris, et créa avec eux un comité général de résistance et de propagande. Un second comité, composé de fonctionnaires révoqués par M. de Fourtou et de jeunes avocats, eut mission d'expédier en province des milliers de journaux et de brochures. Les 363 signataires du manifeste du 18 mai furent invités à former dans chaque chef-lieu de canton des comités républicains, à grouper les électeurs, à leur enseigner la nature de leurs droits contre les abus du pouvoir, à répandre les journaux envoyés de Paris. Thiers se crut revenu à 1830, à la grande lutte des 221 contre le ministère Polignac. Les bureaux de la *République française*, comme jadis ceux du *National*, devinrent le quartier

1. Le jour même de la prorogation, les bureaux des gauches rédigèrent, sous forme d'appel au pays, une protestation solennelle contre l'acte du Seize Mai. Ce manifeste fut signé par 363 députés républicains.

général de l'armée républicaine et libérale. Les plus vieux lutteurs descendirent dans l'arène avec une ardeur nouvelle. Crémieux et M. Senard prirent l'initiative d'un comité de consultation juridique. M. Henri Martin présida le comité de propagande. Montalivet rentra au *Journal des Débats*. Girardin commença dans la *France* la superbe campagne pour laquelle il lui sera tant pardonné dans l'histoire... Thiers, qui venait d'atteindre sa quatre-vingtième année, était de tous le plus ardent et le plus impatient. Nous l'avons entendu accuser Gambetta d'être trop *modéré*.

Trois admirables discours de Gambetta, pleins de courage, de sagesse et de foi dans la victoire du droit, marquèrent la période de la prorogation (discours aux étudiants de Paris, discours d'Amiens et d'Abbeville).

Je n'ai aucune inquiétude sur la réponse de la France.

Allons plus avant, Messieurs, et voyons comment la question qui nous occupe a été jugée au dehors, car, pour le dire en passant, nous avons eu, à la grande douleur de nos adversaires, cette consolation d'avoir pour nous l'assentiment unanime de l'Europe, qu'elle fût monarchique ou républicaine, vivant sous un pouvoir absolu ou sous un pouvoir pondéré. Sans distinction de partis ni de nuances, nous avons vu tous les organes de l'Europe blâmer ce qui s'est fait le 16 mai, et condamner cette politique dans des termes qui dépassaient en vivacité tous ceux que nous employons nous-mêmes. C'est la première fois qu'on a rencontré, pour un acte semblable, un pareil arrêt rendu avec une telle unanimité par l'Europe tout entière. C'est là un fait grave contre lequel on a essayé de réagir d'abord en raillant, puis en supposant des correspondances qui se sont trouvées fausses, mais, en fin de compte, il a bien fallu s'incliner : le jugement de l'Europe est là, il demeure comme un verdict sans appel.

Aujourd'hui, où en sommes-nous? Nous en sommes à entendre dire, par les coupe-jarrets de Décembre qui subsistent encore, qu'on ne sortira de là qu'en allant jusqu'au bout, et que le bout ce serait un coup de violence, c'est-à-dire le crime. Messieurs, je ne fais pas à de pareils polémistes, à de semblables insensés l'honneur de discuter avec eux.

Je ne crois pas que personne, dans ce pays, puisse penser à un coup de force, et, dans tous les cas, je le dis, c'est un coup de force qui serait condamné à une terrible expiation. (Abbeville, 10 juin.)

Le Parlement rentra en session le 16 juin, la Chambre

des députés pour discuter l'interpellation des bureaux des gauches sur la constitution du cabinet, le Sénat pour recevoir communication du message présidentiel qui demandait la dissolution de la Chambre.

Gambetta soutint avec MM. Bethmont, Jules Ferry, Louis Blanc, Proust et Léon Renault l'interpellation des gauches. La droite était furibonde et l'insultait, l'interrompait à chaque phrase. Il ne se laissa pas troubler, il dit hardiment toute la vérité :

...Car il faut bien s'expliquer. Nous sommes en face d'hommes qui ne sont pas ancrés dans la Constitution; nous n'avons pas devant nous des hommes qui la défendent avec des tendances particulières, mais conformes à l'esprit de la Constitution. Non! non! Si cela était, s'il y avait un parti whig et un parti tory dans la République, nous pourrions discuter, et faire de la politique parlementaire; nous pourrions croire que le Président n'obéit qu'à des tendances constitutionnelles. Mais tout le monde sait qu'il n'en est pas ainsi; tout le monde sait qu'il vous serait impossible de dire avec sincérité que, parmi vous, il y en a un seul qui n'ait pas un idéal politique différent de la forme qui nous régit aujourd'hui...

Il faut que la France sache ce qui est résulté de ce jour mémorable du 4 mai, pendant que M. Jules Simon était à la tribune et qu'il parlait de cette captivité du saint-père, et qu'il osait dire que c'était là une invention, et qu'il lui donnait sa véritable épithète, en l'appelant une invention mensongère. Ah! Messieurs, deux jours après, du fond du Vatican, on relevait le mot du ministre républicain, et personne n'ignore que c'est de là qu'est parti le coup qui a renversé le cabinet.

Personne ne s'y est trompé, et, puisqu'il faut tout dire, un cri a traversé la France... un cri que vous entendrez bientôt, un cri qui reviendra, qui sera la libération, qui sera le châtiment, le cri : C'est le gouvernement des prêtres! C'est le ministère des curés! disent les paysans.

Le pays sait toutes ces choses; le pays nous jugera, vous et nous.

J'ai eu la témérité, il y a quinze mois et davantage, — mais vous allez voir si c'était une témérité... et si les conservateurs, s'il en reste encore quelques-uns, égarés sur ces bancs, n'auraient pas mieux fait de m'écouter, — j'ai eu la témérité, à l'ancienne Assemblée nationale, de soutenir contre M. Buffet et contre M. Dufaure le scrutin de liste. Je disais que ce scrutin était réellement politique, que j'en désirais l'application, bien que je fusse assuré d'avance que nous aurions peut-être plus de triomphes électoraux par le scrutin d'arrondissement que par le scrutin de liste. J'avais beau accumuler ce que j'avais de raisons dans mon

esprit, je me heurtais contre le parti pris de la défiance, et c'est en vain que je m'avançai jusqu'à prédire que l'état-major seul du parti conservateur se sauverait peut-être aux élections par la candidature officielle dans certains arrondissements, mais que tout le reste serait à peu près submergé. Ma prédiction s'est accomplie, et au delà. Le chef même du cabinet d'alors est resté quatre fois sur le carreau.

Eh bien, retenez bien ceci : nous allons aux élections, et j'ose affirmer que, de même que, en 1830, on était parti 221, on est revenu 270, de même en 1877, nous partons 363, nous reviendrons 400 !

Et cette prédiction fut réalisée. Les 363 signataires du manifeste du 18 mai votèrent l'ordre du jour de défiance contre le cabinet de Broglie, ils se présentèrent devant le suffrage universel dans la plus admirable union, et le suffrage universel les renomma [1].

Le Sénat ayant voté la dissolution *la mort dans l'âme*, la Chambre se sépara le 25 juin et le pays fut livré à quatre mois de dictature. Gambetta resta l'organisateur et le chef de la résistance républicaine. Ce fut lui qui maintint l'accord de tous les républicains. Ce fut lui qui soutint et exalta les courages par la fierté impassible de son attitude, par sa constante belle humeur, par les discours de Versailles (24 juin), de Lille (15 août), du Château-d'Eau (1er octobre). Il dit à Lille :

Quand la France aura fait entendre sa voix souveraine, croyez-le bien, Messieurs, il faudra se soumettre ou se démettre.

Et cette formule devint le cri électoral.

M. de Broglie, exaspéré, ordonna de poursuivre Gambetta. Les tribunaux rendaient tous les services qui leur étaient demandés. L'orateur républicain fut condamné par défaut à trois mois de prison et 2,000 francs d'amende. (10e Chambre du tribunal de la Seine, 11 septembre.)

Cependant une grande épreuve était réservée au parti républicain. Le 3 septembre, Thiers mourut subitement à Saint-Germain, au moment même où il venait d'arrêter avec

1. Après les élections partielles qui suivirent l'invalidation des députés nommés uniquement grâce à la pression officielle, la Chambre compta 394 républicains contre 141 réactionnaires.

Gambetta son plan de campagne pour le lendemain de la victoire électorale. Comme il se sentait assuré de reprendre la plus éclatante revanche du 24 mai, il avait fait choix de Gambetta comme de son premier collaborateur. A toute époque, la mort d'un homme tel que Thiers eût été pour le parti libéral une perte cruelle. A la veille des élections générales d'octobre, alors que Thiers était, dans la pensée de tous, le candidat désigné pour remplacer à la présidence de la République le maréchal de Mac-Mahon vaincu par le suffrage universel, il sembla d'abord que cette mort serait une catastrophe pour la démocratie. Elle paraissait destinée à ramener à la réaction les voix des conservateurs les plus récemment convertis à la République. Elle pouvait susciter dans le camp des 363 des compétitions dangereuses. Elle rendait au gouvernement du 16 mai la confiance qui commençait à lui manquer.

C'est dans la grave situation créée par la mort de Thiers que le parti républicain montra vraiment qu'il était le seul digne de gouverner la France. S'il fut effrayé par la disparition soudaine de son chef le plus illustre, il ne le fut qu'un jour. Dès le lendemain, à la voix de Gambetta, il se rallia et continua sans plus d'hésitation la lutte contre le Seize Mai. Il paya à Thiers le tribut d'hommages et de respects que méritait la mémoire du premier président de la République et du libérateur du territoire. Il lui fit de magnifiques funérailles. Et il se remit à l'œuvre, pour la défense de la République et des conquêtes de 1789, montrant ainsi que les leçons des orateurs patriotes n'avaient pas été perdues pour lui.

Ce fut Gambetta qui conduisit ce second mouvement, comme il venait de diriger, d'accord avec Thiers, celui du 17 mai, et il débuta par un acte de grande sagesse et de plus grand désintéressement. Comme la réaction cherchait à exploiter la mort de Thiers pour poser la question électorale entre Gambetta et le maréchal, Gambetta n'hésita pas : chef reconnu de la résistance républicaine, maître d'une popularité immense que le procès intenté contre lui pour le discours de Lille avait encore décuplée, il pouvait aspirer, dans le cas probable de la victoire des 363, à la succession

de M. de Mac-Mahon. Il s'effaça devant M. Jules Grévy. Il fut le premier à prononcer le nom de l'ex-président de la Chambre des députés comme celui du candidat éventuel du parti républicain à la présidence de la République. « M. Grévy! s'écriait le *Français*, journal du duc de Broglie. Mais il ne compte pas en Europe! il n'est pas connu dans nos villages! » Ce fut Gambetta qui dit, dans son discours du 9 octobre, quel était M. Grévy, quels étaient alors ses titres à la confiance du parti républicain, — et la voix de Gambetta fut entendue.

Les élections du 14 octobre donnèrent la victoire à la cause républicaine.

Les députés républicains qui avaient signé le manifeste des 363 étaient réélus au nombre de 327. Toute la pression officielle n'avait augmenté la minorité cléricale que de 36 voix.

Gambetta avait été élu dans le XXe arrondissement de Paris par 13,912 voix sur 15,720 votants et 18,586 électeurs inscrits.

Le Sénat et la Chambre des députés se réunirent le 7 novembre. La majorité républicaine constitua aussitôt un comité de 18 membres, chargé de préparer pour elle et au besoin de prendre en son nom les résolutions que pourraient rendre nécessaires les périls de la situation. Gambetta était l'âme de ce comité [1].

La Chambre se constitua en trois jours. Après avoir validé sans débat les élections des députés républicains et des quelques députés de droite qui avaient refusé l'affiche blanche, elle renomma tout l'ancien bureau, pour bien marquer qu'elle se considérait comme la continuation de la Chambre de 1876 et la lutte contre le cabinet du 17 mai commença aussitôt.

Le 12 novembre, M. Albert Grévy déposa au nom du comité des Dix-Huit un projet de résolution tendant à la

1. MM. Gambetta, Bethmont, Jules Ferry, Louis Blanc, Léon Renault, Floquet, Madier de Montjau, Clémenceau, Proust, Goblet, Albert Grévy, Lockroy, Tirard, Brisson, de Marcère, Horace de Choiseul, Germain et Lepère furent désignés comme membres de ce comité.

nomination d'une commission de 32 membres pour faire un enquête parlementaire sur les actes du gouvernement. Gambetta défendit cette proposition dans un éclatant réquisitoire contre la politique bonapartiste et cléricale qui avait été suivie depuis six mois. Les amis du duc de Broglie annonçaient partout que le Sénat voterait une seconde dissolution de la Chambre; Gambetta répliqua :

Si le Sénat, que je suis bien loin d'accuser de cet excès d'ambition, qui peut-être se trouvera un de ces jours le premier intéressé à barrer la route à vos entreprises, si le Sénat s'arrogeait un pareil droit de reviser les élections du suffrage universel, de déchirer les titres de la Chambre des députés, après que le conflit a été soumis au pays et résolu par lui, alors le Sénat ne serait plus une Chambre haute : ce serait une Convention; il serait cette Convention dont vous parlez tant, et parce que ce serait une Convention blanche, ce ne serait ni la moins redoutable, ni la moins criminelle.

Mais, Messieurs, j'ai confiance. Je me rappelle parfaitement dans quelles circonstances le Sénat a été créé. Je sais par quels hasards, par quel jeu cruel de la mort, la majorité a pu s'y déplacer au profit de nos adversaires naturels, je sais toutes ces choses, il en est une autre que je sais également: c'est que le Sénat, comme la Constitution elle-même, est sorti d'un éclair de patriotisme. Je connais les hommes qui ont fait cette Constitution, à laquelle vous ne vous êtes ralliés qu'à la dernière heure pour l'exploiter et la retourner contre la France; ceux-là, je les adjure, et comme conservateurs, et comme parlementaires, et comme libéraux, et comme patriotes, de prendre en main une dernière fois et le soin de leur propre cause et le soin de la cause de la liberté. Je les adjure, il en est temps encore, de faire justice de cette politique qui vient dire ici qu'elle avait donné sa démission, et qui l'a reprise. Arrière ces défaites ! La vérité, c'est que vous vous cramponnez au pouvoir; la vérité, c'est que vous n'hésitez pas à perdre celui-là même dont vous exploitez le point d'honneur contre son devoir constitutionnel, — et vous n'hésitez point pour sauver quelques heures de cette domination dont vous n'avez pas l'ambition, mais dont vous avez la gloutonnerie ! (15 novembre.)

Le projet de résolution du comité des Dix-Huit fut alors adopté par 312 voix contre 205 et M. de Broglie se retira le 19 novembre.

Cependant le maréchal ne voulut point encore s'incliner et il tenta une dernière résistance. Le cabinet du 23 novembre,

présidé par le général de Rochebouët, fut composé uniquement de personnages étrangers au parlement et presque tous engagés à fond avec la réaction. Ce ministère était une menace de dissolution violente. Gambetta ne se laissa pas intimider. Sur sa proposition, le comité des Dix-Huit chargea M. de Marcère de signifier au cabinet que la Chambre refusait d'entrer en rapport avec lui. Et cela fut fait, à la majorité de 315 voix contre 204, le 24 novembre.

Ce vote courageux était le rappel de la fameuse alternative du discours de Lille : « Se soumettre ou se démettre. » Mais le maréchal s'obstina. Il repoussa durement les avis de tous ceux, sénateurs du centre droit ou députés républicains, qui le suppliaient, au nom de l'intérêt public, de se résigner et de former un cabinet de gauche. La coterie de l'Élysée lui persuada que sa soumission serait la mort du parti conservateur et la ruine du pays. Des bruits de complot militaire furent mis en circulation. Puisque les amis du duc d'Audiffret-Pasquier et de M. Bocher refusaient de prêter leur concours à une nouvelle dissolution de la Chambre, M. de Fourtou et le général de Rochebouët se firent les avocats d'un coup d'État. On sommerait la Chambre de voter le budget, et si la Chambre refusait, on passerait outre, les contributions directes seraient promulguées par décret, on proclamerait l'état de siège, on arrêterait Gambetta et ses collègues du comité des Dix-Huit, le général Ducrot balaierait la Chambre... Tels étaient les plans criminels que la presse bonapartiste prônait tous les jours et que des conseillers factieux osaient apporter à l'Élysée. Le maréchal ferma sa porte aux députations de l'industrie et du commerce qui demandaient à l'entretenir des souffrances croissantes du pays, des affaires arrêtées, de l'inquiétude générale. La crise, d'heure en heure, devint plus aiguë. On put se croire, pendant quelques jours, à la veille d'une guerre civile.

Dans ces redoutables circonstances, le comité des Dix-Huit, dirigé par Gambetta, fit preuve d'une sagesse et d'un courage à toute épreuve. Ce fut lui qui maintint, à travers les agitations de la crise, l'union de la majorité républicaine de la Chambre et qui ne cessa d'opposer à la résurrection

du pouvoir personnel la volonté souveraine du suffrage universel, telle qu'elle s'était manifestée au 14 octobre. Il sut le faire sans faiblesse comme sans violence. Et cette forte attitude sauva la République.

Le 4 décembre, la Chambre prit une résolution énergique. Elle décida, après avoir entendu Gambetta et M. Jules Ferry, de ne se dessaisir de l'arme suprême du budget qu'en faveur d'un cabinet de la majorité.

Le discours de Gambetta se terminait par ces mots :

Après l'interruption absolument impolitique et illégale que la France a subie dans sa vie parlementaire depuis le 16 mai, nous avons essayé, dans la mesure de nos forces, de ne pas priver le pays des ressources qu'il prodigue et sur lesquelles il est en droit de compter pour le fonctionnement de ses affaires publiques; ce budget général, nous l'avons préparé; les rapports sont là; nous les déposons sur la tribune du Corps législatif.

Alors, en règle avec nos devoirs, prêts à la discussion et au vote de tous ces budgets, nous adressant encore au pays, nous ajouterons : Nous, nous sommes prêts; mais nous ne livrerons notre or, nos charges, nos sacrifices, le produit de notre dévouement, que lorsqu'on se sera incliné devant la volonté qui a été exprimée le 14 octobre, à savoir si, en France, c'est la nation qui gouverne ou un homme qui commande.

Le 5 décembre, en présentant la candidature d'Émile de Girardin aux électeurs du IXe arrondissement de Paris, Gambetta fit un nouvel appel à la calme énergie de ses amis. Ce discours produisit une immense impression, et le maréchal commença enfin à hésiter. Il négocia encore en pure perte, pendant quelques jours, avec les chefs de la droite. Mais ces chefs eux-mêmes devenaient indécis, effrayés par l'attitude intrépide du parti républicain. L'armée était fidèle à la loi. L'Europe se montrait de plus en plus antipathique aux projets de résistance. M. Duclerc, M. Grévy et le duc Pasquier firent de pressantes démarches à l'Élysée. Et le maréchal se laissa convaincre : il se soumit et M. Dufaure fut chargé de former un nouveau gouvernement (13 décembre).

Le 16 mai était définitivement vaincu; il l'avait été surtout par Gambetta.

VII

Mais alors, presque immédiatement, commença pour lui la période la plus difficile de sa vie politique. En effet, le chef reconnu, acclamé de la démocratie républicaine ne pouvait pas être, quoi qu'il fît, un président de la commission du budget comme un autre. « Tant vaut l'homme, tant vaut la fonction », est un vieux proverbe. Les circonstances contribuèrent naturellement à grandir l'autorité de Gambetta comme directeur du principal comité parlementaire, et ses qualités personnelles la grandirent encore : le zèle et l'activité qu'il mettait à s'informer par lui-même des moindres détails, l'énergie d'impulsion qu'il apporta à l'œuvre tout entière de la commission, la hardiesse avec laquelle il poursuivit l'accomplissement des réformes démocratiques, la fermeté dont il fit preuve à chaque occasion, pour la défense des droits essentiels de l'État et des prérogatives indispensables du pouvoir. Alors même qu'il avait été dans l'opposition, Gambetta s'était montré résolument, dans toute la force du mot, un homme de gouvernement. Maintenant, dans un pays où l'idée de gouvernement avait subi, depuis plusieurs années, de si rudes atteintes, il put sembler parfois qu'une partie de l'État s'incarnait en lui. Comme il était l'ami personnel de tous les collègues de Dufaure et qu'il avait publiquement approuvé, dans son ensemble, le programme politique du cabinet du 14 décembre, comme ses conseils étaient recherchés par tous et généralement estimés sages, compétents et judicieux, comme il était reconnu qu'on se trouvait bien de suivre ses avis parce qu'ils répondaient d'ordinaire, d'une manière exacte, aux nécessités de la situation et aux aspirations du pays, il s'établit très logiquement entre les ministres et lui un courant régulier de communications, et Gambetta fut consulté officieusement sur presque toutes les grandes affaires.

Tout cela assurément était loin de constituer pour le dé-

loppement des institutions républicaines une situation défavorable. Dans les conditions du moment, entre la mauvaise humeur de l'Élysée vaincu et l'hostilité sourde de la majorité réactionnaire du Sénat, c'était même le seul *modus vivendi* qui permit d'employer d'une manière efficace, au service de la démocratie, toutes les bonnes volontés et toutes les influences. Et l'immense majorité du parti républicain le comprenait ainsi. Mais comme cette situation ne répondait pas à la vérité parlementaire et comme la bonne foi n'est pas sans mélange dans le monde politique, il arriva fatalement qu'elle donna lieu à des méprises volontaires, à des soupçons perfides et aux accusations les plus injustes. L'influence aussi légitime que féconde de Gambetta fut traitée amèrement de pouvoir occulte. Les ministres furent accusés de marcher servilement à sa remorque. On recommença ainsi la légende mensongère qui avait été l'un des prétextes du 16 mai. La réaction battue aux élections et de plus en plus impopulaire y apporta toutes ses rancunes et tous ses dépits. Il se trouva des républicains qui se firent, d'abord en cachette, puis avec moins de pudeur, les collaborateurs de la réaction dans cette noble entreprise. Ce n'était apparemment ni l'envie ni la jalousie, ni aucun sentiment mesquin qui guidaient ces hommes. Faire passer des ministres de la république qui s'appelaient Léon Say, Pothuau, Teisserenc de Bort, Waddington et Bardoux pour les complaisants serviles d'un homme d'État démocrate et faire passer ce patriote pour un ambitieux sans scrupule, désireux avant tout d'avoir les avantages du pouvoir sans la responsabilité, c'était sans doute une œuvre très républicaine.

Ce que cette campagne, qui a été dans la suite si savamment continuée, a fait de bien à la République, on le verra plus tard. Quoi qu'il en soit, elle ne contribua pas médiocrement à affaiblir, dès la fin de l'année 1878, le ministère Dufaure. Des rumeurs de crise circulèrent, et, vers le mois de décembre on prêta couramment au maréchal de Mac-Mahon l'intention de faire un grand pas en avant et d'appeler Gambetta à la première occasion. Nous ignorons quelles furent les causes précises qui déterminèrent le ma-

réchal à renoncer à ce projet. Nous nous souvenons seulement que Gambetta, averti par le bruit public, dit à ses amis qu'il était décidé à se rendre à l'appel éventuel du président de la République avec un exemplaire du récent discours de Romans comme programme. C'eût été fort logique et sans doute très heureux. Cela ne fut pas.

L'année 1878 compta plusieurs discours importants de Gambetta, tant comme président de la commission du budget que comme chef de la majorité républicaine. Lorsque l'amiral Touchard demanda des modifications au règlement sur la validation des pouvoirs des députés, ce fut Gambetta qui lui répondit pour flétrir, comme il devait le faire encore quelques jours plus tard, à Belleville, la honte des candidatures officielles et des pressions gouvernementales :

J'ai horreur, disait-il, des représailles en politique; je ne les veux pas plus chez nous qu'on ne les supporte chez les autres. Ce n'est pas par esprit de représailles que nous agissons; non, non ! c'est par esprit d'enseignement. Il faut que dans le dernier hameau de France on sache à quels attentats on avait osé se porter contre la souveraineté nationale. Il faut que le suffrage universel connaisse l'étendue de ses droits et l'étendue des insultes qu'il a failli subir. C'est là l'éducation publique et politique, et, dans ce pays qui n'existe, qui n'a d'ordre, de stabilité et de puissance que par l'exercice du suffrage universel, instruire, moraliser le suffrage universel, c'est instruire, moraliser la nation, c'est assurer le présent, c'est fonder l'avenir.

Et pendant qu'il poursuivait cette campagne, il soutenait résolument le gouvernement contre les impatiences de quelques-uns de ses amis, contribuant ainsi pour une large part à assurer un magnifique succès à l'Exposition universelle et à asseoir la République sur d'inébranlables bases. Il reprenait encore, à chaque occasion, sa politique favorite, la grande et noble politique de réconciliation nationale ; il dit ainsi au centenaire de Voltaire :

Quant à moi, je me sens l'esprit assez libre pour être à la fois le dévot de Jeanne la Lorraine, et l'admirateur et le disciple de Voltaire.

Enfin, pendant les vacances parlementaires, il donna à

Romans le 18 septembre, à Grenoble et au banquet des commis voyageurs, à Paris, l'ensemble du programme qui devait être, à son avis, celui de la démocratie républicaine. Il y montra comment la constitution du 24 février, quelque imparfaite qu'elle fût, s'imposait au respect de tous, et il exhortait ses amis à préparer de toutes leurs forces la victoire décisive, celle des élections du 5 janvier pour le renouvellement du tiers du Sénat. La deuxième étape du parti républicain devait être employée à résoudre ces questions : il'épuration des administrations, de façon qu'on cessât de voir un gouvernement voulu et acclamé par tout le pays, mais contrarié constamment par ses fonctionnaires, — l'organisation définitive des forces nationales, l'armée, représentation fidèle de la patrie, ne servant plus qu'à son honneur et à son indépendance, tenue à l'écart de toute politique, au-dessus de l'arène des partis, — la réforme de la magistrature avec une investiture nouvelle pour assurer la triple protection de l'État, du citoyen et du juge, — les rapports de l'Église et de l'État, réglés conformément aux vrais principes du Concordat :

Que n'a-t-on pas dit à ce sujet? On est descendu dans le domaine inviolable de nos consciences, et on a voulu interpréter notre politique à la lueur de notre philosophie. Je n'admets pas plus cette interprétation que je n'admets que, contre un adversaire politique, je puisse m'emparer des sentiments intimes de sa conscience religieuse pour combattre sa thèse politique. Mais j'ai le droit de dénoncer le péril que fait courir à la société française, telle qu'elle est constituée et qu'elle veut l'être, l'accroissement de l'esprit non seulement clérical, mais vaticanesque, monastique, congréganiste et syllabiste, qui ne craint pas de livrer l'esprit humain aux superstitions les plus grossières en les masquant sous les combinaisons les plus subtiles et les plus profondes, les combinaisons de l'esprit d'ignorance cherchant à s'élever sur la servitude générale.

Nous ne pouvons donc nous dispenser de poursuivre la solution ou au moins la préparation de la solution des rapports de l'Église, — je sais bien que, pour être correct, je devrais dire des Églises, — avec l'État; mais si je ne dis pas des Églises, c'est que vous l'avez senti, je vais toujours au plus pressé. Or il faut rendre justice à l'esprit qui anime les autres Églises, et s'il y a chez nous un problème clérical, ni les protestants, ni les juifs n'y sont pour

rien : le conflit est fomenté uniquement par les agents de l'ultramontanisme.

J'ai le droit de dire, en montrant ces cléricaux, servis par 400,000 religieux, en dehors du clergé séculier, ces maîtres en l'art de faire des dupes et qui parlent du péril social : le péril social, le voilà ! Et savez-vous quelles réflexions m'a depuis longtemps inspirées cet antagonisme? C'est que cet État français, dont je vous parlais tout à l'heure, on l'a soumis à un siège dans les règles et que chaque jour on fait une brèche dans cet édifice. C'était la main morte, aujourd'hui c'est l'éducation. En 1849 c'était l'instruction primaire, en 1850 c'était l'instruction secondaire, en 1876 c'est l'instruction supérieure. Tantôt c'est l'armée, tantôt c'est l'instruction publique, tantôt c'est le recrutement de nos marins.

Partout où peut se glisser l'esprit jésuitique, les cléricaux s'infiltrent et visent bientôt à la domination, parce que ce ne sont pas des gens à abandonner la tâche.

Quand l'orage gronde, ils se font petits, et il y a ceci de particulier dans leur histoire, que c'est toujours quand la patrie baisse que le jésuitisme monte ! Eh bien, messieurs, savez-vous ce que disent les défenseurs de l'ultramontanisme? Ils disent que nous sommes les ennemis de toute religion, de toute indépendance de la conscience, que nous sommes des persécuteurs, que nous avons soif de faire des martyrs, et si je proteste ici, ce n'est pas sans un sentiment de honte d'avoir à relever de pareilles inepties, mais, puisque j'y suis condamné par la bassesse de mes adversaires, je vais m'y résigner.

Non, nous ne sommes pas les ennemis de la religion, d'aucune religion; nous sommes, au contraire, les serviteurs de la liberté de conscience, respectueux de toutes les opinions religieuses et philosophiques. Je ne reconnais à personne le droit de choisir, au nom de l'État, entre un culte et un autre culte, entre deux formules sur l'origine des mondes ou sur la fin des êtres. Je ne reconnais à personne le droit de me faire ma philosophie ou mon idolâtrie : l'une ou l'autre ne relève que de ma raison ou de ma conscience; j'ai le droit de me servir de ma raison et d'en faire un flambeau pour me guider après des siècles d'ignorance, ou de me laisser bercer par les mythes des religions enfantines.

La fin de l'année 1878 fut marquée par deux incidents. Gambetta se battit en duel avec M. de Fourtou dont il avait traité les assertions de « mensonges » [1] (18 novembre), et il reparut au Palais, comme avocat de M. Challemel-Lacour, dans le procès intenté par son ami au journal légitimiste

1. Chambre des députés, séance du 17 novembre.

la France Nouvelle, qui l'avait bassement calomnié. Il réclama dans son plaidoyer la transformation de la pénalité des délits de presse, par la substitution, suivant la mode anglaise, de fortes amendes à l'emprisonnement.

Le 5 janvier 1879, le renouvellement triennal du Sénat donna une majorité imposante au parti républicain, et le 20 du même mois, le maréchal de Mac-Mahon adressa aux Chambres sa démission de président de la République.

Gambetta refusa alors les avances de ses amis qui voulaient poser sa candidature à la succession du maréchal et il fut avec éclat le grand électeur de M. Jules Grévy. L'opinion s'attendait à le voir appelé aux affaires. Il n'en fut rien. Le nouveau président de la République ne sut pas comprendre où étaient la vérité et la logique parlementaires; il ajourna les offres de service de Gambetta, il lui suggéra l'un des premiers l'idée de se porter candidat à la présidence de la Chambre des députés, et *l'homme nouveau* qui fut chargé de former le cabinet, ce fut M. Waddington.

Gambetta fut nommé président de la Chambre par 314 voix sur 405 votants.

VIII

Nous rappelons très brièvement quelle fut, pendant les trois années de sa présidence de la Chambre, la conduite politique de Gambetta et de quelle façon il comprit le rôle qui lui était échu. Ce qu'il avait été de 1876 à 1879 comme président de la commission du budget, il le fut plus encore de 1879 à 1881 comme président de la Chambre. Il occupait dans la démocratie une place trop importante pour qu'il fût possible aux ministres en exercice d'ignorer ou de négliger son sentiment sur les questions importantes qui se présentaient. Son patriotisme et son souci des intérêts de la République étaient trop connus pour que le pays tout entier ne tînt pas en grande considération la sympathie qu'il témoigna presque constamment à trois ministères consécutifs.

Aussi, ce que M. Clémenceau et M. de Broglie baptisèrent

de M. de Mac-Mahon. Il s'effaça devant M. Jules Grévy. Il fut le premier à prononcer le nom de l'ex-président de la Chambre des députés comme celui du candidat éventuel du parti républicain à la présidence de la République. « M. Grévy! s'écriait le *Français*, journal du duc de Broglie. Mais il ne compte pas en Europe! il n'est pas connu dans nos villages! » Ce fut Gambetta qui dit, dans son discours du 9 octobre, quel était M. Grévy, quels étaient alors ses titres à la confiance du parti républicain, — et la voix de Gambetta fut entendue.

Les élections du 14 octobre donnèrent la victoire à la cause républicaine.

Les députés républicains qui avaient signé le manifeste des 363 étaient réélus au nombre de 327. Toute la pression officielle n'avait augmenté la minorité cléricale que de 36 voix.

Gambetta avait été élu dans le XXe arrondissement de Paris par 13,912 voix sur 15,720 votants et 18,586 électeurs inscrits.

Le Sénat et la Chambre des députés se réunirent le 7 novembre. La majorité républicaine constitua aussitôt un comité de 18 membres, chargé de préparer pour elle et au besoin de prendre en son nom les résolutions que pourraient rendre nécessaires les périls de la situation. Gambetta était l'âme de ce comité [1].

La Chambre se constitua en trois jours. Après avoir validé sans débat les élections des députés républicains et des quelques députés de droite qui avaient refusé l'affiche blanche, elle renomma tout l'ancien bureau, pour bien marquer qu'elle se considérait comme la continuation de la Chambre de 1876 et la lutte contre le cabinet du 17 mai commença aussitôt.

Le 12 novembre, M. Albert Grévy déposa au nom du comité des Dix-Huit un projet de résolution tendant à la

1. MM. Gambetta, Bethmont, Jules Ferry, Louis Blanc, Léon Renault, Floquet, Madier de Montjau, Clémenceau, Proust, Goblet, Albert Grévy, Lockroy, Tirard, Brisson, de Marcère, Horace de Choiseul, Germain et Lepère furent désignés comme membres de ce comité.

nomination d'une commission de 32 membres pour faire un enquête parlementaire sur les actes du gouvernement. Gambetta défendit cette proposition dans un éclatant réquisitoire contre la politique bonapartiste et cléricale qui avait été suivie depuis six mois. Les amis du duc de Broglie annonçaient partout que le Sénat voterait une seconde dissolution de la Chambre; Gambetta répliqua :

Si le Sénat, que je suis bien loin d'accuser de cet excès d'ambition, qui peut-être se trouvera un de ces jours le premier intéressé à barrer la route à vos entreprises, si le Sénat s'arrogeait un pareil droit de reviser les élections du suffrage universel, de déchirer les titres de la Chambre des députés, après que le conflit a été soumis au pays et résolu par lui, alors le Sénat ne serait plus une Chambre haute : ce serait une Convention; il serait cette Convention dont vous parlez tant, et parce que ce serait une Convention blanche, ce ne serait ni la moins redoutable, ni la moins criminelle.

Mais, Messieurs, j'ai confiance. Je me rappelle parfaitement dans quelles circonstances le Sénat a été créé. Je sais par quels hasards, par quel jeu cruel de la mort, la majorité a pu s'y déplacer au profit de nos adversaires naturels, je sais toutes ces choses, il en est une autre que je sais également: c'est que le Sénat, comme la Constitution elle-même, est sorti d'un éclair de patriotisme. Je connais les hommes qui ont fait cette Constitution, à laquelle vous ne vous êtes ralliés qu'à la dernière heure pour l'exploiter et la retourner contre la France; ceux-là, je les adjure, et comme conservateurs, et comme parlementaires, et comme libéraux, et comme patriotes, de prendre en main une dernière fois et le soin de leur propre cause et le soin de la cause de la liberté. Je les adjure, il en est temps encore, de faire justice de cette politique qui vient dire ici qu'elle avait donné sa démission, et qui l'a reprise. Arrière ces défaites ! La vérité, c'est que vous vous cramponnez au pouvoir; la vérité, c'est que vous n'hésitez pas à perdre celui-là même dont vous exploitez le point d'honneur contre son devoir constitutionnel, — et vous n'hésitez point pour sauver quelques heures de cette domination dont vous n'avez pas l'ambition, mais dont vous avez la gloutonnerie ! (15 novembre.)

Le projet de résolution du comité des Dix-Huit fut alors adopté par 312 voix contre 205 et M. de Broglie se retira le 19 novembre.

Cependant le maréchal ne voulut point encore s'incliner et il tenta une dernière résistance. Le cabinet du 23 novembre,

elle n'y apporte ni ardeur ni enthousiasme, elle sait ce que lui a coûté cette série de crimes; elle sait quelle a été la rançon de cette folie inoubliable! Non, elle n'est pas passionnée pour l'amnistie, et, si elle n'avait qu'à prononcer un arrêt, il serait bien vite écrit en caractères ineffaçables.

Mais, Messieurs, si la France ne subit pas d'entraînement vers l'amnistie, elle éprouve un sentiment que les hommes politiques doivent enregistrer : c'est celui de la lassitude... elle est fatiguée, exaspérée d'entendre constamment se reproduire ces débats sur l'amnistie, dans toutes les questions, à propos de toutes les élections, de toutes les contentions électorales, et elle dit à ses gouvernants et à vous-mêmes : Quand me débarrasserez-vous de ce haillon de guerre civile?

On a dit, et on a dit avec raison, — cela saute aux yeux, — que le 14 juillet étant une fête nationale, un rendez-vous où, pour la première fois, l'armée, organe légitime de la nation, se trouvera face à face avec le pouvoir, où elle reprendra ses drapeaux, hélas! si odieusement abandonnés... Oh! oui, il faut que ce jour-là, devant la patrie, il faut qu'à la face du pouvoir, en face de la nation représentée par ses mandataires fidèles, en face de cette armée, « suprême pensée », comme disait un poète qui lui aussi, dans une autre enceinte, avant tout le monde, avait plaidé la cause des vaincus, il faut que vous fermiez le livre de ces dix années, que vous mettiez la pierre tumulaire de l'oubli sur les crimes et sur les vestiges de la Commune, et que vous disiez à tous, à ceux-ci dont on déplore l'absence, et à ceux-là dont on regrette quelquefois les contradictions et les désaccords, qu'il n'y a qu'une France et qu'une République.

La Chambre et le Sénat furent convaincus; l'amnistie fut votée.

Ce fut là l'apogée de la fortune de Gambetta; un immense sentiment de reconnaissance emporta encore une fois toute la démocratie vers lui, il fut acclamé à Belleville, il reçut au 14 juillet les félicitations enthousiastes de l'armée; tous les patriotes le montraient avec orgueil et joie comme le plus bel espoir du pays.

Mais dès le lendemain de nouvelles intrigues souterraines commencèrent. Une allocution qu'il prononça aux fêtes de Cherbourg, où il avait accompagné le président de la République, fut tronquée par une partie de la presse, intransigeants et royalistes coalisés, et indignement exploitée contre lui. Voici ce que Gambetta avait dit :

Les grandes réparations peuvent sortir du droit : nous ou nos enfants pouvons les espérer, car l'avenir n'est interdit à personne.

Je veux, en deux mots, répondre à une critique qui a été formulée à cet égard; on a dit quelquefois que nous avons un culte passionné pour l'armée, cette armée qui groupe aujourd'hui toutes les forces nationales, qui est recrutée, non plus maintenant parmi ceux dont c'était le métier d'être soldats, mais bien dans le plus pur sang du pays; on nous reproche de consacrer trop de temps à l'examen de la progression de l'art de la guerre, qui met la patrie à l'abri du danger.... Eh bien, ce n'est pas un esprit belliqueux qui anime et dicte ce culte, c'est la nécessité, quand on a vu la France tombée si bas, de la relever, afin qu'elle reprenne sa place dans le monde.

Si nos cœurs battent, c'est pour ce but et non pour la recherche d'un idéal sanglant; c'est pour que ce qui reste de la France nous reste entier; c'est pour que nous puissions compter sur l'avenir et savoir s'il y a dans les choses d'ici-bas une justice immanente qui vient à son jour et à son heure.

C'est ainsi, Messieurs, qu'on mérite de se relever, qu'on gagne les véritables palmes de l'histoire; c'est à elle qu'il appartient de porter un jugement définitif sur les hommes et sur les choses; en attendant, nous sommes des vivants, et on ne nous doit qu'une égale part de soleil et d'ombre, le reste vient par surcroît.

Rien de plus noble ni de plus correct que ce discours, mais la jalousie veillait; Gambetta fut accusé d'avoir prononcé des paroles belliqueuses, et la *campagne de la peur* commença. Désormais on trouvera des griefs contre lui dans ses moindres paroles, dans les actes auxquels il sera le plus étranger, comme dans la mission du général Thomassin à Athènes et dans la démonstration navale des flottes européennes devant Dulcigno (démonstration qui était l'œuvre de M. Barthélemy-Saint-Hilaire, successeur de M. de Freycinet aux affaires étrangères); un peu plus tard, dans les critiques dont la diplomatie orientale de ce même ministre fut l'objet de la part de quelques-uns de ses amis. En même temps, les accusations de pouvoir personnel et de visées dictatoriales grandissaient, secrètement encouragées par la coterie de l'Élysée. Les intransigeants, des hommes qui n'étaient rentrés à Paris que par l'amnistie, œuvre de Gambetta, se joignirent avec ardeur aux réactionnaires pour répandre

contre lui d'odieuses calomnies. Il ne se passa plus de jour qu'il ne fût injurié, diffamé, dénoncé au pays comme un César avide de tyrannie et de guerre. Après n'avoir répondu pendant longtemps que par le mépris à ses insulteurs, il en fut réduit un jour à descendre du fauteuil présidentiel pour repousser du pied ces indignités (21 février 1882).

Et je pourrais vous dire, Messieurs, puisqu'on m'y provoque, qu'il y a à cet égard un concert formé, des fonds réunis, et que pas plus tard que samedi on a déposé des brochures intitulées : *Gambetta, c'est la guerre,* tirées à cent mille exemplaires, et qui sont la collection de tous les articles ramassés, — car on n'y regarde pas de bien près, et peu importe d'où vient la main qui donne, — on va chercher bien loin, pas si loin qu'autrefois cependant, mais là où on peut les trouver, — des articles ramassés en Allemagne, en Italie, en Espagne et en France, dans des collections trop variées pour notre malheur, tous les articles destinés à répandre cette thèse électorale ; on les imprime et on va les distribuer à profusion : il paraît que c'est un moyen infaillible !

Oui, il y a dix ans, on a réussi à surprendre la volonté du pays alors que la France faiblissait sur ses jarrets, sous le poids de l'invasion étrangère; on lui a arraché un vote en posant la question de paix ou de guerre, et on croit pouvoir recommencer aujourd'hui.

Messieurs, ce calcul sera bafoué par la nation; la nation saura distinguer entre ceux qui veulent la tromper et l'égarer, et ceux qui l'aiment jusqu'à la mort.

Des acclamations accueillirent ces paroles superbes, mais la campagne de la jalousie et de la haine n'arrêta pas. M. Bardoux, fidèle à la tradition républicaine, avait déposé un projet de loi portant rétablissement du scrutin de liste et Gambetta appuyait le projet. Cela suffit. Il se forma aussitôt une coalition redoutable contre l'abrogation du scrutin de clocher; le ministère, présidé par M. Jules Ferry, n'osa pas prendre parti; le président de la République fit savoir par ses amis qu'il était devenu l'adversaire du scrutin de liste.

La presse *anti-gambettiste* jeta feu et flamme. Le scrutin de liste, c'était à brève échéance la dictature de Gambetta et la guerre! Gambetta avait dans sa poche ses listes toutes prêtes! Il ne *ferait élire* que des hommes à lui! Adieu

les nominations de percepteurs et de gardes champêtres! Adieu l'immixtion féconde des députés dans une administration de plus en plus détraquée! Adieu la bonne petite politique de personnes, de rancunes, de coalitions, d'intérêts locaux! Gambetta, après s'être fait plébisciter dans soixante-six départements, ne ferait de tous les droits et de toutes les libertés du pays qu'une bouchée! On connaissait l'insatiable ambition de l'avocat de Delescluze, du mauvais citoyen qui avait organisé la Défense nationale et qui avait vaincu le 16 Mai! Quand on avait épuisé toutes les séductions, tous les appels aux intérêts particuliers et toutes les invocations à la peur, alors on parlait de la baignoire d'argent du Palais Bourbon et des déjeuners corrupteurs où Trompette accommodait aux truffes le scrutin de liste...

Cependant il se produisit un mouvement d'opinion considérable en faveur de la réforme électorale, et le 22 mai, à la suite d'un discours de Gambetta qui resta sans réponse, la Chambre vota le projet de loi de M. Bardoux à 8 voix de majorité. Gambetta s'était surpassé dans ce débat. Jamais encore il n'avait trouvé, pour exposer la vraie politique tirée du suffrage universel, de plus puissants accents. Le scrutin d'arrondissement, c'était fatalement la désunion du parti, le maintien d'une redoutable minorité anti constitutionnelle à la prochaine Chambre, et alors, par une suite de conséquences fatales, la désorganisation, la la destruction de toutes les idées de gouvernement, les meilleurs esprits pervertis les uns après les autres par pratique essentiellement corruptrice du petit scrutin, et pervertis au point de perdre l'intelligence des plus grands ntérêts du pays tant à l'intérieur qu'à l'étranger; la démocratie sans boussole; le patriotisme effaré; le recul de la République dans le pays et de la France dans le monde :

Et propter vitam vivendi perdere causas.

Mais s'il se trouva une majorité à la Chambre pour être persuadée, il n'en fut pas de même au Sénat. Gambetta étant allé dans sa ville natale de Cahors pour inaugurer le monument des mobiles du Lot tués pendant la guerre, ce

de M. de Mac-Mahon. Il s'effaça devant M. Jules Grévy. Il fut le premier à prononcer le nom de l'ex-président de la Chambre des députés comme celui du candidat éventuel du parti républicain à la présidence de la République. « M. Grévy! s'écriait le *Français*, journal du duc de Broglie. Mais il ne compte pas en Europe! il n'est pas connu dans nos villages! » Ce fut Gambetta qui dit, dans son discours du 9 octobre, quel était M. Grévy, quels étaient alors ses titres à la confiance du parti républicain, — et la voix de Gambetta fut entendue.

Les élections du 14 octobre donnèrent la victoire à la cause républicaine.

Les députés républicains qui avaient signé le manifeste des 363 étaient réélus au nombre de 327. Toute la pression officielle n'avait augmenté la minorité cléricale que de 36 voix.

Gambetta avait été élu dans le XXe arrondissement de Paris par 13,912 voix sur 15,720 votants et 18,586 électeurs inscrits.

Le Sénat et la Chambre des députés se réunirent le 7 novembre. La majorité républicaine constitua aussitôt un comité de 18 membres, chargé de préparer pour elle et au besoin de prendre en son nom les résolutions que pourraient rendre nécessaires les périls de la situation. Gambetta était l'âme de ce comité [1].

La Chambre se constitua en trois jours. Après avoir validé sans débat les élections des députés républicains et des quelques députés de droite qui avaient refusé l'affiche blanche, elle renomma tout l'ancien bureau, pour bien marquer qu'elle se considérait comme la continuation de la Chambre de 1876 et la lutte contre le cabinet du 17 mai commença aussitôt.

Le 12 novembre, M. Albert Grévy déposa au nom du comité des Dix-Huit un projet de résolution tendant à la

1. MM. Gambetta, Bethmont, Jules Ferry, Louis Blanc, Léon Renault, Floquet, Madier de Montjau, Clémenceau, Proust, Goblet, Albert Grévy, Lockroy, Tirard, Brisson, de Marcère, Horace de Choiseul, Germain et Lepère furent désignés comme membres de ce comité.

nomination d'une commission de 32 membres pour faire un enquête parlementaire sur les actes du gouvernement. Gambetta défendit cette proposition dans un éclatant réquisitoire contre la politique bonapartiste et cléricale qui avait été suivie depuis six mois. Les amis du duc de Broglie annonçaient partout que le Sénat voterait une seconde dissolution de la Chambre; Gambetta répliqua :

Si le Sénat, que je suis bien loin d'accuser de cet excès d'ambition, qui peut-être se trouvera un de ces jours le premier intéressé à barrer la route à vos entreprises, si le Sénat s'arrogeait un pareil droit de reviser les élections du suffrage universel, de déchirer les titres de la Chambre des députés, après que le conflit a été soumis au pays et résolu par lui, alors le Sénat ne serait plus une Chambre haute : ce serait une Convention; il serait cette Convention dont vous parlez tant, et parce que ce serait une Convention blanche, ce ne serait ni la moins redoutable, ni la moins criminelle.

Mais, Messieurs, j'ai confiance. Je me rappelle parfaitement dans quelles circonstances le Sénat a été créé. Je sais par quels hasards, par quel jeu cruel de la mort, la majorité a pu s'y déplacer au profit de nos adversaires naturels, je sais toutes ces choses, il en est une autre que je sais également: c'est que le Sénat, comme la Constitution elle-même, est sorti d'un éclair de patriotisme. Je connais les hommes qui ont fait cette Constitution, à laquelle vous ne vous êtes ralliés qu'à la dernière heure pour l'exploiter et la retourner contre la France; ceux-là, je les adjure, et comme conservateurs, et comme parlementaires, et comme libéraux, et comme patriotes, de prendre en main une dernière fois et le soin de leur propre cause et le soin de la cause de la liberté. Je les adjure, il en est temps encore, de faire justice de cette politique qui vient dire ici qu'elle avait donné sa démission, et qui l'a reprise. Arrière ces défaites ! La vérité, c'est que vous vous cramponnez au pouvoir; la vérité, c'est que vous n'hésitez pas à perdre celui-là même dont vous exploitez le point d'honneur contre son devoir constitutionnel, — et vous n'hésitez point pour sauver quelques heures de cette domination dont vous n'avez pas l'ambition, mais dont vous avez la gloutonnerie ! (15 novembre.)

Le projet de résolution du comité des Dix-Huit fut alors adopté par 312 voix contre 205 et M. de Broglie se retira le 19 novembre.

Cependant le maréchal ne voulut point encore s'incliner et il tenta une dernière résistance. Le cabinet du 23 novembre,

gouverner avec le scrutin d'arrondissement qu'il faut s'adresser. » On fit semblant de ne pas comprendre. On trouvait tout naturel que M. Jules Ferry renonçât au pouvoir dans un état de choses qui n'était si gravement compromis, à l'intérieur comme à l'extérieur, que par son erreur ou par la faute de ses amis. On eût trouvé tout simple que M. Say, M. Henri Brisson, M. de Freycinet ou M. Clémenceau eussent refusé une situation si obérée, en alléguant que la situation était incompatible avec leur manière d'entendre le gouvernement. Mais si Gambetta eût répondu à ceux qui lui offraient la direction des affaires dans des conditions aussi défavorables, alors qu'au beau temps on s'était bien gardé de lui faire appel : « Je ne me charge pas de gouverner quand on m'en a préalablement refusé les moyens. Le pouvoir m'est offert comme un piège. Je refuse le piège et le pouvoir », on aurait déclaré, d'une voix presque unanime, que ce refus si justifié était chose monstrueuse.

Donc tous disaient, les uns parce qu'ils étaient animés de généreuses espérances, les autres parce qu'ils cachaient des desseins un peu moins élevés : Il faut que Gambetta soit premier ministre. Plus la situation empirait par l'accumulation des fautes commises en Tunisie, par l'odieuse campagne des meetings « d'indignation », par le retard apporté capricieusement à la convocation des Chambres, — plus on proclamait de toutes parts la nécessité d'appeler Gambetta. L'opération savamment menée réussissait à merveille : le « dictateur » était « bien acculé à la porte du conseil ».

Gambetta vit parfaitement quel était le jeu de ses adversaires coalisés. Mais, s'il ne se fit aucune illusion sur les suites de ces manœuvres, il vit surtout que l'immense majorité du pays comptait sincèrement sur lui, qu'elle attendait réellement de lui seul les garanties de gouvernement qui faisaient défaut. Qu'il y eût beaucoup de naïveté dans cette attente, et surtout une complète ignorance de la coalition souterraine, cela était certain. Mais Gambetta pensa qu'il est des appels auxquels un patriote ne saurait se dérober, et il prit gaiement son parti. Il fit entendre dans son discours du Neubourg, dès le 4 septembre, et plus tard, vers la fin d'octobre, au Havre, que si la Chambre le dési-

gnait au choix du président de la République, il ne déclinerait pas le pouvoir. Il se produisit aussitôt dans le pays un immense mouvement de confiance.

Les discours de Honfleur et de Pont-l'Évêque (6 et 7 septembre), du Havre et de Quillebœuf (25 et 26 octobre), furent consacrés à l'étude des questions ouvrières, industrielles et commerciales.

Enfin la Chambre se réunit le 28 octobre et, le même jour, une majorité aussi imposante qu'hétérogène nomma Gambetta président provisoire. Gambetta déclara le lendemain, dans une courte allocution, « qu'il s'efforcerait de se rendre digne de la manifestation politique que la Chambre avait voulu faire, qu'il n'en méconnaissait ni le caractère ni la portée ».

Il ne méconnaissait pas non plus les vraies dispositions de la Chambre, et les séances du 6 au 9 novembre où furent discutées les interpellations sur les affaires tunisiennes ne furent pas pour lui prouver qu'il s'était trompé. Appelée à ratifier la rapide campagne qui nous valait une admirable annexe de l'Algérie et rétablissait, devant le monde, notre prestige affaibli, la Chambre ne sut prendre aucun parti. Dans cette grande affaire française, elle n'avait qu'à parler français. Et deux heures durant elle se montra incapable de le faire, cherchant à concilier dans une même formule ce qui était inconciliable : l'honneur du pays et les lâches prétentions de quelques comités. Après le rejet fiévreux de vingt propositions diverses, il fallut, pour que la lumière se fît, que Gambetta, paraissant à la tribune, rappelât vigoureusement l'Assemblée au sentiment de la patrie ; il proposa l'ordre du jour suivant :

La Chambre, résolue à l'exécution intégrale du traité souscrit par la nation française le 12 mai 1881, passe à l'ordre du jour.

Gambetta descendit de la tribune au milieu des acclamations et, aussitôt, heureuse, délivrée du cauchemar, sauvée d'elle-même, la majorité adopta par 355 voix l'ordre du jour français. Le lendemain, M. Jules Ferry remit entre les mains du président de la République la démission du cabinet, et Gambetta, appelé sur l'heure à l'Élysée, accepta la mission

de former une nouvelle administration. M. Grévy donna carte blanche à Gambetta. Gambetta prévint le Président que, s'il y avait révision constitutionnelle, il demanderait l'autorisation de défendre le scrutin de liste devant le congrès.

X

Gambetta composa le cabinet du 14 novembre avec les principaux membres de l'Union Républicaine du parlement : MM. Cazot, Paul Bert, Allain-Targé, Waldeck-Rousseau, Devès, Rouvier, Raynal, Cochery, Proust, Spuller, Blandin, Martin-Feuillée, Chalamet, Lelièvre, Margue, Caze, Faure et Lesguillier. Le général Campenon fut nommé à la guerre et M. Gougeard à la marine. Ce cabinet était jeune, actif, homogène. Il fut médiocrement accueilli par l'opinion, malgré l'éclat du nom de Gambetta et la valeur de ses auxiliaires. Depuis quatre mois, le public avait été séduit par l'annonce d'un soi-disant « grand ministère », qui devait comprendre, sous Gambetta, tous les présidents et anciens présidents, M. Ferry, M. Léon Say, M. Brisson, M. de Freycinet, et la réclame de cette combinaison artificielle avait été telle qu'elle s'était même imposée à Gambetta. Il dut commencer par essayer de former « le grand ministère », et il y consacra en effet tous ses efforts pendant trois jours. Mais M. Say ne put se mettre d'accord avec lui sur les questions économiques, et M. de Freycinet, après une visite à l'Élysée, se déroba. Gambetta eût pu alors se récuser, dénoncer au pays la coalition qui était déjà toute formée contre lui. Il aima mieux lutter.

Le ministère Gambetta ne dura pas trois mois. Entré en fonctions le 14 novembre avec une déclaration qui disait fièrement : « Notre politique sera celle de la France », il tomba le 26 janvier parce qu'il avait été fidèle à cette déclaration.

Gambetta pensait que la République une fois fondée devait cesser d'être une petite chapelle ouverte seulement à ceux de la veille, qu'elle devait devenir un vaste édifice

ouvert à tous les Français qui se rallieraient à ses institutions et où seraient admis tous ceux, militaires ou civils, qui pourraient servir utilement sous des ministres républicains. Le général de Miribel fut nommé chef de l'état-major général, le maréchal Canrobert fut appelé avec le général de Gallifet au conseil supérieur de la guerre, M. J.-J. Weiss fut nommé directeur politique aux affaires étrangères, M. de Chaudordy et M. de Courcel furent envoyés comme ambassadeurs à Saint-Pétersbourg et à Berlin. — Les journaux intransigeants crièrent à la dictature et annoncèrent que Gambetta préparait un coup d'État.

Gambetta pensait que la République devait tenir haut et ferme devant l'étranger le drapeau national et pratiquer une politique digne et forte, tout en restant pacifique. L'organisation de la Tunisie fut préparée sur un plan nouveau (discours prononcés à la Chambre et au Sénat le 1er et le 10 décembre); M. Roustan fut renvoyé à son poste malgré le triste verdict de quelques bourgeois effrayés; l'intervention collective de la France et de l'Angleterre en Égypte pour y rétablir l'ordre et la paix contre les insurrections de la soldatesque fut fortement nouée par la note du 7 janvier. — Les chefs de la « campagne de la peur » proclamèrent que Gambetta voulait la guerre.

Gambetta pensait que le pouvoir n'est pas un vain titre et qu'il n'est qu'une manière digne de l'exercer, c'est de gouverner, d'appliquer un programme, de ne pas fuir les responsabilités. L'énergique circulaire du ministre de l'intérieur mit un frein aux empiètements scandaleux des députés d'arrondissement sur toute l'administration. La création des deux ministères nouveaux de l'agriculture et des arts fut défendue à la tribune des deux Chambres comme étant l'exercice d'une prérogative essentielle du pouvoir exécutif. Le président du conseil fut un vrai chef de gouvernement. Les droits de l'État cessèrent d'être méconnus. — La même coalition des révolutionnaires et des réactionnaires cria que la liberté était confisquée, que les « autoritaires » projetaient de ramener le pays aux jours de l'Empire.

Gambetta avait pensé qu'il ne devait obéissance qu'à la volonté de la nation, telle qu'elle résultait des votes du 21

août (élections législatives) et du 8 janvier (élections pour le renouvellement du tiers du Sénat). Les électeurs du suffrage restreint comme ceux du suffrage universel n'avaient pas réclamé d'autre révision qu'une rénovation sagement limitée à l'élargissement de la base électorale du Sénat, au changement du mode d'élection des inamovibles et à la suppression des prérogatives financières de la haute-Assemblée. Un projet fut préparé à cet effet. Mais aussitôt la coalition nomma une commission de 33 membres, qui réclama pour le Congrès le droit de reviser toute la Constitution. C'était une réclamation contraire à l'esprit même de la Constitution. C'était le retour à la politique néfaste du « tout ou rien ». Et la révision fut effectivement enterrée.

Gambetta pensait enfin que la France républicaine ne pouvait être dignement représentée que par des hommes indépendants, capables de voir haut et loin, et, pour que la France eût cette assemblée qui la sauverait de toute anarchie comme de tout despotisme, pour affranchir la Chambre du 21 août du joug des comités de clocher, il proposait l'inscription du scrutin de liste dans la charte constitutionnelle. C'était la sagesse et la prévoyance mêmes. Mais la Chambre avait perdu tout sang-froid ; une tempête éclata, les accusations les plus folles furent lancées dans le public, et la chute du ministère fut décidée.

Gambetta fut en effet renversé le 26 janvier par un vote où toute la droite sans exception était unie à l'extrême gauche, à la gauche radicale et à la coterie de l'Élysée. Le discours de Gambetta avait exposé le mécanisme réel de la Constitution, la raison politique de son projet de révision et l'impérieuse nécessité du scrutin de liste. Il avait annoncé le dépôt immédiat des nombreux projets de lois préparés par ses collègues et par lui, et qui donnaient aux aspirations de la démocratie le contentement le plus large. Il finissait par une superbe protestation contre les accusations de dictature mises en circulation contre lui :

Eh bien, Messieurs, aujourd'hui, avec ce sentiment profond des responsabilités que vous m'avez imposées, je vous dis à vous-mêmes : Je crois, j'estime que si vous êtes assurés de sortir dans quatre ans d'ici par la porte du scrutin de liste, de ne relever, à

ce moment, que du département tout entier, je dis que votre politique changera, et je dis que c'est là la consécration essentielle de notre projet.

J'entends bien qu'on me dit : Non ! Eh bien, vous verrez, Messieurs, qu'un avenir prochain démontrera la justesse de mes paroles, et cela parce que j'ai la conviction intime et profonde, quand je vous résiste, quand je lutte contre vous, d'avoir le douloureux et impérieux devoir de vous déclarer que c'est une nécessité de gouvernement.

Si, quand je vous dis ces choses, si, quand j'invoque le vote que vous avez rendu il y a six mois à peine, quand je vous fais voir la nécessité de l'exécution de ces engagements, quand je vous démontre l'utilité de réviser l'article 1er, paragraphe 2, afin d'arriver, avec le concours du Sénat, à une révision partielle, quand je dis cela, si vous ne m'écoutez pas, si vous croyez que je rêve l'amoindrissement et la dissolution prématurée de la Chambre, je ne puis vous convaincre.

Je ne puis mettre en face de vos appréhensions que ma loyauté, que la sincérité de mes paroles, que les projets que nous avons préparés, enfin que mon passé... et je fais appel à vos consciences.

Oui, je pense que cette légion républicaine avec laquelle j'ai débuté, avec laquelle j'ai passé à travers les luttes et les épreuves, ne nous fera pas plus défaut au jour du succès qu'elle ne nous a fait défaut au jour de la bataille. Dans tous les cas, ce sera sans amertume, surtout sans l'ombre d'un sentiment personnel blessé que je m'inclinerai sous votre verdict. Car, quoi qu'on en ait dit, il y a quelque chose que je place au-dessus de toutes les ambitions, fussent-elles légitimes, c'est la confiance des républicains, sans laquelle je ne pourrais accomplir ce qui est, — j'ai bien quelque droit de le dire, — ma tâche dans ce pays : le relèvement de la patrie.

Une heure après le vote de la Chambre, Gambetta remettait sa démission au président de la République. Le 30 janvier, M. de Freycinet forma une nouvelle administration.

XI

M. Jules Simon a sévèrement, mais justement, résumé l'histoire du cabinet du 30 janvier : « A l'intérieur, pas de gouvernement; à l'extérieur, pas de France. » En effet, à

l'intérieur une seule politique : la politique de *déférence;* M. Goblet s'amusa, au pire moment de la division des républicains, à expérimenter la plus folle décentralisation, et l'administration fut livrée aux députés de clocher. A l'extérieur, la politique d'abdication : M. de Freycinet abandonna gratuitement la note collective du 7 janvier; l'entente franco-anglaise en Égypte fut dissoute par une série lamentable de fautes et le drapeau français fut impunément insulté à Alexandrie.

Cependant Gambetta était l'objet de la plus odieuse campagne de calomnies et d'outrages. Intransigeants, réactionnaires, néo-libéraux, toujours unis, le poursuivaient des plus basses injures et M. de Freycinet souriait à ce débordement d'ingratitude. Gambetta resta dédaigneux, impassible, confiant dans la justice de l'histoire. Il avait repris la direction de la *République française*. Il acheva et fit achever la rédaction des divers projets préparés pendant son ministère et il les déposa sur le bureau de la Chambre. C'étaient les propositions sur le recrutement de l'armée, la réforme de l'organisation judiciaire, la relégation des récidivistes, la liberté d'association, les rapports des Compagnies de chemin de fer avec leurs agents commissionnés, l'organisation administrative de l'enseignement primaire, la retraite assurée aux instituteurs et institutrices, la suppression des facultés de théologie catholique, l'exercice public du culte catholique en France, les caisses de retraite pour les vieillards, les caisses d'assurances en cas de décès et d'incapacité de travail, et les associations de secours mutuel.

Gambetta, nommé président de la commission chargée de reviser la loi sur le recrutement de l'armée, consacra à cette tâche tous ses efforts et tout son labeur. Ce fut la dernière qui l'occupa passionnément jusqu'à l'accident fatal du mois de novembre.

Mais bientôt la politique étrangère de M. de Freycinet, la moins fière qui ait été pratiquée dans notre pays depuis Louis XV, le ramena au fort de la mêlée. La *République française* dénonça le ministre « imprévoyant, irrésolu et incapable » qui perdait la Méditerranée, et Gambetta reparut à la tribune pour crier à M. de Freycinet la terrible apo-

strophe de Berryer : « On ne parle pas ainsi de la France ! »

M. de Freycinet, vivement troublé par cette redoutable intervention essaya de se disculper, puis retomba dans la série de ses hésitations et faiblesses habituelles. Il demanda cependant, le 15 juillet, des crédits pour l'armement de la flotte. Gambetta alors reprit la parole pour appuyer la demande de crédits, mais aussi pour expliquer au service de quelle politique il fallait employer cet argent, la politique de l'alliance anglaise, et non la politique du soi-disant concert européen qui n'était que le plus misérable des leurres :

Et précisément, — je livre toute ma pensée, car je n'ai rien à cacher, — précisément ce qui me sollicite à l'alliance anglaise, à la coopération anglaise dans la Méditerranée et en Égypte, c'est que ce que je redoute le plus, entendez-le bien ! — outre cette rupture néfaste, — c'est que vous ne livriez à l'Angleterre, et pour toujours, des territoires, des fleuves et des passages où votre droit de vivre et de trafiquer est égal au sien.

Ce n'est donc pas pour humilier, pour abaisser, pour atténuer les intérêts français, que je suis partisan de l'alliance anglaise; c'est parce que je crois, Messieurs, qu'on ne peut efficacement les défendre que par cette union, par cette coopération. S'il y a rupture, tout sera perdu.

Voilà, Messieurs, dans quel esprit je voterai les crédits : c'est parce que vous avez dit que vous reveniez à l'alliance et à la coopération anglaise, et que vous avez mis hier la signature de la France au bas d'une convention nouvelle avec l'Angleterre.

Je vous donne cet argent; — je crois qu'il sera insuffisant, mais je vous le donne avec cette conviction que la Chambre ratifie aujourd'hui, non pas un vote de crédit, mais un vote de politique et d'avenir, la Méditerranée restant le théâtre de l'action française, et l'Égypte étant arrachée au fanatisme musulman, à ces chimères de révolutions, à ces entreprises d'une soldatesque de caserne, pour rentrer dans l'orbite de la politique européenne. Voilà pourquoi je donne l'argent, et voilà pourquoi mes amis peuvent voter avec moi.

Les crédits furent votés. Mais la diplomatie de M. de Freycinet n'en devint ni plus courageuse ni plus logique. La première demande de crédits semblait tendre à une reprise de l'entente anglaise. La seconde demande, déposée quelques jours plus tard, sous-entendait peut-être tout le contraire. M. de Freycinet réclamait l'autorisation de n'aller qu'au

canal de Suez, mais pourquoi ? Pour garder les derrières des Anglais opérant hardiment contre Arabi, à l'intérieur de l'Égypte ? Pour surveiller et entraver les Anglais ? L'Union Républicaine refusa d'engager sa responsabilité à la suite d'une pareille politique ; la majorité effrayée proclama l'abstention générale, et le cabinet du 30 janvier fut renversé. La prédiction de Gambetta se réalisait : M. de Freycinet venait de livrer à l'Angleterre « des territoires, des fleuves et des passages où notre droit de vivre et de trafiquer était égal au sien ».

Le discours du 18 juillet 1882 fut le dernier que prononça Gambetta. Le ministère Freycinet ayant été remplacé par le ministère du 1er août, gouvernement de dignité à l'extérieur et de réconciliation politique à l'intérieur, Gambetta soutint énergiquement M. Duclerc et ses collaborateurs. Il passa la plus grande partie des vacances parlementaires à Paris, travaillant sans relâche avec ses amis ; puis, à la rentrée des Chambres, il reprit avec ardeur ses fonctions de président de la commission de l'armée. L'opinion, si injustement égarée sur son compte pendant quelques mois, lui revenait alors de toutes parts. Les incidents révolutionnaires de Montceau et de Lyon démontrèrent la nécessité, tant réclamée par lui, d'un gouvernement fort. La facile victoire des Anglais en Égypte prouva combien il avait vu clair, dès la première heure, dans cette malheureuse affaire. On comprit que la défaite de Gambetta au 26 janvier avait été le recul de la République, de la patrie. On comprit que sa politique était seule vraiment républicaine, vraiment nationale. On se prit à espérer qu'il pourrait sous peu reprendre directement en main les affaires du pays. Et ce fut à ce moment même, à l'heure où il retrouvait ainsi toute sa popularité d'autrefois, que survint l'accident de Ville-d'Avray (27 novembre). Gambetta se blessa à la main droite en maniant un revolver ; l'accident, sérieux en lui-même, fut encore aggravé par l'état général de sa santé. Le 17 décembre, une inflammation de l'intestin se déclara, et le progrès du mal fut effrayant. Gambetta allait mourir de sa vie dépensée sans compter depuis quinze années au service de la nation ; il succombait pour avoir trop présumé des forces qu'il avait consacrées

tout entières au relèvement de la patrie. Les journaux intransigeants et réactionnaires continuèrent cependant à l'injurier jusque sur son lit d'agonie : il fallut que la presse prussienne rappelât ces « cannibales de Paris » à la pudeur.

Gambetta ne se vit pas mourir. Il avait un sentiment trop profond de la mission qu'il lui restait à accomplir, pour soupçonner que la mort brutale pût l'arrêter à mi-route. Il continua presque jusqu'au dernier jour à s'informer de tous les grands intérêts qui lui étaient confiés, à donner des conseils, à s'inquiéter des moindres circonstances de la politique. Les forces pourtant s'en allaient graduellement. Le 31 décembre, à minuit moins cinq, il s'éteignit sans douleur. Il n'avait pas survécu à cette année 1882, si cruelle pour lui et pour la France.

Aussitôt une immense douleur s'empara de la patrie et devant cette mort tragique dans la pauvre bicoque de Ville-d'Avray, transformée en lieu de pèlerinage, les dernières calomnies s'évanouirent. Beaucoup qui l'avaient méconnu s'inclinèrent tristement devant son cercueil. Il entra de plain-pied dans la sereine immortalité de l'histoire.

Le gouvernement de la République décréta des obsèques nationales à l'organisateur de la Défense, et le peuple entier prit le deuil. Le jour de ses funérailles, ce fut, derrière son cercueil, une fédération de toute la France, de la France civile et de la France militaire. Il n'y eut pas une ville française qui ne fût représentée : Strasbourg, Metz et Colmar marchaient en tête du cortège.

XII

Et maintenant, après cette rapide esquisse d'une vie si courte et si glorieuse qu'elle semble comme un météore au ciel sombre de notre histoire contemporaine, puis-je essayer de résumer le merveilleux ensemble de vertus et de talents qui font de Léon Gambetta le plus fier patriote, le plus profond politique et le plus magnifique orateur de ce siècle? Le régime de Décembre traîné à la barre de la police

correctionnelle; l'espoir dans un avenir de justice rendu à tous ses contemporains; l'honneur de la France sauvé après la honte abominable de Sedan; la République fondée grâce à des prodiges d'adresse, de sagesse et d'éloquence; l'avènement régulier et définitif de la démocratie; la démocratie républicaine, qui n'avait été jusqu'alors qu'un parti révolutionnaire, transformée au bout de quelques années en un grand parti de gouvernement; la victoire des libertés nécessaires en même temps que la démonstration invincible de la nécessité d'une forte autorité; la création d'une armée nationale pour la défense du territoire et la délivrance des provinces perdues; la conception et la prédication de la politique étrangère la plus belle qui ait été recommandée ou pratiquée depuis Richelieu; la République large ouverte à la France; la France régénérée par la République pour reprendre sa place dans le monde: voilà l'œuvre de Gambetta, œuvre qui, dans quelques-unes de ses parties, a été brutalement interrompue par la mort, mais si grande et si noble, mais si superbement commencée, que les survivants ne sauraient se proposer de tâche plus glorieuse que de la poursuivre et d'essayer de l'achever. Jamais ensemble de qualités plus diverses et plus riches n'a été réuni dans une seule nature. Patriote qui ne passa jamais un jour sans songer à l'Alsace et à la Lorraine, il rêvait toutes les gloires pour le pays dont il ne prononçait le nom qu'avec un tressaillement religieux, — la grandeur extérieure et la grandeur intérieure, le resplendissement artistique et littéraire comme la force scientifique et commerciale. Politique, il avait toutes les clairvoyances, toutes les prudences, toutes les audaces, toutes les habiletés. Orateur, il possédait toutes les puissances, habile à s'adresser tour à tour à la raison et à la passion, tour à tour familier et véhément, emporté et railleur, plein d'arguments saisissants et de traits superbes, pressant et dominateur, le plus ardent et le plus logique, toujours éclatant de verve et d'enthousiasme; aucun genre d'éloquence ne lui était étranger, et il était égal, dans chacun, aux plus illustres. Et l'homme privé, chez lui, n'excitait pas moins de dévouement et d'amour que l'homme public n'excitait d'admiration. Ce tribun redoutable était bon de

cette bonté exquise et simple que Michelet a tant célébrée; il était courageux, juste, dédaigneux des outrages et des vilenies plus que nul ne l'a jamais été, sans rancunes, sans haine, sans jalousie; il était généreux et indulgent jusqu'à l'exagération; il donnait sans compter, secrètement, dès qu'il avait connaissance d'une souffrance, souvent à d'anciens adversaires; il était affectueux, dévoué, soucieux des moindres intérêts de ses amis; il avait le culte et la plus délicate intelligence des œuvres de l'esprit; il était respectueux des vieillards qui sont le patrimoine de la France et il s'intéressait passionnément aux jeunes gens qui en sont l'avenir; découvrir à la France un Français de plus était l'une de ses plus grandes joies; — il était gai, aimable, d'une constante belle humeur, surabondant de foi dans le pays, dans la démocratie, dans l'avenir qu'il s'obstina jusqu'à la dernière heure à prévoir juste et réparateur pour la patrie... Comment dire ces choses? comment les peindre?

Ce n'est pas seulement l'âme de la Révolution qui a palpité en Gambetta. C'est l'âme même de la France.

JOSEPH REINACH.

PLAIDOYER

POUR

M. DELESCLUZE

Prononcé le 14 novembre 1868

devant la sixième Chambre du tribunal correctionnel de la Seine.

Messieurs, je me présente devant vous pour M. Charles Delescluze, et mes conclusions tendent à ce qu'il plaise au Tribunal prononcer, à son égard, non au point de vue de la sévérité réclamée par le ministère public, mais conformément aux développements de droit auxquels je vais me livrer, déclarer qu'il n'y a lieu à poursuites, et condamner le ministère public aux dépens.

Messieurs, j'ai écouté hier avec des sentiments bien variés, sentiments que, par moments, j'avais bien de la peine à refouler et à contenir, le réquisitoire du ministère public. J'ai pensé toute la soirée à ce réquisitoire; j'ai eu le plaisir amer de le relire ce matin, et c'est à peine si, après m'être bien consulté, j'ai repris possession de moi-même, de mon âme et de ma parole. Mais je me suis prêté serment de ne rien trahir ici, ni mes convictions, ni le droit, sans manquer cependant à cette sobriété de langage qui convient aux grandes causes, et, en me tenant éloigné des excès de paroles qui pourraient, en faisant interrompre ma plaidoirie, vous autoriser à ne pas me laisser achever la tâche que j'ai entreprise.

Je dis ceci avec d'autant plus de sécurité personnelle, que j'ai trouvé, sous la parole du ministère public, le véritable terrain du débat.

Je suis d'accord avec lui sur ce qui est réellement en question devant vous; comme lui, et après lui, je viens discuter cette question terrible, la plus haute qu'on puisse soumettre à des hommes dont la profession est de respecter la justice, et à d'autres dont la carrière est de la défendre. Cette question, la voici :

Est-ce qu'il peut exister un moment pour la nation, au sein d'une société civilisée, où la raison d'Etat, où le coup d'État puisse impunément, sous prétexte de salut public, violer la loi, renverser la constitution et traiter comme des criminels ceux-là qui défendent le droit au péril de leur vie. Car, vous entendez bien que je ne veux pas m'attacher aux petits côtés de ce procès, en m'engageant dans cet échafaudage puéril des dépositions de vos agents. Ces dépositions, je les ai lues. Quoique jeune encore, j'ai quelque habitude des rapports de police. Eh bien! lorsque j'ai interrogé le dossier, lorsque j'ai examiné et j'ai comparé les rapports des témoins empruntés à ce qu'on appelle la brigade de sûreté publique, j'ai éprouvé comme un sentiment de peur pour le gouvernement. Est-ce que la police commencerait à perdre et son assurance et son imagination? Car voici tout ce qu'ils ont trouvé : des gens réunis autour d'une tombe, les uns écoutant, les autres prononçant de prétendus discours, dont on ne peut pas retrouver un mot, à côté de propos prêtés à des absents. En dehors de cela? rien, rien! Vous dites qu'il y a des discours séditieux! on va les produire? Nullement : c'est une affirmation de la police, non contrôlée, non contrôlable. Et voilà votre accusation!

Ce n'est pas d'ailleurs la loi de 1858 qui importe dans ce procès. Le procès, on vous l'a dit, c'est M. Charles Delescluze. Si vous voulez la raison des poursuites, c'est à la « personnalité dominante de M. Delescluze qu'il faut la demander ». Voilà le mot,

le vrai mot du débat. De manœuvres, il n'en existe point. Il n'en saurait exister; on sait trop que des hommes tels que MM. Delescluze, Quentin, Peyrat, Challemel-Lacour, n'ont pas besoin d'entente préalable pour se souvenir de leurs morts et pour les honorer. Depuis seize ans il y a là pour eux un culte de tous les jours, de tous les instants, mêlé de douleurs et de ressentiment, et fidèles ils sont restés, et fidèles ils resteront à la mémoire de leurs amis tombés dans un jour de sinistre combat. De tels hommes n'ont pas besoin de concert et de rappel pour avoir le sentiment de la reconnaissance et des dates politiques.

Ah! ce n'est donc pas assez que d'avoir chassé les républicains de la République! Vous voudriez encore les chasser de la nature humaine! Non! la vérité vraie, c'est que vous connaissez les sentiments des hommes qui sont ici; vous savez ce qu'il y a derrière leurs douleurs, qui ne sont pas seulement des douleurs d'amis, mais des douleurs de patriotes. Et alors, craignant que l'exemple de ces braves, dont vous savez bien que la conscience n'a jamais dormi, ne vienne à réveiller la conscience publique, alors vous dites : Il faut empêcher l'exhumation de ces spectres, il faut couper court à cette revue terrible du passé, et vous faites un procès à ceux qui, par la signification même de leur nom, ont la réputation d'avoir toujours vécu et lutté pour les mêmes principes et d'être restés les défenseurs inébranlables du même drapeau.

Delescluze, en effet, vous avez eu raison de le dire, a ce que vous appelez, vous autres, un long casier judiciaire; moi je dis que c'est à son honneur, et que rien n'atteste mieux l'héroïsme de ses convictions que cette interminable liste de condamnations politiques.

Dès 1834, Charles Delescluze marquait sa foi aux intérêts du peuple, et depuis lors, il n'a pas cessé de mar-

cher dans cette voie, toujours frappé, jamais abattu. Et quand vous venez lui reprocher d'avoir, sous tous les gouvernements, même sous la République, combattu les réactionnaires, vous ignorez peut-être que vous faites le plus bel éloge de son dévouement et de sa clairvoyance. C'est ainsi que, depuis 1834, vous nous le montrez luttant pour les mêmes principes, pour l'accomplissement radical de la Révolution française, pour son entier achèvement, applicable à l'intérêt de tous les citoyens.

A cette époque, et dès le début, il rencontrait sur son chemin la résistance des monarchies. Cela n'a pas cessé. Mais à ce moment, ce qu'il affirmait, c'était la grande pensée révolutionnaire, la pensée de l'émancipation politique et sociale, pleine de désintéressement et de justice : en 1834, deux ans avant Strasbourg, six ans avant Boulogne, voilà ce qu'il faisait, et Dieu sait que ce n'est pas la convoitise ni l'intérêt personnel qui le poussaient sur le chemin de la vérité et du combat.

Voilà un homme et voilà l'homme! voilà celui qu'on accuse d'avoir fait l'apologie de l'assassinat, souvenir, a-t-on dit, qui fait rougir un cœur vraiment français. Il n'a donc pas le cœur français, celui qui, depuis quarante ans, a donné en échange de sa détresse et de sa misère, sa vie et son dévouement à son pays? Celui qui a tout sacrifié pour la France n'a pas le cœur français? Et savez-vous ce qu'on lui reproche? D'avoir fait l'éloge des assassins du général Bréa. Quand on a en mains la défense d'une vie comme celle de M. Delescluze, on lui doit toute la vérité, on la lui doit à lui et surtout aux magistrats, parce que je sais quelles préventions, quels préjugés singuliers se forment sur l'homme constamment mêlé à la lutte, et parce que je sais aussi, quand il est vaincu, quelle légende monstrueuse on arrive à entasser contre lui par l'entassement des calomnies.

C'est ainsi que souvent un juste, un martyr, meurt avec la réputation d'un scélérat, et c'est ce qu'on appelle former l'opinion des honnêtes gens. Eh bien! moi qui, à l'heure actuelle, tiens, pour ma part, l'occasion de faire le bien, de rétablir le vrai, d'affirmer une mémoire qui nous est chère, je suis heureux, je suis fier de l'occasion qui m'est offerte, et je ne faillirai pas. En 1849, on faisait juger à Paris, en vertu d'une loi martiale, par les conseils de guerre, au nom de la République, dont il ne restait déjà plus qu'une vaine étiquette, les vaincus de juin, les vaincus de la place publique. Ce drame de juin, je ne l'introduirai pas dans le débat, et que de gens bénéficieront de mon silence! Ce que je veux dire, c'est que le général Bréa n'avait pas été, comme on l'a raconté, l'objet de traitements indignes; mais le débat est ailleurs. La discussion de Delescluze, discussion de presse, portait sur un autre ordre d'idées. Son thème était celui-ci : La preuve que vous cherchez, non pas la justice, mais la vengeance, c'est que vous n'avez pas renvoyé ces assassins, comme on les appelait, devant un jury, c'est que vous leur avez refusé la justice naturelle qui leur était due et qui leur était garantie, c'est que vous avez imaginé rétroactivement une juridiction militaire qui continue la guerre civile et prolonge le duel après le combat. Or, songez-y bien, en envoyant ces ouvriers devant des militaires pour les faire condamner à mort, vous relevez l'échafaud politique que la Révolution de 1848 avait brisé. Voilà ce qu'écrivait Delescluze. (M. l'avocat impérial fait un signe de dénégation.)

Me Gambetta. — J'ai lu l'article.

M. l'Avocat impérial. — Moi aussi!

Me Gambetta. — Permettez, Monsieur l'avocat impérial, nous le relirons, nous le discuterons quand vous voudrez, ces procès-là sont toujours bons à replaider. (*Interruptions.*)

Me GAMBETTA, *se tournant du côté de l'auditoire.* — Soyez silencieux, Messieurs, j'ai besoin de tout votre silence.

Je reprends : J'ai dit que c'était une pensée véritablement généreuse et républicaine qui avait inspiré l'article. A ce moment où la République était exposée à sombrer, il fallait sauver du naufrage la proclamation du suffrage universel et l'abolition de la peine de mort, et lui, ce fougueux républicain, cet homme de sang comme on nous le présente, il disait : Prenez garde; ne versez pas de sang, ne relevez pas l'échafaud politique, nous l'avons aboli, nous avons voulu donner cet exemple de sagesse que la Révolution de 1848, fille de sa grande devancière, ne lui a emprunté que les dogmes de la justice et de la paix; nous avons voulu dénoncer au monde que, puisqu'elle n'a pas en face d'elle les mêmes résistances et les mêmes périls, ni au dedans ni au dehors, nous n'avons pas besoin d'avoir recours au couperet; nous l'avons supprimé, vous le rétablissez; prenez garde à ce que vous faites, ne touchez pas à cette hache! Sinon, souvenez-vous qu'il n'y a rien d'infructueux dans l'histoire, et que vous pourriez avoir à déplorer de terribles retours.

Telle est, Messieurs, la doctrine pour laquelle on a frappé Delescluze, et puisqu'on avait renouvelé ce souvenir, je devais renouveler la défense.

Cela dit, et au point où nous en sommes du procès, vous devez maintenant apprécier la nature stoïque que l'on veut frapper. Cet homme, cet ami est revenu en France, il y a huit ans, mais il n'est rentré à la vie politique que depuis deux ans à peine. On vous a parlé de son programme, du titre de son journal, et on a trouvé que ce mot, *le Réveil*, était un symbole. En cela, on n'a pas eu tort; mais là où on s'est égaré, c'est en insinuant que ce simple mot de *Réveil* constituait une sédition.

M. L'Avocat général. — Je n'ai pas parlé de cela. J'ai fait allusion à la formule : *Liberté, Égalité, Fraternité*.

Me Gambetta. — C'est bien plus grave!

M. Delescluze. — Nous prendrons la parole à notre tour, et je vous répondrai.

M. le Président. — Laissez parler votre défenseur; vous croyez que l'on trouve une intention dans le mot *Réveil*, M. l'Avocat impérial s'en défend. Continuez, Me Gambetta.

Me Gambetta. — Puisque le *Réveil* paraît à M. l'Avocat impérial, comme à moi, un titre simplement heureux et caractéristique, je ne mets aucune résistance à abandonner ce point de la discussion; mais comme dans l'interruption M. l'Avocat impérial nous a dit tout le contraire au sujet des mots : *Liberté, Égalité, Fraternité*, que M. Delescluze a pris pour épigraphe et placés à la tête de son journal comme un enseignement d'avant-garde, qu'il me permette de lui dire qu'il était impossible que M. Delescluze, au moment où il a ressaisi la plume, ne commençât pas par revendiquer le grand symbole triple et un. C'est là, en effet, que doit se trouver la principale raison des poursuites, c'est là le programme que l'on a voulu toucher, car on se trouvait en présence de principes et en présence d'un homme qui ont également le don de déplaire.

La rentrée de M. Delescluze dans la politique, le journal qu'il vient de fonder, la nature de ses convictions, le programme qu'il a lancé dans le public, tout cela a été de la part de l'autorité un motif de surveillance, et, disons le mot, d'une hostilité évidente qui éclate dans le procès qu'on nous fait aujourd'hui.

Cependant, M. Delescluze, qui était rentré en France sous la foi de l'amnistie, devait s'attendre, — quoiqu'il ne se soit sans doute pas fait de grandes

illusions à cet égard, — à ce qu'il lui fût permis d'exercer, sinon tous ses droits de citoyen, du moins tous ceux d'entre ces droits qui ne sont pas en désaccord avec l'actuelle légalité. C'est pour cela qu'il est venu, infatigable ouvrier, reprendre son œuvre, et chercher s'il n'était pas possible de redresser les idées du public sur ce qui a été l'œuvre de son parti, c'est-à-dire l'œuvre du 24 Février 1848.

Cette œuvre, on en a beaucoup médit depuis vingt ans; il n'est pas d'outrages dont on n'ait abreuvé les hommes du 24 Février, et cependant vous avez repris les choses assez haut, hier, pour qu'à mon tour je puisse revenir sur le passé, pour que je puisse interroger brièvement la pensée mère de 1848, indiquer par quelles trahisons infâmes et continues cette pensée a été vaincue, chercher avec vous, comme vous l'avez dit, s'il est vrai que le pouvoir, issu après coup de cette généreuse Révolution et qui l'avait reçue en dépôt, sous un serment unique et solennel, si ce pouvoir dépositaire avait été gratifié je ne sais de quelle mission providentielle et latente pour abattre la forme même du gouvernement qu'il était chargé de protéger, et qui venait d'être fondée aux acclamations du pays et du monde entier.

Existe-t-il, dans la collection des mensonges historiques, un prétexte ou une apparence de prétexte qui puisse excuser cette violation de dépôt et laver les gardiens? Voilà le débat! Voilà le procès!

Un pareil procès a-t-il jamais été agité à aucune époque parmi les hommes? Non! jamais! Remontez jusqu'au temps d'Athènes, jusqu'au temps de Rome, cherchez s'il y a jamais eu un procès comparable à celui dont vous êtes saisis? Quant à moi, je le dis avec toute l'énergie des forces qui vibrent dans mon être, j'ai beau interroger mes souvenirs, consulter l'histoire, jamais, non jamais, je n'ai rencontré un pareil duel entre le droit et le despotisme, entre la loi et la

force, jamais je ne les ai vus si ouvertement ni si injustement aux prises dans cet éternel drame dont se compose l'humanité.

Je ne sais si je me fais illusion, mais il me semble que le dernier endroit pour soutenir de telles thèses, pour glorifier de tels attentats, c'est le prétoire du juge, car ici la loi seule doit parler et être entendue. Seule elle doit être l'intérêt et la passion du magistrat, puisque sans elle il n'y a rien de durable et de respecté, que toute certitude sociale disparaît, et qu'on aboutit fatalement à l'anarchie avec tout ce qu'elle entraîne de désordres et de lâchetés. Je me demande si c'est dans cette enceinte particulière du droit qu'il sera permis de me contredire?

Rappelez-vous ce que c'est que le 2 Décembre? Rappelez-vous ce qui s'est passé? Les actes viennent d'être repris, racontés par M. Ténot, dans leurs épisodes navrants : vous avez lu ce récit, qui se borne aux faits et d'une impartialité d'autant plus vengeresse; vous savez tout ce qu'il y a de sang et de douleurs, de larmes dans cette date; mais ce qu'il faut dire ici, ce qu'il faut toucher du doigt, c'est la machination, c'est la conséquence, c'est le mal causé à la France, c'est le trouble apporté dans les consciences par cet attentat : c'est là ce qui constitue la véritable responsabilité. C'est cela seulement qui pourra vous faire apprécier jusqu'à quel point vous nous devez aide et protection quand nous venons honorer la mémoire de ceux qui sont tombés pour avoir défendu la loi et la Constitution qu'on égorgeait.

Oui! le 2 Décembre, autour d'un prétendant, se sont groupés des hommes que la France ne connaissait pas jusque-là, qui n'avaient ni talent, ni honneur, ni rang, ni situation, de ces gens qui, à toutes les époques, sont les complices des coups de la force, de ces gens dont on peut répéter ce que Salluste a dit de la tourbe qui entourait Catilina, ce que César dit lui-

même en traçant le portrait de ses complices, éternels rebuts des sociétés régulières :

Ære alieno obruti et vitiis onusti,
Un tas d'hommes perdus de dettes et de crimes,

comme traduisait Corneille. C'est avec ce personnel que l'on sabre depuis des siècles les institutions et les lois, et la conscience humaine est impuissante à réagir, malgré le défilé sublime des Socrate, des Thraséas, des Cicéron, des Caton, des penseurs et des martyrs qui protestent au nom de la religion immolée, de la morale blessée, du droit écrasé sous la botte d'un soldat.

Mais ici, il ne peut pas en être de la sorte; quand nous venons devant vous, magistrats, et que nous vous disons ces choses, vous nous devez aide et protection. Ces hommes ont prétendu avoir sauvé la France. Il est un moyen décisif de savoir si c'est une vérité ou une imposture. Quand un pays traverse réellement une crise suprême, qu'il sent que tout va succomber, jusqu'à l'assiette même de la société, alors savez-vous ce qui arrive? C'est que ceux que la nation est habituée à compter à sa tête, parce qu'ils se sont illustrés par leurs talents et leurs vertus, accourent pour la sauver. Si je compte, si je dénombre, si j'analyse la valeur des hommes qui ont prétendu avoir sauvé la patrie au 2 Décembre, je ne rencontre parmi eux aucune illustration, tandis que de l'autre côté, je vois venir au secours du pays des hommes comme Michel de Bourges, Charras, morts depuis, — Ledru était déjà exilé, — et tant d'autres, pris dans l'élite des partis les plus divers : par exemple, notre Berryer, ce mourant illustre, qui, hier encore, nous envoyait cette lettre d'un homme de cœur, testament d'indignation qui prouve que tous les partis se tiennent pour la revendication de la morale.

Où étaient Cavaignac, Lamoricière, Changarnier,

Leflô, Bedeau, et tous les capitaines, l'honneur et l'orgueil de notre armée?

Où étaient M. Thiers, M. de Rémusat, les représentants autorisés des partis orléaniste, légitimiste, républicain, où étaient-ils? A Mazas, à Vincennes: tous les hommes qui défendaient la loi! En route pour Cayenne, en partance pour Lambessa, ces victimes spoliées d'une frénésie ambitieuse! Voilà, Messieurs, comment on sauve la France! Après cela, pensez-vous qu'on ait le droit de s'écrier qu'on a sauvé la société, uniquement parce qu'on a porté la main sur le pays?

De quel côté était le génie, la morale, la vertu? Tout s'était effrondré sous l'attentat!

M. le Président. — Me Gambetta, je vous ferai observer que vous ne tenez pas la promesse que vous aviez faite en commençant de ne point vous laisser entraîner.

J'aurais déjà dû vous arrêter lorsque vous avez dit que le dernier endroit où devait se plaider cette cause était un prétoire. Je vous invite à continuer, mais avec plus de modération.

Me Gambetta. — Je continue, en effet, ma plaidoirie, et je m'efforce de conserver la mesure; mais vous comprenez qu'il y a dans cette cause des émotions suprêmes qui mettent l'avocat en lutte avec ce qui constitue le calme et l'atmosphère habituelle de vos audiences; vous avez senti qu'il était impossible d'apporter ici les banalités de la rhétorique pour vous entretenir d'une si effrayante tragédie; je vous en remercie.

Il est donc bien clair, pour reprendre le fil de ma pensée, qu'on n'a pas sauvé la société.

Ceux qui ont appréhendé le pays, enchaîné sa liberté, se sont servis des nouveaux moyens donnés par la science aux hommes pour entrer plus facilement en communication. La centralisation et la terreur ont tout fait. On a trompé Paris avec la province!

on a trompé la province avec Paris! La vapeur, le télégraphe sont devenus des instruments de règne. On lançait à travers tous les départements que Paris était soumis! Soumis! il était assassiné. Soumis! on le fusillait, on le mitraillait; moi qui vous parle, j'ai eu des amis, entendez-vous bien? qui ont été tués en sortant de l'École de droit : ils étaient sans armes. Il est vrai qu'ils étaient bien imprudents et bien coupables d'être venus apprendre le droit dans un pays où on le respecte de cette manière.

C'est ainsi que de Paris la terreur s'est propagée en province, où les déportations sans jugement l'ont maintenue longtemps encore... Il faut bien, puisque vous l'avez voulu, reprendre cette histoire et vous en faire une tradition; il faut vous rappeler ce que vous avez dit : « Nous ne faisons pas de distinctions, nous les serviteurs zélés, entre le 2 et le 20 décembre, nous ne répudions rien, au contraire, nous nous glorifions de tout. »

Mais, Messieurs, est-il possible que le 2 Décembre ait été l'œuvre de la volonté nationale? Est-il possible que la volonté d'un peuple ait employé la force pour renverser la légalité et le droit? pour détruire le peuple lui-même? On ne peut accepter cela; et remarquez-le, Messieurs, on ne tend à rien moins qu'à vous surprendre, à vous arracher un jugement dans lequel on dirait : Qu'attendu que le 2 Décembre est conforme à la morale, à une mission latente qu'avait reçue le Prince, les gens qui sont tombés à la barricade du droit ont été justement frappés. Que vient-on parler ici du plébiscite, de clauses ratificatoires? Voilà, en effet, un bel argument tiré de l'article 1358 du Code civil, et transporté dans ce domaine sinistre qui ne s'y attendait guère..... Ah! cinq millions de suffrages ne vous suffisent pas! Au bout de dix-sept ans de règne vous vous apercevez qu'il serait bon d'interdire la discussion de ces faits à l'aide d'une ratifi-

cation posthume émanée d'un tribunal correctionnel. Non, il n'en sera pas ainsi ; non, vous ne donnerez pas, vous ne pouvez pas donner cette satisfaction, car pour ce procès, il n'existe pas de tribunal en dernier ressort : il a été jugé hier, il le sera demain, après-demain, toujours, sans trêve et sans relâche, jusqu'à ce que la justice ait reçu sa suprême satisfaction. Ce procès du 2 Décembre demeurera, quoi qu'on fasse, survivant et ineffaçable à Paris, à Londres, à Berlin, à New-York, dans le monde entier, et partout la conscience universelle portera le même verdict.

Il y a déjà d'ailleurs quelque chose qui juge nos adversaires. Ecoutez, voilà dix-sept ans que vous êtes les maîtres absolus, discrétionnaires de la France, — c'est votre mot; — nous ne recherchons pas l'emploi que vous avez fait de ses trésors, de son sang, de son honneur et de sa gloire ; nous ne parlerons pas de son intégrité compromise, ni de ce que sont devenus les fruits de son industrie, sans compter que personne n'ignore les catastrophes financières qui, en ce moment même, sautent comme des mines sous nos pas ; mais ce qui vous juge le mieux, parce que c'est l'attestation de vos propres remords, c'est que vous n'avez jamais osé dire : Nous célébrerons, nous mettrons au rang des solennités de la France le 2 Décembre comme un anniversaire national ! Et cependant tous les régimes qui se sont succédé dans ce pays se sont honorés du jour qui les a vus naître. Ils ont fêté le 14 Juillet, le 10 Août ; les journées de Juillet 1830 ont été fêtées aussi, de même que le 24 Février ; il n'y a que deux anniversaires, le 18 Brumaire et le 2 Décembre, qui n'ont jamais été mis au rang des solennités d'origine, parce que vous savez que si vous vouliez les y mettre, la conscience universelle les repousserait.

Eh bien ! cet anniversaire dont vous n'avez pas voulu, nous le revendiquons, nous le prenons pour nous ;

nous le fêterons toujours, incessamment; chaque année, ce sera l'anniversaire de nos morts jusqu'au jour où le pays, redevenu le maître, vous imposera la grande expiation nationale au nom de la liberté, de l'égalité, de la fraternité. (*S'adressant à M. l'Avocat impérial :*) Ah! vous levez les épaules!

M. L'AVOCAT IMPÉRIAL. — Mais ce n'est plus de la plaidoirie....

Me GAMBETTA. — Sachez-le, je ne redoute pas plus vos dédains que vos menaces. En terminant, hier, votre réquisitoire, vous avez dit : *Nous aviserons!* Comment! avocat impérial, magistrat, homme de loi, vous osez dire : « Nous prendrons des mesures! » Et quelles mesures? Ne sont-ce pas là des menaces? Eh bien! écoutez, c'est mon dernier mot : Vous pouvez nous frapper, mais vous ne pourrez jamais ni nous déshonorer, ni nous abattre!

Le tribunal, après trois heures de délibération, rendit un jugement qui condamnait : Delescluze à six mois d'emprisonnement, à 2,000 fr. d'amende et à l'interdiction de ses droits civiques, de vote, d'élection et d'éligibilité pendant le même temps ; — Quentin, Challemel-Lacour, Duret et Peyrat, chacun en 2,000 fr. d'amende; — Gaillard père en 500 fr. d'amende ; — Gaillard fils en 150 fr. d'amende et en un mois de prison ; — Peyrouton en 150 fr. d'amende et en un mois de prison.

DISCOURS

CONTRE

LE PLÉBISCITE

(Interpellation relative au pouvoir constituant.)

Prononcé le 5 avril 1870

AU CORPS LÉGISLATIF

M. LE PRÉSIDENT ALFRED LE ROUX. — La parole est à M. Gambetta.

M. GAMBETTA. — Messieurs, la résolution qu'a prise la Chambre de mettre en discussion les interpellations de nos honorables collègues de la gauche me semble avoir donné à notre situation parlementaire le droit d'examiner, non pas le sénatus-consulte en lui-même, mais toutes les idées de principes qui peuvent être engagées dans la question, et vous pouvez compter que si pour ma part j'entre dans ce débat... (*Plus haut! on n'entend pas!*)

M. LE PRÉSIDENT ALFRED LE ROUX. — Je réclame le silence le plus complet. L'orateur a des motifs que tout le monde connaît, pour le demander à votre bienveillance, et je crois qu'il importe de lui donner

nous le fêterons toujours, incessamment; chaque année, ce sera l'anniversaire de nos morts jusqu'au jour où le pays, redevenu le maître, vous imposera la grande expiation nationale au nom de la liberté, de l'égalité, de la fraternité. (*S'adressant à M. l'Avocat impérial :*) Ah! vous levez les épaules!

M. L'AVOCAT IMPÉRIAL. — Mais ce n'est plus de la plaidoirie....

Me GAMBETTA. — Sachez-le, je ne redoute pas plus vos dédains que vos menaces. En terminant, hier, votre réquisitoire, vous avez dit : *Nous aviserons!* Comment! avocat impérial, magistrat, homme de loi, vous osez dire : « Nous prendrons des mesures! » Et *quelles* mesures? Ne sont-ce pas là des menaces? Eh bien! écoutez, c'est mon dernier mot : Vous pouvez *nous* frapper, mais vous ne pourrez jamais ni nous déshonorer, ni nous abattre!

Le tribunal, après trois heures de délibération, rendit un jugement qui condamnait : Delescluze à six mois d'emprisonnement, à 2,000 fr. d'amende et à l'interdiction de ses droits civiques, de vote, d'élection et d'éligibilité *pendant* le même temps ; — Quentin, Challemel-Lacour, Duret et Peyrat, chacun en 2,000 fr. d'amende; — Gaillard père en 500 fr. d'amende ; — Gaillard fils en 150 fr. d'amende et en un mois de prison ; — Peyrouton en 150 fr. d'amende et en un mois de prison.

DISCOURS

CONTRE

LE PLÉBISCITE

(Interpellation relative au pouvoir constituant.)

Prononcé le 5 avril 1870

AU CORPS LÉGISLATIF

M. LE PRÉSIDENT ALFRED LE ROUX. — La parole est à M. Gambetta.

M. GAMBETTA. — Messieurs, la résolution qu'a prise la Chambre de mettre en discussion les interpellations de nos honorables collègues de la gauche me semble avoir donné à notre situation parlementaire le droit d'examiner, non pas le sénatus-consulte en lui-même, mais toutes les idées de principes qui peuvent être engagées dans la question, et vous pouvez compter que si pour ma part j'entre dans ce débat... (*Plus haut! on n'entend pas!*)

M. LE PRÉSIDENT ALFRED LE ROUX. — Je réclame le silence le plus complet. L'orateur a des motifs que tout le monde connaît, pour le demander à votre bienveillance, et je crois qu'il importe de lui donner

à cet égard toutes facilités. (*Oui! oui! Écoutez écoutez!*)

M. Gambetta. — La Chambre d'ailleurs, je ne saurais trop le reconnaître, m'a habitué à une telle bienveillance, que je suis certain qu'elle voudra bien encore me faire crédit de cette bienveillance accoutumée, et elle peut être certaine que je saurai la reconnaître par la mesure et la modération de langage que la grandeur du débat comporte. (*Très bien! très bien!*)

Seulement, Messieurs, en même temps que je prends cet engagement, nécessaire surtout dans les causes qui soulèvent d'aussi redoutables et aussi périlleux problèmes, j'ai besoin de trouver en vous l'esprit politique de tolérance, si je puis ainsi parler, pour faire l'exposition et la démonstration des principes. Et il est bien certain qu'au cours des observations, très brèves d'ailleurs, que je veux produire devant vous, je heurterai beaucoup de vos convictions. Je provoquerai certainement des résistances intimes dans l'esprit de beaucoup qui veulent bien m'écouter, mais je tâcherai de n'apporter dans ma discussion d'autre préoccupation que celle des principes. Et alors, au nom d'une certaine liberté d'examen purement intellectuel, je vous demanderai, sans cependant abuser de votre patience, la permission de m'exprimer avec une entière franchise de langage. (*Parlez! parlez! parlez!*)

J'espère bien que la discussion qui est commencée continuera, et qu'elle descendra du terrain élevé des principes pour toucher au sol de la réalité et dessiner les lignes précises que vous voudrez donner à la nouvelle réglementation des pouvoirs. Par conséquent, il y a lieu de rechercher brièvement d'où a pu naître ce besoin, senti au bout de dix-huit ans, de changer, sinon dans le fond même des choses, au moins sur un très grand nombre d'importantes questions, le régime constitutionnel de ce pays-ci.

Je n'hésite pas à dire, pour ma part, que c'est au suffrage universel qu'il en faut attribuer avant tout l'honneur, et que, lorsqu'on veut retrouver l'origine véritable du mouvement, dont on voit la trace dans les diverses tentatives de réformes ministérielles, il faut interroger non seulement les scrutins du 31 mai 1869, mais les scrutins antérieurs de 1863, étudier le travail politique qui avait précédé cette élaboration électorale ; alors, on s'aperçoit, — je dis ceci non pour faire une critique, mais pour marquer la certitude historique de notre développement politique, — on s'aperçoit que c'est la nation, le suffrage universel seul qui est véritablement l'auteur, l'initiateur du mouvement de transformation auquel vous assistez. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

Il n'est pas d'une médiocre importance, dans un pareil débat, d'être bien fixé sur l'origine de ce mouvement de transformation. Pour ma part, je ne peux pas admettre avec l'honorable ministre de la justice que le Prince y ait cette part tout à fait léonine qu'on a voulu lui faire. Loin de là, je crois, — et il avait, à son point de vue, un amour-propre d'auteur à ménager, — je crois qu'il considérait la constitution de 1852 comme une œuvre politique sans rivales, qu'il l'avait présentée avec sincérité, sincérité tout à fait chimérique, cruellement démentie, frappée par les évènements, qu'il l'avait présentée comme un modèle politique supérieur aux essais qui l'avaient précédée ; et ce n'était pas sans une certaine satisfaction d'orgueil qu'en l'offrant à la ratification du peuple, il traçait rapidement le portrait des fragiles constitutions antérieures qui, disait-il, étaient tombées devant la souveraineté nationale parce qu'elles reposaient sur des fictions.

Mais, Messieurs, est-ce que l'on fait des expériences politiques sur un peuple? et ce mot si froid « d'expérience », lorsqu'il est appliqué au corps social, ne

cache-t-il pas tout ce qu'il y a de plus cruel, de plus tragique, de plus douloureux dans les étapes successives de l'humanité? On peut faire des expériences avec un peuple, mais on n'en a pas le droit. J'imagine que, si l'on mettait réellement en jeu, au point de vue de la conscience comme au point de vue du peuple et de l'histoire, la responsabilité de l'auteur de la constitution de 1852, il serait fort embarrassé pour éviter la punition encourue par les hommes d'État qui ont pris en main d'une manière ou d'une autre la direction de leur pays, qui ont imposé un régime à une nation, et qui, au bout de dix-huit ans, lorsque ce régime a tourné contre les prétentions, les désirs, les conceptions, les projets, les tentatives, les pratiques du maître, purement et simplement se retournent vers le pays pour lui dire : Je me suis trompé et nous allons remonter dans le passé, rapprocher des morceaux composites de constitutions déjà faites et déjà condamnées, et vous replacer sous une de ces formes contre lesquelles j'avais dirigé, à l'origine de ma tentative, toutes mes forces. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

Évidemment, il y a là, au point de vue politique, quelque chose qui ne peut pas ne pas blesser la justesse de vos esprits.

Ce projet de constitution, qu'on veut soumettre au peuple, vous en êtes saisis, car on a très bien compris qu'il fallait revenir sur cette première déclaration par laquelle on repoussait le débat : on n'a pas pu vous refuser la connaissance du fond, et s'il vous appartient de la retenir, il vous appartiendra également de faire prévaloir vos volontés. Il y a des précédents à cet égard, les Assemblées sont et deviennent ce qu'elles veulent être, parce que, quelle que soit la résistance du pouvoir exécutif, il y a un pouvoir qui est au-dessus de tout : c'est le pouvoir collectif du pays représenté par ses députés ! (*Très bien! à gauche.*)

Je ne dis pas que vous aurez recours à des mesures plus ou moins audacieuses, que vous aurez de véritables hardiesses parlementaires. Vous savez, et je n'ai pas besoin de m'expliquer plus clairement sur un sujet aussi délicat, pourquoi nous ne croyons pas, de ce côté de la Chambre auquel j'appartiens, que vous ayez la véritable grâce d'état qu'il faut, pour accomplir la révolution politique parlementaire. (*Sourires.*)

Mais je glisse sur ce sujet et je rentre dans cette appréciation impartiale, où je ferai la part de ce qu'il y a, à mon sens, de vrai, et de ce qu'il y a de mal fondé dans les promesses ministérielles.

Il n'est pas douteux que le pouvoir parlementaire proprement dit a été agrandi; il n'est pas douteux que, comme députés, entendez-le bien, comme députes réunis dans une enceinte pour légiférer, vous y avez retrouvé, — et ce n'est pas un des moindres mérites du suffrage universel de vous avoir donné cette force, à vous qui étiez sortis en grande majorité de la candidature officielle, — une force telle, que votre seul rapprochement soit devenu un péril et une pression suffisante pour forcer le pouvoir personnel à capituler. Enseignement précieux, si vous vouliez lui donner d'ultérieures conséquences! Mais enfin tout vient à point à qui sait attendre, cela viendra peut-être avant la fin de la discussion. (*Mouvements divers.*)

Au point de vue de vos attributions parlementaires, il faut convenir que le droit d'interpellation, le droit d'initiative, le droit de pétition qu'on veut vous restituer, le droit de faire monter au bureau un président élu par vous, le droit de régler votre organisation intérieure, cet ensemble de restitutions purement personnelles au parlement, constitue un accroissement de pouvoirs.

Voilà ce qu'on vous donne, ce qu'on nous donne; car, quoique je sois, à un certain point de vue, assez

éloigné de la monarchie parlementaire proprement dite, je ne crois pas, — oh! tant s'en faut! — que le régime parlementaire ne soit pas un régime excellent et nécessaire. La Suisse, les États-Unis sont des régimes parlementaires, tout à fait parlementaires, et vous verrez tout à l'heure que ce que je propose, — je vous demande pardon, je voudrais éviter le moi, car je le trouve surtout haïssable dans ma bouche, puisque ce n'est pas de mon âge que je puis tirer l'autorité nécessaire pour vous entretenir, — ce que je voudrais proposer, puisque la question de plébiscite ouvre le droit, ce serait de choisir entre le parlementarisme anglais, — l'expérience ne nous en a pas été profitable et je me servirai de cet exemple, — et le parlementarisme américain ou suisse. (*Exclamations et bruit prolongé.*)

M. le comte d'Ayguesvives. — Nous ne demandons pas mieux.

M. Gambetta. — Messieurs, j'entends une voix d'interrupteur qui me dit : « Nous ne demandons pas mieux. » Cela veut-il dire, dans sa bouche, qu'il ne demande pas mieux que d'accepter, ou cela veut-il dire qu'il ne serait pas fâché de nous faire voter tout de suite sur la question, pour la résoudre à son avantage ?

Si vous voulez toute mon opinion, nous ne sommes pas compétents pour nous prononcer; le peuple seul est compétent, et j'ai sur le plébiscite un langage analogue, — oh! mais rien que le langage, — à celui de M. le baron Jérôme David. Je crois que le plébiscite est une sanction désormais nécessaire dans les sociétés qui reposent sur le droit démocratique, pour donner au pouvoir, qu'il soit issu de la révolution ou issu d'une acceptation, d'une adhésion solennelle, la sanction que les anciennes monarchies trouvaient dans le droit divin.

Je dis que la philosophie politique exige que l'on considère le peuple comme la source exclusive, iné-

puisable, sans cesse renouvelée du pouvoir et du droit.

Mais vous entendez bien qu'il faut que ce soit réellement un plébiscite; et, puisque l'on parle ce langage impérial et romain, il ne sera pas oiseux de remonter à la formation même du mot plébiscite, *plebiscitum*.

Qu'est-ce que c'est que le plébiscite, dans ce style et dans ce langage? C'est la science et la conscience que le peuple a d'un fait politique : *plebis scitum*. Vous voyez donc que, dès à présent, au point de vue de la pratique antique, comme au point de vue de la vérité de l'idée cachée sous le mot, pour que le peuple prenne science et conscience, il faut qu'il y ait eu débat, il faut qu'il y ait eu controverse, il faut qu'il y ait eu discussion.

A gauche. — C'est cela! Très bien!

M. Gambetta. — Et entendez bien que tout le monde, après cette discussion, ne pourra pas, cependant, poser la formule. Non, il faudra reconnaître, sous peine de confondre le plébiscite avec le rescrit impérial, que les mandataires librement élus du peuple, de la nation, ont seuls le droit de rédiger cette formule, de préciser ces questions et de les soumettre à la ratification du peuple. (*Approbation à gauche.*)

Mais si la ratification n'y a pas passé, la légitimité n'en sortira pas; il faut qu'il y ait ratification, cela est de droit et de tradition constante, et on a bien fait de le dire.

Dans une occasion solennelle, à cette tribune, le grand citoyen qui nous est rendu, Ledru-Rollin, au mois d'août 1842, posait d'une façon aussi complète, aussi savante qu'éloquente, devant la Chambre des députés de l'époque, ce droit en dehors duquel il n'y a pas de légitimité fondamentale pour la constitution, pour les lois organiques de l'État; il disait que le pouvoir constituant sanctionnateur était dans le peuple

et pas ailleurs. Il fit, à ce propos, l'historique de la question; il démontra à l'Assemblée que les deux Chambres ne pouvaient pas directement modifier la constitution, mais il réserva, comme de jurisprudence constante depuis la Révolution française, que le peuple n'intervenait qu'après délibération, qu'après publicité dans les débats organiques et constitutionnels adoptés par l'Assemblée des députés du pays. Est-ce que cela peut suffire? Non, Messieurs, il faut encore quelque chose de plus; après les délibérations, après les résolutions, après les propositions des représentants élus du pays, il faut que, dans le pays lui-même, dans les assemblées électorales, non seulement dans la presse, mais encore dans les réunions politiques convoquées à cet effet, la légitimité de la question posée, les contradictions qu'elle soulève, et les adhésions qu'elle est susceptible de recevoir soient encore l'objet d'un examen et d'une sorte de crible public. Alors, et seulement alors, vous avez réalisé la véritable procédure à l'aide de laquelle le plébiscite devient véritablement le principe, la sanction et la légitimité.

Qu'est-ce qu'il vous faudrait faire pour obtenir de ce gouvernement le droit d'élaborer les plébiscites par vous-mêmes? Il vous faudrait vouloir. Et remarquez-le bien, ce gouvernement n'a pas le droit de vous le refuser, car il n'a pas, ou du moins il n'ose pas afficher la prétention d'être, comme une monarchie purement bourgeoise et parlementaire, au-dessus du pouvoir constituant du peuple. Non, il s'est élevé par le suffrage universel rétabli; il l'a maintenu; et, s'il faut tout dire, à travers la responsabilité effroyable qu'il portera devant l'histoire, moi, je lui saurai gré, et beaucoup des hommes de mon parti lui sauront gré d'avoir rendu cet hommage forcé au principe, et d'avoir empêché la prescription du suffrage universel. (*Mouvement.*)

Eh bien, s'il en est ainsi, est-ce que vous ne pouvez pas, vous, pouvoir parlementaire, vous honorer devant le suffrage universel, et puiser dans la nécessité actuelle cette force, cette virilité suffisante pour dire au gouvernement : Nous voulons, pour nous et nos successeurs, reprendre le droit inaliénable de la nation d'élaborer directement et par elle-même le plébiscite; nous l'exigeons, et, tant que cette restitution n'aura pas été opérée, le plébiscite n'est qu'un leurre et un piège. (*Assentiment à gauche.*)

Pourriez-vous donc, Messieurs, refuser cette satisfaction au droit et aux principes? Qu'est-ce que c'est qu'un plébiscite? C'est un jugement, c'est un arrêt rendu, les parties contractantes entendues, par le peuple tenant ses assises. Est-ce que le bon sens, les règles ordinaires de la raison, ne vont pas s'appliquer à cette hypothèse politique et sociale comme elles s'appliquent aux hypothèses du droit civil ordinaire? Est-ce que, pour rendre ce jugement, ce tribunal pourra échapper lui-même à une procédure particulière, spéciale, tirée de la nature des choses et qui donnera l'assurance aux intéressés, c'est-à-dire à chacun et à tous, que le droit sera respecté, qu'il n'y aura pas d'équivoque, de pression, de surprise et qu'on ne transformera pas un verdict rendu par la servitude en un instrument d'usurpation et de dictature?

A gauche. — Très bien! très bien!

M. Gambetta. — Voilà la vérité, et, en somme, pourquoi le refuserait-on? On se défierait donc des représentants du pays?

Il y a, à mon point de vue, une objection ministérielle qui, perpétuellement, confond ma raison : alors que, parmi les hommes réunis au nom du pays, ayant la plénitude du mandat donné par leurs électeurs, on vient revendiquer un droit d'où dépend une question qui est une question nationale, une question de patrie, la grande question de l'avenir de la France, alors

qu'on vient le revendiquer, non pour en faire la satisfaction d'une ambition particulière, mais pour préparer la base, le fondement d'une constitution, d'une charte, des ministres se lèvent et disent : Non, nous ne vous accorderons pas ce droit, parce que ce droit serait inconstitutionnel!... (*Sourires.*)

Eh bien, il faut biffer votre constitution, si elle est contraire au droit et à la nature des choses! (*Très bien! très bien! à gauche.*)

Messieurs, la situation que nous traversons nécessite, je le reconnais, de la part du gouvernement impérial, plus que de tout autre, un plébiscite. Je m'explique à merveille que les amis de la première heure, ceux qui avaient pris part à la gestation même de l'œuvre constitutionnelle de 1852, ceux qui ultérieurement en avaient été les interprètes, les avocats, les défenseurs les plus autorisés et les plus passionnés, aient été singulièrement alarmés lorsqu'ils ont vu poindre à l'horizon parlementaire une transformation constitutionnelle qui aurait contre elle cette objection, si bien formulée hier par M. le garde des sceaux dans un langage passionné, contre un sénatus-consulte auquel on ne donnerait pas la sanction populaire.

Ah! je comprends que ceux-là vous ont entourés, vous ont pressés; je comprends que vous avez été obligés de vous rendre à merci; je comprends que c'étaient eux qui étaient dans la logique impériale, et que c'était vous qui étiez dans la logique de la charte!

Et, Messieurs, je vais par ce mot, rentrer dans ce que j'appelle la situation véritablement..., comment dirai-je pour ne laisser échapper aucune expression blessante?... dans la situation véritablement dérisoire, décevante, où nous nous trouvons (*Mouvements divers*), je veux dire une situation fort embarrassante, que j'expliquerai, et peut-être que je serai plus heureux à trouver l'expression qui la caractérise quand

j'en aurai, tout à l'heure, essayé l'analyse. En attendant, Messieurs, je dis que ce qui se passe sous nos yeux est tout à fait singulier.

En effet, qu'est-ce qu'on voit autour du gouvernement impérial qui se transforme? Quelles conditions particulières le nouveau contrat, qui est proposé au Sénat, et qui sera plus tard soumis au pays, quelles conditions particulières renferme-t-il?

A première vue, cet acte ressemble fort à un essai de gouvernement pondéré, de monarchie constitutionnelle à l'anglaise. En allant au fond des choses, je crois qu'on peut démontrer que c'est là une apparence peu consistante, qui sera promptement dissipée à l'épreuve, à l'expérience des évènements.

Toutefois, il faut retenir cette remarque, que depuis les élections générales, depuis le pas fait par l'Empire pour se dérober, comme le disait M. le garde des sceaux, à son passé autoritaire et entrer dans la voie du régime libéral, on a vu se grouper réellement autour du gouvernement tous les partisans de la monarchie constitutionnelle. Je ne dis pas cela pour lui inspirer la moindre susceptibilité à l'égard de ses recrues. En aucune façon, et je trouve même fort politique, de la part des partisans de la monarchie tempérée dans ce pays-ci, de comprendre que, en dehors de l'Empire, en face du suffrage universel et de la démocratie qui monte, il n'y a guère de monarchie en dehors de l'Empire à espérer pour eux.

Voix nombreuses. — Très bien! très bien!

M. Gambetta. — Ils ont pu réfléchir longtemps; il y en a qui ont mis jusqu'à dix-huit ans révolus pour aller d'une certaine mairie de Paris à un certain palais... (*Rires sur quelques bancs*), mais, enfin, le temps ne fait rien à l'affaire.

A mesure que la question se précise, il faut bien que l'Empire fasse quelque chose dans le sens des idées qu'il a ralliées et groupées. Alors il supporte ce

qu'il peut de parlementarisme. Et mon objection, ma contradiction invincible, c'est qu'il ne peut même pas supporter cette dose. (*Mouvements en sens divers.*) Et ce qui me surprend, c'est que des faits, comme ceux qui s'accomplissent à l'heure présente, ne soient pas faits pour désillusionner, pour enlever le bandeau sur les yeux du plus obstiné monarchien constitutionnel!

Comment! vous êtes entrés dans ce régime monarchique parlementaire, et vous allez le mettre aux voix, le soumettre à la ratification populaire? Mais que devient le principe héréditaire? Que devient le principe royal? Comment! cette monarchie on la mettra aux voix toutes les fois qu'on voudra toucher au pacte fondamental! (*Mouvement.*) Permettez-moi de vous dire qu'il n'y a rien de plus dangereux, de plus funeste pour le principe dynastique et héréditaire: ce sont les lettres de faire part, c'est l'acte de décès du principe monarchique. (*Vive approbation à gauche.*)

Je comprends, Messieurs, toutes les espérances, je comprends toutes les douleurs qu'un certain passé peut susciter dans certaines âmes. Je les respecte; mais enfin on leur doit la vérité, si cruelle soit-elle. Eh bien, la vérité c'est qu'alors qu'on a cru se rallier à une monarchie, on s'est rallié à une transaction démocratique; c'est qu'alors qu'on a cru se rallier au régime héréditaire, on s'est rallié au régime plébiscitaire, c'est-à-dire au système électif, ou qui le deviendra de par la souveraineté du peuple. (*Mouvement à droite.*)

Vous en doutez?...

M. Granier de Cassagnac. — Nous n'en doutons pas.

M. Gambetta. — Vous n'en doutez pas, et vous avez même dit, dans votre journal, ne l'oubliez pas, que le jour où la souveraineté populaire proclamerait la nécessité de la république contenue dans les plis du suffrage universel, vous vous inclineriez.

M. Dugué de la Fauconnerie. — Mais c'est évident! Ce jour-là nous serons républicains. Le droit divin pour nous, c'est la souveraineté du peuple.

M. Gambetta. — Je ne demande pas autre chose. C'est un évènement que tout le monde doit ici unanimement accepter. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

Je suis enchanté de recueillir ces interruptions, vous pouvez croire que je ne parle pas uniquement pour vous contredire.

Je parle pour dégager les principes, auxquels j'ai voué tout ce que j'ai de force et d'intelligence, des compromissions que je considère comme funestes et dangereuses. J'ai bien le droit, avant d'arriver à la discussion de mes intérêts propres, d'envisager la situation qui est faite aux partisans de la monarchie constitutionnelle.

Je crois que l'expérience démontrera qu'il y a une incompatibilité absolue entre la monarchie parlementaire telle que nous l'avons connue, telle que ses docteurs l'ont professée, telle que ses orateurs l'ont doctrinée à cette tribune, et le suffrage universel. (*Assentiment à gauche.*)

Oui, il y a une incompatibilité d'essence! Je pourrais, si j'avais l'amour des citations et des autorités, apporter à cette tribune l'autorité irrécusable de ceux-là mêmes qui ont consacré le plus immense talent oratoire, et, certainement, un grand génie politique à la défense de ces doctrines et de ces idées. Lorsque M. Guizot, dans les accents de cette hautaine éloquence qui lui était familière, répondait à notre cher Garnier-Pagès : « Il n'y aura pas de jour pour le suffrage universel! » à coup sûr il se trompait, comme l'évènement le lui a cruellement prouvé — heureusement pour la France! — M. Guizot se trompait en droit, car s'il avait senti cette démocratie indestructible dont le point de départ se trouve bien avant 1789 dans les palpitations et les aspirations des communes

françaises, il aurait compris que le suffrage universel était l'avènement inévitable du droit et de la conscience humaine, et que c'était chaque membre de la patrie venant en défendre les principes et prendre sa part de responsabilité, de charges, de droits et de devoirs dans le mouvement général des affaires de son pays.

C'est là ce qui honorera éternellement la révolution de 1848, qui sera grande entre toutes les révolutions, parce qu'elle a été la plus haute consécration de la dignité humaine. (*Très bien! — Applaudissements à gauche.*)

Eh bien, lorsque M. Guizot disait qu'il n'y aurait pas de jour pour le suffrage universel, il se trompait en fait et il se trompait en droit, mais il parlait excellemment, admirablement, au point de vue de la doctrine de la monarchie parlementaire.

Cela voulait dire: Vous demandez le suffrage universel, mais pensez-y donc, nous sommes une classe d'élite et le gouvernement parlementaire ne peut vivre que par le gouvernement des classes d'élite. Voyez-vous ces immenses masses populaires qui vont entrer dans ces ressorts délicats, dans ces rouages si difficiles à manier du gouvernement parlementaire; nous serons emportés; non, il ne faut pas qu'il y ait de jour pour le suffrage universel.

Voilà ce que cela voulait dire. Eh bien, le suffrage universel est venu, et ce qui m'étonne, ce qui me confond, c'est qu'il puisse y avoir une sincérité, — vous entendez bien, une sincérité,— pour les partisans et les docteurs de la monarchie constitutionnelle à accepter l'accouplement du suffrage universel et de la monarchie sous le drapeau de l'Empire. (*Vive approbation sur plusieurs bancs à gauche. — Dénégations au centre et à droite.*)

M. Granier de Cassagnac. — Pourquoi cela ? Nous acceptons cette association, et je ne suis pas le seul.

M. GAMBETTA. — Pourquoi cela? Je vais vous le dire avec ma franchise habituelle.

M. GRANIER DE CASSAGNAC. — Je vous en remercie.

Voix de toutes parts. — Reposez-vous! reposez-vous!

M. LE PRÉSIDENT ALFRED LE ROUX. — Je propose à la Chambre de suspendre la séance pendant quelques minutes. (*Assentiment.*)

(La séance, suspendue pendant un quart d'heure, est reprise à quatre heures quarante-cinq minutes.)

M. LE PRÉSIDENT ALFRED LE ROUX. — J'invite M. Gambetta à reprendre son discours.

M. GAMBETTA. — Il me semble impossible, Messieurs, en reprenant le fil des idées dont vous voulez bien entendre le développement, de ne pas vous remercier de l'attention, qui m'a profondément touché, de vouloir bien me donner un moment de répit.

Au moment où la suspension s'est produite, j'exposais à la Chambre l'incompatibilité d'essence qui, selon moi, existe entre la monarchie parlementaire et le suffrage universel. Il faut la prouver.

Messieurs, on disait, à la séance d'hier, et c'était l'éloquent ministre de la justice qui tenait ce langage, que sous toutes les formes de gouvernement on pouvait obtenir la liberté, on pouvait la pratiquer, et on pouvait la garantir.

Il est vrai, — et c'est là le point de dissidence, mais il est essentiel, — il est vrai que sous toutes les formes de gouvernement, excepté sous la forme de la tyrannie pure, on peut pratiquer une certaine liberté, mais il n'y a qu'une certaine forme de gouvernement qui, dans des milieux particuliers, assure, garantisse la liberté; et soutenir que la recherche des formes pour atteindre ou pour organiser, pour réaliser la liberté politique, est illusoire, c'est un sophisme, et c'est en même temps une politique immorale. Non, non, et les faits protestent contre une aussi dégra-

dante théorie. A quoi donc sont occupés les penseurs, les hommes d'État, les politiques, depuis que les intérêts et les rapports des hommes se sont étendus au point de constituer une société, si ce n'est à trouver et à réaliser les formes qui assurent la liberté?

Je dis que la forme aristocratique anglaise qui a assuré et garanti une certaine liberté dans la Grande-Bretagne, a été reconnue deux fois impuissante à la réaliser en France. Par conséquent, vous voyez bien qu'il y a des formes qui assurent la liberté et d'autres qui ne l'assurent pas, et que les mêmes formes appliquées à des milieux différents produisent des résultats absolument opposés.

Oh! tout cela sert la cause de la démocratie radicale, parce qu'il faudra bien, coûte que coûte, et malheureusement il nous en coûtera encore bien du sang et bien des larmes à ajouter au sang et aux larmes déjà répandus, mais c'est un problème qu'il faut résoudre, ou la France disparaîtra: il faudra bien qu'elle trouve le moyen d'associer l'ordre, la liberté plénière et la souveraineté nationale.

Eh bien, je dis que les réformes que vous avez essayées ont été reconnues fragiles, caduques, impuissantes, et qu'il faut faire du nouveau. (*Très bien! à gauche. — Mouvements divers.*)

Oui, je dis qu'il faut faire du nouveau, et ne croyez pas que dans ces paroles il y ait une contradiction ou une espèce d'impiété filiale contre la Révolution française. A coup sûr, quand je dis qu'il y a une forme par excellence pour assurer la liberté, cette forme, vous ne me permettriez pas de la taire, parce qu'elle est sur mes lèvres, dans mon cœur, c'est la forme républicaine. Si elle n'a pas assuré l'ordre avec la liberté, est-ce que vous entendez que je le nierai, que je ne le confesserai pas? En aucune façon.

Seulement je dis qu'en dehors de cette forme, qui est la seule qui soit corrélative, qui soit harmoni-

que, qui soit, passez-moi un mot un peu scolastique, mais juste, qui soit adéquate au suffrage universel... (*Mouvements divers.*)

Oui, en dehors de la réalisation de la liberté par la République, tout ne sera que convulsion, anarchie ou dictature.

Il ne s'agira cependant pas de changer le mot, et peu m'importerait, quant à moi, que le premier magistrat de la République fût ou ne fût pas décoré du nom de président ou du nom de roi, si c'est toujours le même système, si c'est toujours la même législation, si c'est toujours la même exclusion de ceux qui ont le droit de participer à la direction des affaires publiques.

Non, non, je ne veux pas d'une république mensongère, je veux d'une république réelle, et si l'on ne l'a pas essayée, c'est une raison de plus pour le faire. (*Hilarité au centre et à droite. Très bien! à gauche.*)

Et quand je dis, Messieurs, que c'est une raison de plus pour le faire, ne croyez pas que c'est là un mot qui me soit échappé ; non, je crois au contraire que c'est la seule tentative qui reste à expérimenter, et je le dis au nom de la souveraineté nationale, dont l'Empire se réclame, dont il reconnaît le principe absolu et en dehors de laquelle il ne veut pas vivre.

Je vous demande la permission d'appliquer à la monarchie impériale la méthode dialectique que j'appliquais tout à l'heure à la monarchie parlementaire, et de chercher avec vous si les droits qui nous ont été reconnus, qui ont été salués, confessés au lendemain du coup d'État, par celui-là même qui en avait violé, la veille, la réalisation, ne constitue pas un titre, ne constitue pas un engagement dont nous, les députés du suffrage universel, nous avons pour mission absolue de poursuivre la revendication et la restitution, de telle sorte que lorsque nous disons au gouvernement : « Reconnaissez-vous le suffrage uni-

cache-t-il pas tout ce qu'il y a de plus cruel, de plus tragique, de plus douloureux dans les étapes successives de l'humanité? On peut faire des expériences avec un peuple, mais on n'en a pas le droit. J'imagine que, si l'on mettait réellement en jeu, au point de vue de la conscience comme au point de vue du peuple et de l'histoire, la responsabilité de l'auteur de la constitution de 1852, il serait fort embarrassé pour éviter la punition encourue par les hommes d'État qui ont pris en main d'une manière ou d'une autre la direction de leur pays, qui ont imposé un régime à une nation, et qui, au bout de dix-huit ans, lorsque ce régime a tourné contre les prétentions, les désirs, les conceptions, les projets, les tentatives, les pratiques du maître, purement et simplement se retournent vers le pays pour lui dire : Je me suis trompé et nous allons remonter dans le passé, rapprocher des morceaux composites de constitutions déjà faites et déjà condamnées, et vous replacer sous une de ces formes contre lesquelles j'avais dirigé, à l'origine de ma tentative, toutes mes forces. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

Évidemment, il y a là, au point de vue politique, quelque chose qui ne peut pas ne pas blesser la justesse de vos esprits.

Ce projet de constitution, qu'on veut soumettre au peuple, vous en êtes saisis, car on a très bien compris qu'il fallait revenir sur cette première déclaration par laquelle on repoussait le débat : on n'a pas pu vous refuser la connaissance du fond, et s'il vous appartient de la retenir, il vous appartiendra également de faire prévaloir vos volontés. Il y a des précédents à cet égard, les Assemblées sont et deviennent ce qu'elles veulent être, parce que, quelle que soit la résistance du pouvoir exécutif, il y a un pouvoir qui est au-dessus de tout : c'est le pouvoir collectif du pays représenté par ses députés! (*Très bien! à gauche.*)

Je ne dis pas que vous aurez recours à des mesures plus ou moins audacieuses, que vous aurez de véritables hardiesses parlementaires. Vous savez, et je n'ai pas besoin de m'expliquer plus clairement sur un sujet aussi délicat, pourquoi nous ne croyons pas, de ce côté de la Chambre auquel j'appartiens, que vous ayez la véritable grâce d'état qu'il faut, pour accomplir la révolution politique parlementaire. (*Sourires.*)

Mais je glisse sur ce sujet et je rentre dans cette appréciation impartiale, où je ferai la part de ce qu'il y a, à mon sens, de vrai, et de ce qu'il y a de mal fondé dans les promesses ministérielles.

Il n'est pas douteux que le pouvoir parlementaire proprement dit a été agrandi; il n'est pas douteux que, comme députés, entendez-le bien, comme députes réunis dans une enceinte pour légiférer, vous y avez retrouvé, — et ce n'est pas un des moindres mérites du suffrage universel de vous avoir donné cette force, à vous qui étiez sortis en grande majorité de la candidature officielle, — une force telle, que votre seul rapprochement soit devenu un péril et une pression suffisante pour forcer le pouvoir personnel à capituler. Enseignement précieux, si vous vouliez lui donner d'ultérieures conséquences! Mais enfin tout vient à point à qui sait attendre, cela viendra peut-être avant la fin de la discussion. (*Mouvements divers.*)

Au point de vue de vos attributions parlementaires, il faut convenir que le droit d'interpellation, le droit d'initiative, le droit de pétition qu'on veut vous restituer, le droit de faire monter au bureau un président élu par vous, le droit de régler votre organisation intérieure, cet ensemble de restitutions purement personnelles au parlement, constitue un accroissement de pouvoirs.

Voilà ce qu'on vous donne, ce qu'on nous donne; car, quoique je sois, à un certain point de vue, assez

tention de se connaître aux affaires publiques, de s'y mêler et d'y peser pour leur part individuelle de souveraineté, quel que soit le degré de leurs lumières et de leur intelligence. En vérité, la politique va devenir tout à fait impossible; et il se trouve pas mal d'hommes d'État assez enclins à prendre leur très réelle compétence, leur très vaste intelligence comme une fin de non-recevoir contre la participation du plus humble au droit et à la souveraineté politiques.

A gauche. — Très bien!

M. Gambetta. — Cela est vrai, mais cela est la négation de la souveraineté nationale. Eh bien, je vous dis que dans toute monarchie parlementaire et dans toute monarchie quelle qu'elle soit, même celles qui font semblant d'accepter le suffrage universel, la vérité, c'est qu'on ruse avec le suffrage universel, qu'on ne peut pas vivre directement avec lui, qu'on est obligé de l'enlacer, de l'entraver, de le diriger, de le corrompre, de l'exploiter, et que c'est là le moyen à l'aide duquel on vit; mais il ne s'agit point des conditions de vie pour un gouvernement, il s'agit de souveraineté et de liberté pour les peuples. (*Approbation à gauche.*)

Cette idée de la souveraineté nationale, on peut discuter sur elle au point de vue de sa réalisation dans les chartes; mais là où la discussion est obligée de cesser, c'est lorsqu'on assure à cette souveraineté nationale, comme instrument tout à fait décisif, le Nombre; oui, le Nombre. Lorsqu'on lui donne le suffrage universel, alors elle devient invincible, irrésistible; elle renverse tout devant elle, quand elle veut, et il arrive toujours une minute où elle veut.

Le suffrage universel prend conscience de lui-même depuis quelques années; il s'élève peu à peu, j'avoue qu'il était en tutelle, et puisqu'il y était, — je prends les faits comme ils sont, — on pourrait bien lui appliquer le mot de De Maistre : « Les peuples n'ont

puisable, sans cesse renouvelée du pouvoir et du droit.

Mais vous entendez bien qu'il faut que ce soit réellement un plébiscite ; et, puisque l'on parle ce langage impérial et romain, il ne sera pas oiseux de remonter à la formation même du mot plébiscite, *plebiscitum*.

Qu'est-ce que c'est que le plébiscite, dans ce style et dans ce langage ? C'est la science et la conscience que le peuple a d'un fait politique : *plebis scitum*. Vous voyez donc que, dès à présent, au point de vue de la pratique antique, comme au point de vue de la vérité de l'idée cachée sous le mot, pour que le peuple prenne science et conscience, il faut qu'il y ait eu débat, il faut qu'il y ait eu controverse, il faut qu'il y ait eu discussion.

A gauche. — C'est cela ! Très bien !

M. Gambetta. — Et entendez bien que tout le monde, après cette discussion, ne pourra pas, cependant, poser la formule. Non, il faudra reconnaître, sous peine de confondre le plébiscite avec le rescrit impérial, que les mandataires librement élus du peuple, de la nation, ont seuls le droit de rédiger cette formule, de préciser ces questions et de les soumettre à la ratification du peuple. (*Approbation à gauche.*)

Mais si la ratification n'y a pas passé, la légitimité n'en sortira pas ; il faut qu'il y ait ratification, cela est de droit et de tradition constante, et on a bien fait de le dire.

Dans une occasion solennelle, à cette tribune, le grand citoyen qui nous est rendu, Ledru-Rollin, au mois d'août 1842, posait d'une façon aussi complète, aussi savante qu'éloquente, devant la Chambre des députés de l'époque, ce droit en dehors duquel il n'y a pas de légitimité fondamentale pour la constitution, pour les lois organiques de l'État ; il disait que le pouvoir constituant sanctionnateur était dans le peuple

éloigné de la monarchie parlementaire proprement dite, je ne crois pas, — oh! tant s'en faut! — que le régime parlementaire ne soit pas un régime excellent et nécessaire. La Suisse, les États-Unis sont des régimes parlementaires, tout à fait parlementaires, et vous verrez tout à l'heure que ce que je propose, — je vous demande pardon, je voudrais éviter le moi, car je le trouve surtout haïssable dans ma bouche, puisque ce n'est pas de mon âge que je puis tirer l'autorité nécessaire pour vous entretenir, — ce que je voudrais proposer, puisque la question de plébiscite ouvre le droit, ce serait de choisir entre le parlementarisme anglais, — l'expérience ne nous en a pas été profitable et je me servirai de cet exemple, — et le parlementarisme américain ou suisse. (*Exclamations et bruit prolongé.*)

M. le comte d'Ayguesvives. — Nous ne demandons pas mieux.

M. Gambetta. — Messieurs, j'entends une voix d'interrupteur qui me dit : « Nous ne demandons pas mieux. » Cela veut-il dire, dans sa bouche, qu'il ne demande pas mieux que d'accepter, ou cela veut-il dire qu'il ne serait pas fâché de nous faire voter tout de suite sur la question, pour la résoudre à son avantage ?

Si vous voulez toute mon opinion, nous ne sommes pas compétents pour nous prononcer; le peuple seul est compétent, et j'ai sur le plébiscite un langage analogue, — oh! mais rien que le langage, — à celui de M. le baron Jérôme David. Je crois que le plébiscite est une sanction désormais nécessaire dans les sociétés qui reposent sur le droit démocratique, pour donner au pouvoir, qu'il soit issu de la révolution ou issu d'une acceptation, d'une adhésion solennelle, la sanction que les anciennes monarchies trouvaient dans le droit divin.

Je dis que la philosophie politique exige que l'on considère le peuple comme la source exclusive, iné-

puisable, sans cesse renouvelée du pouvoir et du droit.

Mais vous entendez bien qu'il faut que ce soit réellement un plébiscite; et, puisque l'on parle ce langage impérial et romain, il ne sera pas oiseux de remonter à la formation même du mot plébiscite, *plebiscitum*.

Qu'est-ce que c'est que le plébiscite, dans ce style et dans ce langage? C'est la science et la conscience que le peuple a d'un fait politique : *plebis scitum*. Vous voyez donc que, dès à présent, au point de vue de la pratique antique, comme au point de vue de la vérité de l'idée cachée sous le mot, pour que le peuple prenne science et conscience, il faut qu'il y ait eu débat, il faut qu'il y ait eu controverse, il faut qu'il y ait eu discussion.

A gauche. — C'est cela! Très bien!

M. Gambetta. — Et entendez bien que tout le monde, après cette discussion, ne pourra pas, cependant, poser la formule. Non, il faudra reconnaître, sous peine de confondre le plébiscite avec le rescrit impérial, que les mandataires librement élus du peuple, de la nation, ont seuls le droit de rédiger cette formule, de préciser ces questions et de les soumettre à la ratification du peuple. (*Approbation à gauche.*)

Mais si la ratification n'y a pas passé, la légitimité n'en sortira pas; il faut qu'il y ait ratification, cela est de droit et de tradition constante, et on a bien fait de le dire.

Dans une occasion solennelle, à cette tribune, le grand citoyen qui nous est rendu, Ledru-Rollin, au mois d'août 1842, posait d'une façon aussi complète, aussi savante qu'éloquente, devant la Chambre des députés de l'époque, ce droit en dehors duquel il n'y a pas de légitimité fondamentale pour la constitution, pour les lois organiques de l'État; il disait que le pouvoir constituant sanctionnateur était dans le peuple

Rousseau, — et c'est là peut-être l'explication de son avènement, en même temps que celui des disciples qu'il fit et rencontra sur les bancs de la Convention, — Rousseau, dis-je, écrivait contre un ordre de choses appelé l'ancien régime, qui avait été la concentration de la puissance du gouvernement dans les mains d'un seul, le tout fondé sur la grâce et le droit divin, et il était peut-être nécessaire de trouver un penseur et des hommes d'État qui, pour briser ce vieil appareil de la monarchie et de la centralisation de l'ancien régime, eussent, à leur tour, un principe et un esprit de gouvernement analogues dans leurs procédés, analogues dans leurs aspirations, et différents dans leurs résultats. (*Très bien! à gauche.*)

La politique tirée de l'Écriture sainte, étant le code véritable de l'ancienne monarchie, code si magnifiquement écrit par Bossuet, il était peut-être nécessaire qu'un grand esprit, enivré du culte de l'antiquité, mît son éloquence passionnée de républicain genevois au service de la politique tirée du *Contrat social.*

Mais aujourd'hui il faut bien avouer que la nation française est complètement changée et que la démocratie n'y est plus seulement impartie : la démocratie, elle est le soi-même de la France, elle est partout, et par conséquent, ces théories et ces procédés anciens ne sauraient lui convenir.

Le suffrage universel est son arche sainte; c'est de ce principe du suffrage universel qu'il faut désormais faire découler toute la politique.

Il faut que, nous aussi, nous ayons un Code politique, et que ce Code politique soit intitulé : De la politique tirée du suffrage universel.

C'est votre mission, c'est votre mandat, de nous faire de la politique tirée du suffrage universel, et c'est pour cela que je prends la liberté d'interroger votre nouvelle constitution, et de voir jusqu'à quel point vous avez rappelé les principes, vous avez mo-

delé et calqué votre œuvre constitutionnelle sur les impérieuses exigences de la démocratie française. (*Très bien! à gauche.*)

Vous avez commis, à mon sens, cinq violations, et je ne parle que des violations fondamentales contre le suffrage universel :

Vous avez établi, comme un dogme, l'hérédité;

Vous avez établi l'immuabilité de votre constitution;

Vous avez établi deux chambres;

Vous avez établi, en outre, l'irresponsabilité du chef de l'exécutif;

Et, enfin, vous avez définitivement, si ce mot pouvait être employé dans l'arène politique, ravi à la nation le pouvoir constituant. (*Approbation à gauche.*)

Ce sont là cinq violations, cinq usurpations, dont le suffrage universel doit vous demander compte; et, lorsque vous lui poserez la question plébiscitaire, il faudra, si vous voulez que la réponse ait une valeur politique, que les questions soient nettement posées, posées sous la formule d'une spoliation : « Consentez-vous à vous démettre de tel et tel droit? » (*Exclamations et rires.*)

Et voici pourquoi; si vous voulez en hériter, si vous voulez recréer cette situation que faisait la *lex regia,* à Rome, au chef de la plèbe, absorber tour à tour toutes les magistratures et tous les droits du peuple, il faut bien que, pour pouvoir plus tard exciper de la concession, vous posiez directement la question, et vous ne la poseriez pas avec loyauté si vous la posiez sous une forme tout à fait juridique, sous la forme de ce qu'on appelait « les sacro-saintes décrétales » dans le langage des sénatus-consultes impériaux. Évidemment la masse, qui a le droit, n'est pas obligée d'être raffinée sur les questions constitutionnelles, et puisque vous lui demandez une mutilation, il faut la lui demander en termes nets, clairs et *en bon français.*

Ce n'est pas tout, il ne suffirait pas de lui poser la question, il faudra qu'on puisse discuter partout si vous avez le droit de la poser, et c'est par là que je reprends ma première proposition, à savoir, qu'il y a des propositions que l'on peut poser à l'universalité même du peuple, mais qu'il y a des questions dont il faut s'abstenir même de rédiger la formule, parce qu'elle est contradictoire en droit; par exemple, je ne crois pas qu'on puisse demander au suffrage universel de renoncer à la modification d'un acte constitutionnel.

Pourquoi? parce que le suffrage universel ne se limite ni dans le temps, ni dans l'espace; parce que le suffrage universel que vous interrogerez tel jour ne sera pas le suffrage universel du lendemain. (*Très bien! très bien! à gauche. Bruit.*)

C'est l'essence même du suffrage universel, de ne pouvoir pas stipuler sur sa propre aliénation.

Je cherche, Messieurs, à parler le langage le plus simple, le plus dépouillé des formes oratoires, afin que ma pensée soit parfaitement saisie. Qu'est-ce que le suffrage universel? C'est la réunion, la collection des volontés d'un peuple. Réfléchissez donc à ce fait, qu'à chaque seconde, il y a une volonté qui meurt, qui s'efface, qui disparaît, qui se modifie et qui est changée, remplacée par une volonté contraire ou différente.

Plusieurs membres. — C'est vrai!

M. Gambetta. — Et vous voulez faire décréter la pérennité par le suffrage universel! Vous voulez que cet instrument, qui est bien l'expression de la souveraineté, mais qui ne peut pas abdiquer la souveraineté parce qu'on ne dispose que de ce qui vous appartient, stipule sur sa propre souveraineté et engage la génération qui la suit; ce qui ne peut se faire sans violer la justice. Le suffrage universel ne doit pas être considéré dans une génération, mais dans les générations

successives, et, à ce point de vue, il ne peut aucunement aliéner la souveraineté, parce qu'il disposerait d'un patrimoine qui ne lui appartient pas. Si cela est vrai, — et je crois, la question étant donnée, que le fait est absolument indiscutable, — le sénatus-consulte qui prétend, par une simple disposition, clore, fermer à tout jamais la constitution, non seulement pour toute modification accessoire, mais pour toute modification du pouvoir, établir et assurer l'éternité, la perpétuité du pouvoir dans une même famille; ce sénatus-consulte est de nullité absolue. Une telle question ne peut pas être posée, le peuple n'a pas compétence pour répondre (*Ah! ah!*), parce qu'on ne peut pas se suicider. (*Exclamations. Bruit.*)

Permettez-moi de vous faire, Messieurs, un raisonnement bien simple : le peuple ne peut pas plus abdiquer sa souveraineté, qu'un homme, qu'un simple particulier, ne pourrait abdiquer sa liberté de penser; la liberté de penser et la souveraineté nationale sont inaliénables; s'il en était autrement, savez-vous à quoi nous mènerait cette aliénation?

Permettez-moi le mot, il est un peu fort : elle nous mettrait au rang des êtres qui n'ont ni raison, ni liberté, au rang des brutes. Le caractère inaliénable et imprescriptible des attributs essentiels de la liberté humaine me semble la consécration du suffrage universel.

Donc, au point de vue de l'immobilité et de l'immutabilité de la constitution, vous ne sauriez rien réclamer, rien attendre du suffrage universel. Au point de vue des deux Chambres, je suis assez embarrassé pour les discuter puisqu'elles existent de fait.

Cependant, il me sera bien permis de dire que, puisqu'on pose la question, nous avons le droit de la discuter.

Mais je me bornerai à une simple observation, c'est que la constitution d'une Chambre haute dans un pays

d'égalité qui n'a aucune espèce de moyen de remplacer l'influence domaniale, aristocratique des Anglais, ou bien de réaliser dans sa propre démocratie une institution analogue au Sénat américain, parce que la Chambre haute, le Sénat américain, représentent le suffrage universel sous un aspect qui est absolument impossible en France, c'est la souveraineté des États, c'est l'autonomie fédérale; en sorte que c'est une espèce d'assemblée d'ambassadeurs que le Sénat américain, représentant la collection des États associés et groupés, et ce qui le prouve, c'est que ce Sénat administre, c'est lui qui fait vraiment la politique, qui ratifie les choix de l'exécutif : le président ne peut nommer un ambassadeur, ne peut faire ni la paix ni la guerre, entendez-le bien, sans l'assentiment et la consécration individuelle des sénateurs.

Donc, au point de vue aristocratique, — je vais très vite afin de ne pas vous retenir trop longtemps, — rien d'analogue, pour nous donner la Chambre des lords; au point de vue démocratique, rien d'analogue, pour nous donner le Sénat américain. Quant à emprunter cette institution, qui languit à nos portes, en Belgique, et qui, pour le dire en passant, fonctionne assez mal, comme elle a pour base le cens, comme il faudrait payer mille francs d'impôts pour être sénateur, je ne pense pas que, dans un pays du suffrage universel, on puisse nous proposer de copier une institution pareille, qui ne rend d'ailleurs aucune espèce de services; je le dis avec tout le respect que je dois à cette vénérable institution.

Quand je dis que les Chambres hautes ne rendent aucune espèce de services, je le dis peut-être avec un certain sentiment de chauvinisme, car, permettez-moi de le dire, je suis assez chauvin.

On cite le grand pouvoir de la Chambre des lords, mais il ne me paraît pas que la Chambre basse anglaise en tienne grand compte; il ne me paraît même

pas que les ministres dirigeants aient de cette institution une opinion bien haute.

Vous vous rappelez que lors des derniers bills si importants qui ont modifié profondément la constitution intime de l'Angleterre, — et l'aristocratie ne tardera pas à s'en apercevoir, — la Chambre des lords avait manifesté plus que des velléités de résistance, elle avait manifesté une répulsion absolue; par l'organe des plus grands hommes politiques de l'Angleterre, elle avait repoussé avec acharnement la réforme deux fois de suite : la Chambre des communes n'a tenu aucun compte de cette résistance, et il s'est même trouvé un grand citoyen, un grand orateur devenu récemment ministre, mais qui, quoique ministre, a conservé la liberté et la franchise de ses allures, l'honorable M. John Bright, qui, apprenant une tentative de résistance de la Chambre des lords, écrivait dans un billet qui fut reproduit par toute la presse anglaise que si la Chambre des lords se montrait intraitable, on mettrait à l'étude la question de sa suppression.

Voilà où l'on en est en Angleterre. De telle sorte que profiter du moment où cette vénérable institution tend à s'évanouir dans ce pays pour la lui emprunter, me paraît, je ne dirai pas seulement tout à fait inopportun, mais blessant pour nos idées d'égalité. On vous a expliqué, en dehors de ces conditions d'analogie, d'une façon qui ne me permettrait pas d'y revenir sans présomption, les embarras politiques, les difficultés, les conflits, les périls, les inconvénients de toute nature qui peuvent ressortir de l'existence de deux Chambres.

De telle sorte que dans cette série de vœux que l'honorable garde des sceaux semblait solliciter hier, on pourrait peut-être écrire un vœu spécial et particulier, le premier, le plus hardi, qui conclurait purement et simplement à la suppression de la Chambre haute,

ce qui nous ferait rentrer dans la vérité et dans la dignité de notre mandat (*Très bien! à gauche*), ce qui nous mettrait à couvert d'une usurpation, beaucoup plus blessante dans les termes que je ne la crois redoutable dans la pratique, mais enfin qui nous donnerait le rôle de revendiquer pratiquement et nettement les véritables attributions d'un parlement libre.

Signifiez votre vœu et il sera agréé, car on a besoin de vos votes pour traverser le présent et pour atteindre l'avenir, si tant est qu'on y touche; par conséquent, pesez dans la balance, faites acheter vos services ; il n'y a là qu'un égoïsme bien entendu : c'est l'égoïsme de la patrie. (*Très bien ! à gauche.*)

Vous pouvez donc conclure à la suppression de la Chambre haute; et enfin, si on croit qu'il y a des droits acquis, des situations qu'il faut laisser s'éteindre, alors vous conclurez qu'il faut infuser un sang électif dans la haute et noble assemblée. (*Très bien! à gauche.*)

Je ne suis pas inquiet de savoir si les nouveaux venus seront les moins importants, et lorsqu'on aura mis face à face l'élément électif et l'élément dynastique et capricieux, celui-ci ne tardera pas à disparaître. (*Réclamations.*)

Ce sont là des points précis dont vous pouvez vous charger et qui vous donneraient, par cela même qu'ils relèveraient de vous, la satisfaction qui vous est due comme assemblée législative.

Je dis que la nouvelle charte que vous préparez consacre, comme la première, — et c'est en ce sens que vous suivez la tradition du gouvernement personnel, et c'est en cela que peut-être les parlementaires ont trouvé grâce devant la politique et les conceptions personnelles du maître, — consacre l'irresponsabilité du chef de l'État. La responsabilité de l'exécutif, qui était nécessaire, qui était un hommage

rendu à la souveraineté nationale, alors que le pouvoir reposait entre les mains d'un seul, cette responsabilité du chef de l'État, on pouvait l'atteindre, puisqu'on faisait une nouvelle charte, puisqu'on prétendait consacrer le droit du pays.

A-t-on cherché à l'organiser?

Oh! que nenni! le chef de l'État en reste toujours absolument le maître. C'est lui qui jugera s'il l'a ou s'il ne l'a pas encourue ; c'est lui qui jugera quel jour, à quelle heure il voudra bien venir confesser ses torts devant le pays.

En vérité, c'est une responsabilité dérisoire : j'aimerais bien mieux qu'on la supprimât purement et simplement, et qu'on la remplaçât par l'irresponsabilité de la Couronne.

Je sais très bien qu'il est fort difficile, dans une constitution où il y a des principes si contradictoires, où l'on accouple le suffrage universel et les principes de la monarchie tempérée, d'organiser la responsabilité effective du chef de l'État. Cependant, lorsqu'on fait une monarchie avec la responsabilité ministérielle, la logique, la tradition, la science politique, l'esprit de conservation qui vous anime, le bon sens, la pratique constante des pays voisins, auraient dû vous amener à dire que le souverain est irresponsable, parce qu'il est inviolable, parce que la politique se fait ici, que les ministres l'absorbent toute, et qu'il n'y a pas place pour la responsabilité du chef de l'État. Mais, enfin, puisque vous ne dites pas ce qu'il faudrait dire, puisque vous laissez subsister la responsabilité du chef de l'État, au moins aurait-il fallu l'organiser.

Au surplus, je n'y tiens pas, à cette responsabilité, ce n'est pas ma thèse. (*Rires approbatifs à gauche.*) Je n'y tiens pas le moins du monde. Je représente la théorie du gouvernement républicain et radical, et à ce point de vue, je dis que le premier magistrat doit

être responsable, et qu'il doit l'être surtout lorsqu'il affecte l'hérédité, parce que l'hérédité, parce que cette responsabilité augmente en raison de cette prétention à la perpétuité.

Vous me direz : Comment organiser cette responsabilité?

Je vous réponds : Je l'ignore. Mais si vous ne l'organisez pas, il y a quelqu'un qui, à des moments terribles, se charge, sans organisation préalable, de l'appliquer. Ce quelqu'un, c'est la Révolution. (*Mouvements divers.*)

Vous verrez si dans l'analyse, dans l'examen de cette charte, vous devez être satisfait d'une part au point de vue monarchique, d'autre part au point de vue démocratique : car il y a deux courants dans cette assemblée, et, ce qui m'étonne, c'est qu'ils puissent couler dans le même lit. (*Rires à gauche.*)

Enfin, Messieurs, il y a le pouvoir constituant. Il est bien superflu et parfaitement surérogatoire d'établir, après l'admirable démonstration qui en a été faite depuis 1789, que le pouvoir constituant n'appartient qu'à la nation. Aussi bien, n'est-ce pas cette thèse que j'entreprends. Non! je voudrais attirer votre attention sur un aspect beaucoup plus restreint de la question, à savoir, la déception qui est inscrite dans un article inséré au sénatus-consulte, et par lequel le prince enlève au Sénat le pouvoir constituant, ne nous le restitue pas, mais désire le rendre tout entier à la nation.

Vous allez voir l'ingénieux procédé qu'on a employé pour que la restitution de ce pouvoir ne s'égarât pas en route et arrivât bien directement aux mains de ses légitimes propriétaires. (*Rires à gauche.*)

Le pouvoir constituant est enlevé au Sénat. On trouve probablement que le Sénat avait abusé de ses facultés constituantes... (*Nouveaux rires à gauche*), qu'il s'était associé d'une façon immodérée, depuis

1860, cette heure de transformation de l'empire autoritaire en empire libéral, au désir de l'opinion publique de voir introduire des modifications libérales dans la législation constitutionnelle. Alors, pour réprimer de semblables abus et conjurer de pareilles témérités, on lui retire le pouvoir constituant!

Ce n'est pas tout : on lui en retire un autre. L'Empereur, ou plutôt le prince président de la République, en homme qui prévoit toutes les conditions, toutes les mutations dont un pouvoir peut devenir l'objet, avait dit : Il faut un pouvoir fort, une constitution perfectible, des institutions qui garantissent les principes de 1789; je me charge, en vertu du mandat que j'ai reçu du peuple, de protéger la constitution contre les attaques de la rue; comptez sur moi! mais, contre mes propres entraînements, contre ce que je pourrais tenter ou faire, il me faut aussi un frein; ce frein, ce sera le Sénat, il sera gardien du pacte fondamental.

Le Sénat, Messieurs, n'a jamais fait une observation à toutes les tentatives que le prince a pratiquées! (*Sourires ironiques à gauche.*)

Aussi, c'est à vrai dire un des meilleurs arguments que l'on puisse produire, parce qu'il est expérimental et d'hier, contre la vigilance superflue des textes constitutionnels.

On dit : écrivons solennellement dans cette constitution que le chef du pouvoir exécutif sera mis, en ce qui touche les modifications constitutionnelles, sous la garde d'un Sénat conservateur! Mais voici ce qui arrive : on ne trouve personne pour garder le Sénat : *Quis custodiet custodes ipsos?* Et la constitution est comme la fille mal gardée : il lui arrive malheur. (*Rires et mouvements divers.*)

Pour le moment, ce malheur peut profiter à la chose publique; à la condition, toutefois, que vous

vous armiez de résolution et que vous disiez aux ministres : L'œuvre que vous tentez, avec des intentions dont je ne veux pas suspecter la loyauté, est une œuvre équivoque, bâtarde, dans laquelle il faut faire entrer la vérité des principes, et, pour cela, il ne faut pas que vous puissiez mettre le pays dans l'erreur en lui faisant croire que vous lui rendez la libre disposition de lui-même, alors que si votre constitution devait être durable, elle ne ferait que sceller davantage son oppression.

Voilà, Messieurs, le langage qu'il vous appartient de tenir au ministère. Et, pour n'y plus revenir, permettez-moi de lui adresser le mien, sans aucune intention provocatrice, et de lui dire : Vous êtes les complices d'une véritable spoliation du droit national. Je le dis avec une profonde tristesse, parce que je suis convaincu qu'il appartenait aux ministres qui siègent sur ces bancs d'être le ministère du désarmement du pouvoir personnel et qu'ils n'ont été que le ministère des déceptions. (*Mouvements divers.*)

Je suis convaincu que si l'on veut rendre à ce pays-ci, sincèrement, le pouvoir constituant, il ne peut pas s'agir de ces procédés, qui consistent à rendre dans une phrase — et à retenir dans la réalité ; cela ne saurait être digne d'un peuple ; si l'on veut garder le pouvoir constituant, il faut avoir la fierté de le réclamer et de le détenir. Mais ne dites pas que vous avez rendu à ce pays le droit inaliénable qu'il ne vous a jamais concédé, alors que la réalité vous donne le démenti le plus flagrant.

A gauche. — Très bien ! très bien !

M. Gambetta. — Messieurs, je ne sais pas si cette discussion, qui n'est que de principes, ne vous engagera pas à entrer dans le détail même du sujet, et à vous livrer à l'élaboration minutieuse du sénatus-consulte et de chacun de ses articles, et si, puisant votre volonté de faire respecter désormais les droits

de la nation dans votre caractère même de représentants du peuple, vous n'imposerez pas cette volonté à ce ministère qui est le vôtre, et qui la fera prévaloir aux Tuileries.

Voilà la vérité parlementaire, la vérité politique. L'histoire dira que vous avez été les maîtres de la situation, et l'histoire jugera si vous ne l'avez pas abandonnée. (*Vive approbation et applaudissements prolongés à gauche.*)

L'orateur, de retour à son banc, est entouré et félicité par ses collègues.

DISCOURS

Prononcé le 19 avril 1870

AU BANQUET DE LA JEUNESSE DES ÉCOLES

Mes chers contemporains,

J'ai besoin de demander toute votre attention ; dans l'état de fatigue où je me trouve, il ne me serait pas possible de dominer le tumulte. Cependant, je ne puis pas ne pas répondre aux paroles qui viennent de m'être adressées. Mais elles ont mis dans mon âme une émotion telle, que je ne pourrai qu'avec peine vous exprimer d'une façon vivante et sentie la joie, exempte de toute vanité et de tout orgueil, que je ressens à me trouver au milieu de la génération dont on a bien voulu dire que je suis et que je resterai l'organe. (*Applaudissements.*)

En effet, s'il m'était permis de dire que j'ai une ambition particulière, ce serait celle de résumer et de traduire, avec fidélité, l'énergie et la sincérité d'une conscience qui a pris possession d'elle-même, vos as-

pirations et vos droits, et de poursuivre infatigablement la réalisation définitive de la liberté dans la forme républicaine. (*Bravos.*)

Certes, ce n'est pas moi, Messieurs, qui médirai jamais de nos glorieux devanciers. Ce n'est pas moi qui, coupable d'impiété filiale, oserai accuser, non pas même leurs défaillances, mais leurs égarements. Non! non! ce passé est sacré; c'est avec leur héroïsme qu'ils nous ont permis de toucher à la terre promise de la liberté par la science.

Car je crois qu'ici je ne rencontrerai pas de contradicteurs, quand je dirai qu'à côté des sentiments et des aspirations idéales, nous avons pour nous la démonstration rationnelle, la possession de la vérité. (*Vifs applaudissements.*)

Certes, beaucoup, — et je suis du nombre, — sont républicains par tradition, par famille et par race. C'est une noblesse aussi! (*Oui! oui! Bravos!*) Mais le sentiment n'a pas de prise suffisante sur les autres hommes, et pour conquérir leur adhésion, pour les réduire au silence, pour leur imposer la foi, il faut autre chose que de naturelles et éloquentes aspirations, il faut avoir pour soi cette lumineuse et décisive force qu'on appelle l'évidence. Eh bien, j'ai cette conviction absolue, et que l'on peut opposer à toutes les séductions comme à toutes les injures, comme à tous les défis des partis : c'est que seuls, à travers la mêlée et la confusion des partis rivaux, nous avons raison, et nous le prouverons. (*Bravos prolongés.*)

Avoir raison, Messieurs, avoir raison, c'est cesser d'être un parti; c'est prendre dans l'humanité cette place éminente où on n'est plus attaquable; c'est dire à la nation : Tu m'appartiens! tu m'appartiens parce que seul je peux réaliser ton émancipation morale et assurer sur les bases de la justice l'ordre véritable et la sécurité matérielle. (*Bruyants applaudissements.*)

Eh bien, je dis que les temps héroïques du parti républicain sont clos. Ah! non pas, entendez-le bien, que si, dans une heure de vertige ou de provocation au mépris du droit éternel, un homme osait pour la seconde fois tenter les aventures de la violence, je veuille dire qu'on ne puisse pas opposer la force à la force!... (*Salves réitérées d'applaudissements.*)

Mais, mes amis, ce suprême recours, il ne doit être que la suprême revanche du droit menacé. Jusque-là, tant que le champ reste ouvert à la discussion, à la controverse, au prosélytisme, à la propagande, tant que l'homme peut aborder l'homme, le citoyen le citoyen, tant que les âmes et les esprits peuvent s'entendre et se pénétrer, tant que l'on n'a pas mis la main de la police sur la bouche des citoyens libres, jusque-là il faut proclamer hautement que l'on méprise la force entre ses mains comme on la méprise dans les mains des usurpateurs. (*Bruyants applaudissements.*)

Et alors, il faut se recueillir, et alors, il faut avoir un mot d'ordre; ce mot d'ordre est: travail. Et quand je dis travail, je me sers du mot le plus complexe, afin que quiconque dans cette enceinte appartenant à des ordres différents dans la société, et, puisqu'il faut dire le mot, à des classes différentes, sache bien que le travail, quel qu'il soit, est pour moi l'objet d'une égale vénération.

Et, Messieurs, puisque nous sommes réunis, nous la génération qui a charge, sous peine de se déshonorer elle-même, de ne pas laisser se lever sur la France le centenaire de 1789, sans avoir fait quelque chose pour l'avènement de la justice sociale... (*Applaudissements*), laissez-moi dire que si cette génération est réellement marquée pour accomplir, — ne disons pas de grandes et glorieuses œuvres, il ne faut jamais devancer le jugement de ceux qui nous succéderont, — mais pour accomplir une mission néces-

saire, pour achever la Révolution française... (*Interruption d'applaudissements.*)

Laissez-moi parler, car sans cela je ne pourrais aller jusqu'au bout... Si réellement cette génération n'était pas marquée, désignée pour accomplir et réaliser ce magnifique programme, il faudrait cesser de croire à la loi organique qui régit et règle la marche des sociétés humaines. — Car il y a une loi qui domine, qui commande, qui pousse les évènements; non pas cette loi providentielle dont l'ancien régime s'est paré et s'est décoré, mais une loi immanente de justice progressive qui se développe à travers les faits heureux comme à travers les résistances funestes.

Oui, Messieurs, notre génération entre dans la vie sous des signes précurseurs de sa grandeur morale; elle y entre au moment où la légende du despotisme qui avait gangrené deux générations avant nous s'est effacée, s'est dissipée au contact de la critique et de l'investigation historique. Oui, la génération qui nous a précédés, qui n'avait vu dans le Dix-huit Brumaire qu'une espèce de syndicat protecteur de la sécurité publique contre je ne sais quelle aventure et quelle conspiration du Directoire, — cette génération tenue en tutelle, élevée au tambour, élevée au catéchisme impérial, corrompue par les convoitises et les excitations des appétits matériels, cette génération s'était fait, — pour elle-même, entendez-le bien, — elle s'était fait une légende, elle adorait ses propres vices dans la personne impériale. (*Applaudissements.*)

Et c'est ainsi qu'elle inocula dans les veines de la France ce virus de corruption et de mort, qu'on appelle le culte de Napoléon Ier. (*Applaudissements.*)

Eh! Messieurs, c'est là l'origine de tous nos maux. (*Nouveaux applaudissements.*)

En effet, grâce à l'éblouissement factice, à cette sorte de coopération frauduleuse de tous les vaincus de 1814 à 1848, on avait assisté à l'accouplement le

plus hideux qui se puisse voir, l'alliance entre ceux qui se présentaient comme les héritiers de la Révolution française et les gardiens de la tradition de l'homme qui, bien qu'il se glorifiât d'être un Robespierre à cheval, n'était que la parodie sanglante et sinistre du césarisme byzantin. (*Bravos prolongés.*)

De cette alliance sortit une véritable dépravation du sens politique de la nation ; les ouvriers, les paysans, les bourgeois que l'on trouve belliqueux à leur heure et dans leurs propos, se mirent à regretter et à pleurer le sort du martyr de Sainte-Hélène. (*On rit.*)

Ah! Messieurs, que vos rires me font de bien ! et qu'ils sont la preuve des bienfaits de cette triomphante critique qui a mis à néant et le *Mémorial de Sainte-Hélène* et les prodigieuses doléances de ce captif... qui méritait mieux. (*Plusieurs salves d'applaudissements.*)

Et ce ne fut pas seulement le peuple qui fut ainsi trompé et égaré. Ce furent même les hommes des hautes classes, peut-être parce qu'ils avaient eu leurs représentants dans les antichambres, chambellans par-ci, domestiques par-là, et qu'ils avaient besoin de faire excuser leur servilité en la décorant d'un grand nom. Eux aussi cultivèrent la légende impériale. Ce ne fut pas tout : après la Révolution de Juillet, on vit un gouvernement entier se parer devant l'Europe de cette espèce d'épopée militaire, et s'attribuer tout le bruit et toute la pompe des victoires impériales. A telles enseignes que, de ses propres mains, ce gouvernement donna et l'argent et la faveur et les places à tous ceux qui se réclamaient du grand homme, et qu'un beau jour, au pied de cette colonne qui est devenue, comme vous le savez, une profession de foi dont nous expions cruellement le succès, un homme, un roi ! (*On rit*) un roi tirait son sabre de garde national (*Nouveaux rires*), et criait aux yeux du peuple affolé et ivre de souvenirs : *Vive l'empereur!* Si bien que si l'empe-

reur avait pu sortir de sa tombe, comme l'a remarqué M. Littré, et entrer dans Paris, certainement il eût couché le soir même aux Tuileries. (*Rires et applaudissements.*)

Vous saisissez là, Messieurs, sur le vif, la création, la construction, l'aménagement de la légende impériale; et alors, jugeant au point de vue critique, vous pouvez vous expliquer comment dans une heure d'abandon, sous le feu des canons, sous la pression de la police et sous le feu aussi des calomnies plus redoutables encore que le canon, un peuple a appliqué la légende qu'on lui avait apprise. (*Applaudissements.*)

Eh bien, cette légende est détruite, grâce à des travailleurs consciencieux, à des érudits implacables. On a feuilleté l'histoire jour par jour, et c'est sur les aveux mêmes du coupable que l'histoire a prononcé son arrêt. Désormais on peut appliquer à cet homme le mot que l'abbé Grégoire appliquait à un roi : « C'est un monstre au moral comme les monstres le sont au physique. »

Voilà la première épreuve dont nous sommes débarrassés. Désormais le terrain est déblayé sur cette avenue ; désormais nous ne rencontrerons plus devant nous la figure imposante et radieuse de l'empereur; désormais nous pouvons mettre la vérité sous les yeux du peuple, sous les yeux des classes éclairées comme des classes qui ne le sont pas, et nous pouvons leur démontrer, pièces en mains, qu'elles se sont laissé séduire, tromper, égarer, dépraver, et que, quel que soit le travestissement qu'il revête, le système reste toujours le même. (*Applaudissements.*)

Mais il y a, Messieurs, une bien autre conquête, une bien autre victoire à mettre à l'actif de notre génération : c'est la compréhension, la connaissance de jour en jour grandissante de la constitution intime de la démocratie française.

Il y a trente-cinq ans, le mot démocratie était à peine employé. On l'appliquait volontiers aux États de l'autre côté de l'Atlantique. Quant à nous, on considérait que c'était tout à fait une excentricité, de vouloir amener le gouvernement de la démocratie dans ce pays.

Il y avait bien quelques penseurs, quelques philosophes, quelques publicistes, et même des hommes beaucoup plus simples d'esprit, mais très fermes de cœur, qui avaient conservé la tradition et qui savaient ce qu'était la démocratie, ce qu'elle portait dans ses flancs, quelle serait un jour sa grandeur, et quels seraient un jour ses bienfaits.

Mais c'étaient là de véritables parias dans la société! il n'en était tenu nul compte, et vous savez avec quel dédain, avec quel insolent mépris on traitait ceux qui de 1830 à 1848 réclamaient au nom du peuple l'avènement de la démocratie, c'est-à-dire de la main dirigeante du peuple dans l'avenir.

Il n'en est plus ainsi, grâce à une révolution que je trouve admirable pour ma part, non point pour ce qu'elle a fait, non point seulement pour ceux qui l'ont dirigée, qu'on me permette cette parole, mais, pour ainsi dire, parce qu'elle est sortie des entrailles mêmes du peuple, qu'elle s'est faite, malgré tout le monde, sans la participation de ces conducteurs habituels qui règlent d'avance les cérémonies révolutionnaires.

Il y a eu là comme une explosion volcanique spontanée de la conscience française, et l'on a du premier bond, du jour au lendemain, constitué une nouvelle base à l'édifice politique et social de la France. Du jour au lendemain, on a fait de ce pays, qui était entre les mains d'une classe, un pays qui est entre les mains de tous et de chacun à un égal degré.

Oh! je reconnais que lorsqu'on a posé de pareilles prémisses, il ne s'est trouvé personne ou d'assez fort,

ou d'assez heureux, ou d'assez puissant, ou d'assez bien servi par les circonstances au milieu desquelles s'agitait la création de la République, pour en faire sortir par l'application ce que comportait une mission pareille.

Mais si cette tâche n'a pas été accomplie, si ce glorieux mouvement a ainsi avorté, il faut voir à qui en est la faute, il faut établir nettement la responsabilité, il faut surtout rechercher ce qui résulte des habiletés de nos adversaires, de nos fautes personnelles, étudier de près si l'on n'avait pas été trop fier, trop dédaigneux avec tel ou tel intérêt puissant, si on avait apporté dans le nouvel ordre de choses cet amour, cet esprit du bien, cette abnégation républicaine et démocratique sans lesquels on ne fondera jamais rien de durable dans l'ordre social. (*Applaudissements.*)

Et la question se retrouve tout entière. Oui, cette République a péri sous la conjuration de ces deux forces que j'indiquais tout à l'heure : le compromis tout à fait hasardeux, tout à fait immoral que l'on avait noué pendant quarante-cinq ans : l'idée fausse que l'on avait inoculée à la conscience française ; et ensuite les haines, les calomnies dont les partisans de l'ordre déchu se sont servis avec une activité redoutable contre les institutions nouvelles.

Et savez-vous ce qui les a fait triompher? C'est qu'ils ont compris dès le premier jour, dès la première heure, ce que valait le suffrage universel ; ils se sont adressés à lui, et ils l'ont systématiquement troublé, ils l'ont continuellement apeuré et alarmé, ils ont mis le paysan dans l'inquiétude sur la possession de sa terre, ils ont porté l'anarchie jusqu'au foyer domestique, ils ont, avec une perfidie qui n'a été égalée que par leur persévérance, distillé jour et nuit le fiel sur la République, et empoisonné la conscience de ce pays. (*Bravos.*)

A cette tactique, nos amis n'ont eu ni l'à-propos, ni l'art d'opposer une tactique analogue.

Ils avaient le suffrage universel, et ils ne le comprenaient pas, et ils n'y croyaient pas Alors il s'est passé ce qui se passera toujours, il s'est passé que le suffrage universel s'est défié de qui se défiait de lui. On ne se livre qu'à celui qui aime ou qui a l'apparence d'aimer. (*Applaudissements.*)

Maintenant, nous savons ce qu'est le suffrage universel, nous savons que le suffrage universel c'est nous, que le suffrage universel ne peut avoir de droits, d'intérêts, d'aspirations, de passions, de colères, qui ne soient nos intérêts, nos aspirations, nos passions, nos colères et nos droits; car nous sommes le peuple et il est le peuple. (*Applaudissements.*)

Il faut donc nous adresser au suffrage universel, il faut le guider et l'éclairer, il faut que chacun de nous, dans la mesure de ses forces, se livre à un apostolat incessant du suffrage universel.

Et voici ce que cela commande, voici ce que cela impose, surtout à la génération nouvelle. Nous sommes, ici au moins, en majorité des jeunes gens qui ont eu cette faveur du sort et de la fortune de pouvoir, les uns sans imposer des sacrifices à leurs familles, les autres, au contraire, au prix de durs labeurs, d'épargnes méritantes arrachées au patrimoine domestique, conquérir ce levier supérieur de l'indépendance qu'on appelle l'éducation et l'instruction. (*Applaudissements.*)

Je dis que, ce jour-là, nous tous, nous avons contracté une dette, un engagement que nous ne pouvons rompre sans faire outrage à la plus sacrée de toutes les lois humaines, la solidarité sociale. (*Très bien! très bien!*)

Nous avons pris l'engagement devant nous et pour les autres, puisque nous reconnaissons la démocratie et le suffrage universel, de nous vouer incessamment

à l'émancipation de ceux qui n'ont pas joui du même bénéfice de la fortune, de les attirer vers nous et de travailler à leur assurer tous les jours plus de lumière et plus de bien-être.

Nous n'aurons pas autrement, Messieurs, — et c'est par là que je reviens à la politique, — nous n'aurons pas autrement dans ce pays l'ordre et la stabilité; car je tiens à l'ordre et à la stabilité (*Bravos!*). Oui, croyez-le, si je veux, si j'appelle de toutes mes forces l'avènement de notre forme républicaine, c'est que ce sera un vrai gouvernement qui aura conscience de ses devoirs et qui saura se faire respecter.

Enfin, je proteste de tout mon pouvoir contre ceux qui, à force d'attaquer les institutions gouvernementales du pays, parce qu'elles sont placées dans les mains d'un homme qui en fait mauvais usage, oublient que le gouvernement, dans une société démocratique, ce serait nous-mêmes. Non pas, entendez-le bien, — car il ne faut pas d'équivoque, — non pas que le gouvernement puisse, selon moi, sortir de ses attributions, et que l'État puisse franchir le cercle légitime de ses prérogatives. Non! non! j'ai trop de respect pour l'individu, trop de confiance dans le développement naturel des forces libres et des énergies associées des citoyens, pour solliciter de l'État rien qui ressemble à une contrainte ou à une compression. Mais je ne veux cependant pas non plus bouleverser cette organisation qui tient la société en équilibre. Il faut un gouvernement! il faut notre gouvernement!

C'est pourquoi je dis que le suffrage universel émancipé, devenu majeur, éclairé par la raison, est seul capable de constituer le gouvernement qui s'imposera au respect de tous. (*Applaudissements prolongés.*)

Voilà, Messieurs, quelle est notre tâche. Quant à moi, je serai particulièrement touché si, dans la poursuite de ce but, je peux compter que je rencontrerai

toujours, non pas à côté de moi, mais avec moi, sans distinction, et dans l'égalité parfaite et absolue de véritables compagnons d'armes, — votre appui et votre concours.

Ce qu'il faut donc emporter d'ici, mes amis, c'est la résolution énergique de pratiquer nos doctrines, de les pratiquer, non seulement dans ce for intérieur qu'on appelle la conscience, mais aussi au dehors, d'une façon expérimentale, par des actes. Par des actes! Il faut agir, Messieurs! et pour cela il faut vous associer, dans un but commun d'instruction et de propagande.

Et si j'avais, quant à moi, un mot d'ordre à donner ou à recevoir, je n'en accepterais pas d'autre que celui-ci : Le travail en commun. *Laboremus!* (*Vive sensation. — Applaudissements prolongés et unanimes.*)

DISCOURS

Prononcé le 26 juin 1871

A LA RÉUNION DES DÉLÉGUÉS DES COMITÉS RÉPUBLICAINS DE LA GIRONDE

A BORDEAUX

Messieurs et chers concitoyens,

Je n'ai pas voulu remettre le pied sur le sol d'où j'étais parti, après les fatigues que vous savez; je n'ai pas voulu rentrer en France pour y prendre ma part de responsabilité et d'efforts dans les travaux du parti républicain, sans m'arrêter à Bordeaux.

Je devais vous exprimer, à vous qui représentez l'union faite dans le parti républicain, tout ce que, de loin comme de près, je vous garde de sympathie et de reconnaissance pour les sentiments que vous m'avez toujours témoignés, et aussi, pourquoi ne le dirais-je pas ? j'ai voulu, à propos des élections, à propos de la situation si grave où se trouve le pays, vous dire, sans aucune arrière-pensée personnelle, puisque je ne suis pas candidat dans ce département, ce que j'espère, ce que désirerais accomplir. (*Ici l'orateur est interrompu par les applaudissements ; il reprend :*)

N'applaudissez pas, Messieurs ! L'heure est beaucoup trop solennelle pour que nous ayons, les uns et les autres, d'autres paroles que celles de l'estime et de la confiance réciproque. (*Très bien !*)

La situation actuelle de la France, quand on l'examine de très près, quand on est animé, pour cet examen, de la passion de la justice et de la vérité, c'est-à-dire que l'on a, pour se garantir des illusions du cœur, les règles de la raison, est bien faite pour nous inspirer les plus profondes tristesses, mais elle nous invite aux mesures les plus viriles et elle nous interdit le découragement ; étudions-la, et nous arriverons à cette conclusion que, si le parti républicain veut, il peut, et que, s'il sait, il parviendra à régénérer ce pays et à y fonder un gouvernement libre, à l'abri des surprises, des réactions et des défaillances.

C'est cette démonstration qu'il est utile de faire aujourd'hui, et qu'il importe surtout de faire en face des compétitions des partis monarchiques, non seulement pour amener le triomphe des principes auxquels nous sommes attachés, mais surtout, il ne faut pas cesser une minute de le répéter, pour donner à la France son salut.

A l'heure où nous sommes, que voit-on dans le pays ? On voit les hommes qui, dans tous les temps, ont médit de la démocratie, qui l'ont eue en haine, ou par ignorance ou par intérêt personnel, exploiter à leur profit la crédulité et la panique, défigurer systématiquement les hommes et les choses, et s'efforcer d'attribuer les excès des derniers mois à la République, à laquelle ils doivent cependant de n'avoir pas été emportés.

Et je trouve qu'il y a, entre la situation actuelle et la situation qui se déroulait au mois de mai 1870, une analogie pleine d'enseignements.

Au mois de mai 1870, la France a été interrogée ; vous savez par qui et comment. Mais il n'en est pas

moins vrai qu elle était investie du droit de prononcer sur ses destinées. A l'aide de la coalition de toutes les peurs, surexcitée par une presse stipendiée, à l'aide de la coalition des intérêts les plus bas, — intérêts dynastiques, intérêts de parasites, — on a surpris la France, on a surpris son vote ; mais elle n'en a pas moins prononcé son arrêt, et, avec une rapidité foudroyante, trois mois après, l'arrêt s'accomplissait, et elle était punie, châtiée au-delà de toute justice, pour s'être abandonnée aux mains criminelles d'un empereur.

On lui pose aujourd'hui, sous des noms divers, la même question : veut-elle, une fois encore, abdiquer et verser dans l'ornière des dynasties ?

De quelque nom qu'on déguise les choses, vous le voyez, c'est toujours la question de savoir si la France veut se gouverner librement, ou si elle veut se livrer, et si la terrible expérience d'où elle est sortie saignante et mutilée lui a enfin appris à se conduire seule et par elle-même.

Chose consolante, malgré les excès qui ont été commis et les crimes qui ont marqué la chute de la Commune à Paris, malgré le courant de calomnies qui avait été déchaîné contre le parti républicain, en pleine guerre civile le pays a conservé son sang-froid ; les élections municipales ont attesté qu'au lendemain de cette effroyable crise, le pays ne se laissait pas aller à la réaction. Il y a là une espérance qui doit nous inspirer la patience et la sagesse dans l'action politique. Je crois que, grâce à l'union faite entre les diverses nuances de l'opinion républicaine, nous pouvons donner à la France le spectacle d'un parti discipliné, ferme en ses principes, laborieux, vigilant et résolu à tout pour arriver à convaincre la France de ses facultés gouvernementales. En un mot, un parti acceptant la formule : Le pouvoir au plus sage et au plus digne.

Il faut donc être les plus sages. Eh bien ! cela ne

nous coûtera pas, par cette excellente raison qu'il n'y a de politique vraiment sage, vraiment féconde, que celle du parti républicain. (*Très bien !*)

Il faut ne nous laisser détourner du droit chemin ni par les calomnies ni par les injures ; et j'ai la conviction que, si nous voulons tenir bon et rester au poste, si nous voulons incessamment, sur toutes les questions posées, produire les solutions républicaines, nous arriverons à démontrer bientôt, par voie de comparaison et de contradition, aux prétentieux qui nous dédaignent ou nous ignorent, que nous valons mieux que les injures, que nous sommes un parti de gouvernement capable de diriger les affaires, le parti de l'intelligence et de la raison, et que c'est parmi les hommes se réclamant de nos principes qu'on trouvera vraiment les garanties de science, de désintéressement et d'ordre, sans lesquelles un gouvernement n'est qu'une affaire au profit de quelques-uns.

Il faut donc maintenir et appuyer notre gouvernement, la République, en fait et en droit. Sans discuter sur les nuances puériles, permettez-moi de vous dire qu'un gouvernement au nom duquel on fait des lois, on fait la paix, on lève des milliards, on rend la justice, on dompte des émeutes qui auraient suffi à emporter dix monarchies, est un gouvernement établi et légitime, qui prouve sa force et son droit par ses actes mêmes. Ce gouvernement s'impose au respect de tous, et quiconque le menace est un factieux. (*Bravo ! bravo !*)

Aux plus sages ! aux plus dignes ! Parfaitement ! C'est une gageure qu'on doit accepter. Ce n'est pas une formule nouvelle pour des républicains ; c'est leur dogme, de ne voir attribuer les fonctions publiques qu'au mérite et à la vertu. C'est à ce respect du mérite et de la moralité que nous avons vainement rappelé l'Empire ; c'était même parce que la morale s'oppose à toute transaction avec un pouvoir fondé

sur le crime et maintenu par la corruption, que notre opposition était alors irréconciliable et révolutionnaire.

Aujourd'hui, l'opposition, sous le gouvernement républicain, change de caractère et modifie sa nature et ses plans de conduite ; elle doit presser et contrôler, et non détruire. Oui, nous serons respectueux de votre autorité, respectueux de votre légalité, respectueux de vos choix, mais nous n'abandonnerons pas le droit de critique et de réforme ; et, comme nous n'avons jamais demandé de faveurs à personne, nous laisserons le suffrage universel prononcer entre ceux qui nous dédaignent et ceux qui ont eu la patience et la constance de lutter pour la République et la liberté. (*Vifs applaudissements.*)

Cette conception du rôle de l'opposition sous la République tient à des différences d'âge et de temps. Il est certain que l'âge, je dirai héroïque, chevaleresque du parti, est passé depuis la réalisation d'une partie de ses espérances. Et nous avons, aujourd'hui qu'il s'agit de développer l'application de nos principes, le devoir d'être aussi froids, aussi patients, aussi mesurés, aussi habiles, que nous avons été enthousiastes, véhéments, alors qu'il s'agissait de rejeter dans le néant les contrefaçons du Bas-Empire. (*Très bien! très bien!*)

Oui, sous un gouvernement qui, pour maintenir l'ordre, a été obligé de se réclamer de la légalité de la République, il faut savoir patienter, s'attacher à une chose ; il faut que cette chose soit immédiatement réalisable, et se tenir à elle jusqu'à ce qu'elle soit réalisée.

Et, Messieurs, permettez-moi de vous le dire, plus nous spécialiserons, plus nous centraliserons nos efforts sur un point donné, plus promptement nous susciterons des auxiliaires dévoués dans les rangs du suffrage universel, qui prononce en dernier lieu, et

plus nous abrégerons les délais qui nous séparent du succès. L'unité, la simplicité du but, tel doit être le mot d'ordre ; mais il ne suffit pas d'avoir le ferme propos de faire du parti républicain un parti à la fois de principes et pratique, un parti de gouvernement ; il faut à ce parti un programme net, précis, ennemi des utopies, ennemi des chimères ; surtout il ne faut se laisser détourner par rien de sa réalisation, et ne jamais se rebuter ni se lasser dans la lutte entreprise pour refaire le pays, refaire ses mœurs, et, en le ravissant aux intrigants, l'empêcher d'être constamment ballotté entre le despotisme et l'émeute provoquée. Il faut faire disparaître le mal, cause de tous les maux : l'ignorance, d'où sortent alternativement le despotisme et la démagogie. Pour combattre ce mal, de tous les remèdes qui peuvent solliciter l'attention des hommes politiques, il en est un qui les domine et les résume tous ; c'est l'éducation de tous. Il faut savoir à l'aide de quelles mesures, de quels procédés, au lendemain de nos désastres qui sont imputables non seulement au gouvernement que nous avons subi, mais encore à la dégénérescence de l'esprit public, nous pourrons nous garantir des chutes, des surprises, des erreurs, des infériorités qui nous ont tant coûté. Étudions nos malheurs, remontons aux causes, à la première de toutes : nous nous sommes laissé distancer par d'autres peuples, moins bien doués que nous-mêmes, mais qui ont marché pendant que nous restions stationnaires.

Oui, on peut établir, preuves en main, que c'est l'infériorité de notre éducation nationale qui nous a conduits aux revers. Nous avons été battus par des adversaires qui avaient mis de leur côté la prévoyance, a discipline et la science : ce qui prouve, en dernière analyse, que, même dans les conflits de la force matérielle, c'est l'intelligence qui reste maître. Et à l'intérieur, n'est-ce pas l'ignorance dans laquelle on a

laissé croupir les masses qui engendre, presque à époque fixe, ces crises, ces explosions effroyables qui apparaissent dans le cours de notre histoire comme une sorte de mal chronique, à ce point qu'on pourrait annoncer à l'avance l'arrivée de ces vastes tempêtes sociales?

« Oh ! il faut nous débarrasser du passé. Il faut refaire la France. » Hélas ! tel fut le cri qui, au lendemain de nos désastres, est sorti de toutes les poitrines. Pendant trois mois on a entendu ce cri sacré, illumination subite d'un peuple qui ne voulait pas périr. Ce cri, on ne l'entend plus. On n'entend plus parler aujourd'hui que de complots et d'intrigues dynastiques ; il n'est plus question que de savoir quel prétendant s'attribuera les débris de la patrie en péril. Il faut que cela cesse ; il faut écarter résolument ces scandaleuses convoitises et ne plus penser qu'à la France. Il faut se retourner vers les ignorants et les déshérités, et faire du suffrage universel, qui est la force par le nombre, le pouvoir éclairé par la raison. Il faut achever la Révolution.

Oui, quelque calomniés que soient aujourd'hui les hommes et les principes de la Révolution française, nous devons hautement les revendiquer, poursuivre notre œuvre, qui ne sera terminée que lorsque la Révolution sera accomplie (*Applaudissements*) ; mais j'entends, Messieurs, par ce mot : la Révolution, la diffusion des principes de justice et de raison qui l'inspiraient, et je repousse de toutes mes forces l'assimilation perfide, calculée, de nos adversaires avec les entreprises de la violence. La Révolution a voulu garantir à tous la justice, l'égalité, la liberté ; elle proclamait le règne du travail, et voulait en assurer à tous les légitimes fruits ; mais elle a subi des retards, presque des éclipses. Les conquêtes matérielles nous sont restées en partie, mais les conséquences morales et politiques sont encore à venir pour les plus nom-

breux : les ouvriers et les paysans ; ces derniers, surtout, n'en ont retiré que des bénéfices matériels, précieux assurément, dignes de tous nos respects et de toute notre sollicitude, mais insuffisants toutefois à en faire de libres et complets citoyens.

Aussi, rien de plus logique, de plus naturel que les votes et les actes des paysans dont on se plaint quelquefois, sans vouloir tenir compte de l'état d'infériorité intellectuelle où la société les maintient. Ces plaintes sont injustes, elles sont mal fondées. elles se retournent contre ceux qui les profèrent : elles sont le fait de l'organisation d'une société imprévoyante. Les paysans sont intellectuellement en arrière de quelques siècles sur la partie éclairée du pays. Oui, la distance est énorme, entre eux et nous qui avons reçu l'éducation classique et scientifique, même imparfaite, de nos jours ; qui avons appris à lire dans notre histoire ; nous qui parlons notre langue, tandis que, chose cruelle à dire, tant de nos compatriotes ne font encore que la balbutier. Ah ! ce paysan voué au travail de la terre, qui porte si courageusement le poids du jour, sans autre consolation que de laisser à ses enfants le champ paternel allongé d'un arpent, toutes ses passions, ses joies, ses craintes sont concentrées sur le sort de ce patrimoine. Il ne perçoit du monde extérieur, de la société où il vit, que des rumeurs, des légendes ; il est la proie des trompeurs et des habiles ; il frappe sans le savoir le sein de la Révolution sa bienfaitrice ; il donne loyalement son impôt et son sang à une société pour laquelle il éprouve autant de crainte que de respect. Mais là se borne son rôle, et, si vous lui parlez principe, il ignore, et naturellement il vous répond intérêt ! C'est justice ! C'est donc aux paysans qu'il faut s'adresser sans relâche, c'est eux qu'il faut relever et instruire. Les mots, que les partis ont échangés, de *ruralité*, de Chambre *rurale*, il faut les relever et ne pas en faire une injure.

Ah! il faudrait désirer qu'il y eût une Chambre rurale dans le sens profond et vrai de ce mot, car ce n'est pas avec des hobereaux que l'on fait une Chambre rurale, c'est avec des paysans éclairés et libres, aptes à se représenter eux-mêmes; et alors, au lieu d'être une raillerie, cette qualification de Chambre rurale serait un hommage rendu aux progrès de la civilisation dans les masses. Cette nouvelle force sociale serait utilisée pour le bonheur général. Malheureusement, nous n'en sommes pas là, et ce progrès nous sera refusé aussi longtemps que la démocratie française ne sera pas arrivée à démontrer, à démontrer jusqu'à l'évidence, que l'intérêt vital des classes supérieures, si l'on veut refaire la patrie, si on veut lui rendre sa grandeur, sa puissance et son génie, c'est précisément d'élever, d'émanciper au moral ce peuple de travailleurs qui tient en réserve une sève encore vierge et des trésors inépuisables d'activité et d'aptitudes. Il faut apprendre et enseigner aux paysans ce qu'ils doivent à la société et ce qu'ils peuvent exiger d'elle. (*Applaudissements.*)

Le jour où il sera bien entendu que nous n'avons pas d'œuvre plus grande et plus pressante à faire, que nous devons laisser de côté, ajourner toutes les autres réformes, que nous n'avons qu'une tâche, instruire le peuple, répandre l'éducation et la science à flots, ce jour, une grande étape sera marquée vers notre régénération. Mais il faut que notre action soit double, qu'elle porte sur le développement de l'esprit et du corps; il faut, selon une exacte définition, que dans chaque homme elle nous donne une intelligence réellement servie par des organes. Je ne veux pas seulement que cet homme pense, lise et raisonne, je veux qu'il puisse agir et combattre. Il faut mettre partout, à côté de l'instituteur, le gymnaste et le militaire, afin que nos enfants, nos soldats, nos concitoyens, soient tous aptes à tenir une épée, à manier

N'applaudissez pas, Messieurs ! L'heure est beaucoup trop solennelle pour que nous ayons, les uns et les autres, d'autres paroles que celles de l'estime et de la confiance réciproque. (*Très bien !*)

La situation actuelle de la France, quand on l'examine de très près, quand on est animé, pour cet examen, de la passion de la justice et de la vérité, c'est-à-dire que l'on a, pour se garantir des illusions du cœur, les règles de la raison, est bien faite pour nous inspirer les plus profondes tristesses, mais elle nous invite aux mesures les plus viriles et elle nous interdit le découragement ; étudions-la, et nous arriverons à cette conclusion que, si le parti républicain veut, il peut, et que, s'il sait, il parviendra à régénérer ce pays et à y fonder un gouvernement libre, à l'abri des surprises, des réactions et des défaillances.

C'est cette démonstration qu'il est utile de faire aujourd'hui, et qu'il importe surtout de faire en face des compétitions des partis monarchiques, non seulement pour amener le triomphe des principes auxquels nous sommes attachés, mais surtout, il ne faut pas cesser une minute de le répéter, pour donner à la France son salut.

A l'heure où nous sommes, que voit-on dans le pays? On voit les hommes qui, dans tous les temps, ont médit de la démocratie, qui l'ont eue en haine, ou par ignorance ou par intérêt personnel, exploiter à leur profit la crédulité et la panique, défigurer systématiquement les hommes et les choses, et s'efforcer d'attribuer les excès des derniers mois à la République, à laquelle ils doivent cependant de n'avoir pas été emportés.

Et je trouve qu'il y a, entre la situation actuelle et la situation qui se déroulait au mois de mai 1870, une analogie pleine d'enseignements.

Au mois de mai 1870, la France a été interrogée; vous savez par qui et comment. Mais il n'en est pas

moins vrai qu elle était investie du droit de prononcer sur ses destinées. A l'aide de la coalition de toutes les peurs, surexcitée par une presse stipendiée, à l'aide de la coalition des intérêts les plus bas, — intérêts dynastiques, intérêts de parasites, — on a surpris la France, on a surpris son vote ; mais elle n'en a pas moins prononcé son arrêt, et, avec une rapidité foudroyante, trois mois après, l'arrêt s'accomplissait, et elle était punie, châtiée au-delà de toute justice, pour s'être abandonnée aux mains criminelles d'un empereur.

On lui pose aujourd'hui, sous des noms divers, la même question : veut-elle, une fois encore, abdiquer et verser dans l'ornière des dynasties ?

De quelque nom qu'on déguise les choses, vous le voyez, c'est toujours la question de savoir si la France veut se gouverner librement, ou si elle veut se livrer, et si la terrible expérience d'où elle est sortie saignante et mutilée lui a enfin appris à se conduire seule et par elle-même.

Chose consolante, malgré les excès qui ont été commis et les crimes qui ont marqué la chute de la Commune à Paris, malgré le courant de calomnies qui avait été déchaîné contre le parti républicain, en pleine guerre civile le pays a conservé son sang-froid ; les élections municipales ont attesté qu'au lendemain de cette effroyable crise, le pays ne se laissait pas aller à la réaction. Il y a là une espérance qui doit nous inspirer la patience et la sagesse dans l'action politique. Je crois que, grâce à l'union faite entre les diverses nuances de l'opinion républicaine, nous pouvons donner à la France le spectacle d'un parti discipliné, ferme en ses principes, laborieux, vigilant et résolu à tout pour arriver à convaincre la France de ses facultés gouvernementales. En un mot, un parti acceptant la formule : Le pouvoir au plus sage et au plus digne.

Il faut donc être les plus sages. Eh bien ! cela ne

N'applaudissez pas, Messieurs ! L'heure est beaucoup trop solennelle pour que nous ayons, les uns et les autres, d'autres paroles que celles de l'estime et de la confiance réciproque. (*Très bien !*)

La situation actuelle de la France, quand on l'examine de très près, quand on est animé, pour cet examen, de la passion de la justice et de la vérité, c'est-à-dire que l'on a, pour se garantir des illusions du cœur, les règles de la raison, est bien faite pour nous inspirer les plus profondes tristesses, mais elle nous invite aux mesures les plus viriles et elle nous interdit le découragement ; étudions-la, et nous arriverons à cette conclusion que, si le parti républicain veut, il peut, et que, s'il sait, il parviendra à régénérer ce pays et à y fonder un gouvernement libre, à l'abri des surprises, des réactions et des défaillances.

C'est cette démonstration qu'il est utile de faire aujourd'hui, et qu'il importe surtout de faire en face des compétitions des partis monarchiques, non seulement pour amener le triomphe des principes auxquels nous sommes attachés, mais surtout, il ne faut pas cesser une minute de le répéter, pour donner à la France son salut.

A l'heure où nous sommes, que voit-on dans le pays? On voit les hommes qui, dans tous les temps, ont médit de la démocratie, qui l'ont eue en haine, ou par ignorance ou par intérêt personnel, exploiter à leur profit la crédulité et la panique, défigurer systématiquement les hommes et les choses, et s'efforcer d'attribuer les excès des derniers mois à la République, à laquelle ils doivent cependant de n'avoir pas été emportés.

Et je trouve qu'il y a, entre la situation actuelle et la situation qui se déroulait au mois de mai 1870, une analogie pleine d'enseignements.

Au mois de mai 1870, la France a été interrogée; vous savez par qui et comment. Mais il n'en est pas

moins vrai qu elle était investie du droit de prononcer sur ses destinées. A l'aide de la coalition de toutes les peurs, surexcitée par une presse stipendiée, à l'aide de la coalition des intérêts les plus bas, — intérêts dynastiques, intérêts de parasites, — on a surpris la France, on a surpris son vote ; mais elle n'en a pas moins prononcé son arrêt, et, avec une rapidité foudroyante, trois mois après, l'arrêt s'accomplissait, et elle était punie, châtiée au-delà de toute justice, pour s'être abandonnée aux mains criminelles d'un empereur.

On lui pose aujourd'hui, sous des noms divers, la même question : veut-elle, une fois encore, abdiquer et verser dans l'ornière des dynasties ?

De quelque nom qu'on déguise les choses, vous la voyez, c'est toujours la question de savoir si la France veut se gouverner librement, ou si elle veut se livrer, et si la terrible expérience d'où elle est sortie saignante et mutilée lui a enfin appris à se conduire seule et par elle-même.

Chose consolante, malgré les excès qui ont été commis et les crimes qui ont marqué la chute de la Commune à Paris, malgré le courant de calomnies qui avait été déchaîné contre le parti républicain, en pleine guerre civile le pays a conservé son sang-froid ; les élections municipales ont attesté qu'au lendemain de cette effroyable crise, le pays ne se laissait pas aller à la réaction. Il y a là une espérance qui doit nous inspirer la patience et la sagesse dans l'action politique. Je crois que, grâce à l'union faite entre les diverses nuances de l'opinion républicaine, nous pouvons donner à la France le spectacle d'un parti discipliné, ferme en ses principes, laborieux, vigilant et résolu à tout pour arriver à convaincre la France de ses facultés gouvernementales. En un mot, un parti acceptant la formule : Le pouvoir au plus sage et au plus digne.

Il faut donc être les plus sages. Eh bien ! cela ne

nous coûtera pas, par cette excellente raison qu'il n'y a de politique vraiment sage, vraiment féconde, que celle du parti républicain. (*Très bien !*)

Il faut ne nous laisser détourner du droit chemin ni par les calomnies ni par les injures ; et j'ai la conviction que, si nous voulons tenir bon et rester au poste, si nous voulons incessamment, sur toutes les questions posées, produire les solutions républicaines, nous arriverons à démontrer bientôt, par voie de comparaison et de contradition, aux prétentieux qui nous dédaignent ou nous ignorent, que nous valons mieux que les injures, que nous sommes un parti de gouvernement capable de diriger les affaires, le parti de l'intelligence et de la raison, et que c'est parmi les hommes se réclamant de nos principes qu'on trouvera vraiment les garanties de science, de désintéressement et d'ordre, sans lesquelles un gouvernement n'est qu'une affaire au profit de quelques-uns.

Il faut donc maintenir et appuyer notre gouvernement, la République, en fait et en droit. Sans discuter sur les nuances puériles, permettez-moi de vous dire qu'un gouvernement au nom duquel on fait des lois, on fait la paix, on lève des milliards, on rend la justice, on dompte des émeutes qui auraient suffi à emporter dix monarchies, est un gouvernement établi et légitime, qui prouve sa force et son droit par ses actes mêmes. Ce gouvernement s'impose au respect de tous, et quiconque le menace est un factieux. (*Bravo ! bravo !*)

Aux plus sages ! aux plus dignes ! Parfaitement ! C'est une gageure qu'on doit accepter. Ce n'est pas une formule nouvelle pour des républicains ; c'est leur dogme, de ne voir attribuer les fonctions publiques qu'au mérite et à la vertu. C'est à ce respect du mérite et de la moralité que nous avons vainement rappelé l'Empire ; c'était même parce que la morale s'oppose à toute transaction avec un pouvoir fondé

sur le crime et maintenu par la corruption, que notre opposition était alors irréconciliable et révolutionnaire.

Aujourd'hui, l'opposition, sous le gouvernement républicain, change de caractère et modifie sa nature et ses plans de conduite ; elle doit presser et contrôler, et non détruire. Oui, nous serons respectueux de votre autorité, respectueux de votre légalité, respectueux de vos choix, mais nous n'abandonnerons pas le droit de critique et de réforme ; et, comme nous n'avons jamais demandé de faveurs à personne, nous laisserons le suffrage universel prononcer entre ceux qui nous dédaignent et ceux qui ont eu la patience et la constance de lutter pour la République et la liberté. (*Vifs applaudissements.*)

Cette conception du rôle de l'opposition sous la République tient à des différences d'âge et de temps. Il est certain que l'âge, je dirai héroïque, chevaleresque du parti, est passé depuis la réalisation d'une partie de ses espérances. Et nous avons, aujourd'hui qu'il s'agit de développer l'application de nos principes, le devoir d'être aussi froids, aussi patients, aussi mesurés, aussi habiles, que nous avons été enthousiastes, véhéments, alors qu'il s'agissait de rejeter dans le néant les contrefaçons du Bas-Empire. (*Très bien! très bien!*)

Oui, sous un gouvernement qui, pour maintenir l'ordre, a été obligé de se réclamer de la légalité de la République, il faut savoir patienter, s'attacher à une chose ; il faut que cette chose soit immédiatement réalisable, et se tenir à elle jusqu'à ce qu'elle soit réalisée.

Et, Messieurs, permettez-moi de vous le dire, plus nous spécialiserons, plus nous centraliserons nos efforts sur un point donné, plus promptement nous susciterons des auxiliaires dévoués dans les rangs du suffrage universel, qui prononce en dernier lieu, et

nous coûtera pas, par cette excellente raison qu'il n'y a de politique vraiment sage, vraiment féconde, que celle du parti républicain. (*Très bien!*)

Il faut ne nous laisser détourner du droit chemin ni par les calomnies ni par les injures ; et j'ai la conviction que, si nous voulons tenir bon et rester au poste, si nous voulons incessamment, sur toutes les questions posées, produire les solutions républicaines, nous arriverons à démontrer bientôt, par voie de comparaison et de contradition, aux prétentieux qui nous dédaignent ou nous ignorent, que nous valons mieux que les injures, que nous sommes un parti de gouvernement capable de diriger les affaires, le parti de l'intelligence et de la raison, et que c'est parmi les hommes se réclamant de nos principes qu'on trouvera vraiment les garanties de science, de désintéressement et d'ordre, sans lesquelles un gouvernement n'est qu'une affaire au profit de quelques-uns.

Il faut donc maintenir et appuyer notre gouvernement, la République, en fait et en droit. Sans discuter sur les nuances puériles, permettez-moi de vous dire qu'un gouvernement au nom duquel on fait des lois, on fait la paix, on lève des milliards, on rend la justice, on dompte des émeutes qui auraient suffi à emporter dix monarchies, est un gouvernement établi et légitime, qui prouve sa force et son droit par ses actes mêmes. Ce gouvernement s'impose au respect de tous, et quiconque le menace est un factieux. (*Bravo! bravo!*)

Aux plus sages! aux plus dignes! Parfaitement! C'est une gageure qu'on doit accepter. Ce n'est pas une formule nouvelle pour des républicains ; c'est leur dogme, de ne voir attribuer les fonctions publiques qu'au mérite et à la vertu. C'est à ce respect du mérite et de la moralité que nous avons vainement rappelé l'Empire ; c'était même parce que la morale s'oppose à toute transaction avec un pouvoir fondé

laissé croupir les masses qui engendre, presque à époque fixe, ces crises, ces explosions effroyables qui apparaissent dans le cours de notre histoire comme une sorte de mal chronique, à ce point qu'on pourrait annoncer à l'avance l'arrivée de ces vastes tempêtes sociales?

« Oh ! il faut nous débarrasser du passé. Il faut refaire la France. » Hélas ! tel fut le cri qui, au lendemain de nos désastres, est sorti de toutes les poitrines. Pendant trois mois on a entendu ce cri sacré, illumination subite d'un peuple qui ne voulait pas périr. Ce cri, on ne l'entend plus. On n'entend plus parler aujourd'hui que de complots et d'intrigues dynastiques ; il n'est plus question que de savoir quel prétendant s'attribuera les débris de la patrie en péril. Il faut que cela cesse ; il faut écarter résolument ces scandaleuses convoitises et ne plus penser qu'à la France. Il faut se retourner vers les ignorants et les déshérités, et faire du suffrage universel, qui est la force par le nombre, le pouvoir éclairé par la raison. Il faut achever la Révolution.

Oui, quelque calomniés que soient aujourd'hui les hommes et les principes de la Révolution française, nous devons hautement les revendiquer, poursuivre notre œuvre, qui ne sera terminée que lorsque la Révolution sera accomplie (*Applaudissements*) ; mais j'entends, Messieurs, par ce mot : la Révolution, la diffusion des principes de justice et de raison qui l'inspiraient, et je repousse de toutes mes forces l'assimilation perfide, calculée, de nos adversaires avec les entreprises de la violence. La Révolution a voulu garantir à tous la justice, l'égalité, la liberté ; elle proclamait le règne du travail, et voulait en assurer à tous les légitimes fruits ; mais elle a subi des retards, presque des éclipses. Les conquêtes matérielles nous sont restées en partie, mais les conséquences morales et politiques sont encore à venir pour les plus nom-

breux : les ouvriers et les paysans ; ces derniers, surtout, n'en ont retiré que des bénéfices matériels, précieux assurément, dignes de tous nos respects et de toute notre sollicitude, mais insuffisants toutefois à en faire de libres et complets citoyens.

Aussi, rien de plus logique, de plus naturel que les votes et les actes des paysans dont on se plaint quelquefois, sans vouloir tenir compte de l'état d'infériorité intellectuelle où la société les maintient. Ces plaintes sont injustes, elles sont mal fondées. elles se retournent contre ceux qui les profèrent : elles sont le fait de l'organisation d'une société imprévoyante. Les paysans sont intellectuellement en arrière de quelques siècles sur la partie éclairée du pays. Oui, la distance est énorme, entre eux et nous qui avons reçu l'éducation classique et scientifique, même imparfaite, de nos jours; qui avons appris à lire dans notre histoire ; nous qui parlons notre langue, tandis que, chose cruelle à dire, tant de nos compatriotes ne font encore que la balbutier. Ah ! ce paysan voué au travail de la terre, qui porte si courageusement le poids du jour, sans autre consolation que de laisser à ses enfants le champ paternel allongé d'un arpent, toutes ses passions, ses joies, ses craintes sont concentrées sur le sort de ce patrimoine. Il ne perçoit du monde extérieur, de la société où il vit, que des rumeurs, des légendes ; il est la proie des trompeurs et des habiles; il frappe sans le savoir le sein de la Révolution sa bienfaitrice; il donne loyalement son impôt et son sang à une société pour laquelle il éprouve autant de crainte que de respect. Mais là se borne son rôle, et, si vous lui parlez principe, il ignore, et naturellement il vous répond intérêt ! C'est justice ! C'est donc aux paysans qu'il faut s'adresser sans relâche, c'est eux qu'il faut relever et instruire. Les mots, que ~~les partis~~ ont échangés, de *ruralité*, de Chambre *rurale*, il faut les relever et ne pas en faire une injure.

Ah! il faudrait désirer qu'il y eût une Chambre rurale dans le sens profond et vrai de ce mot, car ce n'est pas avec des hobereaux que l'on fait une Chambre rurale, c'est avec des paysans éclairés et libres, aptes à se représenter eux-mêmes; et alors, au lieu d'être une raillerie, cette qualification de Chambre rurale serait un hommage rendu aux progrès de la civilisation dans les masses. Cette nouvelle force sociale serait utilisée pour le bonheur général. Malheureusement, nous n'en sommes pas là, et ce progrès nous sera refusé aussi longtemps que la démocratie française ne sera pas arrivée à démontrer, à démontrer jusqu'à l'évidence, que l'intérêt vital des classes supérieures, si l'on veut refaire la patrie, si on veut lui rendre sa grandeur, sa puissance et son génie, c'est précisément d'élever, d'émanciper au moral ce peuple de travailleurs qui tient en réserve une sève encore vierge et des trésors inépuisables d'activité et d'aptitudes. Il faut apprendre et enseigner aux paysans ce qu'ils doivent à la société et ce qu'ils peuvent exiger d'elle. (*Applaudissements.*)

Le jour où il sera bien entendu que nous n'avons pas d'œuvre plus grande et plus pressante à faire, que nous devons laisser de côté, ajourner toutes les autres réformes, que nous n'avons qu'une tâche, instruire le peuple, répandre l'éducation et la science à flots, ce jour, une grande étape sera marquée vers notre régénération. Mais il faut que notre action soit double, qu'elle porte sur le développement de l'esprit et du corps; il faut, selon une exacte définition, que dans chaque homme elle nous donne une intelligence réellement servie par des organes. Je ne veux pas seulement que cet homme pense, lise et raisonne, je veux qu'il puisse agir et combattre. Il faut mettre partout, à côté de l'instituteur, le gymnaste et le militaire, afin que nos enfants, nos soldats, nos concitoyens, soient tous aptes à tenir une épée, à manier

un fusil, à faire de longues marches, à passer les nuits à la belle étoile, à supporter vaillamment toutes les épreuves pour la patrie. (*Mouvement.*) Il faut pousser de front ces deux éducations, car autrement vous ferez une œuvre de lettrés, vous ne ferez pas une œuvre de patriotes.

Oui, Messieurs, si l'on nous a devancés, oui, si nous avons subi cette suprême injure de voir la France de Kléber et de Hoche perdre ses deux plus patriotiques provinces, celles qui contenaient à la fois le plus d'esprit militaire, commercial, industriel, démocratique, nous ne devons en accuser que notre infériorité physique et morale. Aujourd'hui, l'intérêt de la patrie nous commande de ne pas prononcer de mots imprudents, de clore nos lèvres et de refouler au fond du cœur nos ressentiments, de reprendre à pied-d'œuvre ce grand ouvrage de la régénération nationale, d'y mettre tout le temps nécessaire, afin de faire œuvre qui dure. S'il faut dix ans, s'il faut vingt ans, il faudra mettre les dix années, les vingt années; mais il faut commencer tout de suite; il faut que chaque année on voie s'avancer dans la vie une génération nouvelle, forte, intelligente, aussi amoureuse de la science que de la patrie, ayant au cœur ce double sentiment qu'on ne sert bien son pays qu'en le servant de son bras et de sa raison.

Nous avons été élevés à une rude école; nous devons, si cela est possible, nous guérir du mal vaniteux qui nous a causé tant de désastres.

Nous devons prendre aussi conscience de ce qui nous revient à tous de responsabilité, et, voyant le remède, nous devons tout sacrifier à ce but immédiat : nous refaire, nous reconstituer; et pour cela, rien, rien ne doit nous coûter; nous ne produirons aucune réclamation avant celle-là : l'éducation la plus complète de la base au sommet des connaissances humaines.

Naturellement, il faut que ce soit le mérite reconnu, l'aptitude révélée, éprouvée, qui monte cette échelle; des juges intègres et impartiaux, choisis librement par leurs concitoyens, en décideront publiquement, de telle sorte que le mérite seul ouvrira les portes. Rejetons comme les auteurs néfastes de tous nos maux ceux qui ont mis la parole à la place de l'action, tous ceux qui ont mis le favoritisme à la place du mérite, tous ceux qui se sont fait du métier des armes non un moyen de protéger la France, mais un moyen de servir les caprices du maître et quelquefois de se faire les complices de ses crimes. (*Applaudissements.*)

En un mot, rentrons dans la vérité, et que, pour tout le monde, il soit bien entendu que, lorsqu'en France un citoyen est né, il est né un soldat; et que quiconque se dérobe à ce double devoir d'instruction civile et militaire, soit impitoyablement privé de ses droits de citoyen et d'électeur. Faisons entrer dans l'âme des générations actuelles et de celles qui vont naître la pensée que quiconque, dans une société démocratique, n'est pas apte à prendre sa part de ses douleurs et de ses épreuves, n'est pas digne de prendre part à son gouvernement. (*Applaudissements.*)

Par là, Messieurs, je le répète, vous rentrez dans la vérité des principes démocratiques, qui est d'honorer le travail, qui est de faire du travail et de la science les deux éléments constitutifs de toute société libre. Ah! quelle nation on ferait avec une telle discipline, religieusement suivie pendant des années, avec les admirables aptitudes de notre race à produire des penseurs, des savants, des héros et de libres esprits! C'est en pensant à ce grand sujet qu'on s'élève vite au-dessus des tristesses du présent pour envisager l'avenir avec confiance.

Messieurs, je le dis avec orgueil, sur le terrain de la science, la France peut soutenir la rivalité avec le monde entier; et, malgré l'affaiblissement du niveau

N'applaudissez pas, Messieurs ! L'heure est beaucoup trop solennelle pour que nous ayons, les uns et les autres, d'autres paroles que celles de l'estime et de la confiance réciproque. (*Très bien !*)

La situation actuelle de la France, quand on l'examine de très près, quand on est animé, pour cet examen, de la passion de la justice et de la vérité, c'est-à-dire que l'on a, pour se garantir des illusions du cœur, les règles de la raison, est bien faite pour nous inspirer les plus profondes tristesses, mais elle nous invite aux mesures les plus viriles et elle nous interdit le découragement ; étudions-la, et nous arriverons à cette conclusion que, si le parti républicain veut, il peut, et que, s'il sait, il parviendra à régénérer ce pays et à y fonder un gouvernement libre, à l'abri des surprises, des réactions et des défaillances.

C'est cette démonstration qu'il est utile de faire aujourd'hui, et qu'il importe surtout de faire en face des compétitions des partis monarchiques, non seulement pour amener le triomphe des principes auxquels nous sommes attachés, mais surtout, il ne faut pas cesser une minute de le répéter, pour donner à la France son salut.

A l'heure où nous sommes, que voit-on dans le pays? On voit les hommes qui, dans tous les temps, ont médit de la démocratie, qui l'ont eue en haine, ou par ignorance ou par intérêt personnel, exploiter à leur profit la crédulité et la panique, défigurer systématiquement les hommes et les choses, et s'efforcer d'attribuer les excès des derniers mois à la République, à laquelle ils doivent cependant de n'avoir pas été emportés.

Et je trouve qu'il y a, entre la situation actuelle et la situation qui se déroulait au mois de mai 1870, une analogie pleine d'enseignements.

Au mois de mai 1870, la France a été interrogée; vous savez par qui et comment. Mais il n'en est pas

moins vrai qu elle était investie du droit de prononcer sur ses destinées. A l'aide de la coalition de toutes les peurs, surexcitée par une presse stipendiée, à l'aide de la coalition des intérêts les plus bas, — intérêts dynastiques, intérêts de parasites, — on a surpris la France, on a surpris son vote ; mais elle n'en a pas moins prononcé son arrêt, et, avec une rapidité foudroyante, trois mois après, l'arrêt s'accomplissait, et elle était punie, châtiée au-delà de toute justice, pour s'être abandonnée aux mains criminelles d'un empereur.

On lui pose aujourd'hui, sous des noms divers, la même question : veut-elle, une fois encore, abdiquer et verser dans l'ornière des dynasties ?

De quelque nom qu'on déguise les choses, vous le voyez, c'est toujours la question de savoir si la France veut se gouverner librement, ou si elle veut se livrer, et si la terrible expérience d'où elle est sortie saignante et mutilée lui a enfin appris à se conduire seule et par elle-même.

Chose consolante, malgré les excès qui ont été commis et les crimes qui ont marqué la chute de la Commune à Paris, malgré le courant de calomnies qui avait été déchaîné contre le parti républicain, en pleine guerre civile le pays a conservé son sang-froid ; les élections municipales ont attesté qu'au lendemain de cette effroyable crise, le pays ne se laissait pas aller à la réaction. Il y a là une espérance qui doit nous inspirer la patience et la sagesse dans l'action politique. Je crois que, grâce à l'union faite entre les diverses nuances de l'opinion républicaine, nous pouvons donner à la France le spectacle d'un parti discipliné, ferme en ses principes, laborieux, vigilant et résolu à tout pour arriver à convaincre la France de ses facultés gouvernementales. En un mot, un parti acceptant la formule : Le pouvoir au plus sage et au plus digne.

Il faut donc être les plus sages. Eh bien ! cela ne

N'applaudissez pas, Messieurs ! L'heure est beaucoup trop solennelle pour que nous ayons, les uns et les autres, d'autres paroles que celles de l'estime et de la confiance réciproque. (*Très bien !*)

La situation actuelle de la France, quand on l'examine de très près, quand on est animé, pour cet examen, de la passion de la justice et de la vérité, c'est-à-dire que l'on a, pour se garantir des illusions du cœur, les règles de la raison, est bien faite pour nous inspirer les plus profondes tristesses, mais elle nous invite aux mesures les plus viriles et elle nous interdit le découragement ; étudions-la, et nous arriverons à cette conclusion que, si le parti républicain veut, il peut, et que, s'il sait, il parviendra à régénérer ce pays et à y fonder un gouvernement libre, à l'abri des surprises, des réactions et des défaillances.

C'est cette démonstration qu'il est utile de faire aujourd'hui, et qu'il importe surtout de faire en face des compétitions des partis monarchiques, non seulement pour amener le triomphe des principes auxquels nous sommes attachés, mais surtout, il ne faut pas cesser une minute de le répéter, pour donner à la France son salut.

A l'heure où nous sommes, que voit-on dans le pays ? On voit les hommes qui, dans tous les temps, ont médit de la démocratie, qui l'ont eue en haine, ou par ignorance ou par intérêt personnel, exploiter à leur profit la crédulité et la panique, défigurer systématiquement les hommes et les choses, et s'efforcer d'attribuer les excès des derniers mois à la République, à laquelle ils doivent cependant de n'avoir pas été emportés.

Et je trouve qu'il y a, entre la situation actuelle et la situation qui se déroulait au mois de mai 1870, une analogie pleine d'enseignements.

Au mois de mai 1870, la France a été interrogée ; vous savez par qui et comment. Mais il n'en est pas

moins vrai qu elle était investie du droit de prononcer sur ses destinées. A l'aide de la coalition de toutes les peurs, surexcitée par une presse stipendiée, à l'aide de la coalition des intérêts les plus bas, — intérêts dynastiques, intérêts de parasites, — on a surpris la France, on a surpris son vote ; mais elle n'en a pas moins prononcé son arrêt, et, avec une rapidité foudroyante, trois mois après, l'arrêt s'accomplissait, et elle était punie, châtiée au-delà de toute justice, pour s'être abandonnée aux mains criminelles d'un empereur.

On lui pose aujourd'hui, sous des noms divers, la même question : veut-elle, une fois encore, abdiquer et verser dans l'ornière des dynasties ?

De quelque nom qu'on déguise les choses, vous le voyez, c'est toujours la question de savoir si la France veut se gouverner librement, ou si elle veut se livrer, et si la terrible expérience d'où elle est sortie saignante et mutilée lui a enfin appris à se conduire seule et par elle-même.

Chose consolante, malgré les excès qui ont été commis et les crimes qui ont marqué la chute de la Commune à Paris, malgré le courant de calomnies qui avait été déchaîné contre le parti républicain, en pleine guerre civile le pays a conservé son sang-froid ; les élections municipales ont attesté qu'au lendemain de cette effroyable crise, le pays ne se laissait pas aller à la réaction. Il y a là une espérance qui doit nous inspirer la patience et la sagesse dans l'action politique. Je crois que, grâce à l'union faite entre les diverses nuances de l'opinion républicaine, nous pouvons donner à la France le spectacle d'un parti discipliné, ferme en ses principes, laborieux, vigilant et résolu à tout pour arriver à convaincre la France de ses facultés gouvernementales. En un mot, un parti acceptant la formule : Le pouvoir au plus sage et au plus digne.

Il faut donc être les plus sages. Eh bien ! cela ne

nous coûtera pas, par cette excellente raison qu'il n'y a de politique vraiment sage, vraiment féconde, que celle du parti républicain. (*Très bien!*)

Il faut ne nous laisser détourner du droit chemin ni par les calomnies ni par les injures ; et j'ai la conviction que, si nous voulons tenir bon et rester au poste, si nous voulons incessamment, sur toutes les questions posées, produire les solutions républicaines, nous arriverons à démontrer bientôt, par voie de comparaison et de contradition, aux prétentieux qui nous dédaignent ou nous ignorent, que nous valons mieux que les injures, que nous sommes un parti de gouvernement capable de diriger les affaires, le parti de l'intelligence et de la raison, et que c'est parmi les hommes se réclamant de nos principes qu'on trouvera vraiment les garanties de science, de désintéressement et d'ordre, sans lesquelles un gouvernement n'est qu'une affaire au profit de quelques-uns.

Il faut donc maintenir et appuyer notre gouvernement, la République, en fait et en droit. Sans discuter sur les nuances puériles, permettez-moi de vous dire qu'un gouvernement au nom duquel on fait des lois, on fait la paix, on lève des milliards, on rend la justice, on dompte des émeutes qui auraient suffi à emporter dix monarchies, est un gouvernement établi et légitime, qui prouve sa force et son droit par ses actes mêmes. Ce gouvernement s'impose au respect de tous, et quiconque le menace est un factieux. (*Bravo! bravo!*)

Aux plus sages! aux plus dignes! Parfaitement! C'est une gageure qu'on doit accepter. Ce n'est pas une formule nouvelle pour des républicains ; c'est leur dogme, de ne voir attribuer les fonctions publiques qu'au mérite et à la vertu. C'est à ce respect du mérite et de la moralité que nous avons vainement rappelé l'Empire ; c'était même parce que la morale s'oppose à toute transaction avec un pouvoir fondé

sur le crime et maintenu par la corruption, que notre opposition était alors irréconciliable et révolutionnaire.

Aujourd'hui, l'opposition, sous le gouvernement républicain, change de caractère et modifie sa nature et ses plans de conduite ; elle doit presser et contrôler, et non détruire. Oui, nous serons respectueux de votre autorité, respectueux de votre légalité, respectueux de vos choix, mais nous n'abandonnerons pas le droit de critique et de réforme ; et, comme nous n'avons jamais demandé de faveurs à personne, nous laisserons le suffrage universel prononcer entre ceux qui nous dédaignent et ceux qui ont eu la patience et la constance de lutter pour la République et la liberté. (*Vifs applaudissements.*)

Cette conception du rôle de l'opposition sous la République tient à des différences d'âge et de temps. Il est certain que l'âge, je dirai héroïque, chevaleresque du parti, est passé depuis la réalisation d'une partie de ses espérances. Et nous avons, aujourd'hui qu'il s'agit de développer l'application de nos principes, le devoir d'être aussi froids, aussi patients, aussi mesurés, aussi habiles, que nous avons été enthousiastes, véhéments, alors qu'il s'agissait de rejeter dans le néant les contrefaçons du Bas-Empire. (*Très bien! très bien!*)

Oui, sous un gouvernement qui, pour maintenir l'ordre, a été obligé de se réclamer de la légalité de la République, il faut savoir patienter, s'attacher à une chose ; il faut que cette chose soit immédiatement réalisable, et se tenir à elle jusqu'à ce qu'elle soit réalisée.

Et, Messieurs, permettez-moi de vous le dire, plus nous spécialiserons, plus nous centraliserons nos efforts sur un point donné, plus promptement nous susciterons des auxiliaires dévoués dans les rangs du suffrage universel, qui prononce en dernier lieu, et

plus nous abrégerons les délais qui nous séparent du succès. L'unité, la simplicité du but, tel doit être le mot d'ordre ; mais il ne suffit pas d'avoir le ferme propos de faire du parti républicain un parti à la fois de principes et pratique, un parti de gouvernement ; il faut à ce parti un programme net, précis, ennemi des utopies, ennemi des chimères ; surtout il ne faut se laisser détourner par rien de sa réalisation, et ne jamais se rebuter ni se lasser dans la lutte entreprise pour refaire le pays, refaire ses mœurs, et, en le ravissant aux intrigants, l'empêcher d'être constamment ballotté entre le despotisme et l'émeute provoquée. Il faut faire disparaître le mal, cause de tous les maux: l'ignorance, d'où sortent alternativement le despotisme et la démagogie. Pour combattre ce mal, de tous les remèdes qui peuvent solliciter l'attention des hommes politiques, il en est un qui les domine et les résume tous : c'est l'éducation de tous. Il faut savoir à l'aide de quelles mesures, de quels procédés, au lendemain de nos désastres qui sont imputables non seulement au gouvernement que nous avons subi, mais encore à la dégénérescence de l'esprit public, nous pourrons nous garantir des chutes, des surprises, des erreurs, des infériorités qui nous ont tant coûté. Étudions nos malheurs, remontons aux causes, à la première de toutes : nous nous sommes laissé distancer par d'autres peuples, moins bien doués que nous-mêmes, mais qui ont marché pendant que nous restions stationnaires.

Oui, on peut établir, preuves en main, que c'est l'infériorité de notre éducation nationale qui nous a conduits aux revers. Nous avons été battus par des adversaires qui avaient mis de leur côté la prévoyance, a discipline et la science : ce qui prouve, en dernière analyse, que, même dans les conflits de la force matérielle, c'est l'intelligence qui reste maître. Et à l'intérieur, n'est-ce pas l'ignorance dans laquelle on a

laissé croupir les masses qui engendre, presque à époque fixe, ces crises, ces explosions effroyables qui apparaissent dans le cours de notre histoire comme une sorte de mal chronique, à ce point qu'on pourrait annoncer à l'avance l'arrivée de ces vastes tempêtes sociales?

« Oh ! il faut nous débarrasser du passé. Il faut refaire la France. » Hélas ! tel fut le cri qui, au lendemain de nos désastres, est sorti de toutes les poitrines. Pendant trois mois on a entendu ce cri sacré, illumination subite d'un peuple qui ne voulait pas périr. Ce cri, on ne l'entend plus. On n'entend plus parler aujourd'hui que de complots et d'intrigues dynastiques ; il n'est plus question que de savoir quel prétendant s'attribuera les débris de la patrie en péril. Il faut que cela cesse ; il faut écarter résolument ces scandaleuses convoitises et ne plus penser qu'à la France. Il faut se retourner vers les ignorants et les déshérités, et faire du suffrage universel, qui est la force par le nombre, le pouvoir éclairé par la raison. Il faut achever la Révolution.

Oui, quelque calomniés que soient aujourd'hui les hommes et les principes de la Révolution française, nous devons hautement les revendiquer, poursuivre notre œuvre, qui ne sera terminée que lorsque la Révolution sera accomplie (*Applaudissements*) ; mais j'entends, Messieurs, par ce mot : la Révolution, la diffusion des principes de justice et de raison qui l'inspiraient, et je repousse de toutes mes forces l'assimilation perfide, calculée, de nos adversaires avec les entreprises de la violence. La Révolution a voulu garantir à tous la justice, l'égalité, la liberté ; elle proclamait le règne du travail, et voulait en assurer à tous les légitimes fruits ; mais elle a subi des retards, presque des éclipses. Les conquêtes matérielles nous sont restées en partie, mais les conséquences morales et politiques sont encore à venir pour les plus nom-

breux : les ouvriers et les paysans ; ces derniers, surtout, n'en ont retiré que des bénéfices matériels, précieux assurément, dignes de tous nos respects et de toute notre sollicitude, mais insuffisants toutefois à en faire de libres et complets citoyens.

Aussi, rien de plus logique, de plus naturel que les votes et les actes des paysans dont on se plaint quelquefois, sans vouloir tenir compte de l'état d'infériorité intellectuelle où la société les maintient. Ces plaintes sont injustes, elles sont mal fondées. elles se retournent contre ceux qui les profèrent : elles sont le fait de l'organisation d'une société imprévoyante. Les paysans sont intellectuellement en arrière de quelques siècles sur la partie éclairée du pays. Oui, la distance est énorme, entre eux et nous qui avons reçu l'éducation classique et scientifique, même imparfaite, de nos jours; qui avons appris à lire dans notre histoire ; nous qui parlons notre langue, tandis que, chose cruelle à dire, tant de nos compatriotes ne font encore que la balbutier. Ah ! ce paysan voué au travail de la terre, qui porte si courageusement le poids du jour, sans autre consolation que de laisser à ses enfants le champ paternel allongé d'un arpent, toutes ses passions, ses joies, ses craintes sont concentrées sur le sort de ce patrimoine. Il ne perçoit du monde extérieur, de la société où il vit, que des rumeurs, des légendes ; il est la proie des trompeurs et des habiles; il frappe sans le savoir le sein de la Révolution sa bienfaitrice; il donne loyalement son impôt et son sang à une société pour laquelle il éprouve autant de crainte que de respect. Mais là se borne son rôle, et, si vous lui parlez principe, il ignore, et naturellement il vous répond intérêt ! C'est justice! C'est donc aux paysans qu'il faut s'adresser sans relâche, c'est eux qu'il faut relever et instruire. Les mots, que les partis ont échangés, de *ruralité*, de Chambre *rurale*, il faut les relever et ne pas en faire une injure.

Ah! il faudrait désirer qu'il y eût une Chambre rurale dans le sens profond et vrai de ce mot, car ce n'est pas avec des hobereaux que l'on fait une Chambre rurale, c'est avec des paysans éclairés et libres, aptes à se représenter eux-mêmes; et alors, au lieu d'être une raillerie, cette qualification de Chambre rurale serait un hommage rendu aux progrès de la civilisation dans les masses. Cette nouvelle force sociale serait utilisée pour le bonheur général. Malheureusement, nous n'en sommes pas là, et ce progrès nous sera refusé aussi longtemps que la démocratie française ne sera pas arrivée à démontrer, à démontrer jusqu'à l'évidence, que l'intérêt vital des classes supérieures, si l'on veut refaire la patrie, si on veut lui rendre sa grandeur, sa puissance et son génie, c'est précisément d'élever, d'émanciper au moral ce peuple de travailleurs qui tient en réserve une sève encore vierge et des trésors inépuisables d'activité et d'aptitudes. Il faut apprendre et enseigner aux paysans ce qu'ils doivent à la société et ce qu'ils peuvent exiger d'elle. (*Applaudissements.*)

Le jour où il sera bien entendu que nous n'avons pas d'œuvre plus grande et plus pressante à faire, que nous devons laisser de côté, ajourner toutes les autres réformes, que nous n'avons qu'une tâche, instruire le peuple, répandre l'éducation et la science à flots, ce jour, une grande étape sera marquée vers notre régénération. Mais il faut que notre action soit double, qu'elle porte sur le développement de l'esprit et du corps; il faut, selon une exacte définition, que dans chaque homme elle nous donne une intelligence réellement servie par des organes. Je ne veux pas seulement que cet homme pense, lise et raisonne, je veux qu'il puisse agir et combattre. Il faut mettre partout, à côté de l'instituteur, le gymnaste et le militaire, afin que nos enfants, nos soldats, nos concitoyens, soient tous aptes à tenir une épée, à manier

un fusil, à faire de longues marches, à passer les nuits à la belle étoile, à supporter vaillamment toutes les épreuves pour la patrie. (*Mouvement.*) Il faut pousser de front ces deux éducations, car autrement vous ferez une œuvre de lettrés, vous ne ferez pas une œuvre de patriotes.

Oui, Messieurs, si l'on nous a devancés, oui, si nous avons subi cette suprême injure de voir la France de Kléber et de Hoche perdre ses deux plus patriotiques provinces, celles qui contenaient à la fois le plus d'esprit militaire, commercial, industriel, démocratique, nous ne devons en accuser que notre infériorité physique et morale. Aujourd'hui, l'intérêt de la patrie nous commande de ne pas prononcer de mots imprudents, de clore nos lèvres et de refouler au fond du cœur nos ressentiments, de reprendre à pied-d'œuvre ce grand ouvrage de la régénération nationale, d'y mettre tout le temps nécessaire, afin de faire œuvre qui dure. S'il faut dix ans, s'il faut vingt ans, il faudra mettre les dix années, les vingt années; mais il faut commencer tout de suite; il faut que chaque année on voie s'avancer dans la vie une génération nouvelle, forte, intelligente, aussi amoureuse de la science que de la patrie, ayant au cœur ce double sentiment qu'on ne sert bien son pays qu'en le servant de son bras et de sa raison.

Nous avons été élevés à une rude école; nous devons, si cela est possible, nous guérir du mal vaniteux qui nous a causé tant de désastres.

Nous devons prendre aussi conscience de ce qui nous revient à tous de responsabilité, et, voyant le remède, nous devons tout sacrifier à ce but immédiat : nous refaire, nous reconstituer; et pour cela, rien, rien ne doit nous coûter; nous ne produirons aucune réclamation avant celle-là : l'éducation la plus complète de la base au sommet des connaissances humaines.

Naturellement, il faut que ce soit le mérite reconnu, l'aptitude révélée, éprouvée, qui monte cette échelle; des juges intègres et impartiaux, choisis librement par leurs concitoyens, en décideront publiquement, de telle sorte que le mérite seul ouvrira les portes. Rejetons comme les auteurs néfastes de tous nos maux ceux qui ont mis la parole à la place de l'action, tous ceux qui ont mis le favoritisme à la place du mérite, tous ceux qui se sont fait du métier des armes non un moyen de protéger la France, mais un moyen de servir les caprices du maître et quelquefois de se faire les complices de ses crimes. (*Applaudissements.*)

En un mot, rentrons dans la vérité, et que, pour tout le monde, il soit bien entendu que, lorsqu'en France un citoyen est né, il est né un soldat; et que quiconque se dérobe à ce double devoir d'instruction civile et militaire, soit impitoyablement privé de ses droits de citoyen et d'électeur. Faisons entrer dans l'âme des générations actuelles et de celles qui vont naître la pensée que quiconque, dans une société démocratique, n'est pas apte à prendre sa part de ses douleurs et de ses épreuves, n'est pas digne de prendre part à son gouvernement. (*Applaudissements.*)

Par là, Messieurs, je le répète, vous rentrez dans la vérité des principes démocratiques, qui est d'honorer le travail, qui est de faire du travail et de la science les deux éléments constitutifs de toute société libre. Ah! quelle nation on ferait avec une telle discipline, religieusement suivie pendant des années, avec les admirables aptitudes de notre race à produire des penseurs, des savants, des héros et de libres esprits! C'est en pensant à ce grand sujet qu'on s'élève vite au-dessus des tristesses du présent pour envisager l'avenir avec confiance.

Messieurs, je le dis avec orgueil, sur le terrain de la science, la France peut soutenir la rivalité avec le monde entier; et, malgré l'affaiblissement du niveau

de l'esprit public que j'ai dû constater tout à l'heure, il est constamment, grâce au ciel, resté dans notre pays une élite d'hommes qui, tous les jours, ont reculé les limites de la science, qui, tous les jours, ont avancé les progrès de l'esprit humain; et c'est par là que la France, quels que soient, quels qu'aient été les désastres qui ont accablé le pays, reste le guide du monde. (*Sensation.*)

Savez-vous ce qu'on disait, pendant la guerre, à l'étranger? « Il n'y a plus de livres! » Et, en effet, tout entière occupée à sa défense, la France ne produisait plus rien pour l'intelligence des peuples. (*Mouvement.*)

Mais, Messieurs, ce que je demande, c'est que de la science sortent des livres, des bibliothèques, des académies et des instituts; je demande que ceux qui la détiennent la prodiguent à ceux qui en ont besoin; je veux que la science descende sur la place publique, qu'elle soit donnée dans les plus humbles écoles.

Oui, faisons appel aux savants; qu'ils prennent l'initiative : c'est eux qui doivent hâter le plus puissamment notre restauration morale et nationale. Mais, si nous voulons que la régénération soit rapide, il faut ne plus se défier des intelligences à peine éveillées; il faut ne point craindre de distribuer dans les collèges et dans les écoles toute la vérité; il faut résolument savoir et résolument pratiquer que ce sont les vérités supérieures de la science et de la raison qui saisissent le mieux les jeunes intelligences; et c'est pour cela qu'un des grands penseurs de ce siècle, Auguste Comte, faisait commencer l'instruction par les sciences exactes. Il a été fait des expériences nombreuses à cet égard, qui ont donné toujours le même résultat, à savoir que les intelligences les plus jeunes ont toujours le mieux recueilli les enseignements même les plus élevés qui s'offraient à elles : elles n'étaient pas encore faussées par des habitudes de paresse ou d'erreur!

Mais vous comprenez que ce n'est pas ici que nous allons discuter un programme d'éducation. J'ai dit ce que je tenais surtout à dire devant vous, parce que ces questions nous ont un instant arrachés aux difficultés et aux amertumes de la situation présente. Je voulais vous entretenir de l'avenir. J'ai la conviction que le parti démocratique, ayant la sagesse et la résolution de ne pas demander autre chose, mais de l'exiger infatigablement, arriverait bientôt à montrer au paysan, qui le considère comme hostile, qu'il est son plus sincère ami; oui, nous arriverions vite à lui faire comprendre et retenir que nous avons conscience de nos devoirs envers lui. Nous sommes des frères aînés, et nous serions des frères ingrats si nous quittions la vie sans avoir assuré son émancipation matérielle et morale. (*Vifs applaudissements.*)

Messieurs, ces idées ne m'appartiennent point. Elles sont familières à tous les penseurs, à tous les patriotes. Le propre de la politique est de s'emparer de ces idées essentiellement justes et de les fixer dans les lois. Oh! les politiques qui inventeraient, qui auraient la prétention de faire des choses inopinées, imprévues, ne seraient pas des politiques! Qu'il y a d'années que l'ignorance est combattue, et qu'elle est encore épaisse et terrible! Nous offrons au monde ce spectacle d'avoir été le peuple qui a le premier revendiqué les droits de la raison, et d'être encore réduits à ne les point pratiquer et enseigner pour notre propre compte. (*Vive sensation.*)

Nous ne pouvons cependant rester plus longtemps insensibles à ce qui s'accomplit sous nos yeux, et ne pas avouer que toutes nos crises sociales viennent de l'ignorance. Comment admettre que des hommes qui ne connaissent la société que par le côté qui les irrite, que par la peine et que par le travail, un travail sans lucre suffisant, sans récompense légitime, ne s'aigrissent pas dans les misères, et n'apparaissent pas

à un jour donné sur la place publique avec des passions effroyables? Aussi, je déclare qu'il n'y aura de paix, de repos et d'ordre qu'alors que toutes les classes sociales auront été amenées à la participation des bienfaits de la civilisation et de la science, et considéreront leur gouvernement comme une émanation légitime de leur souveraineté et non plus comme un maître jaloux et avide. Jusque-là, en persévérant dans la voie funeste où nous sommes, vous ferez, des ignorants, tantôt les soutiens des coups d'État, et tantôt les auxiliaires des violences de la rue, et nous resterons exposés aux fureurs impies de multitudes inconscientes et égarées, portant la main sur tout ce qui environne, sans respect même pour les choses de leur tradition, parce qu'elles ne peuvent arriver à la satisfaction d'appétits impossibles, et qui cherchent à se venger en accumulant les ruines. Alors, il est bon de se rappeler le mot de l'Américain Channing : « Les sociétés sont responsables des catastrophes qui éclatent dans leur sein, comme les villes mal administrées où on laisse pourrir les charognes au soleil, sont responsables de la peste. » (*Mouvement.*)

Eh bien ! c'est mon sentiment.

Il faut, par conséquent, que l'homme politique, dans l'accomplissement de sa tâche, s'attaque vivement à celui de tous nos maux qui engendre les autres, à l'ignorance, sans laquelle il serait établi qu'il n'existe pas de gouvernement qui convienne plus à la nature, à la dignité, au bonheur de l'homme, que la République. Et quant à l'erreur politique chez le paysan, elle a la même origine que celle de l'ouvrier : toujours l'ignorance. Qu'est-ce qui fait que le paysan est comme incliné aujourd'hui, par exemple, vers le parti bonapartiste? Et pourquoi, aujourd'hui que la lutte est ouverte entre les partis monarchiques, voit-on les partis bourboniens se tourner vers les paysans,

déguiser leur monarchie et leurs prétendants, tandis que les autres ne craignent pas d'avouer qu'ils veulent le retour de l'empereur? Cela tient, je crois, Messieurs, à un état mental particulier au paysan. On lui a dit, on lui a répété que sa propriété avait été instituée et maintenue par Napoléon. Le paysan n'est pas un homme à fines nuances, à fines distinctions; il mêle et confond Bonaparte et la Révolution; il n'a pas l'esprit de distinction et de critique; mais il a la perception des gros résultats, et il sait que cette terre que son grand-père avait acquise, il l'a gardée sous Napoléon Ier, et qu'à la suite de l'invasion on a menacé cette terre, pour la défense de laquelle, sous la République, il a versé héroïquement son sang, sauvant du même coup son bien et la patrie.

Le paysan sait ces choses. Il voit même, toutes les fois que la Restauration, l'ancien régime reparaît, que la Restauration menace sinon la détention immédiate de la terre, du moins son morcellement. Il y a quelques jours à peine, — et nous ne sommes pas encore sous les fleurs de lis, — une proposition a été introduite à l'Assemblée pour rétablir le droit d'aînesse et ses conséquences. Vous pouvez être certains que le paysan, qui est à l'affût, a parfaitement reconnu l'ennemi impitoyable et traditionnel, et qu'il sait non moins parfaitement qu'il n'a rien de bon à attendre de pareils restaurateurs et de pareils sauveurs de société.

D'un autre côté, grâce à une équivoque et à une altération perfide des principes de la Révolution, Bonaparte lui apparaît comme le protecteur naturel de ses intérêts. C'est ainsi, je vous le disais tout à l'heure, qu'il attribue à Napoléon le Code civil, qui est le bouclier, l'arche sainte où il a trouvé la garantie de son domaine.

Il n'est pas loin de croire, sinon de dire, avec madame de Staël, que Napoléon c'est « Robespierre à

cheval! » Eh bien! il faut démonter ce cavalier. Il ne faut pas permettre à Napoléon, ni dans son passé, ni dans sa descendance, de bénéficier de cette admirable conquête du sol que nous devons à la Révolution. Il faut rompre cette tradition. Prouvons, au contraire, au paysan que c'est à la démocratie, à la République, que c'est à nos devanciers qu'il doit non seulement la terre, mais le droit; que, par la Révolution seule, il est devenu propriétaire et citoyen. Son esprit ne s'élève pas encore au-dessus de la propriété matérielle, qui doit devenir le moyen de son progrès moral. La Révolution et la justice ne séparent pas ces deux progrès.

Il faut que cette propriété qu'il possède soit moralisatrice; qu'à l'aide de cette indépendance acquise par le travail et la possession, il puisse arriver à une autre indépendance : l'indépendance de l'esprit. La société le lui doit; et alors, quand il saura d'où lui vient son accroissement de bien-être et de dignité, il pourra être visité et fréquenté par les gens qui veulent créer de lourds impôts, fonder des majorats et rétablir des noblesses : il ne se laissera plus ni séduire ni tenter.

Présentons-nous donc à lui comme ayant subi sans amertume les coups qu'il nous a portés, l'aimant dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, soucieux de son avenir, soucieux de son bien-être. (*Très bien! très bien!*)

Aussi bien, pour ma part, je ne me défie nullement de ce qu'on a appelé l'antagonisme des villes et des campagnes. Et vous le voyez bien, puisque, loin de croire à la prétendue perpétuité de cet antagonisme, je ne m'attache jamais dans mon esprit qu'à le faire disparaître. Je dis qu'il n'existe pas d'hostilité ni d'antagonisme; il existe seulement des hommes qui exploitent l'ignorance de ceux-ci et les passions de ceux-là. L'antagonisme, il est la création des partis dynastiques, il

est une invention, une spéculation de nos ennemis; l'antagonisme, il disparaîtra devant une opération d'arithmétique loyalement faite. Il suffirait qu'à côté du dénombrement électoral on voulût faire la place des personnalités urbaines, et leur assurer leur juste part d'influence et de représentation.

Nous pourrions rentrer ici dans l'examen du programme de la décentralisation. Et quoique la question soit brûlante, elle pourrait être traitée sans inconvénient et avec modération par des esprits qui savent toujours s'élever et maintenir les principes au-dessus des excès des hommes; mais, pour aujourd'hui, je crois avoir suffisamment indiqué la tâche à poursuivre par le parti républicain, soit dans les assemblées, soit dans la presse, soit dans les réunions publiques et privées, par les correspondances et les livres, par tous ces mille moyens de propagande et d'éducation qui sont ouverts, dans un pays libre, à la libre initiative des citoyens.

Je voudrais, dis-je, pour me résumer, que notre opposition fût une opposition de gouvernement; je voudrais n'y apporter d'autre préoccupation que celle de faire le bien ou de forcer les autres à le faire (*Bruyants applaudissements*); car je connais une passion plus vive que celle d'exercer le pouvoir : c'est de surveiller avec équité, avec fermeté, avec bon sens, un pouvoir loyal (*Applaudissements*), et, sous la simple pression des idées et de l'esprit public, de voir accomplir par d'autres mains que les siennes les réformes les plus éclatantes. (*Applaudissements.*)

Quant à moi, je m'emploierais parfaitement, je l'avoue, à cette tâche, sous un état politique dans lequel la République serait acceptée comme le gouvernement de droit; car, contre le droit, il ne saurait surgir que des prétentions illégitimes, et il ne peut pas se faire qu'on nous oppose, pour l'abattre et le fouler aux pieds, ni un consentement surpris à l'igno-

rance et à la faiblesse, ni un coup d'État de prince, ni un complot de la rue.

C'est en ce sens qu'on a pu dire du droit républicain qu'il est au-dessus des attentats de la force et des caprices de la multitude. Si la République est le gouvernement de droit par excellence, est-ce que tous les partis ne peuvent pas s'y donner rendez-vous? Est-ce que ce n'est pas le seul gouvernement où l'accès du pouvoir soit ouvert à tous ceux qui, sous l'œil de l'opinion publique, ont le mieux affirmé leurs talents et leurs vertus? (*Applaudissements.*) Et dès lors, est-ce que nous ne pouvons pas nous tourner vers ceux qui ont professé des opinions contraires à la République, et leur dire : Ah! vous voulez gouverner la République, vous voulez la fonder, eh bien! nous ne vous demandons qu'une chose, c'est d'abord de la reconnaître. Mais une fois que vous l'aurez reconnue, nous admettrons parfaitement votre passage aux affaires. Car nous voulons présenter au pays ce spectacle de républicains de naissance qui restent dans l'opposition, en face de monarchistes convertis, et forcés, par la cohésion du parti républicain et la légitimité de la République, d'accomplir les réformes qu'elle demande. (*Applaudissements.*)

Ce ne serait pas là, Messieurs, un médiocre triomphe, et, dans tous les cas, la chose, puisque nous en sommes aux essais, mérite d'être tentée. Le jour où on entrerait dans cette méthode politique, la République ne serait pas en péril, même avec des hommes qui ne lui auraient pas toujours été dans leur passé des amants bien fidèles.

Mais il faut pour cela que le parti républicain soit d'une absolue sévérité sur les principes; et nous le déclarons ici : oui, nous serons indulgents pour les personnes; oui, nous nous montrerons faciles à ouvrir la porte, mais nous demeurerons implacables sur les principes. Nous admettrons que des hommes se

trouvent éclairés; nous admettrons que d'autres, sans être encore tout à fait convaincus, mais à cause des nécessités d'une situation sociale exceptionnelle, acceptent de bonne foi les conséquences du principe de la République. Sur le devoir seul nous ne transigerons point.

Toutes ces choses sont possibles, si toutes ces choses sont loyalement pratiquées. Je dis seulement qu'en pareille matière il ne faut pas s'en tenir aux déclarations; et, au jour et à l'heure où la contradiction se produit entre les actes du pouvoir et ses déclarations publiques, il faut la relever et en faire le pays juge.

Si on fait cette garde sévère autour des institutions, soyez convaincus que nous maintiendrons la République beaucoup mieux avec une minorité républicaine ferme, énergique, vigilante sur les actes de la majorité, qu'avec une majorité d'hommes inconsistants et tièdes, qui serait exclusive des personnes, et facile aux compromis sur les principes.

Après cette première ligne de conduite, je voudrais qu'on démontrât, par les raisons que j'indiquais tout à l'heure, au pays tout entier, qu'on lui démontrât qu'il n'y a pas possibilité de tenter aujourd'hui autre chose, en fait de réforme, que l'éducation et l'armement national.

En voyant accomplir cette double réforme : élever et armer la nation, je prendrai patience de ne pas voir légiférer sur d'importantes questions qui peuvent attendre, qui ne sont que des questions latérales, subordonnées à la réalisation de ces premières et capitales nécessités.

Il s'agit de refaire le sang, les os, la moelle de la France, entendez-le bien. Il faut tout donner, le temps et l'argent, à cet intérêt suprême. Le peuple, soyez-en sûrs, ne marchandera pas les millions pour l'éducation de ceux qui souffrent et qui ignorent; il les mar-

chanderait pour ceux dont les desseins ne tendent jamais qu'aux restaurations monarchiques, aux dépenses fastueuses et à l'écrasement du pays; et, en passant, voilà, Messieurs, une des raisons qui démontrent qu'il n'est plus possible de relever la monarchie parmi nous : nous ne sommes plus assez riches pour la payer. (*Très-vifs applaudissements.*)

En conséquence, nous aurions résolu, par là, le plus vital de tous les problèmes, que je résume ainsi : égaliser les classes, dissiper le prétendu antagonisme entre les villes et les campagnes, supprimer le parasitisme, et, par la diffusion de la science pour tous, rendre au pays sa vigueur morale et politique.

Et ainsi vous mettriez à une double caisse d'assurances : l'une, contre les crimes de droit commun, par l'élévation du niveau de la moralité; l'autre, contre les risques de révolution, en donnant satisfaction et sécurité aux droits acquis des uns, aux aspirations légitimes des autres. (*Applaudissements.*)

Tel est le programme à la fois radical et conservateur que la République seule peut accomplir. Et alors, dans le monde entier, les amis de la France pourront se rassurer : elle sortira régénérée de ses grandes épreuves, et, sous les coups mêmes de la mauvaise fortune, elle apparaîtra plus grande, plus prospère, plus fière que jamais. (*Triple salve d'applaudissements.*)

L'assemblée se sépare aux cris de : Vive la République!

Les élections du 2 juillet donnèrent la majorité au parti républicain dans trente départements. M. Gambetta fut élu dans la Seine, le Var et les Bouches-du-Rhône.

DISCOURS

Prononcé le 9 mai 1872

EN RÉPONSE A L'ADRESSE DES DÉLÉGUÉS DE L'ALSACE

Une députation alsacienne s'était rendue, le 9 mai 1872, chez M. Gambetta, pour lui offrir, de la part d'un grand nombre de souscripteurs de toutes les parties de l'Alsace, un groupe en bronze, œuvre de M. Bartholdi. M. Gambetta a remercié en ces termes le président de la délégation :

Messieurs et chers Compatriotes,

En recevant de vos mains ce témoignage des liens de solidarité indissoluble qui unissent les uns aux autres les membres de la grande famille française, comme vous dites, hélas! momentanément séparés, je ne sais vraiment quel est le sentiment qui m'oppresse le plus, si c'est celui de la reconnaissance ou celui de la douleur.

Il m'est véritablement terrible de penser que c'est au jour où l'on négocie à prix d'or, — dur et nécessaire aboutissement de nos défaites, — l'évacuation de nos départements, sans que cette évacuation puisse encore s'étendre à ce qui est le bien même de la France, de penser que cet enseignement, cette exhortation suprême nous sont donnés par l'Alsace.

Je sens bien tout ce qu'il y a de douloureux pour vous à être obligés de compter, de peser, d'ajourner vos espérances; je sens bien que vous avez besoin, comme nous-mêmes, de vous dire que vous ne faiblirez pas; je sens bien que vous avez raison de vous répéter que la ténacité est une des qualités de votre race. Ah! c'est par là que notre chère Alsace était particulièrement nécessaire à l'unité française; elle

représentait parmi nous, à côté de cette mobilité et de cette légèreté qui, malheureusement, à certains moments, déparent notre caractère national, elle représentait l'énergie invulnérable. Et, sur ce grand chemin de l'invasion, elle s'était toujours trouvée la première et la dernière à défendre la patrie !

C'est pour cela que, tant qu'elle ne sera pas rentrée dans la famille, à proprement parler il n'y aura ni de France ni d'Europe.

Mais l'heure est grave et difficile, Messieurs, et il est bien à craindre que, si nous ne prêtions l'oreille qu'aux excitations de notre patriotisme et aux amers souvenirs qui nous ramènent aux luttes impossibles, au sentiment de notre isolement dans le monde, à la mémoire des défaillances qui nous ont accablés, — nous ne dépassions la mesure et que nous ne compromettions une cause que nous pouvons mieux servir.

Oui, ce qui — dans l'entretien que nous avons en ce moment — doit être reporté et redit à ces commettants qui m'avaient choisi, qui avaient salué en moi le dernier protestant et le dernier défenseur de leur droit et de leur honneur, ce n'est pas une parole d'excitation ni une parole d'enthousiasme, non! c'est une parole de résignation, mais de résignation agissante.

Il faut tenir compte de l'état de la France, il faut l'envisager.

A l'heure où nous sommes, la République, que vous associez, que vous avez toujours associée non-seulement à la défense de la patrie, mais à son relèvement, à sa régénération, la République s'impose aux uns par nécessité, aux autres par intérêt, et à la généralité des gens sensés par patriotisme.

On commence à comprendre, en France, que tout ce qui est arrivé a été le fait des monarchies successives, et que ce serait à tort qu'on en ferait porter la

responsabilité unique au dernier des despotismes que nous avons traversés. Le mal date de loin, et, depuis le premier jour où la République a succombé sous le sabre d'un soldat, d'autres régimes se sont succédé qui n'ont rien fait pour épurer et relever le cœur national et le tenir à la hauteur des évènements.

C'est par là, Messieurs, qu'il est vrai de dire que le sentiment républicain est un sentiment véritablement national, parce qu'il fait comprendre que tout ce que la monarchie a fait dans ce pays, même dans un sens libéral, que toutes ses tentatives moyennes, toutes ses demi-mesures, au point de vue d'un certain régime d'administration, de contrôle et de presse, que toutes ces choses étaient équivoques, qu'elles affadissaient le sentiment national, parce qu'elles se faisaient au bénéfice d'une classe, en laissant en dehors les autres, parce qu'elles ne s'adressaient pas à tout le pays et qu'ainsi elles tuaient en germe tout patriotisme. Aussi, quand il a fallu que tous fussent patriotes, — chose douloureuse à dire ! — plusieurs ont manqué.

Aujourd'hui, sous le coup des évènements et des grandes luttes dont nous avons été victimes, on a compris, en France, — au moins il est permis de le croire après les récentes et décisives manifestations qui ont eu lieu, — que la République est désormais comme le gage commun de la renaissance des forces matérielles et morales de notre nation.

Ce grand résultat politique ne pouvait être obtenu qu'à force de réserve et de prudence ; la République ne pouvait gagner les esprits, concilier les intérêts, progresser dans la conscience générale, qu'à force de modération parmi les républicains, qu'à force de démonstrations, faites aux yeux de la majorité des indifférents, que de ce côté est l'esprit d'ordre, de paix civile, de progrès pacifiquement et rationnellement obtenus.

Cette démonstration, elle commence : il faut la

poursuivre, la continuer; il faut déterminer surtout ces convictions tardives à la manifestation desquelles nous assistons depuis quelque temps, mais qui déterminent, à leur tour, d'autres convictions sur lesquelles on n'aurait pas compté, et qui, de proche en proche, sous l'influence d'une agitation républicaine continue, se transforment, s'agrandissent, deviennent la conviction générale.

Le temps est avec nous. Ce n'est pas à dire qu'il faut compter sur le temps pour tout faire, mais nous devons en tenir compte, et nous en servir pour solliciter de tous l'esprit de concorde, l'esprit d'union et, pensez-y bien, l'esprit de résignation et de sacrifice.

Ah! il est bien cruel de demander à ces frères, durement abandonnés, l'esprit de sacrifice et de résignation, et cependant c'est à eux que nous adresserons cette demande suprême de ne pas troubler la patrie dans son travail de reconstruction. Et, de même que vous avez été le pays où le plus de bras se sont armés pour la défense nationale, de même que vous avez donné vos enfants et votre or, de même que vous avez supporté le plus longtemps les balles, le feu, les bombes, les exactions de l'ennemi, de même, pendant cette triste paix, il faut que vous donniez à la France l'exemple d'une population qui sait conserver ses sentiments sans sortir de la mesure, sans provoquer une intervention.

Vous devez à la mère patrie cette suprême consolation de lui faire savoir que, bien qu'elle soit impuissante à vous secourir, votre cœur lui est invinciblement attaché.

Eh bien, cette consolation, cette résignation, vous les lui donnerez: vous les lui donnerez, parce que, quelle que soit l'ardeur de vos sentiments, vous n'avez jamais fait de votre cause d'Alsaciens qu'une cause française, et c'est par là que vous avez donné une véritable marque de patriotisme, dédaignant, dans la

plus large mesure, vos intérêts personnels pour les subordonner à la cause même de la France. La France doit vous rendre ces grands et nobles sentiments. Si elle était assez oublieuse et impie pour ne pas avoir constamment sous les yeux cette image de votre Alsace sanglante et mutilée, oh! alors vous seriez en droit de désespérer!

Mais tant qu'il y aura, en France, un parti national, n'ayez aucune crainte. Et soyez sûrs que ce parti national se recompose et se reconstitue. L'esprit vrai de la France, saisie et livrée à l'ennemi par le second empire, est mis en lumière aujourd'hui. De tous côtés, des publications viennent nous faire connaître le rôle qu'ont joué nos populations, et l'on aperçoit que la France a été bien plus abattue que battue, bien plus surprise que prise. Et, en même temps qu'apparaît la vérité sur les évènements, la conscience du pays renaît. Vous voyez déjà commencer une grande œuvre, légitime, quoique douloureuse, de réprobation et de flétrissure; j'espère que vous assisterez aussi aux châtiments nécessaires.

En même temps que le pays, tous les partis se réunissent pour réclamer la punition de ce crime de lèse-France commis sous les murs de Metz, et vous voyez venir dans nos rangs de vrais patriotes, des hommes qui, sans hésiter, sans discuter, ont fait leur devoir et ont été de véritables héros à l'armée de la Loire.

Ah! c'est que l'on sentait, parmi ceux qui luttaient, qu'il n'y avait pas d'autre ressource et pas d'autre honneur pour la France que de faire du drapeau de la République le drapeau même de la nation.

Il y a, dans ce spectacle, de quoi nous convier à nous replier sur nous-mêmes, et à chercher dans un nouvel essor, dans une nouvelle impulsion, à imprimer à l'intelligence française les véritables moyens réparateurs de notre grandeur morale, de notre grandeur

scientifique, de notre probité financière, de notre vaillance militaire.

Et, quand on aura, sur tous ces chantiers du travail de reconstruction, refait pièce à pièce la France, croyez-vous qu'on ne s'en apercevra pas en Europe, et qu'on n'y regardera pas à deux fois avant de ratifier les violences de la force? Croyez-vous que ce barbare et gothique axiome, qui a eu et qui a encore cours : la force prime le droit, restera inscrit dans les annales du droit des gens?

Non! non!

Si un silence néfaste a pu accueillir une pareille théorie, c'est parce que la France était abattue. Mais il n'est pas un pays, en Europe, qui ne pense qu'il faut que la France se refasse. On ne songe pas à l'assister, on n'en est pas là; la force des armes a réduit à cette position les plus bienveillants et les plus sympathiques. Nous n'avons reçu et nous ne recevrons de longtemps ni aide ni concours, mais le sentiment du voisinage s'est fait jour. On sent que l'orage, pour être passé sur nous, n'est pas entièrement dissipé et qu'il pourra visiter d'autres contrées, frapper d'autres peuples. Le sentiment de la conservation générale surgit, on regarde du côté de la France et on voit le monde occidental vide.

Montrons à ceux qui nous examinent notre moralité, notre puissance intérieure, notre force et non pas, comme on l'a trop fait jusqu'à présent, le spectacle de querelles dynastiques ou de dissentiments sur des chimères.

Donnons ce gage à l'Europe, que nous n'avons pas d'autre visée que de prendre tout le temps qu'il faudra pour arriver à cette situation morale et matérielle où on n'a pas même besoin de tirer l'épée; où on rend au droit les satisfactions qui lui sont dues, parce qu'on sent que derrière ce droit il y a la force.

Mais ne nous laissons aller ni à l'effervescence ni au découragement.

Prenons, — c'est là une réflexion que vous me permettrez de vous soumettre en présence du groupe que vous voulez bien m'offrir, — prenons à la lettre la pensée qui a animé l'artiste et le patriote : comme cette mère qui étend sa main sur le cadavre de son fils tombé et qui, sentant son sein pressé par son jeune enfant encore impropre à porter les armes, ne veut compter que sur l'avenir, tenons la seule conduite digne de gens véritablement animés d'une pensée sage et ferme ; ne parlons pas de revanche, ne prononçons pas de paroles téméraires, recueillons-nous. Travaillons tous les jours à acquérir cette qualité qui nous manque, cette qualité dont vous avez si admirablement parlé : la patience que rien ne décourage, la ténacité qui use jusqu'au temps lui-même.

Alors, Messieurs, quand nous aurons passé par cette rénovation nécessaire, nous aurons mis assez de temps pour qu'il se soit accompli des changements dans le monde autour de nous. Car ce monde qui nous environne n'est pas dans une situation bien enviable ; le bruit des armes, pour avoir cessé en France, n'a pas cessé ailleurs.

Il ne faut pas faire d'excursion bien lointaine chez ses voisins, pour s'apercevoir que, de tous côtés, on se prépare, que, de tous côtés, on se tient la mèche allumée, et que la seule activité qui paraît présider à toutes les opérations des gouvernements, c'est l'activité militaire.

Je ne dis pas qu'il faille tirer de là ni pronostics, ni illusions ; il faut purement et simplement comprendre que le véritable programme de tout bon Français est, avant tout, de se discipliner chez lui, de se vouer à faire de chaque citoyen un soldat et, s'il se peut, un homme instruit, le reste devant nous arriver par surcroît.

Nos ennemis nous ont donné, sur ce point, des

exemples que vous connaissez mieux que nous-mêmes; car, précisément placés sur les frontières, entre eux et nous, vous aviez pris d'eux une culture intellectuelle plus grande, avec la recherche des notions scientifiques dans leur application à la conduite des intérêts de la vie, en même temps que vous aviez cette flamme, cette énergie, cette vigueur, qui sont le propre de la race française.

C'est avec vous et comme vous que nous voulons travailler, sans nous laisser détourner de notre but par les conspirations monarchiques. Vous pouvez répéter à vos frères d'Alsace qu'il n'y a rien à redouter de ce côté ; cette crainte pourrait être de nature à alarmer singulièrement vos espérances patriotiques. Aussi bien, Messieurs, je tiens à dire encore, — alors que de tous côtés il se trouve des sophistes pour déclarer que si nous restons en République, nous manquerons d'alliances au dehors et que nous ne trouverons aucun concours, aucun aide dans les gouvernements de l'Europe, — je tiens à dire que s'il est un régime, un système de gouvernement qui ait, avant tout, l'horreur de l'esprit de conquête et d'annexion, c'est l'ordre républicain.

Ce n'est pas, certes, que nous soyons assez peu soucieux des intérêts de notre pays pour n'accorder nos préférences ou nos sympathies qu'aux peuples qui, au dehors, possèdent telle ou telle forme de gouvernement : la politique extérieure doit en tout temps se régler sur les intérêts du pays, dont on veut ou maintenir ou recouvrer les droits, ce qui n'est d'ailleurs que reprendre la véritable tradition de notre plus grande Assemblée : la Convention.

Est-ce que, d'ailleurs, le système républicain, dans notre pays, n'a pas encore une autre valeur, et faut-il parler de l'impossibilité où se trouverait toute famille d'offrir aucune stabilité à l'alliance des gouvernements du dehors? La question est jugée aujourd'hui : qui

dira restauration dira révolution, et qui dit révolution dit incertitude et impossibilité de contracter ou nouer aucunes relations durables.

Voyez ce que produisent les intrigues monarchiques à nos portes : il n'est bruit que de fusillades, de l'autre côté des Pyrénées. Est-ce que cela ne nous dit pas très clairement ce qui arriverait chez nous si nous nous abandonnions aux mêmes aventures?

Toute autre combinaison politique que la République serait la guerre civile et l'occupation étrangère, et nous ne devons avoir qu'une passion, qu'un but : nous débarrasser de l'étranger. Nous devons répéter ce cri qui a fait l'Italie, qui n'avait pas nos ressources matérielles et morales, qui n'était, dans un langage cruel, mais vrai, qu'une expression géographique ; il lui fallait des héros, elle en a trouvé à point nommé, et c'est une minorité qui, pour réaliser le grand programme de l'unité et de la liberté de l'Italie, a poussé le cri : « Dehors l'étranger ! »

Mais un programme ne doit pas seulement être dans les mots, il doit être dans les faits, il doit animer l'administration publique, non pas seulement dans les actes officiels, il doit encore présider à la conduite des citoyens qui se réclament de l'idée républicaine. A tous les degrés de l'administration, dans la commune, au canton, au chef-lieu, au centre et près du gouvernement, les citoyens doivent peser sur le gouvernement pour lui indiquer la voie dans laquelle nous voulons entrer et le but que nous voulons atteindre sans impatience : refaire une France, la France historique, la France qu'il nous faut. Un jour, Messieurs, réunis autour du gouvernement républicain, nous serons tous animés de la même pensée, c'est là mon plus ferme espoir. J'en atteste les efforts immenses et les ressources sorties des entrailles de ce pays où, malgré le vide de nos cadres, — puisque

tous nos officiers avaient été livrés à l'Allemagne, à Metz et à Sedan, — des hommes qui n'avaient jamais tiré un coup de fusil, chaque fois qu'ils étaient commandés par un homme de cœur, par un officier distingué, se montraient de taille à lutter contre les vieux vétérans de Frédéric-Charles.

Soyez persuadés, soyez certains qu'avec un gouvernement qui sera résolu à suivre une politique véritablement nationale, vous pourrez attendre et ne jamais désespérer.

Quant à moi, vous savez les sentiments que je vous ai voués, vous savez combien je suis vôtre ; je n'ai d'autre ambition que de rester fidèle au mandat que vous m'avez donné et que je considère comme la loi et l'honneur de ma vie.

Cela dit, Messieurs, que ceux d'entre vous qui auront l'honneur douloureux de se retrouver au milieu de vos compatriotes veuillent dire qu'après vous avoir vus je n'ai pas rencontré dans mon cœur un seul mot qui pût traduire, je ne dirai pas d'une façon suffisante pour moi-même, mais capable de me contenter, la reconnaissance profonde que je vous garde.

DISCOURS

Prononcé le 24 juin 1872

AU BANQUET COMMÉMORATIF DE LA NAISSANCE DU GÉNÉRAL HOCHE

A VERSAILLES

La *République française* du 26 juin 1872 publiait les lignes suivantes :

« Le banquet commémoratif de la naissance du général Hoche a eu lieu hier, le 24 juin, à Versailles, à l'hôtel des Réservoirs. Deux cents à deux cent cinquante citoyens y assistaient. On remarquait, parmi les personnes présentes, un grand nombre de députés appartenant au groupe de l'Union républicaine, et tous les députés de Seine-et-Oise.

« Trois discours ont été prononcés, le premier par M. Rameau, maire de Versailles, qui a bu à la mémoire du général Hoche ; le second par M. Gambetta, qui avait été élu, le 8 février 1871, dans le département de Seine-et-Oise, et qui était invité à ce titre ; le troisième par M. Feray d'Essonnes, député de Seine-et-Oise, qui a porté la santé de M. Thiers, président de la République. »

Voici le discours de M. Gambetta :

Messieurs et chers Concitoyens,

Après les paroles que vous venez d'entendre, on a bien voulu me demander d'ajouter quelques mots. Je

serai aussi bref que me le permettra l'émotion que je ressens au souvenir de l'homme illustre que nous venons honorer ensemble.

Et tout d'abord, il faut bien que je me décharge d'une dette que j'ai contractée envers vous depuis longtemps.

Je dois vous remercier d'abord de ce que vous avez bien voulu, dans cette réunion à laquelle assistent tous vos députés, ceux que vous avez nommés le 8 février comme ceux que vous avez nommés depuis, me convier à ce banquet d'union, de concorde, et d'où vous avez exclu tout esprit de système. (*Approbation.*)

Je dois en outre vous remercier, ce que je n'ai pu faire encore personnellement, d'avoir bien voulu, à cette époque funèbre où nous ramènent tous nos souvenirs, au moment où l'on procédait, sous les pas de l'invasion, à l'élection de l'Assemblée, me désigner pour député en face même du quartier général. (*Nouvelle approbation. — Bravos.*)

Je ne veux que passer sur ce fait, et croyez bien que je serais profondément blessé qu'on vît, dans ces paroles, aucune intention personnelle; mais je tiens à saisir l'occasion de dire publiquement, et je voudrais que ma parole allât jusqu'au fond de la France, de proclamer combien a été héroïque, noble et digne de ce fils glorieux dont nous célébrons la mémoire, la ville de Versailles, et les magistrats placés à sa tête, en présence de l'occupation militaire étrangère. (*Très-bien! — Salve d'applaudissements.*)

Je parle ainsi, quoi qu'il puisse en coûter à la modestie de ceux qui m'écoutent et dont le plus grand nombre ont été à la fois témoins et victimes de l'occupation de ces redoutables ennemis, qui, grâce à vous savez quelles criminelles défaillances, ont pu venir camper, en regard de Paris, dans cette ville dont le passé rappelle la gloire de la vieille monarchie déchue, comme aussi la gloire de la première républi-

que qui l'a chassée pour toujours. (*Oui! — Très bien! — Applaudissements.*)

C'est que j'ai su, Messieurs, c'est que j'ai connu par le détail le rôle de M. Rameau pendant cette occupation; j'ai appris, — ce que beaucoup trop de gens ignorent, — avec quelle ardeur, quelle sagesse, quelle prudence, avec quels sentiments dignes d'un Français patriote, avec quelles vertus d'un magistrat intègre et indépendant, il a lutté pied à pied en face d'un adversaire, — vous savez quel il était! — il a combattu jusqu'au bout pour votre dignité et pour votre honneur. (*Approbation unanime. — Bravos.*)

Je n'ai qu'un mot à dire à l'honneur de ceux qui, groupés autour de lui, associés à son œuvre, composaient le conseil municipal. Ils se sont toujours tenus fermes devant l'ennemi et ils n'ont pris aucune part, ni de près ni de loin, à ces capitulations qui, pour n'être pas militaires, n'en étaient pas moins indignes. (*Nouvelle approbation générale. — Bravos.*)

Aussi bien est-ce ici un lieu véritablement bien choisi, une occasion excellente à travers les amertumes et les tristesses de l'heure actuelle, pour se retourner vers le passé, pour évoquer une image chérie et pour chercher, non pas ce que nous aurait enseigné naguère la satisfaction d'un patriotisme orgueilleux, mais les leçons austères qui nous permettront de fonder enfin notre prospérité intérieure et de reprendre en même temps notre grandeur dans le monde.

Oui, Hoche fut tout ce que l'on vous disait tout à l'heure : un grand citoyen, un capitaine d'élite, un homme d'État, un homme de guerre, un politique, un administrateur, une grande conscience et un grand héros. Hoche est une des plus nobles, une des plus radieuses, une des plus attirantes figures de la Révolution, et l'on ne saurait trop, dans le parti républicain, revenir sans cesse à ce grand modèle, non pas

pour y chercher une imitation que ne comportent ni notre temps, ni nos mœurs, ni le milieu ambiant qui nous entoure, mais pour y choisir, avec intelligence, ce qui doit être et rester comme un enseignement permanent et profitable dans nos sociétés modernes. Car, c'est là le but de cette réunion, Messieurs, et c'est dans ce seul but qu'il est bon de l'avoir fondée. C'est afin que tous nous puissions nous retremper au feu du patriotisme d'un héros comme le général Hoche; c'est pour cela aussi qu'il est juste de lui donner, de lui reconnaître la maîtrise souveraine et le premier rang dans cette fête.

Eh bien! Messieurs, puisque nous sommes ensemble, recherchons donc sous l'influence de quelles conditions, avec le concours de quels éléments cette fortune, qui semble fabuleuse et qui paraît tenir du roman plus que de l'histoire, est échue à Hoche.

On vous l'a dit : Hoche était le fils d'un homme attaché au chenil de la monarchie. (*Explosion de bravos et d'applaudissements.*) Il est bon que cette ville de Versailles offre ce contraste de réunir à la fois dans son histoire le passé et l'avenir, ce qu'il y a de plus haut et de plus illustre dans la monarchie et ce qu'il y a de plus généreux, de plus spontané et, disons le mot dans la noble acception qu'il comporte, de plus noblement révolutionnaire. (*Bravos prolongés.*)

Car, et c'est là l'enseignement que je voudrais surtout retirer de la vie de Hoche, c'est que cet homme, qui fut à la fois, comme on vous le disait, un grand capitaine, un diplomate, un administrateur consommé, d'une moralité à toute épreuve, reçut de la Révolution qui l'avait fait, de ses idées, de ses principes, de ses aspirations qu'il conserva toujours avec une scrupuleuse fidélité, une autorité, un prestige, une influence qui, tout à l'heure, si vous me permettez de retracer les grandes lignes de sa vie, en feront un homme complet.

Fils de la Révolution, enfant du peuple créé par la Révolution, dont il faut savoir débarrasser toutes les merveilles des emportements, des aveuglements momentanés qui ont pu la ternir, par cette Révolution qu'il ne faut voir que dans ses progrès, dans ses grandeurs et dans son immense influence sur l'humanité; — fils de cette Révolution, mère des hommes comme des peuples, Hoche lui resta toujours fidèle, ce qui ne l'empêcha pas d'être le plus modéré des hommes, le diplomate le plus adroit, l'administrateur le plus habile et le plus avisé des capitaines.

Tout jeune, Hoche entre dans les gardes françaises, il assiste et collabore à la prise de la Bastille, la plus grande date révolutionnaire; il ne se dément pas plus tard, et dans toutes les journées on le retrouve. A Thionville, il fait des prodiges; à l'armée des Ardennes, il inaugure le système nouveau et hardi des reconnaissances, qui le fait remarquer par le général Leveneur qui se l'attache; on l'envoie à Dunkerque qu'il débloque; puis il est désigné comme suspect et il vient se constituer prisonnier. Croyez-vous qu'il s'en émeuve? Du tout : il reste le fils de la Révolution. Il comparaît devant ses juges, s'explique, affirme nettement ce qu'il pense, sans rien rejeter de ses idées, on l'acquitte et on le fait brigadier.

On l'envoie immédiatement à l'armée de Moselle.

C'est là qu'il apparaît avec cette figure d'une si étonnante pureté, cette décision d'esprit, cette promptitude de résolution qui en font véritablement un homme nouveau dans des temps nouveaux. (*Vifs applaudissements.*)

En effet, dans quelle situation arrive-t-il prendre le commandement de l'armée de Moselle?

Ce qu'on appelait l'armée de Moselle, c'était une troupe composée de 15 à 20,000 hommes, mal armés, mal équipés, avec l'indiscipline partout. Les chefs n'étaient pas obéis; les soldats mettaient, permettez-

moi le mot, le gaspillage jusque dans les vivres qu'on volait; partout enfin on ne voyait que la confusion, le désordre et l'indiscipline.

Hoche arrive, et nous voyons aussitôt apparaître un des symptômes les plus visibles de la grandeur de ce caractère, de la nouveauté de cette méthode révolutionnaire.

Dès son arrivée, il aborde immédiatement les soldats, interroge les officiers, ouvre les rangs, se rend compte de tout et parle sévèrement quand il le faut. C'est là qu'il fit cet admirable choix de lieutenants, parmi lesquels Michel Ney.

Il questionne les hommes, les juge sur un mot, leur donne sa confiance, ou bien il reste impénétrable; il fait sortir tout de suite des rangs ceux dont il apprécie le mérite; il fallait des hommes nouveaux, il les improvise. N'était-il pas lui-même un homme nouveau, un chef improvisé, et il rompt avec les vieux représentants, avec les hommes attardés et les souteneurs des vieilles monarchies. (*Triple salve d'applaudissements.*)

De ces soldats, il fit de jeunes chefs, et ces chefs devinrent, plus tard, les premiers hommes de guerre de leur temps; ils ont sauvé la France luttant contre l'Europe entière coalisée. C'est à l'âme de Hoche qu'ils avaient allumé leur âme pour soutenir cette lutte jusqu'à la mort, jusqu'à l'immolation d'eux-mêmes, et c'est ainsi que Hoche avait fait des armées républicaines. Elles ont commencé par délivrer la France; on les a fait servir à conquérir le monde plus tard; enfin elles ont fini, dénaturées et détériorées par un égoïste ambitieux, par perdre la patrie.

Quand il eut ainsi encadré et formé ses brigades et ses divisions, quand il eut choisi ses généraux, quand il eut passé deux mois à stimuler le zèle de tous, à établir parmi ses soldats la discipline par un travail continuel, il eut l'armée qu'il voulait donner à la République pour sa défense et sa gloire.

Car cet homme, ce fils de la Révolution, ce général républicain qui ne s'est jamais démenti, mettait au-dessus de tout la valeur de la règle et de la discipline, et c'est lui qui a dit ce mot si vrai : Les armées qui n'ont pas de discipline sont toujours battues.

Respectueux des droits de chacun, connaissant la valeur des hommes, il ne se laissait jamais aller ni aux erreurs, ni aux chimères, il savait que les hommes ne valent pas seulement parce qu'on leur a donné un fusil et un équipement, mais encore par leur instruction, par leur abnégation personnelle, par leur cohésion en masses, par leur discipline et par leur esprit militaire. (*Bravos.*)

Et, en effet, après qu'il eut préparé, pendant deux mois, cette armée, que fit-il?

Cent mille Allemands bordaient la frontière. L'armée du Rhin, sous Pichegru, était neutralisée ; Hoche projette de se jeter entre les Prussiens du Palatinat et ceux des Vosges, de les couper, d'enlever les lignes de Wissembourg et de passer au cœur de l'Allemagne.

C'était là un plan hardi, il l'exécute et réussit malgré la mauvaise volonté de quelques-uns et l'attitude de Pichegru.

Il se couvrit, dans cette campagne, d'une gloire immortelle; il fut forcé par les envieux de revenir dans ses cantonnements; on le surveillait, mais, comme on ne pouvait pas le frapper au milieu de son armée, on prit le parti de l'en arracher, on le nomma général à l'armée d'Italie.

S'il eût vécu, le cours de l'histoire du monde eût été changé, car on n'eût pas vu, à la tête de cette armée, l'homme qui s'est précipité sur l'Italie comme sur une proie, mais le plus incorruptible des héros. (*Applaudissements prolongés.*)

Il arrive à Nice, et c'est un général, un frère d'armes qui l'y fait arrêter. — C'est moi que vous faites arrêter,

dit-il, vous êtes donc un gendarme? C'était déjà un premier avertissement.

Dès qu'il fût arrêté, il demanda à être conduit à Paris; il y arriva, et c'est ici que je veux reprendre ce que vous disait tout à l'heure mon très-cher ami M. Rameau sur la détention de Hoche à la Conciergerie.

On l'interrogea pour la forme; il ne reste aucune trace de cet interrogatoire.

Malgré ses préoccupations constantes de l'étude, du travail, de la méditation, sa nature véritablement gauloise apparaissait et lui faisait supporter sa situation avec une véritable force d'âme et une grande sérénité; il se donnait à ses amis, s'arrachant à ses occupations, et il savait parfaitement, dans ses relations avec eux, apporter la familiarité et toutes les séductions de l'esprit que pouvaient avoir les gentilshommes de l'ancienne monarchie. A telles enseignes, qu'il avait déjà été distingué pour son esprit, dans les gardes françaises, par des dames qui voulaient le faire passer général. (*Rires et applaudissements.*)

Cet abandon charmant, il le retrouve à la Conciergerie.

Après avoir lu Sénèque, qu'il trouve insuffisant, il se reporte sur Montaigne pour aller bientôt plus loin, je veux parler de Rabelais. Il rasséréna son esprit; et nous avons de lui des observations, des peintures de mœurs, qui donnent de l'esprit de finesse et de l'humeur de Hoche une idée qui ne serait pas indigne d'un moraliste du XVIIIe siècle.

Il était nécessaire de dire comment il supporta cette cruelle captivité. Le 9 thermidor vint le faire sortir de prison. C'est ici que je rencontre les plus nobles qualités de son cœur et la preuve de sa fidélité imperturbable à défendre les hommes de la Révolution.

Après avoir fait partie de ce pâle troupeau dont parle Chénier, un homme vulgaire se fût retourné,

l'injure à la bouche, contre la Révolution, dont il fût devenu, de près ou de loin, un ennemi acharné. Ah! que vous connaissez peu cet homme! Un jour que, le faisant revenir sur son passé, on cherchait à l'exciter contre ses persécuteurs, il arrêta rudement son interlocuteur et lui dit : Monsieur, est-ce que vous n'avez pas de patrie? (*Applaudissements prolongés.*)

Eh bien, c'est précisément dans sa prison que Hoche a montré la véritable trempe de son caractère; c'est là qu'il a efficacement médité sur ce qu'il y avait de juste, de sage, d'irrésistiblement vrai dans l'œuvre révolutionnaire, sur ce qu'il fallait en laisser, en dégager, en éliminer; et ce sont ces méditations et ces réflexions qui en ont fait le grand homme de guerre de la Vendée. C'est parce qu'il avait vu de près ce qu'il y avait au fond des passions politiques; c'est parce qu'il avait pu mesurer ces plaies sociales et politiques, et connaître la vérité des accusations des uns, ainsi que l'effronterie des autres, qu'il va tout à l'heure apporter toutes ses grandes qualités dans la guerre civile et que vous allez le voir apparaître là plus grand, plus sublime encore que devant l'étranger. (*Applaudissements.*)

Oui, Messieurs, à ce moment, la France menacée par l'Europe avait des enfants assez dénaturés pour conspirer son démembrement, sous l'œil même de l'ennemi. C'était le moment où la flotte anglaise bordait nos côtes; c'était le moment qu'on avait choisi pour lever le drapeau de la révolte dans une partie de la France; dix généraux en chef, cent cinquante divisionnaires, des commissaires extraordinaires avaient passé dans ce terrible pays de la chouannerie : tous avaient échoué! Les guerriers et les politiques s'étaient déclarés impuissants; la Convention, et plus tard le Directoire, en étaient réduits à traiter de puissance à puissance avec ces rebelles. Bonaparte, entre autres généraux, y alla, mais il craignit de s'engager dans une

mauvaise voie, il vit le pays, revint, et il ne fut plus jamais possible de l'y réexpédier. (*Sourires.*)

Hoche est un autre homme, Messieurs ; et c'est précisément parce qu'il est mis en présence d'une immense difficulté, d'un terrible problème à résoudre, que, quelles que soient les difficultés à vaincre, les tristesses qu'il faudra surmonter, et probablement, dans sa pensée, la méconnaissance des services rendus à laquelle il faudra se résigner, il voudra se dévouer à cette tâche ingrate. Il faut, dit-il, résoudre le problème ou périr ; ce problème, il l'a résolu. Voici comment : il l'a résolu de deux manières, en général et en homme d'État : en général, en sachant opposer à ces chouans, à ces bandes qui apparaissaient au nombre de quinze, de vingt, de cent et de deux cents hommes, qui fuyaient comme le nuage, qui fondaient tout à coup sur les troupes, qui étaient insaisissables, qui apparaissaient partout et qu'on ne rencontrait nulle part ; en opposant à ces invisibles ennemis qui sortaient des fossés et faisaient feu derrière les haies, qui avaient recours au pillage et à l'incendie, en leur opposant à la fois l'immobilité et la mobilité, en faisant un grand nombre de camps retranchés et en créant des colonnes mobiles. Des camps retranchés se reliaient depuis le département de Maine-et-Loire jusqu'à la Normandie, et, en même temps, partaient comme les doigts de la main, des colonnes mobiles chargées d'opérer contre les bandes ; et alors, selon une terrible expression, on n'accordait que « la capitulation des baïonnettes ».

Mais voici où son génie apparaît. Il dit : Ces rebelles sont des Français, ce sont des frères, il y a parmi eux deux parts à faire : il y a les pauvres, les paysans et ceux qui les exploitent, et c'est là que l'on constate ce qu'il y avait de sensibilité exquise, de tendresse démocratique, de véritables entrailles plébéiennes dans ce superbe héros ; en voyant cette masse de paysans

aveuglés, égarés comme un troupeau de bœufs que pousse par derrière un pâtre irrité, il se dit : Non, non, il faut leur faire grâce ; il faut leur faire comprendre qu'on vient les délivrer de la dîme et de la corvée.

A cette politique qui allait au cœur du paysan, il en ajouta une autre bien autrement hardie pour l'époque ; il dit, il écrivit : « Dans ce pays, vous n'aurez la paix, le calme à l'avenir, qu'avec la tolérance religieuse. » Il fit mieux que de le dire et de l'écrire ; il mit ce principe en pratique. C'est là, dit-il, le secret de la pacification. (*Applaudissements.*) Vous voyez par là comment cet homme, parfaitement révolutionnaire, véritablement imbu des principes, des sentiments, des aspirations de la Révolution, a pu réussir en joignant la modération à l'inflexibilité. Il n'est pas inutile de feuilleter la vie de tels hommes et de leur rendre cet hommage suprême que Tacite réclamait pour les grands citoyens, non des louanges, mais une fidèle imitation de leur conduite.

Cette vie, on pourrait la retourner dans tous les sens, elle doit devenir le catéchisme des enfants du département de Seine-et-Oise, il faut leur apprendre l'origine, la vie de Hoche, les efforts qu'il a faits pour ne pas rester inférieur aux postes qu'il occupait. Car, à mesure qu'il montait, son cerveau s'agrandissait, s'élargissait, montait aussi, et il finissait par honorer la fonction dont il était revêtu, si élevée qu'elle pût être. (*Applaudissements prolongés.*) Et vous allez voir, Messieurs, à quel point il était un homme supérieur, et combien nous avons besoin de nous instruire à son école ; après avoir dompté en six semaines la révolte et rendu à la République l'Anjou, le Maine, la Bretagne, la Normandie, au moyen de cette force combinée de la répression terrible et de la douceur, après avoir proclamé l'état de siège, le lendemain du jour où il a vaincu, il proclame l'amnistie. (*Bravo! bravo! — Triple salve d'applaudissements prolongés.*)

Messieurs, les règles de la politique sont éternelles, parce qu'elles reposent sur la morale et qu'il n'y a pas de politique vraie, efficace, fructueuse, quand la force viole, même momentanément et passagèrement, les principes éternels de la justice et de l'humanité. (*Nouveaux applaudissements.*) Cet homme de guerre, qui a mis son honneur, — c'est là certainement sa plus grande gloire, — non pas à s'appeler un grand capitaine, mais à être un pacificateur, cet homme moissonné avant la saison, cet homme pouvait rendre à la France le plus complet, le plus noble de tous les services; oui, il pouvait montrer au monde de quoi la France est capable dans la paix comme dans la guerre, quand elle a des enfants dévoués, résolus, que rien n'ébranle, qui ne veulent pas désespérer. (*Triple salve d'applaudissements.*) En face de ces Anglais qu'il avait vus, — admirez la noblesse de cet homme, — qu'il avait vus à Quiberon canonner les royalistes acculés à la presqu'île, il avait conçu contre ce peuple une aversion, une colère qui sont heureusement passées de mode aujourd'hui; il rêva, non pas ce rêve insensé que plus tard voulut réaliser, pour son propre compte, un aventurier plus heureux, non, un rêve désintéressé qui n'avait pas pour but d'écraser une nation libre, mais d'affranchir une population noble et malheureuse, il rêva cette expédition d'Irlande; on la traitait de chimérique; mais que ceux qui en parlent sans avoir interrogé l'histoire, peut-être, se fassent apporter les rapports, les travaux qui se rattachent à ce projet.

Ils verront que Hoche, sans éducation première, par la seule force de sa volonté, s'était trouvé à la hauteur de la tâche qu'il méditait d'entreprendre. Cette expédition avorta par la faute de la vieille organisation de la marine; les anciens officiers de la marine royale ne voulaient pas être commandés par un général de l'armée de terre; Hoche voulait tout simplement étouffer la coalition dans l'œuf. Pitt a eu à

ce sujet un mot éloquent et cruel : « L'armée française et Hoche ne nous ont échappé que parce qu'ils se sont mis à l'abri sous les tempêtes. »

Hoche sentit qu'il n'avait échoué qu'à cause de la haine, de l'envie de rivaux qui ne le valaient pas.

Plus tard, il alla commander l'armée de Sambre-et-Meuse; là, il fut ce vaillant héros qui poussa jusqu'à Vienne, qui, en quatre jours, fit trente-cinq lieues à partir de la frontière, arriva à Francfort, passa la rivière, et là fut arrêté après avoir gagné trois ou quatre batailles dont vous avez les noms sous les yeux et que je ne rappelle pas, parce qu'il est pénible de rappeler des souvenirs de gloire, alors que notre devoir, à nous, nous condamne à ne rappeler que les désastres immérités que nous avons dû subir. (*Vive émotion dans l'auditoire.*)

Il aurait pu pousser jusque sur le Danube, il fut arrêté par Berthier, sur un ordre venu d'Italie; Bonaparte venait de conclure un armistice, et Hoche, ce grand soldat, était tellement resté civil, patriote, républicain, qu'il n'eut, au sein de son triomphe, qu'une seule parole : « Ah! quel bonheur! nous avons la paix, et nous la devons à d'autres. »

Vous savez, Messieurs, qu'au retour de cette glorieuse campagne de quatre jours, dans laquelle il avait enlevé 8,000 prisonniers, des canons, et toutes les positions de l'ennemi, il fut récompensé par un ordre du jour qui déclara qu'il avait bien mérité de la patrie.

Il poussa la modestie, qui est une autre qualité du guerrier républicain, jusqu'à éloigner cette couronne et à faire un rapport spécial où il établissait que c'était aux autres qu'il devait tout. Rare exemple, Messieurs, qui devait se perdre bientôt dans les armées républicaines, car on vit, moins de deux ans après, toute l'habileté d'un homme s'appliquer, non pas seulement à gagner des batailles, mais à vouloir les avoir gagnées tout seul. (*Applaudissements.*)

Mais il ne faut pas parler seulement de Hoche comme militaire et comme homme de guerre, au point de vue spécial de l'organisation des armées, de cette sollicitude du général qui veille sur les besoins les plus humbles du soldat, surveillant tous les services, le service de santé, le service des vivres, et, par-dessus tout, gardant le secret le plus absolu sur ses opérations, dirigeant lui-même cette organisation de l'espionnage qu'on a laissée de côté, comme s'il suffisait à certains généraux, non pas de vaincre, mais d'être surpris (*Applaudissements et rires*), il faut encore retenir de cette existence cette qualité dominante, le civisme. Il considérait la guerre, non seulement comme un exercice des plus difficiles et des plus nobles facultés de l'homme, il la considérait aussi comme un état passager, violent, momentané, et il gardait, aussi loin que le menait la fortune des armes, l'image de la patrie et du foyer, ne séparant jamais la profession militaire des droits et des devoirs civiques.

C'est par là surtout que Hoche est digne d'être cité en exemple à une nation qui, quels que soient les préjugés, les résistances, les entraves ou les intérêts qui se croiront froissés, fera de tous ses enfants des soldats et des citoyens. (*Applaudissements.*)

Je ne vous parlerai pas de sa mort; vous savez, Messieurs, combien elle fut subite et mystérieuse; il faut jeter un voile sur les derniers moments de cette existence, car nous ne sommes pas ici pour résoudre des problèmes historiques, mais pour nous inspirer des rares vertus, des nobles qualités et du grand caractère de notre héros, pour nous dire qu'à son exemple nous pouvons affirmer hautement que la démocratie qui monte, qui travaille, qui étudie, qui ne demande qne l'ordre, la paix sociale, sent que tous ses intérêts ne seront satisfaits qu'à la condition que la France soit grande et indépendante comme nation. (*Applaudissements.*) De là, Messieurs, le devoir de ne jamais

séparer ces deux buts : le relèvement moral et le relèvement matériel de la patrie, de telle sorte que nous n'ayons d'autre préoccupation que de donner à nos enfants, à la génération qui vient, — car celle qui existe, qui a subi le spectacle de tous ces désastres et le contact de toutes ces défaillances, tout en redoublant d'efforts, ne peut plus compter sur elle seule pour refaire la patrie, — de confier, dis-je, à la génération qui vient après nous, à ceux qui ont l'âme toute neuve, les germes qui devront s'épanouir plus tard. C'est à eux qu'il faut adresser ces grandes leçons, il n'en est pas de plus juste, de plus nécessaire à leur répéter constamment que la loi du travail, formulée dans cette devise de Hoche que l'on vous citait tout à l'heure : *Res non verba.*

Je retiens une autre formule qu'il avait faite sienne après avoir lu la *Vie d'un président de la République,* de Witt : « *Ago quod ago* », je fais ce que je fais. Oui, faisons ce que nous faisons, ne cherchons pas à tout résoudre, ne pensons pas qu'il existe un moyen de rendre uniforme le bonheur général, de résoudre tous les problèmes à la fois, *ago quod ago.* Que tous nos amis qui sont ici, que ceux qui sont en province nous donnent cet exemple du travail à tous les degrés, dans les conseils municipaux, dans les conseils généraux, dans tous les corps électifs; qu'ils se souviennent de la grande formule avec laquelle Hoche et d'autres délivrèrent la France, qui enfanta tant de prodiges et qui nous inspire aujourd'hui la grande formule moderne : « Du travail, toujours du travail, et encore du travail. »

(Les derniers mots de l'orateur sont couverts de longs et chaleureux applaudissements.)

DISCOURS

Prononcé le 26 septembre 1872

A GRENOBLE

Messieurs et chers concitoyens,

Notre ami M. Édouard Rey a bien voulu me souhaiter la bienvenue dans votre ville. Il a mis, dans les paroles qu'il a prononcées, une émotion qui, pour moi, m'a profondément remué et qui me pénètre de reconnaissance envers lui et envers vous, qui avez bien voulu vous associer à lui par vos applaudissements.

Oui, je sens et je sais que je suis dans un pays qui est, de longue date, acquis à la cause et dévoué à la défense des principes de la Révolution francaise, puisqu'il l'était, pour ainsi dire, avant que la France de 89 eût commencé à les balbutier. Je n'oublie pas votre ancien et persévérant dévouement à nos idées, et, si je pouvais l'oublier, l'accueil que vous m'avez fait au moment où j'ai mis le pied sur le sol de votre ville, serait certainement la plus énergique et la plus pénétrante manière de me rappeler tout ce que j'ai encore à faire pour être digne de vous et de votre glorieux passé.

Mais j'ai bien senti que ce que vous acclamiez, vous saluiez de cris si ardents, si répétés, c'était la République et non l'homme.

Plusieurs voix. — C'était la République et l'homme!

M. Gambetta. — L'homme vaut ce que valent ses efforts; mais ces efforts ne sont jamais que restreints, et trop souvent, — il n'y a jamais faiblesse à le reconnaître, — sujets à des vacillations et à des incertitudes, parce qu'il n'y a pas d'homme parfait, parce qu'il n'y a pas d'homme qui puisse se promettre à

lui-même qu'il sera toujours à la hauteur des évènements. Mais cet homme que vous voulez bien reconnaître comme un des vôtres, comme le vôtre, car il s'est donné tout entier à son parti... (*Oui! oui! — Applaudissements.*) a, au moins, pour lui cette conviction qu'il n'a jamais mis dans son cœur aucun intérêt, aucune passion, aucun mobile en balance avec les intérêts de la démocratie républicaine. (*Bravos. — Marques d'assentiment général.*)

Tout à l'heure, on prononçait un mot qui produit toujours sur moi la plus vive impression : on faisait allusion à ces douloureux et tragiques évènements de la guerre, de cette guerre que nous avons continuée alors qu'elle était née du caprice d'un aventurier couronné, de cette guerre dont nous avons hérité et que nous avons poursuivie après l'avoir dénoncée et combattue, parce que nous sentions qu'il y allait de l'avenir et de l'honneur de la France.

Hélas ! citoyens, cet avenir a été compromis; notre pays a été entamé dans son intégrité. Mais ce n'est pas à vous qu'il faut apprendre que la responsabilité en remonte tout entière à l'empire et à ses complices, les conseillers de tous rangs placés autour de lui. (*Oui! oui! Adhésion unanime.*)

Messieurs, laissez-moi dire que rien ne me touche davantage que ce salut habituel qui m'est adressé partout où je passe et qui rappelle les efforts du gouvernement de la Défense nationale, (*Bravos*) car il y a une chose qu'il faut toujours répéter, parce que c'est l'honneur de notre parti, qu'il faut redire chaque fois que se produisent les attaques de nos adversaires, qu'il ne faudra jamais se lasser de prouver, pièces en main : c'est que la cause de la France et celle de la République sont désormais unies et confondues, et que, entre l'une et l'autre, il y a une association indissoluble que rien ne pourra rompre. Messieurs, on nous a souvent reproché d'avoir fait

passer l'une avant l'autre; je réponds que nous les avons toujours confondues, associées, réunies, et, pour moi qui ne comprends pas la République sans la France, je sens bien qu'on ne pourrait jamais séparer la France de la République sans courir à des désastres plus effroyables encore que ceux dont nous sortons à peine. (*C'est vrai! c'est vrai! — Assentiment général.*)

Messieurs, notre ami M. Rey rappelait aussi tout à l'heure, — et il faisait bien, — que nous sommes dans un pays, dans une ville qui a été largement, complètement associée depuis un siècle à notre histoire nationale et qui, à des époques si différentes et si contraires, a été le théâtre, — la ville et ses environs, — d'évènements divers et pourtant, à de certains points de vue, semblables à ceux qui viennent de se dérouler devant nos yeux et peut-être à ceux qui se préparent. Aussi bien, il n'y a pas de lieu, pas d'endroit, dans toutes les autres parties de la France, qui soient plus appropriés pour faire entendre certaines paroles et évoquer certains enseignements. C'est pourquoi, Messieurs, quand vos amis sont venus à Chambéry, dans cette noble terre de Savoie, si peu connue, si ignorée, si diversement jugée, et où l'esprit républicain respire et souffle en toute liberté, en dépit d'une administration réactionnaire et impuissante jusque dans ses puériles tracasseries; quand, dis-je, ils sont venus me chercher au milieu de cette Savoie républicaine, anticléricale, profondément française et qui, quoi qu'on dise, confond suffisamment par son attitude tous ses calomniateurs, je n'ai pas pu résister à leur invitation, bien que le temps me manquât, et je suis venu à Grenoble, mais rien que pour toucher barre et déposer, en quelque sorte, une carte de visite. En effet, j'ai le chagrin de vous quitter dès demain matin, mais je me promets de revenir vous visiter plus tard, quoi qu'il advienne. (*Très bien! très bien!*)

Cependant, puisque nous voici réunis, et que dans la soirée qu'a bien voulu donner M. Vogeli à l'occasion de mon séjour à Grenoble...

M. Vogeli. — C'est la démocratie tout entière, citoyen Gambetta, qui m'a chargé de vous offrir cette soirée.

M. Gambetta. — Si vous aviez eu un peu plus de patience, mon vieux camarade, vous auriez vite aperçu que nous sommes d'accord. (*On rit.*)

J'ai dit : Dans la soirée que M. Vogeli a donnée à l'occasion de mon séjour ici, parce que nous vivons dans un temps où l'on est réduit à empêcher des hommes sincères qui aiment leur pays, qui n'ont d'autre passion que la justice, d'autre désir que de s'éclairer les uns les autres sur la meilleure marche à suivre dans le sens du bien public ; parce que nous vivons dans un temps où ces hommes sont contraints de recourir à des précautions, à des expédients, à des biais derrière lesquels ils puissent à peu près regarder, sans aucune espèce d'appréhension, les foudres du parquet et d'une administration toujours prête à se dire : Dans l'arsenal de nos lois, — et l'on sait s'il est riche! (*Rires.*) — il y a des lois bonapartistes qui empêchent des hommes de se réunir pour causer entre eux sans avoir pris sept à huit précautions préalables, (*Nouveaux rires.*) si nous en usions contre ces hommes! (*Hilarité générale et interruption.*) C'est là ce qui m'a fait dire, Messieurs, que M. Vogeli nous a offert une soirée, et je crois qu'il y a autant de vérité que de prudence à le dire et à le répéter; mais je sais aussi, à ne pas m'y tromper, parce que je le vois et que vous m'en donnez à chaque instant la preuve, que je suis ici l'hôte de tout le monde. (*Très bien! — Oui! oui!*)

Et vraiment, cette première réflexion me permettra peut-être de répondre d'ici à certaines récriminations, à certaines déclamations qui ont encombré ces jours

derniers les colonnes des journaux... — mon Dieu! comment dirai-je? — des journaux qui sont dévoués à l'ordre! N'est-il pas entendu, en effet, dans ce temps de confusion où les mots ont changé absolument de signification, bien qu'on continue à toujours les employer, n'est-il pas bien entendu que nous sommes à tout jamais le parti du désordre? — Nous, le parti du désordre, Messieurs, nous qui respectons constamment la loi, qui nous assujettissons même à saluer et à ne pas enfreindre celles qui ont été le fruit du crime sorti de l'usurpation la plus odieuse; nous qui avons fait continuellement toutes les concessions, tous les sacrifices depuis deux ans; qui avons donné partout, dans tous les conseils électifs de la France, dans lesquels nos concitoyens nous ont constitués en majorité, l'exemple de la patience, de la modération; — nous, le parti du désordre! quelle impudence il faut avoir pour le prétendre! Non, Messieurs, nous sommes le vrai parti de l'ordre dans ce pays; et, en cela, nous n'avons qu'à nous rendre justice, qu'à mettre en avant notre propre discipline toute volontaire et par cela même efficace; nous n'avons fourni, dans aucune occasion, le prétexte d'intervenir à l'autorité, ou à des agents trop zélés qui la compromettent, et qui cherchent toutes les occasions, favorables ou non, de saisir le parti républicain en flagrant délit... On nous accuse d'être des gens de désordre et de violence! Et quand nous nous contentons de prendre notre droit et de l'exercer, quand nous fournissons toutes les preuves de sagesse, que dit-on? On dit : Ah! si nous ne les avions pas arrêtés, à quels excès, à quelles saturnales se seraient livrés ces démagogues! Vous n'imaginez pas, ajoute-t-on, à quels actes ils se seraient portés contre les citoyens, contre les personnes contre les propriétés, si une loi bonapartiste — qu'on retrouve tout exprès (*Rires*,) — ne leur avait pas été opposée à temps et si nous n'étions

pas venus là pour sauver la société d'un pareil cataclysme. Voilà leur langage. (*Oui! oui! — C'est cela! — Rires et bravos.*)

En sorte que, Messieurs, nous sommes dans cette situation singulière, et fort difficile à soutenir, à savoir que, quand nous obéissons aux lois, c'est par impuissance, et que, quand nous les critiquons, même en nous y soumettant, en nous bornant à faire remarquer leur triste et odieuse origine qui viole le droit des sociétés libres, on nous dénonce. (*Rire général.*) Messieurs, on devrait bien reconnaître enfin que la presse dite de l'ordre, en se conduisant de cette manière, ne fait que du désordre, et que ses agents ne recherchent qu'une chose : la provocation. (*Bravo! bravo! — Approbation unanime.*)

Mais je m'oublie à parler de cette presse sans nom, qui a perdu toute estime et toute considération dans le pays. Il vaudrait mieux élever la question et dire une bonne fois aux hommes d'État qui ont la prétention, dans tous les partis, de chercher le régime sous lequel la France, qui est une démocratie, doit se développer et produire,— leur dire une bonne fois Avez-vous réfléchi à ce que c'est que la démocratie? Et, avant de la mettre à la gêne, avant de lui imposer des lois misérables, avez-vous mesuré l'étendue du mal qu'il faut faire disparaître? Avez-vous mesuré les besoins de cette société, et savez-vous bien dans quel pays, à quelle époque vous vivez? Car, enfin, Messieurs, ce droit que nous exerçons ici, à huis clos, et sous la surveillance de cinq à six administrations différentes, il n'y a pas de pays libre qui n'en revendique l'exercice et où des hommes d'État ne se glorifient de le protéger; il n'y a pas de pays libre où l'on ne puisse, comme en Angleterre, pour citer l'exemple d'un pays monarchique, réunir les électeurs au nombre de cinq, six ou dix mille, en tous temps, en tous lieux, en plein air; où les partis ne puissent développer

leurs théories, exposer leurs programmes, rendre compte de leur conduite, accuser les partis hostiles, commencer et poursuivre des campagnes, et enfin, faire librement ce qui doit se faire dans toute société qui a quelque souci de la dignité de ses membres. (*Très bien! très bien! — Bravos.*)

Eh bien, ce qui se fait en Angleterre, ce que font les lords anglais, ce que font les membres de la Chambre des communes, se fait également à quelques pas d'ici, en Suisse, où l'on comprend que la démocratie est un gouvernement d'opinion par essence, que c'est à l'opinion publique que doit rester le dernier mot, que c'est elle qui doit tout examiner, tout contrôler, tout vérifier, tout juger, afin de pouvoir choisir. Aussi les démocraties ne sont véritablement libres, n'offrent de sécurité, d'avenir, et ne fondent quelque chose d'assis qu'à la condition de provoquer la confiance des hommes libres qui les composent, qu'à la condition de permettre à tous d'aller, de venir, de circuler, de se grouper, de se réunir, de s'associer, de se pénétrer. Qu'est-ce, en effet, que la démocratie, si ce n'est point le gouvernement de tous, si l'on est parqué, si c'est le régime cellulaire? Ce n'est plus la démocratie, c'est le système des castes sociales, c'est l'ancien régime. Comprendre ainsi la démocratie, Messieurs, c'est outrager la raison, et il faut la peur pour expliquer les misérables et odieuses mesures qu'on nous oppose. (*Applaudissements.*)

Quand donc prendrons-nous des habitudes viriles? Lorsque nous vivions sous la monarchie, qu'elle fût légitime, — voilà encore un mot bien fait! — (*Rires.*) comme après 1815, ou qu'elle fût une monarchie à compartiments, une monarchie à poids et contrepoids, dont les uns font équilibre aux autres, avec un horloger plus ou moins éloquent qui se flattait de faire tout marcher.... (*C'est fini, cela! — C'est usé! — Hilarité générale.*) Messieurs, je veux bien que ce soit là des

vieilleries, du bric-à-brac, mais il y a des gens qui rêvent cependant le retour de ce système épuisé... Lorsque, dis-je, nous vivions sous l'une ou l'autre de ces monarchies, je comprends que l'un et l'autre de ces régimes aient eu peur du peuple, parce qu'ils n'étaient pas des gouvernements de démocratie, et ils avaient peur du peuple, parce qu'ils ne le connaissaient pas, et que, ne voulant pas et ne pouvant pas l'apprécier, ils n'avaient trouvé qu'un moyen de le gouverner, c'était de le clore et de le tenir en chartre-privée. (*Rires d'approbation. — Applaudissements.*)

Mais, Messieurs, ce n'est pas un régime, un système politique comme la démocratie actuelle, monde encore récent, qui date, comme origine, comme naissance, comme formule, de 1789, et qui, en somme, n'a pris pied parmi nous, n'a mis la main aux affaires, n'a été investi du moyen protecteur de sa souveraineté, n'a été mis en possession de la plénitude de son droit, qu'en 1848, par le suffrage universel, — ce n'est pas, dis-je, ce monde nouveau de la démocratie française qu'on peut se flatter de gouverner, régler, conduire, instruire par les procédés, par les habitudes des quinze à vingt habiles diseurs qui gouvernaient et conduisaient la monarchie parlementaire. (*Non ! non ! — Bravos.*)

Il faut aujourd'hui descendre dans les couches, dans les rangs profonds de la société; il faut comprendre que ce n'est que de la discussion manifestée, contredite, et qui rencontrera autant d'affirmations que de négations, que peut se dégager l'opinion, car la démocratie n'est pas le gouvernement de l'uniformité ni de cette discipline passive que l'on rêve dans d'autres partis, dans d'autres sectes; c'est le gouvernement de la liberté de penser, de la liberté d'agir. De là, par conséquent, la nécessité d'une perpétuelle communication de tous les citoyens entre eux, quand ils le veulent et comme ils le veulent, à la seule

condition, — condition unique, — de délibérer pacifiquement, sans armes, ainsi que le disaient les premiers législateurs de la Révolution française, afin de ne pas fournir à quelques-uns la tentation de violer le droit des autres. (*C'est cela! — Très bien! très bien!*)

Et cependant, Messieurs, il nous faut supporter cette législation mauvaise, qui est aujourd'hui là nôtre, cette usurpation de notre droit, cet empiétement de l'autorité pour en démontrer tous les jours l'inutilité. En effet, il est bien sûr que, si l'on ne peut se réunir au nombre de 1,500 personnes, sous le prétexte qu'on formera ainsi une réunion publique, on peut bien se réunir au nombre de 300 ; et, ce qui aura été dit dans cette réunion de 300 personnes sera répété, imprimé, publié, répandu, de sorte qu'on n'aura rien fait, rien empêché, et que le but que l'on se proposait ne sera pas atteint : on aura simplement mis la main sur la lumière, mais la lumière aura passé à travers les doigts, malgré tous les obstacles. (*Assentiment unanime.*) Il faudrait, sous une République, abandonner ces mesures, rejeter ces procédés qui n'ont d'autre résultat que d'engendrer le désordre moral, sinon le désordre matériel, quand c'est précisément de l'ordre moral, avant tout, que devraient se préoccuper les hommes d'État. Car, retenez-le bien, Messieurs, sans l'ordre moral il n'y a pas d'ordre matériel assuré; c'est l'ordre moral qui règle tout, qui calme tout, qui assoit tout et qui permet aux peuples de tout faire pour se relever de leurs catastrophes. (*Très bien! très bien! —Applaudissements.*)

Que voulez-vous? En France on ne peut pas s'habituer, depuis quarante-cinq ans, dans certaines classes de la société, à prendre son parti, non seulement de la Révolution française, mais de ses conséquences, de ses résultats. On ne veut pas confesser que la monarchie est finie, que tous les régimes qui peuvent, avec des modifications différentes, représenter la monarchie, sont également condamnés. Et c'est dans ce défaut

de résolution, de courage chez une notable partie de la bourgeoisie française, que je retrouve l'origine, l'explication de tous nos malheurs, de toutes nos défaillances, de tout ce qu'il y a encore d'incertain, d'indécis et de malsain dans la politique du jour

On se demande, en vérité, d'où peut provenir une pareille obstination; on se demande si ces hommes ont bien réfléchi sur ce qui se passe; on se demande comment ils ne s'aperçoivent pas des fautes qu'ils commettent et comment ils peuvent plus longtemps conserver de bonne foi les idées sur lesquelles ils prétendent s'appuyer; comment ils peuvent fermer les yeux à un spectacle qui devrait les frapper. N'ont-ils pas vu apparaître, depuis la chute de l'Empire, une génération neuve, ardente, quoique contenue, intelligente, propre aux affaires, amoureuse de la justice, soucieuse des droits généraux? Ne l'ont-ils pas vue faire son entrée dans les conseils municipaux, s'élever, par degrés, dans les autres conseils électifs du pays, réclamer et se faire sa place, de plus en plus grande, dans les luttes électorales? N'a-t-on pas vu apparaître, sur toute la surface du pays, — et je tiens infiniment à mettre en relief cette génération nouvelle de la démocratie, — un nouveau personnel politique électoral, un nouveau personnel du suffrage universel? N'a-t-on pas vu les travailleurs des villes et des campagnes, ce monde du travail à qui appartient l'avenir, faire son entrée dans les affaires politiques? N'est-ce pas l'avertissement caractéristique que le pays, — après avoir essayé bien des formes de gouvernement, — veut enfin s'adresser à une autre couche sociale pour expérimenter la forme républicaine? (*Oui! oui! — Sensation prolongée.*)

Oui! je pressens, je sens, j'annonce la venue et la présence, dans la politique, d'une couche sociale nouvelle (*Nouveau mouvement*) qui est aux affaires depuis tantôt dix-huit mois, et qui est loin, à coup sûr, d'être inférieure à ses devancières. (*Bravos.*)

Quand on l'a vue apparaître, on ne pouvait en noter, en remarquer la naissance que par petits groupes, que sur des points isolés, à Marseille, à Paris, à Lyon, au Havre, à Saint-Étienne, ici et même ailleurs; mais, par le fait même de l'isolement de ces groupes, qu'on ne réunissait pas pour les soumettre à un examen, à une analyse véritablement sagace, on n'a pu se rendre un compte exact, au début, des conséquences de cette apparition, de cette invasion d'un élément social nouveau par le suffrage universel dans les affaires générales de la nation; et, alors, on a trouvé beaucoup plus facile de déclamer contre ces conseils électifs, de les accuser de toute espèce de mauvaises passions, de les critiquer, de les dénoncer, quoique, peu à peu, pour les observateurs attentifs, il ait apparu que ces conseils, tant diffamés, devenaient chaque jour de plus en plus pratiques, expérimentés, aptes aux affaires, prudents, sages en politique, et que, toutes les fois qu'ils émettaient un vœu ou qu'ils prenaient une décision, ces vœux ou ces décisions avaient un caractère particulier, un accent spécial, qui doivent influer sur la direction générale des affaires de la France. On a senti que la démocratie actuelle était sortie du sentimentalisme un peu vague qui avait été le caractère dominant de nos devanciers; on a senti qu'il y avait là quelque chose de plus positif, de plus pratique, et, — passez-moi une expression que l'on critique quelquefois, mais qui seule peut rendre ma pensée, — de plus scientifique. Et alors, qu'a-t-on fait dans le camp de nos adversaires?

On a changé de tactique, et, au lieu de considérer à l'œuvre ce personnel nouveau, au lieu de le juger et de se laisser entraîner dans ce courant, on a réfléchi, mais dans un mauvais sens. La réaction et les partis coalisés de la monarchie, sous quelque forme qu'elle se présente, se sont mis en garde, en éveil, et ils ont crié au radicalisme triomphant. Partout ils ont dit que le radicalisme était aux portes avec le cortège de spec-

tres, de malheurs et de catastrophes qu'il doit nécessairement traîner après lui! (*Hilarité générale. — Très bien! — Bravos.*) On a cherché ainsi à alarmer le pays, ce malheureux pays que, depuis soixante-quinze ans, les partis rétrogrades dominent et exploitent par la peur. Car la peur, Messieurs, c'est la maladie chronique de la France : la peur en politique. En effet, autant la France est brave, généreuse, ardente, héroïque, désintéressée sur les champs de bataille, autant elle est timide, hésitante, facile à troubler, à tromper, à affoler, à effrayer dans le domaine politique.

Et ils le savent bien, ceux qui, depuis tantôt quatre-vingts ans, nourrissent ce pays de calomnies, de mensonges et d'inventions perfides. Oui, c'est la peur qui est le mal de ce pays, et c'est de la peur qu'ils ont tiré leurs ressources, les réacteurs de 1800, de 1815, de 1831 et de 1849! C'est de la peur qu'il a tiré sa principale force, le coupe-jarret de 1851! (*Bravo! bravo! — Applaudissements.*) C'est sur la peur qu'ils ont établi leur ascendant pour nous mener, après vingt ans d'Empire, à la dégradation, à la mutilation! C'est de la peur qu'ils ont fait sortir ce plébiscite fatal qui devait nous entraîner à la guerre! C'est de la peur qu'est née cette impuissante réaction du 8 février 1871! C'est toujours par la peur, avec la peur, en exploitant la peur, que la réaction triomphe! Oh! débarrassons-nous de la peur en politique! Chassons ces sycophantes, et démontrons par nos résolutions, par nos actes, par notre attitude, que jamais nous ne voudrons nous servir de la violence, et que c'est un misérable et odieux calcul qu'ont fait nos adversaires, de compter toujours sur la peur éternelle de la France! Et puisque la peur est devenue l'expédient, la ressource de nos ennemis, il faut que le parti républicain, que le parti radical, qui met ses satisfactions au-dessous de l'intérêt général, se donne la mission de guérir la France de cette maladie de la peur. Or, le remède, le moyen à employer,

quel est-il? Oh! il est toujours le même, et il est toujours vainqueur : c'est la sagesse. (*Très bien! très bien! — Salve d'applaudissements. — Interruption prolongée. — Les mouvements de l'auditoire empêchent l'orateur de parler pendant quelques minutes.*)

La sagesse, mes chers concitoyens, c'est le dernier mot que je viens de prononcer. Il faut que ce remède ait été d'un effet singulier sur nos adversaires, car il suffit que nous ayons prouvé notre sagesse, que nous ayons proclamé très haut que rien, qu'aucune provocation n'était capable de nous faire sortir de cette ligne de conduite inflexible, pour avoir provoqué dans leurs rangs une irritation, une exaspération qui tient de la rage. Leurs journaux, leurs représentants, ont, par là même, dévoilé leurs plus secrètes espérances. Ils attendaient, à coup sûr, à en juger par leur déconvenue, quelque faute du parti républicain ; ils espéraient que, lassé par les injures, irrité à son tour par tant de dénis de justice, par tant d'outrages subis et venant de côtés où il les attendait le moins, ils espéraient que le parti républicain tomberait dans un de ces nombreux pièges qu'on tend sous ses pas, et qu'alors il s'ensuivrait quelque émotion, de-ci, de-là, à l'aide de laquelle on pourrait rétablir l'ordre qu'on aurait ainsi troublé. (*Oui! oui! — C'est cela! — Bravos.*)

Eh bien, leurs espérances ont été vaines, et la sagesse s'est trouvée, sinon dans notre tempérament, — c'est ce qui fait que nous avons plus de mérite que d'autres à la pratiquer, car le spectacle de l'injustice nous révolte, — elle s'est trouvée dans nos volontés, dans nos intérêts; et c'est elle qui fait aujourd'hui le triomphe de la cause à laquelle nous sommes attachés. En effet, sous les autres régimes que celui-ci qui, au moins, porte notre nom : le régime républicain; sous les autres régimes, dictature césarienne, royauté escamotée sur les barricades, ou monarchie se prétendant héritière de quatorze siècles, on

comprend que le parti républicain, exclu de l'arène, chassé, décimé, proscrit et réduit à l'impuissance dans la carrière légale, se précipitât dans les aventures héroïques de la rue. Pourquoi? Parce qu'on ne lui laissait aucune issue pour vivre, pour respirer, et qu'alors, à la force illégitime, il opposait l'héroïsme de ses membres et la force du droit populaire. (*Assentiment.*) Ces temps sont changés, Messieurs, et ce qui était de mise quand nous n'étions qu'une minorité opprimée, c'est-à-dire l'emploi de la force contre un régime oppresseur, serait un crime sous un gouvernement qui se réclame du suffrage universel, qui porte le nom de la République et qui est chargé d'agir, de gouverner, de contracter, d'emprunter au nom de la République. (*Assentiment général. — Bravos.*)

En conséquence, il ne nous reste qu'une chose à faire pour le moment : c'est à nous conduire pacifiquement, légalement, en nous réclamant du suffrage universel, dont on ne pourra pas ajourner bien longtemps la volonté, la décision; c'est à transformer ce germe, cet embryon de République, que nous devons protéger et défendre, afin de pouvoir assister bientôt à l'éclosion d'une République sincère, définitive et progressive. (*Applaudissements. — Vive la République! — Vive Gambetta!*) Oui, la sagesse consiste à dire que nous n'attendons rien que de la raison, que du temps, que de la persuasion, que de la force des choses, que de l'impuissance où sont réduits les partis monarchiques, que de leur stérilité et, s'il faut tout dire, que de leur couardise. (*Oui! oui! — Bravos.*)

C'est à eux, s'il leur plaît, d'avoir recours aux moyens violents. Quant à nous, nous n'en avons nul besoin; (*Adhésion générale.*) le pays est avec nous, (*Oui! oui!*) et il le proclame à chaque occasion qu'il lui est donné de le faire. Nous avons donc pour nous la loi, le titre, nous aurons la chose bientôt. (*Applaudissements répétés.*)

Nous n'avons qu'à laisser s'écouler les heures et les minutes. Tous les jours on peut marquer les pas qui sont faits vers le but, et, ce but, on y touchera bientôt; on y touche si bien déjà, que nous assistons à un singulier spectacle depuis tantôt un mois et demi. Ces farouches représentants du droit divin ou du droit populaire, mais accommodé à la Bonaparte, (*Rires. — Très bien!*) se sont séparés et sont allés dans les divers cantons ou collèges qui les ont nommés. Se sont-ils mis en communication avec leurs électeurs? Bien peu l'ont osé faire, mais la plupart ont observé, et, s'ils n'ont pas parlé, ils ont adressé le résultat de leurs réflexions à des journaux suffisamment indiscrets pour que nous soyons renseignés à merveille. (*Rires. — Applaudissements.*)

Voyez le chemin parcouru : la réaction affirmait bien haut la nécessité où l'on était de restaurer immédiatement la monarchie avec fusion, elle abandonne cette idée pour passer à la monarchie tempérée sans fusion..., (*Hilarité.*) puis on est passé à ce qu'on a appelé l'essai loyal de la République, mais de la République sans républicains. (*Nouvelle hilarité.*)

Je n'ai pas besoin de vous dire comment ils entendent ces jeux-là, vous le savez aussi bien que moi, et vous qui êtes de Grenoble et de l'Isère, vous vous rappelez une administration récente... (*Oui! oui! — Marques d'assentiment.*) Ainsi, l'essai loyal de la République, c'est là un mot parfaitement bien fait pour dire le contraire de ce qu'il exprime. (*Rires approbatifs.*)

Après l'essai loyal, ils sont allés à l'essai de la République conservatrice, et les voilà maintenant qui en sont à la République constitutionnelle. A la suite de certaines réflexions, de certaines observations, les divers chefs des partis monarchiques, après avoir secoué l'arbre, — non pas pour le renverser, oh ! non, tel n'était pas leur dessein, (*Nouveaux rires.*) — après s'être épuisés en combinaisons toutes plus empoisonnées et

plus chimériques les unes que les autres, et après avoir reconnu leur impuissance, mais surtout après avoir constaté *de visu,* chez eux, en leurs gentilhommières, (*Hilarité générale.*) où en sont aujourd'hui les dispositions du corps électoral, et ayant aperçu, à l'horizon, la République définitive, — les divers chefs des partis monarchiques se sont dit qu'il ne leur restait plus qu'une chose à faire : c'était de faire la République. (*Rires prolongés. — Salves d'applaudissements. — Interruption de quelques instants.*)

Voilà où nous en sommes, mes chers amis. Pour le moment, nous sommes arrivés à cet état particulier, à savoir que nous touchons à l'unanimité en France. (*Rire général.*) Oui, il est probable que, lorsque le Parlement se réunira à Versailles, — encore bien que l'on annonce de sa part quelques velléités de rentrer à Paris, afin sans doute de mieux marquer l'état de conversion de ces bonnes âmes, — il est probable que, lorsqu'il rentrera à Versailles, il dira que, véritablement, il n'a pas une minute à perdre pour constituer la République. Qu'est-ce que cela signifie?

Cela veut dire que l'on sent, quoi que l'on en ait, non pas que la dissolution soit à prêcher, ni même qu'elle soit à démontrer, mais qne la dissolution est faite; car, si l'on n'avait pas cette intime conviction que la dissolution est là, comme le fossoyeur, prête à jeter une dernière pelletée de terre sur le cadavre de l'Assemblée de Versailles (*Vive sensation*); si l'on ne ressentait pas les affres de la mort, vous pouvez croire qu'on ne parlerait pas de se marier *in extremis* avec la République. (*Hilarité générale. — Applaudissements répétés. — Vive la République!*)

Eh bien, Messieurs, sous cette forme qui convient parfaitement, d'ailleurs, au caractère tout à fait intime et tout à fait amical de notre réunion, je crois que je viens de mettre une lumière sur un des écueils les plus perfides qui bordent le chemin de la République.

Et j'en veux dire ici franchement ma pensée et mon avis, afin que personne, en en lisant l'expression, ne puisse conserver la moindre obscurité dans son esprit sur ce point.

La politique, Messieurs, surtout dans un moment où le monde qui finit et le monde qui commence se touchent et se heurtent par mille contradictions et par mille intérêts opposés ; la politique qui a pour but de satisfaire les besoins ardents d'un grand peuple au point de vue de la liberté politique et de l'égalité sociale, cette politique a singulièrement besoin de discrétion. Elle a besoin de ménagements pour les intérêts qui sont en échec, pour ceux qui disparaissent, pour ce qui reste de vestiges et de traces de l'ancien régime. Elle a besoin d'avoir certains accommodements, certaines facilités de compromis, de transactions, parce que jamais il n'est arrivé qu'on fît une bonne société et un bon régime politique en faisant table rase. Ceux qui le prétendraient n'ont pas regardé la réalité des choses. La Révolution française elle-même, qui a été la plus radicale des révolutions, n'a pu faire et n'a pas fait table rase. Que d'abus elle a laissé subsister! sous d'autres noms, sous d'autres formes, je le veux bien, mais qui subsistent encore, et qu'il nous reste à détruire.

Mais, Messieurs, la politique dont je parle a besoin aussi de clairvoyance, de vigilance, de prudence pour ne pas livrer les destinées mêmes du peuple et de la cause qu'elle défend aux habiletés, aux surprises, aux ambiguïtés, aux calculs de ses adversaires.

Oui, le parti républicain, aujourd'hui, — celui qui est composé surtout d'hommes souvent et durement éprouvés, celui qui compte dans ses rangs presque autant de victimes que de serviteurs, c'est celui-là dont je parle, parce que c'est celui que je connais le mieux et que c'est celui auquel j'appartiens, — le parti républicain, qui l'a toujours été ou qui ne compte

que des membres qui l'ont toujours été, ce parti-là est tenu à beaucoup de largeur de main, à un grand esprit de conciliation et de concorde; il est tenu à se recruter largement et sans mesquins calculs d'amour-propre, dans tous les rangs du pays, afin de devenir la majorité de la nation elle-même. C'est son devoir immédiat, et il n'y manquera pas. (*Assentiment général. — Applaudissements.*)

Ce parti doit avoir cependant un certain critérium à sa disposition; il doit pouvoir distinguer entre la naïveté des uns et le calcul des autres, entre les nouveaux qui s'offrent à lui et les anciens, entre ceux qui viennent lui apporter leur concours par suite de convictions récentes et ceux qui ont des actes à mettre derrière leurs paroles; il doit enfin pouvoir être mis à même aussi de reconnaître ceux qui, secouant une indifférence, hélas! trop générale, veulent entrer dans la vie politique.

Ceux-là, Messieurs, il faut les accueillir à bras ouverts. Mais il y en a d'autres, il y a les hommes qui n'appartiennent à aucun parti, qui les ont tous servis et tous trahis tour à tour, qui sont des agents également dociles du despotisme clérical ou militaire; il y a ceux qui prennent comme un masque la formule à la mode, qui se glissent dans les rangs à l'aide de déclamations plus hautes, plus vives et plus ardentes que celles d'aucun patriote éprouvé; il y a ceux encore qui, sous une attitude plus ou moins réservée, agissant comme si on leur faisait violence ou parce qu'il n'y a pas moyen, pour le moment, de faire autrement, se déclarent républicains. (*Très bien! très bien!*)

Vous voyez, Messieurs, à combien de surprises, à combien de périls on peut se trouver exposé, à combien d'intrigues de tous genres on peut, pour ainsi dire, donner la complicité de sa conscience. (*Assentiment général.*)

Il faut donc que, sans être exclusifs, sans être fermés, nous soyons prudents, vigilants, défiants, au nom même des intérêts les plus sacrés de la République. Car, si nous recommencions la faute qui a déjà été commise, il y a vingt-deux ans, d'accepter sur signature, sur déclaration ces prétendus ouvriers de la dernière heure, eh bien ! on connaît la besogne qu'ils recommenceraient à leur tour : prendre la République, la placer sur un char, l'orner de fleurs et la mener sous le couteau de quelque égorgeur de race. (*Sensation profonde. — Applaudissements prolongés.*)

Mais entendons-nous bien et ne laissons pas dire que nous obéissons à un détestable esprit de secte. Or, pour s'entendre, quelle est la formule à trouver, si tant est que, dans une matière qui réclame autant de tact et de mesure, dans l'appréciation de tel ou tel caractère, on puisse poser une règle générale de conduite? Dessinons au moins quelque chose qui pourra servir de commencement de règle.

Il y a d'abord une première remarque à faire, que voici : s'il est vrai que le suffrage universel pris dans sa masse ne soit pas toujours assez renseigné, surtout dans un pays qui n'est pas encore habitué à la République, qui n'est pas encore formé aux mœurs républicaines, parce qu'elle n'a pas assez duré, — et, si elle n'a pas duré, vous savez à qui en remonte la responsabilité? (*Oui! oui!*) — mais enfin s'il est vrai que le suffrage universel ne soit pas suffisamment mûr et accoutumé aux habitudes, aux plis, aux pratiques de la démocratie républicaine, s'il ne sait pas avec assez de précision, — comme on le sait, par exemple, dans la dernière bourgade de Suisse, — ce qui se passe, ce qu'on projette, ce qu'on doit faire ou repousser, il n'y en a pas moins dès maintenant une préoccupation suffisante, dans les rangs de la démocratie, de la conduite des hommes politiques. Mais il n'y a qu'une certaine partie de cette démocratie qui ait la passion

et le souci des choses et des actes des hommes publics; c'est donc à ces hommes plus avisés et plus éclairés qu'il appartient, dans une certaine mesure, librement, sans pression, de se faire les instituteurs, les éducateurs, les guides de leurs frères moins avancés du suffrage universel, de ceux qui ont moins de loisirs et de lumières. (*Très bien! — Bravos*).

Ce sont ceux-là qui doivent exercer leur jugement, en procédant à ce tri, à cette sorte de crible par où doivent passer les conversions subites dont nous nous entretenons. Ce sont eux qui doivent scruter la vie d'un homme marquant, monarchiste effaré qui, tout à coup, se rallie à la République, sous la double pression de la force croissante de la République et de l'imminence de la dissolution; ce sont eux qui doivent, pour leurs amis, pour leurs concitoyens, pour leurs coélecteurs d'un collège, d'un département, rechercher quelle est la loyauté, la sincérité, la justesse, et enfin ce je ne sais quoi qui fait qu'on dit : « Celui-ci est un brave homme, on peut s'y fier, » ou : « Celui-ci n'est pas un homme sûr, il ne faut pas l'admettre. »

Ce sont là des difficultés qu'il faut résoudre sur place, à l'aide des mille impressions et renseignements que l'on peut recueillir, comparer et peser; il n'est pas possible, d'ailleurs, que l'on soit sans relations qui permettent de faire ce travail, travail délicat qui exige beaucoup de mesure, d'habileté et de prudence, et qui, par conséquent, doit être fait de très près, en y mettant beaucoup de temps et de soins.

Pour inspirer ce travail, je voudrais vous donner un avis personnel dont vous ferez l'usage qui vous semblera bon, car il est parfaitement susceptible de modifications suivant les cas.

Messieurs, laissez-moi vous soumettre une idée à titre de proposition générale, capable d'être réduite, qui comporte des exceptions ou qui peut être appli-

quée sévèrement, lors des élections à la prochaine Assemblée, afin que le suffrage universel ne soit pas dupe et victime, afin qu'il ait bien la certitude que la République et ses institutions organiques sortiront de l'urne, afin qu'il soit bien positif que les mandataires ne pourront pas usurper sur les mandants, afin qu'il soit impossible d'assister à une abominable confiscation de la souveraineté nationale au profit de quelque prétendant. Je voudrais donc qu'il fût bien entendu que, pour les prochaines élections, on ne pût admettre sur les listes républicaines des hommes qui ne présenteraient pas dans leur passé, vous entendez bien, des garanties suffisantes ou, dans leur présent, les mêmes garanties nécessaires, garanties qui puissent nous assurer que le dépôt sacré qui leur sera confié, que cette voix souveraine au nom de laquelle ils auront autorité et mission de parler, à Paris, car c'est là qu'on réunira l'Assemblée nationale prochaine... (*Oui! oui! — Salve d'applaudissements. — Vive la République! — Vive Paris!*)... ne seront l'objet, de leur part, ni d'une diminution, ni d'une confiscation.

Je voudrais encore que l'on déclarât, que tous ceux qui ont été, à un degré positif, dans les derniers jeux des partis, les chefs avérés des intrigues et des complots monarchiques, que tous ceux qui ont été les serviteurs des prétendants, qui ont été des agents de désordre antipatriotique, je voudrais que tous ceux-là fussent exclus de nos listes républicaines. Je voudrais ensuite qu'on distinguât entre ces chefs et ceux qui les suivaient, car ceux-ci pouvaient être de bonne foi, ils pouvaient n'être qu'égarés. A coup sûr, le nombre des égarés ne serait pas considérable; et, dans tous les cas, on n'accepterait parmi eux que ceux qui n'auraient pas pris devant leur pays et à l'encontre du suffrage universel une position compromettante.

Vous voyez, Messieurs, que mon idée est celle-ci : séparer les chefs de leur prétendue armée; l'armée peut entrer dans les rangs du parti démocratique; quant aux chefs, il faut les laisser encore, ainsi que faisaient les premiers chrétiens, à la porte de l'église pour y faire pénitence. (*Rires d'assentiment. — Applaudissements.*)

Cette conduite à suivre s'explique par plusieurs motifs, dont le premier vous apparaît nettement : il s'agit de sauvegarder la souveraineté nationale; car il est bien clair, aujourd'hui, que le duel est à peu près réglé entre la République et la monarchie. La monarchie se dérobe, elle cache son drapeau, elle dépose ses armes et laisse la République maîtresse du terrain; il est donc bien certain que, si le pays nommait des pseudo-républicains, des hommes n'ayant le nom de la République que sur les lèvres, tandis qu'ils porteraient la monarchie au fond du cœur, ils ne tarderaient pas, une fois élus, à ouvrir la bouche pour faire connaître leurs secrets désirs, et consommer la ruine de la République, comme le firent leurs devanciers de 1848, qui, dix-sept fois, l'acclamèrent pour mieux l'égorger ensuite. (*Bravos et applaudissements. — Cris répétés de : Vive la République!*)

Par où vous voyez que, si le suffrage universel pouvait être induit en erreur, et que si, sous le prétexte de faire une transaction, on confiait le dépôt de la République à de tels gardiens, c'est la souveraineté nationale que l'on s'exposerait à faire confisquer.

Il y a un autre motif qui n'est pas moins grave et qui est décisif devant mon esprit.

C'est qu'il est nécessaire qu'en politique on ait la responsabilité de ses actes antérieurs. Il est juste et bon, lorsqu'on a choisi un parti, lorsqu'on a été son tenant, lorsqu'on a joué un rôle au nom de certaines idées, de certaines doctrines, lorsqu'on s'en est fait le promulgateur et le défenseur, — à moins qu'on ne

justifie d'actes de résipiscence et de contrition irrécusables, — il est juste et bon qu'on subisse la loi qu'on s'est faite à soi-même, et qu'on ne vienne pas solliciter du suffrage universel, avec le concours du parti républicain, une récompense dont on est indigne et qui a pu être méritée par d'autres. (*Oui! oui! — Approbation générale.*)

Je dis que c'est là une raison politique du plus haut intérêt, et d'une gravité capitale. En effet, est-ce qu'il peut y avoir parmi les hommes quelque chose de plus sacré que l'opinion? (*Très bien! très bien! — Bravos prolongés.*) Est-ce que nous ne devons pas avoir un soin jaloux pour ne pas admettre dans nos rangs, non pas les hommes égarés qui se repentent sincèrement : à ceux-là nous devons ouvrir nos bras, mais leurs chefs, ceux qui les ont trompés, ces chefs qui ont été les agents et les guides des partis hostiles?

Messieurs, ce serait nous abandonner nous-mêmes que d'agir autrement, que de tenir une autre conduite; et ceux qui nous parlent de pareilles transactions ne se rient-ils pas de nous, et ne serions-nous pas l'objet des moqueries de tous, si nous avions jamais la faiblesse d'accepter d'aussi humiliantes propositions?

Non, non, le parti républicain a le droit et le devoir d'être généreux envers ceux qui, reconnaissant le drapeau de la République et présentant toutes garanties, demandent à la servir avec loyauté; mais il commettrait l'acte le plus imprévoyant et le plus fatal, il manquerait à tous ses devoirs s'il mettait à sa tête, s'il plaçait de ses propres mains ses pires ennemis sur les bancs de la prochaine Assemblée, dont les résolutions seront décisives pour le sort de la France, pour sa grandeur et son avenir, ainsi que pour les droits engagés, depuis soixante-quinze ans, dans la lutte entre la Révolution française et l'ancien régime. Ce serait le contraire de la bonne politique, et j'ajoute

que ce serait le contraire de la morale, qu'il n'en faut jamais séparer. (*Très bien! très bien! — Applaudissements.*)

Il me vient un souvenir à l'esprit, dont je désirerais vous faire part avant de terminer. (*Oui! oui! — Parlez! parlez!*)

Nous sommes réunis, en ce moment, dans une ville qui a dans son passé un mémorable souvenir qu'il me convient d'évoquer pour vous prouver combien, en politique, il est dangereux de se fier aux imposteurs.

Oui, c'est dans cette ville qu'après la première Restauration, cet homme qui, avec tant de gloire, a fini par apporter tant de désastres à notre noble pays, remit le pied après 1814. Vous savez le jour précis, car cette histoire vous est familière : elle vous a été contée par vos grand'mères, comme a dit le poète. Quand il fut entré dans votre ville, c'est d'ici qu'il jugea combien il lui serait facile de ressaisir la France, grâce à la haine qu'inspirait le retour des émigrés. La France de la Révolution avait été mise en présence de ces spectres et de ces revenants, — n'est-ce pas un peu la situation où nous sommes aujourd'hui? (*Hilarité.*) — Elle avait, cette France démocratique et paysanne, reculé d'horreur devant la réapparition de l'ancien régime. Eh bien, ce comédien, ce tragédien, cet aventurier de génie, en remettant le pied sur le sol de la France, que lui disait-il? Il disait au peuple des campagnes et des villes : Ouvriers, bourgeois, artistes et paysans, me voilà! Je reviens, vous me reconnaissez; je suis le soldat de la Révolution; je viens défendre vos droits menacés; vos propriétés sont en question, je vous les garantirai; les biens nationaux, je vous les assurerai; je suis le fils de la Révolution; je suis la Révolution elle-même, vous le savez bien! je suis la Révolution couronnée! Oui, j'ai eu tort, je le reconnais; mais je vous apporte des libertés, toutes les libertés : liberté

de penser, liberté d'écrire, liberté de se réunir, de s'associer, liberté de la nation par la constitution d'un Parlement indépendant. Oui! vous devez avoir toutes ces libertés et vous les aurez!

Toutes ces promesses ont été faites, toutes ces paroles ont été prononcées, et où ? Ici, dans votre ville. Eh bien! ces promesses n'étaient qu'un mensonge, ces paroles n'étaient qu'un leurre, tout cela était un dernier artifice de ce Corse aux abois. (*Sensation. — Applaudissements prolongés.*) Ces belles promesses séduisirent la France, parce que cette France est toujours confiante, toujours ardente, toujours généreuse; elle se laissa prendre au mirage, et vous savez comment finit cette lugubre tragédie. Vous savez aussi quelle fut la triste fin de ce despote, dont les coups de force et les promesses furent copiés, plus tard, par son héritier, par Napoléon III. Celui-ci fit aussi son coup d'État libéral, son retour de l'île d'Elbe, son Acte additionnel et ses promesses du 19 janvier avec un Ollivier pour Benjamin Constant. On dit à tous que cette chose grotesque, que ces deux mots qui hurlent ensemble, que l'empire libéral serait la paix et la liberté. On organise le plébiscite, on le présente aux populations, on le fait voter. Ce qui devait être la paix devient la guerre; la France est envahie : vous savez le reste! (*Nouvelle sensation.*)

Ah! défions-nous des promesses politiques. Soyons défiants. Rappelons-nous ce que nous ont coûté notre confiance, notre imprévoyance. Rappelons-nous aussi ce que nous disions au peuple, en 1870, en l'écartant des urnes. Nous lui disions que voter *Oui*, c'était voter pour la ruine de la patrie. Nous l'avertissions que cet homme ne parlait si haut de la paix que pour faire plus sûrement la guerre, qu'il ne parlait de la liberté que pour la confisquer, et qu'il ne se faisait le dépositaire de la souveraineté nationale que pour la donner en dot à son fils. Voilà ce que nous disions au

peuple en 1870, et vous vous rappelez aussi comment on nous traita à cette même époque. Vous connaissez l'invention des complots qui devaient influencer les votes des campagnes; vous connaissez les mensonges, les calomnies et les outrages dont nous fûmes l'objet.

Aujourd'hui, on veut rééditer les mêmes procédés; on veut employer les mêmes moyens que l'empire libéral. On vient nous dire que le parti monarchique a déclaré, dans une réunion, qu'il voulait la République, qu'il acceptait cette constitution nouvelle de la France. Ah! Messieurs, pour notre honneur, pour notre sécurité, pour l'honneur et la grandeur de notre patrie, gardez-vous de donner dans cette ignoble comédie! (*Sensation. — Applaudissements. — Vive la République!*)

Il suffira d'ailleurs, mes chers concitoyens, de faire pour ces intrigues et ces machinations ce que nous avons fait pour d'autres procédés de nos adversaires : nous les dénoncerons à la France. Ne nous laissons pas surprendre. Ne tombons pas dans les pièges qui nous sont tendus. Soyons constamment en éveil. Que si certaines entreprises de nos adversaires sont à redouter, nous aurons la force pour en faire justice; quant aux surprises, nous avons notre raison et notre perspicacité pour les déjouer. Nous avons promis d'être vigilants, nous tiendrons notre promesse. Il ne se passera pas une intrigue que nous ne criions au suffrage universel : Veillez! ce sont des trompeurs et des sycophantes!

Et qu'on ne nous accuse pas d'exclusion, et qu'on ne vienne pas répéter toutes les vieilles redites sur les partis; qu'on ne nous traite pas de jacobins et de radicaux, ce ne sont là que des mots qui signifient, chacun à son heure, des nécessités politiques. Mais nous sommes de notre heure et de notre temps, et nous appartenons à la démocratie républicaine de 1872. Oui, nous dénoncerons toutes les machinations

et toutes les intrigues au suffrage universel, car il est le maître en définitive, et il saura faire justice! (*Oui! oui! — Applaudissements.*)

Ne renonçons donc pas à l'excellente méthode que le parti républicain suit partout avec un zèle et un bonheur croissants : patience, fermeté et vigilance, c'est là notre mot d'ordre.

Et maintenant, permettez-moi de vous dire que si, pour atteindre notre but, nous devons attendre quelques mois de plus que nous ne le désirerions, là n'est pas la question. La seule question, la vraie question, c'est de considérer qu'il n'y a plus rien à espérer, qu'il n'y a plus rien à faire, qu'il n'y a plus rien à tenter avec les gens qui sont à Versailles. C'est vers le suffrage universel qu'il faut désormais se tourner, c'est à lui qu'il faut parler, c'est à lui qu'il faut proposer les vrais noms, c'est lui qu'il faut inviter à discuter, à se concerter en petits groupes, à examiner les hommes, à choisir les programmes, à indiquer les réformes, à viser au but, enfin à préparer, que dis-je? à désigner ceux qu'il s'agira purement et simplement, le jour étant venu, d'envoyer à Paris, à ce Paris qui est vide de la représentation nationale, à ce Paris que l'on a voulu frapper, outrager après n'avoir pas su le défendre; (*Salve d'applaudissements*) à ce Paris qui supporte si dignement les injures et les calomnies qu'on lui prodigue; à ce Paris qui n'a jamais perdu la confiance de la France. (*Non! non!*) Car, toutes les fois que son nom est prononcé en province, jusque dans la plus humble des bourgades, il est salué comme la tête et le cœur de la patrie! (*Explosion d'applaudissements. — Cris répétés de: Vive Paris! — Vive la République! — Vive Gambetta!*)

DISCOURS

Prononcé le 29 septembre 1872

A THONON

Mes chers concitoyens.

Il m'est impossible, malgré l'état de fatigue et d'épuisement où je suis arrivé, de ne pas répondre aux paroles que vous venez d'entendre[1]. Et, que mon voisin me permette de le lui dire, je suis d'autant plus dans la nécessité de lui répondre qu'il y a dans ce qu'il a dit, dans les fermes et fortes paroles qu'il vient de prononcer, quelque chose qui, peut-être, demande à être repris, à être regardé de très près, parce que, quand on parle de la France, de ce qui lui appartient, de ce qui est son bien, de son intégrité, il faut bien peser ses mots.

Eh bien, mes compatriotes, — et il n'y a pas de nom plus beau que ce nom de compatriote, — pensez-vous que la France doive être rendue responsable, au point de vue de son unité, au point de vue de

1. Au banquet offert à M. Gambetta par les républicains de Thonon, M. Dubouloz avait porté le toast suivant :

« Je porte un toast à M. Gambetta, à ce grand citoyen qui a su sauvegarder l'honneur de la France républicaine.

« Si les idées séparatistes existaient encore réellement dans une partie de la Haute-Savoie, nous nous féliciterions de la circonstance qui se présente aujourd'hui pour démontrer l'attachement sincère que nous portons à cette France.

« Mais si, à la suite d'évènements improbables, on était disposé à essayer de nouveau d'un régime monarchique, oh ! alors nous nous souviendrions que, près de nous, se trouve un petit pays qui a su conquérir de grandes libertés et qui veut le maintien des institutions républicaines. Nous aurions alors ce souvenir, parce que là où se trouve la liberté doit exister une patrie.

cet assemblage magnifique de provinces qui, toutes, avec une physionomie spéciale ou plutôt avec des traits distincts, forment les grands traits de la figure même de la patrie, — que la France doit être rendue responsable des conséquences d'une usurpation criminelle; et parce que les hasards de la fortune, les désastres de la guerre, les heureuses aventures d'un conspirateur ou les odieux calculs d'un cléricalisme tout-puissant auraient cet effet de jeter la France encore une fois sous le joug, — pensez-vous qu'elle doive être éprouvée par ce dernier désastre de tomber en démembrement et en dissolution volontaire? (*Non! non! — Bravos et applaudissements.*)

Ah! nous sommes cruellement éprouvés, mes amis. La France, à proprement parler, depuis la Réforme, depuis la grande moitié du xve siècle, a été tour à tour, pour tous les peuples de l'Europe, le guide, l'initiateur et le martyr. C'est de son sang, de son dévouement, de ses sacrifices et de ses servitudes que sont faites la gloire, l'émancipation et la liberté des autres peuples. (*Approbation unanime. — Applaudissements prolongés.*)

Eh bien, il faut réfléchir quand on parle du patrimoine de la France. La France, vous avez eu raison de le dire, sera d'autant plus attrayante, qu'elle ne sera régie que par la loi, qu'elle sera aux mains de tous les citoyens et non plus aux mains et soumise aux caprices d'un seul.

Ah! oui, la France glorieuse et replacée, sous l'égide de la République, à la tête du monde, groupant sous ses ailes tous ses enfants désormais unis pour la défendre au nom d'un seul principe et présentant au monde ses légions d'artistes, d'ouvriers, de bourgeois et de paysans; ah! oui, il est bon de faire partie d'une France pareille, et il n'est pas un homme qui, alors, ne se glorifiât de dire, à son tour : Je suis citoyen français! (*Bravos unanimes.*)

Mais il n'y a pas que cette France, que cette France glorieuse, que cette France révolutionnaire, que cette France émancipatrice et initiatrice du genre humain, que cette France d'une activité merveilleuse et, comme on l'a dit, cette France nourrice des idées générales du monde; il y a une autre France que je n'aime pas moins, une autre France qui m'est encore plus chère, c'est la France misérable, c'est la France vaincue et humiliée, c'est la France qui est accablée, c'est la France qui traîne son boulet depuis quatorze siècles, la France qui crie, suppliante, vers la justice et vers la liberté, la France que les despotes poussent constamment sur les champs de bataille, sous prétexte de liberté, pour lui faire verser son sang par toutes les artères et par toutes les veines; la France que, dans sa défaite, on calomnie, que l'on outrage; oh! cette France-là, je l'aime comme on aime une mère; c'est à celle-là qu'il faut faire le sacrifice de sa vie, de son amour-propre et de ses jouissances égoïstes; c'est de celle-là qu'il faut dire, là où est la France, là est la patrie! (*Bravos et acclamations enthousiastes. — Applaudissements répétés. — Vive la France! — Vive la République!*)

J'espère que notre malheureux et noble pays, instruit à la rude école de l'adversité, remontant par degrés de l'abîme où l'ont poussé les bonapartistes, pourra comprendre enfin qu'il n'y a d'avenir régulier, de fortune stable, de développement assuré, de place véritablement honorable dans le monde que pour une France régie par le consentement universel, laquelle, sous peine d'abdiquer, ne peut plus vivre sous une autre forme de gouvernement que la République. (*Oui! oui! — Applaudissements.*)

Comme gage de cet avenir pour mon pays, j'aperçois plusieurs symptômes de bon augure dans les modifications de l'esprit français. Il me semble tout d'abord que la jeunesse, dans tout le pays, que la

génération qui a vu la chute de l'empire sans l'avoir provoquée, que cette génération qui a été poussée sur les champs de bataille, inconsciente de la cause qui amenait nos malheurs; troublée peut-être par ce sacrifice immédiat demandé à l'entrée de la vie, ne s'expliquant que d'une façon fort obscure les nécessités d'une lutte aussi acharnée, et aussi, sans doute, l'esprit inquiété, intimidé par de pervers conseillers qui cherchaient à égarer sa conscience et peut-être à énerver son courage, — il me semble que cette jeunesse s'est recueillie depuis et qu'il s'est opéré en elle, après coup et par le contre-coup des épreuves par où elle a passé, une véritable transformation morale.

Oui, on sent de tous côtés, aussitôt qu'on la voit apparaître, qu'elle est meilleure, qu'elle est plus saine, qu'elle est plus fière, qu'elle est plus laborieuse à mesure que nous nous éloignons de ces fatales années de l'empire; et c'est là une raison fondamentale d'espérer, parce que c'est cette jeunesse qui sera appelée nécessairement à réparer les fautes de ses devanciers. Aussi, quand il nous est donné de l'entretenir, de la voir, de constater qu'entre elle et nous il n'y a pas d'écart ni de distance, et qu'il ne peut y avoir de désaccord, nous n'avons qu'un langage à tenir, qu'un conseil à donner : c'est de lui dire de travailler, de travailler virilement, énergiquement à s'instruire; de s'abreuver aux sources pures de la science et de la vérité; de se réunir pour s'initier peu à peu à l'étude et à la pratique des affaires publiques. Je voudrais voir les jeunes gens former partout une sorte d'association dans laquelle, par une éducation mutuelle, ils mettraient en commun, les uns au profit des autres, ce qu'ils auraient appris, lu, observé, examiné. Il faut songer tout d'abord à créer la solidarité des connaissances et de l'instruction. Sans cela, à quoi pourraient servir les réunions et les entre-

tiens ? On n'y agiterait alors que de futiles questions. Il ne faut pas qu'il puisse être dit jamais que notre jeunesse se réunit sans qu'elle discute, sans qu'elle échange des idées véritablement sérieuses, des pensées véritablement hautes. (*Bravo ! bravo ! — Applaudissements.*)

Avant de terminer ces observations, — que je regrette de ne pouvoir pousser plus loin, parce qu'il y a bien des choses à dire encore sur ce sujet, — j'ajouterai : Qui que vous soyez, quelque occupation, quelque relation, quelque influence, petite ou grande, que vous ayez dans la vie, vous ne serez véritablement des hommes utiles, des honnêtes gens, dans le sens démocratique du mot, que si vous vous rendez cette justice intime d'avoir contribué à délivrer les esprits de l'ignorance et à leur inspirer l'amour de la patrie qui est le résumé de toutes les vertus civiques. Oui ! on doit aimer par-dessus tout son pays, mais non pas avec cet esprit étroit, léger, railleur, qui, trop souvent, nous a livré à l'animadversion des autres peuples. Faisons bien comprendre aux autres peuples que nous n'aimons tant notre patrie, et d'un amour si ardent et parfois si jaloux, que parce qu'elle est le meilleur instrument que la civilisation ait jamais eu pour le progrès général et l'avancement de l'esprit humain. (*Bravos enthousiastes. — Applaudissements. — Vive la République ! — Vive Gambetta !*)

DISCOURS

SUR

LES LOIS CONSTITUTIONNELLES

Prononcé le 23 avril 1875

A PARIS

(XXe ARRONDISSEMENT)

Mes chers concitoyens,

Dans toutes les difficultés de la vie politiques, depuis le jour où vous m'en avez ouvert les portes, je n'ai jamais oublié, je n'ai jamais cessé d'avoir toujours présente à l'esprit la dette que j'avais contractée envers vous, qui avez été mes premiers électeurs. La bonne comme la mauvaise fortune seront également impuissantes à rompre les liens qui nous unissent. Cette union, Messieurs, nous ne l'avons pas, si vous vous le

rappelez, contractée à la légère, et, puisqu'on a ramené la pensée de l'auditoire sur ce souvenir qui m'est si cher, sur ces commencements de notre vie politique commune, je tiens à rappeler d'un mot ce qui nous a liés ensemble, lorsque vous voulûtes bien jeter les yeux sur l'homme qui est aujourd'hui devant vous. Nous avons commencé par arrêter d'avance, après les avoir débattues librement, les conditions, les stipulations du contrat qui devait nous associer. C'est un exemple que nous tenions à donner à toute la démocratie française; c'est un exemple qui n'a pas été perdu, mais qui, non plus, ne s'est pas suffisamment généralisé. Mais l'idée était juste et bonne; elle a pris naissance ici; elle a grandi; elle se développera dans l'avenir. (*Oui! oui! — Bravos.*)

Aussi, Messieurs, malgré les absences, les éloignements que nous imposent les accidents, les péripéties de la politique, c'est toujours ici que j'aime à revenir, c'est au milieu de vous que je trouve les meilleurs encouragements, l'appui le plus solide dans les difficultés, les véritables consolations dans les amertumes de la vie publique. Voulez-vous savoir la cause de ma présence, ce soir, parmi vous? Citoyens, je viens demander à ceux qui furent mes premiers commettants: Est-ce que le contrat tient toujours? (*Oui! oui! — Bravos et applaudissements prolongés.*)

Messieurs, vos applaudissements me touchent et m'émeuvent, et maintenant, je puis ajouter: Je ne viens pas seulement ici pour chercher des inspirations, de la force et de l'autorité, j'y viens aussi, je le dis avec le seul orgueil qui soit compatible avec la dignité du républicain, j'y viens chercher ma récompense. (*Bravos.*)

Mes chers concitoyens, on peut dire, on peut écrire, on peut murmurer, contre les hommes du parti républicain, les accusations les plus absurdes et les plus niaises, dont la contradiction seule fait éclater la va-

nité; on peut nous représenter comme des agents de désordre et de dissolution sociale; on peut aussi, dans un style plus ou moins élégant et poli, dire que nous abandonnons nos origines, que la modération, que la sagesse et que l'esprit de calcul que nous avons introduits dans notre méthode politique sont mal jugés et mal compris ; on peut nous présenter encore comme je ne sais quels aventuriers politiques prêts à se séparer de ceux qui sont leurs véritables auteurs. On peut dire tantôt que nous sommes des pétroleurs, (*Rires*) tantôt des hypocrites, tantôt des Italiens élevés à l'école de Machiavel, tantôt des césariens, tantôt des orléanistes. (*Nouveaux rires.*) Je crois, Messieurs, qu'il n'y a qu'un moyen pour un homme public de répondre à ces accusations, — et j'en use, — c'est de revenir constamment devant ses commettants, devant ses juges naturels, leur expliquer la politique, toute la politique, sans réserves, sans restrictions, afin de reconnaître à l'accueil qui est fait à cet exposé, si oui ou non ses électeurs jugent qu'il est resté fidèle aux premiers engagements, si oui ou non il a, dans ses discours et dans ses actes, traduit la pensée, exprimé la volonté de ses commettants. (*Marques d'adhésion. — Très bien! — Bravos.*)

Lors de notre dernière réunion, il y a deux ans, presque à pareil jour, j'ai prononcé un mot qu'on m'a beaucoup reproché, qu'on me reproche encore, soit que je parle, soit que je garde le silence. (*Rires.*) Oui, Messieurs, savez-vous ce qu'on incrimine en moi, souvent avec amertume, c'est d'être, comme on me dit, de Belleville, c'est de tenir à Belleville, c'est de protester contre les calomnies dont Belleville est l'objet. (*Hilarité.*) Quant à ce mot qu'on me reproche d'avoir prononcé, dont on a dit que je veux faire un drapeau de désordre, quel est-il donc? On me reproche de n'avoir pas voulu « couper ma queue ». (*Nouvelle hilarité.*)

Messieurs, ce mot bizarre et méprisant de « queue » traduit assez bien, dans la pensée de nos adversaires, l'évolution qu'ils voudraient nous voir faire et qui consisterait à tourner le dos à ceux qui nous ont fait entrer dans la vie politique. Eh bien, non, je n'ai pas coupé ma queue et je ne suis pas prêt à le faire. En veut-on la preuve? la voici : je suis ici, mes chers concitoyens, au milieu de vous, tel que vous m'avez toujours connu. (*Très bien! très bien! — Applaudissements prolongés.*)

Mais venons à nos affaires, et abordons le sujet de cet entretien. Depuis notre dernière entrevue, que s'est-il passé? Après avoir rappelé brièvement les évènements accomplis depuis deux ans, nous arriverons à la situation présente; nous la jugerons; et, nous étant rendu compte de ce qu'elle contient encore de périls et d'alarmes, nous rechercherons ensemble quels remèdes, quelles résolutions, quels procédés il y faut appliquer pour atteindre enfin ce but sans lequel il n'y a ni avenir pour la patrie, ni paix sociale, ni politique intérieure ou extérieure, ni gouvernement pour la France. Ce but, mes chers concitoyens, vous le connaissez : c'est la République définitivement fondée et mise au-dessus de toutes les contestations des partis, de toutes les attaques des factions. (*Bravos et applaudissements.*)

Jetons donc un coup d'œil sur ce passé de deux ans, à la fois si près de nous et si bien mort.

Nous avons eu, depuis notre dernière entrevue, une tentative audacieuse, effrontée, de restauration de la monarchie qui s'appelle légitime. Devant la répulsion manifestée par l'opinion publique, devant le frémissement d'inquiétude et d'horreur qui a remué la France jusque dans ses couches les plus profondes, la restauration monarchique, soit défaillance, soit peur, soit impuissance, a misérablement avorté. Elle a avorté parce qu'elle était contraire, absolument contraire au génie

national : personne en France ne voulait la restauration de la monarchie, ni le paysan dont elle est l'effroi, ni l'ouvrier qui n'a jamais dissimulé l'aversion qu'elle lui inspire, ni l'armée dont elle supprime le drapeau, symbole de sa gloire et de son honneur ; personne n'en voulait. Aussi, Messieurs, comment s'étonner que celui-là même qui est à la tête de l'État, que le premier magistrat du pays, ait prononcé la parole significative qui restera comme l'arrêt de mort de la monarchie? Il a dit que, devant une tentative de restauration, les chassepots partiraient tout seuls ; et la monarchie est rentrée dans l'ombre. (*Applaudissements.*)

Cependant les comploteurs ne se sont pas tenus pour battus. Ils ont essayé d'une autre monarchie, mais il était difficile de la servir sur l'heure ; non pas que les titulaires manquassent, non pas que les courtisans fissent défaut, non pas qu'il n'y eût des habiles tout prêts à la présenter au pays comme un moyen de délivrance et de renouvellement, mais parce que...

A ce moment, un certain nombre d'auditeurs se trouvant trop pressés interrompent l'orateur, en échangeant entre eux des interpellations à haute voix. Des mesures sont prises pour remplir les parties de la salle encore inoccupées : cent cinquante auditeurs se déplacent, le silence se rétablit, et M. Gambetta reprend son discours en ces termes :

Je vous disais donc, Messieurs, qu'après l'échec définitif de la monarchie légitime, on tenait une autre monarchie en réserve ; que l'on n'avait pas poussé les choses jusqu'à la tentative ouverte, mais que l'on avait au contraire masqué soigneusement la tentative projetée, et, quoique les évènements passent très vite, vous n'avez pas encore oublié le nom de cette combinaison aussi bizarre qu'inexplicable et fragile, destinée à servir de paravent aux projets que l'on méditait, et qui s'est appelé le Septennat.

Le Septennat est allé rejoindre dans le néant, d'où on n'aurait pas dû le tirer, les rêves des partisans de la royauté traditionnelle. (*Rires.*) Ce gouvernement hybride et innommé a cependant duré assez longtemps pour paralyser la confiance et pour arrêter l'activité nationale ; il a duré assez pour ramener au grand jour de la vie publique, dans les fonctions, dans la politique active, dans l'administration du pays, dans la presse, pour grouper et réunir, dans des associations factieuses qui ne se cachaient plus pour ourdir leurs manœuvres et qui, se croyant assurées de l'impunité, les étalaient en pleine lumière, il a duré assez, dis-je, pour ramener les hommes et le parti qui constituent le plus honteux comme le plus sinistre péril qui puisse menacer la France. (*Vive adhésion.*)

Oui, Messieurs, des hommes d'État légers, imprévoyants dans leurs rancunes, éperdus et ne voyant qu'un moyen d'échapper à cette prise, chaque jour plus serrée, du pays qui les acculait à la République, ne craignirent pas de tirer de sa honte et de son ignominie ce qui reste de la faction de Décembre, de la ramener sous les yeux de la France surprise de tant d'audace et de sottise. (*Bravos.*) Messieurs, ce n'était pas là, — quoique peut-être certains personnages habiles en aient eu l'arrière-pensée, — ce n'était pas là seulement une combinaison pour faire horreur à la France et pour l'entraîner vers leur monarchie constitutionnelle préparée et déguisée sous leur septennat byzantin ; c'était surtout un moyen de faire échec au parti républicain, qui chaque jour grandissait dans le pays. Mais, Messieurs, ces habiles gens n'étaient pas de taille à faire campagne avec leurs nouveaux collaborateurs, pas plus qu'à résister à de tels complices et à les dominer ; et l'on vit promptement que, dans cette association de partis qui se détestent, il y en avait un qui devenait tous les jours plus menaçant parce qu'il avait le moins de scrupules et le plus de

cynisme. Le danger était immense, et les alarmes étaient légitimes. On sentait la conspiration partout. Les révélations les plus complètes durent être bientôt mises sous les yeux de la France et de l'Assemblée. Ce jour-là, Messieurs, il faut le dire, un éclair de patriotisme illumina des intelligences honnêtes; un mouvement de pudeur politique et d'honneur national s'empara de l'Assemblée de Versailles; et, comme toujours, on fit appel à la seule force qui soit, dans ce pays, en état de refouler les coupe-jarrets du despotisme. (*Bravos et applaudissements répétés.*)

On fit appel à la République. Il devint possible de constituer une majorité d'honnêtes gens, de citoyens dévoués, dont les uns ont fait de réels sacrifices d'opinion, les autres des concessions de position, tandis que d'autres enfin consentaient à différer la réalisation immédiate de leurs tendances politiques. Messieurs, il faut dire la vérité, c'est par horreur du césarisme, cette hideuse lèpre qui menaçait de nouveau d'envahir la France, (*Applaudissements*) c'est pour en finir avec un provisoire mortel et irritant qui empoisonnait jusqu'aux sources mêmes de la vie nationale, que l'on se décida enfin à écouter la voix du suffrage universel. Aux approches du péril, les illusions tombèrent, les yeux s'ouvrirent, les hommes de bonne volonté et de bonne foi se confièrent résolument à la démocratie et à son esprit, et la République fut faite. (*Mouvement prolongé.*)

Ah! je sais bien tout ce que l'on peut dire. Je sais bien que, lorsqu'on a le droit, que, lorsqu'on est en possession de la vérité politique, que, lorsqu'on a pour soi la justice des principes, il serait bon et beau, grand et avantageux, de ne jamais permettre que, dans l'action politique, elle puisse être amoindrie ni restreinte. Je sais surtout que ce serait à la fois la tâche la plus douce et la plus noble de saluer la vérité et la justice dans toute leur splendeur et toute leur ma-

jesté. Oui, mes concitoyens, nous serions heureux de n'être jamais réduits à traiter avec les difficultés, pas plus qu'avec les principes. Mais les sociétés ne commencent pas par l'idéal; les agglomérations humaines ne vont pas d'un seul bond ni à la perfection absolue, ni même à un état meilleur : le progrès est œuvre de temps et de patience. La route est longue, elle est semée de périls et de sacrifices, elle est jonchée de martyrs. Et qui donc, parmi ceux qui connaissent la nature de l'homme, les conditions de la société, les annales de l'histoire, s'est jamais flatté de pouvoir, avant de mourir, saluer la réalisation complète et absolue de la vérité parmi les hommes? (*Sensation prolongée.*)

Non! non! poursuivons notre tâche, apportons nos services dévoués, augmentons d'une parcelle le patrimoine que nous ont légué nos aïeux ; apportons, nous aussi, notre tribut à ce trésor qu'on nous transmet non pas seulement depuis la Révolution française, mais depuis qu'il y a un peuple qui respire, qui travaille, qui souffre, qui lutte pour le droit et la liberté sur le sol de notre grande et malheureuse patrie, depuis l'Océan jusqu'au Rhin, depuis les Alpes jusqu'aux Pyrénées. Est-ce que la liberté, la démocratie, la justice, le progrès ont été jamais pour ce glorieux et infortuné peuple de France, autrement qu'entrevus, salués dans des heures fugitives, comme des éclairs au milieu de l'orage? (*Sensation.*) Pourrions-nous désirer autre chose, dans les difficultés multiples que nous traversons, que mettre de notre côté le droit, la légalité et, autant que possible, le respect des magistrats pour les principes que nous représentons, et assurer à cette Révolution française, dont on nous dispute effrontément les conquêtes, un régime légal, défini, définitif, à l'abri des coups de la force et des retours de la fortune? Messieurs, qu'avons-nous obtenu, en fin de compte? Nous avons obtenu pour

nos idées, pour nos principes, pour notre gouvernement, que tous les Français, tous sans exception, aussi bien ceux qui sont à la tête de l'État que les derniers agents subalternes, leur doivent, sous peine de forfaiture et de trahison, le respect et l'obéissance (*Très bien! très bien! — Bravos et applaudissements.*)

Nous étions dans une situation troublée, fatigante, grosse de périls extérieurs, qu'il fallait faire cesser, — car, Messieurs, n'oublions jamais que, malgré ses mutilations, la France reste encore un objet d'envie et d'avidité dans le monde. Il fallait sortir d'une impasse redoutable; le péril était extrême. Quel parti prendre? Eh bien! Messieurs, veuillez y réfléchir, — quant à vos enfants, je suis sûr qu'ils ne l'oublieront jamais, — il y a eu un jour où, sous l'inspiration du patriotisme éclairé par les périls auxquels la France était exposée, des hommes investis du mandat de leurs concitoyens se sont réunis et ont fait un pacte solennel avec la République, afin d'assurer la paix au dehors et au dedans. (*Applaudissements.*)

On a fait une Constitution, on ne l'a pas beaucoup discutée. On a organisé des pouvoirs, on ne les a pas très minutieusement et, si je puis le dire, on ne les a pas très analytiquement examinés et coordonnés. On a été vite, et cependant savez-vous ce qui est arrivé? C'est que l'œuvre vaut mieux, peut-être, que les circonstances qui l'ont produite; c'est que, si nous voulons nous approprier cette œuvre et la faire nôtre, l'examiner, nous en servir, la bien connaître surtout, afin de bien l'appliquer, il pourrait bien se faire que cette Constitution, que nos adversaires redoutent d'autant plus qu'ils la raillent, que nos propres amis ne connaissent pas encore suffisamment, offrît à la démocratie républicaine le meilleur des instruments d'affranchissement et de libération qu'on nous ait encore mis dans les mains. (*Profonde sensation.*)

Messieurs, si vous le voulez bien, nous allons démonter ce mécanisme, voir ensemble ce qu'il contient, ce qu'on y a laissé passer et ce qu'on en peut faire pour le plus grand bien de la France et de la démocratie.

Vous savez que cette Constitution est courte; elle contient deux lois et trois chapitres : il y a une Chambre des députés nommés par le suffrage universel direct; il y a un président de la République nommé par la Chambre des députés et par la seconde Chambre sur laquelle je m'expliquerai tout à l'heure, seconde Chambre qui compose le troisième pouvoir et qui est le Sénat.

Remarquez d'abord que les pouvoirs du président de la République ont une bonne origine. Les pouvoirs du président de la République, n'émanant plus du suffrage universel et direct de toute la nation, on ne s'avisera plus de poser le premier magistrat, le gardien et le serviteur de la loi, comme supérieur ou antérieur aux représentants du pays qui font la loi. Le président ne sera plus comme une sorte de lieutenant-général d'un empire ou d'une monarchie; il ne pourra plus avoir les mêmes facilités que l'on avait si légèrement et si témérairement concédées à... non pas à son prédécesseur, mais au prédécesseur de son prédécesseur. (*Rires. — Applaudissements.*) Électif, à temps, obligé à enregistrer les volontés des Assemblées et à promulguer les lois qu'elles feront, responsable devant elles s'il portait atteinte aux droits fondamentaux du pays, il est un président, il n'est ni un monarque en expectative ni un prince qui s'apprête à revêtir la pourpre césarienne. Sa situation, quoique modeste, reste assez haute pour que l'autorité entre ses mains soit digne de la France, qu'il représente, et de la loi, qu'il est chargé de faire exécuter.

Mais parlons du Sénat, et c'est évidemment la préoccupation générale de l'opinion de savoir ce que

c'est que ce Sénat que l'on vient de nous donner.

Je dis, tout d'abord, qu'il n'y a pas à s'y méprendre et que ceux qui ont eu les premiers l'idée de constituer un Sénat ont voulu, dès l'origine, créer là une citadelle pour l'esprit de réaction, organiser là une sorte de dernier refuge pour les dépossédés ou les refusés du suffrage universel. (*Hilarité. — Bravos.*) Il n'est pas douteux que, dans l'esprit de tous les législateurs, — je n'incrimine pas plus les uns que les autres, — la première pensée qui a présidé à l'organisation du pouvoir législatif en deux Chambres a été une pensée de résistance contre la démocratie républicaine. (*Marque générale d'assentiment.*) Mais il faut voir si ceux qui ont eu cette pensée l'ont bien réalisée. Il s'agit de reconnaître si, étant par hasard imprégnés eux-mêmes, et plus profondément qu'ils ne le croyaient, de l'esprit démocratique qui palpite dans tout le pays, et voulant créer une Chambre de résistance, une citadelle de réaction, ils n'ont pas organisé un pouvoir essentiellement démocratique par son origine, par ses tendances, par son avenir. Messieurs, quant à moi, telle est ma conviction, et je vais essayer de l'établir.

Un Sénat, vous n'ignorez pas que c'est là une institution qui remonte fort loin dans les annales des hommes. Il y en a eu dans tous les pays de l'Europe, sous les latitudes les plus diverses, avec les régimes les plus variés et les plus opposés, dans l'antiquité et dans les temps modernes. Parmi ces corps politiques, il en est qui ont laissé de glorieux souvenirs d'habileté et de puissance, de tradition et de sûreté dans le développement d'une grande politique nationale : j'indique le Sénat de Rome et celui de la République de Venise. A côté de ces Sénats historiques, il faut placer les Chambres hautes qui ont été, qui sont encore la représentation de la fortune, de la naissance, de la grande propriété, des Églises constituées. Ces hautes

Chambres, Chambres des lords, des pairs, des seigneurs, ont joué un grand rôle à certaines époques, mais, à l'heure qu'il est, sans entrer dans le détail des causes, elles sont frappées d'une certaine défaveur, et cela même en Angleterre, sur la terre classique où elles ont pris naissance.

En France, nous avons eu, non pas des Sénats, parce qu'on ne peut pas appeler de ce nom les Assemblées ou les collections d'hommes que le premier et le second empire réunissaient au Luxembourg, (*Hilarité*) mais nous avons eu des Chambres des pairs. Ces Chambres, qui contenaient certainement ce que l'élite des classes dirigeantes avait de plus cultivé, de plus brillant, de plus influent, ont passé avec des alternatives diverses, jetant, de temps à autre, un grand éclat sur la tribune, mais ne donnant aucun soutien, aucune solidité aux institutions dans le cadre desquelles elles trouvaient place, ne jouissant d'aucun prestige, ne disposant d'aucune force aux jours des dangers, et s'évanouissant dans les moments de péril, sans même avoir besoin de fuir devant la colère populaire. (*Rires et bravos.*)

Nos législateurs d'aujourd'hui, la tête pleine de ces souvenirs, et aussi quelque peu inquiets sur l'avenir politique d'un certain nombre d'entre eux, ont considéré le Sénat comme un suprême espoir, comme un refuge contre le dédain de ce qu'ils appellent le nombre, c'est-à-dire tout le monde, c'est-à-dire la France. (*Rires.*) Convaincus qu'ils étaient, bien entendu, que la France ne les apprécie pas selon leur mérite, ils se disaient que personne ne pourrait mieux les servir qu'eux-mêmes; c'est à cette intention qu'ils se sont dotés d'un Sénat. (*Nouveaux rires.*) Mais ce Sénat, dans lequel ils voulaient s'installer le plus majestueusement possible, ils avaient rêvé d'abord de le composer directement, puis de le faire nommer par le chef de l'État, ou, en fin de compte, par un corps électoral,

oh! mais, un corps électoral suffisamment dosé, trié, préparé et muni de droits tellement réduits et imperceptibles que ce devait être une véritable dilution homœopathique de suffrage universel. (*Hilarité prolongée. — Applaudissements.*) Ces diverses combinaisons ne firent qu'apparaître : aussitôt qu'on les présentait à la tribune, un tel éclat de rire s'emparait de l'opinion publique, qu'on n'apercevait plus ni l'orateur ni son projet. (*Rires et applaudissements.*) C'est ainsi que nous avons été débarrassés successivement des combinaisons de Sénats où ces Messieurs auraient pu s'installer à coup sûr. Mais alors, comme il fallait cependant trouver un moyen d'avoir quelque chose qui ressemblât à une Chambre haute, on a créé un Sénat qui est aujourd'hui la loi du pays, que nous devons respecter à ce titre, bien mieux, que nous devons considérer comme l'ancre de salut sur laquelle doit reposer le vaisseau de l'État. La République, comme vous le disait tout à l'heure mon brave et cher ami Blanchet, est passée de l'état de fait à l'état légal du pays. C'est là une parole que nous devons répéter sans cesse; c'est une idée dont il faut faire pénétrer la conception, les conséquences, la portée, jusque dans les derniers rangs du suffrage universel. Il importe que partout, dans le dernier village de France, on sache bien que la République est la loi de la France et que tous ceux qui, soit ouvertement, soit par des moyens obliques et détournés, soit en invoquant je ne sais quel droit à perpétuer la discussion trop longtemps ouverte et maintenant fermée entre la monarchie, l'empire ou la République, que tous ceux qui aspirent à fausser l'esprit public, le jugement du suffrage universel, sont des factieux et méritent d'être traités comme les pires des révolutionnaires, parce qu'ils portent la main sur l'édifice qui, seul, peut abriter les générations contemporaines et futures contre les catastrophes qui pourront nous menacer

encore. (*Bravos répétés.*) Oui, Messieurs, ne nous lassons jamais de nous présenter devant le pays, c'est notre droit, comme les véritables défenseurs de l'ordre public, de l'ordre républicain, de la paix sociale. Assez longtemps, d'une façon injuste, arbitraire et odieuse, vous avez été traités, nous avons été traités comme des séditieux, comme des hommes de désordre, pour que le jour où, grâce à la persistance de la France à proclamer, dans les élections, sa volonté d'établir les institutions républicaines, les hommes de la démocratie cessent d'être dénoncés et poursuivis; assez longtemps le parti républicain a été présenté aux populations qui, dans ce pays, sont attachées à l'ordre et à la paix publique, parce que la France est par excellence le pays du travail et de l'épargne, comme un parti de violence, de subversion et de désordre, pour que les républicains, à leur tour, disent hautement à tous : Fonctionnaires ou simples citoyens, habitants des villes ou des campagnes, riches ou pauvres, jeunes ou vieux, si vous êtes les hommes d'un parti, et non pas de la nation, si vous conspirez la ruine des institutions républicaines, prenez garde : c'est nous qui sommes le droit, et vous, vous êtes la sédition. (*Double salve d'applaudissements.*)

Messieurs, je dis qu'il est d'autant plus nécessaire que de pareilles pensées pénètrent jusque dans les derniers rangs du corps électoral, que la constitution du nouveau Sénat lui a été remise presque tout entière. En effet, le Sénat sera composé de 300 membres, dont 225 seront choisis par le corps électoral, et quant aux autres 75, je m'en expliquerai tout à l'heure. Le corps électoral qui nomme les 225 membres est formé de quatre éléments; l'élection a lieu par département, au scrutin de liste et au chef-lieu. Les quatre éléments du corps électoral sont ceux-ci : les députés, c'est-à-dire les représentants les plus autorisés du suffrage universel dans le département; les conseillers

généraux et les conseillers d'arrondissement, c'est-à-dire l'expression du suffrage des divers groupes de citoyens qui composent le département, et, enfin, les délégués de chaque commune.

C'est ici, Messieurs, que je veux arrêter votre attention. Je veux que vous saisissiez bien quel admirable instrument d'ordre, de paix, de progrès démocratique cette intervention de l'esprit communal dans le règlement des grandes affaires politiques peut procurer à la France. J'ai longtemps hésité, tout d'abord, à croire que l'Assemblée certainement la plus monarchique, la plus..... comment dirais-je?..... la moins laïque... (*Hilarité prolongée*) qu'ait eue la France, imbue des préjugés du gouvernement oligarchique, j'hésitais à croire que cette Assemblée, ayant à constituer une seconde Chambre, en arriverait à lui donner pour point de départ, quoi? Ce qu'il y a de plus démocratique en France, ce qui constitue les entrailles mêmes de la démocratie : l'esprit communal, c'est-à-dire les trente-six mille communes de France.

Voyez-vous à quel point il faut que l'esprit de démocratie ait envahi toutes les cervelles et pénétré jusqu'à nos adversaires les plus avérés, pour que nos législateurs de 1871 aient assigné pour origine au Sénat qu'ils voulaient établir les trente-six mille communes de France? Admirez, en effet, les conséquences et la portée d'une telle loi!

Voilà des communes qui, jusqu'ici, ont été tenues en tutelle, qu'on avait sévèrement exclues de la politique, dont on a fait surveiller toutes les délibérations dans le but d'empêcher la politique d'y pénétrer et d'y tout transformer; voilà des communes qui, aujourd'hui, ne vont pas faire une seule élection de conseiller municipal sans s'enquérir auparavant des opinions politiques de chaque candidat, sans savoir par avance, dans le cas où il aurait à participer à une élection de sénateur, quels seraient son vote, ses ten-

dances, ses opinions. Non seulement on appelle les citoyens, à la racine même de l'État, dans la commune, à ce perpétuel examen de conscience politique, mais on fait mieux. Ces communes entre lesquelles on avait établi des fossés infranchissables, ces communes qui s'ignoraient les unes les autres, qui jamais n'avaient été, sur le sol, qu'une poussière de véritables molécules inertes et désagrégées, cette poussière, voilà qu'on la prend, qu'on la pétrit, qu'on va l'agréger, la cimenter, lui donner la cohésion, la force, la vie, en faire une véritable personne morale, parlant, agissant au nom de toutes les communes françaises! (*Profonde sensation.*) En effet, chaque commune, quand elle se réunira pour faire ses élections municipales, agitera des questions politiques; et puis, quand il faudra choisir le délégué qui pourra être pris, non seulement dans le Conseil, mais dans la commune, il y aura un débat qui entraînera de nouveau et nécessairement l'examen des questions politiques et, de plus, l'interrogatoire des candidats à cette délégation, la solution de toutes les questions de principes et de personnes qui peuvent s'y référer. Ce n'est pas encore tout. Cette commune qui, jusque-là, était indifférente, privée d'activité politique, va être obligée, à l'appel de ses meilleurs citoyens, de s'instruire, de s'informer, de s'enquérir, de savoir non seulement les choses de la politique, mais encore ce que valent les hommes qui veulent s'en occuper. Et ce premier travail d'examen et de confrontation, cette première éducation mutuelle de la politique qui aura lieu au siège de la commune, croyez-vous qu'elle va s'arrêter là, grâce à la Constitution du Sénat? Oh! nenni! On prendra qui le chemin de fer, qui la carriole, qui à pieds, et on se rendra, où? au canton? Non, le canton ne vit que d'une vie locale, ce n'est pas un centre assez développé. Au chef-lieu d'arrondissement? Non, c'est un centre plutôt administratif que réel. On se rendra au chef-lieu

du département, où tous les délégués des communes se rencontreront, où ils s'entretiendront des aspirations, des opinions, des volontés de leurs communes respectives, où ils se grouperont selon leurs affinités naturelles, où, réunis, causant, discutant, échangeant des idées et des impressions, ils passeront en revue leurs intérêts, leurs idées, leurs besoins, leurs droits et leurs devoirs. Un travail semblable d'éducation amicale et mutuelle sera-t-il donc sans résultats? Croyez-vous qu'il ne contribuera pas à répandre partout la lumière, à élargir les idées de tout le monde? Ces délégués reporteront dans les centres dont ils seront les représentants naturels le mouvement et la vie, c'est-à-dire ce qui manque à la France. Car, si la France a failli succomber, si ce siècle a vu tant de choses glorieuses et tragiques, les plus grandes gloires et les plus grands abaissements, c'est parce que la vie politique ne circulait que dans certaines parties de la France, et qu'elle n'était pas passée des grandes artères dans les dernières veines du pays, (*Marques unanimes d'assentiment. — Applaudissements*) c'est parce qu'on ignorait tout de la vie politique, qu'on s'en rapportait à l'ordre venu d'en haut à l'agent expédié des centres : nous avons connu un temps où on laissait faire les affaires sans s'enquérir de rien, sans s'informer, cette première condition de l'administration locale. Ces temps-là sont finis, Messieurs; aujourd'hui, la vie politique va circuler du hameau à la ville, les communes vont délibérer, s'instruire réciproquement; elles s'informeront, se renseigneront et pourquoi faire? Pour dicter leurs volontés, c'est-à-dire pour régner. (*Salve d'applaudissements.*) Pensez-vous, Messieurs, que ce soit un médiocre avantage de pouvoir, là, au centre du département, faire comparaître les divers partis avec leurs programmes, avec leurs promesses, avec leurs ruses et leurs mensonges, les divers candidats avec leurs pensées, leurs votes et leurs res-

ponsabilités? Pensiez-vous qu'il fût possible d'inventer un meilleur moyen d'éducation, de propagande, de prosélytisme à l'usage du suffrage universel? Après tout, Messieurs, qu'est-ce donc que la politique dans notre pays? N'est-ce pas l'instruction du suffrage universel, son instruction sur place? Eh bien, vous avez un moyen qui a besoin d'être pratiqué, comme tous les moyens, mais un moyen admirable si vous savez vous en servir, si vous voulez, dans chaque commune, dans chaque département, faire ce qu'il faut. Je parle non seulement pour ici, mais pour toutes les communes. Oui, je le dis avec joie, les paysans de France tiennent leurs destinées entre leurs mains, ils sont les premiers arbitres des progrès de la nation; ils peuvent prononcer le mot décisif sur la question de savoir quels sont les véritables souverains dans une nation libre : d'eux, de leurs représentants fidèles, de leurs vrais mandataires, ou de ceux qui veulent les tromper pour les asservir. (*Bravos et applaudissements.*)

Il est bon, Messieurs, que ces choses-là soient dites ici, parce que je sais bien quelle est l'objection. Cette objection ne naît pas seulement sur nos lèvres, soyez convaincus que d'autres que vous l'ont faite, et faite dans des temps plus difficiles que ceux que nous traversons.

Vous savez ce qu'on disait en 1848, en 1849, en 1850, dans ces années louches, obscures, pleines de pièges et d'embûches où l'on préparait des coups d'État. On disait alors, et on a dit pendant tout l'empire, à l'électeur des campagnes, au paysan, c'est-à-dire à ce qui est la moelle et la réserve de la France, on lui disait : Ton ennemi, c'est l'homme des villes; ton ennemi, c'est l'ouvrier des villes; c'est lui qui empêche que tout marche, que les affaires aillent bien, que les impôts se réduisent. Messieurs, c'était une politique honteuse et néfaste que celle qui tendait à faire deux Frances opposées l'une à l'autre, la

France des villes et la France des campagnes. C'étaient là d'indignes calomnies. La démocratie républicaine est une, comme la France elle-même. D'ailleurs vous tenez, si vous le voulez, un gage d'alliance, un instrument de concorde. Les campagnes viendront dans vos villes, elles y enverront leurs représentants, vous causerez avec eux de leurs intérêts, et ils ne pourront pas dire que leur volonté sera surprise; car quel est le nombre des villes à côté du nombre des campagnes? En effet, remarquez cet avantage considérable, qu'ayant le droit, elles ont encore la majorité : les campagnes sont 34,000 contre 3,000. Vous voyez que, lorsqu'on fait de la politique d'intrigue, on est très souvent pris à ses propres pièges. (*Rires.*) On s'est trompé, l'étiquette a tout perdu : on appelait cela un Sénat, et on a cru qu'on aurait un Sénat. (*Nouveaux rires.*)

Mais énumérez les conditions de l'institution, regardez-y de bien près, voyez ces communes éveillées à la vie politique, se groupant, se réunissant, se renseignant, s'informant, délibérant, déléguant leurs hommes; ceux-ci s'assemblant au chef-lieu du département, faisant prévaloir leurs volontés, lesquelles seront, le jour de l'élection, ce qu'elles auront été la veille. Après la délibération commune, que va-t-il sortir des urnes? Un Sénat? Non, citoyens, il en sortira le Grand Conseil des Communes françaises. (*Applaudissements.*)

Oui, Messieurs, le Grand Conseil des Communes françaises, tel est le nom qu'il convient d'adopter. Écartons de nos esprits la vieille étiquette, elle est usée, mettons-la au rebut; non, ce n'est pas un Sénat à l'usage des monarchies, un Sénat à l'ancienne mode, nous avons bien d'autres prétentions! Non seulement il faudra que le Sénat de la République soit animé de l'esprit de notre démocratie laborieuse et patiente, énergique et tenace, amoureuse d'égalité,

avide de savoir, dure au travail, constituée par douze millions d'ouvriers, de paysans, de bourgeois qui réclament le droit de faire leurs affaires, mais il y a mieux. Il va se passer un phénomène nouveau au sein des masses profondes du suffrage universel. Après que les délégués des communes auront été réunis, après qu'ils auront délibéré et voté, chacun d'eux rentrera dans sa commune, il causera avec ses amis et s'entretiendra de ce qui aura été fait à la ville, au chef-lieu, de ce que d'autres délégués pourront être appelés à y faire encore une autre fois et dans des circonstances semblables, et la nécessité de pourvoir aux élections du Sénat, devoir qui dépend de la mort ou du sort, fera que constamment les citoyens les plus actifs auront à l'esprit la pensée d'exercer ce devoir. Alors, ils se diront les uns aux autres le grand secret de la politique démocratique, car cette politique a un secret. (*Mouvement.*) Oh! il ne faut pas le cacher, ce secret; il faut, au contraire, l'apprendre, le communiquer, le répandre, le divulguer à tous. Ce secret, le voici. Faire comprendre à celui qui dispose d'un bulletin de vote tout ce qu'il y a dans ce petit carré de papier et quelle est la relation qui lie cet acte du citoyen à toutes les fonctions de l'État. Il faut apprendre au plus humble comment, par son choix, par son vote, on influe sur l'impôt, sur l'instruction, sur l'armée, sur la guerre, sur la justice, sur la liberté, sur l'éducation, sur l'indépendance de la commune, sur celle du département; et ainsi, peu à peu, le suffrage universel, prenant connaissance de ses droits comme de ses devoirs, finira par être le véritable maître, le maître légitime de la direction des affaires. Et comme je ne connais pas d'autre droit que celui de la majorité, le paysan changera, sans révolution, sans violence, par la simple manifestation de sa volonté, le cours des choses, et il fera de la politique, non pas au point de vue de ses

intérêts privés, mais au point de vue des intérêts de tous. Qu'est-ce à dire, Messieurs? et que penser de cette politique nouvelle? Ce sera tout simplement le renversement de la politique suivie jusqu'à ce jour. (*Rires et bravos.*)

Vous saisissez maintenant quels sont les avantages de ces nouvelles attributions concédées aux communes françaises : augmentation de pouvoirs, création de relations jusqu'à présent impossibles, augmentation d'instruction et de lumières, émancipation de la commune, émancipation du citoyen, la vie publique descendant jusqu'au bas de l'échelle sociale.

Voulez-vous me dire dans quel État de la vieille Europe on a fait, à l'usage d'une démocratie, un instrument meilleur et plus avantageux? Et, si vous ne vous endormez pas, et si vous n'êtes pas des indifférents, des paresseux ou des égoïstes, voulez-vous me dire si vous n'avez pas en mains l'instrument de votre affranchissement? Car, songez-y, si vos choix sont bien faits, et partout à la fois, le résultat est certain. L'esprit français peut être mobile, mais il est bien semblable à lui-même, et il n'y a pas, entre les gens qui habitent les buttes Chaumont et ceux qui habitent la vallée du Rhône, les montagnes des Vosges ou les rives de la Loire, de très grandes différences; celle qui existe, c'est que vous, habitants de Paris et des villes, vous pouvez, malgré toutes ces difficultés, communiquer entre vous, et que nos concitoyens des campagnes ne le peuvent pas entre eux. On vient d'abaisser la cloison qui empêchait les communications. Désormais, il faudra se concerter, se réunir, délibérer pour agir et pour voter en commun. Dans le mode d'élection du Sénat, il y a encore un autre avantage, qui est de discipliner, de grouper, de hiérarchiser la démocratie. En effet, remarquez qu'on n'introduit pas dans l'organisation du corps électoral des gens venus d'ailleurs, ayant une autre origine

que l'élection du suffrage universel. On avait songé, à un certain moment, à introduire des fonctionnaires, des membres des corps constitués, des compagnies savantes; on a fini par n'y admettre que des hommes honorés déjà de la confiance de leurs concitoyens, que des élus du suffrage universel. De cette manière, on a tout naturellement un corps électoral homogène, un organisme bien formé, avec tout ce qui constitue une hiérarchie bien faite et bien ordonnée. Messieurs, vous conserverez cette organisation, soyez-en sûrs, quand vous l'aurez pratiquée et si vous voulez la pratiquer. Il arrivera de cette loi ce qui est arrivé de celle sur les Conseils généraux : votée avec enthousiasme par nos adversaires, ils la regardent aujourd'hui avec défiance, et actuellement les positions sont changées : ils voudraient bien la défaire, et c'est nous qui en sommes les défenseurs. (*Oui! oui! — Très bien! — Applaudissements.*)

Messieurs, je le dis avec une entière conviction, cette loi du Sénat est meilleure que la loi sur les Conseils généraux, elle peut être plus profitable ; seulement il faut de l'activité, encore de l'activité, toujours de l'activité. (*Très bien! très bien!*) Encore une fois, je sais qu'il y a beaucoup à dire et que l'on dit en effet beaucoup de choses sur ce sujet. La première objection est celle-ci : Mais les élections seront-elles libres?

Je commence d'abord par reconnaître que toutes les fois qu'on installe dans ce pays un nouveau procédé électoral, presque toujours il se produit au milieu, je ne dis pas de l'indifférence, mais du désarroi des esprits. On regarde l'arme avec défiance, on ne sait pas s'en servir, et, par conséquent, on est quelquefois tenté de la laisser de côté. D'autres, au contraire, plus avisés, sont là qui cherchent à l'employer à leur seul bénéfice. Ici il faut nommer les choses par leur nom : il est certain qu'il y a un inconvénient,

— je n'appelle pas cela un péril, — un inconvénient momentané, c'est la présence de tous ces maires de l'empire que nous a rendus un ministère de funeste mémoire. (*Bravos.*) Il est certain que, dans un grand nombre de communes, un homme, qui n'est pas dans les meilleurs termes avec le suffrage universel (*Rires*) puisqu'il a reçu l'investiture du pouvoir central malgré le vœu de ses concitoyens, peut, au point de vue des délibérations, des dispositions intérieures, de son action dans la commune, fausser ce premier ressort. Mais il y a deux moyens d'éviter cet embarras : il y en a un que j'appelle de droit, et un autre que j'appelle de fait. Le premier moyen, celui de droit, est celui-ci. Du moment qu'on n'a pas restitué au pays les franchises municipales, et tant qu'on ne restituera pas aux Conseils municipaux le droit de choisir les maires, il faudra, sans sortir de la théorie même de nos adversaires, aviser d'abord au moyen d'empêcher les maires imposés d'être les délégués des communes. Car, en effet, quelle est la théorie en vigueur, théorie d'une époque de réaction, pour refuser aux Conseils municipaux le droit de nommer directement les maires? Cette théorie nous a été assez souvent appliquée pour que nous la connaissions dans tous ses détails. Elle consiste à dire que le maire est l'agent de l'État, qu'il représente le pouvoir central, qu'il détient une part de l'autorité publique, de l'autorité coercitive, de police; par conséquent, on ne veut pas regarder le maire comme l'homme de la commune. Messieurs, tant que cette théorie sera une théorie de gouvernement, il sera impossible aux Conseils municipaux animés de l'esprit républicain de choisir ces maires pour délégués des communes dans les élections sénatoriales, et, en effet, qui ces maires imposés représenteraient-ils, s'ils étaient délégués? Non pas la commune, non pas le Conseil municipal, mais la pensée administrative qui les

nomme et les maintient en fonctions. En les choisissant pour délégués, on méconnaîtrait l'esprit de la Constitution, c'est l'article 5 qui le dit, puisque cet article veut que les délégués des Conseils municipaux représentent la commune. Pour que ce délégué ne soit pas suspect, il ne faut pas qu'il soit un agent de l'administration, pour deux raisons. D'abord au point de vue du vote : si l'on veut qu'il ait une autorité constitutionnelle, il faut qu'il soit émis avec une entière liberté, sans pression d'aucune sorte, avec une sincérité absolue, plénière. En dehors de ces conditions, ce n'est plus un vote, c'est la caricature du vote ; c'est un vote sophistique, et non pas un vote sincère et constitutionnel. Il y a encore une autre raison. Si le délégué du Conseil municipal était le maire imposé, il pourrait arriver que le maire, au lendemain du vote, se trouvât dans cette situation de devenir l'homme-lige du sénateur qu'il aurait élu sur la suggestion de l'administration ; placé à la tête de la commune, il deviendrait l'agent de l'élu, chargé de voter sur les affaires de l'État, et, par voie de conséquence, les rapports entre l'État et la commune seraient absolument faussés. Donc, aussi bien au point de vue du vote que des conséquences politiques et administratives qui suivent le vote, le maire qui a été nommé directement par le pouvoir central, en dehors de la désignation du Conseil municipal, ne doit pas figurer sur les listes des délégués des communes.

Il appartient, Messieurs, à tous les membres du corps électoral sénatorial de se pénétrer, dès à présent, de ces vues, de s'approprier cette manière de voir, d'en faire leur règle de conduite, de la répandre dans les villages, d'en faire la condition *sine qua non* du choix des délégués et d'assurer à tous la sincérité, la loyauté des élections. Eh bien ! de deux choses l'une ; ou bien l'on rendra aux Conseils municipaux la nomi-

nation des maires, ou bien les maires qui n'auront pas été choisis par les Conseils municipaux ne seront pas pris comme délégués des communes. (*Très bien! — Bravos et applaudissements.*)

Ces détails sont peut-être un peu arides, mais il faut, dans nos réunions, prendre l'habitude de nous occuper de ce qui nous sert et non de ce qui nous plaît. (*Marques d'assentiment.*) Je maintiens qu'il est urgent que les dispositions de cette Constitution soient connues et interprétées, parce que, si nous voulons, si nous savons nous en servir, l'avenir est assuré.

En effet, vous savez bien, — et les cris d'effroi de vos adversaires vous l'apprendraient de reste, — que nous touchons à la fin de la période transitoire où nous sommes, que la Chambre des représentants va être renouvelée; elle sera nommée, les uns disent à la fin de l'année, les autres disent au commencement de l'autre. On peut discuter sur le temps plus ou moins long qui nous sépare des élections, mais tout le monde sent bien qu'elles sont prochaines.

Vous savez qu'il faut prévoir les élections législatives. Je ne parle pas seulement pour le département de la Seine, qui a fait ses preuves et qui se retrouvera toujours; mais, dans la très grande majorité des départements de France, on a l'impatience de procéder aux élections générales. Messieurs, c'est parce que ces élections générales sont considérées d'avance comme favorables à la démocratie républicaine, que nos adversaires ont inventé le Sénat. (*Rires.*) Il suit de là que nos adversaires se détournent, au moins en apparence, de cette seconde Chambre pour se jeter sur le Sénat; mais ils s'y jettent, qu'ils me permettent de le leur dire, un peu les yeux bandés et sans trop savoir de quoi il s'agit aujourd'hui. Ne venons-nous pas de voir que ce Sénat, ainsi examiné de près, permet non-seulement de livrer bataille, mais d'assu-

rer la victoire? En effet, si la méthode que nous indiquons, méthode d'examen et de critique préalable, partout installée, dans toutes les communes, au canton, à l'arrondisement, aux chefs-lieux de département; si cette méthode prévaut, je dis, Messieurs, qu'il faudra composer le Sénat de la République d'une façon aussi nouvelle et, passez-moi le mot, d'une façon aussi originale que les dispositions mêmes qui l'ont institué. (*Mouvement marqué d'attention.*)

Il faudra se garder de considérer la fonction de membre du Sénat comme une espèce de récompense qu'on donne à la fin d'une carrière honorablement parcourue. Nous ne devons pas faire de notre Sénat une Assemblée, une Académie un peu trop portée au repos. (*Rires.*) Il ne faut pas que ce Sénat se recrute trop exclusivement parmi les gens qui répondent à la définition du Sénat, *Senex*, un peu vieux. (*Hilarité prolongée.*) Je crois qu'il vaut mieux réserver des sièges, dans la Chambre des représentants, aux citoyens qui, selon les traditions ordinaires, paraissent désignés pour le Sénat. Il faut que, dans ce Sénat, dernière place d'armes de la réaction, où elle cherchera à envoyer ses têtes de colonne, ses hommes actifs, influents, les plus en vue, ceux qui auront derrière eux un passé d'homme politique ou administratif assez considérable, la démocratie républicaine envoie, pour tenir tête à ce dernier effort de la coalition réactionnaire, des hommes vigoureux, dont l'esprit, quoique mûr, soit vibrant et robuste, des hommes à la hauteur de toutes les luttes, car, je vous le dis, c'est dans le Sénat que se livrera la suprême bataille. (*Marques d'adhésion. — Applaudissements.*) Nous saurons donc rompre avec cette habitude de l'esprit français, de considérer le Sénat, — passez-moi le mot, il est un peu choquant, et je ne voudrais rien dire qui fût irrespectueux, — comme une sorte de palais réservé à l'immortalité qui commence. (*Hilarité prolongée.*)

Certainement il y aura des sénateurs, au beau et noble sens de ce grand nom; mais la plus grande partie de nos sénateurs, partout où vous pourrez les choisir, partout où vous serez les maîtres, devront être actifs, vigoureux, ardents à la lutte, dispos au travail, capables de défendre la République, qui ne sera sérieusement menacée que là; car, dans la Chambre des représentants, je me plais à espérer avec toute la France qu'elle sera vraiment en sûreté; je n'ai aucune espèce d'inquiétude sur la nature des périls que nous aurons à redouter dans la Chambre basse; car c'est ainsi qu'on nous appellera. (*Rires.*) Je compte que nous accomplirons notre tâche facilement, que nous gagnerons la victoire sans trop d'efforts; mais, au Sénat, les représentants de la démocratie auront affaire à des gens qui, d'abord, aux diverses tentatives de réformes qui viendront de la Chambre des députés opposeront mille résistances, tantôt tirées de la difficulté des temps, tantôt tirées des intérêts personnels ou de la fausse tradition administrative. Dans le Sénat, il faut s'y attendre, seront tous groupés, tous réunis les représentants des vieux abus, des vieux systèmes, (*Rires*) absolument hostiles aux idées modernes et rêvant de se servir de ce Sénat comme d'un point d'appui pour tenir en échec le parti républicain, pour solliciter peut-être le chef du pouvoir exécutif de s'appuyer sur eux, sous prétexte que le grand âge est la garantie du bonheur et de la sagesse, que l'habitude est la meilleure des conseillères, et que la routine n'a jamais perdu personne. (*Rires approbatifs.*) Messieurs, pour lutter contre la coalition d'idées qui seront défendues avec éloquence, avec art, avec expérience et talent, contre une coalition qui sera toujours d'accord pour résister à toutes les mesures de progrès, pour lutter contre cette phalange immortelle des conservateurs attardés, il faut des bataillons juvéniles, décidés, toujours prêts à la

lutte et en état de servir et d'honorer le parti républicain. Le Sénat devra donc être composé avec beaucoup de soin et d'intelligence. Je ne dis pas que, du premier coup, nous réussirons à faire une Chambre haute modèle, et que nous n'aurons plus rien à désirer; non, et je ne souhaite même pas que nous réussissions si bien du premier coup, parce que ce à quoi on tient, c'est à ce qui a été gagné lentement, péniblement, avec difficulté, c'est ce qu'on arrache à la sueur de son front, ce qui a été conquis à force de persévérance et de labeur. Il en est dans la politique comme dans les affaires : les heureux de la naissance sont souvent prodigues et ingrats; ceux, au contraire, qui ont lutté contre la misère, contre les nécessités de l'existence, et qui sont arrivés à ramasser le petit pécule qui doit honorer leur vieillesse et assurer l'instruction de leurs enfants, ceux-là savent que ce à quoi ils tiennent le plus, c'est ce qui a été le plus dur à gagner. (*Très bien! très bien! — Applaudissements répétés.*)

Vous voyez, mes amis, que, dans mes réflexions sur le nouveau Sénat, il y a deux éléments bien différents : il y a, d'un côté, ce qui plaît et ce qui rassure, et il y a, d'un autre côté, ce qui doit nous inquiéter et nous tenir en éveil. Ce qui est fait pour nous plaire, c'est que des gens nourris de toutes les théories doctrinaires et royalistes, des gens élevés pendant cinquante ans à l'école de docteurs qui leur avaient appris l'horreur de la démocratie, l'aversion des multitudes, en soient arrivés, sous la pression des évènements et de l'esprit public, à ne reconnaître comme origine du pouvoir, comme attribution du pouvoir, que la puissance même de la démocratie.

Ainsi, si vous parcouriez les livres de ce qu'on peut appeler les théoriciens de la monarchie, Bonald, de Maistre, Guizot, Broglie l'ancien, vous verriez qu'ils n'ont jamais qu'un mot à la bouche, jamais qu'une

invitation à adresser aux hommes publics, et qu'ils répètent et varient sous toutes les formes. Gardez-vous bien, disent-ils, de laisser arriver la démocratie dans la constitution du pouvoir, de l'admettre à la préparation ou à la confection, au vote de la loi. Or, ici, je viens de l'établir, la démocratie, dans sa base fondamentale, dans ce qui constitue l'essence de ce pays, la commune, est non seulement invitée à intervenir dans la confection de la loi, elle fait même plus : elle nomme le premier pouvoir de l'État. N'oubliez jamais que ce Sénat élu par vos mandataires et vos délégués réformera la loi; qu'il aura le droit de consulter le pays, de lui faire appel par voie de dissolution; qu'il concourt à nommer le chef de l'État, qu'il peut même le révoquer dans certains cas prévus et déterminés. Il est donc juste de dire qu'au moyen de cette institution du Sénat, non seulement la démocratie intervient dans la loi, puisqu'elle en est le principe, la source et l'origine; mais elle tient à sa discrétion les pouvoirs publics, l'exécutif et le législatif; elle règne et gouverne! Par cette institution du Sénat bien comprise, bien appliquée, la démocratie est souveraine maîtresse de la France. (*Très bien! très bien! — Salve d'applaudissements.*)

Mais voici ce qui coûte : il faut à notre démocratie désormais toute-puissante, du travail, de l'étude, de la patience; il lui faut surtout de la prudence politique. Sous peine de voir avorter tous les desseins qu'elle forme pour l'avenir, notre démocratie doit apprendre à se gouverner elle-même, à gouverner ses propres impatiences, à ne vouloir rien obtenir que du temps et des progrès de la raison publique. Je n'ignore pas qu'on va commencer l'application et le fonctionnement de cette Constitution du 25 février dans une démocratie très bien disposée, mais à qui on a trop avarement mesuré l'éducation et les lumières pour être véritablement en état, sans dispute, sans

erreur, sans échec, sans défaillance, de gouverner immédiatement; je n'ignore pas non plus qu'on a empoisonné nos campagnes d'idées fausses, de programmes mensongers, de légendes plus ridicules les unes que les autres; je sais que ce paysan dont la finesse est ma suprême espérance, dont la probité est la véritable réserve de la moralité française, va se trouver en butte à des pièges nombreux, qu'il sera sollicité par des intérêts égoïstes qui ne reculent devant rien pour lui faire peur et le troubler; je sais combien il a d'ennemis dont il doit se garder, ce qu'il fait souvent sans en avoir l'air; je connais jusqu'à quel point le fanatisme, l'ignorance, la menace, cherchent à l'exploiter, à le faire succomber et à le détourner de sa vraie voie, de sa pente naturelle qui est la République démocratique; je sais toutes ces choses, mais je sais aussi que, peu à peu, sous l'influence des lois, des institutions, en dépit de la mauvaise humeur et des résistances de certains, je sais que la liberté ira jusqu'à lui, que la propagande de ses frères, de ses concitoyens, le saisira, que sa propre réflexion l'émancipera, qu'il sentira lui-même, de son *tout seul*, comme il dit familièrement, qu'il est maître en sa cabane et qu'il faut qu'il le soit en sa commune, car il nourrit, travaille, peine et se fait tuer pour la France; et quand, associant ces deux idées dans sa tête : domination dans la commune et sacrifice pour la patrie, le paysan sera arrivé à la véritable conception de sa souveraineté, ce jour-là la République sera indestructiblement fondée. (*Bravo! bravo! — Vives acclamations.*)

Car le paysan ne change pas, lui; il n'est pas mobile; il est toujours aux prises avec les mêmes besoins, il est toujours soutenu par la même pensée, il a toujours l'œil fixé sur le même but; il n'a pas toujours été libre, et il ne lui entre pas beaucoup d'idées à la fois dans la tête: mais, quand une idée y a pénétré, vainement les partis, les factions peuvent l'assaillir :

elle est comme un coin dans le cœur d'un chêne, rien ne peut l'en arracher. C'est là sa force, et s'il a pu souvent nous méconnaître, nous républicains, qui avons sans cesse travaillé pour lui, nous l'avons toujours considéré comme le véritable représentant des conquêtes de la Révolution française : nous savions bien qu'un jour il se retournerait vers la démocratie républicaine, vers la France nouvelle, la France de la science et du travail, repentant de l'avoir si longtemps méconnue pour en devenir le fils le plus glorieux et le plus noble. (*Sensation. — Applaudissements.*)

Messieurs, il se passe aujourd'hui sous nos yeux un fait grave et qui appelle toutes nos méditations : nous assistons au rapprochement de l'ouvrier des champs et de l'ouvrier des villes, entre les petits propriétaires et les bourgeois, et il est nécessaire que ce rapprochement se fasse sans passion, sans préjugés, avec largeur d'esprit et sincérité de cœur, sans revenir sur le passé, sans être défiants ni exclusifs. Il importe que tous ceux qui comprennent que la France a besoin de sève et de fécondité, de moralité et d'ordre, de liberté et de justice, se rencontrent dans la fraternelle et patriotique alliance du prolétariat et de la bourgeoisie. Voilà ce qu'il faut, non seulement dans le Parlement, mais dans la nation elle-même, dans la presse, dans le livre, dans l'école surtout, où vont se rencontrer les générations futures, ceux qui viendront après nous et qui pousseront plus avant la tâche que nous aurons laissée. (*Applaudissements prolongés.*)

Cette Constitution, qui vous paraissait et qu'on avait présentée comme si bâtarde et si incomplète, a laissé la porte ouverte aux perfectionnements. On rencontre à chaque pas des hommes qui disent : Votre œuvre n'est pas solide, et on pourra la reviser. Ah ! je l'espère bien ! (*Hilarité. — Bravos.*) Je ne l'aurais pas votée, si l'on n'avait pas pu la reviser. Quant aux espérances des monarchistes en fait de

révision, je vous avoue que je n'éprouve le besoin ni de les réprimer, ni de les abattre. (*Rires.*) En effet, voilà des hommes qui avaient les cinq sixièmes de la majorité, qui ont eu le pouvoir pendant quatre ans et qui n'ont rien pu faire ; et aujourd'hui ils prétendraient chasser la République par la porte de la révision de la Constitution républicaine qu'ils ont eux-mêmes votée? Je suis bien tranquille de ce côté. (*Hilarité. — Applaudissements.*)

Nous les verrons à l'œuvre. Quant à la révision, si elle s'exerce, elle ne s'exercera que dans le sens des vœux de la France. Eh bien, laissez la France libre, délivrez-la de l'état de siège, enlevez-lui les entraves qui gênent sa parole, et vous saurez ce qu'elle veut. Elle veut ce qu'elle vous a signifié toutes les fois que vous l'avez interrogée : elle veut le gouvernement du pays par le pays, et ce gouvernement n'a qu'un nom, quand on veut être sincère, c'est la République. Voilà ce que dit la France aujourd'hui, ce qu'elle dira toujours, toutes les fois que, librement consultée, elle pourra librement répondre. (*Très bien ! — Bravos et applaudissements.*)

Le gouvernement du pays par le pays, tel est le vœu de la France. C'est ce principe qui a rallié sous le drapeau de la République un certain nombre d'hommes séparés de nous par les souvenirs. Ils ne sont pas nombreux, (*Rires*) pas assez, Messieurs, et il faut souhaiter que leur nombre augmente. (*Oui ! oui !*) Ils sont venus à nous pour éviter de retomber sous la dictature inepte et criminelle qui nous a conduits à la mutilation de la patrie. Ils sont venus aussi, il faut bien le dire, pour s'associer à la vie, aux destinées de la France nouvelle. Ce qui reste parmi nous de l'ancien régime est mort, et bien mort, et les vivants doivent, veulent vivre avec les vivants ; ils sont venus à nous et ils nous ont aidés à fonder ce commencement de République naissante. La France

la reçoit aujourd'hui de leurs mains et des nôtres, et je suis convaincu que, s'ils sont fidèles à leurs nouvelles convictions, que, s'ils veulent revendiquer avec nous les libertés publiques, s'ils veulent le progrès dans l'ordre comme nous voulons l'ordre dans le progrès, ce n'est pas la France qui marchandera sa reconnaissance et qui déchirera le pacte que nous avons fait ensemble pour la garde de la patrie, sous l'œil de l'ennemi.

Quant à moi, je ne leur demande que de la sincérité, et je dis qu'en toutes circonstances l'habileté, c'est la sincérité. (*Très bien! — Bravos.*)

Je sais bien qu'on essaiera d'alarmer ces nouveaux venus. On leur dira : Vous voyez bien, ces républicains, ces radicaux avec lesquels vous avez traité, ils vont à Belleville pour y exposer leurs principes comme avant le traité ; ils vont y parler comme avant ; décidément, vous vous êtes fourvoyés : rompez donc avec ces radicaux. (*Rires.*) Messieurs, je tiens à le dire ici, parce que jamais je ne vous ai trouvés rebelles au bon sens et à la sagesse, parce que, entre Belleville et moi, et de nous deux, c'est souvent moi qui suis le plus emporté, je le dis parce qu'on ne nous connaît pas assez, je le dis pour nos nouveaux alliés, nos récents collaborateurs : ils ne savent pas encore ce que c'est que la force de la démocratie ; ils ne savent pas que c'est en vous, par vous, avec vous qu'on peut véritablement combattre le despotisme dégradant et mortel quand il s'appelle Bonaparte, faire front à l'ennemi quand l'ennemi nourrit des projets dangereux pour l'honneur ou l'intégrité de la France. (*Salve d'applaudissements.*)

Ils ne savent pas encore ce qu'il y a en vous d'abnégation et de sacrifice. Ils ne savent pas, et il faut qu'ils l'apprennent, c'est pour cela que je le dis ici, que vous avez été toujours prêts à la patience pour récolter le moindre fruit, prêts aux concessions pourvu qu'elles ne fussent pas des mensonges, prêts à

tout supporter, et cela dans votre intérêt, à vous? Oh! non, — dans l'intérêt des idées de justice et de progrès que vous incarnez dans la République. Qu'ils apprennent donc que, si nous avons échoué pendant soixante ans, dans l'affermissement des conquêtes de la Révolution française, c'est parce que leurs devanciers ignoraient la démocratie et la détestaient sans la connaître ; qu'ils viennent donc ici, qu'ils regardent, qu'ils se familiarisent avec ces citoyens qui, pendant vingt-cinq ans, ont su toujours respecter la loi, toujours faire de bons choix, toujours attendre, toujours patienter, avec ce peuple qui est toujours prêt à accueillir les hommes de bonne volonté et de convictions sincères, et ils verront que toutes ces craintes chimériques, ces alarmes exagérées et imprudentes ne sont que des moyens de réaction, que rien n'est plus simple et plus facile, et que rien ne serait plus salutaire que d'en finir une bonne fois avec toutes ces appréhensions, toutes ces terreurs, ces spectres démagogiques, et de dire à la face de l'Europe attentive et émue au spectacle d'une aussi noble réconciliation : Républicains et Français, soyons unis ; l'intérêt de la France, son honneur l'exigent ; soyons unis, parce que nous avons besoin d'être forts. (*Très bien ! très bien ! — Applaudissements.*)

Messieurs, cette alliance n'est pas une chimère ; je crois que ceux-là mêmes qui passent pour les plus opposés à cette union ont l'esprit assez ouvert pour en comprendre la nécessité et qu'ils finiront par la conclure Dans tous les cas, s'ils ne le font pas, ce sera leur faute ; nous n'aurons rien à nous reprocher, nous républicains à qui appartient certainement l'avenir ; nous aurons été confiants et sincères, et, si la prévoyance et le bon sens manquent à nos adversaires, cela n'arrêtera pas la démocratie, elle continuera sa route sans eux, comme elle l'aurait continuée avec eux. (*Très bien ! très bien !*)

Ces quelques paroles me paraissaient nécessaires pour prévenir tous commentaires inexacts de notre réunion ; non pas que des commentaires j'aie jamais cure ni souci ; mais il est bon, quand l'occasion s'en présente, de prouver à tous que, devant vous, il n'y a que la raison, que le bon sens qui soient de mise, et que jamais, dans toutes nos rencontres, nous n'avons jamais rien dit au-delà ou en-deçà de notre pensée. Je dis donc que, si nos nouveaux alliés descendent avec nous dans l'arène électorale contre l'ennemi commun, qui est le césarisme, la composition du Sénat en sera meilleure ; nous aurons à leur faire une place légitime, la place proportionnée à leur nombre, à leur mérite, aux services qu'ils pourront rendre à la République et à la France. Et alors, Messieurs, si cette suprême ressource de la réaction, un Sénat oligarchique et presque factieux, fait défaut aux adversaires des institutions républicaines, je vous le dis, nous pourrons véritablement alors entrer dans la période de travail, de relèvement, d'amélioration et de progrès ; nous aurons résolu le problème politique, nous n'emploierons plus toutes nos journées à agiter des questions de gouvernement, à faire de la théorie, rien que de la théorie, ce qui est la pire des choses, quand les réformes ne suivent pas de près; alors nous pourrons aborder les questions qui nous tiennent à cœur, en les divisant, en les étageant, en ne traitant d'abord que celles qui sont mûres, en réservant celles qui ne sont pas arrivées à perfection dans les esprits, en procédant avec ordre, avec précision, avec sécurité. (*Bravos répétés.*) Messieurs, je ne fais pas de programme ici, rien n'est plus stérile qu'un programme en l'air, et rien ne serait plus téméraire de ma part ; mon programme, pour le moment, c'est le vôtre, et je le résume en un seul mot, en un mot qui pourra répondre aussi bien aux alarmes du dedans qu'aux anxiétés du dehors.

Nous voulons que cette République française, organisée par la concorde et l'union des bons citoyens, s'imposant légalement à tous, même à ceux qui n'en voulaient pas, ramène la France dans ses véritables traditions en assurant les conquêtes et les principes de la Révolution de 1789 et, au premier rang de tous, le principe suivant lequel la puissance publique doit être affranchie dans son domaine, et l'État doit être laïque. J'entends par là un État qui, au dedans comme au dehors, aura ce caractère éminemment civil, positif, humain, des principes contenus dans l'immortelle Déclaration des Droits qui forme la base de notre droit public depuis quatre-vingts ans, un État qui saura prendre position dans les affaires européennes en maintenant la vraie politique française, un État qui, au milieu des querelles religieuses qui menacent encore une fois d'ensanglanter notre continent, s'inspirera du génie sage et prudent de la France, et qui portera son drapeau avec fierté dans toutes les mêlées, au nom de la raison, de la tolérance, de la justice et du progrès. (*Bravos répétés. — Acclamations.*)

Les affaires religieuses sont affaires de conscience et par conséquent de liberté. Le grand effort de la Révolution française a été pour affranchir la politique et le gouvernement du joug des diverses confessions religieuses. Nous ne sommes pas des théologiens, nous sommes des citoyens, des républicains, des politiques, des hommes civils : nous voulons que l'État nous ressemble et que la France soit la nation laïque par excellence. (*Très bien! très bien! — Double salve d'applaudissements.*)

C'est son histoire, c'est sa tradition, c'est son caractère entre tous les peuples, son rôle naturel dans le monde. Toutes les fois qu'elle a agi autrement, toutes les fois qu'on l'a fait servir aux desseins d'une secte religieuse quelle qu'elle soit, elle a dévié, elle s'est déprimée et affaissée, et toujours de grandes chutes

ont correspondu dans notre histoire à ces grandes erreurs. Ce que nous avons à lui demander, c'est de prendre résolument son parti, pour elle-même, pour ses idées, pour son génie, et, pas plus qu'elle n'a voulu incliner vers la réforme, elle ne doit incliner vers l'ultramontanisme; nous continuons l'œuvre de nos pères, la Révolution française préparée par les hommes de la France du XVIIIe siècle, par la France de la raison, du libre examen. Cela suffit non pas à borner notre horizon, mais à définir notre rôle. (*Applaudissements prolongés.*)

Mes chers concitoyens, nous ne devons jamais laisser échapper l'occasion de nous expliquer sur les principes et les affaires de la démocratie républicaine, afin que ceux qui sont de bonne foi et qui ne nous connaissent pas apprennent quelle est notre pensée tout entière. Je le dis et je le répète, ce que nous voulons, c'est la liberté partout, et en premier lieu, la liberté de conscience assurée pour tous; mais, avant tout, par-dessus tout, nous considérons que la mise en œuvre de la liberté de conscience consiste à mettre d'abord l'État, les pouvoirs publics, en dehors et au-dessus des dogmes et des pratiques des différentes confessions religieuses, à mettre la France à l'abri aussi bien des empiétements du sacerdoce que de l'empire. (*Bravos et applaudissements.*) C'est là le commencement et la fin de la liberté civile, qui engendre la liberté politique. (*Oui! oui! — Assentiment général.*)

Chers concitoyens,

Je voudrais plus souvent venir vous voir pour causer ensemble, à mesure que les accidents se produisent, que les nécessités se présentent, pour nous entretenir en commun de nos devoirs, de nos droits, de nos intérêts à tous; mais une chose me soutient quand je suis loin de vous, au milieu de mes collègues qui

sont ici, au milieu de ces conseillers municipaux, de ces amis de la gauche et de l'extrême gauche entre lesquels je ne distingue pas. Une idée nous soutient tous, c'est que le peuple de Paris est, par excellence, le peuple de France qui comprend le mieux et le plus promptement le rôle de ses représentants et de ses mandataires. Aussi nous n'hésitons jamais à prendre un parti nettement et résolument aussitôt que les questions nous sont posées, parce que nous avons cette conviction que nous aimons Paris comme il veut être aimé et que nous le comprenons comme il veut être compris. Nous sommes tous à ce point pénétrés de son esprit, que nous pouvons errer, sans doute, mais en nous trompant, nous croyons nous tromper avec vous: nos vérités et nos erreurs nous sont communes, comme notre dévouement à la République et à la France, comme notre foi en leur avenir. (*Bravos.*) Maintenant, avant de terminer, voici ce que je vous demande. Quand vous vous répandrez dans vos ateliers, dans vos réunions, dans vos familles, dites que nous sommes venus ici apporter des explications sur la Constitution et que de cette Constitution il ne faut pas médire; dites qu'il ne faut pas railler le Sénat, mais au contraire le prendre tout à fait au sérieux et se préparer à lutter contre ceux de nos adversaires qui voudraient s'emparer de cette institution; dites que ce Sénat n'est pas un Sénat comme les autres, que vous savez maintenant à quoi vous en tenir sur le rôle auquel la démocratie le destine, sur le parti qu'elle compte en tirer; dites encore que, si vous voulez travailler, vous en ferez une Chambre démocratique, avec des attributions démocratiques, qui pourra doter la France d'un nouvel esprit politique, qui pourra mettre en communication toutes les parties de la nation qui a besoin du concours de tous ses enfants, qui pourra, chose inespérée et qui ne s'est pas réalisée depuis quatre-vingts ans, à un moment donné,

dans quatre ou cinq mois peut-être, permettre à la France entière de parler par la voix de ses hameaux, de ses villages, de ses bourgs, de ses villes, sur tout le territoire. Oui, il y a plus de quatre-vingts ans que la France n'a donné un pareil spectacle. A l'aurore de notre Révolution, toutes les communes de France parlèrent et firent entendre des doléances. On était alors à la période des doléances. Aujourd'hui, c'est la période du droit; eh bien, que les communes parlent, qu'elles fassent connaître leurs volontés, et quand la France, ainsi assemblée, ainsi consultée, rappelant la Fédération de 90, aura parlé, qui donc, dans ce pays, ne courberait la tête et n'obéirait? (*Applaudissements prolongés.*)

Donc, pensez-y, mes chers concitoyens, les institutions portent presque toujours plus haut et plus loin qu'on ne le pense. L'institution du Sénat est du nombre et, je répète ce que je disais au début de cette soirée, elle vaut mieux que les circonstances et que les hommes qui l'ont produite. Seulement, il faut la mettre en pratique et il faut aussi l'aimer. On ne sert bien que ce qu'on aime, c'est pour cela que vous êtes de bons serviteurs de la démocratie. (*Rires d'assentitiment.*) C'est pourquoi je vous engage à saluer avec moi l'aurore de cette République qu'il vous appartiendra, je l'espère, de faire aussi grande et aussi glorieuse que nous l'avons toujours souhaitée. (*Salve d'applaudissements. — Vive la République! — Acclamations.*)

Une voix, dans l'auditoire : — Et les 75 membres du Sénat?

M. Gambetta. — Il y a là un de nos amis qui ne laisse rien perdre. (*Rires.*)

Je vais vous dire, sur les 75 membres du Sénat, mon opinion. C'est l'Assemblée qui les nommera. C'est anormal, c'est une nécessité qui nous a été imposée et à laquelle nous avons dû céder; mais cette ano-

malie est limitée et transitoire, accidentelle. Le droit conféré à l'Assemblée de nommer 75 sénateurs, outre l'avantage de faire voter l'ensemble des lois constitutionnelles, a eu pour effet d'implanter dans la loi le principe d'élection. Parmi les députés, un grand nombre ont obéi à une nécessité de tactique et de situation en votant la nomination de ces 75 membres par l'Assemblée. Quant à moi, j'ai toujours pensé que c'était un sacrifice à faire. A ce sacrifice il y a une consolation, c'est que, parmi ces 75 sénateurs, pas un bonapartiste ne sera nommé. (*Rires et bravos.*) Du moins, c'est ma ferme espérance. (*Nouveau rires approbatifs.*)

Puisqu'on a rappelé ce chiffre de 75 sénateurs à nommer par l'Assemblée, permettez-moi de vous donner mon opinion sur les élections sénatoriales. Il n'est pas rare de rencontrer des gens qui prennent une carte, l'examinent par département et par canton et cherchent à se rendre compte. Eh bien! après m'être renseigné, sans entrer dans les détails, et sans vouloir ni pouvoir vous donner un chiffre précis et positif, j'ai l'espérance et je reste pénétré de cette conviction que si l'on fait pour le Sénat la même campagne, que si on déploie la même activité, la même ardeur que pour l'élection des députés, il y a bon nombre de départements, et non pas seulement des plus populeux et de ceux où nous sommes en majorité, mais d'autres encore, plus petits, moins en vue, où nous pourrons l'emporter aux élections du Sénat. C'est un compte à faire; mais nous le ferons une autre fois. (*Rires approbatifs.*) Par conséquent, je souhaite qu'on descende dans l'arène, au moment de la lutte électorale, avec confiance, avec entrain et bonne humeur, avec cette conviction surtout qu'on a le bon côté, qu'on a la meilleure part de soleil et d'ombre dans la bataille, qu'on a déjà beaucoup fait; et que si l'on veut donner un bon coup de collier comme il le faut, puis-

qu'il s'agit d'un intérêt de premier ordre, vous pouvez très légitimement espérer de composer la majorité du Sénat. Oui, Messieurs, on a peut-être trop dit, trop répété, dans nos propres rangs, que ces élections au Sénat étaient difficiles, pénibles, qu'elles seraient mauvaises ou tout ou moins médiocres. Je dis, après y avoir regardé de très près, qu'elles seront bonnes, et, quand je parle ainsi, je sais parfaitement que je ne prononce pas un mot en l'air. Les élections seront bonnes, mais à une condition : Aide-toi, le suffrage universel t'aidera. (*Salve d'applaudissements. — Cris répétés de : Vive la République! Vive Gambetta!*)

DISCOURS

SUR

L'ARTICLE XIV DU PROJET DE LOI ÉLECTORAL

Prononcé le 11 novembre 1875

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Messieurs,

Le puissant orateur [1] qui descend de cette tribune disait, en terminant son discours : Personne ici ne peut augurer quels seront les résultats des élections prochaines; il y a pour nos adversaires comme pour nous un voile qui nous sépare de la vérité qui sortira des urnes.

Messieurs, je crois que cette parole non seulement exprime l'état d'esprit de l'orateur, mais résume tout son discours. Eh bien, permettez-moi de lui en opposer une autre. Je dis qu'il n'y a pas de voile entre le pays et nous. (*Exclamations ironiques à droite.*)

Non, à quelque parti que vous appartenez, il y a une chose que vous savez à merveille : vous savez très bien où en est le pays, ce qu'il veut, ce qu'il désire,

1. M. Dufaure, ministre de la justice.

que vous avez entendus, — que je voudrais faire devan vous, parce que je crois qu'il y a là le secret de n dissidences et des malentendus qu'on accumule s la question. L'honorable garde des sceaux a dit, t début de son discours, qu'il n'avait jamais profes qu'une opinion favorable au scrutin d'arrondissemen Je ne remonte pas à la Constituante ni à la Législati je m'en garde bien, mais je veux prendre un à un arguments qu'il a présentés et tâcher d'y répond L'Assemblée me pardonnera cette réplique, au mo dans sa forme : je crois qu'elle sera plus significat qu'un discours d'apparat.

M. le garde des sceaux dit : Non, ce n'est pas suite d'échecs électoraux que nous avons invent scrutin d'arrondissement. Cette proposition, nous vons faite sous le gouvernement de M. Thiers ; n l'avons faite au mois de mai 1873; nous l'avons parce que nous estimions, comme nous l'estim encore aujourd'hui, que c'était un moyen, un élém de conservation à introduire dans les institution pays.

Eh bien, cet argument que M. le garde des scea mis en tête de sa discussion et auquel, je crois, on pas encore essayé de faire une réponse, je vous mande la permission d'en rechercher la valeur portée.

Il est bien vrai que l'honorable M. Dufaure, en vendiquant sa part éminente dans la préparation lois constitutionnelles, a rappelé un fait exact en sant que c'était lui qui avait proposé le scrutin rondissement. Mais je crois qu'il y a une réponse faire, tirée de ce qui s'est produit depuis, aussi que de l'étude des institutions que nous présent cette époque l'honorable garde des sceaux.

Quand M. Dufaure proposait, à la première com sion des Trente et à l'Assemblée, l'élection de la cl bre des députés au scrutin d'arrondissement,

faut pas oublier qu'à cette époque et dans le projet même du Gouvernement, la seconde Chambre était élue au scrutin de liste par département et par le suffrage universel. (*C'est cela! à gauche.*) Et je dis à M. le garde des sceaux, pour l'édification du pays, que s'il avait défendu l'élection de la Chambre haute par le suffrage universel, il n'est personne parmi mes collègues du centre gauche, — je ne parle pas de nous, — qui l'eût laissé seul, comme aujourd'hui, pour la défense de cette institution.

M. LE VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Il n'est pas seul!

M. GAMBETTA. — Je dis que si on n'avait pas obligé la fraction républicaine de cette Assemblée, avant la Constitution du 25 février, à accepter une Chambre haute issue d'un suffrage restreint, issue d'un suffrage trié, issue d'un suffrage qu'on a voulu...

Un membre à droite. — Vous parlez contre la Constitution.

M. GAMBETTA. — Vous allez voir que je ne parle pas contre la Constitution, car je vais dire pour quel motif je trouve qu'il est bon que cette institution soit ainsi faite et qu'elle soit loyalement respectée; je désire seulement que vous la respectiez comme je la respecte moi-même. (*Applaudissements à gauche.*)

Je dis que la seconde Chambre étant la représentation du suffrage universel direct par les départements, cette seconde Chambre puisait dans cette origine une action, un ascendant, une autorité, un prestige qui véritablement en faisaient un élément supérieur de conservation politique, de modération entre les pouvoirs publics, et permettaient alors par voie d'harmonie, par voie de concession, par voie de contrat devant le pays, avec le suffrage universel lui-même qui aurait été le véritable contractant, de faire une Chambre issue du scrutin d'arrondissement. (*Approbation à gauche.*)

Mais, du moment que vous rompiez cet équilibre, que vous dérangiez cette harmonie, et que vous ne

teniez pas les engagements que vous aviez pris dans les projets de lois présentés par vous sous le gouvernement de M. Thiers, alors il n'est que logique, que légitime, que conforme aux droits du pays, aux droits de la souveraineté nationale, de vous dire que votre scrutin d'arrondissement ne serait plus qu'une clause léonine sans appui comme sans portée. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

Que venez-vous dire à l'appui de ce scrutin d'arrondissement, que vous arrivez à créer purement uninominal, d'après le procédé de dissection électorale de l'honorable M. Antonin Lefèvre-Pontalis? Vous nous avez dit, pour appuyer la thèse du scrutin d'arrondissement, que, sans lui, c'était l'écrasement des minorités, et vous en avez été choisir un exemple célèbre, mais peu probant, permettez-moi de vous le dire, mon illustre contradicteur. En effet, pour prouver que le scrutin de liste est véritablement oppresseur des minorités, on a apporté ici l'exemple de l'élection de M. Barodet contre le regretté M. de Rémusat, et on vous a dit, comparant les chiffres de 180,000 voix de M. Barodet et des 135,000 voix de M. de Rémusat: Vous voyez bien, c'est l'illustration, c'est la science, c'est l'autorité, c'est le talent supérieur qui se trouvent vaincus et écrasés par le scrutin de liste!

Autant de mots, autant d'erreurs.(*Oh! oh! à droite.*)

Permettez. Je reconnais comme vous combien il est difficile de dire, à une tribune que M. Dufaure a illustrée si longtemps, que sa parole ne suffit pas comme une simple constatation d'autorité, et que l'on a droit de rechercher ce qui se cache dans sa logique.

Je le ferai, Messieurs. Je trouve que l'orateur qui m'a précédé à cette tribune — et c'est ce qui m'a encouragé à y monter, malgré tout l'éclat, toute la puissance de sa dialectique, — n'a jamais défendu plus mauvaise cause et avec une défiance moins cachée. (*Exclamations au centre et mouvements divers.*)

Je répète qu'il a dit autant d'erreurs que de mots.

En effet, M. Barodet n'a pas été nommé par le scrutin de liste tel que vous le concevez.

Un membre à droite.—Il a été nommé par le scrutin départemental!

M. Gambetta. — Il a été nommé par le scrutin département uninominal..... (*C'est cela! à gauche*) par ce scrutin que M. Bocher, je crois, appelait un jour, avec beaucoup de justesse et d'esprit, le scrutin de liste sans liste. Par conséquent, l'argument que vous nous apportez est un argument qui va directement contre votre intention. (*Assentiment à gauche. — Exclamations au centre et à droite.*)

Vous protestez? J'insisterai à mon tour sur la démonstration. En effet, je suppose qu'il y eût deux candidats, trois candidats, plusieurs candidats à nommer. Plus vous augmenterez le nombre des candidats à élire, et plus je vous démontrerai avec certitude que dans cette élection M. de Rémusat aurait passé comme M. Barodet. (*Assentiment à gauche. — Nouvelles exclamations à droite.*) C'est l'évidence!

Mais, Messieurs, vous avez assisté depuis que vous êtes réunis ici à des élections par scrutin de liste dans le département de la Seine. Cette fois-là, ce n'étaient pas des élections sur un seul nom, ce n'était pas un scrutin départemental uninominal, c'était un véritable scrutin de liste, où il y avait une liste : c'était au mois de juillet 1871. (*Ah! ah!*)

J'espère que vous n'allez pas récuser mon exemple.

Le 2 juillet 1871, qu'est-il arrivé? La liste dite des comités conservateurs a passé, sauf cinq noms, et je me trouvai placé entre mon honorable collègue M. de Plœuc et l'honorable ministre de la guerre. Puis venaient M. Laurent Pichat et M. Corbon.

Si, ce jour-là, dans les conditions où les élections ont été faites, M. de Rémusat eût été candidat, n'au-

rait-il pas été nommé? A coup sûr il l'eût été, puisqu'il y aurait eu plus de places à donner qu'avec une seule candidature. (*Mouvements divers.*)

Et je vais répondre maintenant à l'argument tiré de l'éclat du nom, de l'illustration de la personne, et chercher à expliquer comment il arrive, en effet, que lorsqu'une question politique est posée, elle prend aux yeux du suffrage universel, c'est-à-dire de la nation, une importance, un intérêt qui priment toute autre considération et qui font que, même sur la tête d'un Français obscur, la nation, quand elle veut, sait signifier ses volontés et les faire prévaloir. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

Rappelez-vous, Messieurs, dans quelles conditions se présentait cette élection. Je peux en parler, car l'honorable M. de Rémusat n'a jamais été combattu par le parti républicain, lors de cette élection, qu'avec les formes les plus déférentes et de manière, je crois, à honorer aussi bien celui qui était l'objet de cette faveur et de ce respect général que ceux qui tenaient la plume contre lui, au service d'une idée politique, obligés qu'ils étaient, pour faire leur devoir, de ne pas laisser les entreprises de la candidature officielle se donner carrière. (*Très bien! à gauche.*)

Eh bien, l'honorable M. Barodet, comme on l'a rappelé, était, en effet, venu de Lyon. (*Rumeurs à droite.*) Pourquoi était-il venu de Lyon? C'est parce qu'ici, au mépris de certains engagements pris dans une commission parlementaire, M. de Goulard avait méconnu les franchises municipales de la ville de Lyon, et comme la question des franchises municipales tenait puissamment au cœur, non seulement des Lyonnais, mais aussi des Parisiens, il était nécessaire de donner au gouvernement, à cette occasion, un avertissement et une leçon. (*Très bien! très bien! à gauche.*) Et cela fut si bien reconnu que ce ne fut qu'à la dernière heure que l'on convoqua les électeurs de Lyon. Mais il était

trop tard, les urnes allaient être ouvertes, il n'était plus possible de réparer la faute commise et le désordre qu'on avait mis dans la cité.

Mais, Messieurs, si je reviens sur ces détails, c'est pour établir qu'il y a deux raisons qui militent contre l'argumentation de M. le garde des sceaux sur ce fait spécial qu'il a rappelé et sur lequel je devais m'expliquer. La première, c'est qu'il s'agissait d'une faute politique commise par le pouvoir d'alors, et la seconde, je le répète, c'est que le principe politique qu'il s'agissait de faire prévaloir, il fallait savoir le faire triompher, au mépris même de ce qui doit peut-être nous être le plus sacré, c'est-à-dire les amitiés personnelles.

Toutefois, je vous prie de bien remarquer que, lorsque l'honorable M. de Rémusat, malgré cette faute de situation, obtenait 135,000 voix à Paris, le parti républicain était divisé malheureusement sur cette question, mais que, s'il y avait eu à faire une liste portant plusieurs noms, le parti se serait réuni, et c'est ce que nous voulions faire dans cette élection. (*Rumeurs dubitatives sur plusieurs bancs.*) Oui, nous le voulions, quoique cela puisse blesser certaines susceptibilités au banc des ministres, puisque j'entendais tout à l'heure M. le vice-président du conseil dire : M. de Rémusat eût été nommé, mais en quelle compagnie!

M. Barodet. — En aussi bonne compagnie que la vôtre, Monsieur le ministre!

M. le vice-président du conseil. — Je proteste contre les paroles que M. Gambetta m'attribue. Il a mal entendu.

M. Gambetta. — Vous avez dit : Il eût été nommé, mais en quelle compagnie!

M. le vice-président du conseil. — J'ai dit : Mais avec M. Barodet? Vous dénaturez le sens de mes paroles.

M. Tolain. — M. le ministre devrait dire ces choses-là tout haut! on pourrait y répondre.

M. le vice-président du conseil. — J'ai dit à M. Gambetta qu'il avait mal entendu mes paroles et qu'en les reproduisant il en dénaturait le sens et l'intention. (*Très bien! très bien! à droite et au centre.*)

M. Gambetta. — Messieurs, je ne veux pas faire ici d'incident.

Ainsi donc, sur ce premier point, cet argument qui consiste à dire que le scrutin de liste écrase les minorités, il faut l'écarter, il ne prouve rien.

Maintenant l'honorable ministre de la justice vous a dit qu'il fallait soutenir le scrutin d'arrondissement pour trois motifs principaux. Le premier, c'est qu'il était impossible, à moins de diviser la France comme un échiquier, de sauvegarder les droits de chaque électeur. Il s'est livré à ce sujet, lui qui n'aime pas les analogies, à une comparaison peu exacte avec ce qui se passe pour l'élection des conseils généraux.

M. le ministre vous a dit : Voyez ce qui se passe en matière d'élections cantonales; vous avez des cantons plus ou moins populeux, et cependant vous ne nommez qu'un seul représentant. Eh bien, de même en matière d'élections législatives et politiques, on ne peut pas satisfaire aux règles absolues, mathématiques, rigoureuses, qui voudraient qu'un nombre toujours exact d'électeurs correspondît à un nombre toujours exact de députés.

Messieurs, chacun de vous a tout de suite aperçu que l'argument tiré de la législation cantonale n'était pas applicable en pareille matière ; il n'est applicable ni pour l'origine, ni pour les attributions, ni pour la gravité et l'importance du mandat; car enfin il y a une considération d'une portée immense en matière législative, c'est que vous ne pouvez pas laisser en dehors de la représentation incarnée dans un certain

nombre de députés un nombre appréciable, un nombre sensible de Français, par cette excellente raison que vous êtes l'Assemblée qui consent l'impôt et l'effectif, que vous êtes l'Assemblée qui engage et oblige tous les Français. Par conséquent, il faut que tous les Français puissent dire qu'ils ont participé ou pu participer à la constitution de l'Assemblée qui les oblige tous à l'impôt et à l'effectif; et parce qu'en effet il n'est pas possible d'arriver à une application mathématique, je vous demande s'il faut adopter le système le plus injuste, celui qui en exclut de la façon la plus bizarre le plus grand nombre, au lieu de prendre le système qui se rapproche le plus de l'équité et de la justice, c'est-à-dire le scrutin de liste. (*Vive adhésion à gauche.*)

Maintenant, on nous a fait un tableau extrêmement chargé des maléfices, des tyrannies, des abus, des pratiques les plus mauvaises que le scrutin de liste entraînerait avec lui dans les prochaines élections générales.

Messieurs, voyons, je vous prie, et rendons-nous compte des choses.

En vérité, on croirait, quand on parle devant cette Assemblée de la manière dont le scrutin de liste doit fonctionner ou a fonctionné, qu'on ignore sur ces bancs comment les élections se sont faites sous vos yeux depuis cinq ans. Où et quand s'est révélée, où et quand avez-vous saisi cette action mystérieuse d'une Sainte-Wehme électorale, imposant des mots d'ordre qui terrifient les populations, prenant des candidats qu'on ne connaît pas avant l'élection et qu'on impose à la volonté des électeurs? Où donc sont-ils sur ces bancs? qu'on les nomme, ces produits criminels et coupables d'une telle origine! (*Rires approbatifs à gauche.*)

Messieurs, s'il y a quelque chose qui soit de nature à faire juger le roman qu'on apporte à la tribune,

permettez-moi de le dire, c'est la fréquentation même de vos collègues. Il est entré, sous le nom de radicaux, dans cette Assemblée, un certain nombre de personnes qui, enfin, toute opinion politique à part, ne me paraissent pas avoir inspiré, même aux plus susceptibles de nos collègues de la droite, une terreur bien grande ni une aversion invincible; et la France aurait à cet égard un spectacle rassurant si elle pouvait voir dans vos couloirs et dans vos commissions ces espèces de tyrans occultes en très bonnes relations de courtoisie et de politesse avec les députés du centre et de la droite. (*Sourires sur divers bancs.*)

Non, il faut laisser de côté ces tableaux de fantaisie, ou pour mieux dire de circonstance. S'il y a quelque chose qui soit vraiment rassurant, — et je le dis sans acception d'opinion ni de parti, — c'est évidemment de voir combien la démocratie française, dans toute l'étendue du territoire, au point de vue politique et au point de vue électoral, puisque nous parlons d'élections, combien la démocratie a gagné...

Un membre à droite. — Ah! oui! (*Rumeurs à gauche.*)

M. Gambetta. — Messieurs, je ne veux pas relever les interruptions.

Je dis que s'il y a quelque chose qui devrait nous consoler de bien des défaillances et de bien des déceptions, c'est de voir le progrès en moralité, en sagesse et en intelligence, de la démocratie française, dans tout le territoire. (*Oui! oui! — Très bien! à gauche.*) Et par démocratie je n'entends pas exclusivement la démocratie républicaine. Je ne parle pas, je vous le disais il y a un instant, en homme de parti, non! je parle de toute la nation laborieuse et travailleuse; oui, j'affirme qu'elle est plus soucieuse de ses intérêts politiques, car elle a appris par une rude expérience qu'on ne s'en désintéresse pas en vain; (*C'est vrai! à gauche*) je dis qu'elle a le souci des

choix qu'elle fait : elle en a le souci à la commune, elle en a le souci au canton, elle en a le souci à l'arrondissement, elle en a le souci dans le département. (*Très bien! sur les mêmes bancs.*)

Est-ce que vous parliez vraiment de la France hier et aujourd'hui quand vous nous dépeigniez ces comités fantastiques, ces délégués sans délégation? Mais vous en avez tous vu fonctionner de ces délégations; ce sont des conseillers municipaux, des conseillers généraux, des députés qui forment la représentation du suffrage universel, afin, pour ainsi dire, de le mettre en mouvement pour le choix des plus dignes, des plus vaillants et des plus méritants. Il faut renoncer à ces déclamations, aussi bien à gauche qu'à droite, qui nous représentent aux regards de l'Europe comme une nation sans ressort, sans virilité, sans application, sans dignité, sans souci du choix de ses mandataires... (*Vif assentiment à gauche.*)

Et l'on sentait bien le reproche quand on nous disait, avec ce ton ironique qui plaît toujours à des Français qui écoutent, avec ce sarcasme que M. le garde des sceaux manie si bien : On tâchera de vous attendrir, de faire appel à une espèce de piété filiale pour le scrutin de liste en vous rappelant que vous en sortez.

Eh oui! sans doute, on y fera appel, et je ne crois pas qu'il y ait ici quelqu'un qui, dans le fond de sa conscience, en s'abstrayant des nécessités politiques, ne dise que, le scrutin de liste l'ayant envoyé ici, le scrutin de liste est le meilleur instrument politique que vous puissiez instituer. (*Très bien! et applaudissements à gauche.*)

Je comprends certaines considérations particulières, et tout à l'heure nous nous expliquerons sincèrement, loyalement sur ce point, mais qu'on nous représente, — et quelle contradiction pour un esprit aussi éclairé! — qu'on nous représente le scrutin de liste comme un mode électoral excellent, comme

souverain aussitôt qu'il y a un danger social, un péril politique, quand il y a de ces commotions qui dans les esprits se propagent, s'étendent et y créent un danger de révolution, oh! alors, quel instrument merveilleux de réunion des esprits et de manifestation de la volonté nationale! quel admirable moyen de réunir toutes ces intelligences, toutes ces capacités, toutes ces énergies, avec le génie de la patrie, avec le génie même de la nation!... (*Applaudissements prolongés à gauche.*)

Ah! vous le dites, vous le confessez! et vous êtes bien obligé de le confesser, vous, parlementaire opiniâtre, comme vous le disiez, mais de cette opiniâtreté qui a toujours honoré et servi la liberté et le droit. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

Vous le rappeliez; eh bien, je retourne l'argument contre vous. Quoi! ce moyen libérateur, ce moyen sauveur, ce moyen qui sert dans une crise, il va devenir, en temps de paix, inutile, impuissant et stérile! il ne sera plus bon à rien, parce que vous aurez fondé une Constitution, parce que vous serez un peuple enfin apaisé et tranquille sous l'égide des institutions! (*Applaudissements à gauche.*)

Messieurs, la contradiction n'éclate-t-elle pas?

Comment! voilà un moyen qui est sûr de faire sortir des entrailles du pays tout ce qu'il y a d'énergique, de vigoureux, de puissant pour sa stabilité et son repos, et maintenant il n'en faut plus! Savez-vous pourquoi? parce qu'on n'est plus en guerre, parce que la paix sociale, la paix civile est faite! (*Nouveaux applaudissements à gauche.*)

Je dis que cet argument, il est la raison même, et je le confie au cœur des patriotes qui m'écoutent. Car, malheureusement, quelles qu'aient été, je le répète, votre activité et votre vigilance à réparer les maux de la patrie, je n'estime pas que tout péril et toute incertitude aient disparu pour l'avenir, et, s'il

est vrai de dire qu'une Assemblée véritablement vigoureuse et puissante ne puisse être constituée que par le mode du scrutin de liste, plus que jamais il est nécessaire d'y avoir recours pour garnir les bancs de la future Assemblée. (*Bravos et applaudissements répétés à gauche.*)

Et, Messieurs, ce n'est pas tout. L'honorable garde des sceaux a complété son argumentation au nom d'une raison qui serait admirable, si elle était à sa place. En effet, il nous a dit : Savez-vous pourquoi je suis passionnément partisan du scrutin d'arrondissement? c'est pour maintenir étroits et intacts les rapports de l'électeur et de l'élu. Grand merci!

Oh! ce n'est pas, dit l'honorable M. Dufaure, qu'on puisse me confondre avec cette minorité qui, hier, votait ou acclamait le mandat impératif; je n'en suis pas! — Nous n'avions guère besoin de cette affirmation pour l'apprendre. — Je n'en suis pas, disait l'honorable M. Dufaure, mais je suis pour le maintien de ce lien étroit entre l'électeur et l'élu. Alors, quoique n'étant pas partisan du mandat impératif, l'honorable garde des sceaux nous a tracé, des devoirs du mandataire à l'égard de ses commettants, un tableau qui, pour moi, est l'application même du mandat impératif. (*Rires approbatifs à gauche.*)

En effet, que nous a-t-il dit? Il faut que ce mandataire sache où en sont ses mandants, et que, s'il ne veut pas tenir compte de leurs tendances, il aille les voir, les réunir, les haranguer...

A droite. — Il n'a pas dit cela!

M. Gambetta. — Messieurs, mettons que le mot « haranguer » est peut-être un peu excessif; mais écoutez la fin. Il a voulu ménager toutes les aptitudes; il a dit : Il faudra rendre des comptes! (*Ah! ah! à gauche.*)

Rendre des comptes! Qu'est-ce à dire, Messieurs? Mais c'est le mandat le plus impératif qui soit, cela!

On pourrait discuter à perte de vue sur le mandat impératif, sans arriver, je crois, à dire des choses ni bien claires, ni surtout bien utiles. Seulement, puisqu'on a parlé du vote d'hier, je tiens à dire que ce qui explique notre vote, c'est que la loi qu'on soumettait à nos décisions contenait une disposition tout à fait platonique, sentimentale et sans sanction qui n'était pas à sa place; on aurait dû être unanime pour la repousser; un conseil d'État n'y eût pas manqué.

Et sur cette reddition de comptes, savez-vous ce que dit l'honorable garde des sceaux? Il dit : Avec le scrutin de liste, on ne peut pas rendre de comptes! Et au moment où il parlait ainsi, je regardais à côté de lui, ou plutôt au-dessous de lui, au banc des ministres, et je voyais M. Buffet qui a parlé à Dompaire, et M. Léon Say à Stors; M. Say, surtout, qui parlait dans un département dont la députation, celle de Seine-et-Oise, a été nommée ou renouvelée quatre fois par le scrutin de liste, et s'acquitte de la reddition des comptes d'une façon presque hebdomadaire.

Voilà comment, avec le scrutin de liste, on ne peut arriver à rester en communication avec ses électeurs. Je dis que c'est par le scrutin de liste qu'on maintient deux choses également précieuses : le droit de l'électeur, et, ce qui n'importe pas moins, la liberté de l'élu. (*Vive approbation à gauche.*)

Oui, je dis que, lorsqu'un député est sorti d'une liste départementale, qu'il tient son mandat de 150,000, de 200,000, de 300,000 électeurs, ce député n'est pas à la chaîne, n'est pas une espèce de commissionnaire de ses électeurs, comme on l'a vu trop souvent et comme il serait indigne qu'on le revît jamais. (*Nouvelle approbation à gauche.*)

Par conséquent, s'il y a un argument favorable dans l'observation qui a été faite par M. le garde des sceaux, il est tout en faveur de la thèse que je soutiens.

Oui, quand vous aurez découpé la France, quand vous l'aurez rognée, — vous le ferez si cela vous plaît, — quand vous aurez fait de petites circonscriptions, qui compteront 12,000, 15,000 ou 20,000 électeurs dont le tiers s'abstiendra de voter, et où il y aura trois ou quatre candidats qui disposeront du reste des votants; quand, dis-je, vous aurez ainsi fait, je vous le demande, l'élu sera-t-il vraiment un mandataire de la France? ne sera-t-il pas plutôt un procureur fondé de pouvoirs, nommé par un nombre infime et intéressé d'électeurs dans une circonscription? (*Applaudissements à gauche.*)

Il faut se rendre compte de cela, car enfin l'objection qu'on m'oppose, ah! vraiment, elle est bien surprenante sur les lèvres si autorisées de l'honorable M. Dufaure. Cette objection consiste à dire :

Comment voulez-vous que des millions d'électeurs puissent contenir une majorité d'hommes assez intelligents, assez élevés, ayant assez de loisir et d'expérience pour pouvoir choisir entre cinq, six, dix ou quinze noms?

Mais, Messieurs, j'ai deux réponses à faire à un pareil argument.

La première est une réponse terre à terre, une réponse de fait, c'est que vous aurez beau restreindre la circonscription électorale, je vous le prédis, vous ne diminuerez pas le nombre des candidats : ils foisonneront comme la médiocrité... (*Ah! ah! à droite.*) Quand vous aurez dans un seul arrondissement cinq, dix, quinze candidats pour une place, je vous le demande, si votre électeur est tellement inexpérimenté, tellement absorbé par son travail, tellement ignare, est-ce que l'embarras ne sera pas le même pour lui de choisir un candidat sur dix, que pour en choisir dix sur vingt? C'est la même chose.

La vérité, et voici ma seconde réponse, c'est que vous ne croyez pas au suffrage universel. Et la preuve

que vous n'y croyez pas, je la prends dans cette énumération que vous avez faite des dix millions de citoyens français investis du droit de vote. Vous avez distingué ceux qui demeurent chez eux, dites-vous, qui y passent leur vie et qui ne font qu'aller et venir de leur champ à leur foyer, et de leur foyer à leur champ.

Mais, Messieurs, si ce sont là des gens réputés incapables, c'est la moitié de la France ! Heureusement, grâce à Dieu, il y a plus de bon sens que vous ne croyez, plus de finesse, plus d'intelligence vraie de ses intérêts dans ce paysan qui n'a que cette allée et cette venue, mais qui sait ce que vaut le poids du jour, ce que lui vaut un bon gouvernement, et qui sait très bien, en temps d'élection, se renseigner sur ceux qui sollicitent ses suffrages.

Je vais plus loin, je dis qu'il est avisé : il n'obéit pas à des courants politiques tout à fait déterminés ; il n'a pas de passions politiques, c'est ce qui en fait un excellent électeur.

M. Langlois. — Très bien ! très bien !

M. Gambetta. — Mais il obéit à quelque chose qu'il a bien raison de trouver sacré, parce qu'il n'est en relation avec le monde extérieur que par là ; il obéit à ses intérêts. Eh bien, il sait très bien se renseigner, je le répète, sur les gens qui veulent sa voix : il sait parfaitement démêler si ce candidat est agréable au préfet, au garde champêtre ou au curé. Et ce n'est pas toujours pour se soumettre à leur volonté, soyez tranquilles. Ce qu'il fera, c'est qu'il l'aura bien voulu.

M. de Valon. — Pourquoi alors l'empêchez-vous de voter dans un appel au peuple ?

M. Gambetta. — Messieurs, c'est ce paysan qui est la réserve de la démocratie, c'est ce paysan qui, lorsqu'il aura vraiment compris, — et il est singulièrement en voie de le comprendre depuis cinq ans, — lorsqu'il aura compris la relation qui existe entre son

droit de vote et la gestion même des affaires de l'État, la réduction de l'impôt... (*Allons donc! allons donc! à droite et au centre.*)

Messieurs, je dis que tous les jours son éducation se fait, et ce carré de papier que la Révolution de 1848 lui a remis entre les doigts, il sait tout ce qu'il peut y écrire, il sait tout ce qu'il peut en faire sortir. Vous pouvez vous ingénier contre le suffrage universel et vraiment, dans vos discours, il n'est question que de lui opposer des digues ; vous parlez d'inondation, de torrent déchaîné, c'est la rhétorique habituelle des ennemis du suffrage universel.

M. LE GARDE DES SCEAUX. — Mais je n'ai pas dit cela !

M. GAMBETTA. — Vous le regardez comme un torrent, et vous voulez le perdre dans les sables, Malheureux ! il en a submergé bien d'autres que vous ! (*Interruption au centre gauche.*)

Eh bien, Messieurs, il faut s'entendre, il faut savoir ce que l'on cache.

(*Un membre au centre prononce quelques mots qu'il est impossible de saisir.*)

M. GAMBETTA. — Qu'est-ce que vous dites?

M. LE PRÉSIDENT. — Pas de colloques, je vous prie.

M. GAMBETTA, *s'adressant à la personne qui l'a interrompu.* — Qu'est-ce que vous dites?

M. LE PRÉSIDENT. — N'insistez pas, Monsieur Gambetta! Le règlement interdit les interpellations de collègue à collègue.

M. GAMBETTA. — Pardon, monsieur le président, c'est que cela touche à une thèse politique; s'il ne s'agissait que d'une personnalité, je ne m'en occuperais pas ; mais il m'a semblé qu'on disait que je parlais comme l'Empire. Eh bien, Messieurs, il y a bien des choses à dire là-dessus. (*Mouvement à droite.*)

Oui, il y a bien des choses à dire. Il y en a une première, c'est la nécessité comprise de bonne heure par l'Empire de compter avec le suffrage universel, et,

dans le suffrage universel, avec les paysans français. Cela devrait être une leçon pour vous, et cela ne vous a jamais été jusqu'ici qu'un prétexte de défiance et de dépit contre le suffrage universel lui-même.

Mais l'Empire, je lui ai rendu cet hommage dès la première heure où je suis entré comme son ennemi irréconciliable dans la vie publique; l'Empire a eu contre les prétendues classes dirigeantes cet avantage de comprendre où était la force de la démocratie, qu'il a troublée par d'indignes manœuvres, au point de lui faire méconnaître ses origines et son avenir.

Eh bien, vous allez reparaître devant le suffrage universel : savez-vous avec quel sentiment il va vous accueillir? Il va vous accueillir d'abord avec un sentiment de reconnaissance de ce que vous avez fait pour relever le pays, puis avec un autre sentiment, un sentiment d'inquiétude, parce qu'il n'a jamais vu nettement, — je ne dis pas cela pour la majorité de cette Assemblée, mais pour ceux qui sont chargés du gouvernement, — il n'a jamais vu votre parti disposé à accepter l'avenir de la démocratie.

Voilà la raison de toutes vos erreurs, de toutes vos fautes, c'est que vous ne voulez pas vous accommoder aux nécessités de la démocratie contemporaine, vous ne voulez pas vous soumettre au suffrage universel. Avec lui, il ne faut ni ruses, ni sophismes, il faut aller à lui avec confiance, et, quand je parle de confiance, je dis que le scrutin d'arrondissement, ce n'est pas de la confiance à l'égard du suffrage universel, je dis que c'en est la sophistication. (*Mouvements divers.*)

Si vous vouliez examiner rapidement quels sont les avantages du scrutin de liste, si vous vouliez vous dire une bonne fois que ce qu'il y a de plus sain, de plus avantageux pour la moralité d'une démocratie aussi nombreuse que la nôtre, ce sont les mœurs politiques; si vous vouliez le comprendre, vous verriez

du même coup combien il est urgent, combien il est nécessaire de conserver le scrutin légal d'où vous êtes sortis. Car enfin qui donc s'est plaint du scrutin de liste d'où vous êtes issus? Où avez-vous saisi dans le pays ces doléances contre une institution que vous condamnez? Quelle agitation a devancé vos propres calculs contre le scrutin de liste? Où, quand, comment avez-vous entendu et recueilli une plainte du pays contre cette institution?

Jamais! jamais! Cette condamnation, elle est née, non pas même sur vos bancs, elle est née dans des conspirations de salon pour garder un pouvoir qui vous échappe. (*Applaudissements à gauche.*)

Oui, je dis que c'est une chose véritablement inouïe en matière politique de voir porter la main sur une institution aussi éprouvée, et cela sans aucune espèce de motif ni de prétexte.

Quand, sous le gouvernement de Juillet, que M. le garde des sceaux appelait tout à l'heure la révolution de Juillet; quand, sous la révolution de Juillet, on se plaignait de cet état censitaire et oligarchique qui assurait jusqu'à 75 ou 80,000 électeurs à une nation de 40,000,000 d'âmes! Ah! oui, on se plaignait; il y avait des pétitions, des brochures, il y avait des agitations, il a même suffi d'une agitation à coups de fourchettes pour avoir raison du régime. (*Rires et applaudissements à gauche.*)

Il se produisit alors un mouvement d'opinion. Ce mouvement était double; non seulement il portait sur la raréfaction scandaleuse de la souveraineté nationale livrée aux mains d'une oligarchie, mais il portait aussi, quoi qu'on en ait dit, sur la corruption, sur les scandales que le scrutin d'arrondissement entretenait et fomentait comme un abcès qui devait éclater et faire appeler la révolution qui amena la chute du gouvernement de Juillet, la révolution du mépris.

On se plaignait du scrutin d'arrondissement. M. le

garde des sceaux l'a nié. Eh! mon Dieu, dans les pétitions des 80,000, dans ces pétitions sur lesquelles s'expliquait M. Léon Faucher en 1839, écrivant à Odilon Barrot, la question était bien posée. En effet, M. Léon Faucher se plaignait, par exemple, des misères électorales révélées par l'enquête sur les élections par arrondissement, et il réclamait le scrutin de liste.

Ah! je l'avoue, il ne le réclamait pas comme nous le réclamons aujourd'hui; l'heure n'était pas venue. C'était le moment où, dans une de ses magnifiques improvisations, M. Guizot disait : « Il n'y a pas de jour pour le suffrage universel. » C'était le moment où il disait : « Mais le peuple ne demande pas de révolution politique; ce sont là des agitations factices, on n'en tient nul compte. » Et il ajoutait : « Du reste, vous avez la responsabilité ministérielle! »

C'est ce que disait aussi, en finissant, l'honorable garde des sceaux. (*Rires à gauche.*)

Ah! oui, on avait la responsabilité ministérielle; mais la responsabilité ministérielle sans élections libres, sans élections légales, sans élections sincères, c'est, comme le disait Paul-Louis Courier, c'est un mensonge à l'usage des gens forts pour faire des dupes. (*Vive approbation à gauche.*)

Je dis, Messieurs, qu'il n'est que temps de rentrer dans la vérité. La vérité, c'est que, quand on fait des élections sur toute la surface d'un département, qu'on met deux cent mille, cinq cent mille, un million d'électeurs en mouvement, quelle que soit l'habileté d'un préfet, le zèle dévorant des gardes champêtres, tout cela est impuissant à troubler la volonté et la conscience de la majorité des électeurs; ce sont des filets qui se brisent au premier choc. Mais aussi vous ne votez pas à prix d'argent; on ne vous soûle pas comme les électeurs de l'Angleterre! (*Exclamations à droite. — Allons donc!*)

Votre pudeur se révolte, Messieurs. Eh bien, je fais appel à votre mémoire. Avez-vous oublié les rastels des Pyrénées-Orientales? Avez-vous oublié les promenades du veau de M. Calvet-Rogniat? (*Rires à gauche.*) Avez-vous oublié...? Je m'arrête, car mes forces physiques ne me suffiraient pas pour une énumération aussi longue. (*Nouveaux rires et applaudissements à gauche.*)

Lorsque les électeurs, sur toute la surface d'un département, se mettront en mouvement, ah! ne croyez pas, Messieurs, qu'ils obéissent à un comité. Et d'abord, sur ces comités, il faudrait s'expliquer une bonne fois. Je sais bien que l'honorable ministre de l'intérieur raconte à ses amis et même à cette tribune qu'il y a une organisation (*Rires à gauche*) de comités qui enserrent la France, une organisation tellement forte, tellement puissante, que nul ne passera hors nous et nos amis. Et il est arrivé à le persuader à un certain nombre d'âmes simples et désintéressées. (*Rires ironiques à gauche.*)

Il est vrai qu'il avait bien voulu, comme on dit, un peu fortifier son roman par quelques preuves juridiques, et alors on avait chargé les magistrats de l'ordre administratif les plus déliés et les plus compétents de saisir enfin cette organisation, cette ramification fatale qui menaçait d'étouffer l'ordre, la religion, la propriété, la famille et les ministres. (*Nouveaux rires et applaudissements à gauche.*)

On trouve toujours, Messieurs, des agents pour faire une telle besogne, sous tous les gouvernements. Et alors, après des perquisitions innombrables, des fouilles, des instructions où la justice régulière n'a risqué guère qu'un doigt ou deux, on arriva à étaler devant le pays les deux plus redoutables tronçons de ce monstre. Une tête de l'hydre, à Lyon; une autre tête de l'hydre, à Marseille. Seulement, il n'y avait qu'un malheur, c'est que l'hydre était soldée, entretenue et

payée par la préfecture ; c'était une hydre en condition. (*Éclats de rires et applaudissements à gauche.*)

M. LE VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Comment ! le comité de la Permanence, vous l'accusez d'être soldé par la police? Il est bon que ce soit constaté !

M. GAMBETTA. — Je ne vous ferai pas, Messieurs, le narré de ces diverses affaires. La France s'en est égayée pendant vos vacances... (*Hilarité à gauche.*) Seulement, on arriva à une situation telle qu'il fallut, malgré les résistances les plus héroïques, que M. le ministre de l'intérieur — oh ! non pas sans compensation, — se séparât des « impresarii » en mélodrame. (*Nouvelle et bruyante hilarité à gauche.*)

La pièce a été sifflée, mais les acteurs restent.

M. LE VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Et les prévenus ont été condamnés.

M. GAMBETTA. — Monsieur le ministre de l'intérieur, vous prendrez un jour pour vous expliquer à nouveau, — ce que vous n'avez pas fait dans la commission de permanence, — et pour qu'on sache surtout si la parole d'honneur de Coco est devenue un argument. (*Bravos et applaudissements à gauche.*)

Je dis, Messieurs, que l'épouvantail est démodé; je dis que cela n'a pas de prise sérieuse sur vos esprits, et que si certains d'entre vous rendent ce vote dans un sens opposé à la thèse que je soutiens, ils se détermineront par des considérations supérieures, plus politiques et plus fortes.

Je ne méconnais pas, en effet, qu'il y a dans cette Assemblée et au dehors un parti, un seul, qui a ou semble croire qu'il a un intérêt prépondérant dans ce scrutin d'arrondissement, et je pense que c'est là qu'est le véritable nœud de la question.

En effet, de tous les partis qui, dans cette enceinte, ont déclaré leur antipathie pour le scrutin de liste, il n'y en a guère qu'un qui le fait avec passion, avec acharnement : ce n'est pas le parti légitimiste, ce

n'est pas le parti bonapartiste, ce n'est pas le parti républicain, c'est... l'autre. (*Rires et exclamations sur divers bancs.*)

Cet autre, il est reconnaissable à deux caractères : il est constitutionnel le 27 février, mais non pas le 25... (*Hilarité à gauche.*) Et, après avoir été constitutionnel le 27 février, il voudrait bien être dynastique sous un régime républicain.

Messieurs, on peut croire cette politique très profonde; on peut croire que dans l'Assemblée elle fait illusion à quelqu'un et que, dans le pays, elle pourrait avoir quelque avenir, même avec le scrutin d'arrondissement. Je n'hésite pas à le dire, malgré le voile dont a parlé l'honorable M. Dufaure... (*Rires sur divers bancs à gauche*) — je vois clairement que cette politique est sans avenir.

Je crois même que ceux qui lui servent de chefs ici, et dont on a cité les opinions au cours de ce débat, sont quelque peu fixés sur cet avenir; seulement ils disent qu'il faut se réserver pour un en-cas. Ils se disent : La Constitution que nous devons au patriotisme des républicains de vieille date et des républicains de raison, cette Constitution est tellement conservatrice que... qui sait? Il nous est déjà arrivé de changer une révolution en nourrice; si nous pouvions aussi changer une Constitution!... (*Rires bruyants et prolongés à gauche.*)

Je crois, Messieurs, que ces calculs qu'on donne comme profonds sont puérils. Il y a longtemps que la garde bourgeoise ne réussit plus à nos princes. Ce n'est donc ni par passion, ni par hostilité que je dis ce que je dis et que je le complète par ce que je vais ajouter.

Je crois que les chefs du parti auquel je fais allusion, après s'être promenés assez longuement de la monarchie traditionnelle à la monarchie constitutionnelle, du septennat impersonnel au septennat per-

sonnel, pour aboutir à la République forcée, que les chefs de ce parti ont mesuré leurs chances : ils ont endoctriné leurs amis; ils leur ont dit que le scrutin d'arrondissement était la dernière forteresse du parti conservateur, la dernière ancre de salut d'une société désemparée; ils ont vidé le dictionnaire des tropes et hypotyposes, et ils sont arrivés à leur démontrer sincèrement qu'il y avait un vrai péril social à ne pas voter le scrutin d'arrondissement.

Eh bien, je vais vous dire à quoi cela avancera certaines gens, et ce que cela fera du parti pour lequel ses chefs rêvent de si hautes destinées. La vérité vraie, c'est que ce que j'appelle le corps d'armée, qui a à sa tête des docteurs graves, il est vrai, mais peu habiles, ce corps d'armée sera écrasé au scrutin d'arrondissement! Entre quoi? Eh, mon Dieu! entre les deux écoles qui se divisent le suffrage universel. (*Approbations à gauche.*) Seulement, on aura réservé de-ci de-là quelques bons arrondissements; on les fera les plus petits possibles; on les munira de ces fonctionnaires que, sous l'empire, vous appeliez des fonctionnaires à poigne...

Et je dirai en passant que, au fond, ce que vous regrettez de l'Empire, — oh! ce n'est pas l'Empire, je ne vous fais pas cette injure, — ce sont ses fonctionnaires, c'est leur esprit de ressources et leurs victoires électorales. Ah! vous voudriez bien les lui prendre; mais vous n'avez pas la manière de s'en servir. (*Rires et applaudissements à gauche.*)

Je dois reconnaître que vous avez fait tout ce que vous avez pu pour en hériter; vous avez pris à peu près tous ses fonctionnaires. Je ne m'en plains pas trop, parce qu'enfin il faut conserver les fonctionnaires dans un pays ; mais voilà le malheur, c'est qu'ils n'opèrent pas pour vous... (*Nouveaux rires à gauche.*)

Alors il arrivera que, grâce à la position personnelle de quelques-uns, à l'éloquence des autres, à

l'autorité qui s'attache à la parole d'un des ministres, et au caractère toujours sérieux que l'on est habitué à prêter aux statistiques officielles, il y aura un grand nombre d'entre vous qui se laisseront entraîner à voter le scrutin d'arrondissement. Mais, permettez-moi de vous le dire, il y en a un très petit nombre seulement qui recueilleront le bénéfice de leur vote ; dans certains bourgs pourris, quelques-uns pourront encore se faire élire ; mais le flot aura passé sur le parti, et il ne reviendra pas. (*Rires d'approbation à gauche.*)

Voilà, Messieurs, la vérité.

Tous les autres partis qui ont besoin d'indépendance, de liberté, de discussion, qui ont encore, de-ci de-là, par territoire ou par section, de quoi parler à la France, pour ressusciter chez elle ou de vieilles sympathies pour ses traditions, ou je ne sais quelle suite de clientèle, ou quelque ascendant dû aux services rendus, tous ces autres partis ont intérêt au scrutin de liste. Et, au fond, si le scrutin de liste rencontre des objections apparentes de tribune, de journaux, de discussions théoriques, c'est parce que l'on est arrivé à y glisser une question politique au lieu d'une question électorale, au lieu d'une question nationale.

Maintenant, Messieurs, que vous allez retrouver, au moment de voter, non pas la liberté de vos votes, — je crois que vous ne l'abandonnez jamais, — mais la liberté de vous débarrasser du poids des sophismes accumulés sur cette discussion, tout en prenant la responsabilité de ce que je viens de dire, mes amis et moi nous avons voulu, puisqu'un sort équivoque a été fait au Parlement, nous avons voulu, dis-je, affranchir tout le monde en déposant sur la tribune une demande de vote au scrutin secret sur l'amendement qui vient d'être discuté. (*Exclamations et murmures à droite et au centre. — Applaudissements prolongés à gauche. — L'orateur, en descendant de la tribune, reçoit les chaleureuses félicitations de ses amis.*)

DISCOURS

SUR LE BUDGET DE LA GUERRE

Prononcé le 3 août 1876

Messieurs, il est vraiment singulier qu'un homme politique puisse monter à cette tribune et parler comme il l'a fait à une Chambre qui s'occupe du budget, et du budget de la guerre, c'est-à-dire précisément de cet ensemble de détails matériels qui sont nécessaires à connaître, à apprécier, à mesurer, à contrôler, si vous voulez remplir le mandat que vous avez reçu de la nation de ne donner de l'argent que s'il est converti en matières et si, à sa distribution, préside l'esprit d'ordre et de régularité que le pays est en droit d'exiger. (*Très bien! très bien!*)

Messieurs, cette Chambre n'est pas composée de grands seigneurs qui ont le dédain de ces petites questions et de ces menus détails. (*Bravos.*) Et, à coup sûr, s'il faut que vous sachiez quelle est la nourriture du soldat, il importe que vous le sachiez avec la dernière précision. Aussi, Messieurs, nous n'avons pas manqué, pas plus que vous n'y manqueriez vous-mêmes, de nous occuper de la nourriture du soldat, dans son poids, dans sa qualité et dans son prix, parce qu'en définitive c'est l'addition de tous ces centimes que vous avez à discuter, et qu'ils constituent le plus clair de l'épargne et de la fortune de la France.

Messieurs, il n'y a pas de petites questions dans un budget de la guerre. L'étude de ce budget consiste précisément dans l'étude de ces infimes détails. Et je suis convaincu que la prétendue défense, fort puérile et fort déplacée, qu'on est venu faire ici du ministre de la guerre et de son administration, ne rencontrera pas, sur les bancs où siègent les honorables représentants de

l'administration de la guerre, l'accueil qu'on s'était flatté d'y trouver. (*Assentiment au centre.— Mouvements divers.*)

Je suis convaincu que, loin de redouter le contrôle, loin de le trouver trop minutieux, l'administration supérieure, comme les bureaux de la guerre, y voient une preuve d'une sollicitude éclairée pour le bien-être matériel du soldat, pour l'armée et pour le pays. (*Exclamations ironiques à droite. — Applaudissements au centre et à gauche.*)

Et quant à nous, lorsque nous avons eu... (*Interruptions à droite.*)

Messieurs, je vous en conjure, laissez-moi répondre. Puisque vous avez de si péremptoires raisons à nous opposer, vous viendrez les substituer aux sophismes de M. Dréolle. (*Exclamations à droite.*)

Je dis, Messieurs, que, dans les nombreuses réunions que nous avons eues avec les divers représentants du ministère de la guerre, nous n'avons pas remarqué ce dédain, cette aversion pour les minuties et les détails que l'on témoignait tout à l'heure devant la Chambre. Au contraire, nous avons remarqué combien cet examen scrupuleux était utile, indispensable à l'administration elle-même pour faire prévaloir ses vues, ses demandes de crédits, pour trouver précisément l'accord et le concert indispensables avec la représentation nationale, pour justifier toutes ses opérations, tous ses actes, tous ses marchés, l'ensemble comme le détail de sa gestion, devant les représentants du pays. Car, Messieurs, donner avec cette désinvolture de gentilhomme les millions de la France (*Exclamations et rires ironiques à droite*) sans se soucier de ce qu'ils deviennent, ce n'est ni dans la volonté ni dans les habitudes du pays.

Messieurs, nous avons connu, en effet... (*Interruptions à droite.*)

M. Tristan Lambert. — Vos comptes!

M. le président. — Monsieur Tristan, veuillez vous

taire, ou, comme je vous l'ai déjà dit, je serai obligé de vous rappeler à l'ordre.

M. GAMBETTA. — Nous avons connu, en effet, une époque où on ne descendait pas dans les détails...

Voix à gauche et au centre. — Oui, voilà la vérité!

Divers membres à droite. — Lors de la dictature, la Défense nationale!

M. GAMBETTA. —... une époque où on votait en bloc... (*Interruptions à droite.*)

Voix à gauche. — Silence à droite!

M. LE PRÉSIDENT. — Veuillez faire silence, Messieurs!

M. GAMBETTA. — ... une époque où on avait une caisse de la dotation de l'armée, qu'on vidait comme les autres caisses de l'empire qui étaient toujours vidées. (*Rumeurs à droite.*) Nous avions à cette époque-là, en effet, un fastueux décor militaire; mais, comme l'expérience terrible est venue le prouver, derrière le décor il y avait la désorganisation et le gaspillage. (*Bruits et applaudissements redoublés à gauche et au centre.*)

M. TRISTAN LAMBERT. — Nous n'avons pas destitué le général d'Aurelle de Paladines!

Un membre à droite. — Nous n'avons pas désorganisé l'armée!

M LE BARON ESCHASSÉRIAUX. — Et les rapports de l'Assemblée nationale?

M. GAMBETTA. — Les rapports de l'Assemblée? Venez donc les discuter à cette tribune! (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Voix à droite. — Volontiers!

M. ROBERT MITCHELL. — Vous n'aurez pas le courage de venir les discuter. (*Bruit.*)

(M. Dréolle prononce quelques mots qui se perdent dans le bruit.)

M. LE PRÉSIDENT. — Monsieur Dréolle, c'est à vous particulièrement que je m'adresse. Quand on apporte à la tribune un discours comme celui que vous venez

de prononcer, il ne faut ni s'étonner ni se plaindre qu'il y soit répondu. (*Très bien! très bien!*)

M. DRÉOLLE. — Je ne m'en plains ni ne m'en étonne.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous pourrez avoir encore la parole, mais commencez par entendre vous-même la réponse qui vous est faite.

Plusieurs membres à droite. — M. Dréolle a été interrompu.

M. LE PRÉSIDENT. — Donnez l'exemple du silence.

M. GAMBETTA. — Messieurs, ce n'est pas la Commission du budget qui avait donné, depuis l'ouverture de ce débat, l'exemple d'introduire dans cette discussion la politique, qui aurait dû en être sévèrement bannie.

M. LÉON CHEVREAU. — Ce n'est pas de la politique, c'est la défense du gouvernement.

M. GAMBETTA. — Monsieur, le gouvernement n'a pas besoin de votre appui. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. LE COMTE DE DOUVILLE-MAILLEFEU. — Les bonapartistes défenseurs du gouvernement de la République! Quelle plaisanterie!

M. GAMBETTA. — Ce n'est pas nous qui avons introduit la politique dans ces débats, mais il n'est pas possible de voir un certain parti...

Un membre à droite. — Toujours la même chose!

M. GAMBETTA. — ... faire cette injure à l'armée française... (*Réclamations à droite.*) C'est vous qui parlez de l'armée française!

Voix à droite. — Oui! oui!

M. GAMBETTA. — Vous! Vous dont il n'a pas dépendu que vous n'ayez déshonoré son drapeau et terni son lustre! (*Applaudissements répétés sur un grand nombre de bancs. — Réclamations sur quelques bancs à droite.*)

(*Plusieurs membres se lèvent à droite en faisant des interruptions qui amènent, au centre et à gauche, de nouveaux applaudissements s'adressant à l'orateur.*)

M. Tristan Lambert. — C'est une troisième édition de la déchéance de l'empire!

M. Gambetta. — Messieurs, il n'est pas possible de laisser travestir à cette tribune la vérité et l'histoire. (*Applaudissements ironiques à droite.*)

M. Gambetta. — Écoutez bien ceci : c'est la seule réponse que je veuille faire sur la partie politique. Puisque vous parlez au nom de l'armée, il y a eu un jour, c'était le 29 octobre 1870, Metz venait de succomber, vous savez sous quelle infâme trahison. (*Applaudissements à gauche. — Exclamations à droite.*) Eh bien, voici ce qui est arrivé : il est arrivé qu'au milieu de nos officiers et de nos soldats, menés comme des troupeaux par-delà nos frontières perdues et livrées, il est arrivé que, dans les rangs de ces captifs qui pleuraient de voir la France abandonnée... (*Interruptions à droite.*)

Un membre à droite. — C'est vous qui l'avez perdue!

M. Gambetta. — ... sans cadres, sans ressources matérielles, parce qu'en fuyant et en abandonnant la patrie, vous aviez vidé ses arsenaux au profit de vos gaspillages et de vos convoitises... (*Rumeurs à droite. — Bravos et applaudissements sur un grand nombre de bancs.*) ...il est arrivé, Messieurs, que, dans les rangs de cette armée glorieusement vaincue et captive, des émissaires du même parti qui entend aujourd'hui parler au nom de l'armée... (*Interruptions à droite.*) se sont glissés et ont cherché à y fomenter l'esprit de sédition et de trouble. (*Réclamations à droite.*)

Oh! vous écouterez la vérité, Messieurs! Et alors il a été dressé un Livre d'or de l'armée française...

A droite. — Allons donc!

M. Gambetta. — Oui, écoutez bien... un Livre d'or de l'armée française. Les officiers captifs en Allemagne ont signé tous...

M. le baron Tristan Lambert. — Non, pas tous!

M. Gambetta — ...un acte de protestation et de dé-

saveu contre l'empire. (*Bravos et applaudissements prolongés à gauche et au centre.*)

M. LE COMTE DE COLBERT-LAPLACE. — Vous avez désorganisé l'armée de la Loire.

M. LE BARON TRISTAN LAMBERT. — Vous avez destitué le général d'Aurelle de Paladines.

M. GAMBETTA. — Et soyez convaincus que cette tache ineffaçable à votre front, de la honte de Sedan, de la honte de Metz, l'armée, qu'elle soit sous un drapeau ou sous un autre, l'armée française ne l'oubliera jamais. (*Rumeurs à droite. — Très bien! très bien! et applaudissements répétés sur un grand nombre de bancs.*)

Voilà pour la politique.

Un membre à droite. — C'est vous qui avez tout désorganisé!

M. GAMBETTA. — Je reviens maintenant à l'administration de notre armée.

Oui, il y a un devoir qui, depuis nos désastres, s'impose à tout homme public, à l'administration, au gouvernement : c'est de descendre dans les détails les plus minutieux de toutes nos affaires... (*Très bien!*) pour ne plus être surpris, pour ne plus être trompés, pour savoir au jour le jour où nous en sommes.

Et qu'on ne vienne pas parler... (*Interruptions à droite*) Et qu'on ne vienne pas parler de révélations, d'indiscrétions.

Voix à droite. — Vous en avez profité! (*Bruit.*)

M. GAMBETTA. — Nous savons à merveille ce que valent ces défaites. Nous savons que sous tous les régimes, sous le vôtre comme sous celui-ci, ceux qui ont intérêt à savoir ce qui se passe chez nous ne l'apprennent ni à cette tribune ni dans nos rapports. Ils l'apprennent par leur activité et leur vigilance. Quittez donc ce thème usé et banal; faisons les affaires du pays sérieusement (*Mouvement*) et ne nous exposez pas à ce qu'on nous dise un jour : « Nous sommes prêts pour cinq ans; il ne manque pas un seul bouton

de guêtre; votre génie a tout préparé!... » Ne nous exposez pas à ce que le pays soit ainsi amené, après avoir subi la mutilation et la défaite, à l'impitoyable nécessité qui s'impose à nous de réparer vos fautes et vos crimes... (*Applaudissements répétés au centre et à gauche. — Applaudissements ironiques sur quelques bancs à droite. — Mouvement prolongé.*)

(*L'orateur, retourné à son banc, reçoit les vives félicitations d'un grand nombre de ses collègues. — La séance est suspendue pendant quelques instants.*)

DISCOURS

SUR LES MENÉES ULTRAMONTAINES

Prononcé le 4 mai 1877

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Messieurs,

Avant d'entrer dans l'examen des diverses questions soulevées par l'interpellation qui vous occupe depuis hier, je considère, à raison de la gravité du sujet et des susceptibilités de conscience qui y sont engagées, comme un devoir de vous demander une bienveillante et patiente attention.

Je m'efforcerai, dans ce débat, de ne blesser ni les convictions religieuses, ni les convictions philosophiques d'aucun de mes auditeurs, et si par mégarde il m'échappait un mot que vous pussiez trouver excessif, je vous demanderai de vouloir bien me faire un crédit

de quelques instants, et je me hâterai soit de l'atténuer, soit même de le retirer.

En effet, Messieurs, en abordant un pareil débat avec la résolution nette et franche d'aller jusqu'au fond, je sens que je pourrai provoquer des oppositions respectables ; mais je crois qu'il y a ici un devoir supérieur à remplir, c'est de nous placer tous au-dessus des préoccupations oratoires, et, puisque le mal causé par l'agitation ultramontaine dans ce pays en est arrivé à ce point de diviser profondément les citoyens, d'alarmer la France, d'inquiéter l'Europe, il est nécessaire, dis-je, qu'une bonne fois, au nom de notre parti, nous disions ici toute la vérité. (*Applaudissements à gauche.*)

On peut, Messieurs, envisager ce grand débat sous bien des aspects; on peut rechercher dans nos traditions nationales quels ont été les rapports de l'Église et de l'État, du sacerdoce et de l'empire ; à cette tribune, on peut énumérer les prérogatives et les privilèges de l'Église de France; on peut décrire l'unité politique de la monarchie française se faisant une place à part dans la catholicité et défendant constamment son autorité, son indépendance, sa souveraineté nationale contre les empiétements de l'Église aux mains de papes plus ambitieux que religieux.

Mais ce n'est pas dans ces querelles que j'ai l'intention de vous entraîner, c'est au fond de la question. Laissant de côté les problèmes du droit canon dans ses rapports avec le droit civil, les querelles de la théologie et les passions religieuses, je dis que, devant une Chambre politique, en face d'un gouvernement composé d'hommes politiques, ce qu'il faut, c'est signaler et dénoncer, sous le masque transparent des querelles religieuses, l'action politique d'une faction politique. (*Bravos et applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre.*)

Il y a eu, Messieurs, à d'autres époques, — car c'est

ne querelle qui a commencé avec notre histoire, — y a eu des docteurs, des prêtres, des évêques qui nt soulevé ces questions; elles ont été l'occasion de ontroverses ardentes et passionnées qui ont occupé ombre de générations successives; mais il y avait me excuse constante et légitime, c'était la foi, la foi incère qui les animait, la passion de la religion, la passion du dogme et de la controverse dans le domaine théologique. Aujourd'hui, on peut le dire, à part quelques hommes, à part la foule qu'on trompe, à part les masses qui agissent par aveuglement, par crédulité et par piété naïve... (*Bravos et applaudissements à gauche. — Protestations à droite.*)

Un membre à droite. — Vous attaquez le suffrage universel.

A gauche. — Silence! silence!

M. Gambetta. — Je n'attaque personne. Je dis seulement qu'il y faut regarder de près, et nous allons voir, en effet, tout à l'heure quel singulier rapprochement on peut faire entre le haut personnel de l'agitation cléricale et le haut personnel de la politique réactionnaire. (*Nouveaux applaudissements à gauche et au centre.*)

Je dis qu'autrefois une foi religieuse ardente, des convictions dogmatiques étaient au fond de ces querelles, tandis que, aujourd'hui, il n'y a qu'un calcul politique, qu'une combinaison de partis déçus dans leurs espérances, une coalition de convoitises dynastiques. (*Nouveaux et plus vifs applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Un membre à droite. — Ah! si c'est comme cela que cela commence!

M. Gambetta. — Oui, Monsieur, c'est comme cela que cela commence, et je parle ainsi parce qu'il est nécessaire que nous disions toute la vérité. (*Très bien! à gauche.*)

Eh bien, je répète que je suis profondément attristé,

profondément troublé pour mon pays, pour l'État, quel qu'il soit, — car je ne parle pas seulement ici au nom de la République, je parle au nom de l'État, au nom de tout gouvernement qui a conscience de ses devoirs, de ses intérêts, de sa mission, — et j'affirme que de toutes parts on livre assaut à l'État; on lui fait des brèches, au nom de la religion; et c'est pourquoi il n'y a au fond de tout cela que de pures questions politiques. (*Nouveaux applaudissements à gauche et au centre.*)

Il est remarquable, en effet, que, depuis 1870, au lendemain de nos désastres, au milieu même des ruines qui s'étaient accumulées autour de nous, cette pensée, ce plan politique, réfugiés sous le manteau de la religion, aient apparu. Il n'est pas moins digne d'attention que ce soient précisément les mêmes hommes qui, dans notre pays, mènent l'assaut contre les institutions, contre la Révolution de 1789, contre ses conquêtes, qui sont en même temps à la tête des comités catholiques, des cercles catholiques, des associations catholiques, et qui, mêlant avec habileté, avec une infatigable et opiniâtre activité, la diplomatie et la religion, le parlementarisme et la bienfaisance, font de toutes ces idées associées un levier, que dis-je, un bélier, qu'ils poussent contre la citadelle de l'État. (*Acclamations prolongées à gauche et au centre.*)

Pour quoi faire? Est-ce vraiment pour amener la paix parmi les hommes, pour y faire fleurir un dogme, pour mettre telle religion au-dessus de telle autre? Non! c'est pour servir des ambitions, des desseins de suprématie politique!

En effet, puisque vous dites qu'il vous faut des preuves, est-ce que vous n'êtes pas frappés de cette circonstance que les hommes politiques qui s'étaient donné à eux-mêmes, qui s'étaient décerné, à une époque tout à fait triste et troublée, le nom d'hommes du gouvernement de combat, sont les mêmes qui, à

l'heure actuelle, se trouvent à la tête de cette agitation, signent des pétitions, prononcent des discours qui n'ont d'autre but que de pousser à une levée de boucliers dans ce pays? Ce sont les mêmes hommes qui, au lendemain de l'allocution pontificale du 12 mars, rendent visite à M. le ministre des affaires étrangères pour le sommer de s'expliquer sur les relations de la France avec l'Italie et avec le Saint-Siège, qui, réunissant à Paris, au lendemain de cette allocution, tous les délégués des comités de France, osent prononcer les paroles que vous savez, qui ont été reproduites et propagées, et dont je ne veux pas fatiguer vos oreilles, car vous connaissez cette éloquence qu'on promène de comités en comités.

Non, je ne veux pas dire ici les noms de ces hommes; mais vous savez bien qui ils sont tous, puisqu'ils appartiennent à la haute Assemblée. Ils s'y sont réfugiés comme dans une citadelle, et, toutes les fois qu'on y fait une élection, c'est une élection qui a pour but d'y introduire une haute individualité du personnel des comités catholiques. (*Rumeurs à droite.*)

La France ne peut pas s'y tromper, quand elle voit que ce sont les mêmes hommes qui, au 24 mai, se déclaraient, dans leur conduite politique et privée, soumis au *Syllabus*, le prenant pour règle de leurs actions, et qui, au pouvoir, s'appelaient MM. Ernoul, Depeyre...

M. Ernest Dréolle. — Pour ne pas les nommer!

M. Gambetta. — ... Et qui, à côté, s'appelaient M. Chesnelong, et bien d'autres que je ne veux pas nommer, et qui poursuivent, au dehors, leur campagne contre nos institutions au nom du cléricalisme; qui ont considéré que le Sénat devait être le refuge, le réduit dans lequel il fallait recueillir toutes les individualités qui font partie de cette sorte de *Pius-Verein* pour, de là, exercer sur le gouvernement, sur le pouvoir exécutif une pression incessante dont je pense

que vous apercevez maintenant tous les périls et tous les dangers. (*Vifs applaudissements à gauche et au centre.*

Hé ! Messieurs, voyez avec quelle promptitude on peut mobiliser toute la milice cléricale ! Quand le pape parle : le 12, « Rome a parlé, » dit l'orateur auquel je faisais allusion tout à l'heure, « il faut obéir. » Immédiatement, dès le 20 mars, on va interpeller le ministre des affaires étrangères, que j'invite à venir à cette tribune nous faire connaître la portée de l'entretien et la réponse qu'il a faite. (*Très bien! très bien! à gauche et au centre.*)

On ne s'arrête pas là; le 29 mars, on envoie les convocations; le 4 avril, on se réunit, et le 5, l'honorable M. Chesnelong promulgue le désir et la volonté du comité ; le 8, la pétition est lancée, et aujourd'hui, malgré vos défenses, malgré l'intervention de vos agents, elle circule partout, et j'ai là la preuve qu'on n'a tenu aucun compte de vos avertissements et de vos prohibitions. (*Bravos et applaudissements à gauche et au centre.*)

Et ce n'est pas seulement en France qu'on fait appel à toutes les populations catholiques; dans toute l'Europe, dans tout l'univers, on voit les pasteurs se lever, prononcer les mêmes discours, écrire les mêmes lettres, se livrer à la même ardente propagande.

Messieurs, on a cherché une excuse dans ces actes analogues accomplis dans d'autres pays et sous d'autres gouvernements; mais je dis qu'il n'y a pas là une excuse, que c'est au contraire, et contre les cléricaux français, un grief de plus, car si, au dehors, les catholiques anglais, en face d'une Église établie et d'un pouvoir non contesté, peuvent se permettre de tenir le langage que tenait le cardinal Manning; si, en Allemagne, les évêques ultramontains des bords du Rhin peuvent tenir le même langage, en France, nous sommes dans une situation spéciale : le clergé catholique est un clergé lié à l'État, ses évêques sont

des fonctionnaires de l'État, ils engagent la politique du pays quand ils engagent leurs personnes dans ces querelles et dans ces aventures, et la responsabilité de leur conduite pèse sur le gouvernement. (*Marques d'assentiment à gauche.*) C'est de cette responsabilité que le gouvernement doit avoir hâte de se dégager; c'est, à coup sûr, dans tous les cas, de cette responsabilité que la majorité de cette Chambre s'empressera de se débarrasser comme on se débarrasse d'une tunique qui vous brûle et vous condamne à périr. (*Très bien! très bien! à gauche. — Rumeurs à droite.*)

Et, Messieurs, comment tout cela a-t-il pu arriver? Comment en sommes-nous venus à ce degré de faiblesse et d'impuissance, qu'on puisse voir le pape s'adresser directement en France soit à des particuliers, soit à une collectivité, sans recourir à l'intermédiaire du pouvoir civil, sans communiquer ni ses brefs, ni ses bulles, ni ses allocutions, ni ses actes, lesquels, au mépris des lois, des lois séculaires de ce pays, reçoivent toujours une publicité, souvent une exécution, sans que la main du pouvoir central soit cependant intervenue?

Comment se fait-il que des évêques, sortant de leurs églises, de leur rôle, de leur mission, s'adressent directement aux fonctionnaires du pays, à des maires, à des juges de paix, à des préfets, à des sous-préfets, et leur parlent des ordres, des injonctions qu'ils ont reçus de Rome?

Comment cela se fait-il, si ce n'est pas par une faiblesse, par une impuissance qui est le résultat de fautes accumulées depuis 1870 dans ce pays? (*Approbation à gauche.*)

Il y a dans la lettre de l'évêque de Nevers... — A ce propos, Messieurs, je dois dire que je ne crois pas que M. l'évêque de Nevers fasse exception dans notre haut clergé. Je rends hommage, pour ma part, à la sincérité de l'épiscopat français; je ne suis pas de

ceux qui disent que c'est une minorité imperceptible que celle qui parle comme l'évêque de Nevers et comme l'évêque de Nîmes; je crois, au contraire, que c'est l'unanimité de l'épiscopat français. (*Très bien! très bien! à gauche.*) Messieurs, il ne faut pas se payer de mots; il faut savoir que, depuis 1870, depuis qu'on a proclamé le dogme qui a fait du pape le docteur infaillible des vérités de l'Église, le clergé et l'épiscopat français ne comptent plus d'opposants, ne comptent plus de résistants, et, quand Rome a parlé, tous, sans exception, les prêtres, les curés, les évêques, tout le monde obéit. (*Marques d'assentiment à gauche.*)

Car ce qui est admirable dans l'Église, c'est l'unité d'action, c'est l'unanimité qui s'établit. Ce serait donc par une vaine et impossible distinction qu'on chercherait à amoindrir le danger immense que vous avez sous les yeux, il ne s'agit pas d'un groupe d'hommes, d'une fraction de l'épiscopat, comme le disait autrefois, dans sa langue hautaine et précise, le cardinal de Bonnechose au Sénat, nous sommes en présence d'une armée qui a un général et qui manœuvre comme savent manœuvrer les armées disciplinées.

Il y a là un péril immense qui vient d'une violation de la loi que je ne veux pas appeler dissimulée, car c'est une violation pour ainsi dire encouragée, une violation pour laquelle on ne trouve dans son cœur ni dans ses souvenirs d'homme politique aucune parole de réprobation et de condamnation. (*Marques d'adhésion à gauche.*)

C'est une violation qui est devenue le droit commun de la France. Et pourquoi? Ah! Messieurs, c'est parce que, depuis tantôt trente ans, dans ce pays, on s'est habitué, sous l'influence de doctrines lâches et molles, sous l'influence de sophismes, contre la puissance de l'État, contre le rôle de l'État, à prêter la main à tous les envahissements, à toutes les usurpations de l'esprit clérical.

L'esprit clérical, lui, avec l'habileté et la souplesse qui le caractérisent, a commencé, au début, par être fort modeste en ses prétentions. Il s'est contenté de demander une humble place au soleil ; et puis, quand cette place a été obtenue, il n'a cessé de ridiculiser, de couvrir de ses sarcasmes la déclaration de 1682, c'est-à-dire les anciens principes de l'Église de France.

M. de Montalembert ne pouvait pas retenir les éclats de sa gaieté quand il parlait des libertés gallicanes ; et on a assisté à ce spectacle assez curieux dans l'Église de France de voir des prêtres, des curés, des évêques même, dont je ne conteste ni le mérite ni la capacité, traiter Bossuet et ses contemporains comme de petits garçons qui avaient besoin d'être encore catéchisés.

L'Etat a laissé faire; l'État a laissé passer. Il s'est trouvé des ministres de la justice, des ministres des cultes qui ont, de temps à autre, rétabli les principes.

L'Église a continué son travail de cheminement et elle est arrivée à supprimer dans tous les séminaires, même à Saint-Sulpice, l'enseignement des libertés gallicanes et à proscrire comme une hérésie tout ce qui rappelait la vieille Église de France, les libertés traditionnelles de cette Église qui avait été constituée sous le double empire de la protection nationale et de la dignité même de l'Église.

Et qu'est-il arrivé, Messieurs? Il est arrivé qu'on a demandé à enseigner d'abord les petits, les humbles, puis on s'est élevé, on est passé à l'enseignement secondaire, et aujourd'hui nous voici à l'enseignement supérieur, à la collation des grades par les Universités catholiques au détriment de l'État.

A ce propos, permettez-moi, quoique ce soit un incident, de mettre sous vos yeux la manière dont le chef infaillible de l'Église interprète votre loi sur l'enseignement supérieur, et je recommande aux bonnes âmes qu'un libéralisme excessif a entraînées

vers la constitution d'Universités catholiques, non seulement la lecture du bref qui investit Mgr l'évêque de Lydda du titre de chancelier chargé de conférer les diplômes, mais d'un autre bref qui vous fera connaître les doctrines canoniques qu'on professera dans ces écoles.

Voici la lettre que le pape, « serviteur des serviteurs de Dieu pour perpétuelle mémoire, » a adressée à l'Université de Lille.

Il est en effet nécessaire, pour bien juger l'audace des prétentions ultramontaines dans notre pays, de vous lire ce document. Je ne ferai que quelques réflexions sur les mots qui me paraîtront décisifs, comme « spoliation », par exemple, puisqu'on parle tant de spoliation dans le parti clérical, et qui, dans le document dont je parle, s'appliquent aux droits de la souveraineté nationale.

« Assis au gouvernail de l'Église catholique, sans aucun mérite de notre part, mais par un mystérieux dessein de la volonté divine... » — Je passe ce préambule. — « ... Nos Vénérables Frères René-François Régnier, cardinal-prêtre de la S. E. R. du titre de la T. S. Trinité du Mont-Pincius, par Notre grâce archevêque de Cambrai, et Jean-Baptiste Lequette, évêque d'Arras, ont saisi récemment l'occasion offerte par la restitution enfin obtenue pour eux, du moins en partie, du gouvernement civil, de la liberté d'enseigner... »

Ainsi, cet effort de libéralisme est considéré à Rome comme une restitution pour la partie du droit antérieur et supérieur que possédait l'Église de délivre des diplômes, d'enseigner ses doctrines, et probablement le sens de ces mots « liberté restituée, du moins en partie, » fait allusion à la prétention très légitime qui doit animer les Églises infaillibles de ne donner cet enseignement qu'à l'exclusion de tout autre.

On ne désespère pas d'en venir là tôt ou tard, et il

faut bien reconnaître que les prophéties de Rome sur les progrès qui se sont accomplis depuis cinquante ans dans ce pays, se sont trop rarement trouvées démenties par les évènements.

Après avoir posé à l'état de principe que cette loi de la collation des grades n'était qu'une restitution faite par le pouvoir civil à l'Église, le Saint-Siège arrive à une autre partie, portant sur l'obéissance qu'on devra dans les chaires qu'on va occuper.

« ... Les mêmes vénérables frères ont voulu que cette nouvelle institution se rattachât au siège apostolique par les liens les plus forts du dévouement et de la vénération, et pour cela, ils ont ordonné non seulement qu'elle persévérât constamment dans la profession et la défense de la saine doctrine de la foi, mais encore ils ont décidé dans leur sagesse, comme il convenait de le faire, qu'elle montrerait en toutes choses une parfaite obéissance et soumission d'esprit envers cette chaire du bienheureux Pierre, centre de la vérité et de l'unité catholique.

« Ils n'ignorent pas en effet que cette étroite et parfaite adhésion à la chaire infaillible est le moyen le plus efficace pour extirper les innombrables erreurs qui, de nos jours, envahissent les sciences, et qui exposent la société civile à tant et de si grands périls, ou plutôt la poussent à sa perte totale... »

Voilà les étudiants de la Faculté de Lille, au point de vue scientifique, bien lotis pour l'avenir. (*Rires à gauche.*)

Je continue.

« ... Ayant pris l'avis de nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Église romaine préposés à la sainte congrégation des études ; de notre autorité apostolique et de notre pleine puissance... »

Vous croyez peut-être avoir quelque chose à dire, vous autres législateurs, ou ceux qui vous ont précédés, qui ont fondé le droit à l'aide duquel on érige

les universités catholiques? vous croyez peut-être que M. le ministre de l'instruction publique a quelque chose à dire dans ces fondations? Écoutez!

« ... De notre pleine puissance, nous érigeons, instituons et confirmons à perpétuité l'université catholique fondée à Lille, ville illustre du diocèse de Cambrai... « Car le pape ne connaît pas le département du Nord. (*Rires à gauche.*)

« ... Ville illustre du diocèse de Cambrai, dans laquelle on enseigne la théologie, la jurisprudence, la médecine, la philosophie et les lettres, les sciences physiques et mathématiques, comme nos prédécesseurs et nous, avons érigé, constitué et confirmé les autres universités les plus célèbres.

« Dans l'université ainsi érigée, nous voulons qu'il y ait toujours un chancelier, à la nomination de nous ou de nos successeurs les pontifes romains, qui représente notre personne. A cette charge et pour cette fois, par nos lettres en forme de bref, nous avons destiné et nommé notre vénérable frère Henri Monnier, évêque de Lydda, *in partibus infidelium,* lui accordant tous les droits, honneurs et privilèges attachés à cet office, et spécialement pour lui et pour ses successeurs, le pouvoir de créer et d'instituer les docteurs. »

Voilà M. Waddington réduit à la sinécure! (*Rires à gauche.*)

« ... Le pouvoir de créer et d'instituer les docteurs et de conférer des grades honorifiques, soit par lui-même, soit par un autre... » Cela peut se déléguer. — « ... Nous accordons aussi au recteur, aux professeurs, aux maîtres et aux autres fonctionnaires présents et à venir, et aux élèves de l'Université qui, après les épreuves scientifiques et morales, auront acquis selon l'usage les grades honorifiques et le titre de docteur, tous les droits, libertés et privilèges dont jouissent ceux qui, dans les autres universités instituées et confirmées canoniquement par nous et nos prédécesseurs,

ont mérité les mêmes postes ou les grades académiques et le titre de docteur. »

Et alors vers la fin, comme on peut prévoir qu'il y aura quelque résistance, quelques observations de la part des autorités françaises, dont on méconnaît à ce point le droit et les prérogatives, on termine de la manière suivante qui me paraît ressembler, quoique je ne sois pas grand clerc, à un anathème.

« Qu'il ne soit donc permis à aucun homme d'enfreindre ou de contredire témérairement cette page de notre érection, institution, confirmation, réserve, induit, concession, dérogation et volonté. Si quelqu'un osait commettre un tel attentat, qu'il sache qu'il encourt l'indignation de Dieu Tout-Puissant et de ses bienheureux apôtres Pierre et Paul. » (*Rires à gauche.*)

Messieurs, je ne pense pas qu'un document de cette nature ait, à aucune époque, franchi la frontière de France sans qu'il ait rencontré les protestations des magistrats de France, chargés de surveiller la réception des brefs ou lettres apostoliques. Je ne peux pas comprendre comment, soit à Rome, soit à Paris, soit à Cambrai, soit à Lille, il ne s'est pas trouvé un agent assez scrupuleux, assez respectueux de son devoir, des droits du pays, il ne s'est trouvé personne pour porter à la connaissance de qui de droit un document de cette espèce. (*Vive approbation à gauche.*)

Et, Messieurs, malheureusement, l'introduction en France des brefs, des lettres apostoliques, qui rencontrait de telles difficultés autrefois, ne s'explique que trop aujourd'hui telle que nous la voyons faite sans entraves. C'est que le mal clérical, — et c'est là un des côtés de la question que nous agitons aujourd'hui, — c'est que le mal clérical s'est infiltré profondément dans ce que l'on appelle les classes dirigeantes du pays; c'est que ceux qui le répandent et le propagent ont pris si bien soin, depuis vingt ans, soit dans les écoles qui préparent aux administrations publiques,

soit dans ces administrations, soit dans les sphères gouvernementales proprement dites, de faire pénétrer non seulement leur esprit, mais leurs créatures que, aujourd'hui, ils ont presque toujours, sinon la connivence, au moins la complaisance d'un grand nombre de fonctionnaires de l'État. (*Vif assentiment et applaudissements à gauche.*)

C'est là le péril tout à fait éclatant et véritablement alarmant de la situation actuelle, péril qui a été révélé fort souvent dans la presse, dans les Assemblées qui nous ont précédés, alors que le mal dont je parle n'avait pas atteint les proportions qu'il affecte aujourd'hui.

En effet, en 1865 ou en 1864, dans les Chambres qui existaient sous l'Empire, le progrès alarmant des créatures, des disciples, des agents de cet esprit ultramontain et jésuitique avait déjà été dénoncé par des hommes très considérables que, à coup sûr, on ne taxera pas d'esprit révolutionnaire ni d'esprit de secte; et quand ils apportaient à la tribune, — que ce fût le regretté et malheureux M. Bonjean...

M. LE COMTE DE COLBERT-CHABANNAIS. — C'était un sénateur de l'Empire!

M. GAMBETTA... Ou M. Rouland, ou M. Guéroult, ou le général Husson, — quand ils apportaient à la tribune des documents et des statistiques, — je les ai là sous la main, — on constatait les faits en soupirant, on poussait un cri discret, qui était recueilli dans le Sénat et dans le Corps législatif, mais qui n'en franchissait pas l'enceinte, et, le lendemain, les agents autorisés des congrégations qu'on avait dénoncées, avaient le talent d'enterrer la question, et on ne voyait aucune trace au dehors ni des enquêtes administratives, ni des statistiques officielles. (*Rires à gauche.*)

Cependant, quand on se reporte à la statistique de cette époque et que, en dehors des pièces et des docu-

ments nouveaux, on pense à l'effrayante multiplication dont les ordres religieux, les congrégations de toute sorte, hommes et femmes, offrent le spectacle depuis le dernier recensement, on se demande si jamais dans aucun pays, à aucune époque, il y a eu un tel développement et des biens de mainmorte et des congrégations dévouées aux doctrines de la faction politique que je dénonce. (*Assentiment à gauche.*)

Et, Messieurs, si ce mal se rattachait à l'exercice d'un droit régulier, du droit commun; s'il était vrai qu'il y eût là une liberté d'association consentie par le législateur, donnée d'une façon égale pour tous, que chacun pût entrer en lutte avec une égale part d'ombre et de soleil, je ne m'élèverais pas contre ce développement et cette multiplication des ordres, non seulement non autorisés, mais des ordres prohibés par la loi. (*Applaudissements à gauche et sur plusieurs bancs au centre.*)

Mais il n'en est rien. Tandis que les uns ignorent le droit d'association, ignorent presque le droit de réunion, les autres ont à leur disposition toutes les facultés, tous les privilèges, tous les lieux de réunion; ils ont toute liberté d'acquérir, de recevoir, de transmettre, de s'agréger, de se dissoudre, de se déguiser, de prendre toutes les formules de l'anonymat, de la commandite; ils sont les seuls qui, dans la France, ont le privilège d'être placés au-dessus de la loi qu'ils violent sans aucun souci, donnant ainsi au monde le spectacle affligeant d'un État mis en tutelle presque avec son propre consentement. (*Bravos et applaudissements prolongés à gauche et sur divers bancs au centre.*)

Nous en sommes arrivés à nous demander si l'État n'est pas maintenant dans l'Église...

A gauche. — C'est cela! — Très bien!

M. Gambetta... A l'encontre de la vérité des principes qui veut que l'Église soit dans l'État.

A gauche. — Très bien! très bien!

M. Gambetta. — Messieurs, si l'on n'adopte pas un prompt remède pour résister à cet esprit d'envahissement, qui touche à tout et qui ne néglige rien, — car c'est grâce à lui que, dans les familles, dans les ateliers, dans les champs, partout enfin, s'est répandue cette opinion, cette certitude que l'ultramontanisme, le cléricalisme, est tout-puissant pour protéger les intérêts matériels de ceux qui en forment leur clientèle, — si, dis-je, on n'adopte pas un prompt remède pour résister à cet esprit d'envahissement et de corruption, il atteindra le double but qu'il se propose : la conquête de l'État et la direction des foules.

A gauche. — Très bien! très bien!

M. Gambetta. — Voilà où nous en sommes!

Eh bien, sommes-nous véritablement des novateurs quand nous venons dire, non pas au nom de nos idées républicaines, — ce serait notre devoir, — non pas au nom de la démocratie française, — ce serait notre mission, — mais au nom des droits imprescriptibles des sociétés qui veulent rester libres et maîtresses d'elles-mêmes, sommes-nous des novateurs quand nous venons dire qu'il est temps de rappeler au respect des lois, et de réintégrer dans la position inférieure et subalterne qu'elles doivent occuper dans notre société les Églises, quelles qu'elles soient? (*Vifs applaudissements à gauche et sur plusieurs bancs au centre.*)

Il y a là de quoi véritablement alarmer, je ne dis pas seulement les hommes politiques, mais les hommes sincèrement patriotes, surtout quand on pense que c'est précisément au moment où l'Europe est inquiétée par des bruits sourds de conflits, où les perspectives les moins rassurantes se présentent devant nos yeux, que, sur un signe parti du Vatican, on entreprend cette campagne de Rome à l'intérieur et cette campagne diplomatique à l'extérieur. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Et qu'on ne vienne pas nier, qu'on ne vienne pas équivoquer sur les mots. De quoi est-il question dans ces documents nombreux, dans ces lettres pastorales, dans ces écrits publiés par une presse qni n'est pas seulement l'organe des opinions de l'épiscopat, mais qui, au besoin, lui fait sentir sa domination? Il y a ici un évêque qui le sait. (*Mouvement prolongé.*)

Il y a un véritable déchaînement de passions violentes, révolutionnaires ; il y a cette injonction, adressée au gouvernement, de rompre avec la révolution italienne ; il y a la sommation faite au chef du pouvoir exécutif de déclarer à ce peuple, qui n'a fait que reprendre la légitime possession de son sol et de ses droits... (*Applaudissements prolongés à gauche et au centre.*), qu'il n'y a rien de commun entre sa politique et cette révolution triomphante.

Ce n'est pas, Messieurs, — et ici je vous prie de remarquer la sincérité de ma parole, — ce n'est pas que j'aie jamais pu croire qu'il dépendît d'un audacieux, d'un téméraire, de changer ni la ligne politique de notre gouvernement, ni les sympathies que l'homme qui a conquis sa gloire sur le champ de bataille de Magenta doit nourrir pour le peuple italien ;... (*Applaudissements prolongés à gauche et au centre.*) mais ce qui n'est pas permis, ce qui n'est pas tolérable, c'est d'entendre dire qu'une députation de cléricaux s'est rendue chez le ministre des affaires étrangères et l'a sommé de lui donner des explications comme s'ils étaient les agents de Mgr Simeoni et les porteurs de sa circulaire diplomatique. Ce qui n'est pas tolérable, c'est d'entendre Mgr de Ladoue dire aux agents de la puissance publique : Je désire que vous vous mettiez en relation avec les populations, que vous leur disiez que le pape est captif, que le pape n'est pas libre, que, par conséquent, les consciences catholiques sont asservies, qu'elles tremblent pour leur dignité, qu'elles tremblent pour leur foi. Ce qui n'est pas tolérable,

c'est d'entendre dire de pareilles choses par un évêque, qui, lui, est un fonctionnaire, car si les curés ne sont pas fonctionnaires, les évêques le sont, puisqu'ils reçoivent l'investiture du Gouvernement, du chef du pouvoir exécutif. Ce qui n'est point tolérable, c'est de voir un évêque sortir à ce point de son rôle, probablement par naïveté; je ne veux pas incriminer ses intentions et ses sentiments à ce point. Ce qui n'est pas tolérable, c'est d'entendre dire qu'un évêque revenant d'un voyage de Rome, en publiant la circulaire que vous connaissez, après son retour dans son diocèse, n'a fait qu'un acte de courtoisie à l'égard du Vatican. Je n'insiste pas, du reste, là-dessus. Mais ce qui est grave, c'est de dire qu'il faut agir sur les conseils du pays; qu'il faut que les conseils du pays soient mis en mesure d'opter pour une politique tendant à désavouer les actes du gouvernement italien et à susciter une campagne diplomatique en ce sens.

Vous avez vu il n'y a pas encore si longtemps, Messieurs, — vous en êtes encore tout saignants, — vous avez vu où conduit ce genre de politique qui commence par des négociations mal engagées : c'est à la guerre, au bout de peu de temps, et vous savez à quelles catastrophes aboutit une telle entreprise quand on a contre soi le sentiment de l'Europe. (*Vive approbation à gauche et au centre.*)

C'est pourquoi, Messieurs, dans les circonstances présentes, le gouvernement a un devoir à remplir vis-à-vis du pays et vis-à-vis de l'Europe. Il faut que, malgré le mépris que peuvent inspirer au robuste bon sens de la France ces menées coupables, le gouvernement déclare qu'il entend délivrer la France des étreintes de la politique ultramontaine. Il le faut, non seulement pour maintenir une législation qu'il est temps de restituer dans toute son intégrité...

Sur un grand nombre de bancs. — Oui! oui!

M. Gambetta.... — Car retenez bien ceci : le Concordat est la loi du pays...

Une voix au centre. — Très bien!

M. Gambetta. — Et quant à moi, qui suis partisan du système qui rattache l'Église à l'État.... (*Mouvement.*) Oui! j'en suis partisan, parce que je tiens compte de l'état moral et social de mon pays, mais je ne veux, entendez-le, je ne veux défendre le Concordat et rester fidèle à cette politique, que tout autant que le Concordat sera interprété comme un contrat bilatéral qui vous oblige et vous tient, comme il m'oblige et comme il me tient! (*Vifs applaudissements à gauche et au centre.*)

Et qu'on ne vienne pas nous dire que l'on distingue, qu'il y a des articles organiques qui ont été pour ainsi dire l'œuvre du pouvoir exécutif intérieur français, qui n'ont pas été ratifiés par le pape, qui ont été matière à règlements, et non pas matière à traités, à négociations. D'abord cela est faux, et, si on veut ouvrir ici une discussion sur ce sujet, nous l'établirons avec des documents irréfutables.

Mais, Messieurs, est-ce que vous ne mesurez pas le chemin que vous avez parcouru? Il y a dix ans, il y a douze ans, la même question se présentait devant le Sénat français; on avait interdit une encyclique, on avait déféré un archevêque au conseil d'État, il avait été convaincu d'abus.

Messieurs, il y eut alors un débat au palais du Luxembourg, et dans ce débat il y eut aussi des ultramontains qui parlèrent de l'inutilité, de la caducité du Concordat et des articles organiques; il leur fut répondu victorieusement comme il a été toujours répondu victorieusement dans ce pays, par les défenseurs du droit civil et de l'État laïque, qui ont pris la parole contre les défenseurs des doctrines romaines. Mais il y eut quelqu'un qui se leva dans cette Assemblée pour prononcer un grand, un mémorable dis-

cours, qui restera comme l'œuvre d'une âme de patriote dans une âme de catholique, chose rare; c'était Mgr Darboy. (*Applaudissements à gauche et au centre. — Réclamations à droite.*)

M. LE VICOMTE DE BÉLIZAL. — La foi inspire le plus pur patriotisme.

M. GAMBETTA. — Eh bien, aujourd'hui cherchez, interrogez l'horizon, passez en revue l'épiscopat français! Où est Mgr Darboy?

M. PAUL DE CASSAGNAC. — Vous l'avez tué! (*Vives protestations à gauche et cris : A l'ordre! à l'ordre!*)

M. LE PROVOST DE LAUNAY. — Si ce n'est pas vous, ce sont vos amis!

M. DE BAUDRY-D'ASSON. — Vos amis l'ont fusillé! Respectez au moins la mémoire de leur victime!

M. PAUL DE CASSAGNAC. — Nous sommes catholiques et patriotes, et M. Gambetta nous a tous insultés en venant affirmer le contraire. (*Vive agitation.*)

Voix à gauche. — A l'ordre! à l'ordre!

M. PAUL DE CASSAGNAC. — Et M. Gambetta qui accuse les catholiques de n'être pas patriotes! Nous demandons la justice pour tous, et nous ne tolérerons pas de pareils outrages.

M. LE PRÉSIDENT. — Je n'ai pas besoin de faire ressortir la gravité et la fausseté de l'imputation que vient de se permettre M. de Cassagnac envers un de ses collègues. (*Très bien! très bien! à gauche et au centre.*) Je le rappelle à l'ordre! (*Très bien!*)

M. PAUL DE CASSAGNAC. — Et M. Gambetta, quand il dit que les catholiques ne sont pas patriotes!

M. LE PROVOST DE LAUNAY. — Nous nous sommes battus et il ne s'est pas battu!

M. BOURGEOIS, *s'adressant à M. Gambetta.* — Vous avez décoré le général Charette! On peut donc être à la fois patriote et catholique!

M. GRANIER DE CASSAGNAC. — Monsieur le président, faites votre devoir pour tous!

A gauche. — N'interrompez pas! — A l'ordre!

M. LE PRÉSIDENT. — Vous pourrez répondre aux appréciations de l'orateur... (*Exclamations à droite.*); mais vous n'avez pas le droit de vous permettre contre vos collègues des imputations de la nature de celles que vous venez de faire entendre. (*Très bien! très bien!*)

M. PAUL DE CASSAGNAC. — Nous demandons la justice pour tous!

M. LE PRÉSIDENT. — La première justice à vous rendre est de ne pas vous permettre de proférer des imputations de la nature de celles que vous venez d'adresser à vos collègues!

M. PAUL DE CASSAGNAC. — Nous ne laisserons pas insulter les catholiques! M. Gambetta a dit qu'on ne pouvait pas être patriote et catholique. C'est un mensonge. (*Vives rumeurs.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Si M. Gambetta s'est permis à l'égard de ses adversaires l'appréciation dont vous vous plaignez, il a eu tort... (*Ah! ah! à droite.*)

M. GAMBETTA. — Mais cela n'est pas exact!

Voix à droite. — Si! si!

M. PAUL DE CASSAGNAC. — Et vous l'avez laissé dire!

M. GAMBETTA. — Je disais : Où est aujourd'hui Mgr Darboy? » On m'a répondu : « Vous l'avez assassiné!»

La valeur de cette interruption n'ayant échappé à personne, je n'éprouve pas le besoin d'y répondre. (*Approbation et rires à gauche.*)

Et maintenant, quand je disais : Où est Mgr Darboy? je voulais dire : Où est la doctrine de Mgr Darboy? Car les hommes peuvent disparaître, mais vous devez compte de la disparition des doctrines. Eh bien, aujourd'hui, Mgr Darboy et ses pareils, c'est-à-dire des hommes dévoués à la défense des idées gallicanes, il peut en exister dans les rangs du clergé. Ah! comme ils doivent souffrir, comme ils doivent être tristes jus-

qu'à la mort dans leur âme! Mais il n'en est pas un seul qui oserait élever la voix et protester pour la revendication de ces libertés traditionnelles, comme le faisait Mgr Darboy dans le discours éloquent que je rappelais tout à l'heure.

M. Paul de Cassagnac. — C'était avant le concile! (*Exclamations ironiques à gauche.*)

M. Gambetta. — Naturellement, c'était avant le concile. Mais n'ai-je pas pris la peine de l'indiquer tout à l'heure en faisant dater le progrès, le déchaînement dans le progrès des idées ultramontaines, précisément de ce concile de 1870? Je maintiens donc qu'aujourd'hui l'épiscopat peut bien compter encore quelques individualités attachées *in petto* aux doctrines que défendait le grand évêque dont je citais tout à l'heure le nom, mais que précisément le triomphe des doctrines ultramontaines de 1870 a eu pour résultat de réduire au silence et à l'obéissance tous ceux *qui* figuraient autrefois dans ce qu'on pouvait appeler légitimement le clergé national. Messieurs, c'est de cette situation nouvelle que nous nous plaignons; le plus clair résultat de ce concile à nos yeux a été précisément d'ébranler le Concordat, de mettre en question ce traité, ce contrat synallagmatique qui règle les rapports du sacerdoce et de l'empire, de l'État et de l'Église, en dehors duquel il n'y a que deux solutions: ou l'exclusion ou la séparation.

Or, comme nous estimons que tout vaut mieux que ces deux solutions, nous voulons ramener au respect du Concordat et des articles qui l'accompagnent, à l'application rigoureuse, permanente, répressive des lois qui figurent dans nos codes pour la défense de nos libertés et pour la protection de notre indépendance ecclésiastique. (*Bravos et applaudissements à gauche et au centre.*)

Je disais tout à l'heure qu'il ne convenait pas de s'égarer dans des querelles théologiques, qu'il ne fallait

pas invoquer le refus, ou le silence, ou l'aversion que Rome a manifestée pour les articles organiques, auxquels personne en France, fonctionnaires ou citoyens, ne pourrait opposer une fin de non-recevoir.

Messieurs, je dirai toute ma pensée. Il faut choisir; c'est un dilemme que je pose : Ou vous cesserez d'être Français, ou vous obéirez à la loi. (*Vive approbation à gauche et au centre.*)

En tenant ce langage, sommes-nous trop exigeants, sommes-nous des hommes passionnés? (*Rires ironiques à droite.*)

M. DE BAUDRY-D'ASSON. — Au contraire!

M. GAMBETTA. — Comment! nous sommes passionnés...

A droite. Oui! oui!

M. GAMBETTA. — ... quand nous venons vous demander... (*Vives interruptions à droite.*)

Si vous ne voulez pas que je parle, continuez, ce sera plus court; mais cela ne prouvera certainement pas que vous m'enseignez à n'avoir pas de passions. (*Sourires approbatifs.*)

Sommes-nous, dis-je, des hommes passionnés, quand nous venons demander l'application des lois qui ont été appliquées par M. de Vatimesnil, par Mgr Frayssinous, par le gouvernement de Charles X, par le gouvernement de Louis-Philippe, par l'Empire? Proclamez donc qu'à vos yeux il n'y a que la République qui ne soit pas en état de légitime défense. Dites-le; ayez ce courage! Et alors avouez que vous n'êtes qu'une faction politique montant à l'assaut du pouvoir. (*Vifs applaudissements et bravos à gauche et au centre.*)

D'ailleurs j'en ai assez dit; le sentiment de la Chambre est fait, et je dois dire que, quelque précision qu'elle mette dans sa sentence, elle ne satisfera qu'à moitié la conscience nationale indignée, révoltée d'être ainsi périodiquement agitée par des hommes qui

ne relèvent que de l'étranger. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

Plusieurs membres à droite. — A l'ordre! à l'ordre! (*Exclamations et rires ironiques à gauche.*)

M. Paul de Cassagnac. — Vous avez relevé des Prussiens le 4 septembre!

M. Gambetta. — On nous disait hier qu'on redoutait l'effet de ces discussions, de ces révélations pour les élections prochaines.

Ah! je le crois bien que vous le redoutez; ah! je crois bien que vous tremblez de venir devant le suffrage universel, devant le paysan français. (*Interruptions à droite.*)

M. de La Rochefoucauld, duc de Bisaccia. — Nous ne le craignons pas. Nous ne redoutons pas la dissolution.

A gauche. — A la tribune!

M. de Baudry-d'Asson. — Nous la craignons moins que vous, la dissolution!

M. Gambetta. — Alors, pourquoi protestez-vous?

M. de La Rochefoucauld, duc de Bisaccia. — Je le répète, voulez-vous la dissolution? Nous la voterons à l'instant même, nous n'en avons pas peur. (*Exclamations diverses à gauche.*)

M. le président. — Veuillez ne pas interrompre.

M. de La Rochefoucauld, duc de Bisaccia. — Nous n'avons pas...

M. le président. — Ne prenez pas la parole ainsi; vous savez bien que vous n'en avez pas le droit!

M. de La Rochefoucauld, duc de Bisaccia. — Monsieur le président, on nous dit...

M. Madier de Montjau *et autres membres à gauche.* — Montez à la tribune!

M. de La Rochefoucauld, duc de Bisaccia. — Nous sommes tout prêts à discuter..,

Plusieurs membres. — N'interrompez pas!

M. Gambetta. — Ah! je comprends que M. de Valfons, dans la sincérité de ses appréhensions, ne faisait

ue traduire les vôtres, lorsqu'il disait : Oh ! ce n'est as l'intérêt de l'État qui vous agite, c'est le besoin 'influer sur les élections.

Vous sentez donc, vous avouez donc qu'il y a une hose qui, à l'égal de l'ancien régime, répugne à ce ays, répugne aux paysans de France... (*Bruyantes nterruptions à droite.*)

M. LE BARON DUFOUR. — Ne parlez pas des paysans ! Vous n'avez jamais voulu les consulter directement !

M. LE COMTE DE COLBERT-CHABANNAIS. — Vous n'oseriez pas faire l'appel au peuple !

M. GAMBETTA. — ... c'est la domination du cléricalisme ! (*Bravos et applaudissements à gauche et au centre.*)

Vous avez raison, et c'est pour cela que du haut de cette tribune je le dis, pour que cela devienne précisément votre condamnation devant le suffrage universel !... (*Rumeurs à droite.*) Et je ne fais que traduire les sentiments intimes du peuple de France en disant du cléricalisme ce qu'en disait un jour mon ami Peyrat : Le cléricalisme? voilà l'ennemi ! (*Acclamations et applaudissements prolongés à gauche et au centre. — L'orateur, en descendant de la tribune, reçoit les félicitations d'un très grand nombre de ses collègues.*)

DISCOURS

Prononcé le 15 août 1877

A LILLE

Après le renvoi du ministère Jules Simon par le maréchal et la dissolution de la Chambre des députés (25 juin 1877), M. Gambetta fut reconnu par l'unanimité du parti républicain comme le chef de la résistance à la dernière tentative des réactions coalisées.

Invité le 15 août au banquet organisé à Lille par son ami M. Testelin, M. Gambetta prononça, en réponse au toast chaleureux qui lui avait été apporté par son vaillant collaborateur de la défense nationale, le discours suivant :

Messieurs et chers concitoyens,

Je lutte contre une émotion bien naturelle et je ne suis pas encore parvenu à dominer l'impression profonde que m'a produite subitement, non pas, il faut

bien que je le dise, cette parole loyale et vivante à laquelle je suis habitué, mais cet élan qui vient de vous emporter vous-mêmes et qui fait que j'ai senti que c'est bien dans ces étreintes qu'on trouve la récompense des efforts qu'on a faits. (*Salve d'applaudissements.*)

Je ne pouvais, en effet, choisir un meilleur asile, une ville et un pays où je fusse plus sûr de rencontrer la sympathie, l'esprit de résistance légale, le courage qui sait ne jamais se départir d'une prudente fermeté, qu'en venant à Lille (*Mouvement*), à Lille, où je reviens plus souvent qu'ailleurs, vous pouvez le remarquer, Messieurs, et où je reviens parce que je sais qu'on y trouve, et depuis longtemps, des cœurs généreux, des courages fidèles, des pensées politiques de prudence, de sagesse, d'union surtout entre toutes les classes de la société. (*Marques d'approbation.*)

Et, profitant d'un jour de repos autrefois consacré, vous savez à quelle fête, à la fête du crime couronné (*Oui! oui!*), j'ai pensé que je ne pouvais pas mieux, à mon tour, chômer le 15 août qu'en venant au milieu d'amis pour m'entretenir avec eux de la crise que nous traversons, pour leur dire où nous en sommes et où nous allons.

En effet, la France, depuis tantôt deux mois qu'on a pu, sur deux pouvoirs législatifs, dissoudre l'un et paralyser l'autre, la France est en proie, je ne dirai pas à des angoisses mortelles, mais à des anxiétés profondes, à la fois généreuses et patriotiques, qui font que dans chaque département, dans chaque arrondissement, dans chaque canton on se demande quel jour finira ce duel, ce conflit entre le pouvoir d'un côté et la nation de l'autre.

Et, comme tout le monde est partout prêt à faire son devoir, il est peut-être bon de dire à ceux qui travaillent sur un point donné, sur une des cases de cet échiquier national, ce qui se passe dans les autres

cases, afin qu'on puisse saisir le mouvement d'ensemble qui emporte le pays et savoir avec exactitude ce que l'opinion publique pense, ce qu'elle prépare, et quelles sont les espérances légitimes que les bons citoyens sont en droit de nourrir.

Eh bien, examinons et tâchons de voir, comme je le disais au début, où nous allons.

Messieurs, il se passe à l'heure actuelle, en France, un phénomène politique tout à fait rassurant et heureux.

On vous le disait d'un mot tout à l'heure ; on vous parlait de cette union du parti républicain dans toutes ses nuances, ne distinguant plus, ne cherchant plus les thèses, les programmes, les antagonismes, les querelles personnelles et ayant fait cesser tout à coup des débats mesquins et misérables pour ne s'occuper que du salut de la patrie, qu'on ne sépare pas du salut de la République. (*Très bien! très bien! — Applaudissements.*)

C'est ainsi qu'en face et au lendemain de cette dissolution qui a été prononcée sans prétexte, sans motifs, sans raison, — car on a déjà renoncé à rappeler les raisons inscrites dans la lettre présidentielle du 15 mai, — il n'est plus question, aujourd'hui, de dire à la France qu'on a renvoyé le cabinet républicain, parce que la majorité républicaine l'avait mis en minorité, car le pays, qui est au courant de la situation, dirait que c'est une contre-vérité ; — on ne dit plus qu'on a renvoyé la Chambre et le ministère républicain parce qu'on avait rendu publiques les séances des Conseils municipaux, car le pays répondrait que c'est là un prétexte sans valeur ; on ne dit plus que c'est parce que la Chambre était prête à voter une loi sur la presse qui rendait la compétence au jury en matière de délits et de crimes commis par la voie de la presse, et pourquoi ne le dit-on plus? C'est parce qu'il n'y a plus moyen d'argumenter de

cette façon, alors que le jury, qui fonctionne dans tous les pays libres, à fonctionné en France pendant un demi-siècle en matière de presse.

Pourquoi donc a-t-on dissous la Chambre? Messieurs nul ne le sait et nul ne peut le dire. On se réserve sans doute de l'expliquer dans les professions de foi qui viendront plus tard et dans une lettre écrite par le chef du pouvoir exécutif, lettre dont on prépare les bandes d'envoi, dit-on, dans diverses administrations, en requérant la milice sacrée et ordinaire. (*Rires.*) On nous menace d'une mer d'encre qui va couler sur le pays, de brochures dont le *Moniteur des Communes*, — dont on a altéré quelque peu, vous le savez, le nom avec justesse (*Hilarité.— Bravos*), —peut nous donner un avant-goût. Oui, Messieurs, on a stipendié une certaine presse, toujours prête à vomir l'injure et qui se nourrit exclusivement de mensonges et de calomnies; on n'a réussi qu'à attrister la conscience du pays et de l'Europe par les infamies qu'on a laissées s'étaler au grand jour dans les papiers des auxiliaires les plus intimes du gouvernement, qui se disent conservateurs et qui n'emploient d'autres armes contre leurs adversaires politiques que l'injure, l'outrage et la calomnie. (*Oui! — Très bien! — Bravos répétés.*)

Ce mal est-il sans remède? Oh! non, mes chers concitoyens. Car l'on peut opposer à cette levée de plumes vénales et corrompues le dédain et le mépris qui surgissent dans ce pays de France contre ceux qui n'ont pas d'autres ressources pour vivre ou pour durer; on peut s'en fier au bon sens français, à la rectitude de l'honneur national pour faire justice de ces tentatives qui ne sont déshonorantes que pour ceux qui les emploient ou pour ceux qui en profitent. Ce n'est pas là, Messieurs, ce qui inquiète le pays, et il peut laisser passer sous ses pieds ce ruisseau chargé de bave et d'ordures. (*Oui! oui! — Très bien! très bien!*)

Mais ce qu'on ne peut supporter, ce qui est un

spectacle outrageant pour l'idée de justice et de droit, c'est qu'on soit allé bien au delà de l'injure, et qu'on soit entré dans un système de provocations criminelles contre la loi, et qu'on tolère tous les jours dans des journaux, — que dis-je? qu'on tolère? — qu'on encourage, qu'on subventionne, dans des feuilles dont on garantit la circulation et la distribution, des appels à la force contre la Constitution et contre le droit, des suggestions criminelles et persistantes à l'adresse de ceux qui détiennent le pouvoir, sans que la justice se soit émue; sans que les ministres en aient senti leur responsabilité atteinte ou éveillée; sans qu'il y ait eu, de la part d'aucun de ceux qui ont charge et mandat, dans ce pays, de protéger la loi sans laquelle ils n'existeraient pas, aucun avertissement ou aucune répression contre ceux qui poussent au renversement des institutions voulues par la nation. Et, dans ce duel mémorable, que voit-on? On voit les feuilles dévouées à la loi, les organes modérés, les journaux les plus conservateurs, ceux dont les traditions libérales dans ce pays remontent à l'aurore même de la Révolution, — on voit ces journaux exclus des gares, empêchés de circuler, devenant la cause d'un délit quand ils sont colportés, de telle sorte qu'en ce moment la protection est pour les diffamateurs et les rebelles, et l'oppression, l'arbitraire, la chasse à la vérité, sont entièrement réservés à ceux qui ne se réclament que de la justice et de la loi. (*Salve d'applaudissements. — Bravos répétés.*)

Ce n'est pas seulement le spectacle auquel nous assistons du côté de la presse officieuse qui est de nature à exciter notre indignation et celle du pays. Il faut aller plus loin et se demander quelle est l'association d'hommes qui a entrepris, contre la volonté éclatante, manifeste, presque unanime du pays, de le faire changer d'avis et de lui arracher, à travers toutes les ruses et toutes les violences de l'arbitraire, une

sorte de *mea culpa* des élections du 20 février 1876. Quels sont ces hommes? car connaître leurs pensées, leurs opinions, c'est deviner leur but, c'est juger leur politique et c'est éclairer le pays.

Ces hommes, ce sont ceux-là mêmes qui, le 24 Mai, ont renversé M. Thiers du pouvoir, non pas seulement pour lui donner un successeur chargé de défendre les institutions existantes, mais parce que M. Thiers, obéissant aux lois de la politique et ayant la connaissance profonde des intérêts de son pays, s'était hautement prononcé contre la monarchie, contre toutes les monarchies. Et ce sont ces hommes qui, aussitôt qu'ils eurent pris le pouvoir, s'ingénièrent de toutes les façons à ramener dans ce pays la monarchie : les uns, la monarchie de droit divin avec le cortège des bienfaits du bon vieux temps que vous savez (*Rires.*), et que nos paysans n'ont jamais oublié ni n'oublieront jamais (*Assentiment unanime.*); les autres, la monarchie contractuelle avec ce côté d'oligarchie, de convoitises, de corruption qui fut le propre du règne de la monarchie de Juillet. Quant aux autres, je n'ai pas besoin de les nommer. Vous les connaissez : toujours à l'affût des places à reprendre, de leurs appétits à satisfaire, promettant tout ce que l'on veut : aux ouvriers, l'extinction du paupérisme; aux bourgeois, l'ordre sans trouble et sans émotion par la suppression de la tribune, de la liberté et du contrôle; à l'Église, tous les bienfaits, toutes les prébendes, toutes les autorisations et toutes les suppressions dont elle a besoin, commençant d'abord par s'entendre avec elle pour la trahir et l'abandonner ensuite le jour où certaines combinaisons dynastiques lui en feraient une nécessité.

Mais laissons de côté le passé de ces trois dynasties. Est-il vrai, oui ou non, que ce sont leurs chefs qui ont fait le 24 Mai, que le 24 Mai a fait assister le pays à une coalition d'efforts pour renverser la République?

Mais il n'est pas moins vrai que le pays a vaincu une première fois cette coalition et que sa victoire s'est appelée la Constitution républicaine du 25 février 1875? (*Oui! oui! — Très bien! très bien! — Applaudissements prolongés.*)

Et ce jour-là, que s'est-il passé! Il s'est passé un acte en vertu duquel il était bien entendu que ceux qui allaient présider au fonctionnement de cette Constitution républicaine seraient des républicains de raison, sinon de naissance. C'est ce qu'avait voulu la France et, quelques mois plus tard, lorsqu'elle a prononcé à son tour sur cette Constitution en choisissant des mandataires chargés de la maintenir et de la défendre, à quels hommes, à quels élus confiait-elle ses pouvoirs, remettait-elle sa confiance pour faire prévaloir ses volontés? A une majorité incontestablement républicaine qui signalait son passage par des actes répétés de prudence, de sagesse et de travail. (*Salve d'applaudissements.*)

Et c'est parce que cette majorité n'est tombée dans aucun des pièges qui lui étaient tendus de plusieurs côtés; c'est parce que la confiance qu'elle inspirait au pays allait grandissant; c'est parce qu'elle excellait à déjouer les trames et les calculs de ceux qui ne s'étaient pas accommodés de la République; c'est parce qu'elle fondait tous les jours plus profondément dans le sol les assises de l'édifice républicain; c'est alors que, sans autre motif que d'arrêter brusquement la propagande qui conduisait le parti républicain à la conquête du cœur de la nation, on l'a congédiée en l'accusant de quoi? D'un vice secret, de radicalisme latent. Dans ce pays de clarté et de franchise, on n'a trouvé que ce mot obscur, que cette ambiguité, disons le mot, que ce mensonge pour se débarrasser de cette majorité. (*C'est cela! — Très bien! — Vives et unanimes acclamations.*)

Et alors on a vu revenir au pouvoir, qui? Les coali-

sés du 24 Mai. Ah! on peut dire, écrire et répéter qu'on a fait le 16 Mai pour consolider la République (*Hilarité générale*), pour affermir les institutions républicaines, pour arracher la République aux républicains qui l'aimaient d'un amour trop ardent et qui l'embrassaient dans leurs bras comme un autel consacré; on peut écrire ces choses, mais, quand le pays regarde ceux qui parlent, ceux qui administrent et ceux qui gouvernent, quand le pays regarde, — j'allais prononcer un mot que j'arrête sur mes lèvres, — j'allais dire ceux qui conspirent, mais je dis quand le pays regarde ceux qui poursuivent un autre but que le but républicain, que voit-il? M. le duc de Broglie, qui avait mis son honneur à combattre la Constitution républicaine du 25 février 1875; M. de Fourtou, qui n'a pas voté pour cette Constitution et qui est un bonapartiste; M. Brunet, qui se réclamait, lors des élections sénatoriales dans son département, de l'appel au peuple, c'est-à-dire de la doctrine du césarisme par excellence... Je m'arrête, non pas que les opinions des autres ministres n'aient pas leur importance, mais ils sont connus et il n'y en a pas un, parmi eux, qui soit républicain, je ne dis pas républicain de naissance, mais républicain d'opinion, de raison.

Et, en face de ces hommes, que voyons-nous aujourd'hui? Nous voyons s'éloigner d'eux ceux qui, ayant appartenu autrefois à des opinions opposées à la République, y sont venus avec confiance, sans arrière-pensée; ce sont ceux-là qui tous les jours s'écartent du ministère du 16 Mai comme d'un ministère néfaste, comme d'un ministère divisé contre lui-même, comme d'un ministère de coalition contre les institutions existantes, et qui fondent, — car c'est avec ces hommes qu'on a pu la fonder, — l'union de notre grand parti pour la défense de la loi, de la République et de la paix, comme vient de le dire

M. Feray, d'Essonnes. (*Longs applaudissements et bravos unanimes.*)

Aussi, Messieurs, il n'y a de républicains que dans nos rangs. Oui, tous les républicains sont de notre côté. Par conséquent, ne dites pas que c'est pour consolider la République qu'a été fait l'acte du 16 Mai, car vous ne pouvez avoir raison contre ceux qui veulent et qui ont toujours voulu, depuis nos désastres, fonder le gouvernement par excellence d'une démocratie qui veut rester libre.

Vous êtes jugés par votre passé, par vos agents. Et, en effet, aussitôt après votre installation, qu'avez-vous fait? Vous vous êtes fait apporter la liste des fonctionnaires, et vous, à qui on ne pouvait que si difficilement arracher une signature pour changer un seul fonctionnaire; vous qui criez sans cesse contre les hécatombes faites par les ministres républicains, on vous a vus, en moins de huit jours, presque en une nuit, bouleverser tout le personnel administratif, chassant tous ceux qui vous déplaisaient avec la dernière violence, sans tenir compte des ruines qui sont la conséquence de ces expulsions, sans tenir compte des droits acquis ni des légitimes exigences des populations. Sans tenir compte des intérêts du pays, vous avez chassé quiconque était soupçonné par vous d'être encore libéral, patriote ou républicain. (*Oui! oui! — C'est vrai! — Applaudissements unanimes.*)

Et vous voulez que la France s'y trompe! Vous voulez que le pays ne comprenne pas votre politique! Mais vos actes sont là, et ce n'est pas du radicalisme latent, cela : c'est de la désorganisation flagrante, patente, à contre-sens; c'est la pire des perturbations sociales. (*Nouveaux applaudissements.*)

Messieurs, qu'a fait le pays? Il a été admirable; il l'est encore, et il le restera devant ce désordre. (*Oui! oui! — Assentiment général.*) Car il y a désordre, car il y a impuissance à s'entendre entre les coalisés, car

déjà la rupture est dans leurs rangs. L'appétit du pouvoir pouvait bien les réunir contre la République, mais, après avoir obtenu le pouvoir, ils devaient se diviser sur la question du sort à faire à la France, au moment du partage de ses dépouilles.

On s'est donc divisé. La rupture s'est produite et, aujourd'hui, on parle de faire rentrer le Centre gauche, comme une brebis égarée, dans le bercail du gouvernement. Vous savez quelle réponse a été faite à ces avances par ce groupe politique qui a pris une si grande part des sympathies de l'opinion. Il a répondu : Je ne vous connais pas, ou plutôt je ne vous connais plus. Et aussitôt il a eu à essuyer les outrages de la presse à gages.

Le pays est resté calme en face de toutes les provocations. On lui a enlevé toutes les commodités de l'existence politique. On a fermé les cercles, interdit les réunions, empêché la circulation des journaux dans les lieux où on avait l'habitude de les rencontrer. On a épuisé contre l'opinion tous les moyens qui pouvaient faire espérer de la réduire ou de l'étouffer. Je n'énumérerai pas devant vous cette longue liste d'excès de pouvoir, d'abus d'autorité qui ont été déférés aux tribunaux et qui attendent la fortune diverse de la justice ordinaire ou de la justice administrative. Non, ce serait là un exposé fastidieux; mais je tiens à prendre acte de ces nombreux procès, de ces résistances judiciaires et légales, opposées sur tous les points de la France à la politique à outrance du 24 Mai. Non pas qu'il soit très bon, très encourageant pour l'avenir, de voir l'autorité discutée dans les prétoires du pays ; mais la nécessité est la loi de la politique et, lorsque, dans une grande démocratie où les émotions légitimes peuvent se transformer si aisément en mouvements populaires désordonnés, où l'on est si prompt à ne pas s'en rapporter aux lois et à la raison; où l'on a peut-être trop sacrifié, dans le

passé, à un besoin de générosité et de courage à tout propos contre les vexations du pouvoir, — je dis qu'il est notable, qu'il est bon, qu'il est heureux de voir que, sous le coup des provocations qui se sont produites dans ces derniers temps, la démocratie française ait pris définitivement pour méthode la résistance légale et juridique aux empiétements du pouvoir personnel.

Cette manière de se couvrir et de se défendre en couvrant et en défendant les libertés publiques, cette vie publique qui est si heureusement acclimatée à nos portes, en Suisse et en Angleterre, où elle est certainement la raison dernière des progrès faciles et incessants qu'y accomplit toujours l'esprit de liberté, — cette méthode nous était, il faut bien le dire, assez inconnue ; nous l'avons toujours laissée un peu à l'écart, ou nous ne nous y étions pas tenus avec assez de persévérance; mais, dans la crise qui vient d'éclater, grâce à cette union parfaite des 363, on a vu tout de suite que l'esprit de légalité allait dominer et conduire cet immense mouvement de la nation tout entière. Des hommes qui sont l'honneur de leur profession et les lumières du barreau français n'ont pas hésité à se réunir et à devenir comme les préteurs des libertés publiques. (*Très bien! très bien! — Vifs applaudissements.*)

Ils croyaient peut-être ne faire là qu'une œuvre de jurisprudents et de bons citoyens, ils ont fait plus et mieux : ils se sont placés au premier rang des éducateurs politiques de la démocratie française. (*Salve d'applaudissements.*)

Ils ont, avec la connaissance du droit qu'ils possèdent si bien, réveillé dans ce pays le sentiment du devoir et aussi le sentiment de l'autorité de la justice.

C'est par là qu'il est devenu clair que, quelles que fussent les ruses et les subtilités d'une procédure politique qui voulait entraver et vexer tous les citoyens

ie ce pays, on saurait les déjouer par la science du droit et d'une procédure bien supérieure, et par les motifs et par les raisons qui l'inspiraient, à celle des procureurs du gouvernement du 16 Mai, — c'est par là qu'il est devenu aisé de prédire que les populations ne se laisseraient pas éloigner de la large voie de la protestation et de la résistance légales pour se jeter, à côté, dans des émotions que plusieurs peut-être avaient souhaitées, et que l'on ne donnerait aux écrivains, aux bandits de plume qui espèrent des coups d'État, aucune occasion de jouer avec la force et de sauver la société derrière les baïonnettes. (*C'est cela! — Très bien! très bien! — Applaudissements prolongés.*)

Car, Messieurs, je veux le dire ici, à la honte de ceux qui en sont réduits à ces expédients et qui ont assez peu de respect d'eux-mêmes et de respect de la patrie pour faire à l'armée cette injure de croire que jamais elle pourrait se mettre au service de l'illégalité contre le droit. (*Longs applaudissements.*)

Messieurs, pour ma part, je prononce cette parole dans la conviction la plus absolue de ma conscience : S'il y a en France une collection, un groupe d'hommes où le sentiment, où le besoin de l'honneur, où le respect de la loi soient le plus nécessaires et où on les retrouve au plus haut degré, et où l'on sente avec le plus d'énergie qu'il n'y aurait plus de France si une tentative contre la loi pouvait encore se produire, — cette fraction, cette image du pays, Messieurs, c'est l'armée. (*Oui! oui! — Applaudissements enthousiastes. — Cris répétés de : Vive l'armée!*)

Les réflexions que suggèrent l'animosité et l'arbitraire qui respirent dans les actes de l'administration publique, seraient bien tristes et bien décourageantes si nous n'avions au fond du cœur la certitude de l'impuissance de nos adversaires.

En effet, y a-t-il rien de plus affligeant que de voir la loi torturée, dénaturée par les dépositaires mêmes

du pouvoir, les populations habituées à devenir indifférentes, soit à la majesté de la loi, soit à l'autorité du gouvernement établi ; que de voir énerver comme à plaisir la force légitime de l'autorité publique ; que de voir des fonctionnaires d'ordre divers se transformer en agents électoraux, répudier tout esprit d'impartialité et d'égalité, et devenir, au sein de la nation, les agents des partis, au lieu d'être les interprètes et les gardiens des lois et des libertés publiques ?

On l'a dit avec raison, c'est surtout dans les démocraties laborieuses et populeuses que la loi doit être l'objet d'un respect et d'un culte vraiment religieux. (*Applaudissements.*) Rien n'est plus dangereux, plus corrupteur que de voir la loi devenir l'instrument banal des passions et des convoitises des partis, quand, sous le couvert de la Constitution mal interprétée et défigurée, on sème les haines et les rancunes, on suscite ce qu'il y a de plus mauvais dans la politique, l'esprit de colère et de représailles. Alors, au lendemain de la lutte, on se trouve en face d'irréconciliables emportements de passions que l'injustice a rendues aveugles, et on vous demande, avec quelque apparence de raison, des actes de justice qui ressemblent à des actes de vengeance. Cela est mauvais, Messieurs, mauvais pour tout le monde. Il faut bannir ce mot de représailles de la langue politique, et y substituer celui de clémence et de justice. (*Vifs applaudissements.*)

Mais, on ne saurait trop le répéter, c'est à nos maîtres d'un jour à mesurer dans quelle proportions ils veulent s'exposer à de si redoutables responsabilités. Quant à nous, qui serons toujours du côté de la modération, sans exclure la fermeté et la clairvoyance, nous tenions à dire, avant l'événement, à tous ceux qui ont engagé contre la nation cette lutte insensée, que leur propre conduite sera jugée et qu'elle dictera la modération de leurs vainqueurs. (*Très bien! très bien! — Applaudissements.*)

Réjouissons-nous donc de cette disposition de l'opinion à rester toujours sur le terrain de la légalité ; laissons nos adversaires manœuvrer avec les subtilités de la procédure, mais surveillons-les pour voir s'ils sortiront jamais, eux, de la légalité, ce que je ne pense pas. (*Mouvement.*) Dans tous les cas, ce n'est pas une hypothèse à traiter ici. Elle serait prématurée, car nous ne faisons à personne l'injure de croire qu'on veuille sortir de la légalité. (*Nouveau mouvement.*)

Mais si je me contentais de mettre, comme dans un contraste, d'un côté les défaillances, les défections, les excès de pouvoir, les provocations, l'agitation et, finalement, l'impuissance de nos adversaires et, d'un autre côté, en regard, notre esprit d'ordre, notre union, notre concorde, notre tranquillité d'esprit, la certitude de l'avenir qui anime le parti républicain, je n'aurais pas fait assez; je n'aurais pas surtout attiré l'attention de vos esprits sur ce qui, pour moi, constitue le caractère le plus élevé de l'agitation politique que nous traversons.

En effet, le suffrage universel, qui va être consulté, — mettons qu'on ne dépassera pas la légalité, — dans six semaines, ce suffrage universel va se trouver en présence de la majorité républicaine qu'il avait nommée et choisie et dont le mandat a été brisé par les combinaisons politiques dont je vous parlais tout à l'heure. Si le suffrage universel se bornait purement et simplement à décerner aux 363 le mandat qu'il leur avait confié il y a seize mois, sans aller au delà, répétant simplement son verdict de 1876, le résultat serait très considérable, très décisif, mais permettez-moi de dire qu'il ne serait pas suffisant.

Il ne serait pas suffisant à plusieurs points de vue : d'abord, parce qu'il ne constituerait pas une réponse et une protestation assez énergiques contre l'acte du 16 Mai; ensuite, parce qu'il ne donnerait pas aux

nouveaux élus une autorité complète pour en finir avec cette politique d'oscillations et de subterfuges. (*C'est cela! — Très bien! très bien! — Applaudissements.*)

Aussi est-il permis de dire aujourd'hui, 15 août 1877, que c'est là une vérité que le suffrage universel a admirablement comprise: et les renseignements que nous possédons, qui sont absolument certains et circonstanciés sur les 533 circonscriptions du territoire de la République, nous permettent d'affirmer que le suffrage universel ne s'en tiendra pas à la réélection des 363, mais qu'il augmentera, dans une proportion considérable, le nombre des élus républicains du 20 février 1876. J'ai parlé du chiffre de 400, et on a cru que j'enflais mes espérances, que je grossissais mes prévisions. Non. Quand j'ai annoncé ce chiffre, je parlais avec la même conviction qu'au mois de février 1876, lorsque, à Belleville, j'annonçais quel serait le résultat probable des élections qui devaient avoir lieu un mois après. Je disais alors que tout nous permettait de compter sur une majorité républicaine de 100 à 120 voix. On pensait que je grossissais le chiffre : la majorité a été de 200 voix. (*Salve d'applaudissements. — Bravos répétés.*)

Aujourd'hui j'estime, avec ce que l'on sait du suffrage universel, que, en disant 400 républicains élus, je suis resté au-dessous de la vérité. Qu'est-ce qui peut faire croire qu'il en est ainsi? Deux faits extrêmement importants et décisifs. C'est que partout où il y a un député à réélire appartenant aux 363, on a vu se rallier à lui des influences qui l'avaient combattu au mois de février 1876 : l'influence des libéraux qui n'étaient que des libéraux est venue soutenir le candidat faisant partie des 363. Les rivalités personnelles se sont effacées en présence d'un grand intérêt public, et il est à peu près établi aujourd'hui que ceux des 363 qui ont été combattus en 1876 se présenteront, dans leurs circonscriptions, libres de toutes compéti-

ns et entourés d'adhésions plus nombreuses, recru-
s pour la plupart dans les rangs de leurs anciens
versaires. Et il paraît évident que le nombre des
ix pour chacun de ces députés dans sa circonscrip-
n croîtra en comparaison de celles qu'il a recueillies
ns des conditions pareilles à celles où il se trouvait
20 février 1876.

Cette étude faite sur tous les points de la France,
, comme pour marquer les progrès accomplis, dé-
ontre que c'est dans l'ouest, le centre et le nord-
uest que les résultats à obtenir seront les plus favo-
ables. De telle sorte que c'est cette partie de la France,
onsidérée comme la plus inerte, la plus indifférente,
a moins mêlée au mouvement, qui s'ébranle; c'est là
que l'on commence à parler de liberté et de Répu-
blique; ce mouvement ne s'arrêtera plus.

Voilà un premier phénomène que je devais vous
signaler. Il y en a un autre qui n'est pas moins remar-
quable dans la nature des caractères des candidats.

Il y a 158 circonscriptions qui restent à conquérir
par parties. Ces 158 collèges se trouvent répartis
plutôt dans les régions du sud-ouest et du nord. Ce
qui fait qu'on n'avait pas encore gagné un nombre suf-
fisant de sièges dans ces collèges, ce qui fait qu'il n'y
avait pas, pour nous, une assiette assez forte, c'est que
certaines préventions existaient dans l'esprit des po-
pulations industrielles ou agricoles de ces pays, pré-
ventions qui séparaient ce qu'on appelait autrefois le
parti libéral du parti républicain, la haute bourgeoisie
de la bourgeoisie plus moyenne, de cette classe que
j'ai appelée moi-même les nouvelles couches sociales.
Il y avait là antagonisme, répulsion, critiques, tout
un monde de préjugés que je n'ai pas à expliquer ni à
analyser ici. Mais retenez bien ceci. Un des caractères
démonstratifs du prochain scrutin, l'œuvre à laquelle
nous assistons, celle que je ne saurais trop saluer et
proclamer, c'est que là où il y avait antagonisme,

l'antagonisme a cessé; c'est que les défiances ont disparu et que la fusion s'est faite entre la bourgeoisie et les ouvriers, entre le capital et le travail, qui se fécondent l'un par l'autre (*Vive approbation*); c'est que ceux qui, dans la haute bourgeoisie, s'étaient tenus à l'écart, craignant et redoutant la République, ont été gagnés par la sagesse, par la prudence, par l'union du parti républicain, et ils sont revenus aux véritables traditions de la bourgeoisie de 89 et de 1830. Et aujourd'hui, après le 16 Mai comme après 1830, nous assistons à une véritable fusion du peuple et de la bourgeoisie. (*Bravos et applaudissements prolongés.*)

Les élections prochaines proclameront cette fusion, cette alliance; et, si je ne craignais pas de blesser leur modestie, je pourrais citer des noms, depuis les bords de l'Océan jusqu'au milieu des départements du centre et jusqu'à la frontière des Vosges, des noms de grands industriels, de propriétaires, de grands entrepreneurs, de constructeurs, d'hommes, enfin qui tiennent le premier rang dans la banque, le commerce, l'industrie ou les assurances maritimes; depuis Cherbourg jusqu'à Dunkerque, je pourrais citer des hommes qui sont venus loyalement au parti républicain, sentant le péril de la situation et ne voulant pas compromettre l'existence de la nation. Ils sont venus à la République, afin qu'il soit bien évident, pour la France et pour l'Europe, qu'il n'y a plus de divisions dans notre pays, que la République est faite et qu'elle est scellée du sceau de l'alliance de la bourgeoisie et du prolétariat. (*Explosion d'applaudissements et acclamations.*)

J'affirme, Messieurs, que cette fusion, que cette alliance nous garantissent la victoire. (*Nouvelle adhésion.*) Vous comprenez maintenant, Messieurs, pourquoi je peux dire, non plus d'une façon générale, mais d'une façon analytique, et arrondissement par arrondissement, que la victoire du parti républicain

st au-dessus des entreprises, des ruses et des vexations d'une administration aux abois. Oui, la victoire endra de là, elle sortira de là. Et, chose inévitable ussi, à mesure que les scrutins populaires se succèent, ils réduisent à l'impuissance et font rentrer dans e néant les souteneurs de dynasties déjà condamnés e 20 février ; — ils nous ont débarrassés, à ces élections mémorables, de la compétition bourbonnienne, le quelque nom ou de quelque branche qu'elle se éclame. — A mesure, dis-je, que ces scrutins se succèdent, ils nous donnent des résultats ; or, le résultat lu prochain scrutin sera de nous débarrasser du cléricalisme et du bonapartisme. Oui, ce sont ces bonapartistes qui ont eu la haute main dans le ministère du 16 Mai, et avec lesquels il a fallu que les ducs comptassent; ce sont ces bonapartistes qui soldent les journaux qui poussent au crime; ce sont ces bonapartistes si bruyants, et qui allient la ruse au cynisme, ce sont eux qui seront à leur tour les vaincus du prochain scrutin. Oui, leur nombre décroîtra, et non-seulement leur nombre, mais on pourra mesurer à quel degré ils auront été refoulés par le suffrage universel, par la qualité même des vaincus qu'il couchera sur le sol : vous le verrez, Messieurs. (*Applaudissements et bravos.*)

Je disais que la situation présentait ce double caractère : la fusion des classes sous le drapeau de la République, et le refoulement des bonapartistes. Ces deux idées sont inséparables. L'empire ne pouvait vivre que par la division du pays. Il se présentait comme un despotisme appuyé sur l'antagonisme de deux classes dans la société. Et c'est pour sauver la France non pas seulement de cette honteuse et impossible restauration, mais de la mort définitive de la patrie, que l'union dont je viens de parler s'est faite, et que le suffrage universel la ratifiera. C'est pour cela que si, parmi les rédacteurs officiels, quelqu'un parle

d'une politique d'abaissement, ce n'est pas de la politique républicaine qu'il peut parler : le parti de l'abaissement et de la disparition de la France, c'est le parti qui est tombé à Sedan, c'est le parti qui s'appelle Brumaire et Décembre, c'est le parti qui ne connaît que ses convoitises et ses appétits ; c'est le parti que l'étranger voudrait voir revenir, parce que ce parti n'a qu'un nom dans notre histoire : c'est le parti de l'invasion ! (*Sensation prolongée.*)

Messieurs, l'Europe entière assiste avec une sympathique anxiété qui nous honore à cette suprême épreuve de la démocratie républicaine et libérale pour établir en France un gouvernement pacifique au dehors et progressif au dedans ; un gouvernement qui, tout en respectant les droits légitimes des citoyens et des corporations établies, se dégage de plus en plus des étreintes de l'esprit théocratique et ultramontain ; qui façonne l'administration et l'éducation nationales selon les principes de la raison moderne et fasse de l'État un agent exclusivement civil de réformes et de stabilité. (*Applaudissements.*)

Dès l'origine du conflit, l'Europe, sans distinction de convictions politiques, monarchiques ou républicaines, s'est prononcée contre le coup de réaction du 16 Mai. Elle y a vu, comme nous, une audacieuse tentative de l'esprit clérical contre l'Europe entière. Elle a déploré de voir le crédit, l'influence que la France reprenait peu à peu dans les conseils du monde remis soudainement en question et sa voix faire défaut dans le concert européen. Elle suit attentivement, et jour par jour, les divers incidents de la lutte passionnée que le ministère du 16 Mai a entreprise contre la nation. Les graves problèmes soulevés par la question d'Orient ne l'absorbent pas au point de la distraire de nos efforts quotidiens dans la campagne électorale ouverte depuis deux mois. Les organes les plus influents et les plus autorisés de l'opinion européenne

outiennent notre démocratie de leurs encouragements et de leurs conseils.

Les peuples, comme les gouvernements, attendent avec impatience l'issue de la lutte, espérant que le dernier mot restera à la souveraineté nationale, à l'esprit de 89. Comme le disait le ministre président du conseil d'Italie : les gouvernements passent et les nations restent. La France, qui a promulgué le droit moderne, ne voudra pas donner à l'Évangile de 89 un démenti dont profiteraient seuls le *Syllabus* et le jésuitisme. (*Non! non! — Vifs applaudissements.*)

L'Europe a fait comme la bourgeoisie; elle a porté ses sympathies de droite à gauche; et c'est là, pour nous, républicains et patriotes, un élément de plus de la victoire et de la stabilité qui attendent la République quand elle sera sortie des misérables difficultés que lui crée, contre tout patriotisme, la coalition des anciens partis. Les espérances du monde ne seront pas trompées. La République sortira triomphante de cette dernière épreuve, et le plus clair bénéfice du 16 Mai sera, pour l'histoire, d'avoir abrégé de trois ans, de dix ans, la période d'incertitude et de tâtonnements à laquelle nous condamnaient les dernières combinaisons de l'Assemblée nationale élue dans un jour de malheur. (*Marques d'assentiment et applaudissements.*)

Messieurs, telle est la situation. Et j'ose dire que les espérances du parti républicain sont sûres; j'ose dire que votre fermeté, votre union, que votre activité sont les garants de ce triomphe. Pourquoi ne le dirais-je pas, au milieu de ces admirables populations du département du Nord, qui, à elles seules, payent le huitième des contributions de la France, dans ce département qui tient une des plus grandes places dans notre industrie nationale, aussi bien au point de vue mécanique qu'agricole? N'est-il pas vrai que, dans ce pays, vous avez commencé aussi à faire justice des factions qui s'opposaient à l'établissement de

la République et que vous n'attendez que l'heure du scrutin pour que tous vos élus forment une députation unanime? (*Oui! oui! — Applaudissements.*)

Vous le pouvez si vous le voulez, et vous savez bien ce qui vous manque : ce ne sont pas les populations disposées à voter pour des candidats républicains; ce sont des candidats qui consentent à sortir définitivement d'une résistance dictée par des intérêts privés et comprennent qu'il s'agit aujourd'hui d'un service public et d'élections d'où dépendent les destinées de la France. Il faut que ces hommes fassent violence à leurs intérêts domestiques pour aborder la plate-forme électorale. (*Marques unanimes d'adhésion.*)

A ce point de vue, des adhésions significatives ont déjà été obtenues et vous avez su trouver des candidats qui vous mèneront à la victoire. Je devais *plus* particulièrement le dire ici, dans ce département qui, parmi les autres, tient la tête dans les questions d'affaires et de politique. Je devais le dire ici pour vous mettre en garde contre certains bruits qui ont été répandus et dont on alimente la basse presse, à savoir que si le suffrage universel dans sa souveraineté, je ne dirai pas dans la liberté de ses votes, puisqu'on fera tout pour restreindre cette liberté, mais dans sa volonté plénière, renomme une majorité républicaine, on n'en tiendra aucun compte. Ah! tenez, Messieurs, on a beau dire ces choses ou plutôt les donner à entendre, avec l'espoir de ranimer par là le courage défaillant de ses auxiliaires et de remporter ainsi la victoire : ce sont là de ces choses qu'on ne dit que lorsqu'on va à la bataille; mais, quand on en revient et que le destin a prononcé, c'est différent! Que dis-je, le destin? Quand la seule autorité devant laquelle il faut que tous s'inclinent aura prononcé, ne croyez pas que personne soit de taille à lui tenir tête. Ne croyez pas que quand ces millions de Français, paysans, ouvriers, bourgeois, électeurs de la libre

erre française, auront fait leur choix, et précisément ans les termes où la question est posée ; ne croyez as que quand ils auront indiqué leur préférence et ait connaître leur volonté, ne croyez pas que lorsque ant de millions de Français auront parlé, il y ait personne, à quelque degré de l'échelle politique ou administrative qu'il soit placé, qui puisse résister. (*Vive approbation.*)

Quand la France aura fait entendre sa voix souveraine, croyez-le bien, Messieurs, il faudra se soumettre ou se démettre. (*Double salve d'applaudissements. — Bravos et cris répétés de : Vive la République! Vive Gambetta!*)

DISCOURS

SUR LA NOMINATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE

Prononcé le 15 novembre 1877

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Messieurs, si jamais la proposition qui est en délibération devant la Chambre a rencontré des arguments décisifs en sa faveur, c'est, à coup sûr, dans le très habile, dans le très perfide discours que vous venez d'entendre. En effet, le politique expérimenté qui descend de cette tribune[1] vient de jeter sur la situation la lumière la plus vive et, en l'exposant devant vous avec ces formes de langage étudiées, quelque peu énigmatiques et dédaigneuses, il vous a fait sentir toute l'opiniâtreté de la résistance d'une certaine politique contre les décisions du pays, contre la volonté la plus formelle, la plus énergique, manifestée par la nation de se débarrasser enfin de ces procédés, de ces intrigues, de ces combinaisons, de ces coalitions misérables qui, depuis sept ans, n'ont qu'un but : disputer à la France le gouvernement qu'elle veut se donner. (*Applaudissements.*)

Si jamais la nécessité de l'enquête demandée par nous a été démontrée, n'est-ce pas au moment où l'orateur auquel j'ai l'honneur de répondre vient d'épuiser toutes les ressources de sa diplomatie à établir, au sujet du scrutin du mois d'octobre 1877,

1. M. de Broglie, président du conseil.

le même sophisme qu'il s'est appliqué à établir après le scrutin de 1876? Et quel était ce sophisme? C'est que si la France s'était prononcée pour la République en février 1876, c'est parce qu'on avait abusé du nom du maréchal de Mac-Mahon. Et aujourd'hui que dit-on? On dit que si la France a renouvelé cette affirmation, cette majorité n'est entrée ici que poussée par un sentiment de terreur du pays en proie aux craintes de la guerre. Voilà le système! (*Vifs applaudissements.*)

Mais, de même que nous avons pu saisir sur le fait les artifices de cette politique qui, après quinze mois de stratégie parlementaire autour du pouvoir, a conduit le maréchal à faire le 16 mai, en réussissant à lui persuader que c'était seulement parce qu'on avait abusé de son nom, qu'on s'était couvert de son prestige, qu'on avait exploité sa renommée devant les populations, que vous aviez pu vous asseoir sur ces bancs comme une majorité victorieuse, — de même aujourd'hui, Messieurs, après la victoire électorale la plus décisive, la plus triomphaute, à raison même des menées auxquelles vous vous êtes livrés, qu'il ait été donné à ce pays de remporter, et, comme il ne serait plus de mise à l'heure actuelle de soutenir que le nom du maréchal a pesé dans le scrutin, vous cherchez une autre équivoque, d'autres combinaisons, un autre mensonge, et vous cherchez à faire croire que c'est la peur de la guerre qui nous a amenés ici. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Eh bien! il est peut-être temps aujourd'hui de dire pour tout le monde, pour la minorité, pour la majorité, pour le pays, pour le Sénat, pour le pouvoir lui-même, que cet artifice n'est pas plus sérieux que le premier, que ce calcul n'est pas plus loyal que le premier... (*Exclamations à droite.— Applaudissements à gauche et au centre.*)... — et que s'il amenait une seconde dissolution, sur le caractère délictueux de la-

quelle on appelait hier votre attention, il aurait le même caractère et produirait les mêmes résultats pour la conscience nationale. — (*Bravos à gauche et au centre.*)

Mais, Messieurs, est-ce que je vais m'attarder, à mon tour, à discuter ces fictions si ingénieuses, si artistement préparées et ciselées qu'elles soient? Je ne connais qu'une chose : aller droit au fond des questions. Eh bien, quelle est la vérité? La voici : au 16 mai, une minorité a pris le pouvoir, s'est présentée devant le pays, et, affirmant une certaine politique, elle a fait du chef de l'État, qui était irresponsable par la Constitution, non-seulement un candidat, mais le grand électeur du pays ; elle l'a jeté dans l'arène électorale, au grand détriment de la situation et de la paix publique, ajoutant ainsi aux obstacles que vous accumulez comme des téméraires, comme des nsensés, sur les pas de la patrie. (*Applaudissements prolongés, à gauche et au centre.*)

Vous avez, comme minorité, et je ne conteste pas ce droit, confisqué le pouvoir; comme minorité, vous vous êtes réclamés du pays; comme minorité qui avait l'espoir que la France, que le suffrage universel ratifieraient votre prise de possession du pouvoir, vous êtes allés devant la Chambre sénatoriale et, là, vous avez arraché, vous savez avec quelles difficultés, vous savez à l'aide de quels artifices, vous savez au milieu de quelles angoisses et de quels regrets aujourd'hui... (*Rumeurs à droite. — Très bien! très bien ! à gauche*), vous avez arraché un vote dont vous avez largement exploité le bénéfice pendant cinq mois, fermant la bouche à vos adversaires... (*Dénégations à droite. — Oui! oui! c'est vrai! à gauche*), pendant cinq mois interdisant, de Dunkerque à Marseille, et de Bayonne à ce qu'il nous reste de la frontière des Vosges, la circulation de tous les écrits, de tous les journaux, de toutes les polémiques. Vous avez eu la pré-

tention de parler seuls à ce pays par des affiches sur tous les murs de France, par des brochures infâmes, par des distributions de journaux subventionnés. Et où avez-vous pris tout l'argent nécessaire pour faire cette propagande? (*Exclamations et cris : A l'ordre! à droite. — Applaudissements à gauche.*)

Je dis que vous, minorité, vous avez fait des efforts désespérés sur les fonctionnaires, sur les asservis, sur les assujettis de l'administration; je dis que vous avez poussé le clergé dans l'urne électorale... (*Protestations et dénégations à droite. — Très bien! très bien! et applaudissements à gauche.*)

Avez-vous oublié, Messieurs, les mandements de Nosseigneurs les évêques, les brefs d'indulgences, les prières publiques, les *triduums* auxquels on avait convoqué le ban et l'arrière-ban des fidèles, véritable levée de boucliers de la milice cléricale? Avez-vous oublié cette ardeur qui précipitait dans chaque chaire de France, non pas un ministre de la parole de Dieu, mais un ministre de la parole ministérielle, transformant ainsi ce qu'il y avait de plus sacré en un moyen électoral au bénéfice de l'entreprise du 16 mai? (*Marques d'approbation à gauche.*) J'ajoute que comme minorité ayant dans les mains toutes les ressources de l'État, pouvant disposer de toutes les forces sociales, politiques et administratives de ce pays, lançant sur ces masses populaires que vous regardiez tout à l'heure comme incapables de dignité, de fermeté et de résistance, l'ensemble de tous vos agents, vous êtes arrivés à ce résultat dont on a bien le droit de glorifier la France, en admirant le superbe héroïsme qu'elle a déployé pour vous résister, vous êtes arrivés à gagner quarante sièges par le vol et la fraude... (*Bruyantes exclamations et protestations à droite. — Applaudissements répétés à gauche*).

C'est ce que l'enquête établira... (*Interruptions et nouvelles protestations à droite.*)

M. Paul de Cassagnac. — Retirez le mot de vol!

M. Gambetta. — Je n'ai pas d'ordre à recevoir de vous. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

M. le marquis de Billiotti. — Nous ne sommes pas des voleurs!

M. Gambetta. — C'est peut-être un député de Vaucluse qui m'interrompt? (*Applaudissements à gauche.*)

M. le marquis de Billiotti. — Oui! c'est un député de Vaucluse qui vous interrompt, et qui proteste contre vos expressions qui sont une injure pour les électeurs de l'arrondissement d'Orange!

M. Barcilon. — Monsieur Gambetta, je vous interromps, et j'y suis autorisé par ma qualité de député de Vaucluse : je vous le prouverai quand viendra la discussion sur mon élection.

M. Gambetta. — Monsieur Barcilon, l'enquête en décidera.

M. Cunéo d'Ornano. — Les expressions dont se sert l'orateur sont intolérables! Est-ce qu'il se croit encore au café Procope ou dans les bouges qu'il fréquentait autrefois?

M. Gambetta. — Monsieur Cunéo d'Ornano, allez soigner le chenil où vous préparez votre pâtée de républicains! (*Applaudissements à gauche. — Longue agitation.*)

M. Cunéo d'Ornano. — Je demande la parole.

M. le président. — Je ne puis interrompre l'orateur qui est à la tribune pour vous permettre d'y monter; je vous donnerai la parole plus tard.

La parole est à M. Gambetta pour s'expliquer.

M. Gambetta. — J'ai prononcé un mot que M. le président m'invite à retirer ou à expliquer : j'aime mieux le retirer, car il est prématuré, mais vous aurez, quand l'enquête aura fonctionné, la preuve de ce que j'avance. (*Vives exclamations à droite.*)

MM. de la Rochefoucauld, duc de Bisaccia, de Baudry d'Asson et *autres membres.* — Elle n'aura pas lieu, votre enquête! (*Bruit.*)

M. PAUL DE CASSAGNAC. — Que l'orateur retire le ot injurieux qu'il a prononcé!

M. LE BARON DUFOUR. — Qu'il commence par rendre s comptes! Il faut rendre ses comptes avant d'avoir droit de traiter les autres de voleurs! (*Applaudissements à droite.*)

M. GAMBETTA. — Mes comptes sont rendus, Monsieur!...

A droite. — Non! non!

A gauche. — Si! si!

M. GAMBETTA. — Je les ai rendus...

A gauche. — Ne répondez pas, ce n'est pas la peine!

M. GAMBETTA. — ... Et je les ai si bien rendus, que je défie vos ministres et vos protecteurs de me faire un procès en reddition de comptes. (*Applaudissements à gauche.*)

M. PAUL DE CASSAGNAC. — M. Gambetta a-t-il retiré le mot qu'il a prononcé, Monsieur le président?

M. LE PRÉSIDENT. — Le mot a été retiré purement et simplement.

M. GAMBETTA. — Oui, je l'ai retiré purement et simplement.

M. BARCILON. — Ce n'est pas là une rétractation suffisante!

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, je vous engage à faire silence.

M. GAMBETTA. — Je disais, Messieurs, que la minorité qui s'est emparée du pouvoir, le 16 mai, avait usé et abusé de toutes les ressources dont dispose le pouvoir central dans ce pays pour forcer la France à se démentir; que ce démenti n'était pas venu et que, bien au contraire, la France, affirmant une fois de plus sa volonté énergique de défendre et développer les institutions républicaines, a voulu y ajouter quelque chose de plus, la condamnation nette et précise de la politique personnelle, la condamnation nette et précise de la persistance et de l'obstination d'hommes qui ne sont

pas républicains, mais les adversaires du parti et des intérêts républicains, à se perpétuer au pouvoir, à enlacer le chef de l'État, à l'égarer en lui rappelant sans cesse de prétendus engagements, dont on ne vous a jamais révélé ni l'existence, ni le texte, ni surtout la légitimité... (*Applaudissements à gauche*) à exploiter, contre la volonté de la nation, je ne sais quel fantôme de péril social, de doctrines radicales, de doctrines socialistes, d'hypothèses chimériques, dont on ne trouve le détail et la rédaction que dans les feuilles stipendiées et sous la plume des écrivains du ministre de l'intérieur. (*Nouveaux applaudissements à gauche.*)

N'est-ce pas la vérité, Messieurs? N'avons-nous pas vu répandre dans toutes nos communes, afficher sur les murs...

A droite. — Ah! voilà!

M. Gambetta. — Comment nommerai-je ce dégoûtant pamphlet, comment le qualifierai-je, ce pamphlet immonde? (*Vifs applaudissements à gauche. — Protestations à droite.*) Oui, immonde!... qu'on couvre et qu'on défend devant les tribunaux, et qu'on passe sous silence ici, parce qu'on ne saurait supporter l'explosion de l'indignation de la Chambre tout entière, car vous vous associeriez tous, Messieurs, à cette indignation, comprenant qu'il s'agit de protéger l'indépendance et la dignité des membres de cette assemblée, quels qu'ils soient?

Ah! il faisait beau, tout à l'heure, entendre M. le duc de Broglie déplorer, avec une voix dont les larmes épuisaient presque la vigueur, qu'on l'eût insulté dans son honneur, qu'on se fût attaqué, dans les polémiques, non seulement à l'homme politique, mais à l'homme privé, qu'on eût répandu sur lui et sur d'autres grands personnages de l'État je ne sais quelles accusations injustes, diffamatoires et calomnieuses!

Il avait bien raison, mais le souci de sa propre dignité n'aurait pas dû, dans la campagne électorale, lui faire

perdre de vue qu'un gouvernement qui se respecte doit commencer par respecter ses adversaires... (*Assentiment à gauche et au centre gauche*), qu'un gouvernement qui a souci d'être un gouvernement conservateur — et nous sommes aussi bien que vous des conservateurs... (*Vifs applaudissements sur les mêmes bancs*) — ne doit jamais s'abaisser jusqu'à faire des fonctionnaires, jusqu'à faire de la presse gouvernementale, jusqu'à faire de l'Imprimerie nationale des instruments de diffamation et de calomnie publiques.

A gauche et au centre gauche. — Très bien! très bien!

M. Gambetta. — Voilà ce qu'il aurait dû penser.

Messieurs, je ne veux pas parler de moi : je sais que le moi est haïssable; mais, devant la commission d'enquête, je me réserve de faire traîner le tombereau des pamphlets infâmes qu'on a répandus sur mon compte dans toutes les circonscriptions de France. (*Approbation à gauche et au centre gauche.*)

Vous remarquerez que tous ces écrits ont été approuvés, publiés, estampillés par l'autorité; vous verrez les uns me représenter, dans les départements de l'Est, comme un agent prussien et un serviteur passif et inerte de l'ambition étrangère; les autres me représenter, dans les départements de l'Ouest, comme l'homme de la guerre à outrance et du camp de Conlie... (*Bruit à droite.*)

Quelques voix à droite. — C'est vrai!

M. Gambetta. — Ah! Messieurs, vous en êtes là, lorsque je vous fais saisir la contradiction qui existe dans ces infamies, vous en êtes là de ne pas me prêter votre attention et de vous laisser aller à des marques d'adhésion qui pourraient vous déshonorer si elles étaient sincères! (*Applaudissements à gauche et au centre gauche. — Rumeurs à droite.*)

M. Paul de Cassagnac. — Comment! si elles étaient sincères? Monsieur le président, nous ne pouvons pas tolérer un pareil langage.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous ne savez donc rien tolérer des autres, monsieur ?

M. PAUL DE CASSAGNAC. — Cela n'est pas tolérable ! Réprimez-le, Monsieur le président, ou nous userons de représailles !

M. GAMBETTA. — Et croyez-vous qu'elle soit bien sincère et bien loyale, cette politique au moyen de laquelle on étale sur tous les murs de la dernière commune de France des affiches qui me représentent, moi, comme l'antagoniste du maréchal de Mac-Mahon, classant sous une épithète alternative les candidats officiels et les candidats républicains, les uns dévoués au maréchal, les autres à Gambetta. Ce sont là des procédés puérils et révoltants, puérils parce qu'ils indiquent la pauvre idée que vous vous faites d'un homme d'honneur et d'un homme politique, révoltants parce qu'ils donnent la triste mesure de ce dont vous êtes capables vous-mêmes. (*Vifs applaudissements au centre gauche et à gauche.*)

Oh ! Messieurs, loin de moi la pensée de jamais me prévaloir de cette sorte d'exaltation besogneuse qui a été faite de ma propre personne par des adversaires déclarés ! Non, non, un tel plébiscite ne pouvait pas se faire ! Je n'en réclamerai ni l'honneur ni l'indignité. Républicain avant tout, je sers mon parti non pas pour l'asservir ou le compromettre, mais pour faire prévaloir, dans la mesure de mes forces, de mon travail et de mon intelligence, ses idées, ses aspirations et ses droits ! (*Les membres de tout le côté gauche et du centre gauche de la Chambre se lèvent et accueillent les dernières paroles de l'orateur par plusieurs salves d'applaudissements.*)

Parmi les collègues que nous avons perdus, que nous avons laissés sur le champ de bataille où vous avez épuisé vos armes les plus perfides, il en est, comme M. Victor Lefranc, comme M. Beaussire, — je pourrais en nommer d'autres — il en est contre les-

quels on a soutenu une lutte acharnée pour établir qu'ils étaient dans une solidarité absolue et complète avec moi.

Notre parti, à coup sûr, est grand, immense; il n'a pas la prétention de n'avoir pas des nuances, des dissidences, des variétés, car on n'y est pas soumis à une compression uniforme : chacun y a sa manière propre de servir le pays et d'interpréter le programme républicain. L'important, c'est que tout le monde soit debout au jour du danger et au jour de l'action commune, chacun conservant son individualité, sa physionomie, sa liberté d'examen et de conduite. (*Applaudissements prolongés à gauche et au centre gauche.*)

On dit que l'union ne peut pas exister parmi nous, parce que nous représentons plusieurs Républiques, parce que nous sommes des républicains d'origines diverses.

Ah! Messieurs, je croyais que vous aviez fini par renoncer à ces sophismes, à ces paradoxes usés que vous avez colportés de tribune en tribune depuis 1871 sans réussir à tromper la France. Je croyais que vous compreniez que le parti républicain pouvait avoir des aspirations différentes, mais que, à l'extrême gauche comme au centre, on savait qu'il fallait s'incliner devant la volonté nationale, devant la loi de la majorité... (*Applaudissements au centre gauche et à gauche*) on savait qu'il fallait s'astreindre à ne demander que le progrès et que les réformes que pouvaient supporter l'état de nos mœurs, l'état des dispositions de l'esprit public. Si nous sommes unis d'une façon indissoluble, d'une façon irréfragable, si aujourd'hui vous ne voyez pas entre nous les nuances qui nous séparent, cela tient à ce que le pouvoir est aux mains de l'ennemi et que nous ne pouvons pas nous diviser devant ceux qui se sont mis en révolte contre la volonté de la France. (*Applaudissements à gauche et au centre.*) Mais rassurez-vous. Vous ne verrez jamais dans le parti républicain

ces divisions violentes qui firent autrefois sa perte ; non, peut-être pourra-t-on distinguer entre nous, peut-être différerons-nous sur des solutions plus ou moins prochaines, plus ou moins opportunes, mais on saura toujours... (*Rumeurs à droite*) — est-ce que, par exemple, vous n'auriez pas de divisions entre vous, Messieurs? (*Rires approbatifs à gauche*) — mais on saura toujours faire ce qui se fait dans les pays libres, on saura dégager la résultante qui devient la loi de l'État et sort du consentement des majorités. La majorité fait loi. Vous disiez hier qu'il y avait quelque chose au-dessus de la loi, que c'était la conscience nationale; eh bien, Messieurs les ministres, je vous rappelle au respect de l'une et de l'autre. (*Bravos et applaudissements à gauche et au centre.*) Messieurs, où en sommes-nous ? La France a été consultée, dans des conditions sur lesquelles je ne veux pas revenir, et que jugera l'enquête avec les conséquences et les éventualités qui en peuvent sortir et dont vous paraissez vous accommoder si gaiement. Je dis que la France a prononcé, et qu'aujourd'hui la minorité qui a été vaincue se conduit comme si elle était la majorité.

A gauche. — C'est cela ! Très bien ! très bien !

M. Gambetta. — Je dis qu'il est inutile de nous faire ici de la métaphysique, de cette métaphysique sophistique dans laquelle vous comparez la République américaine avec la République française, vous servant tour à tour des arguments tirés du régime de la monarchie constitutionnelle ou de la République fédérale, contre quoi? contre la Constitution, et, comme vous le disiez dans un moment de sincérité qui ne trompe jamais, contre vos vrais adversaires, les républicains, cela vous a échappé. (*Applaudissements à gauche.*)

Eh bien, Messieurs, tranchons d'un mot cette difficulté.

Le suffrage universel est tout dans ce pays ; il est le

maître. Quand on le consulte, tout le monde doit s'incliner, car il n'y a pas, j'imagine, deux souverainetés nationales pour pouvoir faire appel de l'une à l'autre; il n'y a pas deux suffrages universels pour pouvoir faire appel de l'un à l'autre; il n'y a pas deux lois, et, pour vous plaire, je répéterai la forte parole de Bossuet : « Il n'y a pas de droit contre le droit. » Or, vous n'êtes que des serviteurs insurgés contre le droit. (*Applaudissements à gauche.*)

Mais, Messieurs, on fait une équivoque : on vient nous parler, avec des formes de langage empruntées à la numération la plus élémentaire, on vient nous parler de la théorie de deux contre un. Cela ne vaut pas l'honneur d'une discussion publique. Deux contre un, cela n'a aucun sens. Le pouvoir, en France, est organisé constitutionnellement, cela est vrai. Il y a deux Chambres, et j'ai contribué à les faire établir, et je contribuerai contre vous, qui en compromettez l'avenir et le principe, à les faire respecter. (*Bravos et applaudissements prolongés à gauche et au centre.*) Il y a deux Chambres, c'est le Parlement; il y a le pouvoir exécutif, qui n'est même pas un pouvoir proprement dit, si vous y regardez de près, quoiqu'il ait des privilèges et des prérogatives que je ne discute pas, que je respecte et que je vous accuse de dénaturer et de perdre. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

Eh bien, tous ces pouvoirs se meuvent dans la Constitution, ils se meuvent aussi dans une atmosphère qui les enveloppe tous : le suffrage universel. (*Très bien! très bien!*) Ils ne sont pas des pouvoirs propres, isolés, qui aient germé dans une nuit, qui aient une autonomie, une existence personnelle distincte de la nation.

Non! non! Voulez-vous leur vrai nom? Ce ne sont pas des pouvoirs, ce sont des organes du suffrage universel. (*Salve d'applaudissements au centre et à gauche.*)

Ils sont fondés, ces pouvoirs, pourquoi faire? Est-ce pour servir ou pour contrarier la nation? Pourquoi sont-ils établis? Est-ce pour obéir à la nation ou pour lui résister?

Ont-ils été établis pour garantir l'ordre et pour assurer la paix sociale, ou bien pour amener la discorde et peut-être la guerre civile? (*Bravos et applaudissements.*)

Qu'on réponde, et qu'on nous fasse grâce de ces fictions et de ces finesses. Ah! vous aviez raison aussi en prononçant un autre mot qui vous est également échappé, quand vous avez dit que toutes les dissidences qui existent entre nous proviennent peut-être d'une manière fort différente de comprendre la société française. Je vous ai interrompu à ce moment pour vous dire : « Oui! parfaitement! c'est là qu'est la dissidence en effet. » Elle tient à ce que vous êtes resté, en dépit de la transformation qui s'accomplissait autour de vous, en dépit de ce flot montant de la démocratie qu'il vous appartenait de régler, d'éclairer et de diriger, en dépit du progrès des mœurs publiques, en dépit de l'intérêt national, en dépit de la situation tristement inférieure qui est faite à la France depuis ses désastres, la dissidence tient à ce qu'en dépit de tout cela vous êtes resté un ennemi de la démocratie, un aristocrate! (*Salve d'applaudissements et bravos prolongés à gauche et au centre.*)

Messieurs, ce n'est pas que je veuille prononcer un mot de nature à réveiller des souvenirs que je considérerais comme funestes. Non, je ne suis pas un homme qui s'attache à distinguer entre les classes; je ne pousserai jamais à une politique de classes, à une politique de divisions et de conflits entre mes concitoyens (*Très bien! très bien! au centre et à gauche*), mais je suis un homme de mon temps et vous n'êtes plus un homme de votre temps, et vous êtes en train de perdre la tradition qui fut l'honneur et la gloire de votre maison,

de savoir être de son temps en restant toujours ferme et fier. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

Vous vous êtes donné le facile plaisir d'apporter ici, avec votre élégance de grand seigneur (*Rumeurs à droite*), des épigrammes longuement préparées; mais il y a une chose que vous ne nous avez pas dite, une chose sur laquelle vous avez gardé le silence prudent de votre prédécesseur Conrart de l'Académie française. (*Oh! oh! à droite.*) Vous n'avez rien dit pour expliquer comment il se fait que M. le duc de Broglie, président du conseil, garde des sceaux et ministre de la justice, procédant sous la République à des élections pour avoir l'opinion du pays, s'est fait l'exécuteur des volontés du parti bonapartiste (*Rires approbatifs au centre et à gauche. — Exclamations à droite*), empruntant à ce parti ses plus détestables procédés, essayant de se faire un nom parmi les plus habiles opérateurs électoraux du Bas-Empire. (*Nouveaux rires d'approbation.*)

M. le duc de Broglie, qui n'avait jamais cessé jusqu'en 1870 d'attaquer, de critiquer — si elle avait pu être diffamée, il l'aurait diffamée — la candidature officielle, M. le duc de Broglie, en un jour, en une heure, a brûlé tous ses anciens dieux; il a volontairement oublié tout ce qu'il a écrit de pages charmantes, fines, sensées, presque prophétiques; il a jeté tout cela de côté, pour servir la coalition bonapartiste. (*Applaudissements et rires approbatifs au centre et à gauche.*) Écoutez ce qu'écrivait ce polémiste acéré, à la veille presque de nos désastres, sur la candidature officielle. J'en ai là un gros recueil qu'il est devenu assez difficile de se procurer; on en fera probablement plus tard une édition *ad usum imperatoris,* s'il vous doit son retour... (*Rires et applaudissements à gauche et au centre.*)

Eh bien! voici ce qu'écrivait M. de Broglie, dans un article qui fut depuis mis en brochure et qui parut dans le *Correspondant* de l'année 1868. Je pourrais faire des citations nombreuses, on m'en a donné

l'exemple, mais je n'en ferai qu'une et je pense que M. le président du conseil ne le trouvera contraire ni à sa légitime réputation d'écrivain ni à la politesse qu'il désire tant voir régner dans nos débats : voici ce qu'il disait :

« Le passé nous répond de l'avenir, et nous savons d'avance comment, avec des mandataires choisis dans la catégorie officielle, toutes choses couleront en douceur. Nous voyons d'ici la guerre déclarée à la Prusse. »

C'était le coup d'œil de l'homme politique, le coup d'œil du patriote inquiet et clairvoyant.

« Nous voyons d'ici la guerre déclarée à la Prusse, par suite à l'Allemagne, peut-être à l'Europe entière, avec l'assentiment passif d'une majorité gémissante qui contera tout bas ses regrets aux couloirs du palais législatif. (*Mouvement.*)

« Mais si la France, » — on était à la veille des élections de 1869, et si ces conseils eussent été suivis, peut-être ne serions-nous pas, nous, au lendemain des ruines de 1870 — « mais si la France, instruite par l'expérience ou réveillée par une crainte salutaire, se met à la fin en tête que c'est son droit de faire la paix ou la guerre comme elle l'entend, puisque l'une et l'autre se font à ses dépens, de voter réellement l'impôt puisqu'elle le paie, et l'emprunt puisque c'est son épargne qui le remplit et son crédit qui l'assure, alors elle n'a qu'un moyen, mais il est très simple, de rentrer tranquillement en possession de ces droits essentiels à une nation digne de ce nom. »

Nous en recauserons au budget, si vous êtes là. (*Sourires.*)

« Elle n'a ni révolution à faire, ni même une ombre de changement à apporter aux institutions existantes. Il lui suffit de désigner des représentants qu'aucun engagement n'empêche d'opposer à une parole tombée du trône un *non* respectueux mais ferme. Assez de

mandats de confiance suivis de votes de complaisance ! L'heure est venue de vouloir et de savoir. Qu'elle s'y prenne cette fois à temps pour ne pas livrer à des mains liées ou défaillantes son argent avant qu'on le dépense, son sang avant qu'on le verse. » (*Bravos et applaudissements au centre et à gauche.*)

Messieurs, si désagréables que puissent être pour M. le duc de Broglie les applaudissements de ses adversaires, vous les lui devez; et s'il m'était permis d'exprimer un regret, je dirais que je regrette hautement que ce langage si juste, si ferme, si patriotique, si digne de la légitime ambition d'un homme d'État, ne soit pas tenu aujourd'hui par celui-là même qui l'a tenu en 1868. Je ne sais ce qu'il adviendra de votre résistance insensée, de vos combinaisons, de votre lutte désespérée contre la volonté nationale, mais je sais qu'un jour viendra où vous regretterez pour vous et pour vos enfants d'avoir démenti des sentiments si élevés et si dignes du nom illustre que vous portez. (*Assentiment au centre et à gauche.*)

Quant à l'affirmation que M. le président du conseil a produite à cette tribune, à savoir que liberté pleine et entière a été laissée à tous les fonctionnaires, qu'on s'était contenté d'user de moyens légaux pour la répression du colportage et des fausses nouvelles, c'est là une question que je renonce à traiter, et je n'en veux dire qu'un mot. Je veux vous faire connaître comment on écrivait à certains fonctionnaires, quelles instructions on leur donnait et quelles effroyables..... je n'ose pas me servir des mots justes, ils me feraient rappeler à l'ordre (*Sourires à gauche*)... quelles imputations coupables on laissait se répandre contre la majorité dissoute.

Voici ce que je lis dans deux circulaires confidentielles, c'est vrai, mais dont je pourrai remettre les originaux à la commission d'enquête, et qui évidemment ne sont pas uniques dans leur genre. Messieurs,

quelle que soit la résolution de M. Baragnon de ne pas laisser obéir les fonctionnaires, quelle que soit celle de M. le duc de Broglie de décliner notre compétence, patience, nous arriverons au but, nous trouverons la vérité, nous trouverons la présence de votre action et de vos efforts de minorité oppressive contre la majorité du pays; en attendant, voici un des rayons épars de ce grand soleil que nous voulons allumer sur vos têtes. (*Mouvements en sens divers.*)

« Gendarmerie, 14e légion, Ille-et-Vilaine. — Confidentielle.

« Messieurs, au moment des élections, il est indispensable que vos sous-ordres soient mis au courant de la situation politique par vous, et d'après l'exposé ci-dessous qui me paraît la résumer.

« L'élection est un choix à faire entre les 363 avec Gambetta pour chef, et les conservateurs avec le maréchal de Mac-Mahon à leur tête. Quelle que soit l'honorabilité de l'un des 363, il représente la cause du libéralisme outré... (*Mouvement à gauche*), de la République dans toutes ses conséquences... » — et voici ces conséquences — « ... avec la suppression de l'armée et de toute force répressive. » (*Exclamations à gauche et au centre.*)

Messieurs, voilà ce que l'on répand dans les rangs du corps le plus méritant, le plus nécessaire, le plus utile, le mieux recruté, et qui devrait être le plus sévèrement tenu à l'écart de nos querelles politiques. On dit à ces braves gens et on les charge de répandre cette autre vérité que les 363 et le parti républicain sont partisans de la suppression de l'armée et de toute force répressive. Il me serait facile, Messieurs, d'établir le contraire si j'avais à prouver l'évidence...

A gauche. — Ce n'est pas nécessaire.

M. Gambetta. — Il me serait facile de dire, en présence de M. le ministre de la guerre qui est là, en présence de celui qui l'a précédé et de ceux qui vien-

dront après et qui ne trouveront pas de différences dans notre conduite, il me serait facile d'établir, si cela était nécessaire, à quel point est coupable et criminelle cette indigne suggestion..... Je dis criminelle, Messieurs, parce qu'elle nous présente comme les ennemis de ce qui reste de l'existence nationale; je dis criminelle, parce que ce que l'on veut, en écrivant à des agents inférieurs de pareilles instructions, c'est aliéner à la majorité républicaine un concours énergique, des sympathies qui lui sont acquises. (*Bravos à gauche et au centre.*)

Messieurs, sous cette perfidie qu'on répand pour arriver à surprendre la bonne foi des légionnaires de tous grades, quelle pensée se cache? C'est la pensée néfaste, horrible à toute époque, plus horrible encore aujourd'hui où la tentative d'un coup de force contre la loi et la majorité serait la préface de la disparition de la France (*Applaudissements à gauche et au centre.*)... je dis qu'on saisit là sur le fait, non pas, comme vous le disiez, une discussion politique, non pas une dissidence entre adversaires, mais on saisit sur le fait la pensée de conspirateurs, la pensée d'ennemis éhontés de la paix civile et de l'avenir de la patrie. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

J'ai là une autre circulaire qui est encore plus odieuse.

Est-ce qu'il n'est pas nécessaire, sans empiéter sur aucun pouvoir, qu'une grande enquête ait lieu; que les représentants du suffrage universel mettent à jour et à nu toutes les pratiques, toutes les menées, toutes les calomnies, tous les abus, tous les actes arbitraires que l'on s'est permis pendant cette campagne; qu'ils dénoncent à la justice régulière — et par là ils n'empiéteront pas sur le pouvoir judiciaire — les faits qu'ils auront reconnus; et que, s'inspirant des plaintes du pays et de l'instruction qu'ils auront faite eux-mêmes, ils donnent à la conscience nationale, dont nous

sommes les gardiens sévères, cette satisfaction que, pour avoir détenu le pouvoir et en avoir usé en foulant aux pieds toute vérité et toute équité, vous n'êtes pas au-dessus des châtiments des lois? (*Applaudissements prolongés à gauche et au centre.*)

C'est dans cette pensée criminelle dont je vous parlais que l'on a dit à ces agents inférieurs que les candidats républicains voulaient supprimer la solde de la gendarmerie, que ce serait une trahison s'ils n'empêchaient pas les candidats républicains de passer. Mais je glisse sur ces infamies; il ne saurait me convenir de m'étendre plus longtemps sur ce sujet.

M. LE GÉNÉRAL BERTHAUT, ministre de la guerre. — Je demande la parole. (*Mouvement.*)

M. GAMBETTA. — Messieurs, nous voulons que tous les excès de pouvoir auxquels vous vous êtes laissé entraîner ou dont vous avez recommandé l'exécution à vos agents soient examinés; nous le voulons parce qu'il est nécessaire que dans ce pays le suffrage universel, que les minorités factieuses paraissent disposées à dénaturer et à opprimer, ne manque pas de défenseurs; nous le voulons parce qu'il est nécessaire que la majorité soit véritablement une majorité, qu'elle ait raison des résistances illégitimes, des résistances illégales que lui oppose une minorité de coterie.

Quant à moi, je crois qu'en décrétant cette enquête, vous n'empiétez pas sur le pouvoir législatif, qui exige le concours des deux Chambres, parce que vous ne changez ni ne modifiez aucune loi : vous n'empiétez pas sur le pouvoir judiciaire, parce que ce n'est pas vous qui prononcerez les peines, pas plus que vous ne procéderez à l'instruction des faits judiciaires : vous saisirez de vos légitimes griefs l'autorité de droit commun. (*Vif assentiment à gauche.*)

Vous n'empiéterez pas davantage sur la juridiction du Sénat. Le Sénat a ses attributions; elles sont assez hautes pour qu'il s'y renferme. Mais la Chambre des

députés, investie de la prérogative — souveraine, celle-là — de constituer son propre corps politique en dehors de toute autre juridiction, n'est-elle pas le seul juge de ce qu'il convient de faire, soit au point de vue de la vérification des pouvoirs, soit au point de vue de la recherche des délits, soit au point de vue des méfaits politiques que la campagne électorale a révélés? (*Très bien! à gauche et au centre.*)

Restons donc exclusivement dans nos attributions les plus certaines, et ceux qui nous les contesteraient au bénéfice du pouvoir exécutif feraient acte de despotisme, ceux qui nous les contesteraient au bénéfice de la Chambre haute feraient un acte de confusion. Ils commettraient cette confusion de pouvoirs qu'on nous reproche si souvent, à nous qui ne voulons être qu'une partie du pouvoir, mais une partie légitimement investie du droit de défendre les attributions qui lui appartiennent dans l'État. Quand on nous représente comme marchant à une confusion des pouvoirs, je dis que l'on cherche à tromper, par la violence des mots, en dépit de la clarté des principes, les esprits timides et ignorants.

Messieurs, pensez-y bien, ce qui ne serait pas un jeu de mots, ce serait qu'on adoptât la théorie de messieurs les ministres, théorie qui consiste à faire du Sénat une sorte de pouvoir supérieur au suffrage universel lui-même, ayant le droit de s'ingérer dans les actes qui tiennent à votre propre Constitution, qui tiennent à la défense de la moralité et de la dignité des élections, qui tiennent au principe de la responsabilité ministérielle.

Si le Sénat, que je suis bien loin d'accuser de cet excès d'ambition, qui peut-être se trouvera un de ces jours le premier intéressé à barrer la route à vos entreprises, si le Sénat s'arrogeait un pareil droit de reviser les élections du suffrage universel, de déchirer les titres de la Chambre des députés, après que le

conflit a été soumis au pays et résolu par lui, alors le Sénat ne serait plus une Chambre haute : ce serait une Convention ; il serait cette Convention dont vous parlez tant, et parce que ce serait une Convention blanche, ce ne serait ni la moins redoutable, ni la moins criminelle. (*Applaudissements prolongés à gauche.*) Mais, Messieurs, j'ai confiance. Je me rappelle parfaitement dans quelles circonstances ce Sénat a été créé. Je sais par quels hasards, par quel jeu cruel de la mort, la majorité a pu s'y déplacer au profit de nos adversaires naturels. Je sais toutes ces choses. Il en est une autre que je sais également : c'est que le Sénat, comme la Constitution elle-même, est sorti d'un éclair de patriotisme. Je connais les hommes qui ont fait cette Constitution, à laquelle vous ne vous êtes ralliés qu'à la dernière heure pour l'exploiter et la retourner contre la France ; ceux-là, je les adjure, et comme conservateurs, et comme parlementaires, et comme libéraux, et comme patriotes, de prendre en main une dernière fois et le soin de leur propre cause et le soin de la cause de la liberté. Je les adjure, il en est temps encore, de faire justice de cette politique qui vient dire ici qu'elle avait donné sa démission, et qui l'a reprise. Arrière ces défaites! La vérité, c'est que vous vous cramponnez au pouvoir ; la vérité, c'est que vous n'hésitez pas à perdre celui-là même dont vous exploitez le point d'honneur contre son devoir constitutionnel, — et vous n'hésitez point pour sauver quelques heures de cette domination dont vous n'avez pas l'ambition, mais dont vous avez la gloutonnerie! (*Applaudissements et bravos prolongés à gauche et au centre gauche. — L'orateur, en remontant à son banc, reçoit les félicitations de ses collègues.*)

DISCOURS

Prononcé le 18 septembre 1878

A ROMANS

Mes chers concitoyens,

Avant d'entrer dans les explications que je me propose de dérouler devant vous sur la politique intérieure de notre pays, je vous dois un mot de remerciement pour l'accueil que vous m'avez fait à l'entrée dans votre ville, mais aussi un mot d'excuse pour la longueur de l'attente qui vous a été imposée. J'ai été très touché et, en même temps, très contrarié d'apprendre que vous m'attendiez dans cette salle, alors que je ne pouvais pas me rendre immédiatement à vos désirs; mais, comme on vous le disait tout à l'heure, les forces humaines ont une limite, et cette limite, je l'avais touchée. J'avais donc besoin de quelques instants de repos. J'espère qu'à force d'efforts des deux côtés, vous par votre attention et moi par la volonté énergique que j'ai de vous donner, à vous comme à ceux qui liront mes paroles, des explications absolument franches et complètes, il ne restera, sur ce que j'appelle la seconde phase du parti républicain, ni un doute, ni une équivoque, ni une ambiguïté.

Messieurs, il y a sept ans, nous ouvrions dans ce

pays une campagne de propagande, une campagne de démonstration, au lendemain de désastres sans nom qu'avaient attirés sur nous, — il ne faut jamais l'oublier, — le despotisme d'un seul, mais aussi la défaillance de tous. (*Mouvement.*) La France, désemparée, sans guide, sans ressources, sans aucun de ces leviers puissants qui, à un moment donné, permettent de soulever le monde, la France s'était livrée, je ne dirai pas au désespoir, mais certainement à l'abandon d'elle-même. Elle avait nommé, vous savez dans quelles terribles épreuves, dans quelles angoisses, dans quelles incertitudes, au milieu de quel trouble, une Assemblée qui ne ressemblait qu'à l'ancien régime, mais qui ne ressemblait pas à la France. (*Vive adhésion.*)

Aussitôt réunie, cette Assemblée manifesta les sentiments qui l'agitaient. Elle fit part à la France, épouvantée, de conceptions politiques qui avaient la prétention de la ramener plus d'un siècle en arrière et de rayer d'un trait toutes les conquêtes de notre immortelle Révolution. Ah! ce jour-là la France comprit la faute qu'elle avait faite; elle se remit dans la vraie ligne de la tradition; et, dès les mois de mai et de juillet 1871, la France protestait, par ses élections municipales et par les élections législatives partielles, de son ferme dessein de mettre un terme au mandat de l'Assemblée nationale. (*Applaudissements.*)

C'est alors, Messieurs, que, loin de nous attaquer au principe du suffrage universel qui venait de nous donner tort, nous nous retournâmes vers lui, nous entreprîmes de le ramener au sentiment de ses droits et de ses devoirs, nous recueillîmes les paroles d'un homme qui était déjà à la veille de cette conversion que j'ose qualifier de sublime, qui lui faisait abjurer toutes les idées d'un passé désormais condamné pour ne voir que la France de l'avenir, — de M. Thiers, qui, au nom du patriotisme et de la raison, lançait

non seulement son ancien parti, mais l'opinion générale dans la direction d'un gouvernement libre et républicain par la démocratie.

Ce jour-là, Messieurs, M. Thiers prononça un mot que nous recueillîmes; il dit à la France livrée aux partis déchaînés les uns contre les autres, aux partis inexorables et impitoyables : « Le parti qui finira par triompher et gouverner, ce sera le parti le plus juste et le plus sage. » Messieurs, l'épreuve est faite. Depuis sept ans, grâce à la sagesse, à l'esprit de prévoyance et de justice du parti républicain, la France et le parti républicain ne font plus qu'un, et la parole prononcée par M. Thiers s'est réalisée dans les faits, dans les lois et dans les aspirations de la conscience publique. (*Bravos et acclamations.*)

Eh bien, Messieurs, qu'avons-nous dit à cette époque? Nous avons dit qu'il y avait quelque chose que nous mettions au-dessus du pouvoir : c'était la défense des droits et l'exercice du contrôle de la souveraineté nationale. Il y a là, disions-nous, une tâche qui est supérieure à toutes les ambitions, que ce soient des ambitions personnelles ou des ambitions de partis : c'est de démontrer à la France qu'il est absolument nécessaire que la démocratie soit un parti de gouvernement, qu'elle soit un parti d'ordre et de consolidation, parce qu'elle est le seul parti en état de régénérer la France, de lui rendre son rang, de la faire prospère et puissante à l'intérieur et de lui redonner les sympathies du monde.

Alors nous avons essayé de tracer non pas un programme, — je me défie des programmes, — nous avons tracé une méthode à suivre, nous avons dit : On nous a condamnés à bien des difficultés et même à bien des dangers; nous affronterons les uns et nous résoudrons les autres; à quel prix? en nous astreignant à une ligne de conduite parfaitement nette et parfaitement suivie. On nous parle d'un septennat;

commençons notre épreuve, faisons une étape de sept ans. Nous garderons, pendant sept ans, tous les postes électifs que nous avons occupés et relevés depuis le mois de juillet 1871, et nous attendrons la fin de ce qu'on a appelé le septennat, — septennat qui d'ailleurs n'existe plus aujourd'hui, car il s'est transformé par un acte de la volonté nationale. Et nous avons suivi la ligne de conduite que nous nous étions tracée, d'une façon graduelle, sériée, ainsi que l'attestent tous les actes du parti républicain aussi bien dans les Chambres qu'en dehors des Chambres. (*Vive approbation.*)

De cette conduite politique il est résulté ceci, qu'un jour les partis coalisés dans un suprême effort, et conduits par celui d'entre eux qui les conduit toujours, par celui qui est leur lien commun, qui est leur chef naturel, par celui qui est leur seule puissance, tous ces partis, sous le guidon et la bannière du cléricalisme, ont tenté un retour offensif contre les forces de la démocratie gouvernementale. Et il est arrivé que la France, éclairée sur ce qu'elle voulait, rassurée sur ses intérêts, connaissant son lendemain, confiante dans les hommes qu'elle avait chargés de ses affaires, frémissante sous son armure, mais invulnérable, a résisté — et pourquoi? Ne me le demandez pas, car c'est à vous qu'il faut reporter l'honneur de cette résistance; c'est vous, populations du Midi, vous, populations du Nord, vous, populations du Centre, qui, par votre sentiment de générosité et de sacrifice, par votre fermeté d'âme, par votre esprit de solidarité civique, par la confiance que vous avez eue les uns dans les autres, avez donné à vos représentants le sentiment de leur force en même temps que vous leur avez fait connaître l'étendue de leurs devoirs; c'est donc à vous que revient tout l'honneur. Mais qui êtes-vous donc, si ce n'est la France éclairée et consciente, c'est-à-dire le pays tout entier qui sait

ue, désormais, ce n'est que sous la démocratie qu'on ne court pas d'aventures et qu'on a l'ordre et la liberté? (*Salves d'applaudissements et acclamations prolongées.*)

Eh bien, Messieurs, de cette victoire qui était due à la France, qui était le fruit de sa sagesse et des cruelles expériences qu'elle venait de faire sous le double coup de l'invasion extérieure et du joug intérieur de ses plus cruels ennemis, — de cette victoire, qu'a-t-on fait et que convient-il de faire?

Voilà la question que je voudrais examiner devant vous, pacifiquement, mais complètement.

Messieurs, la Constitution, telle qu'elle est sortie des débats des Chambres, des nécessités du moment, du besoin d'en finir avec une situation qui exaspérait la France, qui la condamnait à la plus cruelle des conditions, à la condition de ne jamais savoir ce qu'on ferait d'elle le lendemain, — cette Constitution que je n'ai pas à critiquer, que je n'ai pas non plus à protéger dans toutes ses parties, — cette Constitution est la loi de la France, elle s'impose au respect de tous ceux qui l'appliquent comme de tous ceux qui lui obéissent.

Dans cette Constitution, il est bon cependant de se demander ce qu'il y a de perfectible, et ce qu'il y a, au contraire, d'immuable. Ce qu'il y a d'immuable, c'est la constitution de la République; ce qu'il y a de perfectible, c'est l'équilibre des pouvoirs. Eh bien, je suis de ceux qui pensent que le moment n'est pas venu de toucher à cette Constitution; je suis de ceux qui pensent qu'elle a déjà suffisamment prouvé sa valeur en nous protégeant efficacement contre les criminels desseins de ceux qui appelaient la force pour renverser l'édifice élevé par la nécessité publique.

Mais, à côté de cette partie que je considère comme immuable, il y en a d'autres qui doivent recevoir et

du temps et de la volonté publique des perfectionnements nécessaires.

On a parlé dernièrement, et je crois qu'on a jeté dessein dans le public des inquiétudes que ceux-mêmes qui les répandaient ne partageaient pas, — on a parlé de l'instabilité du pouvoir présidentiel. Il y a être procédé à un renouvellement sénatorial, et c'est là l'occasion, le prétexte attendu pour répandre encore l'incertitude et renouveler une manœuvre qui, cependant, n'a pas déjà si bien réussi. On cherche à ébranler l'opinion des électeurs particuliers qui doivent procéder aux élections des sénateurs en leur disant que, si leurs votes se dirigeaient dans le sens de l'affermissement des institutions républicaines, le magistrat chargé de garder la Constitution et de la défendre se déroberait à son mandat et laisserait le siège vide.

Eh bien, Messieurs, il y a dans ces paroles, — et je m'en expliquerai franchement, — ou un calcul ou une défaillance. Si c'est un calcul, il ne peut pas porter, car la France sait bien qu'avec les mandataires vigilants qu'elle s'est donnés, qu'avec l'organisation de la majorité parlementaire, qu'avec l'organisation des conseils généraux, il n'y a absolument rien à craindre au sujet de la vacance et de la transmission du pouvoir. Et je puis vous dire, croyant être autorisé à le faire, que si une idée aussi inconstitutionnelle, mais enfin qui est du domaine du caprice, venait à se produire, il ne s'écoulerait pas un intervalle d'une heure entre la retraite et le remplacement. (*Très bien! très bien! — Applaudissements.*)

Non, il ne s'écoulerait pas un intervalle considérable, parce que, grâces en soient rendues au désintéressement et à la générosité de ce noble parti républicain, je sais, j'affirme que le successeur serait désigné et qu'il ne rencontrerait nulle part de compétitions personnelles. (*Nouveaux applaudissements.*)

Si c'était donc là un calcul, je crois en avoir fait justice. S'il s'agissait d'une défaillance, je crois qu'il y a moyen de se convaincre qu'elle ne se produira pas. Elle ne se produira pas parce qu'elle est contraire à ce que nous savons et que l'expérience pèse bien quelque chose. Elle est contraire aussi au devoir : oui, Messieurs, au devoir. Je ne mets rien au-dessus du fonctionnement de la Constitution, et quand un pouvoir, — je fais abstraction des personnes, — est constitué pour accomplir une tâche, il doit la poursuivre, — et ici j'applique l'expression dans son vrai sens, — jusqu'au bout. (*Rires et applaudissements.*)

Et savez-vous pourquoi? C'est que, quelle que soit l'opinion que tour à tour, dans le jeu du mécanisme républicain, nous pouvons arriver à professer pour telle ou telle personne, si nous voulons être des hommes de gouvernement, nous devons surtout rapprocher le caractère de la personne du caractère de la fonction; or, la fonction, le pouvoir est une chose légale, officielle, de laquelle nous avons le droit de nous préoccuper constamment, tandis que la personne est variable, indifférente et secondaire.

C'est pour cela qu'à l'heure où je parle, je vois un intérêt, qui ne peut échapper à aucun esprit politique, à ce que la Constitution reçoive sa consécration, à ce que le président exerce son mandat jusqu'à la dernière minute de son pouvoir, parce que je veux voir enfin, dans ce pays, l'autorité gouvernementale suprême, le pouvoir exécutif, après avoir parcouru toute la durée d'une charge légale, passer à un successeur sans émotion et sans trouble public.

Ah! retenez-le, Messieurs, nous n'aurons véritablement fondé la République sur le roc que le jour où nous pourrons répondre victorieusement à tous les fauteurs de restaurations monarchiques qui parlent de stabilité. Depuis un siècle, sauf le cas fortuit de Charles X succédant à Louis XVIII, jamais pouvoir

n'a été régulièrement transmis dans ce pays en vertu des lois à un successeur. Eh bien, ce que je veux voir, ce que j'appelle de tous mes vœux, ce à quoi j'adjure tous les bons républicains de consentir, faisant taire momentanément tout mouvement d'impatience, tout ressentiment, et même de légitimes aspirations, c'est le fonctionnement de la Constitution, c'est-à-dire le mécanisme républicain placé au-dessus de toutes les objections et de toutes les controverses, démontrant qu'enfin nous avons trouvé la vraie stabilité, celle qui se fait par la dévolution de la loi. (*Adhésion unanime et bravos.*)

Et quand vous aurez cet argument, quand vous pourrez dire qu'un président de la République mis au pouvoir par vos adversaires, installé par vos ennemis et n'ayant à coup sûr, au fond du cœur, rien de passionné pour nos institutions nouvelles (*On rit*), quand vous pourrez dire que ce président de République a complètement, pacifiquement, légalement, et aux applaudissements de l'opinion, rempli sa charge et qu'à l'expiration de ses pouvoirs la nation s'est trouvée tout naturellement, tout simplement, tout pacifiquement, passer d'un pouvoir présidentiel à un autre pouvoir présidentiel, Messieurs, non seulement pour la France, mais pour le monde entier, vous aurez fait la seule preuve qui existe du mouvement : vous aurez marché. (*Acclamations et longs applaudissements.*)

Ce que je désire, c'est qu'on mette un terme, dans les journaux gouvernementaux comme dans les journaux adverses, à cette polémique illusoire et ridicule qui consiste à rechercher ce qu'il adviendrait si le président de la République se retirait. Je dis, en me résumant, qu'il ne se retirera pas et que nous n'avons aucun intérêt à ce qu'il se retire.

Et maintenant, que devons-nous désirer, mais désirer avec le désir, de la foi qui agit et qui ne se lasse pas d'aller et de provoquer au prosélytisme et à la

propagande ? Nous devons désirer deux choses : d'abord des élections sénatoriales républicaines ; mais je n'ai pas à m'expliquer ici sur un pareil sujet, car si vous étiez chargés de pourvoir en partie au renouvellement du Sénat, je sais bien dans quelle fraction politique vous feriez vos choix. (*Rires d'approbation et applaudissements.*)

Mais la seconde chose sur laquelle je veux m'appesantir, c'est le dessin, — permettez-moi une expression encore plus familière, — c'est le crayon de ce que j'appellerai la deuxième étape du parti républicain.

Nous en avons déjà fourni une : les troupes, victorieuses, sont arrivées en haut de la position, sans fatigue ; elles sont pleines d'ardeur, elles ne demandent qu'à poursuivre la carrière ; mais n'étendons pas démesurément le champ de nos ambitions : sachons les limiter, c'est le moyen de les satisfaire. Nous allons donc dire en peu de mots ici ce qui, pour moi, n'est la réalisation définitive ni de vos principes, ni des miens, mais l'indication de ce qu'il y a de possible et de réalisable, l'indication de ce qui devrait être le mandat immédiat de ceux qui vont entrer au Sénat et des membres de la Chambre des députés.

Je voudrais donner ces indications, sauf à élever une controverse et une discussion générale ; car je suis, avant tout, un homme de liberté et de discussion, je n'ai la prétention d'imposer mes idées à personne, et qui serais-je pour avoir une semblable ambition et un pareil orgueil ? Mon unique orgueil, ma seule ambition, c'est de porter partout ce que je crois être la vérité et la sagesse et de demander qu'on veuille bien examiner ce que je propose, car je sais qu'entre esprits libres et loyaux c'est de ce choc de la discussion que jaillit la lumière, condition du progrès. (*Très bien ! très bien ! — Vifs et unanimes applaudissements.*)

Eh bien, je voudrais vous dire simplement ce qui,

dans un espace de sept ans, — dans cet espace de ne soumis à tous les accidents de la destinée humaine.— me semblerait devoir être touché et modifié, ce qu me paraît praticable, ce que je crois être la besogne à réaliser.

Mettons-nous en face de notre situation. Que nous faut-il? Ah! il nous faut toucher à bien des choses mais je ne suis pas pour y toucher comme des enfants ou comme des violents, ou comme des utopistes. Je suis l'ennemi de la table rase, je suis aussi l'ennemi des abus, mais je veux qu'on tienne compte du temps de la tradition et même des préjugés, car avant tout ils existent, ils sont une force, et on doit non pas les respecter, mais les étudier pour les dissiper, les faire disparaître, et ce résultat ne peut être obtenu qu'à la condition d'agir sans passion et sans emportement.

D'abord, nous avons une administration qui est en train de se refaire, qui s'épure tous les jours. Nous avons un ministère dont je ne dis que du bien, ce ministère qu'on représente aussi comme très fragile et très menacé, parce qu'il est, dit-on, très disparate et parce qu'il ne serait pas très actif. Je sais bien quelles vertus on peut souhaiter à un ministère, je ne suis pas contre le mieux, mais j'ai souvent entendu dire que le mieux était l'ennemi du bien, et j'attends, comme tout le monde, qu'il y ait une certaine coïncidence dans l'état de l'opinion pour réclamer les modifications dont la nécessité est sentie même par les plus intéressés. Pour moi, je reste, comme je le disais à Marseille le 14 décembre, un ministériel résolu et décidé. Mais l'administration devra être complètement républicaine, et elle le sera, parce que je ne pense pas qu'on soit d'humeur à tolérer bien longtemps en France ce spectacle d'un gouvernement voulu et acclamé par tout le pays et qui n'est contrarié que par ses fonctionnaires. (*Rires et marques unanimes d'approbation.*)

Cette réforme s'impose tellement que je m'en vourais de vous faire perdre votre temps et de perdre le ıien à vous en entretenir davantage. C'est, à propreıent parler, un lieu commun. On n'a qu'à visiter la 'rance pour recueillir partout les mêmes doléances, t il faudra bien qu'on fasse justice à l'unanimité de es griefs; non pas que je refuse de reconnaître qu'on ı beaucoup fait, mais que voulez-vous? plusieurs réacıions se sont accumulées sur nous, et l'on sait que messieurs les réactionnaires, qui se disent les hommes les plus désintéressés de la terre (*Rires*), avaient soigneusement accaparé toutes les places, les grandes, les moyennes, les petites, et, de plus, toutes celles qu'on avait créées tout exprès pour ces messieurs, qui forment la cohorte, il faut bien le dire, la plus tenace qu'on ait jamais vue de mémoire administrative. (*Hilarité générale. — Applaudissements.*)

Mais c'est là, permettez-moi de le dire, le côté simple et relativement facile de la politique intérieure. Les autres problèmes, les autres entreprises, les autres réformes sont autrement délicates et complexes, et ils appellent certainement autant de résolution et d'énergie que d'expérience et de science.

Nous avons cinq ou six grandes divisions ou services fondamentaux dans notre belle organisation française, car, je le dis avec d'autant plus de plaisir que j'ai toujours été de cette opinion, j'admire beaucoup l'organisation de notre État français. Je ne suis pas pour les abus de la centralisation, mais je gémis souvent de voir attaquer l'État qui est la France, qui est le suffrage universel lui-même, et de voir fausser les ressorts les plus précieux et les plus utiles de ce mécanisme gouvernemental qui, en somme, ne doit fonctionner que pour le plus grand bien et pour les progrès de la nation. Oui, je suis un défenseur de l'État, et ici je n'emploierai pas le mot centralisation, car le mot a été employé souvent abusivement, je

suis un défenseur de la *centralité* nationale, et je ne comprendrais pas qu'on introduisît chez nous ces formes et ces doctrines presque anarchiques, qui supposent des mœurs, des traditions et des origines différentes des nôtres. Je suis pour l'unité, pour la *centralité* française, parce que je suis convaincu que ce qui a contribué le plus, depuis la Convention, à la constitution de la nation française que nous connaissons, doit aussi servir à la maintenir et à la faire progresser dans son intégrité morale, sociale et politique. (*Longs applaudissements.*)

Dans cette conception de l'État, je rencontre d'abord, à l'état d'auxiliaire suprême, de moyen de protection nationale et d'indépendance personnelle pour la France, l'institution qui, aujourd'hui, grâce au législateur et à l'esprit de sacrifice du pays, n'est plus une institution prétorienne et régalienne, mais la fleur et la force même de la France, de la France armée pour sa propre protection. Messieurs, je parle de l'armée que nous a faite le service obligatoire, de l'armée que nous a faite la République. (*Double salve d'applaudissements et acclamations.*)

Cette armée doit être la première préoccupation des hommes politiques du parti républicain. Aussi, vous avez pu voir avec quelle sollicitude, depuis nos désastres, on s'est occupé de ses intérêts moraux comme de ses intérêts matériels, de son relèvement, aussi bien en lui infusant le sang de toutes les générations, sans distinction de classes ni de castes dans la patrie, qu'en se préoccupant de la mettre dans les meilleures conditions de travail, d'instruction et d'expérience stratégique.

Et aujourd'hui que voyons-nous? Un Parlement constamment préoccupé de la situation matérielle du soldat, du recrutement des sous-officiers, de la situation faite par la retraite à ces braves officiers, serviteurs de la patrie, retraite que nous avons trouvée,

hélas ! si parcimonieuse après quarante ans de service. Nous avons fait quelque chose, mais nous n'avons pas tout fait, et je sais que, dès la rentrée des Chambres, une nouvelle satisfaction sera donnée, au moins pour les officiers inférieurs, de manière que la retenue faite pour la retraite soit compensée par une augmentation de solde, et que le bénéfice de la pension de retraite ne commence pas par un sacrifice. (*Vifs applaudissements.*)

Cette sollicitude ne peut qu'être encouragée par la vue de cette armée renouvelée qui fait l'étonnement des hommes spéciaux, que nous avons saluée et acclamée l'autre jour à Vincennes où apparaissaient pour la première fois nos réservistes, ces hommes sortis de tous les rangs de la société, apportant la vitalité, la jeunesse et la fierté en même temps qu'un sentiment national tout nouveau qui en faisaient véritablement la représentation armée de l'élite de la société française. (*Longue salve d'applaudissements.*)

Ce jour-là, j'ai vu bien des yeux se mouiller de larmes, j'ai recueilli bien des paroles, et j'ai compris qu'il n'y avait pas d'intérêt qui tînt plus puissamment aux entrailles de la nation que l'intérêt de son armée ; car c'est bien l'armée de la France : elle n'est plus commandée ni organisée pour être ce qu'elle était entre des mains scélérates ; elle n'est plus un instrument d'oppression, mais, au contraire, la représentation fidèle de la patrie, et elle ne doit plus servir qu'à son honneur et à son indépendance. (*Applaudissements prolongés.*)

Mais enfin il est bien certain que nous sommes fermement résolus à tenir l'armée au-dessus de l'arène des partis, à l'écart de toute politique ; aussi est-il une chose qui blesse le sentiment et le bon sens publics, c'est que, lorsque nous voulons exclure la politique de l'armée, ce sont précisément les ennemis de nos institutions qui l'y introduisent et la préconisent.

Je serais le premier à blâmer celui qui ferait une propagande passionnée dans l'enceinte de nos casernes ou auprès de nos officiers, et ce qui blesse la conscience nationale, c'est qu'on signale trop souvent des démonstrations émanant de personnages qui devraient peut-être être rentrés dans la retraite ou, au moins, dans l'oubli. (*Très bien! très bien!*)

Il y a des lois sur l'armée; nous demandons qu'elles soient appliquées. Non, nous ne permettrons plus, comme par le passé, la transgression de ces lois, faites dans un moment de patriotisme par l'ancienne Assemblée nationale et qui exigeaient qu'on fît de jeunes chefs, qu'on les fît passer fréquemment dans les corps de troupes afin de leur permettre de se distinguer, de sonder leurs mérites et leurs capacités, comme aussi d'écarter les incapacités et les défaillances. Nous demanderons que ces lois reçoivent leur application. On a beau chercher, on n'explique pas cette violation de la loi, violation non dans la lettre, mais au moins dans son esprit, violation momentanée qui s'appuie sur l'interprétation abusive d'un article de loi, inséré par mégarde, mais violation de l'esprit de la loi sur les grands commandements. On ne peut trouver l'explication de cette violation que dans le désir de faire entrer la politique dans l'armée; mais alors qui donc met la politique dans l'armée?

Il faut que cette situation cesse; il faut qu'il n'y ait d'autre moyen de s'élever dans l'armée que le mérite, et d'autre règle que la raison et l'égalité.

Nous avons aussi une autre question à résoudre, question bien plus délicate à laquelle je ne voudrais toucher que de la façon la plus discrète; mais je ne peux cependant pas me taire devant mon pays, alors que je recueille et que je constate dans trop d'endroits à quel degré l'opinion est excitée contre certains abus ou contre certaines défaillances émanant, — je ne voudrais pas me servir d'expressions qui pussent bles-

ser personne, — de je ne sais quel esprit de routine, de ce qu'on appelle avec raison le pouvoir judiciaire.

Oui, c'est là un pouvoir auguste, nécessaire, fondamental; je ne voudrais pas qu'on pût altérer, en quoi que ce soit, son prestige ni l'autorité qui lui est due dans la société; mais je fais encore la même réflexion que tout à l'heure : qui donc menace le principe tutélaire de l'indépendance de la justice? Qui donc fait germer, dans certaines consciences loyales, l'esprit de scrupule et de reproche contre cette institution? Qui donc a pu commettre les excès de zèle et montrer les défaillances qu'on relève trop souvent dans son histoire? Que faut-il dire? Il faut dire qu'on est en présence d'une grave et redoutable question, la question de l'inamovibilité de la magistrature.

Je sais tout ce qu'on peut alléguer pour la défense de ce principe tutélaire. Oui, je suis un partisan convaincu de ce principe, mais je demande à m'expliquer.

A coup sûr, je ne voudrais pas d'un juge qui fût révocable à merci, qui fût un instrument dans les mains des gouvernants, qui n'eût d'autres jugements à rendre que des ordres à exécuter. Ce juge me ferait horreur, et il ne soulèverait que mon dégoût et mes protestations.

Ceux qui ont établi le principe de l'inamovibilité l'entendaient d'une manière qui était la vraie, la bonne. L'investiture était donnée par le gouvernement aux détenteurs de la puissance judiciaire chargés de rendre la justice au nom du gouvernement, et alors, pour prévenir le retour des faveurs ou des menaces du pouvoir, on installait le juge sur son siège, on le rendait inamovible à jamais, sauf le cas de forfaiture contre le gouvernement qui l'avait nommé.

L'inamovibilité ainsi comprise offre une triple protection : protection pour l'État, protection pour le citoyen, protection pour le juge. Voilà comment je la comprends et comment je la défends.

Mais quand un corps tout entier est légué par un gouvernement rival, par un gouvernement qui est tombé sous le mépris public ou qui a glissé dans la honte et la boue, par un gouvernement reconnu criminel et corrompu, il n'est pas acceptable, il n'est pas juste qu'un gouvernement sorti de la souveraineté nationale ne puisse pas examiner ce corps et le soumettre à une nouvelle investiture. Ce serait contraire au bon sens de laisser un principe d'hostilité contre le gouvernement établi dans le fondement même de l'institution en question. (*Salve d'applaudissements. — Bravos prolongés.*)

D'ailleurs, il n'y a pas de gouvernement, quel qu'il soit, — et, pour le moment, je ne les juge pas, — qui n'ait senti la profonde nécessité de cette doctrine. Il n'y en a pas qui, en s'installant, n'ait remanié, vérifié et investi à nouveau la magistrature. Eh bien, nous demandons, pour sauver la magistrature, pour sauver ce principe de l'inamovibilité que des excès compromettent, pour arrêter dans des limites raisonnables et politiques la passion publique qui monte, nous demandons, pour faire véritablement une chose juste, légale, nécessaire, que le gouvernement de la République examine la question de savoir s'il n'a pas à prendre les mêmes mesures et la même garantie que tous les gouvernements qui l'ont précédé. (*Double salve d'applaudissements. — Acclamations prolongées.*) Il faudra aussi, sur les traces de l'éminent président du conseil, l'illustre M. Dufaure, rechercher les modifications intérieures qu'on pourra apporter à l'organisation des tribunaux et des cours d'appel. (*Adhésion.*)

Il existe bien d'autres questions. Ce n'est pas nous qui les créons : nous sommes obligés de les recueillir, de les examiner, de les débattre, et, presque toujours, celles qui sont le plus difficiles à résoudre sont difficiles, non pas à cause des divergences doctrinales et théoriques, mais seulement parce qu'elles sont env

nimées par les passions et l'égoïsme des partis qui les exploitent.

J'en aborde une qui est grosse de passions et de véhémence : c'est la question cléricale, c'est la question des rapports de l'Église et de l'État. Voilà, certes, une immense question, puisqu'elle tient en suspens toutes les autres, puisque, comme nous l'avons dit, — et nous ne faisons, en cela, qu'être l'écho du monde entier, — c'est là qu'est le principe de l'hostilité contre la pensée moderne, du conflit que nous avons à régler.

Que n'a-t-on pas dit à ce sujet? On est descendu dans le domaine inviolable de nos consciences et on a voulu interpréter notre politique à la lueur de notre philosophie. Je n'admets pas plus cette interprétation que je n'admets que, contre un adversaire politique, je puisse m'emparer des sentiments intimes de sa conscience religieuse pour combattre sa thèse politique. Mais j'ai le droit de dénoncer le péril que fait courir à la société française, telle qu'elle est constituée et telle qu'elle veut l'être, l'accroissement de l'esprit non seulement clérical, mais vaticanesque, monastique, congréganiste et syllabiste, qui ne craint pas de livrer l'esprit humain aux combinaisons les plus grossières en les masquant sous les combinaisons les plus subtiles et les plus profondes, les combinaisons de l'esprit d'ignorance cherchant à s'élever sur la servitude générale. (*Longues salves d'applaudissements. — Bravos et cris répétés de : Vive Gambetta!*)

Nous ne pouvons donc nous dispenser de poursuivre la solution ou, au moins, la préparation de la solution des rapports de l'Église, — je sais bien que, pour être correct, je devrais dire des Églises, — avec l'État; mais si je ne dis pas des Églises, c'est que, vous l'avez senti, je vais toujours au plus pressé. Or, il faut rendre justice à l'esprit qui anime les autres Églises, et s'il y a chez nous un problème clérical, ni les protes-

tants, ni les juifs n'y sont pour rien : le conflit est fomenté uniquement par les agents de l'ultramontanisme.

Prenant les choses, non pas au point de vue du sentiment politique, je n'en ai et n'en reconnais à personne le droit, prenant le problème au point de vue gouvernemental, au point de vue public, au point de vue national, examinant les empiètements et les usurpations incessantes de l'esprit clérical servi par ses 400,000 religieux en dehors de son clergé séculier, j'ai le droit de dire, en montrant ces maîtres en l'art de faire des dupes et qui parlent du péril social : Le péril social, le voilà !... (*Salve d'applaudissements. — Marques unanimes d'adhésion.*)

Et savez-vous quelles réflexions m'a depuis longtemps inspirées cet antagonisme ? Je vais vous le dire sans vous apprendre rien de nouveau, car je me suis déjà expliqué sur ce point dans une autre enceinte. C'est que cet État français, dont je vous parlais tout à l'heure, on l'a soumis à un siège dans les règles et que chaque jour on fait une brèche dans cet édifice. Hier c'était la mainmorte, aujourd'hui c'est l'éducation. En 1849, c'était l'instruction primaire ; en 1850, c'était l'instruction secondaire ; en 1876, c'est l'instruction supérieure. Tantôt c'est l'armée, tantôt c'est l'instruction publique, tantôt c'est le recrutement de nos marins. Partout où peut se glisser l'esprit jésuitique, les cléricaux s'infiltrent et visent bientôt à la domination parce que ce ne sont pas gens à abandonner la tâche. Quand l'orage gronde, ils se font petits, et il y a ceci de particulier dans leur histoire que c'est toujours quand la patrie baisse que le jésuitisme monte ! (*Longues et unanimes acclamations. — Bravos prolongés.*)

Eh bien, Messieurs, savez-vous ce que disent les défenseurs de l'ultramontanisme ? Ils disent que nous sommes les ennemis de toute religion, de toute indé-

»endance de la conscience, que nous sommes des »ersécuteurs, que nous avons soif de faire des martyrs, et si je proteste ici, ce n'est pas sans un sentiment de honte d'avoir à relever de pareilles inepties; mais, puisque j'y suis condamné par la bassesse de mes adversaires, je vais m'y résigner.

Non, nous ne sommes pas les ennemis de la religion, d'aucune religion. Nous sommes, au contraire, les serviteurs de la liberté de conscience, respectueux de toutes les opinions religieuses et philosophiques. Je ne reconnais à personne le droit de choisir, au nom de l'État, entre un culte et un autre culte, entre deux formules sur l'origine des mondes ou sur la fin des êtres. Je ne reconnais à personne le droit de me faire ma philosophie ou mon idolâtrie : l'une ou l'autre ne relève que de ma raison ou de ma conscience ; j'ai le droit de me servir de ma raison et d'en faire un flambeau pour me guider après des siècles d'ignorance ou de me laisser bercer par les mythes des religions enfantines. (*Salve d'applaudissements.*)

Après avoir nettement établi mon respect pour les religions, je tiens encore, pour en finir avec la calomnie (on n'en finira jamais, hélas !), à dire que je professe le plus profond respect pour ceux qui en exercent le ministère. Ils ont des devoirs à remplir envers leurs semblables, mais ils en ont aussi à remplir envers l'État, et ce que je réclame, c'est l'exécution de ces devoirs. Je demande qu'on leur applique les lois existantes, et ici je m'adresse non pas à ce clergé séculier qui est bien plus opprimé qu'oppresseur, qui est bien plus appauvri que renté par les communautés qui l'enserrent et le dominent, et qui, né du peuple, n'en serait pas l'ennemi s'il était livré à la libre impulsion de sa conscience, mais à cette milice multicolore sans patrie... Si, elle a une patrie, mais elle ne repose que sur la dernière des sept collines de Rome, et encore, dans Rome, le pouvoir qui y siège la déclare ennemie

irréconciliable, car il faut bien répondre, dans la résidence même du pontife, aux anathèmes qui viennent de lui.

Je dis que le devoir de l'État républicain et démocratique est de respecter les religions et de faire respecter leurs ministres, mais leurs ministres se mouvant dans le cercle de la légalité, et si j'avais à émettre une formule, qu'il est peut-être ambitieux de chercher, mais qui rendrait ma pensée, je dirais que, dans la question des rapports du clergé avec l'État, il faut appliquer les lois, toutes les lois et supprimer les faveurs. (*Oui! très bien! très bien! — Applaudissements.*)

Si vous appliquez les lois, toutes les lois — dont je ne vous ferai pas l'énumération, mais ceux dont je parle les connaissent, — l'ordre rentrerait en France et sans persécution, car, encore une fois, nous ne ferions qu'appliquer les traditions du tiers état français depuis le jour où il a apparu dans notre histoire jusqu'aux dernières lueurs de la République de 1848.

Ce n'est que depuis l'empire, depuis l'alliance monstrueuse entre ceux qui mitraillaient et ceux qui bénissaient les mitrailleurs, que nous avons assisté à de déplorables défaillances et que l'État se trouve sous le joug des cléricaux, alors que ce sont eux qui devraient porter le joug de l'État. (*Adhésion unanime et bravos.*)

Oui, il faut les faire rentrer dans la loi. Il faut surtout, si l'on veut en avoir raison, supprimer les faveurs, car, croyez-le bien, ce sont les complicités de la faveur, des privilèges et des avantages de toute nature qu'ils ont rencontrées pour eux et pour leurs créatures dans les diverses administrations publiques, c'est là ce qui fait la moitié de leur force. Quand ils ne pourront plus compter sur le favoritisme gouvernemental, soyez convaincus que leur clientèle se réduira bien vite, et, comme en somme ils ne vivent que de la crédulité publique, plus de crédit, plus de crédulité. (*Rires et applaudissements.*)

Enfin, il faut les faire rentrer dans le droit commun, t, pour ne citer qu'un privilège, un seul, mais grave, our l'indiquer d'un mot, car je n'ai pas le temps de ı'appesantir sur la question, et l'état de mes forces ne ıe le permet pas en ce moment, je dirai qu'une nécessité s'imposera aux législateurs qui voudront véri-ablement faire du service obligatoire une vérité, c'est ıe ne faire de distinction pour personne et d'exiger ıue la *vocation* ne se prononce qu'après qu'on a rem-ɔli la vraie vocation : le service militaire. (*Salve d'ap-ɔlaudissements.*)

Voilà une indication encore sommaire, mais cependant précise, je le crois, dans cette question si grave et si délicate.

Mais il y a bien d'autres questions. Il y a cette immense entreprise, si nécessaire, si populaire, si fertile en résultats, si admirablement reproductrice de tous les trésors qu'on dépense pour elle : je veux parler de l'éducation. Il faut que cette question soit la passion de tous les députés républicains. Il faut que vos sénateurs, que vos députés, que votre pouvoir exécutif, que tous les rouages de l'État concourent, rivalisent à faire de ce pays-ci le pays le plus instruit, le plus éclairé, le plus cultivé, le plus artiste du monde. (*Bravos et acclamations.*)

Et, pour cela, que faut-il? Il faut refouler l'ennemi, le cléricalisme, et amener le laïque, le citoyen, le savant, le Français, dans nos établissements d'instruction, lui élever des écoles, créer des professeurs, des maîtres, les doter, ne pas craindre la dépense sur ce chapitre, car c'est une dépense que vous retrouverez dans l'abaissement des sommes que réclame l'entretien des prisons, dans la valeur de votre armée, dans la valeur de vos industries, dans l'augmentation de vos capitaux.

Mais il faut que les méthodes d'instruction soient changées à la base même de l'enseignement, car il ne

suffit pas d'envoyer les enfants à l'école primaire : il faut que les méthodes ouvrent la raison et n'y déposent que des choses saines et sûres; il faut trouver le procédé pour faire tomber, des sources les plus élevées, le rayon prestigieux de la science dans les cervelles les plus tendres et y déposer le germe des progrès de la raison publique. (*Acclamations et bravos.*)

Il faut modifier les méthodes barbares qu'on suit encore dans les écoles primaires. Il faut y enseigner les pages de notre histoire, les principes de nos lois et de nos constitutions. Il faut qu'on y apprenne les droits et les devoirs de l'homme et du citoyen. Il faut que l'on mette sous des formules parfaitement compréhensibles, les résultats généraux des connaissances humaines. Je ne demande pas qu'on fasse des savants, mais des hommes sensés et des Français.

Voilà pour l'éducation primaire. Et je parle pour les deux sexes, car je ne distingue pas entre l'homme et la femme. Ce sont deux agents dont l'entente est absolument nécessaire dans la société, et, loin de les séparer et de leur donner une éducation différente, donnez-leur les mêmes principes, les mêmes idées, commencez par unir les esprits si vous voulez rapprocher les cœurs. (*Salve d'applaudissements et bravos enthousiastes.*)

Quant à l'enseignement secondaire, c'est encore là une de nos gloires, mais dont bien des rayons commencent à s'éteindre. Là aussi les méthodes sont à transformer. Je voudrais que cet enseignement secondaire fût de deux ordres. Je voudrais qu'au-dessus de l'enseignement primaire et avant d'arriver à l'enseignement secondaire, il y eût des écoles professionnelles, mais non pas dans le genre de celles qu'on a créées, — ce seraient des écoles de métiers, des *mechanic's institutes*, comme on dit ailleurs, dans lesquelles on donnerait à la fois l'éducation de l'esprit et de la main, où l'on acquerrait un capital manuel et où se

formeraient des légions d'ouvriers capables de devenir des tâcherons, des entrepreneurs et des capitalistes; et nous arrivons par là à toucher du doigt que l'éducation est le commencement de la solution des problèmes sociaux qui pèsent sur le monde, solution qui n'appartient à personne, mais qui est parcellaire, quotidienne et qui dépend de la bonne volonté de tous.

De plus, je voudrais diriger cette instruction secondaire de manière que l'État en fût le maître. Je ne voudrais pas de ces institutions dans lesquelles on tronque l'histoire, où l'on fausse l'esprit français, et où l'on prépare des générations hostiles prêtes à se ruer les unes sur les autres. Il faut se donner une éducation française, et des citoyens libres peuvent seuls la donner. (*Explosion d'applaudissements. — Acclamations prolongées.*)

Reste l'enseignement supérieur, l'enseignement de nos Facultés. Vous savez, Messieurs, quelle dernière épreuve a subie notre Université. En disant qu'il est nécessaire que l'Université aussi reçoive des réformes et des perfectionnements, je ne l'en considère pas moins comme l'asile tutélaire de l'esprit moderne, et je demande qu'un gouvernement soucieux de ses droits et de sa mission lui restitue ce qu'on lui a arraché par surprise, la collation des grades et le droit de désigner ceux qui sont ou ne sont pas capables d'enseigner. (*Nouvelles acclamations.*)

Vous voyez, Messieurs, que nous aurons de quoi remplir nos sept années sans aborder d'autres questions.

Et cependant les intérêts matériels doivent nous préoccuper, ces intérêts si importants dans un pays où c'est la richesse agricole et la solidité du crédit qui ont constitué le premier degré de notre réhabilitation et de notre pacifique revanche, dans un pays où, grâce à la force de reproduction nationale, nous avons pour ainsi dire, après quelques semaines, étonné

le monde en étalant aux yeux des étrangers la collection de merveilles la plus surprenante qui soit encore sortie des efforts du génie humain. Oui, dans un pays qui compte près de 24 millions de propriétaires, où tout le monde travaille et où les oisifs sont une minorité telle qu'il n'y a pas à tenir un compte quelconque de leurs prétentions (*Rires*), dans un pays qui est, par excellence, le pays de l'épargne et de la fortune lentement préparée et acquise, il y a des problèmes qui touchent à l'agriculture, au commerce, à l'industrie et qui doivent être la préoccupation constante d'un gouvernement démocratique, car la richesse, c'est l'accumulation des efforts du travail, et qu'est-ce que le gouvernement républicain? C'est le gouvernement des travailleurs. (*Salves d'applaudissements.*)

Eh bien, vous qui souffrez, vous qu'on dirait que la nature a pris à charge de désoler depuis quelques années; vous qui voyez se dessécher dans vos mains le fruit de vos semences et de vos travaux, ce n'est pas devant vous que j'ai besoin de réclamer l'assistance du gouvernement en faveur des populations agricoles pour creuser des canaux, faire des chemins vicinaux et des voies ferrées, tous ces moyens de communication qui multiplient la richesse en la répandant partout. Ce n'est pas à vous que j'ai besoin de dire qu'il est nécessaire d'avoir une politique commerciale reposant sur la liberté qui rapproche les peuples par l'échange des produits et qui ouvre l'ère de la paix et du travail en lui donnant pour base l'harmonie des intérêts du monde.

Il faut considérer comme le maximum de nos ambitions immédiates pendant sept années la solution de tous ces problèmes. Car nous ne nous arrêterons pas; nous ou nos successeurs, plus heureux ou plus habiles, pousserons plus avant. Quand l'un sera tombé, un autre le remplacera; l'horizon des générations

tures s'étendra de plus en plus, pourvu que l'imposture et la trahison ne viennent pas retarder la marche du progrès humain. (*Bravos répétés.*)

En finances, nous recommanderons l'économie la plus sévère ; nous demanderons l'élévation des traitements des employés utiles et des dégrèvements d'impôts, sages, mesurés, proportionnés toujours aux ressources de l'État, mais nous nous orienterons toujours vers la suppression des mauvais impôts. Telle sera notre ligne de conduite. Peut-être ferons-nous peu à la fois, mais nous ferons constamment quelque chose. (*Applaudissements.*) Je puis vous en parler avec assurance, dans cette Chambre des députés dont je fais partie, dans cette commission du budget où je siège, il n'y a jamais eu l'ombre d'un doute sur la nécessité d'opérer des dégrèvements : c'est pour cela que nous avons toujours cherché à établir devant le pays, de la façon la plus nette, nos opérations financières. La majorité républicaine appelle les controverses, les discussions, parce qu'elle veut la lumière ; à la rentrée des Chambres, un débat s'ouvrira qui rappellera une précédente discussion sur la question de l'impôt sur la rente.

Sur ce point j'ai encore le devoir de vous dire mon opinion personnelle. Je n'engage personne, et quels que soient les bruits qu'on répande, quel que soit l'abus qu'on en puisse faire, j'ai le droit d'exprimer ma pensée.

Un jour j'ai lutté contre l'établissement d'un impôt sur la rente. J'ai heurté des opinions reçues, mais je ne voulais rien laisser faire contre la force première qui a permis la reconstitution de toutes nos autres forces, contre le crédit français. La défense de ce crédit a été pour moi un devoir rigoureux, absolu, incessant, et je demande à la démocratie de défendre ce crédit comme elle défendrait le dernier rempart de sa sécurité intérieure ou extérieure, car, ne l'oublions pas;

c'est avec ce crédit puissant que nous avons pu restaurer notre frontière mutilée en réparant les brèches faites à notre ceinture de forteresses, reconstituer notre armée en mettant son matériel au niveau de tous les perfectionnements, et nous lancer dans cette entreprise de 5 à 6 milliards de canaux et de chemins de fer. C'est grâce à ce crédit que nous pouvons maintenir l'armée, comme effectif, sur un pied respectable et nécessaire, que nous sommes en mesure de doter les services généraux des postes, des télégraphes et de l'instruction publique.

Toutes ces forces qui, en dehors du crédit français, vous feraient défaut, défendez-les; c'est le point central, et quant à moi, je n'y laisserai pas toucher, malgré les arguments juridiques qui seront invoqués, — quelquefois les sommets du droit sont les sommets de l'injustice, — non, je ne laisserai pas léser, pour faire la conversion de la rente, les porteurs qui sont venus avec confiance à la République en apportant leur argent pour la libération du territoire. Il faut qu'il s'écoule un temps moral et matériel avant de toucher à cette question, afin que l'État ne paraisse pas abuser de ses droits. (*Vifs applaudissements.*)

Donc, en ces matières, sagesse, lenteur, économie, respect scrupuleux des engagements matériels et moraux pris par l'État envers les citoyens.

Je crois, Messieurs, que lorsque vos mandataires auront abordé cette série de problèmes, ils auront rempli une certaine tâche. Je crois aussi que, chemin faisant, la République sera entrée non seulement dans les lois, dans les habitudes et dans les intérêts, mais, permettez-moi de le dire, dans les veines et dans les artères du pays. Elle ne sera plus en question. Le pouvoir sera occupé par l'élu de vos représentants. Ce sera un double verdict, un double jugement qui portera à la présidence de la République le citoyen qui présentera le plus de garanties. Et ici je

lois vous faire part d'une réflexion : nos adversaires cherchent tous les jours à créer des candidatures, à forger des candidats, ce sont eux qui y pensent le plus ; cependant, c'est dans nos rangs qu'il est le plus difficile de déterminer les candidats. (*Rires et applaudissements.*)

Alors la France apaisée, sûre d'elle-même, pouvant compter sur le dévouement de tous les siens, occupée uniquement du développement de ses admirables ressources, la France, restaurée, appuyée sur une armée réellement nationale, pourra se présenter au monde, débarrassée de ses adversaires, ayant, je l'espère, par le pardon et la clémence réuni tous ses enfants, et lui dire : Je suis forte, je suis invulnérable parce que je suis libre et pacifique. (*Salve d'applaudissements et longues acclamations. — Cris répétés de : Vive la République! Vive Gambetta!*)

DISCOURS

SUR

L'AMNISTIE

Prononcé le 21 juin 1880

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Messieurs, j'ai cédé à l'impérieux sentiment du devoir en demandant à la Chambre de vouloir bien m'entendre dans la question qui s'agite aujourd'hui devant elle ; non pas, comme l'a dit le préopinant, parce que la grande mesure dont le Gouvernement prend aujourd'hui l'initiative, que les ministres sont venus défendre et que la majorité va ratifier, soit l'œuvre d'une personnalité quelconque. Non, Messieurs, et dans cette question, il y a rien à cacher ; le Gouvernement, pour répondre au sentiment du pays, qui veut être tenu au courant de ses affaires, a tout naturellement pensé que, avant de mettre la dernière main à cette grande loi d'abolition et d'absolution, il était peut-être nécessaire de connaître l'opi-

ion, non pas d'un homme, mais de tous les hommes de la majorité de la Chambre (*Très bien! très bien! à gauche et au centre.*)

C'est à ce titre, et non à un autre, que j'ai été consulté. Et je donnerais à ce débat une tournure blessante pour ma dignité personnelle si je répondais à des attaques, à des insinuations, qui, pour s'être produites à cette tribune, n'en sont pas plus fondées. Non, je ne suis pas au-dessus du Gouvernement, pas plus que je ne suis à côté de l'honorable M. Granier de Cassagnac. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

Je suis à mon rang et à ma place, je suis au poste où votre confiance m'a élevé. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Mais ce ne serait pas en comprendre toute la responsabilité si, lorsque l'heure est venue d'examiner sérieusement, profondément, l'utilité, l'opportunité, la gravité d'une mesure d'Etat, je pensais que je puis, égoïste et indifférent, regarder ce que font les autres, sans venir y chercher ma part de collaboration. (*Nouveaux applaudissements à gauche et au centre.*)

Il y a mieux; on m'a donné l'occasion de dire ici devant mon pays — dont je relève toujours, quelles que puissent être les mobilités du suffrage universel, — à propos d'une élection faite hier, ce que j'en pense, parce que je crois pouvoir le dire avec quelque compétence, et parce que je devine déjà l'emploi malfaisant que l'on peut en faire, l'exploitation antipolitique qu'on ne manquera pas d'organiser autour de ce scrutin municipal, local, restreint, sans portée, sans lendemain. (*Très bien! à gauche.*)

Oui, vous avez dit que l'élection Trinquet devait suffire à surexciter les appréhensions du pouvoir, à augmenter les légitimes, les respectables, les patriotiques inquiétudes de nos amis du centre gauche.

Ah! si je réponds ici, c'est parce que je ne veux pas que cette inquiétude fasse son chemin; c'est parce

que je suis pénétré de cette vérité, que si l'élection restreinte de Belleville eût donné un autre résultat, que si la majorité eût été encore plus éclatante et plus soulignée sur le nom d'un incapable, il faudrait encore faire l'amnistie plénière et totale. (*Nouveaux applaudissements à gauche et au centre.*)

Ah! Messieurs, il faut y regarder de très près dans ces questions qui mettent le suffrage universel tout entier en émoi; je veux bien qu'on bannisse de ces grandes discussions et le sentiment et l'humanité, et le récit des évènements qui ont amené ces catastrophes; mais il y a cependant un élément qu'il faut faire figurer dans le débat: ce sont les témoins.

Eh bien, Messieurs, je le sais, je l'ai vu, je l'entends tous les jours, ne pensez pas, ne pensez jamais qu'il y ait un autre moyen de supprimer ces récriminations éhontées sur la guerre civile autrement que par une mesure d'abolition complète, absolue; ne le pensez pas!

Pourquoi? Parce que vous ne referez pas l'histoire; parce que vous ne pourrez pas aller de quartier en quartier dans tout ce Paris qui a mené cette vie tragique et épouvantable qui va du 4 septembre au 26 mai; parce que vous ne pourrez pas refaire la vérité dans ces cerveaux obscurcis et dans ces âmes troublées; et, entendez-le bien! tant que restera une question d'amnistie, vraie ou fausse, posée sur une tête indigne ou sur une tête obscure, vous pouvez être convaincus que, toujours et nécessairement, vous verrez une grande masse s'égarer qu'il eût fallu recueillir, vous verrez des esprits s'enflammer et s'exaspérer qu'il eût été fort simple de maintenir dans la ligne droite.

Et alors vous voulez que je me taise, que je ne dise pas à mes amis, qui sont au pouvoir, sans empiéter sur leur indépendance qui est entière, car si elle n'était pas entière, c'est ma confiance qui ne le serait pas!... (*Bravos et applaudissements prolongés à gauche et au*

ntre), vous ne voulez pas que je leur dise : Oui, il y un intérêt supérieur qui s'impose; oui, il y a une raison d'État qui ouvre et dessille les yeux les plus obstinément fermés ! C'est que, dans un pays de suffrage universel, de disputes ardentes dans les comices électoraux, il y a un moment où, coûte que coûte, il faut jeter le voile sur les crimes, les défaillances, les achetés et les excès communs. (*Vifs applaudissements.*)

Que vient-on vous dire?

On vient vous dire que c'est une politique de capitulation et de faiblesse! Et si je regarde d'où part le reproche...

Un membre du côté droit. — A gauche !

M. Gambetta. — ... je me dis : Est-ce que, au contraire, vous ne sentiriez pas, avec la clairvoyance de l'ennemi, que cette mesure est, en réalité, une mesure de groupement et de concentration? (*Bravos et applaudissements au centre et à gauche.*)

Est-ce que vous ne verriez pas que cette mesure, il fallait la prendre avant les élections, et, que, du moment qu'il fallait la prendre avant les élections, il faut la prendre le plus tôt et le plus loin possible des élections? (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Et pourquoi? Pour vous empêcher de l'exploiter ! (*Nouveaux et plus vifs applaudissements.*)

Messieurs, j'étais dans cette Chambre, à cette tribune, il y a bientôt onze ans : on discutait sur le point de savoir s'il fallait faire le plébiscite ; je m'expliquai avec le respect qu'il convenait d'apporter dans un débat de cette gravité, de cette importance, mais avec la franchise et la pleine liberté de langage dont je croyais devoir honorer mes adversaires, parmi lesquels le plus illustre est ici, et me fait l'honneur de m'écouter. Eh bien, avant cette consultation solennelle, redoutée par les uns, appelée par les autres, et qui, quant à moi, Messieurs, me paraissait légitime si elle se fût développée dans d'autres circonstances et avec d'autres

règles, que je demandais ici même, — je me le rappelle et ce sont de tels enseignements qui font cette politique mesurée, calculée, dont je ne me départirai jamais, quelques railleries qu'on lui puisse adresser, — je disais : Consultez le pays, interrogez-le, mais avec certaines garanties et surtout en précisant vous-mêmes les questions. Je craignais qu'on ne posât au pays cette alternative terrible d'avoir à choisir tout ou rien, de choisir entre le Gouvernement et l'anarchie, de choisir entre la stabilité et le désordre, entre rester sur place ou faire un saut dans les ténèbres. J'avais raison, et non seulement on ne formulait pas les questions avec la précision et les garanties que je réclamais, mais, avant cette formidable épreuve qui est venue tout ébranler comme un arrêt du destin et dont nous subissons encore les terribles mutilations, avant cette redoutable consultation, que s'était-il passé?

Je ne sais qui il faut accuser, ni même si, à cette distance, il convient d'accuser quelqu'un. Ce qui se passa, le voici : On inventa un complot, on machina une conspiration, on la jeta devant la France effrayée, on lui en montra les desseins, les complices, les agents, et l'on surprit, et l'on faussa le caractère du verdict.

Rappelez-vous, Messieurs, que si vous ajournez l'amnistie jusqu'à la veille des élections de 1881, on exploitera le pardon accordé aux gens de la Commune comme un complot, comme une sédition ; on épouvantera la France, en lui présentant les dangers du retour d'hommes chargés de crimes, couverts de sang, altérés de vengeance ; tandis que, si vous faites l'amnistie aujourd'hui, il en sera comme des prédictions sinistres qu'on faisait sur le retour des Chambres à Paris.

Je ne puis pas oublier, à ce sujet, que l'honorable préopinant qui descend de la tribune votait, contrairement à l'avis de certains de ses amis, le retour à Paris, parce que, suivant lui, ce retour devait être le

point de départ d'une série de déchirements intérieurs. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Paul de Cassagnac. — Attendez la fin! Nous verrons qui rira le dernier.

M. Gambetta. — L'expérience est faite; le calme et la sagesse du peuple de Paris ont répondu à ces prophéties plus ou moins intéressées.

Messieurs, l'expérience aussi répondra sur la question de l'amnistie.

Dans quinze mois, quand nous reviendrons devant nos électeurs, devant le suffrage universel, nous pourrons le prendre à témoin que, depuis le jour où vous avez voté l'amnistie, l'oubli, le pardon, le silence se sont faits sur la guerre civile. Voilà pourquoi je trouve l'amnistie opportune; voilà pourquoi je l'ai conseillée. (*Très bien! très bien!*)

J'ajoute que je croyais qu'il n'y aurait dans cette enceinte aucune protestation. Permettez-moi de vous le dire, avec une entière sincérité; je ne prétends pas que ceux qui blâment le Gouvernement, qui trouvent la démarche hâtive, prématurée, peuvent, sans injure, être appelés des orléanistes. Non, ceux qui parlent aujourd'hui et ceux qui écrivent, qui rédigent ces motions présentées à la tribune, devant vous, et dont l'un, avec le nom qu'il porte si dignement, mérite plus que nos sympathies, mérite notre gratitude... (*Bravos sur les bancs de la gauche*)... celui-là et ses amis peuvent n'être pas d'accord avec nous sur divers points, mais je sais ce que valent, en réalité, aux heures de péril, les hommes modérés et fermes. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Nous avons entendu, dans une interruption très légitime, l'honorable comte de Choiseul nous dire : Nous avons fondé la République ensemble!

Nous ne l'oublions pas, personne n'a le droit de l'oublier; car, je le répète, ce serait une noire ingratitude. (*Très bien! très bien!*)

C'est en effet grâce à ces concours ardents, patients, dévoués, que nous avons pu traverser le défilé des dix années que nous avons derrière nous; mais aussi, c'est pour cela que, arrivés de l'autre côté de la passe sinistre, je dis à ces vaillants des bonnes et des mauvaises heures : Quittez tout souci, restez avec nous, surtout dans cette mesure de pardon et de clémence. Et pourquoi rester avec nous? Par cette raison très simple que vous avez été à la peine et qu'il faut que vous soyez à l'honneur. (*Applaudissements répétés sur un très grand nombre de bancs.*)

Oui, il faut que vous soyez à l'honneur, — je dis l'honneur, car c'est l'honneur du Gouvernement républicain à côté duquel je suis, d'avoir pu, en mâtant les factions, fonder la République, ramener les Chambres dans Paris, décréter successivement la rentrée sur le sol national des hommes compromis dans nos discordes. C'est l'honneur, la force de ce Gouvernement, et il a bien le droit, au nom de la République, au nom de la France, de vous dire : « J'ai la garantie et le dépôt de l'ordre et des libertés nationales dans les mains, ayez confiance en moi, marchez avec moi. »

Oui, ce gouvernement a le droit de tenir un tel langage, et permettez-moi de vous le dire, vous avez le devoir de réfléchir, vous avez le devoir, que vous avez exercé en bien d'autres moments, de descendre au fond de vos consciences, de vous mettre en présence des conséquences, des avantages de la politique de concorde qui est aujourd'hui devant vous, et de vous poser ce dilemme : Oui ou non, devons-nous consentir à faire l'amnistie?

Votre réponse est : Oui! n'est-ce pas? Personne ne se lève dans cette assemblée qui ose dire : Non! jamais nous ne ferons l'amnistie; il faut persister dans une politique implacable, qui ne connaît que des fautes inexpiables.

Il faut donc faire l'amnistie, et par conséquent, la

eule question politique qui se pose et qui s'impose à 'attention du Parlement est celle-ci : Existe-t-il un noment plus favorable pour la faire? (*Applaudissenents prolongés à gauche et au centre.*) Je dis qu'il n'en existe pas! Pourquoi?

Parce que si le pays, — et je pense avoir étudié avec soin la marche des esprits, — est résolu à ne pas se payer d'apparences, à ne jamais céder aux impatiences, aux ardeurs, même légitimes, des uns, il est résolu aussi à ne pas laisser passer les heures propices des grandes mesures. J'ai écouté le pays, je l'ai suivi, je l'ai vu dans ses diverses manifestations électorales.

Et où est donc l'opinion publique, si elle n'est pas dans ces rendez-vous, si elle n'est pas dans ces consultations, solennelles à tous les degrés, où les électeurs donnent l'opinion de la France?

Après avoir écouté, interrogé le pays, je suis arrivé à cette solution : Non, la France n'est pas passionnée pour l'amnistie, elle n'y apporte ni ardeur ni enthousiasme, elle sait ce que lui a coûté cette série de crimes; elle sait quelle a été la rançon de cette folie inoubliable! Non, elle n'est pas passionnée pour l'amnistie, et, si elle n'avait qu'à prononcer un arrêt, il serait bien vite écrit en caractères ineffaçables.

Mais, Messieurs, si la France ne subit pas d'entraînement vers l'amnistie, elle éprouve un sentiment que les hommes politiques doivent enregistrer : c'est celui de la lassitude... (*Très bien! Applaudissements à gauche*), elle est fatiguée, exaspérée d'entendre constamment se reproduire ces débats sur l'amnistie, dans toutes les questions, à propos de toutes les élections, de toutes les consultations électorales, et elle dit à ses gouvernants et à vous-mêmes : Quand me débarrasserez-vous de ce haillon de guerre civile? (*Bravos à gauche.*)

Je ne sais pas quelle pensée a agité le cœur des ministres, mais je veux ouvrir le mien, et je demande

non pas à mes amis dans cette Chambre, non pas à des adversaires politiques, d'exprimer ce qui est le fond de leur sentiment, mais je demande à ceux qui, en dehors de cette enceinte, ont encore peut-être plus d'inquiétude et d'appréhension que vous-mêmes, je leur demande : Mais où est donc le bénéfice d'une résistance plus prolongée à une mesure pareille? (*Applaudissements à gauche.*)

Voulez-vous monter à cette tribune ou à une autre, et venir déclarer devant le pays que vous résisterez à cette mesure uniquement pour résister? (*Très bien! très bien!*)

Je le sais, Messieurs, il y a deux politiques, il y en a eu de tout temps, il y en aura toujours deux, parce que le mouvement de l'esprit humain est ainsi fait : il porte les uns à l'innovation, à la marche en avant, à l'affirmation toujours plus audacieuse vers le progrès, vers la conquête et vers la réforme, il retient les autres qui, par tempérament, par qualité d'esprit, — car c'est souvent une qualité, il y a plus de suite dans les esprits qui résistent, — sont au contraire pour le stationnement, pour le calcul longtemps balancé avant la résolution. J'aime ces deux esprits, et je les respecte.

Mais que voulez-vous? vous allez peut-être m'accuser d'opportunisme! je sais que le mot est odieux... (*Sourires*); pourtant je pousse encore l'audace jusqu'à affirmer que ce barbarisme cache une vraie politique (*Applaudissements*), que c'est en s'inspirant de la générosité des uns et de l'esprit d'examen des autres qu'il faut se décider. Et alors, étant face à face avec les difficultés, je dis à ceux-ci : Vous touchez à la réalisation d'une mesure qui peut-être aurait été facilitée si elle eût été entourée, dans les réclamations qui se sont produites, de plus de mesure, de plus de sagesse. Et aux autres, je dis : Le moment est venu de se résoudre; ne voyez-vous pas entre vous et ceux qui ne

sont pas des anarchistes de profession, qui ne sont que de purs démagogues, que des fauteurs de désordre : ne voyez-vous pas entre eux et nous une armée compacte de braves gens, d'électeurs honnêtes, sincères, qui, troublés et égarés, considèrent l'amnistie comme le retour aux plus détestables doctrines?

Ne sentez-vous pas qu'il est nécessaire d'aller à eux, de les rassurer et de leur dire : La République, c'est le gouvernement qui est le plus fort de tous les gouvernements connus contre la démagogie. Pourquoi? Parce qu'il ne gouverne et ne réprime ni au nom d'une famille ni au nom d'une maison, mais au nom de la loi et de la France. (*Bravos et applaudissements répétés à gauche et au centre.*)

Quand j'ai eu examiné l'état mental de mon pays, quand j'ai eu constaté cette lassitude qui fait que la question n'est pas mûre, — je vais employer un mot vulgaire, — mais qu'elle est pourrie! (*mouvement*), quand j'ai eu fait cet examen interne, j'ai jeté un regard au dehors, et qu'est-ce que j'ai vu?

Il y a quelques mois encore, l'Europe était inquiète; elle jugeait ces mesures prématurées; elle les condamnait, elle disait par ses organes les plus accrédités que l'heure n'en était pas venue.

Oh! moins que personne je suis porté à aller chercher chez l'étranger la règle de nos décisions intérieures; mais enfin vous n'êtes pas une puissance insulaire, vous ne vivez pas entre le Pacifique et l'Atlantique sans toucher à personne; vous êtes au milieu de monarchies séculaires, respectées, vénérées, dont votre premier devoir est de considérer les susceptibilités et les appréhensions. C'est à ce patriotisme républicain ainsi compris que vous devez déjà de voir donner son vrai rang, sa vraie place dans le concert européen à un État républicain si considérable et si nouveau, qui met la plus vieille nation de l'Europe et 40 millions d'hommes en mouvement sous

la seule influence de l'opinion publique. (*Applaudissements répétés à gauche et au centre.*)

Oui, il a fallu examiner l'état de l'Europe et savoir ce qu'elle pensait. Eh bien, quand on s'est livré à cette enquête, toujours délicate, toujours un peu inquiète, et quand on rencontre devant soi des esprits courtois, ouverts, disposés, sous l'influence des leçons du malheur, sous l'influence des leçons de la fortune, à sentir que la France se refait et se restaure sagement, fortement, pacifiquement; lorsque, dis-je, on rencontre des hommes aussi avisés, solidaires d'un certain ensemble européen, et qu'on a la bonne fortune de pouvoir les interroger, il faut faire grand état de leurs réponses.

Eh bien, Messieurs, il n'est pas douteux, — cela faisait peut-être aussi partie de l'opportunisme, — il n'est pas douteux que, il y a six mois, les réponses n'étaient pas bonnes.

Aujourd'hui, vous avez rencontré le crédit et la confiance, au point de vue de vos ressources, de votre fortune matérielle ; vous êtes en train de retrouver le crédit et la confiance, au point de vue de votre puissance morale et de votre stabilité politique. (*Applaudissements.*)

Quels sont donc maintenant sur cette question les sentiments de l'Europe? Je les ai recueillis, je les ai enregistrés. L'amnistie, nous dit-on, vous pouvez la faire; elle n'effraye plus l'Europe et elle vous débarrassera beaucoup. (*Applaudissements prolongés.*)

Je crois, Messieurs, que je vous devais ces impressions, je crois que je vous devais cette clarté; je vous les ai apportées sincèrement et librement, avec mon caractère personnel, avec mon caractère de mandataire du peuple, et c'est par là que je termine.

Oui, je représente ici, et depuis tantôt douze ans, le quartier de Paris où la démocratie la plus vaillante et la plus ardente tient à la fois ses ateliers et ses

assises, les uns pour travailler, les autres pour penser. Elle a été très souvent, — elle l'a été encore aujourd'hui et elle le sera demain, — calomniée, mal comprise, mal jugée.

Ce n'est pas à moi, qui suis son fidèle représentant et son plus vieux lutteur, qu'il faut apprendre ni ses défaillances, ni ses entraînements. Mais il y a une chose à laquelle je tiens, c'est à la liberté de mon jugement. Ils savent, là-haut, que je ne les ai jamais ni flattés, ni trompés.

Hier, ils ont fait une faute. Mais, Messieurs, est-ce que vous voudriez mettre en balance cette faute avec l'intérêt dont tout à l'heure j'essayais de vous faire apprécier la force : la question de l'amnistie? Et ne voyez-vous pas que dans cette population de Belleville où on a répandu tous les ferments et toutes les excitations, il y a des hommes, — je les connais, — qui sedisent partisans de l'amnistie et qui veulent l'empêcher? (*Très bien! très bien! Vifs applaudissements.*)

Eh bien! je vous le dis, l'élection de Trinquet, c'est la dernière manœuvre d'un parti dans la main duquel on va briser l'arme nécessaire et unique. L'élection de Trinquet, de Trinquet qui, heureusement, a été gracié, de Trinquet qui a payé pour beaucoup d'autres, de Trinquet qu'on appelait tout à l'heure le galérien, de Trinquet, — je peux bien le dire avec le sentiment de ce que vaut ici un pareil témoignage, — de Trinquet qu'on eût dû faire revenir plus tôt, car il était de ces galériens qui sont allés au bagne, non pas pour les crimes qu'ils avaient commis, mais pour la solidarité qu'ils avaient acceptée et que d'autres, plus heureux, plus habiles, avaient déclinée par la fuite... (*Applaudissements.*)

Dans un quartier de Paris où ses amis se trouvent encore, où sa femme, son fils tendent tous les jours les mains vers leur époux, vers leur père, est-ce qu'il était possible, est-ce qu'on pouvait humainement

croire que les compagnons, que les voisins, que les amis ne prêteraient pas les mains à ceux qui venaient leur dire que le vrai moyen de faire revenir Trinquet, c'était de le nommer conseiller municipal? Est-ce que vous pouviez empêcher que cette propagande réussît? Est-ce que vous ne sentez pas que vous devez couper court à de pareilles suggestions et à de semblables entraînements! (*Très bien! très bien!*)

Non, Messieurs, lorsqu'on voudra examiner cette minuscule question de l'élection du Père-Lachaise, je ne pense pas que, ni ici ni ailleurs, on puisse en faire un argument sérieux contre la mesure nécessaire, la mesure d'État, la loi politique qu'on vous propose.

On a dit, et on a dit avec raison, — cela saute aux yeux, — que le 14 juillet étant une fête nationale, un rendez-vous où, pour la première fois, l'armée, orgueil légitime de la nation, se trouvera face à face avec le pouvoir, où elle reprendra ces drapeaux, hélas! si odieusement abandonnés... (*Bravos et applaudissements prolongés*)... oh! oui, il faut que ce jour-là, devant la patrie (*Nouveaux applaudissements*), il faut qu'à la face du pouvoir, en face de la nation représentée par ses mandataires fidèles, en face de cette armée, « suprême pensée », comme disait un poète qui, lui aussi, dans une autre enceinte, devant tout le monde, avait plaidé la cause des vaincus (*Applaudissements*), il faut que vous fermiez le livre de ces dix années, que vous mettiez la pierre tumulaire de l'oubli sur les crimes et sur les vestiges de la Commune, et que vous disiez à tous, à ceux-ci dont on déplore l'absence, et à ceux-là dont on regrette quelquefois les contradictions et les désaccords, qu'il n'y a qu'une France et qu'une République. (*Acclamations et applaudissements prolongés. — Un grand nombre de membres se lèvent de leur place et s'empressent autour de l'orateur pour le féliciter lorsqu'il descend de la tribune.*)

DISCOURS

SUR

LE RÉTABLISSEMENT DU SCRUTIN DE LISTE

Prononcé le 19 mai 1881

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Messieurs, permettez-moi d'abord de remercier mon excellent collègue, M. de Valfons, d'avoir bien voulu me céder son tour de parole pour répondre à l'orateur distingué qui descend de cette tribune.

Messieurs, si j'entre dans ce débat, croyez bien que ce n'est pour répondre ni à des allusions, ni à des insinuations personnelles. Je pense que je n'ai à me défendre ni devant la Chambre, sans distinction de partis, ni devant le pays, des visées qui seraient criminelles, si elles n'étaient ridicules, qu'on s'est plu à me prêter dans cette grave question du régime électoral de la démocratie républicaine. Je parle ainsi pour couper court à des propos indignes de républicains. Quel que soit le mode de scrutin que vous adoptiez, que vous mainteniez la législation existante, si vous la croyez bonne et profitable pour le pays, ou que, revenant, au contraire, à la tradition de vos devanciers, vous rameniez le scrutin de liste, si la délibération vous éclaire, soyez convaincu que l'homme qui est devant vous se gardera de chercher dans des compétitions électorales ou dans les brigues du suffrage universel je ne sais quels conflits, quel antagonisme indignes de son parti, et indignes de lui-même. (*Applaudissements.*)

J'ai pris à la Constitution de 1875, à l'heure difficile où elle était arrachée au patriotisme de tous, mais aux regrets de quelques-uns et aux généreuses ardeurs

des autres, j'ai pris, dis-je, une part trop grande, pour ne pas être le plus soucieux et le plus respectueux serviteur de cette Constitution que je crois, pour le bien du pays, devoir défendre, dans toutes ses parties, même contre des revisions que je considère comme prématurées. (*Très bien! très bien!*)

Par conséquent, loin de moi, Messieurs, la pensée de chercher, par des élections qu'on a osé qualifier de plébiscitaires, à mettre en échec, à atténuer dans une mesure quelconque l'autorité et le prestige du pouvoir exécutif qui est le représentant du pays tout entier et qui, jusqu'à l'heure marquée par la loi, doit pouvoir s'épanouir dans tout son prestige et dans toute son autorité. (*Applaudissements.*)

Cela dit, je n'entre pas dans le débat pour faire un discours d'apparat : je demande à mes collègues de me permettre d'y intervenir au fur et à mesure que les nécessités s'imposeront à ma conscience.

Je viens, en ce moment, répondre aux arguments que développait tout à l'heure mon ami et mon collègue, M. Roger, un collègue que nous avons recruté récemment, et qui prouve par lui-même, je le dis en passant, qu'en effet le scrutin d'arrondissement peut avoir souvent la main heureuse.

Mais qu'il me permette de lui dire que peut-être les exemples qu'il a empruntés, soit au passé de 1848, soit au passé plus récent de l'Assemblée nationale de Versailles, ne lui sont pas aussi familiers qu'à moi-même, et qu'il se pourrait bien que, précisément en invoquant ces précédents, il eût fourni l'argument décisif pour le rétablissement du scrutin de liste.

Je laisse de côté 1848 ; l'Assemblée constituante de cette époque est au-dessus de toutes les attaques et de toutes les critiques, qu'il s'agisse de son esprit ou de son cœur. Le cœur des assemblées, tout le monde en est juge, mais l'éclat du talent, le prestige des caractères!... Quel était donc le talent, le génie, l'homme

itique illustre qui ne siégeait pas dans l'Assemblée 1848, à part M. Guizot?... Je les y vois tous. (*Très ai très bien!*)

eur politique appartient aux disputes des hommes, is non l'ascendant de leur esprit, de leur autorité. crois que, depuis la Convention, l'Assemblée de 48 est la plus grande assemblée qu'ait eue la France. Quant à celle de 1849, il ne faut pas oublier qu'elle t sortie d'un scrutin de liste tout à fait spécial, d'un rutin de liste sans majorité absolue, qui n'imposait as même la nécessité de réunir le quart des électeurs iscrits, d'un scrutin de liste, par conséquent, qui n'a ien de commun avec celui que nous vous proposons. (*C'est vrai! c'est vrai!*)

Au milieu des ardeurs et aussi des malheurs qui avaient signalé le retour de la République parmi nous, il y avait eu, Messieurs, — et malheureusement, on en voit encore aujourd'hui, mais à des degrés moindres, — des divisions douloureuses dans le parti républicain, et comme il y avait deux listes, d'une part, une liste modérée, ou dite telle, et qu'on n'exigeait pas la majorité absolue au premier tour de scrutin, d'autres plus avisés glissaient des listes intermédiaires de candidats, qui ont été élus représentants et qui ont conduit le pays, par une série de votes et de fautes, à la dictature.

Mais, Messieurs, nous ne vous proposons pas ce genre de scrutin de liste; au contraire; et si vous vouliez rétablir le scrutin de liste de 1849, je dirais : je préfère le *statu quo*. Ce que nous demandons aujourd'hui, c'est ce que, mettant à profit l'expérience, nous avons demandé de tout temps, depuis cette époque déjà lointaine.

Quand je suis entré dans la vie publique, à la première réunion que nous avons eue avec les membres du parti républicain qui siégeaient dans le Corps législatif, on a discuté la possibilité de solliciter de

cette Assemblée législative de l'empire une modification au régime électoral, et nous avons, après de longues discussions, qui se tenaient sous la présidence de l'honorable chef actuel de l'État, M. Jules Grévy, nous avons déposé une proposition tendant au rétablissement du scrutin de liste, proposition parfaitement inconstitutionnelle, je le reconnais... (*Rires à droite*), car elle allait directement, — c'est là ce qu'on nous a opposé, fort légalement d'ailleurs, — contre un des cinq points fondamentaux de la déclaration césarienne du mois de décembre 1851, qui prit plus tard rang dans les textes constitutionnels.

Mais nous considérions que ce scrutin de liste était une nécessité traditionnelle de notre parti. Il n'y eut pas de contestation sur ce point, ni parmi nous, ni dans l'opinion.

Lorsque les évènements amenèrent au pouvoir ou les signataires de la proposition, ou les amis des hommes qui formaient à ce moment-là l'opposition, et qu'on pensa à convoquer le peuple pour l'élection d'une assemblée, on n'hésita pas, il n'y eut pas l'ombre d'une discussion : ce fut le scrutin de liste qui fut décrété. (*Très bien! très bien!*)

Je le dis en passant, mais vous imaginez-vous ce qu'aurait été une consultation du pays au mois de février 1871 sous les pas de l'invasion, au milieu du désarroi général des esprits et des caractères, si on ne l'avait pas consulté par le scrutin de liste? Que serait-il arrivé? (*Très bien! très bien!*)

Mais voyez ce qui se passa dans l'Assemblée de Versailles. S'il est certain que l'Assemblée de Versailles n'était pas faite pour faire admirer le régime électoral d'où elle était issue, je n'en pense pas moins qu'il faut accepter les résultats des consultations du suffrage universel ; c'est au pays à réagir contre ses propres défaillances, contre ses propres chutes, quand il en a commis et qu'il s'est laissé tomber. Et, en effet,

réaction ne se fit pas attendre. Heureuse et bienisante réaction! Dès le mois de juillet, après ces ıagnifiques élections municipales, faites au scrutin e liste, elles aussi, qui furent la reprise de possession e la France par elle-même, au lendemain de la guerre ivile, alors que l'on voyait encore les lueurs de l'inendie s'élever au-dessus de la capitale embrasée, la 'rance conserva son sang-froid; et, de même qu'elle .vait installé dans ses municipalités des républicains :t des patriotes, de même elle envoya, à la grande oie du pays tout entier, plus de 114 députés, entenlez-le bien, parmi lesquels ne figuraient que sept monarchistes.

Vous imaginez-vous, Messieurs, que si, ce jour-là, on avait consulté la France par la voie du scrutin d'arrondissement, l'autorité du verdict eût été aussi décisive qu'elle l'a été, qu'elle eût eu l'immense influence qu'elle a eue sur le chef du pouvoir exécutif et sur les partis?

Non, Messieurs, détrompez-vous, on eût considéré le scrutin par arrondissement comme une sorte de miroir brisé où la France n'aurait pas reconnu sa propre image. (*Applaudissements.*)

Et alors, Messieurs, que s'est-il passé? Le voici : Pendant cinq ans, de 1871 à 1875, jusqu'au 31 décembre, toutes les fois qu'on a consulté le pays pour pourvoir à une vacance causée par une mort ou par une démission, ou par toute autre cause, bénéfice immense le lendemain, quand, à la place d'un monarchiste, un républicain entrait dans l'Assemblée de Versailles, et l'élection de ce républicain avait la puissance de toute la voix du pays et non pas celle d'un simple arrondissement (*Applaudissements*) ; la leçon était telle, la puissance de cette démonstration était si irréfragable que la Constitution de 1875 en est sortie, et que si vous avez la République, c'est à l'autorité du scrutin de liste que vous la devez.

J'y étais, je l'ai vu. Aussi permettez-moi, mon cher collègue, vous qui êtes un dernier venu parmi nous, et certes un des meilleurs, permettez-moi de vous dire que j'ai assisté à l'évolution de certains élus du scrutin de liste vers le scrutin d'arrondissement.

C'est une histoire instructive et qui mérite, je crois, de vous être racontée.

Un jour, alors qu'on avait renversé l'illustre M. Thiers, qui, lui aussi, avait été autrefois partisan du scrutin d'arrondissement, mais qui, vaincu par l'évidence et rallié à la nécessité de faire une Constitution, s'était, à son tour, rallié au scrutin de liste, — demandez-le à M. de Marcère! — eh bien, ce jour-là, il arriva qu'on inscrivit le scrutin de liste dans un projet de loi préparé par M. Thiers. — M. Cochery est là, il peut vous le dire, car il le sait bien! Et qu'est-ce qu'on apprit? On apprit qu'il serait nécessaire de lutter contre une certaine fraction de la droite de l'Assemblée, qui, changeant d'avis, proposait de substituer le scrutin d'arrondissement au scrutin de liste inscrit dans le projet de loi, et voici à la suite de quels évènements:

On avait eu l'ordre moral, on avait changé, révoqué, — je ne m'en plains pas, c'est l'exercice légitime d'un pouvoir qui veut être sincère, — tout ce qui, de près ou de loin, représentait dans l'administration une idée libérale, démocratique, républicaine. On était donc en possession de cet instrument merveilleux de centralisation qui peut devenir un instrument de pression, quand on est résolu à en user, et qu'on le fait avec une certaine habileté, et on n'avait pas reculé devant l'emprunt à faire aux hommes expérimentés que l'empire avait légués à l'ordre moral : on avait, dans certains départements, que je ne veux pas nommer, — mais que je nommerai si l'on m'y force, — on avait, de la façon la plus ouverte, la plus déclarée, la plus nette, essayé de la candidature officielle; malgré

tout, elle n'avait pas réussi, et le rapporteur, — que je ne nommerai pas à moins qu'on n'y tienne absolument (*Sourires*), — avouait ingénument et confessait que décidément le scrutin de liste et la candidature officielle ne pouvaient pas coexister. (*Rires et marques d'assentiment sur divers bancs à gauche et au centre.*)

Alors la droite avait trouvé son chemin de Damas, et il fallait au plus vite se débarrasser du scrutin de liste. Oh! je ne parle pas de toute la droite, je dis une fraction de la droite, et je la ferai suffisamment connaître en rappelant qu'elle envoya un des deux frères Lefèvre-Pontalis, M. Antonin Lefèvre-Pontalis, à la tribune. (*Rires à gauche.*)

C'est l'amendement de M. Antonin Lefèvre-Pontalis qui a établi le scrutin d'arrondissement, qui l'a établi dans le but que je viens d'indiquer, pour parer au péril où était la candidature officielle, dont on méditait de se servir.

Et ce jour-là, que vit-on? On vit, d'un côté, tout le parti républicain sans exception, sans une abstention, sans une défection, les vieux comme les jeunes, les ardents comme les modérés, et on vit de l'autre tous les autres... les non républicains! (*Nouveaux rires.*)

Eh bien, nous avons lutté, nous avons été vaincus. Et qu'est-ce qui a triomphé? Ah! ce qui a triomphé, c'est la candidature officielle, c'est la politique de M. Buffet, c'est le septennat avec toutes les épreuves par lesquelles vous avez passé. (*Très bien! très bien! au centre et à gauche.*)

Mais qu'arriva-t-il dès les mois de janvier et de février 1876? Alors on avait le scrutin d'arrondissement, le petit champ clos, la vigne du Seigneur, qu'on allait cultiver, biner, arrachant les mauvaises plantes, — c'est-à-dire vous, Messieurs! — on avait toute la force de pression de la machine administrative; on allait livrer bataille : dans quel intérêt, dans quel but? Était-

ce pour affermir la constitution, pour affermir la République, pour augmenter la majorité républicaine qui était née des difficultés de la veille?

Oh! non, on nous l'avait déclaré sans ambages, avec un abandon de paroles que certains trouvaient sarcastiques et que, moi, je trouvais cyniques. (*Très bien! très bien! à gauche et au centre.*)

On nous disait simplement : Votre majorité, c'est très bien! Vous nous avez servi un jour, mais désormais je ne vous connais plus; votre majorité, je n'en veux pas, et je suis là pour la défaire! — M. Ricard, de regrettable mémoire, le rappelait dans son discours sur le scrutin de liste. — Nous avons le scrutin d'arrondissement, nous allons nous en servir.

Et on s'en servit. Mais la France, encore tout imprégnée des luttes du scrutin de liste, à l'aide duquel elle avait voulu faire triompher sa volonté... (*Protestations à droite. — Applaudissements à gauche et au centre*), la France n'hésita pas; elle envoya, à travers les mailles serrées du filet administratif, elle envoya siéger dans cette enceinte cette forte majorité que vous constituez. (*Très bien! très bien! au centre.*)

Eh bien, croyez-vous que le pouvoir s'avoua vaincu par le pays? Oh! non; il ne dit qu'une chose dont nous avons retrouvé la trace partout, et dont du reste sa pratique officielle donne une preuve éclatante : il dit que le pays s'était trompé, qu'on n'avait pas nettement posé la question, qu'on n'avait pas osé déclarer la candidature officielle ouvertement, publiquement, et qu'il fallait recommencer. Et alors, comptant précisément sur les ressources de ce scrutin d'arrondissement, on fit la dissolution, pour essayer si la candidature officielle, pratiquée largement et d'une façon éhontée, ne pourrait pas avoir raison des volontés du pays. (*Applaudissements. — Bruit à droite.*)

Écoutez, Messieurs, écoutez! C'est ici que j'arrête mon honorable contradicteur. Il nous dit, en effet:

Le scrutin d'arrondissement n'est-il pas le scrutin sauveur, le scrutin libérateur? N'est-ce pas à lui que vous devez le succès?

Voilà l'objection; je ne l'affaiblis pas. Voici ma réponse.

Non, ce n'est pas le scrutin d'arrondissement qui vous a ramenés ici; ce n'est pas le scrutin d'arrondissement, c'est le scrutin de liste, élevé à sa plus haute pression : l'unité de liste. (*Vif assentiment sur un grand nombre de bancs à gauche et au centre.*)

Et c'est tellement l'unité de liste, — Messieurs, je crois que je peux parler, en témoin autorisé... (*Oui! oui! — Très bien!*) — qu'on ne demanda à personne ni son opinion intime sur tel ou tel sujet, qu'on ne demanda compte à aucun de vous des votes qu'il avait rendus antérieurement, ni de ceux qu'il s'apprêtait à rendre. On lui demandait : Faites-vous partie de cette phalange de résistance, de cette phalange des dissous et des expulsés? Êtes-vous un 363? Si oui, vous figurerez sur la liste! (*Applaudissements.*)

Et, chose grave, c'était tellement un scrutin de liste que, permettez-moi de vous le rappeler, il s'est trouvé un Bonaparte pour réclamer le droit d'y être inscrit, et il l'a été! (*Nouveaux applaudissements.*)

Eh bien, Messieurs, je vous demande si, ce jour-là, vous êtes rentrés par le scrutin d'arrondissement? Non! vous êtes rentrés par l'unité du collège, par l'unité de liste! C'est la première et peut-être la dernière fois qu'on assistera à un si magnifique spectacle de concorde, d'union et de concentration républicaine. (*Nouveaux applaudissements.*)

Mais, Messieurs, c'est précisément ce verdict électoral qui prouve l'efficacité, la supériorité du scrutin de liste : car est-ce qu'alors on a discuté les hommes? Est-ce qu'on a pénétré dans la vie privée, — j'entends entre concurrents? Non! on a pris l'idée politique, le principe qui planait au-dessus de cette liste et qui

était l'anéantissement du pouvoir personnel, et cela a suffi. (*Vive approbation.*)

Je ne veux faire allusion à personne, mais il en est, — ils sont nombreux dans cette Chambre, — qui savent bien que leur candidature eût été longuement discutée et peut-être même mise en péril s'ils n'avaient pu revendiquer ce titre de 363. (*C'est vrai! c'est vrai! — Applaudissements.*)

Messieurs, voilà pour la valeur de l'exemple, voilà pour l'autorité du précédent. Vous pourrez décider ce qu'il vous plaira, mais ce que vous ne pourrez pas faire, c'est changer la valeur d'un argument et le rendre détestable alors qu'il est réellement supérieur.

Mais je retiens cet exemple, car je veux l'examiner sous une autre face, et montrer que, malgré cette unité d'action, malgré cette unité de liste, la candidature officielle a porté ses fruits. Il y a eu bien des victoires partielles qui ont presque touché au succès décisif.

A droite. — Qui y ont même tout à fait touché!

M. Gambetta. — Messieurs, permettez-moi d'interroger les faits!

Ce qui le prouve, c'est que la candidature officielle a comparu devant la majorité triomphante. Et qu'en est-il résulté? C'est que vous avez été acculés à soixante-douze invalidations nécessaires, j'y consens, légitimes, je le proclame. (*Vives protestations à droite.*)

M. de la Rochefoucauld, duc de Bisaccia. — Vous avez le droit de le dire, mais vous ne pouvez pas vous en vanter!

M. Gambetta. — Messieurs, c'est mon opinion que j'exprime, ce n'est pas la vôtre. Ces invalidations, je les ai votées, et vous me ferez bien la grâce de penser que si je les croyais légitimes... (*Nouvelles protestations à droite.*)

Vous pensez le contraire, Messieurs, c'est votre droit et peut-être y a-t-il pour vous un devoir de solidarité;

mais vous ne pouvez pas m'empêcher de citer des faits et d'en déduire les raisons.

M. DE LA ROCHEFOUCAULD, DUC DE BISACCIA. — Il y a beaucoup d'invalidés qui sont revenus!

M. GAMBETTA. — Eh bien, je dis à la majorité : Vous avez été acculés à ces nombreuses invalidations nécessaires. Pourquoi? Parce que vous aviez affaire au scrutin d'arrondissement. Cela est certain, car, si vous aviez eu affaire au scrutin de liste, vous auriez validé toutes les élections. (*Dénégations à droite.*)

M. BOURGEOIS. — Pas davantage!

M. GAMBETTA. — Messieurs, je vous prie de me laisser exprimer ma pensée; je puis me tromper, et, dans ce cas, je ne demande qu'à être rectifié...

M. PAUL DE CASSAGNAC. — Non, vous avez raison!

M. GAMBETTA. — ... ce que je demande à mes collègues de vouloir bien m'accorder, c'est la liberté de développer ma pensée.

Je disais donc que vous n'auriez pas annulé ces élections si elles avaient eu lieu au scrutin de liste; vous les auriez validées, et cela pour deux raisons : la première, parce que la candidature officielle n'aurait pas pu s'exercer... (*Très bien! à gauche. Exclamations à droite.*)

Non, elle n'aurait pas pu s'exercer, car il n'est pas possible de presser, d'intimider, de corrompre cent mille ou cent cinquante mille électeurs! Vous le savez bien tous, et l'idée même n'en serait pas venue. Et vous trouvez là une preuve que le scrutin de liste assure ces deux conditions aussi bien au point de vue du Gouvernement qu'au point de vue des populations : d'abord, qu'il tue jusqu'à la pensée de la candidature officielle, et, ensuite, qu'il la rend vaine lorsqu'elle est entreprise. (*Applaudissements.*)

Voilà les précédents, Messieurs, voilà d'où vous êtes sortis, voilà votre berceau; et, quand je viens vous dire, moi : Le scrutin d'arrondissement est une arme

forgée par vos ennemis, c'est une arme qu'on a employée pour vous perdre et perdre avec vous la République, c'est moi qui vous ramène à vos origines. et ce sont vos adversaires qui vous en écartent. (*Applaudissements sur divers bancs. — Rumeurs sur d'autres.*)

Mais, Messieurs, je défends vos intérêts. (*Interruptions!*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je prie la Chambre de vouloir bien écouter l'orateur en silence.

M. GAMBETTA. — Je sais par expérience combien il est difficile d'entretenir une Assemblée des conditions de sa naissance et des conditions de sa renaissance... (*Sourires et mouvements divers.*)

M. PAUL DE CASSAGNAC. — Le mot est joli!

M. GAMBETTA. — ... mais si épineuse que soit cette tâche, comme je n'ai pas en vue la satisfaction d'intérêts personnels, que je ne suis préoccupé que d'une question d'État, que j'ai la conviction profonde qu'il n'y a pas de possibilité, dans ce pays-ci, de fonder un gouvernement républicain à la hauteur de sa mission, à la hauteur de ses devoirs, sans convoquer le pays dans ses assises les plus étendues, sans faire reposer le suffrage universel, la consultation du pays sur la base la plus large et la plus unitaire...

Plusieurs membres à droite. Très bien! très bien!

M. GAMBETTA. — ... je combattrai jusqu'au bout pour cette solution. (*Marques ironiques d'approbation à droite.*)

Messieurs, je ne suis pas intimidé par les applaudissements d'une certaine partie de cette Chambre. Je crois qu'en effet, quelque malice qui puisse s'y cacher, il s'y cache encore une pensée supérieure. Oui, quand je dis : la base la plus large, la plus unitaire, ces messieurs entendent le plébiscite. Eh bien, je réponds que si quelque chose fait défaut aux institutions actuelles, quant au mode de nomination de la représentation nationale, c'est précisément de ne pas

présenter une surface électorale aussi large, aussi étendue que le plébiscite lui-même. (*Applaudissements ironiques à droite. — Agitation à gauche et au centre.*)

Messieurs, je vous prie de vous souvenir qu'à la dernière lutte électorale du 14 octobre 1877, vous avez compté dans les arrondissements 180 élections hostiles et que vous avez en ce moment sur ces bancs une opposition de 150 membres qui ne votent pas le budget. (*Vives exclamations à droite.*)

Ce n'est pas pour vous le reprocher...

M. DE LA ROCHEFOUCAULD, DUC DE BISACCIA. — On ne nous admet même pas dans la commission du budget!

M. DE BAUDRY D'ASSON. — On nous en met, en quelque sorte, à la porte. Cependant, nous avons demandé à en faire partie, et on nous avait promis de nous y faire entrer lorsque le règlement a porté à trente-trois le nombre des membres de cette commission.

M. DE LA ROCHEFOUCAULD, DUC DE BISACCIA. — Nous ne votons pas le budget, pour qu'on ne puisse pas dire que nous donnons des votes de confiance au Gouvernement, nous avons exprimé notre opinion en faveur des six millions demandés dernièrement pour l'expédition contre les Khroumirs.

Plusieurs membres à droite. — C'est vrai! c'est vrai!

M. GAMBETTA. — Messieurs, quand vous aurez exhalé vos regrets et vos plaintes, il n'en restera pas moins vrai que ce que j'allègue n'a rien à faire avec vos protestations. (*Très bien! à gauche.*)

Je dis que, dans aucun pays, dans aucun temps, sous un régime de libre discussion, un pouvoir, un gouvernement ne s'est trouvé en présence d'un effectif d'opposition aussi redoutable. C'est là la question qui doit vous préoccuper, c'est une question d'État, car à chaque instant vos ministères, vos cabinets sont à la discrétion d'une coalition. (*Très bien! et applaudissements à gauche. — Réclamations à droite.*)

M. LE COMTE DE COLBERT-LAPLACE. — Le Gouvernement est-il pour vous?

M. GAMBETTA. — Je vous en conjure, soyez cléments pour moi, laissez-moi aller jusqu'au bout; je ne vous interromprai pas si vous me répondez, j'en prends l'engagement.

M. LE COMTE DE COLBERT-LAPLACE. — Parlez-vous au nom du Gouvernement! (*Exclamations et rires à gauche et au centre.*)

M. GAMBETTA. — Messieurs, je dis que dans un débat de cette gravité, ce qui importe, ce ne sont pas les renseignements plus ou moins historiques, ce ne sont pas les appréciations plus ou moins hypothétiques sur les cartes dressées par les jeunes gens du ministère de l'intérieur... (*On rit*), je dis que ce qui importe, c'est la politique. Eh bien, que doit donc être la politique d'un gouvernement républicain? Et faites-moi la grâce de penser que je ne suis ni l'avocat, ni l'inspirateur de celui qui siège sur ces bancs; je parle librement, comme je parlerais dans une autre assemblée, si j'avais l'honneur d'y siéger.. (*Très bien! à gauche.*)

Messieurs, je dis que lorsqu'il existe dans un pays à régime représentatif et parlementaire une opposition qui est presque analogue à celle que je faisais à l'empire, une opposition irréconciliable...

M. DE LA ROCHEFOUCAULD, DUC DE BISACCIA. — Vous venez nous demander nos voix... (*Interruptions et réclamations à gauche et au centre.*)

M. GAMBETTA. — Monsieur de la Rochefoucauld, je vous en prie, ne m'interrompez pas. Vous dites que j'ai demandé vos voix; mais certainement je les demande...

M. DE LA ROCHEFOUCAULD, DUC DE BISACCIA. — Certainement, vous ne les aurez pas!

M. GAMBETTA. — Je serais très fier de les obtenir.

M. LE PRÉSIDENT. — Monsieur de la Rochefoucauld,

je vous rappelle à l'ordre, à cause de votre persistance à interrompre.

M. Gambetta. — Il me semble que je défends ici une thèse qui a eu les plus illustres tenants de la monarchie pour interprètes : Lainé, Royer-Collard, et même Berryer, dont la mémoire ne peut être citée devant nous sans émotion, ont été les protagonistes du scrutin de liste, et vous devriez me faire la grâce de souffrir au moins que je marche à leur suite! (*Applaudissements à gauche et au centre. — Rumeurs à droite.*)

Je ne demande individuellement la voix de personne; mais je parle devant une assemblée d'hommes politiques, qui ont d'autres intérêts, grâce au ciel, que l'intérêt de leur candidature personnelle, qui ont d'autres ambitions électorales... (*Très bien! très bien! à gauche*)... qui ont avant tout souci de l'honneur, de la grandeur de la France et qui, par conséquent, dans le fond de leur conscience, ne doivent considérer qu'une chose : s'il est vrai que nous sommes en route pour le relèvement ou pour la décadence. (*Vifs applaudissements.*)

Vous imaginez-vous que, devant vous, je lutte contre des amis, je froisse des convictions et des amitiés, pour l'unique plaisir de conquérir des voix et un succès parlementaire? Oh! il y a longtemps que j'ai passé cette ligne. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Je parle ici au nom des intérêts supérieurs de la démocratie française. Oui, je pense que dans un pays où les intérêts locaux ont des organes attitrés qui fonctionnent admirablement, qui peuvent se faire jour à tous les degrés de l'échelle administrative; je pense que lorsque dans ce pays on représente la France, c'est-à-dire la plus haute personne morale qui soit dans le monde, je pense que l'on peut bien se demander si on fera surgir les représentants des idées, de la tradition historique qui ont fait cette gloire uni-

verselle, si on les fera surgir de cent mille électeurs ou de dix mille. (*Mouvement prolongé.*)

Voilà ce que je pense, et je viens ici vous dire qu'il n'y a pas seulement que des considérations d'honneur, de moralité, de probité supérieure engagées dans ce débat, qu'il y a autre chose, c'est-à-dire une question de gouvernement, une question de progrès, une question d'avenir démocratique pour ce grand pays.

Vous savez tous sur quelles questions je pourrais faire porter le débat; vous savez que lorsque vous avez touché aux réformes primordiales, entendez-le bien, sans lesquelles vous ne ferez rien, c'est-à-dire au remaniement des compartiments administratifs de ce pays, qu'il s'agisse de la magistrature, de l'administration, de l'impôt, de la guerre et de ses cadres, qu'il s'agisse de ses arsenaux, vous savez bien...

A gauche. — Oui! oui! — Très bien!

M. Gambetta. — ... vous savez bien, et c'est votre devoir, que vous êtes les prisonniers de votre origine... (*Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs à gauche. — Protestations sur d'autres bancs.*)

M. Achard *et plusieurs autres membres.* — Pas du tout! Nous sommes libres!

M. Gatineau. — Nous montrerons que nous le sommes!

M. Gambetta. — Monsieur, je ne vous interromps pas quand vous parlez. Veuillez m'écouter.

Vous savez bien, Messieurs, que lorsqu'il faut toucher à cette immense classification des compartiments administratifs, judiciaires, militaires, économiques, vous savez bien que votre devoir, qu'un engagement intime, quand il n'est pas apparent, vous lie à la petite région qui vous a élus. (*Dénégations sur divers bancs au centre. — Marques d'approbation à gauche.*)

Je dis, Messieurs, que vous ne faites qu'accomplir strictement votre devoir d'honnêtes gens, quand vous prenez ainsi la défense des intérêts auxquels j'ai fait

allusion, et que vous défendez contre ce gouvernement, à qui vous disiez tout à l'heure que vous n'aviez rien à refuser, l'existence de tribunaux jugeant jusqu'à quatorze affaires par an. (*Rumeurs sur divers bancs.*)

Ce sont des faits, et si vous ne voulez pas les enregistrer, ce n'est pas ma faute; le pays en a pris acte.

Eh bien, Messieurs, je pourrais en dire autant, — et ne m'y poussez pas, — en ce qui touche un certain nombre de questions. Je dis que c'est là précisément le vice fondamental, essentiel du scrutin d'arrondissement, et qu'il faut vous y soustraire, et que ce sera pour aller au scrutin de l'émancipation et de l'affranchissement que vous voterez le scrutin de liste.

Je sais bien ce qu'on dit : Vous voulez nous faire voter le scrutin de liste, vous voulez donc rompre tous les liens qui nous rattachent et nous unissent à chacun de nos électeurs?

N'exagérons rien. Ne me dites pas que vous connaissez tous vos électeurs, et je ne demanderai pas que vous n'en connaissiez aucun. Non; je pense que le jour où vous ferez une liste pour le département, vous n'aurez pas plus de difficultés électorales que vous n'en éprouvez dans un comité cantonal ou dans un comité d'arrondissement. Si vous voulez même me le permettre, — non pas que je possède des documents émanant des jeunes gens de l'intérieur (*Sourires*), — je suis en mesure de vous affirmer que je me tiens assez au courant de la géographie électorale de ce pays, car le suffrage universel est ce qu'il y a de plus intéressant dans la vie sociale de la France, pour avoir, moi aussi, quelques données sur le mouvement électoral qui peut s'accomplir.

Eh bien, rassurez-vous. Non, je ne crois pas que vous soyez exposés à être placés sous la pression d'une Sainte-Vehme démocratique et démagogique, siégeant à Paris et vous expédiant des journalistes sans ouvrage, pour remplacer vos personnalités dans

le culte des électeurs. Ce sont là des fantômes qui feraient bien rire les électeurs si on les en entretenait sérieusement. (*Très bien! très bien!*)

Mais de quoi et de qui parlez-vous? On a fait, pendant longtemps, des élections au scrutin de liste dans ce pays; elles se sont toujours passées, au point de vue de la liberté et de l'indépendance des électeurs et des élus, dans des conditions parfaites. Personne ne s'en est plaint, ni les élus, ni même, chose singulière! les concurrents évincés, ce qui n'arrive pas toujours avec le scrutin d'arrondissement. (*Très bien! très bien!*)

Et ce ne serait pas là un des moindres avantages, au point de vue de la paix sociale, de la disparition du scrutin d'arrondissement. Évoquez vos souvenirs, Messieurs : est-ce qu'il n'est pas vrai que dans ce champ clos, dans cette arène restreinte de l'arrondissement, lorsque les candidats sont aux prises, ils se dénigrent, se diffament, se jettent toute espèce d'injures et de calomnies à la face? (*Oui! oui! — C'est vrai!*) Et l'ardeur de la lutte gagne à ce point, je ne dirai pas leurs sectateurs, mais leurs sectaires, leurs séides, qu'il arrive, que le lendemain de l'élection, au lieu de voir tout s'apaiser, tout rentrer dans l'ordre, au lieu de voir renaître la courtoisie et les bonnes relations, on laisse derrière soi des ressentiments et des rancunes inoubliables.

Et vous divisez tous nos villages, toutes nos petites villes de province pour faire triompher quoi? Un détestable régime, qui est impuissant à fonder la République à la fois sur la liberté et sur la réforme. (*Très bien! très bien! et applaudissements à gauche.*)

M. Gatineau. — Vous avez dit le contraire!

M. Gambetta. — Je n'ai pas dit le contraire, et quand vous voudrez, je discuterai mes paroles. S'il y a une thèse sur laquelle je n'ai jamais varié, c'est le scrutin de liste; non pas que je ne reconnaisse pas le droit de varier sur les problèmes sociaux, mais

plus je vais, plus j'examine, plus je trouve le scrutin de liste non pas parfait, — il n'y a rien de parfait, — mais certainement supérieur à tous les régimes électoraux qui l'ont précédé ou suivi. (*Très bien! très bien!*)

Je dis que ce n'est pas un médiocre avantage d'avoir un scrutin de paix sociale. Mais ce n'est pas là le seul but de mes observations. Il y a un point qui est beaucoup plus douloureux, qui est beaucoup plus alarmant. Ce serait au sein de notre démocratie, si généreuse et loyale, la création d'un régime d'élections qui nous ramènerait à quelque chose de plus détestable encore que le bourg-pourri d'Angleterre avant la réforme de 1832,

Oui, timidement, clandestinement d'abord, on a acheté des voix... (*Interruptions sur divers bancs. — C'est vrai! très bien! à gauche*)... on a versé la corruption et le vin aux masses électorales. (*Nouvelles interruptions.*)

N'interrompez pas, Messieurs, je citerais des faits. (*Applaudissements à gauche.*)

On a mis à l'enchère des candidatures, et il se trouve maintenant qu'il va surgir une industrie de placement électoral politico-financière dans certains arrondissements. (*Sourires à gauche.*) Oui, il y a des arrondissements sur lesquels certains Turcarets jettent leur dévolu, calculant le chiffre qu'ils devront inscrire au total des frais généraux. (*Dénégations à droite. — Oui! oui! Très bien très bien! à gauche.*)

M. DE COLBERT-LAPLACE. — Citez des faits précis! N'incriminez pas sans preuves et sur de simples allégations!

M. LE PRÉSIDENT. — Monsieur de Colbert-Laplace, vous êtes le premier inscrit pour parler; attendez votre tour!

M. GAMBETTA. — Je dis que ce sont des mœurs qui commencent, mais que, si vous maintenez le régime parcellaire appliqué au régime universel, elles vont

se développer; et vous auriez cette responsabilité devant l'histoire d'avoir inoculé la gangrène de l'argent à la démocratie française. (*Vifs applaudissements.*)

Pensez-y, Messieurs! Et cette considération de l'électeur qu'on achète n'est pas la seule; mais si on se met sur ce pied que l'argent va être une puissance électorale, que c'est l'argent qui va prendre la place des idées...

M. Louis Legrand. — Mais non!

A gauche. — Si! si!

M. Gambetta. — Laissez-moi parler, Messieurs. Si on se met, dis-je, à remplacer les idées et les principes qu'on appelle des abstractions par des sacs d'écus ou par des liasses de billets de banque, honte sur mon pays! (*Mouvement.*)

Non, Messieurs, nous ne verrons pas ces choses; nous ne les verrons pas, parce que la conscience française, indignée, n'en tolèrera pas même l'apparence. (*Très bien! très bien!*) Mais ce n'est pas tout : il n'y a pas que les élections qui s'achètent : il y a le candidat qu'on refoule. Oui, dans notre démocratie, la fortune ne marche pas toujours d'accord avec le caractère et le mérite. Voulez-vous aussi exiger, dans une forme particulière, le rétablissement du cens sur l'intelligence? Voulez-vous barrer l'entrée de la vie publique à ce travailleur modeste... (*Rumeurs sur quelques bancs.*)

Messieurs, je dis la vérité, et vous le savez bien!... (*Applaudissements à gauche et au centre.*) Vous savez bien que je ne suis pas suspect au point de vue de ce qu'on appelle les questions sociales; vous connaissez la réserve et la rigueur que j'apporte dans mon langage quand il s'agit de ce côté de la politique démocratique. Mais en même temps je trouve qu'il est bon, nécessaire d'aller à ces esprits en travail et de leur dire : A vous aussi, votre place est marquée; vous aussi, vous siègerez dans les conseils de la nation; vous aussi, vous prendrez part aux délibéra-

tions qui porteront sur les destinées de la France.

Ceux-là, les ferez-vous entrer dans le Parlement par le scrutin d'arrondissement ou par le scrutin de liste? (*Applaudissements.*)

Ah! Messieurs, c'est une grave question.

M. Laroche-Joubert. — Vous les avez joliment soutenues, les candidatures ouvrières!

M. Gambetta. — Monsieur Laroche-Joubert, je peux vous répondre que moi, personnellement, j'ai toujours défendu les candidatures ouvrières, et la preuve, c'est que j'ai contribué à faire entrer au Sénat deux ouvriers, M. Corbon et M. Tolain. Faites-en autant! (*Rires approbatifs à gauche et au centre.*)

J'ai toujours réclamé l'entrée des travailleurs dans les Chambres, non pas parce qu'ils n'étaient qu'ouvriers, mais parce qu'ils étaient ouvriers instruits, républicains dévoués et capables de tenir leur place partout avec talent, avec éclat et, quand j'ai eu le pouvoir, j'ai cru m'honorer en envoyant au milieu des travailleurs de la Creuse un travailleur comme eux pour en faire le chef de l'administration préfectorale : j'ai nommé Martin Nadaud. (*Très bien! très bien! et applaudissements.*)

M. Laroche-Joubert. — Vous n'avez pas à revendiquer M. Nadaud; c'est un ouvrier qui appartient à la Révolution de 1848!

M. Gambetta. — Monsieur Laroche-Joubert, je vous rappelle au silence... (*Exclamations et rires*)... en ma qualité d'orateur.

M. Laroche-Joubert. — De quel droit me rappelez-vous au silence? Vous oubliez que vous n'êtes pas au fauteuil!

M. le président. — Monsieur Laroche-Joubert, si j'avais pris la parole, j'aurais été obligé de vous rappeler à l'ordre; vous le voyez, vous n'y perdrez rien! (*On rit.*)

M. Gambetta. — C'est comme orateur parlant à la

tribune, et non en vertu des fonctions dont je suis investi, que j'ai prié M. Laroche-Joubert de ne pas m'interrompre.

Je dis, Messieurs, qu'il y a là un intérêt social....

M. Laroche-Joubert. — Dans tous les cas, je demande la parole! (*Exclamations.*) Comment! lorsqu'il s'agit de la question ouvrière, vous trouvez étrange que je demande la parole?

Un membre. — Vous interrompez constamment!

M. Gambetta. — Je dis qu'il y a un intérêt social de premier ordre auquel il est absolument impossible de satisfaire dans une mesure quelconque sans rétablir le scrutin de liste.

Et, Messieurs, je pense que vous réfléchirez à la gravité et à l'importance de cette considération avant de vous enfermer dans les conclusions négatives de votre commission.

Je n'insiste pas.

Dans ce pays-ci, on a combattu, depuis la Révolution française, sous une forme ou sous une autre, pour introduire la démocratie dans le Parlement.

Les luttes et même les révolutions qui ont eu lieu sur la réforme électorale n'avaient pas d'autre mobile et d'autre but que de résoudre le problème suivant : La Révolution avait donné la propriété et la propriété ne pouvait pas se développer au point de vue conservateur ou progressif, si le droit politique ne suivait pas la concession civile et économique.

La classe dirigeante a lutté sous toutes les formes pendant soixante-quatorze ans pour se dérober aux conséquences de cette rénovation de 1789. Elle avait bien été obligée de consentir l'égalité devant la propriété, l'égalité devant la succession; mais elle voulait retenir par devers elle le gouvernement, et alors on inventait le cens de l'électeur, le cens de l'éligible; on multipliait de toutes les manières les entraves et les obstacles, pour qu'on ne pût pas en même temps

dans ce pays-ci être du peuple et de la classe dirigeante.

Eh bien, moi, pour me servir d'une formule très simple, je ne peux pas comprendre qu'il y ait en France un citoyen qui ne soit pas de la classe dirigeante. (*Très bien! très bien! Mouvements divers sur plusieurs bancs.*)

Écoutez, Messieurs, je vous défie d'assurer cette égalité de représentation en dehors du scrutin de liste. (*Nouvelle approbation à gauche.*)

Et voici pourquoi : c'est que vous prenez pour base de la population, non pas le nombre, non pas la population, non pas les Français, mais une formule administrative, la plus fictive des créations.

Et moi, au contraire, je dis que si on pouvait n'avoir qu'un collège, qu'un vote, qu'une expression, ce jour-là nous serions dans la réalité de la souveraineté nationale.

Si la France pouvait entrer dans cette enceinte, voilà ce qui serait l'idéal, la perfection dans l'expression de sa manifestation. En dehors de cet idéal...

Un membre à droite. — C'est la théorie de M. de Girardin.

M. Gambetta. — ...je dis que, sous peine de ne point répondre à la grandeur de vos principes, à la sincérité de vos consciences, il faut prendre le système qui s'en rapproche le plus. (*Très bien! à gauche.*)

Maintenant, pouvez-vous mettre en balance l'autorité, l'action d'un corps électoral composé de 150, de 200, de 300,000 citoyens, d'un million ou même de deux millions, avec un corps électoral brisé, fragmenté, où il s'agit quelquefois de déplacer 80 ou 100 voix sur 5,000 électeurs inscrits, pour avoir le droit de participer à la gestion des intérêts du pays? (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

Non, je ne le pense pas, et c'est pourquoi je dis qu'il faudrait nous apporter ici autre chose que ces

considérations sur l'intimité de l'électeur et de l'élu, pour renier ainsi tous les précédents, tous les intérêts, tous les principes, toutes les traditions du parti républicain. Car enfin, qu'est-ce qu'elle vaut, cette intimité? qu'est-ce qui se cache derrière elle? quelles en sont les conséquences politiques, gouvernementales, administratives, sociales?

Eh bien, Messieurs, mon honorable collègue disait, avant de descendre de la tribune : « Voyez-vous! les électeurs, ils tiennent surtout à connaître leurs députés, à savoir s'ils s'occupent bien exactement de tous leurs intérêts : ce qui n'empêche pas, d'ailleurs, de donner de temps à autre un certain loisir d'esprit aux considérations générales de la politique de leur pays. »

Messieurs, il faut dire la vérité, et la vérité, la voici!...

Un membre au centre. — M. Roger n'a pas dit cela!

M. Gambetta. — Oh! cela a été beaucoup mieux dit, je le reconnais. Mais comme je réponds au vol et de mémoire, vous me permettrez de citer inexactement.

Eh bien, je dis, Messieurs, que cette intimité, elle est de deux ordres. Elle peut quelquefois produire d'excellents résultats, quand l'électeur lui-même est un homme indépendant, un homme désintéressé, absolument étranger à toutes les ambitions domestiques, dédaigneux des faveurs administratives, étranger à l'obtention d'aucune manne préfectorale ou sous-préfectorale. Oh! alors, quand on a affaire à l'un de ces électeurs incorruptibles...

Un membre à droite. — Un merle blanc!

M. Gambetta. — ... et surtout soucieux de ne pas corrompre leur élu, alors cette intimité, c'est la société des saints, et, par conséquent, c'est la voie de la perfection. (*On rit.*)

Mais il y a d'autres électeurs. Mon Dieu! il n'est

pas défendu de songer à sa famille, à son fils, qui est au service : on demande un congé pour lui. (*Nouveaux rires.*)

Qu'est-ce que vous voulez, Messieurs, ce n'est pas moi qui ai abordé cet ordre de considérations, mais je tiens à ne laisser rien sans réponse.

Eh bien, l'électeur de cette espèce, il a des besoins, il a des visées d'ambition, — je suis incapable de dire qu'il a des convoitises, vous ne me croiriez pas (*Nouvelle hilarité*), — et alors, au lieu d'avoir affaire à un représentant du peuple qui ne lui doit compte que de sa conduite politique, il l'assiège par correspondance et souvent de sa présence réelle; il le harcèle, et le député cherche à s'en débarrasser. Il s'en décharge quelquefois sur son voisin, quelquefois sur le sous-préfet, quelquefois sur le brigadier de gendarmerie ou sur le juge de paix; mais si l'électeur pousse la curiosité jusqu'à venir au centre, le député s'en décharge sur les ministres. Mon Dieu! ce n'est pas que je sois au courant des sollicitations que les ministres peuvent recevoir, non (*Hilarité*), mais j'en ai entendu parler, à coup sûr!

Eh bien, permettez-moi de croire que, même avec l'application très large du sous-secrétariat d'État et même des chefs de cabinet, l'outillage administratif n'est pas suffisant pour faire face à toutes ces demandes et à toutes ces sollicitations.

Plusieurs membres. — C'est vrai!

M. Gambetta. — Je crois qu'on accomplirait la plus utile, la plus féconde, la plus efficace des réformes si on trouvait un régime électoral qui pût soustraire l'élu à l'intimité par trop pressante de l'électeur (*Rires approbatifs*), et je pense que les plus soulagés, comme on dit, ne seraient pas ceux qu'on pense.

Eh bien, est-ce que cela est reprochable? Est-ce que c'est la faute des électeurs, est-ce que c'est la faute des élus? Nullement, Messieurs, c'est la faute

du régime; et la nature humaine est ainsi faite que, placée dans les conditions de la tentation, elle faillit.

Comme on dit dans le style théologique, elle est toujours en état peccamineux. (*Nouveaux rires.*)

Quelle est, en effet, la raison de cette perversion des fonctions, de cette perversion administrative et parlementaire? La raison, la voici d'un mot : c'est que le collège où l'on naît, d'où l'on dépend, est tellement restreint que les mécontentements y sont mortels. Alors, on est dans cette situation que, même au hasard, même sans distinguer entre les électeurs qui ont voté pour vous, et les électeurs qui n'ont pas voté pour vous, afin de ne pas laisser entamer et ébranler une situation qu'un concurrent cantonal est toujours là pour surveiller et miner, on est conduit forcément à la démarche et à la brigue. Voilà la vérité. (*Applaudissements.*)

Et, Messieurs, la conséquence d'un pareil état de choses, quelle est-elle? Je vais vous le dire, car je ne me suis pas attardé sur ces misères pour le plaisir d'en tracer le désolant tableau, mais parce que je veux en faire sortir un argument politique; la conséquence, elle est très simple : c'est que les majorités ainsi incitées, ainsi cernées, sont des majorités de soutien, des majorités dévouées aux institutions, c'est vrai; mais qu'elles sont en même temps des majorités qui présentent ce double inconvénient ou de ne pas soutenir résolument le pouvoir quand il marche, ou de ne pas savoir suffisamment l'éperonner quand il ne marche pas. (*Très bien!*)

Et alors on est dans cette singulière situation, par dévouement à la chose publique, — et vous savez si je suis avec vous contre les crises gouvernementales, — d'être obligé, pour éviter ce danger, de supporter les conditions détestables d'un régime qui vous condamne, je ne dirai pas à la stérilité, mais du moins à une impuissance intermittente. (*Applaudissements.*)

Je dis que si on avait un scrutin général, d'où sorait avec un principe politique, une collection nommes voulant résolument un programme reseint, très restreint, sachant où ils veulent aller et sant hautement où ils ne veulent pas aller; je dis u'alors on donnerait à l'État républicain sa véritable utorité sur toute la population; et qu'alors on ne ous entretiendrait pas longtemps des cartes teintées ue se plaisent à dresser les jeunes gens du ministère le l'intérieur... (*Mouvements divers.*)

Oui, Messieurs, et je le dis précisément pour répondre à une allusion de M. Roger! M. Roger, nous mettant au courant de cette statistique tout à fait inquiétante, prenait deux exemples. Il nous disait : Voyez la Vienne! Dans la Vienne, tout serait perdu! on sauverait à peine quelques épaves. Voyez le Maine-et-Loire! N'y touchez pas, vous compromettriez la représentation dans deux ou trois arrondissements. Je crains bien que ce ne soit de très fraîche date que vous avez fait ce cours de géographie électorale, car vous me donnez un argument terrible contre vous. C'est justement, en effet, depuis que vous avez le scrutin d'arrondissement que vous avez perdu la Vienne et le Maine-et-Loire.

Dans la Vienne, quand on votait au scrutin de liste, sous M. Thiers, on nommait M. Lepetit; je veux bien que ce fût un peu parce qu'il était derrière M. Thiers (*Rires d'adhésion*), mais c'était aussi beaucoup parce que c'était le scrutin de liste.

Attendons... (*Mouvement d'adhésion.*) Dans ce département de Maine-et-Loire, dis-je, M. Maillé, mon ami Maillé, un homme du peuple, battait galamment tous ses adversaires les plus héraldiques, et il était nommé.

Et depuis, dans Maine-et-Loire, même sous le maréchal de Mac-Mahon, du temps de l'homme à la circulaire confidentielle, — et l'on n'était pas tendre

alors, — au scrutin de liste, dans ce beau et grand département de Maine-et-Loire, qui est la tête de pont des départements de l'Ouest, que nous enlèverons bien, j'espère...

Un membre à droite. — Non pas!

M. Freppel. — Il a été battu depuis.

M. Gambetta. — Oh! je suis sincère, il a été battu depuis, comme vous le dites parfaitement, mais au scrutin d'arrondissement.

Eh bien, je prie M. Roger de vouloir bien réfléchir à ces deux situations, de consulter, je ne dirai pas nos deux collègues, mais ceux d'entre nous qui ont conservé leur souvenir, car l'un d'eux malheureusement est mort, et de dire s'il ne valait pas mieux alors interroger ces deux départements au scrutin de liste qu'au scrutin d'arrondissement.

M. le comte de Douville-Maillefeu *et plusieurs autres membres.* — C'est vrai! Très bien! très bien!

M. Gambetta. — Mais ce n'est là qu'un accident. Je crois qu'il me reste à répondre à l'honorable M. Roger sur un seul point.

Il a dit, ou du moins a laissé entendre que le scrutin de liste égorgeait les minorités, et il vous a cité des exemples. Eh bien, Messieurs, savez-vous ce que je trouve véritablement d'intéressant et d'utile dans le scrutin de liste? C'est que ce scrutin donne à la fois la plus grande force à la majorité légale dans le pays, et cependant qu'il permet l'introduction des minorités qui ont une consistance suffisante pour être représentées et pour avoir le droit de parler; c'est que, par ce mode de consultation, il y a possibilité pour le pays, pour l'électeur, entendez-le bien, et non pas pour le comité, de faire sa liste, de la doser...

Quelques membres au centre. — Oh! oh!

M. Gambetta. — Vous niez, Messieurs? Eh bien, laissez-moi vous citer un exemple, et vous me direz si avec le scrutin d'arrondissement vous obtiendriez un meilleur résultat.

C'était au mois de juillet 1871; Paris était sous l'état de siège; il n'y avait debout que quelques journaux républicains; le comité conservateur de la presse avait fait une liste; il parlait tout seul; il y a pourtant eu un comité républicain qui a présenté aussi sa liste.

Qu'est-il arrivé au milieu de cette terreur? Il est arrivé que sur 90 ou 100 candidats, — vous en étiez, Monsieur Freppel, — l'électeur a fait, lui aussi, après le comité, sa liste et qu'il est passé 4 conservateurs et 5 républicains et, parmi ceux-ci, l'homme qui est devant vous, qui n'avait pour lui ni comité, ni journaux et qui, — j'ai quelque fierté et quelque regret à le dire, — a remplacé M. Freppel sur la liste.

M. Freppel. — Par qui vous êtes-vous fait nommer? Par vos amis!

M. Gambetta. — Je n'y étais pas!

M. Freppel. — Je n'y étais pas plus que vous. Je le répète, c'est par les soins de vos amis que vous vous êtes fait nommer.

M. Gambetta. — Non, Monsieur, par les électeurs. Évidemment ce sont les électeurs qui ont tout fait. En voulez-vous la preuve? C'est qu'ils ne se sont jamais trompés et que c'est toujours votre nom qu'ils ont rayé. (*Hilarité. — Applaudissements.*)

M. Freppel. — Voilà pourquoi j'ai eu 95,000 voix.

M. Gambetta. — C'est comme dans le ciel : Beaucoup d'appelés et peu d'élus! (*Nouveaux rires.*)

M. Freppel. — Il n'y avait ni beaucoup d'appelés, ni beaucoup d'élus. Du reste, il est vrai de dire que vous étiez à Saint-Sébastien.

M. Gambetta. — Ce qu'il y a justement de notable, c'est que j'étais à Saint-Sébastien et que j'ai été élu!

M. Freppel. — Par l'entremise de vos amis.

M. Gambetta. — Évidemment, ce n'est pas par les vôtres!

Je suis désolé d'avoir manqué à la charité et d'avoir pu provoquer la susceptibilité de notre collègue; mais

je citais un fait, et je crois que je l'ai cité avec toute la modération possible. (*Interruptions à droite.*)

Je disais donc que le scrutin de liste est le scrutin politique, parce qu'il est le plus souple des instruments électoraux; parce qu'il permet, quand on a dressé la liste, de la soumettre au contrôle de l'opinion adverse, parce qu'il permet à l'électeur lui-même d'opérer sur la liste, ce que je le défie bien de faire quand il est enfermé dans un champ clos où il n'a qu'à choisir entre M. Pierre et M. Paul, et qu'il peut très bien se faire que ces deux noms lui déplaisent souverainement, auquel cas il se renferme dans l'abstention. C'est donc l'élection politique, parce qu'elle admet l'esprit de conciliation, la transaction, parce qu'elle ne laisse en dehors d'elle aucune espèce de situation importante sans l'accueillir. Voilà ce qui fait qu'à toutes les époques et à quelque parti qu'ils apparaissent, les grands parlementaires ont toujours considéré le scrutin de liste comme étant à la fois la plus haute expression de la volonté nationale et la plus large garantie des minorités légitimes.

Eh bien, Messieurs, je vous soumets ces considérations. Si le besoin s'en fait sentir, je vous demanderai de remonter à cette tribune; mais, avant d'en descendre, permettez-moi de vous dire que c'est dans ce pays-ci surtout qu'il faut que le régime électoral ne laisse prise à aucune revendication, ni de la part des minorités, ni de la part des déshérités : qu'il faut qu'un gouvernement d'opinion, lorsqu'il est fondé, s'inspire et se retrempe incessamment à la plus grande source de l'esprit public, et je dis qu'en dehors du suffrage universel consulté par le scrutin de liste, ce ne sont que des ruisseaux qui se perdent dans le sable avant d'arriver au pied de cette tribune. L'avenir est dans vos mains, car il dépend du régime que vous choisirez.

Il dépend de vous que la République soit féconde

et progressive, ou bien qu'elle soit vacillante et chancelante entre les partis; il dépend de vous qu'il surgisse ici un véritable parti de gouvernement, compact et sérieux, pour mener la France jusqu'au bout de ses glorieuses destinées. Vous êtes les maîtres.

Oui, vous prononcerez. A votre tour, vous direz : *Beati possidentes*, ou vous reviendrez à la tradition vraie, à la tradition républicaine. Je vous y adjure. Pensez au pays. Passez en revue les vices, les abus, l'impuissance du régime auquel nous sommes condamnés, et considéez, de l'autre côté, ce torrent de forces, de puissance, d'énergies que vous pouvez recueillir à même dans le plein courant de la souveraineté nationale; et alors vous n'hésiterez pas à porter résolument la main sur un régime qui ne peut donner aucune vitalité. Vous voudrez échapper à cet amer reproche par lequel je finis; vous ne voudrez pas encourir la sentence du poète romain : Pour sauver leur vie, ils ont perdu les sources de la vie même,

Propter vitam vivendi perdere causas!

(*Applaudissements répétés à gauche et au centre. — L'orateur, en retournant à son banc, reçoit les vives félicitations d'un très grand nombre de ses collègues.*)

DISCOURS

Prononcé le 12 août 1881

A LA RÉUNION ÉLECTORALE DU XXe ARRONDISSEMENT

Je commencerai par répondre à la question qui vient d'être faite : « Pourquoi n'est-il pas venu il y a deux ans ? » et je dirai que je n'ai jamais été convoqué sans venir parmi vous. (*Applaudissements.*) Qu'il se soit agi d'un mandat, d'un compte rendu, d'une de vos fêtes, toutes les fois que vous avez fait appel à mon concours je suis venu, et pas plus qu'aujourd'hui je ne suis venu dans des vues d'intérêt personnel; je suis venu vous expliquer ce que je crois être la vérité politique et l'intérêt de la patrie. (*Applaudissements.*)

Aujourd'hui, mes chers concitoyens, il faut que nous nous mettions bien en présence les uns des autres; et pour cela, — la carrière que j'ai à fournir devant être longue, — il faut que vous me prêtiez votre attention; je tâcherai de la mériter et d'y répondre par la franchise et la sincérité absolue des explications que je vous dois. (*Applaudissements.*)

Je suis venu aujourd'hui, à la veille des élections législatives de 1881... (*Bruit dans le fond de la salle.*) Tout le monde n'est donc pas entré? Alors il faut attendre que la salle soit pleine.

(*La séance est suspendue pendant une demi-heure. La salle se remplit complètement.*)

M. Gambetta. — Mes chers concitoyens, je suis

enu à Belleville, dans le vingtième arrondissement, lemander, pour la cinquième fois, la consécration de mon mandat de député à la plupart de ceux qui m'ont ouvert la vie politique et à ceux que l'âge a fait entrer depuis dans la carrière civique.

Je suis venu à Belleville de préférence à tout autre collège électoral, pour deux motifs : le premier est que je considère que ce quartier, où je suis né à la vie parlementaire, doit rester la source de mon autorité politique dans la démocratie. (*Très bien! très bien!*)

Il y a une seconde raison pour laquelle je suis venu ici et pas ailleurs, — et je puis dire sans fausse modestie que j'eusse peut-être rencontré d'autres collèges ; je n'en ai pas voulu, j'ai refusé avec déférence et gratitude ceux qui m'étaient offerts; c'est que je voulais une bonne fois mettre un terme à ces bruits calomnieux de plébiscite, de candidature multiple et de je ne sais quelle aspiration à une dictature qui serait aussi ridicule dans son projet que criminelle dans son exécution. (*Longs applaudissements.*)

J'avais dit à la Chambre, au commencement de la discussion sur le scrutin de liste, que je prenais l'engagement d'être à mon rang et à ma place dans la démocratie; que je considérais que, sous la République, en face d'un pouvoir loyal et respecté, toutes ces candidatures multiples n'auraient pour effet que d'agiter le pays, de réjouir nos adversaires, d'entraver et d'ébranler le pouvoir. (*Vive approbation.*)

Eh bien, mes paroles n'ont pas suffi : il fallait un acte. Cet acte, je viens l'accomplir devant vous, et je dis : Je suis candidat dans le vingtième arrondissement. C'est ma candidature unique, et cette élection unique, je la sollicite de vous.

Vous me direz peut-être que je pose deux fois ma candidature dans le vingtième arrondissement. C'est vrai; et si ce n'avait pas été pour éviter un soupçon, — car personne plus que moi n'est environné de

soupçons, — je me serais présenté dans une seule circonscription; mais on n'aurait pas manqué de dire que nous avions fait de la cartomanie électorale. Aussi je ne choisis pas, je joue cartes sur table. Je connais mes amis et je dédaigne mes adversaires. (*Très bien! très bien! — Applaudissements.*)

Est-ce que vous pensez que je m'arrêterai longtemps à repousser ces bruits de dictature? Car, aujourd'hui, ouvrez les journaux, ceux de la pire réaction comme ceux qui sacrifient à je ne sais quels desseins inavouables et malsains : vous y verrez qu'il n'y est question que de la dictature d'un simple citoyen. Je connais cet outrage pour l'avoir subi pendant la guerre et après la guerre. Oui, en raison de l'énergie que j'avais déployée dans la défense nationale, la réaction m'a jeté cette injure à la face : « C'est le dictateur de Tours et de Bordeaux. » J'ai pu répondre à cette injure quand elle sortait du bourbier de la presse immonde. Mais aujourd'hui, quand il y a des gens malheureusement assez abandonnés pour me la jeter à la face, tout en appartenant au parti républicain, je passe et je dédaigne, car je veux être sérieux devant des hommes sérieux. (*Applaudissements prolongés.*)

C'est à moi, à moi sorti du peuple, à moi lui appartenant par toutes mes fibres, que cette injure a été faite! Mais, quelles que soient les insanités méprisables dont on m'a couvert, je sers le peuple à ma manière, et j'ai la conviction qu'après vingt ans d'efforts et d'études, sa cause entre mes mains est entre bonnes mains. Je vous le prouverai. (*Vive adhésion et applaudissements.*)

Repoussons donc du pied ces attaques sans scrupule et sans loyauté.

J'ai pu et j'ai dû prendre, parce que personne ne la disputait, la direction du parti républicain au 24 Mai et au 16 Mai, en ces jours de l'ordre moral où il fallait lutter contre une dictature qui rappelait l'empire. On

ne parlait pas de ma dictature alors! Aujourd'hui, c'est vraiment outrager votre bon sens et déshonorer le suffrage universel que de se servir de ce mot de « dictateur » en face d'un serviteur aussi sincère de la démocratie tel que moi. (*Applaudissements.*)

Et pourquoi cette injure? Je vais vous le dire. On peut attaquer l'homme : il appartient à la discussion, et je crois que j'ai donné dans ma vie des preuves non équivoques de la manière dont je la supporte, car on est encore à attendre de moi une rectification aux calomnies et une réponse aux outrages. Mais je sais que ce qu'on attaque en moi, ce n'est pas la personne, — d'aucuns même disent que la personne n'est pas déplaisante (*On rit*), — ce qu'on attaque en moi, c'est la politique, c'est le système, c'est la méthode de défense et de protection des intérêts de la démocratie française.

C'est cette politique que je viens défendre, non parce qu'elle est attaquée, mais parce que j'ai un souci qui domine tous les autres : c'est d'empêcher les intelligences loyales, les cœurs honnêtes que certaines difficultés de la vie sociale et politique excitent et passionnent, de grossir le troupeau que veulent mener des sophistes et des démagogues sans vergogne. Voilà pourquoi je veux m'expliquer encore une fois ici, et pourquoi je tiens à ce que ce soit à Belleville que cette politique reçoive encore une fois sa sanction et sa consécration. (*Applaudissements.*)

Cette politique, on l'a appelée d'un nom mal fait, d'un véritable barbarisme. Pour une chose mal conçue, il fallait un vocable mal conçu : on l'a appelée « opportunisme ». Si ce barbarisme signifie politique avisée, ne laissant jamais passer l'heure propice, les circonstances favorables, mais ne sacrifiant rien ni au hasard, ni à l'esprit absolu, ni à l'esprit de violence, on pourra tant que l'on voudra appliquer à cette politique une épithète malsonnante et même inintelligible,

mais je dirai que je n'en connais pas d'autre, car c'est la politique de la raison, et j'ajouterai que c'est la politique du succès. (*Applaudissements prolongés.*)

En effet, quand je suis entré dans la vie politique, et depuis, je ne me suis pas contenté d'étudier l'histoire générale de ce grand et malheureux pays qu'on appelle la France; j'ai étudié aussi l'histoire de notre parti, et non pas seulement à partir de 1789, mais dans la nuit des temps historiques de notre France, à l'époque où notre démocratie ne faisait que balbutier. J'ai suivi, pour ainsi dire à la trace de son sang, ses progrès, ses défaillances, ses témérités suivies de réactions; c'est alors que je me suis fait un serment, — le serment de dire, après l'avoir appris, pourquoi cette admirable cause de la démocratie républicaine avait eu, dans le cours de notre histoire, ses poussées chroniques en avant et aussi ses défaillances et ses retours en arrière, également chroniques, et il m'est apparu avec la clarté solaire que ce qui avait fait autrefois la triste gloire de l'héroïsme démocratique, en même temps que sa perpétuelle confusion dans les affaires, c'est que notre parti sacrifiait trop, d'un côté, à l'esprit de chimère, d'aventure et de violences, et que, d'un autre côté, du côté des classes dirigeantes, le reste de la France avait cédé à la plus basse, à la pire des passions sociales, à la peur, la peur, mal terriblement français en politique, la peur, le pire des conseillers d'une nation; la peur qui a fait souvent, avant l'adoption de la politique que je défends devant ceux qu'on a appelés les dirigeants, que les bourgeois ont été obstinément opposés, aveuglément fermés à toutes les idées de revendication politique; la peur qui faisait qu'à la moindre rumeur publique la rue s'emplissait de bruit et de force militaire et que tout se liquidait par la mort et la misère des uns — toujours les mêmes — et par la victoire abjecte des cynismes et des apo-

tasies accouplés pour le triomphe de la réaction. *Double salve d'applaudissements.*)

Voilà ce qui m'a inspiré de rompre avec ce passé et de me dire : Tu consacreras ta vie à soutirer l'esprit de violence qui a tant de fois égaré la démocratie, à lui interdire le culte de l'absolu, à la diriger vers l'étude des faits, des réalités concrètes, à lui apprendre à tenir compte des traditions, des mœurs, des préjugés, — car les préjugés sont une force, on ne les brise pas : il faut les dissiper par la persuasion et par la raison. (*Applaudissements.*) Tu apprendras à ton parti à abdiquer, à détester l'esprit de violence. Tu t'efforceras d'arracher l'aiguillon de la peur qui pousse à prendre des mesures de réaction. Tu te présenteras, — et c'est par là que nous avons vu le succès couronner nos premiers efforts, — tu te présenteras comme une sorte de conciliateur entre les intérêts des uns et des autres; et si tu pouvais arriver à réaliser cette alliance du peuple et de la bourgeoisie, tu aurais fondé sur une assise inébranlable l'ordre républicain. (*Très bien! très bien! Applaudissements unanimes.*)

Et alors, qu'est-ce que nous avons fait? qu'avons-nous fait dans les Chambres, dans le pays? qu'avons-nous fait dans la presse? Nous avons fait cette double propagande, ce double prosélytisme; nous avons parlé à la fois aux prolétaires et aux bourgeois, essayant de les convaincre de part et d'autre, et nous avons réussi. Car, Messieurs, ne l'oubliez pas, c'est grâce au triomphe de cette politique que nous avons vu d'abord l'adoption du régime républicain par le pays dans son immense majorité ; c'est grâce à cette politique pratique, à cette politique expérimentale, ayant ce caractère vraiment moderne et contemporain, que la bourgeoisie a laissé de côté ses frayeurs, ses aversions, ses antipathies; c'est grâce à cette politique que l'on a pu installer dans les communes,

dans les conseils généraux, dans les départements, et faire monter jusqu'aux grands pouvoirs publics. quoi?... L'expression des vœux de cette partie de la nation française que j'ai appelée les nouvelles couches sociales, qui sont aujourd'hui aux affaires et qui les gèrent à la grande confusion, au dépit et à la rage des partis vaincus, et pour la grande prospérité de la France. (*Applaudissements répétés.*)

Cette politique, qui est véritablement nationale, car elle s'adresse à tous les membres de la famille française, à l'ouvrier des champs, comme à l'ouvrier des villes, à l'homme de labeur et d'étude dans son cabinet, comme à celui qui sert sa patrie sur les champs de bataille, cette politique est celle qui dit à tous: Désormais vous pouvez être absolument convaincus que cette démocratie, par les exemples de sagesse qu'elle a donnés, a assuré la sécurité de vos intérêts, l'ordre dans la rue; elle a fait voir qu'un grand peuple de trente-six millions d'âmes peut vivre, que dis-je : peut vivre? peut se développer et grandir sous la forme républicaine, si bien qu'aujourd'hui, Messieurs, il ne s'agit plus que d'une chose, et cette chose, nous l'aurions eue si le scrutin de liste avait triomphé ; il ne s'agit que d'en finir avec toutes les compétitions, avec toutes les résistances, et de n'avoir plus qu'un peuple, comme nous n'avons qu'un drapeau. (*Salve d'applaudissements.*)

De cette politique-là, Messieurs, j'ai le droit de dire qu'elle a été couronnée de succès. Dès le lendemain de nos désastres, elle a mis la France en état d'affirmer qu'elle avait sauvé son honneur, et depuis elle a mis la France en état d'éblouir le monde par la richesse de son crédit, en état de refaire à la fois sa sécurité intérieure et son outillage matériel et économique, en même temps qu'elle la mettait à même de refondre cette immense coulée de bronze militaire que l'empire avait enfoui et perdu dans le désastre

de Metz et dans le gouffre de Sedan. (*Sensation. — Applaudissements.*)

Aussi, Messieurs, la France ainsi refaite, de qui se réclame-t-elle aujourd'hui ? De la République, et rien que de la République. Et, quant à moi, j'ignore les nuances, et je ne veux pas chercher les distinctions et les qualifications. Je l'ai dit une fois pour toutes : Que me font à moi vos querelles personnelles, vos divisions en groupes et en sous-groupes ? que me font les noms et les surnoms ? Tout cela ne m'intéresse pas et n'intéresse pas la France. Elle ne reconnaît, elle n'adore qu'une idée devant laquelle elle s'incline : la République ! (*Double salve d'applaudissements.*)

Comment a-t-on obtenu ces merveilles ? Par la sagesse ; en démontrant à la majorité de ce pays-ci l'excellence du régime républicain. Il n'aurait pas suffi de faire la preuve, ce n'était là qu'une affaire de dialectique et de passion de logicien, mais il fallait faire toucher du doigt les résultats matériels et moraux aux plus aveugles, aux plus résistants, aux plus passionnés, comme aux plus inutiles. Or il est arrivé qu'un jour on a voulu mettre cette République en péril. Ce jour-là, le pays s'est levé tout entier, et rien que d'un coup d'épaule il a envoyé depuis le maréchal jusqu'au dernier des curés de France.... (*Vives acclamations. — Applaudissements plusieurs fois répétés.*)

Et dès le lendemain, que faisait-on ? On installait sur le premier degré du pouvoir social l'homme que vous savez, l'homme qu'une vie sans tache avait désigné aux suffrages du pays, et j'ajoute : du monde civilisé. On ne se contentait pas de grandir la République en confiant ce dépôt précieux aux mains les plus pures et les plus sûres, on ramenait l'Assemblée à Paris, on rendait Paris à la France et la France à Paris, et, plus tard, quelques mois après, on rendait à leurs foyers et à leurs familles les

vaincus de la guerre civile, on transformait l'administration générale du pays jusque-là confiée à des mains suspectes et criminelles, et on imprimait une impulsion inouïe à toutes les idées de développement et de progrès dans les écoles; on amassait les millions pour les répandre sur les déshérités de la fortune, et en moins de trois ans on faisait monter de 28 millions à 106 millions la dotation de l'émancipation intellectuelle du pays. (*Bravos et applaudissements.*)

Je n'en finirais pas si je vous entretenais de tout ce qui est sorti de l'œuvre de cette Assemblée qu'il est de mode de conspuer aujourd'hui, parce qu'elle n'a pas tout fait, parce qu'en quatre ans et en cinq cents séances elle n'a pas tout réformé, tout bouleversé, mis dessous ce qui était dessus et dessus ce qui était dessous. (*Rires et applaudissements.*) Ce n'était pas là sa tâche; elle en avait une plus limitée et plus pure: elle avait la tâche d'en finir avec le pouvoir personnel, d'assurer le respect de la République, de relever le crédit de la France au dedans et au dehors; et cette tâche, je ne sais pas ce que les individus peuvent en dire, je n'en dirai rien, quant à moi, car l'orgueil inspire de vaines et funestes pensées, mais le pays, mais l'histoire diront que de toutes les Assemblées qui se sont succédé en France, il peut y en avoir qui ont été plus mouvementées et plus dramatiques, mais qu'il n'y en a pas eu de plus foncièrement honnête et de plus féconde.

Elle nous a rendu la liberté de la presse, — j'imagine qu'on en jouit aujourd'hui (*Sourires*); — elle nous a rendu le droit de réunion que l'on nous mesurait si parcimonieusement il n'y a pas dix ans, sous l'empire, par exemple, mais il y a seulement quatre ans, car il m'a été interdit, en province, de me trouver à table avec plus de sept personnes. (*Rires.*) Il est de mode de dire aujourd'hui que la liberté de

la presse n'existe pas. Eh bien, je crois que dans aucun pays de l'Europe, — entendez-le bien, — il n'existe une législation aussi libérale que celle dont vous a dotés la majorité des 363.

Elle a porté la main sur les autres problèmes politiques et sociaux. Elle a rendu d'abord à l'État ses prérogatives légitimes en matière d'enseignement; elle a sécularisé l'école et elle a entendu séculariser aussi l'administration. Elle y a réussi, malgré les cris de persécution et de martyre poussés par les capucins de toute nature, de toute robe, de toute couleur dont vous avez entendu suffisamment parler. (*Vive hilarité. — Applaudissements.*)

Mais je ne veux pas prolonger cette partie de mon discours qui appartient au passé. J'ai hâte d'arriver au présent et de soulever, si je le puis, un coin du voile qui nous cache l'avenir. (*Mouvement marqué d'attention.*)

Messieurs, je le répète, cette Chambre a laissé des matériaux que celle qui lui succédera devra mettre en œuvre. Le pays peut-être renouvellera le mandat de la Chambre qui vient de finir : dans tous les cas il dira dans sa souveraineté, d'ici à quelques jours, ce qu'il en pense. Je l'ai déjà annoncé dans une autre enceinte et dans un autre département : vous reverrez à peu de chose près la même Assemblée. Je dois dire que, malheureusement pour nous, cette Chambre nouvelle ne sera pas nommée au scrutin de liste. Mais, nommée avec ce mode de votation, la nouvelle Chambre eût été à peu près la même que l'ancienne. Car il ne s'agissait pas tant de changer les hommes que de les émanciper, de les grandir, de les élever au-dessus de ce milieu trop restreint qui comprime les intelligences les plus fortes, les esprits les plus indépendants. (*Bravos.*) Mais les hommes, vous les reverrez en grande majorité. J'espère que notre pays, si vigoureux, si avisé, si maître de ses volontés, même avec cet instru-

ment défectueux du scrutin d'arrondissement, nous enverra une Chambre nouvelle qui voudra être et qui sera une Assemblée puissamment, — je souligne le mot, — puissamment et efficacement réformatrice. J'ai dit dans une autre enceinte, — et je n'y reviendrai pas, — quelles étaient les conditions constitutionnelles à l'aide desquelles on pouvait introduire plus d'harmonie dans les tendances et dans les vues des grands pouvoirs publics. Cette question est une des principales préoccupations du pays. On n'a eu qu'à mettre, pour ainsi dire, le doigt sur le pouls de la France : il battait, on l'a senti battre, et immédiatement l'accord s'est fait à peu près dans toutes les fractions du parti républicain, sur la nécessité d'une réforme plus ou moins étendue, mais nécessaire. (*Vive adhésion.*)

Mais à côté de cette réforme partielle il y a tout un ensemble de réformes politiques et sociales qu'il faut accomplir. Seulement, vous connaissez la méthode que j'ai toujours préconisée devant vous : elle ne consiste pas à tout aborder de front, à toucher à la fois à toutes les questions, à se mettre pour ainsi dire tous les matériaux de la maison à construire sur les bras, sauf à rester épuisé sous le fardeau, la maison ne se construisant pas. Non, ma méthode consiste à sérier les questions, à leur donner pour ainsi dire des numéros d'ordre et d'urgence.

Eh bien, je pense, j'estime que l'on peut envisager, — parce qu'il ne faut pas donner à la prochaine Chambre tout à faire, je crois qu'il serait beaucoup mieux de tracer un cadre, de faire un plan, de donner une mission, — je pense, dis-je, que l'on peut envisager et poser un certain nombre de questions sur la magistrature, sur la justice, par exemple.

Une voix. — Et le divorce?...

M. Gambetta. — Le divorce? Eh bien, c'est une question qui rentrera, si vous le voulez, dans la réforme de la justice ou du code. Nous y viendrons tout à l'heure,

je n'y fais aucune objection ! (*Rires et applaudissements.*)

Je dis donc que nous avons à nous occuper avant toutes choses de la magistrature et de la justice, de l'école, de l'armée, de l'Église, de l'administration, de l'impôt et de la politique extérieure. (*Mouvement d'attention dans toutes les parties de la salle.*)

Sur la magistrature, je considère qu'il y a urgence immédiate. Si j'avais le droit d'élever une critique sur le passé, je regretterais, mais très haut, que l'on n'ait pas commencé l'ensemble des mesures réparatrices par une réforme radicale de la magistrature. (*Bravos et applaudissements prolongés.*)

En effet, je tiens que c'est surtout dans un État démocratique que la question de la justice et de la magistrature est la première de toutes les questions, car rien n'y est plus essentiel que la justice et le respect des lois. Or ces deux questions se tiennent, et l'on ne peut pas maintenir longtemps dans un pays le respect de la loi quand on ne maintient pas sévèrement le respect de ceux qui l'interprètent. (*Vifs applaudissements.*)

J'ai dit quelquefois, Messieurs, familièrement, — cette idée me revient, et comme je n'ai aucune espèce de vanité littéraire, je la reproduis sous la même forme, — j'ai donc dit souvent que je considérais que, dans un organisme, dans un mécanisme, pour parler plus clairement, que dans un mécanisme politique, dans un mécanisme démocratique, la justice et la magistrature étaient comme l'arbre de couche qui met en mouvement tout l'appareil. Quand cet arbre de couche, s'il est en bois, est véreux, qu'il est mangé aux insectes, et, s'il est en fer, quand il est rouillé, quand il est vacillant, quand il achoppe, quand il se heurte, tout s'arrête dans la mécanique, tous les ressorts sont faussés, et l'on peut dire que l'on est en présence d'une véritable calamité sociale. Eh bien, je dis que la magistrature dans notre société est cet arbre de

couche; mais, Messieurs, la question de la magistrature n'est pas un problème que l'on puisse résoudre d'un mot; il ne suffit pas de dire : La magistrature sera réformée, et les juges seront nommés à l'élection; il ne suffit pas de dire qu'on supprimera l'inamovibilité de la magistrature ou bien que l'on adoptera un système différent de nomination et d'avancement..... Non, ce n'est pas là, à mon sens, ce que l'on peut regarder comme la solution du problème de nos institutions judiciaires. Je crois que cette réforme, dans l'état actuel de nos mœurs et avec les difficultés ambiantes, pour être conduite promptement à bonne fin doit être envisagée de plus haut. Pour toucher à la magistrature, c'est-à-dire aux magistrats, il faut commencer par toucher à l'organisation judiciaire elle-même. (*Vive sensation.*)

Je m'explique :

Je désirerais, par exemple, que le juge de paix devînt un magistrat d'une compétence de plus en plus grande; que sa juridiction devînt très étendue, ce qui enlèverait autant aux tribunaux de première instance. (*Très bien!*) Je voudrais que cette magistrature de paix, une des plus merveilleuses inventions de 1790 et de 1791, devînt pour ainsi dire la préoccupation dominante du gouvernement, et que l'on s'attachât surtout à élever, à grandir en considération et en influence, en autorité et en crédit, le juge de paix qui vit au milieu de nos populations démocratiques.

Et puis, quand on aurait étendu la compétence de ce magistrat, je pense qu'il conviendrait de porter résolument la main sur l'existence des tribunaux de première instance; il faudrait les réduire dans une proportion, — permettez-moi de le dire, — incalculable, il faudrait que l'on en laissât le moins possible! (*Rires.*) Je voudrais, si cela était possible, si l'on pouvait surmonter les scrupules qui tiennent un peu au scrutin d'arrondissement, si l'on voulait prendre son

parti de l'abandon de certaines habitudes, de certaines situations, de certaines influences locales, je voudrais, dis-je, réduire — je dirai presque qu'il faudrait supprimer tous les tribunaux d'arrondissement... (*Nouveaux rires et applaudissements répétés*)... et n'en avoir qu'un au chef-lieu.

Puis, au tribunal du chef-lieu, il faudrait réduire les chambres. Pour cela, il y a deux moyens :

Le premier, c'est la compétence étendue du juge de paix, dont je viens de vous parler.

Le second, c'est qu'au lieu de suivre la coutume, adoptée depuis 75 ans, de correctionnaliser les délits et les crimes, il serait bon de les décorrectionnaliser et de renvoyer au jury tout ce qui peut être soustrait aux juges correctionnels. (*Vifs applaudissements.*) Alors, vous auriez une économie considérable d'affaires et, par conséquent, de magistrats, ce qui est une vraie et bonne économie. (*Rires approbatifs.*)

Ce n'est pas tout : je souhaiterais que les juges fussent moins nombreux dans chaque chambre, et voici pourquoi : c'est que j'ai bien vu comment on juge, bien que je ne sois pas resté longtemps avocat..... C'est un peu votre faute... (*Rires.*) Mais enfin je crois que, presque toujours, il n'y a qu'un ou deux juges qui font la besogne pour les autres..... (*Sourires.*) Oh! ce n'est peut-être pas la plus mauvaise manière de faire la besogne, au contraire!... car ce sont toujours les plus laborieux, les plus habiles, les plus savants, qui s'en chargent, et les choses n'en marchent que mieux. Mais alors, il vient de suite à l'esprit qu'il serait bien plus simple de rendre à la vie privée ceux qui ne prennent aucune part à la tâche commune. (*Hilarité générale et applaudissements prolongés.*)

Continuons. Quand on aura ainsi restreint, dans de fortes proportions, comme vous le voyez, le personnel et le matériel des tribunaux, on arrivera aux cours d'appel.

Ici, Messieurs, je demanderais également que l'on opérât une amputation extrêmement sérieuse. Il y a 27 cours en France; elles correspondent à de vieilles situations, à de vieilles coutumes locales, je le veux bien. Elles se sont illustrées par des générations, par des familles de magistrats... Je n'ai rien à objecter contre le lustre de ce passé; mais enfin, nous avons singulièrement, depuis un siècle, rapproché les distances. Nous avons singulièrement aussi, je ne dis pas facilité la procédure, car c'est encore un grief auquel il faudra donner satisfaction à la prochaine législature; nous avons, dis-je, simplifié les questions de droit et de jurisprudence. Il n'y a guère aujourd'hui, en effet, de questions juridiques qui n'aient été agitées et tranchées. Je crois donc que l'on pourrait réduire le nombre des cours en raison de la facilité des communications; quand on se rend à un tribunal ou à une cour, peu importe que la cour à laquelle on se rend soit à trois ou quatre heures de voiture, ou à cinq heures de chemin de fer, car la multiplicité et la rapidité des communications ont facilité les rapports des juges avec les justiciables.

Supposez donc que l'on réduise le nombre des cours; que, dans chaque, cour on réduise le nombre des chambres et que, dans chaque chambre, on réduise le personnel... Ah! alors, nous sommes en présence d'une réforme réellement pratique et réalisable! Voilà comment je comprendrais que l'on posât la question, et j'en reviens alors, inévitablement, à ce procédé que j'appelle la sélection. Vous aurez peu de juges, peu de magistrats, et vous pourrez mieux les payer. C'est là une grosse question, Messieurs, car soyez sûrs que si l'esprit démocratique n'a pas fait plus de chemin dans la magistrature depuis de longues années, cela vient de ce que les membres de familles appartenant aux classes dirigeantes pouvaient se faire une position dans l'ordre judiciaire quelle que fût l'exiguïté du trai-

tement. Mais je trouve que, dans une démocratie organisée, tout travail mérite un salaire raisonnable! (*Marques d'approbation.*)

Dès lors, je ne comprendrais pas que l'on touchât à la magistrature sans faire trois choses à la fois : prendre les juges parmi les hommes vraiment éclairés et savants; par conséquent, les choisir au concours, à la suite d'épreuves, et leur faire une situation honorable et honorée afin que la question de fortune préalable ne se posât pas comme un obstacle en face du candidat. (*Bravos et applaudissements.*) Enfin, en troisième lieu, ce que je voudrais, c'est qu'il n'y eût plus d'avancement pour les magistrats et que leur situation fût tellement honorée et rentée, qu'ils n'eussent plus aucune espèce d'intérêt à ce que l'on appelle une promotion. Ils ne donneraient pas ainsi ce spectacle, qu'étant ce que l'on nomme inamovibles en droit, ils sont, en réalité, tout ce qu'il y a de plus amovible et de plus mobile. (*Rires et applaudissements.*)

Messieurs, ces réformes sont pratiques, possibles, raisonnables. Posée ainsi, la question n'est pas difficile à résoudre; on ne peut pas lui opposer l'objection des droits acquis, puisque c'est une réforme qui porte sur l'organisation judiciaire, et qu'elle entraîne, comme conséquence de l'entreprise, la réforme du personnel. C'est donc ainsi que je comprendrais cette partie de la question; mais je voudrais que cette réforme fût immédiatement suivie d'une autre, également importante pour les justiciables, qui consisterait à introduire dans la procédure une extrême simplification. afin de donner au petit, à celui qui n'a pas la possibilité de risquer sa bourse et d'engager la lutte du pot d'argile contre le pot de fer, la facilité de plaider, d'ester en justice sans être obligé de s'arrêter parce que, comme dit le bon sens populaire, mieux vaut un mauvais arrangement qu'un bon procès. (*Vive approbation.*)

Je crois qu'il y a assez de lumières au sein des deux

Chambres, au sein du gouvernement surtout, pour mener à bien très promptement cette réforme de la procédure.

Voilà donc, je le répète, ce que je crois réalisable et immédiatement applicable; quand on aura fait ces réformes, on pourra plus tard en faire d'autres et entrer dans une voie encore plus démocratique. Mais je me borne, selon mon habitude, à demander ce qui est possible et pratique, ne voulant pas faire ce que l'on a fait depuis cinq ans sous prétexte de mieux et d'absolu : nous condamner à l'inanition. (*Vifs applaudissements.*)

Ainsi, Messieurs, vous ne verriez plus se produire des scandales comme ceux dont vous avez été témoins à l'occasion de certains procès, de certains décrets, de certaines poursuites, de certains magistrats, de certains journalistes. Nous avons vu, en effet, la magistrature française, dans une partie de ses membres, entrer en lutte avec le pouvoir, fouler aux pieds la loi des lois, la Constitution, et ne rencontrer que l'impunité ou des mercuriales que l'on accueillait le sourire aux lèvres, puisqu'il ne s'agissait que de mercuriales. (*Rires et salve d'applaudissements.*)

Je dis, Messieurs, que c'est là un scandale auquel on mettra fin, et je pense, — car je parle ici pour être entendu, — je pense que le scrutin du 21 août sera de taille à nous donner satisfaction sur cet important chapitre. (*Bravos.*)

J'ai parlé ensuite de l'armée.

Messieurs, c'est là une question délicate qui tient au cœur de tous les Français et sur laquelle, on peut le dire à l'honneur de notre temps, il n'y a pas eu de parti dans ce pays, depuis nos défaites; car lorsqu'il s'est agi de l'armée, de sa reconstitution, de sa vitalité, de son honneur, tous les partis ont été réunis. On ne comprendrait pas, en effet, et je ne voudrais pas croire qu'il pût en exister. On ne comprendrait

pas qu'il y ait un parti qui persistât à se dire français et qui osât porter la main sur ce qui est, surtout dans le malheur, la suprême consolation et la suprême espérance : l'armée française. (*Longs applaudissements.*)

C'est donc d'une manière extrêmement prudente et pour ainsi dire inquiète qu'il faut toucher à l'armée. En lui distribuant ses drapeaux, on lui a donné de nouveaux chefs; et, je veux le dire en passant, ces nouveaux chefs ont su faire courir dans ses veines le respect de la République. (*Applaudissements.*)

La question qui s'est posée et qui se pose encore pour l'armée, c'est celle de savoir quelle doit être la durée du service.

Quand on a établi en principe, — malheureusement trop tard, — le service obligatoire pour tous les Français, cette réforme impliquait, au nom de la moralité et de la justice, non seulement le service obligatoire, mais le service égal pour tous. (*Bravos.*)

On a manqué ce but, qui était celui qu'il fallait atteindre, et vous savez bien pourquoi, puisque c'est l'esprit politique de l'Assemblée de Versailles qui a présidé à la confection de la loi de 1872. J'ai résisté alors; j'ai parlé contre ces dispositions exceptionnelles et exorbitantes; mais là, comme ailleurs, il m'est arrivé d'être vaincu. Nous poursuivrons notre tâche, et nous travaillerons à remettre dans la loi cette égalité complète et parfaite qu'exige le respect de chaque Français pour le sang français. (*Bravos répétés.*) Oui, tout le monde sans exception, passera sous les drapeaux; ni les instituteurs, ni les congréganistes, ni les ecclésiastiques, n'en seront exempts : il faut que tout le monde paye la même dette pendant le même temps. (*Double salve d'applaudissements. — Oui! oui!*)

Maintenant on dit : Le service devra être réduit à trois ans. Je le pense; je l'ai toujours pensé, Messieurs, Je crois qu'en trois ans on peut faire, avec un Français surtout, non seulement un bon soldat, mais en-

core un excellent troupier, ce qui n'est pas la même chose. Seulement il faut, — qu'on retienne bien ceci, — il faut que ce soit trois ans effectifs, sans congés, trois ans consécutifs, car si ces trois années étaient fractionnées, brisées par des congés, des repos, ce serait le désordre et le désarroi. (*Applaudissements.*)

Mais il faut aussi que ce service de trois ans, qui est, je l'ai déjà dit, la vérité militaire, soit précédé d'une constitution des cadres inférieurs, à l'abri de toute espèce de défaillance comme de toute espèce de lacune. (*Très bien! très bien!*)

Si, par malheur, on donnait le service de trois ans avant d'avoir assuré l'ossature de l'armée, c'est-à-dire ce qui en constitue la solidité et la résistance en temps de paix, et le nerf et la vigueur en temps de guerre, vous auriez des troupeaux, vous n'auriez pas une armée. (*Adhésion générale et bravos.*)

Messieurs, on est déjà entré dans cette voie; on a examiné ce problème délicat et difficile, mais pour la solution duquel aucun sacrifice ne nous a coûté et ne nous coûtera; on est, dis-je, entré dans cette voie de la création d'un corps solide de sous-officiers. On a fait des lois que je trouve incomplètes, mais que je considère comme excellentes dans les dispositions qu'elles prescrivent. Ces lois, je le répète, ne sont pas complètes. On a donné des primes d'engagement et de rengagement; on a assuré des retraites; on a assuré, mais pas assez sérieusement et pas assez solidement, des positions civiles à nos sous-officiers : ce n'est pas suffisant.

Il faut, de toute nécessité, — c'est une question de vie ou de mort pour l'armée, et voilà de ces questions sur lesquelles il ne faut pas transiger, — il faut que le recrutement des sous-officiers soit assuré et qu'il se fasse dans toutes les couches de la société. C'est pour cela que je honnis, que je maudis le volontariat d'un an, qui nous enlève la fleur de la jeunesse. Il faudra

donc supprimer le volontariat d'un an, non seulement le volontariat à 1,500 francs qui n'était qu'une mesure louche et équivoque, une restitution de l'ancien remplacement à prix d'argent, — celui-là, personne ne le défend parce qu'il n'est pas défendable dans une société démocratique fondée sur l'égalité, — mais encore l'autre volontariat que j'appellerai, permettez-moi le mot, le volontariat d'agrément, de fantaisie. Non! il ne faut pas de ce volontariat. Il est nécessaire que tout le monde passe sous le même niveau; non pas pour établir un service d'égalité à outrance, non; mais parce que c'est dans ce réservoir de jeunes gens, alimenté par toutes les artères de la France, que nous trouverons l'intelligence, la fermeté, l'esprit d'obéissance et de bravoure qui nous sont nécessaires pour pouvoir encadrer les masses que nous donnera la patrie! (*Applaudissements prolongés.*)

Voilà ce que je prends la liberté de soumettre à vos réflexions. Comme vous et avec tous les esprits démocratiques de ce pays, je suis partisan du service de trois ans; mais je demande qu'au préalable on assure la constitution d'un cadre toujours neuf, toujours renouvelé, toujours solide de sous-officiers dans l'armée. (*Nouveaux applaudissements.*)

Messieurs, ce n'est pas tout ce que j'ai à dire sur ce point.

Non seulement je voudrais qu'on employât tous les moyens de recruter les sous-officiers, mais je ne reculerais pas devant la disposition législative suivante :

Je voudrais que l'on fît une loi qui n'aurait qu'un article et qui dirait : « A l'avenir, nul ne pourra être employé des finances s'il n'a été au moins un an sous-officier dans l'armée, » (*Très bien! très bien! — Bravos.*)

Et alors vous seriez sûrs, absolument sûrs, que, par une disposition aussi simple, aussi facile, aussi légitime, on assurerait le recrutement non seulement actuel, mais indéfini de nos sous-officiers. (*Très bien!*

très bien!) Telles sont les conditions préalables que j'exigerais, et c'est là, Messieurs, ce que j'avais à dire sur l'armée. Je ne voudrais pas aller plus loin, parce que les autres questions ne sont pas mûres. Celle-ci suffit largement à doter le pays d'une armée solide et à honorer le législateur qui l'aurait prise. (*Applaudissements.*)

Il y a maintenant l'école. Oh! sur ce point, on ne peut pas dire qu'il y ait beaucoup à faire. Il y a peu d'obstacles à surmonter; tout le monde est d'accord dans les rangs du parti républicain : majorité, minorité, centre gauche, gauche... — Je m'arrête, parce que je ne terminerais pas l'énumération. (*Sourires.*) Tout le monde, dis-je, est d'accord pour doter magnifiquement l'école. On ne fait, du reste, en cela, qu'exécuter le vœu unanime et impérieux du pays, qui sent bien que l'école est véritablement le séminaire de l'avenir (*Très bien! très bien!*), notre séminaire à nous, celui d'où sortiront des citoyens mûrs pour les difficultés de la vie intérieure et prêts aussi pour le service extérieur de la France : le séminaire républicain (*Vive approbation*) qui implique, à mon sens, cette triple nécessité : l'obligation, la gratuité, la laïcité. On a bataillé quelque temps sur le dernier terme; on a équivoqué sur la laïcité : on a demandé à transiger, à modifier; on a lutté pendant un jour, deux jours, trois jours; on a marchandé. Messieurs, à toutes ces demandes il faut répondre : Non, nous voulons l'Église chez elle et l'école chez elle; l'instituteur absolument maître du lieu où il donne ses leçons et ne laissant franchir le seuil de sa demeure que par les représentants autorisés de l'État. (*Applaudissements répétés.*)

Et quand vous aurez pratiqué ce régime pendant une génération, quand vous aurez ensemencé de germes toute cette jeune France qui s'éveille à la vie, ah! Messieurs, soyez-en sûrs, nos enfants et nos neveux se demanderont ce que nous pouvions bien

vouloir dire en parlant sans cesse du spectre de l'ancien régime, de l'ordre moral ou de la réaction. (*Sourires.*) Ils ne comprendront rien à ces vieilleries, parce qu'ils n'auront pas eu à se faire à eux-mêmes leur libre examen et leur libre pensée, parce qu'ils l'auront sucée avec le lait de leur mère et avec la parole de leur maître d'école. Il leur semblera aussi naturel d'être éclairé dans leur intelligence que de l'être dans leurs yeux par la lumière du soleil. (*Très bien ! très bien ! — Vifs applaudissements.*)

Vous aurez alors une France unie, partout semblable à elle-même, une France qui pourra véritablement, dans son repos et dans sa force, recueillir et réunir tous ses enfants. (*Vive approbation et applaudissements.*)

Mais ce n'est pas sur l'école que j'ai besoin de m'appesantir ; cette cause est gagnée, la victoire est assurée.

Il ne faudra purement et simplement, pour réussir, que frapper un peu fort à la porte du Sénat et dire : Ouvrez ! c'est la France de l'avenir qui frappe, et qui demande à entrer. (*Sensation. — Bravos et rires approbatifs.*)

Après l'école, il y a l'Église. (*Mouvement.*) Je ne dis pas les Églises, parce qu'il est bien certain que si le sentiment public est préoccupé, que si la France a été inquiète après avoir été asservie, ce ne sont pas les Églises qui l'ont troublée ; s'il y a eu une question cléricale, c'est qu'il y avait entre toutes les confessions religieuses, et par excellence, une Église qui avait pris à tâche de combattre l'esprit humain dans toutes ses libertés, dans toutes ses franchises, de ramener violemment la France aux pires traditions du passé et de s'opposer aussi bien à son expansion extérieure, — Messieurs, plus d'un gouvernement est tombé pour avoir contrarié l'Eglise sur ce chapitre, — qu'à son libre développement à l'intérieur ; c'est

que, comme on l'a dit, cette Église était une faction politique dans l'État, et c'est pourquoi l'on était sûr de frapper le véritable adversaire en plein visage en disant : Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! (*Longs applaudissements.*)

On ne s'y est pas trompé ! Aussi vous pouvez voir, vous pouvez lire et entendre contre qui tout ce parti aux abois dirige ses diffamations et ses calomnies, et quels adversaires il a choisis entre tous. S'il y a quelque chose qui me surprend sans m'indigner, c'est de voir quels collaborateurs le cléricalisme rencontre sur son chemin. (*Bravos unanimes.*)

Le cléricalisme a été vaincu et abattu, mais il n'est pas mort. (*Mouvement.*) Et je pense qu'il y a mieux à faire qu'à le traiter selon des formules plus ou moins creuses. Il faut s'enquérir de ce qu'il détient encore de puissance administrative et publique ; il faut se livrer à un travail minutieux d'enquêtes et d'investigations sur les forces de son influence et de son crédit ; lui couper toute espèce de communication avec l'administration laïque et politique, rayer ces privilèges, ces prérogatives que lui confère le décret de messidor et dont il tire si grande vanité ; examiner son budget, le réduire et le maintenir dans les limites de la législation concordataire ; regarder de près à cette immense fortune de mainmorte qui est un scandale dans ce pays des Gaules, composé de paysans et de petits propriétaires ; savoir enfin si l'impôt fonctionne sur tous ces biens, acquis par des moyens plus ou moins légitimes ; or, il se trouve que précisément il ne fonctionne pas ! (*Rires approbatifs.*)

J'ai fait dresser une carte que je distribuerai à vos comités ; elle comprend tous les départements de France où se trouve indiqué, par un système graphique, l'état des biens d'Église touchés par l'impôt. Je ferai distribuer aussi quelques exemplaires de cette carte instructive à la presse *ad usum Delphini.*

(*Rires.*) Vous verrez que l'enquête qu'on a faite sur les biens des congrégations religieuses est, permettez-moi de le dire, une enquête d'amateurs, une enquête pour en avoir fait une, mais une enquête à laquelle il manque tout et le reste. (*Rires et applaudissements.*)

C'est mon opinion qu'il convient de regarder de près tous ces biens de mainmorte, et que nous avons besoin d'une législation qui les reprenne, les supprime, les abolisse. (*Oui! oui! — Très bien! très bien!*)

Il n'y aura sur ce point qu'à s'inspirer des admirables travaux de la première Constituante, et ils le savent bien ! (*Rires.*)

UNE VOIX. — Nous aussi.

M. GAMBETTA. — Alors, nous le savons tous, et ainsi nous serons d'accord pour l'exécution. (*On rit.*)

Il conviendra en outre de regarder de près à une chose extrêmement importante, je veux dire d'examiner le traitement qu'on alloue aux curés, aux desservants, aux vicaires, et qui s'élève chaque année à 45 millions. Messieurs, ce n'est pas là un traitement comme les autres, quand on examine un peu soigneusement la législation qu'on invoque, et que j'invoque tout le premier, le Concordat et les articles organiques. On doit ce traitement aux curés, mais on ne le doit pas aux desservants; on leur doit une indemnité. Je dis ainsi que vous avez là, avant de passer à l'abolition du budget des cultes, à laquelle je ne me rallie pas, un moyen de gouvernement du clergé, et que vous avez de plus non seulement dans le Concordat, mais dans le simple code pénal, toute une législation extrêmement tutélaire et protectrice, et des droits de l'État, et des droits de simples citoyens trop souvent livrés aux caprices des cléricaux. Avant qu'on porte la main sur le budget des cultes, je demande qu'on se rende compte, par des dispositions transitoires, de la série des moyens et des forces dont on

dispose, pour empêcher cette hostilité du clergé et pour le forcer à être, lui aussi, le respectueux serviteur du régime que la France s'est librement donné. (*Mouvement prolongé.*)

Parlons maintenant de l'impôt.

Nous avons, — et c'est là ce qui pousse à la dernière limite du paroxysme le dépit et la rage de nos adversaires, — nous avons les finances les plus prospères que la France et même qu'aucun pays du monde ait jamais connues. Grâce à son habitude de l'épargne, grâce à son labeur incessant, grâce surtout à l'ordre que la République a maintenu, le pays a supporté avec une résignation et une magnanimité admirables les charges les plus lourdes de la guerre, et il a permis à son gouvernement de faire 300 millions de dégrèvements en moins de quatre ans.

A ce sujet, je crois qu'il serait bon non pas seulement d'étudier l'emploi de ces dégrèvements pour en faire bénéficier tour à tour les divers genres d'industries du pays, je crois qu'il faudrait encore pousser plus loin les recherches et se demander une bonne fois et résolument si le moment n'est pas venu de tenter l'essai de l'impôt le plus juste, le plus équitable, le plus moral de tous : je veux parler de l'impôt sur le revenu, de celui qui a pour but de mesurer la charge de l'impôt sur le revenu, de celui qui a pour but de mesurer la charge de l'impôt à la faculté du contribuable. (*Mouvement d'attention.*)

Cet impôt sur le revenu, je l'ai proposé, et je dois dire que j'ai été repoussé avec perte. (*Rires.*) Mais je maintiens ma proposition, je la reprendrai, je la crois excellente; je crois que cet impôt, en dehors de l'avantage que j'indiquais tout à l'heure, et qui était inscrit dans la *Déclaration des droits de l'homme :* « Nul ne doit contribuer à l'impôt que proportionnellement à ses facultés »; je crois, dis-je, que cet impôt a un immense avantage qui devrait le faire

adopter; je trouve qu'il est un frein pour le pouvoir. En effet, s'il y avait un impôt sur le revenu, le gouvernement serait obligé de calculer, non seulement à chaque année, mais à chaque entreprise qu'il voudrait faire, quelle en serait l'influence sur l'impôt sur le revenu. C'est une pompe aspirante et foulante qui porte sur la matière contribuable; s'il y a un coup de pompe trop fort, le pays crie et le gouvernement est jugé. (*Vive et générale sensation.*) Est-ce que vous ne pensez pas qu'il y a là un moyen de resserrer l'action du gouvernement, de l'obliger à compter avec les difficultés et de ne l'autoriser à se lancer dans une dépense qu'après avoir mûrement réfléchi et après s'être assuré les ressources nécessaires ? Car s'il faut que le gouvernement prenne un ou deux centimes de plus, il est à l'instant mis en défiance. (*Sensation.*)

J'ajoute que cet impôt est moralisateur, en ce sens que ceux qui se soustraient aujourd'hui à l'impôt seront alors obligés d'y contribuer proportionnellement à leurs ressources, et nous ne verrions plus ce scandale de gens logeant en garni, ayant 100,000 livres de rentes et ne payant rien. (*Approbation.*) Il y a là une réforme conservatrice de l'ordre. Il faut que ceux qui payent l'impôt ne soient pas disposés à dire qu'il est injuste, mal réparti.

Il y a une dernière considération. Avec ce genre d'impôt, les générations qui se succèdent font réellement les frais de leurs entreprises. Aujourd'hui, les générations contemporaines en lèguent la majeure partie à celles qui viendront après elles ; avec le système de l'impôt sur le revenu, elles en supporteraient la plus grande partie : il y aurait là une condition de justice et de moralité publique, qui ne saurait vous échapper. (*Applaudissements.*)

On dit : Comment vous voulez établir cet impôt ? Ce sera de l'inquisition, ce sera un impôt d'une vérification intolérable.

Je réponds deux choses : D'abord, cet impôt existe dans beaucoup de pays et n'y a pas donné lieu aux récriminations et aux plaintes dont on nous menace d'avance. En second lieu, je connais, dans notre beau pays de France, beaucoup d'impôts qui occasionnent infiniment plus de tracasseries aux contribuables : l'impôt sur les boissons, sur la circulation, l'exercice chez le distillateur et chez le fabricant. C'est là une objection qui ne doit pas nous arrêter.

Il y aura des dissimulations, c'est possible, quoique je croie que dans ce pays le caractère national soit plus franc qu'ailleurs et que nous soyons moins hypocrites, moins dissimulés que beaucoup de nos voisins qui se donnent des brevets de vertu parce qu'ils se les décernent eux-mêmes. (*Rires approbatifs.*) C'est là un petit inconvénient qui serait probablement compensé par un défaut de caractère national que j'appellerai tout court la vanité ; il y a des gens qui seraient tentés de faire une déclaration supérieure au chiffre de leurs revenus. (*On rit.*) Ce serait autant de gagné pour le fisc. Or le fisc, c'est tout le monde.

Reste enfin l'administration. Là je pense aussi qu'il y a de grandes réformes à faire, surtout au point de vue des mœurs administratives. Je m'en suis expliqué : j'ai déploré que l'administration ne fût pas maîtresse chez elle ; j'ai regretté sincèrement que le pouvoir exécutif ne fût pas suffisamment le chef unique de ses agents, et que ses agents ne fussent pas suffisamment les maîtres dans leurs fonctions. On en a pris texte pour dire que j'étais un autoritaire. Il faut entendre ces choses comme je les ai dites. Mon sort serait, après tout, acceptable si on voulait ne m'imputer que ce que je dis et ce que je fais, et non ce que m'attribuent les journaux et mes adversaires. Il ne se fait rien dans une administration sans qu'on en fasse retomber la responsabilité, la faute, sur votre serviteur, qui n'y peut rien. J'ai réclamé l'indépendance de l'administration ; j'ai dit

que les administrations étaient les intendants de la fortune de la France, qu'elles étaient les serviteurs du suffrage universel.

Le suffrage universel ayant parlé, à partir de ce moment le gouvernement qu'il s'est donné doit être libre dans la sphère de ses pouvoirs, libre de toutes les sollicitations, de toutes les coalitions, de toutes les tentatives que l'on fait pour entreprendre sur ses prérogatives. Nous sommes dans une démocratie, et non dans un régime de faveur; nous avons une démocratie élective, et non le gouvernement d'une maison privilégiée qui voit pulluler les créatures autour d'elle.

Quand je défends l'administration à ce point de vue, je dis que je suis plus libéral, plus démocrate que ceux qui prétendent qu'on doit tout livrer aux pratiques, aux compétitions et aux influences parlementaires. (*Bravos et applaudissements.*)

Maintenant, au point de vue des relations de cette administration générale de l'État avec les corps électifs et avec les individus, voici ce que je pense. Je pense que la centralisation politique, c'est-à-dire le lien qui rattache toutes les parcelles du territoire français au centre du pays, c'est-à-dire à l'État qui est tout le monde, je pense que ces liens doivent être maintenus au-dessus de toute atteinte, de tout relâchement, car je n'oublie pas que si la France a été dans tous les temps une puissance unitaire, elle a besoin de le redevenir. (*Vifs applaudissements.*) Eh bien, je dis que ce lien de centralisation politique doit être maintenu intact au nom des intérêts supérieurs de la France. Est-ce à dire que je sois partisan de l'asservissement des corps électifs? Est-ce à dire que je voudrais voir exercer une tutelle exagérée sur les affaires locales? Non; loin de là! Je pense, au contraire, que chacun des corps électifs doit avoir sa sphère d'action parfaitement libre; je pense que nos communes de France, que je trouve trop petites, devraient être grou-

pées de manière à porter leur existence et leur développement au canton. Le canton, voilà pour moi le point de départ d'une réorganisation administrative du pays. Je voudrais que ces communes, grosses ou petites, de quelque nom que vous voudrez les nommer, eussent chacune leur force propre, que chaque commune eût le droit de gérer ses biens, d'emprunter, d'hypothéquer à ses risques et périls et d'être véritablement propriétaire dans le domaine de ses intérêts purement locaux.

Mais, dans tout ce qui a rapport à la sécurité de l'État, à l'impôt, à l'armée, à l'exécution uniforme des lois, oh! là-dessus, il m'est impossible de conférer à une commune, ni petite, ni grande, rien qui puisse ressembler à une mutilation de la patrie. (*Vive approbation.*) Voilà ce que je pense de la réforme de l'administration.

UNE VOIX. — Et les maires?

M. GAMBETTA. — Oh! quant aux maires, vous savez mon opinion. J'ai défendu contre le ministère actuel, lorsque la loi a été présentée, le droit à la nomination des maires. Par conséquent, je n'insiste pas.

Il reste une grosse question : c'est la question de la liberté d'association. Il est urgent, il est nécessaire d'aborder résolument cette question, et tout de suite. Il faut que le droit d'association appartienne à tous indistinctement. Je m'explique : à tous les citoyens, à tous ceux qui se réuniront, non pour abdiquer leur individualité, mais pour la multiplier dans le travail et dans l'association des énergies, à tous ceux qui se réuniront pour un intérêt vraiment moderne et national à un degré quelconque pour se faire à eux-mêmes une charte et des statuts, et non pour les recevoir d'un étranger qui du dehors leur dicte des lois. (*Vive approbation.*) Je veux que ce droit soit véritablement compris comme la mise en œuvre de la liberté du travail, comme la mise en œuvre de l'association des

gargnes pour la production, pour toutes les œuvres qui intéressent l'économie sociale et politique de ce pays. Mais permettez-moi, au risque d'être appelé libéral ou autoritaire, de dire qu'il y a des associations, autorisées ou non, que je ne reconnaîtrai jamais, pour ma part, comme investies du droit d'association parce que leur but, leurs principes, leurs tendances, répugnent à tout ce que nous aimons et à ce qui constitue la nature même de la France. (*Bravos et applaudissements.*)

Par conséquent, liberté d'association pour le monde des travailleurs, pour les associations professionnelles, pour les syndicats, pour les groupes de toute espèce; mais quant aux autres, permettez-moi le mot, pour les moines, non. (*Nouveaux applaudissements.*)

Messieurs, je crois que la tâche est suffisamment large; je crois que, bien remplie, elle servirait puissamment à augmenter la prospérité du pays et ferait un grand honneur à tous ceux qui y auraient pris part.

Je m'arrête là. Vous connaissez maintenant toute ma pensée. Je pourrais ajouter un mot sur ce qu'on appelle la politique extérieure de la France, plutôt pour répondre d'ici à des accusations sans portée et sans valeur que pour vous édifier sur la politique du gouvernement de la République et sur l'esprit qui anime ses Assemblées. A la politique extérieure je ne demande qu'une chose : c'est d'être digne et ferme; c'est de se maintenir les mains libres et les mains nettes (*Vifs applaudissements*); c'est de ne choisir personne dans le concert européen et d'y être bien également avec tout le monde; c'est de ne chercher dans les négociations et dans les tractations commerciales que les points de contact qui, par les intérêts similaires des nations qui vivent sur la vieille Europe, peuvent présenter l'occasion de rapports internationaux, d'entente et de concours; c'est de se considérer dans le monde, non pas comme isolée, mais comme

parfaitement détachée des sollicitations téméraires ou jalouses (*Applaudissements unanimes*); c'est de considérer que le gouvernement de la République est avant tout un gouvernement de volonté nationale, et que le pays, au lendemain de ses désastres immérités, a trop bien vu vers quelle fondrière on entraînait sa fortune quand on changeait tous les jours de politique extérieure, d'amitiés, d'alliances, d'entreprises et de visées; c'est de dire : Désormais la France n'appartient qu'à elle-même, elle ne favorisera les desseins ni des ambitieux du dehors ni des dynastiques du dedans; elle pense à se ramasser, à se concentrer sur elle-même, à se créer une telle puissance, un tel prestige, un tel essor, qu'à la fin, à force de patience, elle pourra bien recevoir la récompense de sa bonne et sage conduite. (*Vive et profonde sensation. — Longs applaudissements.*)

Chers concitoyens, il me semble, quant à moi, que lorsque je vois la société française progresser dans le calme, dans la liberté, dans le travail, il viendra bien un jour où les problèmes posés se résoudront peut-être par le progrès du droit des gens et par le triomphe de l'esprit pacifique. Il n'y a pas que l'épée pour délier les nœuds gordiens; il n'y a pas que la force pour résoudre les problèmes extérieurs : l'esprit de droit et de justice est bien aussi quelque chose. Et qui donc oserait dire qu'il ne viendra pas un jour de consentement mutuel pour la justice dans cette vieille Europe dont nous sommes les aînés? Qui donc oserait dire que c'est là un espoir chimérique? Je ne crois pas dépasser la mesure de la sagesse et de la prudence politiques en désirant que mon gouvernement, que ma République, la République démocratique que vous savez, soit attentive, vigilante, prudente, toujours mêlée avec courtoisie aux affaires qui la touchent dans le monde, mais toujours éloignée de l'esprit de conflagration, de conspiration et d'agression. Et alors je

pense, j'espère que je verrai ce jour où, par la majesté du droit, de la vérité et de la justice, nous retrouverons, nous rassemblerons les frères séparés. (*Émotion générale. — Applaudissements et acclamations répétés. — Cris de : Vive la République! vive Gambetta!*)

M. Gambetta. — Ne criez pas : Vive Gambetta!... On dirait encore que c'est la dictature! (*Rires. — Hilarité générale. — Très bien! très bien!*)

Voilà, Messieurs et chers concitoyens, vous mes parrains de Belleville, voilà ce que je voulais vous dire, voilà ce qui constitue, au milieu de vos préoccupations locales, les inspirations de la politique générale, que je m'efforce de ne jamais perdre de vue, pour le maintien et l'affermissement dans le pays tout entier de la République à laquelle j'ai dévoué tout ce que j'ai de force et de vie. (*Triple salve d'applaudissements. — Mouvement unanime. — Bravos et acclamations prolongés. — Cris répétés de : Vive la République! vive Gambetta!*)

DISCOURS

SUR

LA RÉVISION DE LA CONSTITUTION

Prononcé le 26 janvier 1882

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

M. GAMBETTA, *président du conseil, ministre des affaires étrangères.* — Messieurs, il me semble que la véritable méthode de discussion indique de commencer par l'examen du projet de révision préparé par la commission des 33. Seulement, avant d'entrer dans l'examen de toutes les questions qui sont soulevées par cet important travail, il me semble que la Chambre me permettra de le juger au point de vue de sa signification parlementaire, bien que le vote[1] qui vient d'être rendu à une très forte majorité par la Chambre sur la proposition de révision illimitée, — car la compétence illimitée du Congrès et la révision illimitée ne forment qu'une seule et même question...

Plusieurs membres. — Non, pas du tout!

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, n'interrompez pas; vous répondrez.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je dis, Messieurs, que

1. La proposition de MM. Barodet, Lockroy et Roque (de Fillol) ainsi conçue : « La Chambre des députés... déclare qu'il y a lieu de reviser les lois constitutionnelles » venait d'être rejetée par 290 voix contre 172.

déclarer, comme vous venez de le faire, qu'il n'y a pas lieu à révision complète et intégrale de la Constitution...

Un membre. — C'est absolument différent.

M. LE PRÉSIDENT. — Veuillez écouter, Messieurs.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je ne demande pas mieux que d'ouvrir la controverse avec mes contradicteurs. Nous sommes ici pour discuter, et je suis prêt à soutenir la discussion. Je m'engage à respecter la parole de mes contradicteurs, et je leur demande en échange de vouloir bien tolérer la mienne. (*Très bien! — Parlez!*)

Je dis, Messieurs, qu'il y a une question qui me paraît à peu près dégagée du débat : c'est la question de savoir si la Chambre admet ou repousse la théorie de la souveraineté illimitée du Congrès de révision.

Je ne veux pas forcer les décisions de la Chambre. Elle vient de rendre un vote sur la proposition de M. Lockroy, qui ne lui a pas caché la portée et le sens de sa proposition, puisqu'il a tout mis en question, tout ce qui existe aujourd'hui dans le pacte constitutionnel.

Il en est de même de l'honorable M. Barodet, qui ne reconnaît à aucun degré le droit de limiter cette autorité du Congrès, qu'il déclare être souveraine. Eh bien, je dis que le fait d'avoir écarté nettement ces deux propositions ne permet pas de croire que la Chambre voudra retenir encore longtemps l'examen de la révision illimitée.

Toutefois, comme je me trouve en présence d'une proposition qui, sous une forme beaucoup plus voilée que la proposition de MM. Lockroy et Barodet, tend au triomphe de la même doctrine ; comme il n'est pas douteux qu'il y a, je ne dis pas une contradiction, mais un progrès immense entre le premier paragraphe de la proposition qui vous est soumise et sa conclusion, je dis qu'il faut que la commission vienne nous dire ici quel est le sens qu'elle donne à ces

mots : « Il y a lieu à la révision des lois constitutionnelles. » (*Très bien! très bien!*)

Dans le rapport, on met en lumière qu'on a bien voulu dresser une liste indicative des questions à soumettre à l'Assemblée nationale : c'était le moins qu'on pût faire, mais on a expressément indiqué, — je ne conteste pas le droit de la commission, c'est la théorie que je me propose de combattre si elle est maintenue, — on a conclu en disant que ce n'était qu'une sorte de révision incomplète des questions qui devront être déférées à l'appréciation du Congrès, et que le Congrès ne recevait pas les résolutions mêmes de la Chambre, qui doivent être l'objet d'un accord avec la Chambre haute. Ne perdez jamais cela de vue, Messieurs : je crois que dans toute cette discussion on a beaucoup mieux raisonné sur ce qu'il plaisait le mieux de faire ici, sans prendre souci de l'accord qui doit donner naissance à l'Assemblée souveraine en matière de révision. (*Très bien! très bien!*)

Messieurs, puisque la commission maintient, encore bien que ce ne soit plus à l'état de déclaration manifeste et catégorique, le droit pour ainsi dire organique du Congrès de mettre en délibération toutes les matières qu'il peut rencontrer dans l'examen des lois constitutionnelles, je dis que je me trouve en présence d'une théorie au moins aussi étendue, et, — permettez-moi de le dire au point de vue politique, — aussi subversive que les théories que vous venez de condamner. (*Murmures à l'extrême gauche.*)

Oui, je dis subversive, et je ne le dis pas pour jeter le discrédit sur les auteurs de cette proposition ; je le dis parce que, dans un pays à peine échappé aux difficultés politiques et sociales, dans un pays qui s'est donné, il y a six ans à peine, les institutions qui abritent sa fortune, assurent sa paix et le développement de toutes ses richesses, il est subversif de remettre tout en question et de livrer à la discussion publique,

ardente, des ennemis de toutes nos institutions, ce qui est le fond même de la sécurité publique du pays. (*Applaudissements.*)

Je pense que si vous voulez vous inspirer, — comme c'est votre devoir et le nôtre, — que si vous voulez vous inspirer des volontés du suffrage universel, vous devez examiner cette question de la révision et y apporter le même esprit de sagesse, de modération, de maturité, que la France y a apporté elle-même dans ses dernières assises électorales. (*Mouvement.*)

On parlait tout à l'heure de je ne sais quels désirs qui ne s'étaient pas produits, ni révélés dans les programmes, mais dont on avait la conscience mystique.

On disait que c'était d'après cette espèce d'hypothèse, pour ainsi dire mystérieuse, qu'il convenait de diriger les délibérations des pouvoirs publics. Vous venez de faire justice de cette théorie. Mais ce qui n'est pas plus admissible, c'est que sous le couvert d'une réserve et, comme on le disait tout à l'heure, d'une prétérition, — comme si on faisait pour un pays des lois définitives par prétérition, comme si on pouvait répondre à l'attitude du pays par des retraits de textes dans les projets soumis à vos délibérations, — ce qui est inadmissible, c'est qu'on dise : Nous reconnaissons bien la compétence absolue, définitive, complète du Congrès, nous reconnaissons la compétence absolue de chaque membre du Sénat et de la Chambre des députés pour soulever toutes les questions; mais il y a une collection de parias parlementaires à laquelle nous ne reconnaissons ni droits ni qualité pour aborder ces questions : ce sont les ministres. (*Applaudissements.*)

Ce ne sont pas les expressions qui ont été employées, mais ce sont les idées qu'on est venu apporter à cette tribune, avec beaucoup d'autres que je me ferai un devoir de relever tout à l'heure.

Oui, on est venu dire qu'on pouvait tout mettre en

question et aborder tous les problèmes, et même se demander si on supprimerait non seulement le mode d'éligibilité des inamovibles, mais encore si on mettrait fin à l'existence du Sénat, à l'existence de la présidence ; et on trouvait un argument nouveau dans une opinion ancienne de M. le président de la République. Et l'on ajoutait : Quant aux ministres, quant au gouvernement, nous allons limiter leur droit de parole ; nous allons les rendre prisonniers de nos délibérations ; ils pourront bien aller au Congrès, mais ils ne pourront y défendre, y développer que les idées et les points que nous allons confier à leur modération et à leur prudence.

Eh bien, Messieurs, cela pourrait arriver si la Chambre reconnaissait qu'il n'y a de compétence pour le Congrès que sur les points spéciaux que l'accord préalable entre les deux Chambres a fixés et précisés; mais cela ne peut tomber dans l'esprit des hommes qui, en même temps qu'ils limitent la puissance parlementaire des ministres, déclarent que la porte est ouverte à toutes les entreprises, à toutes les controverses dans le Congrès. Par conséquent, il faudrait ici se mettre d'accord sur le commencement et sur la fin de votre résolution. Si vous vouliez être véritablement dans la logique, vous demanderiez, au moment du vote, qu'on retournât votre proposition et qu'on vous fît voter d'abord sur le paragraphe final et qu'on n'abordât la liste des matières à soumettre au Congrès qu'après qu'on aurait statué sur cette dernière proposition. (*Mouvement.*)

Mais puisque je me trouve en face d'une doctrine qui, quoique timide et modeste dans ses allures, ne tend à rien de moins qu'à prendre à son compte les théories tout à fait excessives et exagérées que votre vote vient de repousser, je voudrais en quelques mots chercher à établir devant la Chambre pourquoi il est à la fois contraire à la doctrine constitutionnelle, aux précé-

dents, à la volonté, manifestée à plusieurs reprises, des pouvoirs publics de soutenir que le Congrès peut avoir *de plano* l'attribution souveraine de toucher même aux parties de la Constitution dont on ne lui a pas renvoyé l'examen.

Je ne vous rappellerai pas que dans notre passé, de 1791 à 1848, on n'a jamais, dans aucune Constitution, prévu la révision d'une Constitution qu'en la soumettant aux précautions, aux garanties les plus délicates pour empêcher précisément cette instabilité constante, si redoutable dans le pacte fondamental lui-même.

Ainsi, si je voulais faire passer sous les yeux de la Chambre un ou deux textes, elle verrait avec quelle énergie les législateurs qui nous ont précédés en matière républicaine se sont montrés, obéissant en cela à un sens politique profond, soucieux de contenir, de maintenir dans les règles les plus étroites la compétence des Assemblées de révision.

Voici, Messieurs, ce que, le 2 septembre 1791, on votait d'acclamation :

« L'Assemblée de révision prêtera le serment de se borner à statuer sur les objets qui lui auront été soumis par le vœu uniforme des trois législatures précédentes. » (*Mouvement.*)

Ah ! Messieurs, il est certain que si vous vous trouviez en présence d'un texte comme celui-là, quelle que soit votre témérité, vous n'iriez certainement pas à l'encontre. Non, je ne le pense pas. Seulement, je crois qu'il n'est pas inutile de mettre sous les yeux de la Chambre et du pays la série des mesures de prudence et de garantie qui ont toujours été prises par des législateurs avisés, aussi bien dans notre pays que dans les démocraties qui nous avoisinent, parce que, tout à l'heure, en discutant notre propre interprétation de la Constitution, nous demanderons à quelles considérations nouvelles vous pouvez bien obéir en

renversant ainsi toutes les pratiques et toutes les traditions des gouvernements sages.

Messieurs, on lisait dans la Constitution de l'an III, sur le rapport de M. Boissy-d'Anglas sur le projet de Constitution de l'an III :

« Je demande que la révision soit bornée aux seuls articles de la Constitution auxquels le Corps législatif aura proposé de faire des changements. »

Et de telles doctrines étaient absolument sanctionnées par l'unanimité des républicains de l'époque.

Plus tard, il fut pris une autre disposition ainsi conçue :

« L'Assemblée de révision n'exerce aucune fonction législative ni de gouvernement. »

Cette disposition est la même que celle de la Constitution de 1875, car, d'après elle, cette Assemblée souveraine ne peut, à aucun degré, ni faire une loi ni délibérer sur une matière quelconque de l'ordre législatif. Ce qui, soit dit en passant, vous permet de voir que ce n'est pas une Assemblée souveraine comme sont les Assemblées souveraines qui ont été constituées dans ce pays.

Et je profiterai de l'occasion pour répondre à une objection qui m'a été faite dans la commission des 33. On me disait : « Vous refusez donc à cette Assemblée souveraine le droit de faire son ordre du jour? »

Messieurs, on confondait l'ordre du jour avec les attributions et la compétence des Assemblées. Ce sont là deux choses parfaitement distinctes. Les Assemblées quelles qu'elles soient, souveraines ou non, sont toujours maîtresses de leur ordre du jour. (*Très bien! très bien! au centre.*)

Ce sont là des principes certains, Messieurs : et il faut évidemment avoir grand soin de les rappeler, puisque l'objection qu'on y fait est le fondement principal des résistances que nous rencontrons.

Donc, pour en revenir à mon exposé, je dis que, en

1848, les mêmes précautions furent prises. Vous savez, Messieurs, de combien de garanties on avait entouré la révision de la Constitution, qui malheureusement n'eut pas lieu.

Dans les pays voisins, que je cite seulement pour faire une énumération : en Suisse, en Belgique, en Allemagne, dans la Grande-Bretagne, aux Pays-Bas, en Prusse, en Autriche, en Danemark, en Suède, en Grèce, en Portugal, dans tous ces pays la révision s'exerce de la même manière; là où il y a deux Chambres, il faut l'accord de l'une et de l'autre se rencontrant dans les mêmes matières qu'elles veulent soumettre à l'examen d'une Assemblée de révision. J'ajoute qu'en dehors de cette compétence précise et limitée il n'y a rien de possible. (*Mouvement.*)

Et, sans vouloir répondre à ce qui m'a été reproché, je dirai un mot de l'interprétation si violente qu'on a donnée aux paroles que j'ai prononcées dans la commission des 33 sur ce qui adviendrait au cas où, par impossible, par hypothèse, cette Assemblée de révision, ce Congrès sortant de la limite des compétences qui lui auraient été attribuées porterait la main sur une autre partie de la Constitution. On me demandait ce qui alors adviendrait, et je répondais avec le texte même d'un des rapports présentés à la Chambre... Mais il paraît que la même chose dite par M. Méline, au nom d'une commission parlementaire, et dite par moi présente tour à tour un aspect tout à fait bienfaisant ou un aspect tout à fait sinistre. (*Rires.*)

C'est là, Messieurs, la seule réponse que je veuille faire à ces interprétations. Je pourrais me laisser aller à protester avec énergie, avec vivacité, contre de pareilles suspicions. J'aime mieux reconnaître que la Chambre, à la simple audition, en a fait l'appréciation qu'il convenait et m'a donné par là dispense d'y répondre. (*Applaudissements au centre.*)

Eh bien, Messieurs, je dis que les précédents, — je viens d'en citer un sur lequel je reviendrai, — sont tout à fait contraires à cette théorie. Mais je voudrais soumettre à la Chambre une argumentation de droit constitutionnel. Elle est un peu aride, mais la Chambre voudra bien me le permettre.

Je dis, Messieurs, que la souveraineté nationale repose uniquement dans la généralité du peuple français. Cette souveraineté se délègue ; elle se délègue temporairement ; elle se confie passagèrement aux mains de mandataires définis par les lois constitutionnelles. Ces pouvoirs délégataires de la souveraineté nationale sont la Chambre des députés, le Sénat et le président de la République.

Si un étranger demande aujourd'hui où repose la souveraineté nationale, il faut lui répondre : Dans ces trois pouvoirs.

M. Jules Maigne. — C'est une erreur !

M. le président du conseil. — Si c'est une erreur, vous viendrez le démontrer.

M. Jules Maigne. — Très volontiers ! je demande la parole.

M. le président du conseil. — Messieurs, lorsque le Sénat et la Chambre, investis de cette délégation de la souveraineté nationale, veulent porter la main, dans un but d'amélioration ou de modification profonde, sur les lois constitutionnelles, qu'est-ce qui se passe ? Si les deux pouvoirs ne peuvent se mettre d'accord, rien n'est fait. Une fois d'accord, ils se réunissent, ils délibèrent sur une formule préalablement arrêtée. Cette formule, elle doit porter, — sans cela il n'y aurait pas accord de volontés, — sur des matières précises et déterminées, car il n'y a pas d'accord de volonté sur des matières vagues non précises, indéterminées et contradictoires.

Le premier acte, — permettez-moi le mot, — le premier acte générateur du Congrès, c'est le consente-

ment de ces deux Chambres délégataires de la souveraineté nationale. (*Très bien! très bien!*)

Et il ne faut pas dire que ces deux Chambres sont des pouvoirs inférieurs aux Congrès; elles sont des pouvoirs nécessaires à la création, des parties qui lui sont antérieures et qui ont besoin, pour l'engendrer, de se mettre d'accord sur ce que j'appelle son titre d'existence. Et de même que ces pouvoirs le créent, ils fixent les limites de sa compétence et de ses attributions. Et cela est bien certain, car si cette limite n'était pas fixée au moment où l'accord se fait, comme sans accord préalable, il n'y a pas de Congrès possible, il n'y aurait pas de création de Congrès.

Eh bien, si vous voulez réfléchir à cette situation qui constitue une espèce juridique familière aux esprits qui ont été nourris de théories juridiques, je dis que la Chambre des députés et le Sénat, délibérant sur une formule commune, donnent naissance au Congrès, mais que le Congrès, à ce moment-là, ne reçoit que ce que peuvent lui transmettre et lui donner les deux parties souveraines du pouvoir législatif.

De telle sorte que ce Congrès ne peut délibérer, résoudre, statuer que dans les limites où ceux qui l'ont engendré lui ont donné ses pouvoirs. Et alors, on dit: S'il sort de ces limites, s'il franchit cette borne légale, qu'est-ce qui arrivera? Il arrivera ce que prévoyait l'honorable M. Méline, rapporteur d'une commission dont faisaient partie un certain nombre de mes contradicteurs.

Il arriverait qu'il aurait fait un acte illégal et que, s'il s'y obstinait, il ferait un acte révolutionnaire; et comme il n'a pas le pouvoir exécutif, il arriverait que sa décision serait caduque, qu'elle ne serait pas promulguée, qu'elle ne prendrait pas la vie extérieure. (*Réclamations sur divers bancs.*)

M. Méline, *se levant de son banc.* — Ma pensée n'allait pas aussi loin! (*Mouvement.*)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je n'ai pas entendu ce qu'a dit M. Méline.

M. MÉLINE. — Je dis que ma pensée n'allait pas aussi loin.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Messieurs, permettez-moi de vous mettre sous les yeux l'expression même de la pensée de M. Méline et de celle de ses collaborateurs de la commission. Vous verrez si j'en ai forcé les termes.

Voici ce qu'on lit dans son rapport :

« Je tiens à bien préciser, au nom de votre commission, le caractère du Congrès qu'il s'agit de réunir. »

Puis, après avoir cité l'article 8, M. Méline ajoutait :

« Puisqu'il faut le consentement des deux Chambres pour la réunion du Congrès... » — je n'ai pas dit autre chose — «... la révision ne peut s'opérer que dans la mesure où ce consentement a été donné... » (*Mouvement.*)

« Or, si les deux Chambres ont été d'avis que la révision ne devait se faire qu'en partie, pour un article déterminé, elle ne saurait aller au delà ; car, au delà, le consentement requis des deux Chambres ferait manifestement défaut, et le Congrès deviendrait illégal. » (*Sur divers bancs : Ah! ah! — Très bien!*)

Puis le raisonnement se poursuit...

M. BARODET. — C'est le Congrès...

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Vous croyez que c'est tout. Écoutez la fin, qu'on n'a pas citée et que voici :

« La Constitution opposerait à toute prétention de ce genre une barrière infranchissable. »

M. MÉLINE. — Je demande la parole.

M. BARODET. — C'est le Congrès qu'on condamne aux travaux forcés !

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Il ne s'agit pas de savoir, Monsieur Barodet, ce que vous pensez, mais ce que pensait M. Méline. Je dis que j'ai restitué à ce rapport son véritable caractère.

Ce jour-là, Messieurs, vous exprimiez la vérité politique, la vérité qui a été constamment défendue et pratiquée en matière d'interprétation de la Constitution, comme le jour où l'on a remplacé M. le maréchal de Mac-Mahon par M. Jules Grévy, et où des prétentions analogues se sont produites et ont été écartées par la question préalable ; comme le jour où vous avez voulu rendre les Chambres à Paris et Paris aux Chambres ; enfin, comme le jour où M. Dufaure lui-même, qu'on citait tout à l'heure comme une autorité contraire à la thèse que je soutiens, où M. Dufaure s'expliquait devant le Sénat, en réponse à l'honorable M. Paris, qui l'interpellait avec beaucoup d'habileté et de précision tout ensemble, à propos d'une circulaire de M. Ricard qui avait blâmé une manifestation électorale de l'honorable marquis de Franclieu. Je ne sais si vous vous en souvenez :

M. Ricard, dans une circulaire, avait traité de factieuses certaines espérances, et alors, car il faut bien voir dans quel domaine, sur quelles matières s'expliquait M. Dufaure à ce moment, et alors, l'honorable M. de Marcère, qui, ce jour-là, disait en défendant la circulaire de l'honorable M. Ricard, — du regretté M. Ricard, car déjà il avait quitté la vie et le ministère, — M. de Marcère disait qu'on avait le droit de traiter de factieuses ces espérances monarchiques parce que la Constitution avait établi la République. Et de ce côté (*la droite*), on interpellait le ministère et on lui disait : Non, l'article 8 nous protège, l'article 8 réserve notre droit absolu de changer d'un coup, totalement, la forme du gouvernement établi. C'est là-dessus que s'engageait le débat. Vous pouvez relire en entier le discours de M. Dufaure, vous y trouverez ceci : « Je ne demande qu'une chose, c'est de ne pas m'expliquer sur une pareille question ; je vous demande de ne pas la faire juger par le Sénat. » Il renvoyait, à l'expiration des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon, l'inter-

prétation ultérieure qui devait se produire sur l'ensemble de la Constitution ; et il ajoutait : « Oh ! alors, vous pourrez peut-être changer la forme du gouvernement ; votre droit a été réservé. » (*Mouvement.*)

Messieurs, nous ne disons pas le contraire, nous ne disons pas que l'article 8 n'a pas réservé absolument la possibilité de changer l'ordre de choses établi, mais à la condition de commencer par obtenir l'accord préalable des deux Chambres. (*Très bien ! très bien ! au centre et à gauche.*) De telle sorte que ce qu'on a voulu assurer dans la Constitution de 1875, c'est ce qu'avaient voulu assurer toutes les Constitutions antérieures ; c'est que, véritablement, il n'y aurait pas de surprise et qu'on n'irait au Congrès qu'après avoir eu l'assentiment, le concours, l'accord préalable des deux Chambres délibérant par avis séparé. (*Mouvement.*)

Et cela s'explique très bien, cela s'explique notamment par la composition numérique différente des deux Assemblées. On parle très légèrement de l'existence ou de la suppression du Sénat : il semblerait que rien n'est plus aisé, mais rien n'est moins juste et moins conforme aux intérêts de ce pays-ci : rien n'est aussi contraire à la volonté des constituants de 1875.

Savez-vous pourquoi on a voulu cet accord préalable ? C'est que, Messieurs, quand on va à un Congrès, si ce Congrès, comme vous le soutenez, n'a absolument ni frein, ni règle, ni limite, s'il peut se mouvoir dans l'espace et donner à toutes ses entreprises constitutionnelles ou extraconstitutionnelles le développement qu'il lui plaît, évidemment vous me permettrez bien de croire que lorsque vous y convierez une Assemblée à peu près de moitié inférieure en nombre, elle refusera de s'y rendre si vous ne l'appelez pas à délibérer sur des points déterminés, et c'est ce qu'on fait quand on présente des propositions qui sont vraiment menaçantes quand elles sont aussi peu réglées.

La Constitution l'avait prévu, car le sens de cet accord préalable, c'était de protéger l'Assemblée qui était la plus exposée et qui avait la moins grande force numérique contre les entreprises irréfléchies qui pouvaient se produire. (*Rumeurs sur plusieurs bancs.*)

Je ne dis pas que cette conclusion vous agrée; je sais, quoique la conversion du pays républicain se fasse tous les jours en cette matière, je sais qu'une Assemblée unique n'ayant ni contrepoids ni frein, livrée à l'expansion de ses propres mouvements et de ses propres théories, est une doctrine encore caressée dans les rangs de la démocratie; mais ce que je sais aussi, c'est que cette théorie, à la lumière des évènements, à l'expérience de chaque jour, de l'expérience actuelle, de celle que nous faisons depuis quinze jours, démontre l'utilité, l'importance capitale dans une démocratie, de l'existence d'une haute Chambre, ne fût-ce, Messieurs, que pour donner le temps de la réflexion à tout le monde. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

Je dis qu'il y a accord parfait entre les traditions historiques, les volontés du pays, les intérêts de la France et l'esprit de la Constitution que je commente et défends devant vous. Certainement vous pouvez faire un acte académique, vous pouvez ne tenir aucun compte ni de ces précédents ni de ces enseignements du passé; vous pouvez formuler non seulement que vous vous arrêterez en route, mais indiquer les articles que vous voulez reviser; mais trouvez donc une Constitution idéale! Vous savez d'avance quel accueil lui est réservé, — mais reconnaissez franchement que la révision totale déclarée ou déguisée est l'absence de révision, et vous vous expliquerez devant le pays. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

Voilà la vérité, Messieurs; et si aujourd'hui cette thèse est défendue par moi, c'est que je tiens à en prendre la responsabilité, — non seulement au point

de vue des intérêts du pays, — cela est déjà fait, — mais au point de vue des intérêts vitaux de cette Chambre.

Messieurs, je veux m'expliquer devant cette Chambre, car de toutes les douleurs qu'on peut ressentir dans la politique, et Dieu sait s'il m'en a été épargné, il y en a une que je ne peux supporter et subir en silence : c'est d'être constamment présenté à cette Chambre, que dis-je? au parti républicain tout entier comme un homme qui méditerait de se séparer ou de s'écarter de lui, de ternir sa carrière, de paralyser son développement, d'affaiblir son autorité dans le pays. Et par qui donc pourrait-on espérer de remplacer la force et l'honneur du parti républicain dans la nation? Est-ce qu'on osera venir à cette tribune et dire que j'ai, sous la suggestion de je ne sais quelle passion personnelle, par je ne sais quelle avilissante pensée qu'on décore du nom de dictature et qui ne serait que la risée du monde si je pouvais descendre jamais à la conception d'une pareille et si misérable idée... (*Triple salve d'applaudissements sur un grand nombre de bancs*)... à qui donc fera-t-on croire que je viens ici, après que vous m'avez imposé l'honneur, que j'avais considéré comme une récompense des quelques services que j'ai pu rendre, après, dis-je, que vous m'avez imposé l'honneur de prendre les affaires, à qui fera-t-on croire que j'emploie ce que je puis avoir d'autorité morale et intellectuelle à vous nuire, à vous discréditer, à entraver l'œuvre commune, commencée depuis douze ans, parce que je ne veux plus m'appuyer sur vous pour atteindre autant que possible la perfection de notre œuvre? (*Nouveaux applaudissements répétés sur les mêmes bancs.*)

J'ai cru, je crois encore que dans tout ce que l'on a dit il y a bien plus de surprise et bien plus d'égarement que de malice et de méchanceté. Mais, Messieurs, il y a des heures dans la vie où il faut que tout soit

apporté sous le regard vérificateur de la France. Vous me connaissez avec mes défauts, et j'ose dire aussi avec la passion que j'apporte au service de la démocratie. Qu'ai-je fait? J'ai fait ce que j'ai pu...

Un membre à l'extrême gauche prononce quelques paroles qui ne parviennent pas jusqu'au bureau. (*Exclamations au centre et à gauche.*)

M. Lelièvre, *sous-secrétaire d'État des finances.* — Que l'interrupteur se lève!

M. Paul Bert, *ministre de l'instruction publique et des cultes.* — Ce n'est rien.

M. le président. — Veuillez faire silence.

M. le président du conseil. — Messieurs, j'ai partagé, vous l'avez tous vu, et je puis bien dire que des adversaires généreux et loyaux qui sont là peuvent l'attester, j'ai partagé avec vous la lutte au grand jour contre les adversaires de la République, que j'ai combattus non à cause de leurs personnes, non à cause de leurs doctrines, mais parce qu'il m'apparaissait, comme il m'apparaît encore, que leur triomphe n'était pas compatible avec la liberté, la prospérité et la grandeur de la France moderne. (*Très bien! très bien!*)

Nous nous sommes débarrassés de nos adversaires; il nous reste à nous gouverner nous-mêmes (*Profond mouvement*), à lutter contre les incessantes causes de division qui nous assiègent, à dépouiller le personnalisme pour ne voir que le pays.

Oui, Messieurs, lorsque je suis monté à ce poste où votre confiance, et je puis dire votre impérieuse confiance, m'a délégué, je me suis mis en présence de la tâche; j'ai examiné quelle était la moyenne des vœux du pays, ni au delà ni en deçà.

Et quel est le mot qui m'a accueilli? On a dit que ce serait le cabinet de la révision. On a dit : une révision limitée. Quant à moi, je ne saurais accepter que celle-là, et vous, vous n'en subiriez pas d'autre, je l'espère.

Dans cette question de révision, j'ai abordé non seulement la nomenclature des articles, mais ce qui établit la sincérité et la parfaite loyauté du gouvernement; nous avons apporté un développement, nous avons apporté une indication, une justification des théories et des doctrines que nous voulions aller défendre devant le Congrès. Nous pouvions nous en abstenir; nous ne l'avons pas fait; nous pouvions, à notre tour, accepter une formule équivoque et ambiguë qui aurait caché la vérité, et attendre le jour du Congrès pour faire surgir ces propositions qui ont excité tant d'émotions et qui, j'espère le prouver tout à l'heure, n'en comportaient pas autant.

Qu'est-il arrivé? Il est arrivé qu'au nombre de ces questions qu'on ne discute presque plus, qu'on discutera plus tard, il en est une, — et c'est là tout le débat, Messieurs, — qui a l'air d'une sorte d'entreprise comme on le disait dans le rapport, qui semble avoir pour objet de substituer une ou des volontés particulières, — les textes ne sont pas d'accord...

Un membre à gauche. — C'est la même chose!

M. Andrieux, *rapporteur.* — La...

M. le président du conseil. — C'est la même chose; je prends le pluriel pour ce qu'il est, comme un singulier. (*Rires.*)

M. de Douville-Maillefeu. — C'est un singulier pluriel!

M. le président du conseil. —... de substituer la volonté d'un homme à la volonté nationale.

Messieurs, ce serait un singulier procédé, vous l'avouerez. Comment! réclamer pour les Assemblées la base la plus large, le nombre de suffrages le plus étendu; chercher dans ce recrutement des mandataires du pays la somme de force qui les élève le plus, qui met leur intelligence et leurs idées générales au-dessus de toute espèce d'attache et de difficultés locales; créer ou rêver de créer, — car vous êtes les

maîtres de dire si cette conception naîtra ou si elle mourra, — chercher à créer des Assemblées fortes, irrésistibles, grandies pour elles-mêmes, grandies pour le pays, c'est préparer le gouvernement personnel? Mais vous n'y avez pas réfléchi! Ce qui est, au contraire, le corollaire du gouvernement personnel, c'est la petite circonscription, la base la plus étroite de l'élection, le rétrécissement pour ainsi dire cantonal du collège, parce qu'alors la force de pression, la force d'influence de la centralisation administrative s'exerce d'autant plus. (*Mouvement.*)

Mais, Messieurs, c'est l'histoire que je traduis là en langage général. Vous n'avez pas manqué de l'observer, toutes les fois que la France s'est réellement appartenue, toutes les fois qu'elle a eu de grandes Assemblées, toutes les fois que le pouvoir personnel a été neutralisé et abattu, il avait en face de lui une Assemblée issue du scrutin de liste; au contraire, le premier acte de ce pouvoir personnel, aussitôt qu'il prenait possession du pays, c'était de supprimer le scrutin de liste et de faire du scrutin d'arrondissement ou de circonscription la base même de son autorité et de son influence électorale ; c'est ainsi qu'il inscrivait dans l'acte constitutionel un article 5 qui portait : Abolition du scrutin de liste qui fausse l'élection. Vous entendez ce que le verbe « fausser » pouvait bien vouloir dire.

Ainsi, ce reproche d'avoir favorisé je ne sais quel gouvernement personnel au détriment des Assemblées, vous voyez ce qu'il pèse quand on l'analyse et qu'on l'examine de près.

Mais, Messieurs, on se méprend. Je n'ai pas dit, et je n'avais pas le droit de dire, dans cet exposé que vous avez trouvé long, — moi aussi, mais il paraît qu'il n'était pas encore assez développé, puisqu'on ne l'a pas trouvé suffisamment clair, — je ne vous ai jamais demandé de voter *hic et nunc* par un acte absolument

irrégulier, contraire à la Constitution, le rétablissement du scrutin de liste, pas plus que je n'avais à vous demander de voter la suppression des inamovibles ou de telle autre disposition constitutionnelle. Non ; je me suis bien gardé d'entrer dans cette voie, d'abord parce que c'eût été illégal, et ensuite parce que, dans une certaine mesure, c'eût été, en effet, blessant pour la Chambre.

Qu'est-ce que j'ai dit? Ce n'a été pour personne une surprise, car rien n'était plus connu, rien n'était plus avéré que cette opinion persistante dont je m'excuse, Messieurs, sur le rétablissement du scrutin de liste. Vous devez bien vous demander d'où peut venir cette sorte de culte exclusif, persévérant, indiscret, que je professe pour le scrutin de liste ; croyez-vous que ce soit de gaieté de cœur, pour vous déplaire, pour rendre plus difficile la vie ministérielle, que je m'acharne à en préparer la réalisation? Bien certainement, vous me ferez la charité de croire qu'il faut que je trouve les raisons de cette insistance bien déterminantes pour vous imposer le sacrifice de m'entendre, et à moi-même la douleur de vous contrarier. (*Interruptions sur divers bancs.*)

Mais oui, Messieurs, je n'ai pas l'habitude de dire ce que je ne pense pas. Il m'est très douloureux d'être en dissentiment avec mes amis ; mais je crois et je croirai toujours qu'on n'est pas au pouvoir pour ne pas appliquer ses idées. Ce que je demande à la Chambre, c'est de vouloir bien en écouter l'exposé, la défense ; c'est elle qui ratifie ou rejette, mais je pense que le pouvoir n'est qu'un jouet absolument sans valeur et sans prix si celui qui le détient n'y met en pratique les idées qu'il professe. (*Très bien! très bien! et applaudissements.*)

Eh bien, l'an dernier, nous avons obtenu un vote dans cette Chambre. Je sais bien que ce n'a pas été sans difficulté ; je sais ce qu'il en a coûté à plusieurs,

et des plus chers, de mes amis; mais enfin, ce vote avait été rendu; il avait une autorité, une valeur; il sortait d'une Chambre qui stipulait sur son propre régime. Et quand on le porta au Sénat, est-ce qu'il entra dans l'esprit de ceux qui l'avaient rendu que ce vote allait être déchiré par une Assemblée qui avait tout intérêt à le maintenir et à le ratifier? Est-ce qu'on n'a pas commis, à ce point de vue, une faute politique qui a porté ses conséquences? Et les élections n'avaient-elles pas ratifié ce vote, répondant à la pensée de l'honorable M. Waddington, qui disait, dans son rapport exclusif et négatif sur le scrutin de liste : « Nous sommes à la veille des élections; attendons le jugement du pays; c'est une coutume des pays libres; si la France se prononce sur le scrutin de liste, vous pourrez venir devant le Sénat, le Sénat le rétablira. »

Le pays a été saisi de la question... (*Dénégations sur divers bancs.*) Le pays ne pouvait pas ne pas être saisi, puisque ses représentants étaient encore tout chauds de la lutte parlementaire dans laquelle le scrutin de liste avait triomphé.

Et d'ailleurs, Messieurs, je ne parle pas de ces choses sans les avoir vérifiées. J'ai, moi aussi, cette collection de programmes et de circulaires électorales dont on parle, et si votre vote ne tient qu'au relevé officiel, arithmétique, de ces circulaires, ah! je déclare qu'il sera rendu! Par conséquent, ne dites pas que le pays n'a pas été consulté et que le pays n'a pas statué. Le suffrage universel a statué sur le scrutin de liste.

Sur divers bancs. — Non! non!

M. Clémenceau. — Il n'y a pas une circulaire qui en parle.

M. le comte de Douville-Maillefeu. — Vous avez déclaré qu'on ne devait voter le scrutin de liste qu'à la fin de la législature.

M. Girault (Cher). — J'ai dit dans ma profession

de foi que le scrutin de liste serait une atteinte portée au suffrage universel, et le chiffre de ma majorité a triplé. (*On rit.*)

M. LE PRÉSIDENT. — N'interrompez pas, Messieurs!

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Messieurs, j'ai formé le dessein de ne répondre, pour aujourd'hui, à aucune interruption. (*Ah! ah!*)

Cela peut vous faire sourire, mais je ne répondrai à aucune, d'aucun ordre, d'aucun caractère. C'est peut-être l'embarras que j'éprouve; mais enfin, je subirai encore cette humiliation. (*Sourires.*)

Je disais que le suffrage universel avait prononcé sur cette question, comme le suffrage restreint ou à deux degrés a prononcé sur la question de la réforme électorale du Sénat. Et alors, nous avons calqué, modelé notre projet de révision justement sur les déclarations du pays, du suffrage populaire. (*Réclamations à l'extrême gauche.*)

Et on ne s'y est trompé nulle part. En effet, voyez le Sénat : on lui dit, — et heureusement ce sont des sénateurs autorisés, les élus sénatoriaux des dernières élections qui le disent, ce qui facilite singulièrement ma tâche, — on dit au Sénat : Nous allons reviser partiellement s'il le faut; mais il ne faut reviser que le Sénat.

Je vous ai promis, Messieurs, que je dirais tout; je tiendrai parole. Je pense, — c'est encore un point de vue que je veux jeter dans cette discussion, — que la révision, même partielle, même limitée, ne peut avoir lieu que si la base ou plutôt la modalité électorale de la Chambre est modifiée. (*Mouvements divers.*) Je veux aborder toutes les faces de la question. Je dis donc que le sort de la révision est lié, dans une certaine mesure, à cette considération que le Congrès sera appelé lui-même à statuer sur le régime électoral à l'aide duquel est constituée la Chambre des députés. Vous pouvez le nier, vous pouvez le con-

tester; moi, je le crois, et comme je dois vous faire part de toutes mes prévisions, je vous le dis, l'expérience prononcera entre nous.

Quel est l'argument le plus habituel de ceux qui repoussent l'étude de cette question du scrutin de liste par le Congrès?

Ils disent : Mais comment voulez-vous qu'à quatre ans de distance nous puissions consentir à toucher à un point quelconque de notre régime électoral? Vous n'apercevez donc pas que vous nous amoindrissez, que vous nous faites, de nos propres mains, altérer l'intégrité du mandat que nous venons de recevoir, que par là même vous infirmez notre autorité, et que dès lors nous ne pouvons pas consentir à une requête aussi rigoureuse?

Je prie mes contradicteurs de vouloir bien un moment dépouiller leur qualité de députés, de se transformer en sénateurs, ce qui se voit tous les jours... (*On rit*) et de se demander quelle est la valeur de cet argument; je le crois également probant au Luxembourg et au Palais-Bourbon. (*Très bien!*)

S'il est vrai, il faut en conclure : Ou pas de révision, ou révision pour tous... (*Mouvements divers.*)

Et voici pourquoi : il y a même, au point de vue du Sénat, un argument bien plus fort qu'au point de vue de la Chambre. En effet, en ce qui concerne le Sénat, on touche non seulement à la modalité de ses élections, mais à la base même de son régime électoral. Si votre raisonnement est juste, il le sera également pour les sénateurs qui viennent d'être nommés par un autre procédé que celui, très modéré, très limité, que le gouvernement se propose de défendre devant le Congrès. Vous vous hâterez alors de dire qu'il faut retremper dans de nouveaux suffrages les anciens membres du Sénat. Je crois que ce serait là une faute, une faute grave; j'estime qu'il n'y a pas là de connexité à établir entre le nouveau mode, — s'il est adopté.

— que votera le Congrès pour les élections sénatoriales et celui qui existe ; et si cela est vrai pour le Sénat, cela doit l'être tout autant pour la Chambre des députés. (*Dénégations sur divers bancs à gauche et au centre.*)

Ah ! j'entends bien ! Messieurs, faites bien attention à ceci, parce que le raisonnement est rigoureux : il ne faut pas que ni au Sénat, ni au Congrès, ni dans le pays, on puisse dire qu'on a pu porter la discussion sur certains points de la Constitution, mais qu'il y a une partie réservée sur laquelle il était interdit de jeter même un regard indiscret : à savoir la partie de la législation électorale qui concernait la Chambre. Car, Messieurs, cela ne serait bon ni pour la Chambre ni pour le but que vous poursuivez et qui est la réalisation de la révision partielle.

Messieurs, on fait valoir un autre argument contre la tentative de modifier la loi constitutionnelle en ce qui touche l'organisation de la Chambre des députés. On dit : Mais vous voulez favoriser une campagne dissolutionniste contre la Chambre des députés.

Un membre à gauche, ironiquement. — Au contraire !

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Au contraire, oui.

Il est nécessaire d'aller au fond de cet argument, car c'est celui dont on a le plus usé et abusé.

Je crois que la dissolution ne peut, ni en droit ni en fait, être présentée comme autre chose que comme une chimère.

En effet, est-ce que la dissolution est possible, — nous nous plaçons dans l'hypothèse, car c'est la seule que je puisse envisager, où on a proclamé le scrutin de liste, — est-ce que la dissolution est possible sans une loi électorale ? Or, nous vous disons : La loi électorale ne pourra être faite que par vous ; vous serez donc les juges de savoir si vous voulez la faire. (*Interruptions sur divers bancs à droite et à gauche. — Assentiment sur d'autres.*)

Mais enfin, Messieurs, je constate un fait...

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, n'interrompez pas. La tribune vous est ouverte; mais n'intervenez pas de cette façon dans la discussion.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Messieurs, il faut cependant convenir qu'un régime électoral existe, qu'il ne peut être changé que par la volonté du pouvoir législatif.

Plusieurs membres à gauche. — C'est cela !

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Ce n'est donc pas une garantie, maintenant, que votre propre volonté ! (*Rumeurs sur divers bancs à gauche.*)

Messieurs, je voudrais bien qu'on me présentât l'argument qui se cache derrière ces protestations, car il m'est impossible de l'apercevoir. Il ne me semble pas possible de soutenir, après l'inscription dans la Constitution du principe du scrutin de liste, qu'on puisse procéder à une dissolution en dehors de ces deux termes : ou une nouvelle législation électorale, ou la législation existante. Est-ce vrai?

Eh bien, Messieurs, si vous n'avez pas fait la nouvelle loi électorale, vous restez sous l'empire de la loi actuelle et je vous demande alors quel risque peut courir l'existence de l'Assemblée. (*Mouvements divers.*) Mais il y a mieux.

M. CHEVANDIER. — Et la dignité de la Chambre?

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je ne puis répondre à tout, je ne puis traiter tous les arguments en même temps.

M. LE PRÉSIDENT. — Laissez parler, Messieurs.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je dis, Messieurs, qu'il faut aller plus haut et plus loin. Comment! il sera nécessaire, pour vous garantir contre une dissolution... (*Interruptions sur divers bancs à gauche.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, laissez donc l'orateur exprimer sa pensée, je vous en conjure; vous lui répondrez! Vous n'avez pas encore suivi son développement jusqu'au bout.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Messieurs, permettez-moi de vous dire que j'énonce un fait, et vous m'interrompez avant que j'aie pu dire à la Chambre à quel fait je fais allusion. (*Parlez! parlez !*)

Je reprends. Comment! dis-je, il serait nécessaire, pour garantir la Chambre contre une dissolution imaginaire, de stipuler d'avance par un amendement... (*Nouveaux murmures sur plusieurs bancs à gauche et au centre.*)... Si vous vouliez me laisser parler?

Je n'avance rien qui puisse provoquer vos murmures. J'invoque à l'appui de mon raisonnement, sans porter mon jugement en ce moment, — je le ferai tout à l'heure, — un acte de l'initiative parlementaire qui figure au feuilleton de votre ordre du jour.

Je dis qu'il n'est pas sérieux de prétendre que pour vous garantir contre un risque imaginaire de dissolution vous auriez besoin de recourir à une formule législative quelconque. Vous êtes les maîtres, et vous n'avez personne devant vous; à moins que le monde ne s'écroule, à moins que la présidence de la République ne disparaisse, à moins qu'il n'y ait plus de républicains dans l'une et l'autre Chambre, vous n'avez qu'à parler et qu'à voter pour mettre à la raison les prétentions factieuses et dissolvantes qui pourraient se produire. (*Murmures sur quelques bancs.*) Voilà votre garantie; c'est celle de tous les pays libres en puissance de Parlements; vous pouvez, à l'aide d'un simple carton bleu, mettre à la raison et la dictature et le dictateur; et véritablement vous n'êtes ici que pour mettre absolument hors de concours toutes ces puériles et factieuses pensées. (*Très bien! très bien! sur un grand nombre de bancs.*)

J'adjure la Chambre de ne pas s'arrêter un seul instant à cette considération; la dissolution ne peut exister ni dans la pensée des hommes qui sont devant vous, ni dans la pensée de ceux qui peuvent leur suc-

céder; et quoiqu'il ne soit pas de mise, comme le faisait observer tout à l'heure M. le président de la Chambre, de faire intervenir dans ces débats la personne du premier magistrat de la République, je dis que vous avez là aussi une garantie d'une puissance assurée contre de pareils rêves et contre de pareilles doctrines. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Il faut donc écarter cette objection et se demander maintenant dans quel esprit et pourquoi le gouvernement introduit l'examen par le Congrès de la question du rétablissement du scrutin de liste. Je vais vous le dire.

Nous avons pensé, mes amis et moi, et j'en avais prévenu le pays dans la période qui a suivi immédiatement les élections, — nous avons pensé que s'il y avait une révision constitutionnelle, il fallait demander le rétablissement du scrutin de liste. On a reproduit dans de nombreux journaux une parole que j'ai prononcée pendant les vacances parlementaires, en Normandie, parole que je suis loin de vouloir affaiblir, mais que je demande à citer dans son intégralité; car nous sommes arrivés à une époque beaucoup plus dangereuse que celle où vivait le cardinal de Retz; ce n'est plus avec trois mots qu'on peut, sinon vous pendre, mais vous diffamer, à dire d'experts : c'est en supprimant ces trois mots. Il y a progrès de ce côté-là. (*On rit.*)

Eh bien, voici ce que je disais au Neubourg; je le répète devant la Chambre pour l'unique besoin de rétablir la vérité. Je disais : « Non, Messieurs, la question du scrutin de liste, il ne faut pas y renoncer, mais il faut l'ajourner jusqu'à l'expiration des pouvoirs de cette Assemblée. »

C'est là ce qu'on a cité, mais on n'a pas reproduit la fin : « ou à une rénovation constitutionnelle, si elle a lieu. »

Plusieurs membres au centre et à gauche. — Eh bien?

M. Achard. — Et le reste? Il y a une phrase après.

M. Andrieux, *rapporteur*. — Parfaitement!

M. le président du conseil. — Vous avez pris votre texte de troisième main, et alors vous n'y trouvez pas la fin; c'est naturel.

M. Achard. — Au contraire, c'est la fin qui manque.

M. le président du conseil. — Eh bien, qu'ai-je dit? J'ai dit que je respecterais, — et je n'avais pas qualité pour ne pas la respecter, — la durée du mandat de la Chambre; j'ai dit que je considérais que ce serait une folie, après que la France a choisi ses mandataires, de les changer le lendemain et de procéder à de nouvelles élections.

Voilà ce que j'ai dit; voilà ce que je répète et ce que nous avons répété dans l'exposé des motifs; voilà ce à quoi nous nous sommes engagés loyalement d'homme à homme, mais par un intérêt supérieur, celui de respecter les décisions de la volonté nationale.

Mais autre chose est de demander qu'un mandat soit frappé de précarité, et autre chose est de dire: Vous allez procéder à une révision de la législation électorale des deux Chambres. Or, Messieurs, je demande qu'en même temps que vous toucherez à l'organisation électorale de l'une, vous vouliez bien restaurer pour l'autre ce principe, de tradition républicaine, du scrutin de liste; je demande que vous nous donniez autorisation et pouvoir, à nous, gouvernement, d'aller devant le Sénat, et ensuite devant le Congrès, pour y défendre ce que nous croyons être un intérêt de gouvernement de premier ordre, ce que nous considérons comme un retour à la véritable législation du suffrage universel.

Car, Messieurs, nous attachons à un degré évidemment inférieur, mais vital cependant, un intérêt aussi passionné à la forme dans laquelle on consulte la nation qu'au principe même du suffrage universel. (*Interruptions à droite.*)

M. Paul de Cassagnac. — Vous n'avez pas lu tout le document!

M. le président du conseil. — Je l'ai lu.

M. Paul de Cassagnac. — Non, vous ne l'avez pas lu ; vous avez omis la fin.

M. le président du conseil. — Je dis que cette autorisation, nous l'avons demandée dans notre projet de révision. Nous la demandons à nouveau aujourd'hui. Et pourquoi la réclamons-nous ? Messieurs, par un sentiment qui est inné chez nous, c'est que nous pensons que le suffrage universel, consulté par ce procédé, met les Assemblées à un niveau plus élevé, non pas, ainsi qu'on l'a dit, comme moralité ou comme indépendance, mais par l'effet même du mode de consultation; entendons-nous bien, je veux dire simplement ceci : c'est sur le régime que portent nos critiques, et non sur les personnes. Et vous le savez bien, vous qui m'avez entendu dans la séance du 19 mai, — et vous ratifiiez alors mes paroles, — vous savez bien que ce n'est pas aux mandataires considérés comme individus, dont les noms sont sortis de l'urne, que s'adresse le régime du scrutin de liste, mais au régime électoral lui-même.

Eh bien, j'ai pensé et je pense encore, qu'il est tout à fait avantageux pour le bon ordre dans l'État, pour le fonctionnement d'une administration véritablement indépendante dans la limite de ses attributions légitimes, que chacun des mandataires du pays soit en quelque sorte affranchi de ces sollicitations qui le gênent, qui le fatiguent, qui l'embarrassent; il faut donc alors recourir à ce procédé électoral... (*Interruptions sur divers bancs*), et je soutiens qu'il faut l'instituer à l'avance; oui, quatre ans à l'avance, et non pas tout de suite; avant la séparation de l'Assemblée. Pourquoi ? Par cette excellente raison qu'il n'y aura de sacrifice pour personne, ni pour vous ni pour les partis. Quand on présente cette idée à la

fin d'une législature, on nous dit qu'il est trop tard. (*Dénégations sur divers bancs.*)

Je ne veux pas croire, Messieurs, que vous direz qu'il est trop tard, d'autant plus que je ne vous demande, à aucun degré, de faire une loi, de voter une disposition qui vous oblige ; non ! Je pense que nous avons une politique à faire au point de vue de la réorganisation de nos services, dans la justice, dans l'école, dans l'armée, dans les finances. (*Mouvements sur plusieurs bancs.*)

Messieurs, je parle ainsi parce que c'est la vérité et parce qu'il faut que vous le sachiez : pendant ces deux mois, dont on disait que nous avions demandé le crédit, durant ces deux mois, mes collègues, mes collaborateurs, qui siègent sur ces bancs, ont préparé des projets de lois. (*Rumeurs.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Ne faites donc pas de ces interruptions.

M. LE BARON DUFOUR. — Vous prépariez votre dictature.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Messieurs, la Chambre peut croire que ce n'est pas une vaine parole que je lui apporte. J'affirme, parce qu'il est bon de le dire, que le programme dont nous vous avons donné lecture le 14 novembre et qui commençait par le projet de révision a été élaboré, étudié, et qu'il est, sur les points principaux, arrivé à maturité et à résolution.

Je l'affirme parce que dès demain nous serons en état de prouver que c'est une parole qui correspond à la réalité.

Oui ! sur l'organisation judiciaire comme sur l'organisation militaire ; sur le remaniement des sièges de tribunaux, sur le remaniement des justices de paix, des tribunaux de première instance et des cours, sur l'organisation nouvelle d'une compétence qui, tout en supprimant les juges, rapproche les justiciables d'une magistrature plus étendue et plus com-

pétente en affaiblissant, au plus grand intérêt du contribuable, et le coût des actes, et les frais de déplacement.

A côté de ce service étudié jusque dans ses menus détails, M. le ministre de la guerre a préparé une législation qui correspond aux vœux que vous avez apportés si souvent dans cette enceinte, sur la réduction à trois ans du service militaire, mais entourée des conditions de garanties qui feront que les forces défensives de la France ne seront en rien amoindries par cet immense allègement de nos charges publiques. (*Interruptions.*)

Je prie, Messieurs, si vous voulez m'interrompre, que vous le fassiez à haute voix, ou que vous me laissiez parler.

Oui, Messieurs, à côté de ces projets que j'ai là, — et ils y seront demain quoi qu'il arrive, — oui, l'on a préparé et mené à fin une législation sur les associations de tout ordre et de toute nature. (*Mouvement.*) C'est une législation qu'on n'attend guère que depuis 1791 et je pense qu'il est de quelque utilité d'annoncer au Parlement et au pays qu'elle est prête. Mais il n'y a pas que ce côté du problème politique qui a été traité. On a envisagé aussi les réformes de notre législation au point de vue des institutions de prévoyance, des institutions d'assistance, au point de vue d'une politique sociale modérée, pondérée de façon à donner, dans la mesure qu'il convient, une protection efficace au travail et à l'invalidité de certaines classes sociales.

On ne s'est pas arrêté là, et on a examiné aussi quel esprit de réformes il fallait porter sur la législation des sociétés que j'appellerai des sociétés financières. Là aussi, on a examiné ce qu'il fallait apporter de révision nécessaire à la loi de 1867. Et, pour le dire en passant, il peut paraître nécessaire qu'un gouvernement d'opinion, de démocratie, c'est-à-dire qui repose sur le monde du travail, ait souci d'une législation

qui ne livre pas à toutes les fantaisies de la spéculation l'épargne du pays. (*Applaudissements.*)

On est allé plus loin, Messieurs; on a voulu compléter notre système d'éducation nationale, et les projets sont tout prêts; on a voulu reprendre la législation qui régit les rapports de l'État et des Églises, et les projets sont prêts; on a pensé aussi à notre commerce, à notre industrie, et des projets sont aussi tout préparés, comme ceux qui intéressent l'agriculture et qui ont pour objet de subvenir à son crédit et de diminuer les charges si lourdes qui pèsent sur elle. (*Mouvement.*)

Je pourrais prolonger cette liste, je pourrais demander à chacun de mes collègues, car chacun de mes collègues a dans son portefeuille... (*Rires et bruit sur quelques bancs à gauche.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Vous vous apprêtez, Messieurs, à juger un gouvernement, et vous ne voulez pas écouter l'indication des réformes qu'il s'apprête à vous proposer.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Messieurs, je comprends, en effet, que ce mot de portefeuille excite toujours dans une Chambre française, vu l'instabilité et la fragilité des détenteurs, un sourire qui prend sa source dans des sentiments très variés. (*On rit. — Très bien! très bien! sur plusieurs bancs.*) Mais il est nécessaire, quand on a mis, en deux mois de temps, autre chose dans ces portefeuilles que des mots retentissants, quand on y a mis des réalisations législatives pour lesquelles un jour ou l'autre votre volonté, votre patriotisme ne fera pas défaut, il est bon, dis-je, de dire, à l'heure où nous sommes, où se portent principalement les préoccupations du gouvernement. Et, Messieurs, j'ajoute un mot parce que c'est le mot de la situation, je dis que pour mener à bien ces diverses réformes, pour les réaliser sans embarras, sans difficulté, avec promptitude, il est nécessaire pour tout le

monde, pour tout le pays, comme pour vous-mêmes, le répéter ce que je disais il y a un an; on me disait : Changez votre pouvoir occulte en un pouvoir réel, et je répondais à cette tribune : Changez la législation électorale, et je suis prêt. (*Mouvement.*) Quand on m'a fait appeler, j'ai dit à celui qui dispose de l'existence ministérielle, avant que votre propre prérogative ait été mise en mouvement : A votre appel je pourrais répondre que, du moment que la Chambre n'est pas élue au scrutin de liste, je me récuse. (*Mouvement.*) J'aurais pu tenir un pareil langage : je ne m'en suis pas reconnu le droit, Messieurs.

M. Paul de Cassagnac. — Vous n'y avez pas pensé.

M. le président du conseil. — J'y ai parfaitement pensé, Monsieur, et la preuve, c'est que j'ai prévenu le chef de l'État que, s'il y avait révision constitutionnelle, comme je l'avais déclaré dans le discours prononcé au Neubourg, je demanderais l'autorisation de défendre le scrutin de liste devant le Congrès. Eh bien, Messieurs, aujourd'hui, avec ce sentiment profond des responsabilités que vous m'avez imposées, je vous dis à vous-mêmes : Je crois, j'estime que si vous êtes assurés de sortir dans quatre ans d'ici par la porte du scrutin de liste, de ne relever, à ce moment, que d'un département tout entier, je dis que votre politique changera, et je dis que c'est là la consécration essentielle de notre projet. (*Applaudissements sur plusieurs bancs. — Interruptions.*)

J'entends bien qu'on me dit : Non! Eh bien, vous verrez, Messieurs, qu'un avenir prochain démontrera la justesse de mes paroles, et cela parce que j'ai la conviction intime et profonde, quand je vous résiste, quand je lutte contre vous, d'avoir le douloureux et impérieux devoir de vous déclarer que c'est une nécessité de gouvernement.

Si quand je vous dis ces choses, si quand j'invoque le vote que vous avez rendu il y a six mois à peine,

quand je vous fais voir la nécessité de l'exécution de ces engagements, quand je vous démontre l'utilité de reviser l'article 1er, paragraphe 2, afin d'arriver, avec le concours du Sénat, à une révision partielle, quand je dis cela, si vous ne m'écoutez pas, si vous croyez que je rêve l'amoindrissement et la dissolution prématurée de la Chambre, je ne puis vous convaincre.

Je ne puis mettre en face de vos appréhensions que ma loyauté, que la sincérité de mes paroles, que les projets que nous avons préparés, enfin que mon passé... (*Profond mouvement*), et je fais appel à vos consciences. (*Vifs applaudissements.*)

Oui, je pense que cette légion républicaine avec laquelle j'ai débuté, avec laquelle j'ai passé à travers les luttes et les épreuves, ne nous fera pas plus défaut au jour du succès qu'elle ne nous a fait défaut au jour de la bataille. Dans tous les cas, ce sera sans amertume, surtout sans l'ombre d'un sentiment personnel blessé que je m'inclinerai sous votre verdict. Car, quoi qu'on en ait dit, il y a quelque chose que je place au-dessus de toutes les ambitions, fussent-elles légitimes, c'est la confiance des républicains, sans laquelle je ne pourrais accomplir ce qui est, — j'ai bien quelque droit de le dire, — ma tâche dans ce pays : le relèvement de la patrie. (*Vifs applaudissements. — Au moment où M. le président du conseil reprend sa place, une nouvelle salve d'applaudissements se fait entendre.*)

DISCOURS

SUR

LES AFFAIRES D'ÉGYPTE

Prononcé le 18 juillet 1882

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

M. Gambetta. — Je voudrais brièvement dire à la Chambre pour quelles raisons mes amis et moi nous voterons les crédits réclamés par le gouvernement.

La Chambre peut croire que je ne reviendrai pas sur le passé. Chacun dans cette Chambre a son jugement fait; les documents ont passé sous vos yeux; les premières impressions, dans ces sortes de questions, sont, je le reconnais, presque toujours vagues parce qu'elles ne reposent pas sur des données exactes. Mais ces premières impressions sont dissipées aujourd'hui.

Aussi, Messieurs, je ne crois pas me tromper en disant que la question d'Égypte est mieux connue, mieux appréciée qu'il y a quatre mois.

Le sentiment du pays est également formé, et je pense que le pays ratifiera le langage que tenait tout à l'heure l'honorable président du conseil, quand il disait que nous sommes en présence d'un intérêt supérieur que le gouvernement est décidé à faire prévaloir avec l'alliance anglaise, que le concours de la conférence lui fût ou non assuré; c'est ce qu'il appelait sa liberté d'action.

M. le président du conseil ajoutait qu'à la date d'hier

il avait conclu une convention avec l'Angleterre pour la protection de cet intérêt et de la liberté du canal de Suez.

Il ressort pour moi de cette déclaration qu'on a suffisamment compris et l'importance et l'urgence de cet intérêt, et combien il était nécessaire de rentrer dans cette coopération anglaise dont on s'était écarté sous l'influence de mobiles plus ou moins légitimes, mais que je ne veux pas analyser à cette heure.

Ce qui doit nous suffire, c'est de prendre la question là où elle en est et de la traiter en elle-même sans retour sur le passé, sans aucune récrimination sur les personnes. (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs.*) Vous avez dit que vous n'aviez jamais perdu de vue l'alliance anglo-française. Je vous en félicite, car un moment j'avais tremblé : je croyais qu'elle s'était obscurcie dans votre opinion.

Vous avez dit que le concert européen était pour vous une sorte d'aréopage, de consultation préalable, qui n'engageait pas votre liberté d'action définitive. Je vous applaudis et je demande que vous restiez dans cette dernière déclaration d'une façon ferme et persévérante. (*Nouveaux applaudissements.*)

Vous demandez aujourd'hui des crédits pour rentrer dans cette politique nationale. Votons-les sans aucune espèce d'arrière-pensée. (*Très bien! très bien! à gauche et au centre.*)

Vous affirmez enfin que vous avez un dessein politique, contrairement à ce que nous avait appris si malheureusement le rapport. Je suis prêt à vous donner ma confiance, même en l'absence des Chambres, car vous rentrez dans la vérité.

Messieurs, quand le rapport lu hier à cette tribune disait que vous ne vouliez pas accepter telle ou telle proposition, de crainte de paraître avoir un dessein préconçu et que toute initiative devait venir de vous, Messieurs, et que l'on viendrait vous consulter con-

tamment sur les mesures à prendre dans le développement de cette question d'Orient, je gémissais pour mon pays. Car, s'il vous appartient bien, en effet, de diriger la direction de la politique, il vous appartient bien de la contrôler, de la juger, de la condamner; mais, à coup sûr, il est une tâche, une fonction, un devoir qui appartient au gouvernement, c'est de se décider, c'est d'avoir une résolution.

Eh bien, Messieurs, je vous le demande : vous allez partir. Si le gouvernement n'a pas ce dessein ferme, cette résolution arrêtée, est-ce qu'il pourra agir? est-ce qu'il vous convoquera précipitamment pour vous demander une consultation? Non, assurément; ce qui appartient au gouvernement, c'est l'initiative, c'est la responsabilité. (*Vifs applaudissements sur divers bancs à gauche et au centre. — Mouvement prolongé.*)

M. DE LANESSAN. — Jamais! Le gouvernement n'a pas le droit de guerre et de paix!

M. GAILLARD. — C'est la politique de la monarchie.

M. GAMBETTA. — Messieurs, je serais bien malheureux si la Chambre pouvait méconnaître ma véritable pensée.

Je ne veux en rien entamer sa souveraineté et sa prérogative; mais je dis que vous allez vous séparer dans dix ou quinze jours...

M. CLÉMENCEAU. — Nous n'avons pas commencé la discussion du budget!

M. LE PRÉSIDENT. — N'interrompez pas, Messieurs!

M. GAMBETTA. — Il faudrait pourtant s'entendre : c'est la permanence de l'Assemblée ou la prolongation, pendant les vacances, de la question égyptienne.

J'allègue, Messieurs, un fait très simple, auquel aucun de vous ne peut se dérober : je dis que dans quelques semaines vous ne serez plus sur ces bancs; mais alors la question d'Égypte ne sera pas close; la conférence n'aura pas terminé sa laborieuse mais stérile existence (*Sourires*); à ce moment-là, les rui-

nes, le désordre, l'anarchie, ne seront pas dissipés dans la vallée du Nil; et vous ne serez pas là!

Eh bien, Messieurs, moi je ne demande pas que vous restiez en permanence sur vos bancs, mais j'affirme qu'il importe que vous soyez fixés, que le pays soit fixé, et qu'il appartient au gouvernement de revendiquer toute sa responsabilité d'action, afin de savoir, dans toutes les hypothèses qui pourraient surgir, quelle sera sa conduite dans les complications égyptiennes. (*Très bien! très bien!*)

Pour ma part, je lui vote les crédits, — crédits que je trouve insuffisants, car c'est là ce qui m'inquiète... (*Mouvement.*)

Je supplie la Chambre de croire que je n'apporte dans cette discussion aucune espèce de passion. (*Légère rumeur.*) Si vous le croyez, je suis prêt à descendre de la tribune (*Non! non! — Parlez! parlez!*)

Je répète, Messieurs, que j'accorde au gouvernement les crédits qu'il nous demande, précisément pour qu'il ne soit pas matériellement démuni pendant notre absence; je répète aussi que ce qui m'inquiète, c'est le rapprochement entre les vues politiques que M. le président du conseil exposait tout à l'heure, avec l'assentiment de la majorité de la Chambre dont je fais partie, et l'exiguïté des ressources qu'il sollicite. (*Très bien! à droite.*)

Et alors je me demande si le gouvernement a le propos bien ferme de poursuivre cette politique, ou s'il n'aura pas besoin précisément de nouvelles ressources pour y faire face quand vous ne serez plus là.

M. Freppel. — Vous êtes dans le vrai!

M. Gambetta. — Car, quant à vous faire revenir, à vous convoquer expressément, je ne sais si vous vous rendez bien compte de l'émotion, du trouble que cette convocation jetterait dans le pays, sans parler de la difficulté même qu'il y aurait à vous proposer des

mesures sur lesquelles vous auriez à délibérer et à voter tardivement.

Voilà les questions que je pose. On me dit : Mais la conférence pourra déléguer les Turcs! Messieurs, je crois que c'est la pire des solutions; et c'était, à mon sens, un point sur lequel il ne fallait pas céder, que la question de l'intervention turque. Ramener le Turc au pied des Pyramides, c'est jouer avec le feu en Algérie et en Tunisie. (*Très bien! très bien!*) Ramener le Turc sous le pavillon français, c'est dire à tout l'Orient que le khalife est devenu votre maître, c'est abolir en un jour cinquante ans de notre politique. (*Très bien!*)

Cinquante ans? Messieurs, je me trompe, car la France ne date pas d'un siècle : c'est abolir sa politique traditionnelle sur les bords du Nil. (*Très bien! très bien!*)

Mais laissons ces choses, puisqu'on passe son temps, malheureusement, de nos jours, à pleurer sur des faits accomplis!

Eh bien, oui, vous avez, — et vous croyez que c'est ce qui pourrait vous arriver de plus heureux, — vous avez décidé le sultan à cette intervention; il vous donne ses troupes, et vous savez quelles troupes! Oh! vous avez des garanties. Vous savez que ces troupes ne vont pas rencontrer autour de la mosquée d'El-Ahzar des marabouts, des docteurs de la foi qui les fanatiseront; vous répondez qu'il n'y aura pas de point de jonction entre la révolution égyptienne et les troupes ottomanes; vous pouvez dire avec toute assurance qu'ayant stipulé le commandement de ces troupes par le khédive, c'est bien le khédive qui exercera ce commandement.

Vous pouvez décider le pays par ces raisons; vous pouvez lui dire que, ayant accordé six mois de campement aux troupes musulmanes dans la vallée du Nil, vous vous chargerez de leur faire évacuer subite-

ment ce territoire miraculeusement reconquis. (*Très bien! très bien! sur divers bancs.*)

Vous croyez ces choses. Quant à moi, je vais vous accorder l'argent pour tenter ces aventures, comme vous aimez à dire. Mais si jamais le sultan redevenait maître de l'Égypte, peut-être d'accord avec des rivaux disposés à faire momentanément son jeu, — parce qu'il est dans le monde, et vous ne l'ignorez pas, des puissances qui savent colluder avec le Turc afin, d'abord, de chasser la France et, plus tard, afin d'hériter de lui... (*Mouvement*) — eh bien, songez-y, Messieurs. Je ne demande pas mieux que d'être démenti; mais si, par malheur, je voyais le retour des bataillons réguliers du sultan et du khalife au pied de la mosquée d'El-Ahzar, je crois fermement que vous pourriez dire adieu à tous ces rêves de réparation et de reconstitution de la colonie française dont vous nous avez entretenus tout à l'heure.

Ah! je sais bien qu'on prend facilement son parti aujourd'hui de la perte de ces grands établissements orientaux; il suffit de l'enregistrer; cela ne s'appelle pas gouverner, cela s'appelle raconter. (*Mouvement.*)

Laissons ces choses et envisageons une seconde hypothèse. Je suppose que la conférence vous choisisse, comme vous le dites, pour le zaptié, pour le gendarme de l'Europe; et dans ce cas, permettez-moi de vous faire remarquer la déchéance qui s'attache alors à notre rôle. A partir de ce moment, vous n'agissez plus comme France, ce n'est plus la situation prépondérante et privilégiée de la France que vous allez rétablir en Égypte, c'est une consigne délibérée en dehors de vous, devant vous, je le veux bien; mais vous êtes obligés de convenir vous-mêmes qu'on y pensait avant d'être convoqué et réuni.

Messieurs, ce n'est pas le rôle qui vous convient. (*Mouvement.*) Hé, mon Dieu, on a bien le droit de dire que dans un grand gouvernement comme le gouver-

nement de la République française il y a un devoir étroit qui s'impose à ceux qui ont l'honneur d'être les dépositaires du pouvoir, c'est de ne pas laisser amoindrir dans leurs mains le patrimoine de la France; et c'est justement parce que ce patrimoine est ancien, qu'il n'en est que plus sacré! (*Vifs applaudissements.*)

Lorsque vous serez allés au Caire, — et peut-être beaucoup plus loin encore; car qui sait si on ne se réserve pas de vous faire voir beaucoup de pays? (*Sourires*), — vous serez là, non plus pour venger votre injure, non plus pour rétablir vos nationaux, non plus pour maintenir une situation que tout le monde se plaisait à reconnaître, — M. de Bismarck lui-même, — comme privilégiée, comme exceptionnelle, car lorsqu'il envoyait faire des réclamations à côté de vous, avant tout il se plaisait à reconnaître et à saluer votre grande position dans ce pays.

Ah! je sais bien qu'on dit: M. de Bismarck, il a à la fois toutes les habiletés et toutes les suggestions; toutes les fois que la France a un intérêt, ou un dessein, ou un désir, s'il se trouve, par hasard, que la politique allemande n'y est pas directement contraire, il faut se méfier. Le piège consiste à présenter à la France comme le résultat d'un encouragement et comme une exhortation de la politique allemande ce qui est la défense traditionnelle, antique, de ses plus grands intérêts.

Messieurs, il y a eu un temps où cette politique existait, et cependant alors il n'y avait pas de Prusse. L'histoire est là pour en déposer : toutes les fois qu'une nation militaire a conquis une certaine hégémonie dans le monde, elle se mêle volontiers de beaucoup de choses; mais c'est justement un hommage à rendre à ce politique aussi ferme et aussi maître de lui-même qu'audacieux à certaines heures, qu'il ne s'occupe que des choses qui se rapportent directement à l'intérêt allemand.

Or, il a dit et répété bien souvent que toutes ces querelles « ne valaient pas les os de la carcasse d'un Poméranien ». On l'oublie trop. Il ne faut pas mettre M. de Bismarck dans toutes les combinaisons et dans toutes les affaires. N'agissez que d'après votre intérêt mûrement étudié, mûrement délibéré: quant à l'étranger, on en parle beaucoup trop et dans des sens trop divers pour la détermination des calculs de la politique qui doit le mieux servir les intérêts de la France. (*Vifs applaudissements.*)

Eh bien, quand vous serez allés là-bas comme les mandataires de la conférence, qu'est-ce que vous y ferez? Vous me dites : Oh! nous n'irons pas sans précautions ni sûreté, comme vous le croyez; nous avons pris nos garanties, nous en prendrons encore; nous dirons au concert européen : Vous nous désirez pour exécuteurs de vos hautes œuvres, mais vous ignorez peut-être qu'il y a en Égypte un parti national.

Oui, on a découvert que ce peuple qui, comme le disait Bonaparte, depuis quarante siècles est esclave, est à la veille de créer ou de retrouver les principes de 1789 dans les hypogées des Pyramides. (*Rires approbatifs. — Murmures à l'extrême gauche.*)

M. Gaillard. — Ne raillez pas ces choses-là! Tous les peuples ont eu leur aurore de liberté! (*Bruit.*)

M. Gambetta. — Taisez-vous, Monsieur, vous n'avez pas la parole! (*Vives réclamations à l'extrême gauche.*)

Un membre. — Qui est-ce qui préside ici?

M. le président. — Je vous prie, Messieurs, de ne pas interrompre; si vous n'interrompiez pas, vous n'entendriez pas des paroles comme celles qui vous ont blessés.

M. Gambetta. — Je disais, Messieurs, qu'on ne s'est pas contenté de vous affirmer qu'il y avait un parti national, que je vous décrirai si vous voulez; on vous a dit qu'il y avait là une jeune nationalité; et alors, probablement parce que l'application de ce principe

es nationalités nous a été excessivement favorable, ı se propose de sauver des eaux du Nil la jeune nationalité égyptienne. (*Sourires approbatifs.*)

Messieurs, ce n'est pas pour la nationalité égyptenne ni pour le compte du parti national qu'il faut ler en Égypte, c'est pour la nation française... (*Très ien! très bien!*), pour cette nation française dont on renait si éloquemment en main la défense à cette ribune, et qui aujourd'hui, comme on vous le disait out à l'heure, promène une vie errante et misérable ur toutes les côtes de la Méditerranée.

Quand vous serez là, aux prises, vous aurez les Anglais en face de vous; et alors, ne vous y trompez pas, et rappelez-vous que les Anglais ont pour habitude de distinguer entre les peuples. D'une part, il y a les peuples qu'ils considèrent comme les nations d'une race analogue à la leur et qui peuvent jouir des institutions de la libre Angleterre; c'est l'Australie, c'est le Canada; ce sont les pays où il y a véritablement un peuple, avec ses couches successives, avec ses traditions, avec sa langue propre ou ses aptitudes déjà formées.

A ceux-là, les Anglais donnent des institutions qui, peu à peu, émancipent ces races et en font pour ainsi dire les sœurs cadettes de l'Angleterre. Mais il y a d'autres races, paraît-il, dont la caractéristique, aux yeux de l'Angleterre, a toujours été d'être dominées, de vivre sous le bâton, et qui ne sont bonnes à devenir peuple qu'à la condition de ne pas être livrées à toute espèce de sollicitations venues du dehors.

Messieurs, on parle de nationalité; mais la nationalité, cela ne s'invente pas; et cependant ici, dans la question qui nous occupe, on trouverait facilement les docteurs ès sciences parlementaires qui sont allés en Égypte semer et faire fructifier cette graine nouvelle du parti national. (*Sourires sur divers bancs.*)

Je vous assure que si on vous faisait leur biographie,

vous seriez fort étonnés de voir quels sont les parrains de la nouvelle nationalité égyptienne. (*Rires approbatifs sur divers bancs à gauche et au centre.*)

Oui, Messieurs, on les connaît; ils entrent même volontiers en relations avec les hommes politiques; personne n'ignore,— je l'ai moi-même mentionné dans une dépêche du Livre jaune, — où ils ont le siège de leurs opérations et quel prix ils y mettent.

Messieurs, quand vous serez là, vous y trouverez cette Angleterre qui connaît le fellah, qui sait quelle somme de libre examen et de préparation civique il y a dans cette race depuis les Hyksos et les Pharaons jusqu'à nos jours; les Anglais vous diront qu'ils ne sont pas du tout partisans de cet ordre de civilisation.

Peu à peu, — car ils sont déjà sur place et vous n'y êtes pas encore, — peu à peu, ils s'apercevront que les intérêts qu'ils ont à défendre là-bas sont mis en question par les nébuleuses et chimériques rêveries du parti national, et vous arriverez avant longtemps, — si telle est la condition de notre intervention en Égypte, — à un conflit qui ne tardera pas à devenir assez aigre.

Mais je sais que, malheureusement, il est des personnes, — il y en a même dans cette Chambre, — qui ont envisagé avec sang-froid l'hypothèse d'un conflit avec l'Angleterre. Ce sont les mêmes personnes, d'ailleurs, qui trouvent qu'Arabi pacha est une force extrêmement redoutable... (*Sourires sur divers bancs à gauche*), que l'armée égyptienne réclame au moins 50,000 Français pour être dissipée.

Oui, ce sont les mêmes hommes qui ne voulaient pas, lorsque c'était relativement facile et lorsqu'on pouvait le faire au plus grand avantage de l'honneur, de la civilisation, des intérêts sociaux, des intérêts moraux et matériels, ce sont ces mêmes hommes qui ont envisagé de propos délibéré, sans éprouver aucune angoisse patriotique, la possibilité d'un conflit avec

l'Angleterre, et qui non seulement l'envisagent, mais le disent; qui non seulement le disent, mais qui font imprimer qu'un tel conflit ne les effrayerait pas trop, de telle sorte que si ce vertige pouvait être pris au sérieux au delà du détroit, vous vous trouveriez pour le coup en pleine aventure. (*Mouvement.*) Messieurs, quand je regarde l'Europe, cette Europe, dont il a été si grandement question aujourd'hui à cette tribune, je remarque que depuis dix ans il y a toujours eu une politique occidentale représentée par la France et l'Angleterre, et permettez-moi de dire que je ne connais pas d'autre politique européenne capable de nous être de quelque secours dans les plus terribles hypothèses que nous puissions redouter. (*Applaudissements à gauche et au centre.*) Messieurs, ce que je vous dis aujourd'hui, je le dis avec le sentiment profond de la clairvoyance de l'avenir. (*Murmures à l'extrême gauche.*)

Ceux qui m'interrompent viendront ici donner les raisons qui les autorisent à croire que ma parole est sans crédit dans le domaine des affaires extérieures; mais j'ai le droit de dire qu'avant comme après la guerre de 1870, jamais je n'ai eu de préoccupation plus constante, entendez-le bien! supérieure à la fois aux intérêts personnels et aux intérêts de parti, que celle de la sécurité de la patrie (*Profond mouvement*), et je me détesterais, je m'interdirais à jamais l'honneur de parler devant mon pays si je pouvais mettre quelque chose en balance avec son avenir et sa grandeur! (*Applaudissements prolongés à gauche et au centre.*)

Eh bien, j'ai assez vu les choses pour vous dire ceci: Au prix des plus grands sacrifices, ne rompez jamais l'alliance anglaise. Oh! je sais ce qu'on peut alléguer; il faut en finir ici avec les équivoques, et je ferai connaître toute ma pensée; — je suis certainement un ami éclairé et sincère des Anglais, mais non pas jusqu'à leur sacrifier les intérêts français. D'ailleurs, soyez convaincus que les Anglais, en bons politiques

qu'ils sont, n'estiment que les alliés qui savent se faire respecter et compter avec leurs intérêts. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Et précisément, — je livre toute ma pensée, car je n'ai rien à cacher, — précisément ce qui me sollicite à l'alliance anglaise, à la coopération anglaise dans la Méditerranée et en Égypte, c'est que ce que je redoute le plus, entendez-le bien! — outre cette rupture néfaste, — c'est que vous ne livriez à l'Angleterre, et pour toujours, des territoires, des fleuves et des passages où votre droit de vivre et de trafiquer est égal au sien. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Ce n'est donc pas pour humilier, pour abaisser, pour atténuer les intérêts français, que je suis partisan de l'alliance anglaise; c'est parce que je crois, Messieurs, qu'on ne peut efficacement les défendre que par cette union, par cette coopération. S'il y a rupture, tout sera perdu.

Voilà, Messieurs, dans quel esprit je voterai les crédits : c'est parce que vous avez dit que vous reveniez à l'alliance et à la coopération anglaise, et que vous avez mis hier la signature de la France au bas d'une convention nouvelle avec l'Angleterre.

Je vous donne cet argent; — je crois qu'il sera insuffisant, mais je vous le donne avec cette conviction que la Chambre ratifie aujourd'hui, non pas un vote de crédit, mais un vote de politique et d'avenir, la Méditerranée restant le théâtre de l'action française, et l'Égypte étant arrachée au fanatisme musulman, à ces chimères de révolutions...

A droite. — Très bien!

M. Gambetta. —... à ces entreprises d'une soldatesque de caserne, pour rentrer dans l'orbite de la politique européenne. Voilà pourquoi je donne l'argent, et voilà pourquoi mes amis peuvent voter avec moi. (*Double salve d'applaudissements répétés et prolongés.*)

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

NOTICE BIOGRAPHIQUE I

Plaidoyer pour M. Delescluze, prononcé le 14 novembre 1868 devant la sixième chambre du Tribunal correctionnel de la Seine. 1

Discours contre le plébiscite (interpellation relative au pouvoir constituant), prononcé le 5 avril 1870, au Corps législatif. 15

Discours prononcé le 19 avril 1870, au banquet de la Jeunesse des écoles. 50

Discours prononcé le 26 juin 1871, à la réunion des délégués des comités républicains de la Gironde, à Bordeaux. 61

Discours prononcé le 9 mai 1872, en réponse à l'adresse des délégués de l'Alsace. 81

Discours prononcé le 24 juin 1872, au banquet commémoratif de la naissance du général Hoche, à Versailles. . . . 91

Discours prononcé le 26 septembre 1872, à Grenoble. . . . 106

Discours prononcé le 29 septembre 1872, à Thonon. . . . 133

Discours sur les lois constitutionnelles, prononcé le 23 avril 1875, à Paris (XXe arrondissement). 138

Discours sur l'article XIV du projet de loi électoral, prononcé le 11 novembre 1875, à l'Assemblée nationale. 179

Discours sur le budget de la guerre, prononcé le 3 août 1876, à la Chambre des députés 206

Discours sur les menées ultramontaines, prononcé le 4 mai 1877, à la Chambre des députés. 213

Pages.

Discours prononcé le 15 août 1877, à Lille. 228

Discours sur la nomination d'une commission d'enquête, prononcé le 15 novembre 1877, à la Chambre des députés. 260

Discours prononcé le 18 septembre 1878, à Romans. . . . 281

Discours sur l'amnistie, prononcé le 21 juin 1880, à la Chambre des députés 308

Discours sur le rétablissement du scrutin de liste, prononcé le 19 mai 1881, à la Chambre des députés. 321

Discours prononcé le 12 août 1881, à la réunion électorale du XXe arrondissement 352

Discours sur la révision de la Constitution, prononcé le 26 janvier 1882, à la Chambre des députés. 384

Discours sur les affaires d'Égypte, prononcé le 18 juillet 1882, à la Chambre des députés 417

Paris. — Typ. G. Chamerot, 19, rue des Saints-Pères. — 13962

MAR 2 1979

Stanford University Library
Stanford, California

In order that others may use this book, please return it as soon as possible, but not later than the date due.